



HAL
open science

Dire la Chine en français : ses représentations dans des dictionnaires et encyclopédies (1627-1877)

Xiaolei Yan

► **To cite this version:**

Xiaolei Yan. Dire la Chine en français: ses représentations dans des dictionnaires et encyclopédies (1627-1877). Linguistique. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMR006 . tel-03968926

HAL Id: tel-03968926

<https://theses.hal.science/tel-03968926>

Submitted on 2 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THESE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité : Sciences du Langage - Linguistique

Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie

Dire la Chine en français : ses représentations dans des dictionnaires et encyclopédies (1627-1877)

**Présentée et soutenue par
Xiaolei YAN**

**Thèse soutenue publiquement le 1 février 2018
devant le jury composé de**

Mme Myriam BOUVERET	Maître de conférences HDR, LaTTICE, Université de Rouen Normandie	Examineur
M. François GAUDIN	Professeur des universités, LDI, Université de Rouen Normandie	Directeur de thèse
M. Jean PRUVOST	Professeur émérite, LDI, Université de Cergy-Pontoise	Rapporteur
M. Christophe REY	Professeur des universités, LDI, Université de Cergy-Pontoise	Rapporteur
Mme Florence Xiangyun ZHANG	Maître de conférences, CRCAO, Université Paris Diderot	Examineur

Thèse dirigée par François GAUDIN, UMR CNRS 7187 LDI



À la mémoire de mon grand-père
À ma grand-mère et mes parents

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier tout d'abord à tous les membres du jury, Myriam Bouveret, François Gaudin, Jean Pruvost, Christophe Rey et Florence Xiangyun Zhang, d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce présent travail.

Ensuite, je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur François Gaudin, qui m'a accepté comme son étudiant avec sa bienveillance et sa gentillesse, qui a dirigé minutieusement et patiemment mes études, et qui m'a encouragé, grâce à son humour et sa confiance permanente en moi.

Puis, il me faudrait témoigner ma gratitude à Madame et Monsieur Héam, qui ont relu et corrigé mes écrits, me permettant d'améliorer et perfectionner l'écriture de ce présent travail avec leurs conseils précieux.

Après, je dois manifester mes remerciements à tous mes camarades, y compris mes collègues chinois, qui m'ont accompagné dans mes études, avec leurs présences, leurs conseils, même leurs aides.

Enfin, j'aimerais dire merci à mes parents et ma grand-mère pour leurs soutiens indéfectibles de l'autre côté du continent, et pour leur compréhension sur mon absence pendant quatre années.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	I
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE	9
Introduction de la première partie	11
Chapitre 1 Dictionnaire et métalexigraphie	13
1.1 Aperçu de la métalexigraphie	14
1.2 Concept de <i>dictionnaire</i> : étymologie, définition et propriété	20
1.3 Typologie des dictionnaires	33
1.4 Dictionnaires et encyclopédies	37
Chapitre 2 Histoire culturelle	47
2.1 Aperçu de l'histoire culturelle	47
2.2 <i>Altérité</i>	52
2.3 <i>Stéréotype</i>	59
2.4 Histoire culturelle des dictionnaires	64
2.5 État de l'art	79
Chapitre 3 Méthodologie et corpus	83
3.1 Approche métalexigraphique	84
3.2 Méthode historique	87
3.3 Emprunt littéraire : imagologie et paratexte	97
3.4 Constitution du corpus	105
Conclusion de la première partie	111
DEUXIÈME PARTIE	113
Introduction de la deuxième partie	115
Chapitre 4 Échanges entre la France et la Chine	117
4.1 Autour du toponyme <i>Chine</i>	118
4.2 Premiers contacts entre l'Europe et la Chine dans l'Antiquité	122
4.3 Interactions entre l'Europe et l'Extrême-Orient au Moyen-Âge	124
4.4 De l'arrivée des jésuites à la querelle des rites	130
4.5 Relations franco-chinoises dans l'histoire pré-moderne de Chine	136

4.6 Échanges franco-chinois du XX ^e siècle à aujourd'hui	145
Chapitre 5 Histoire du savoir livresque sur la Chine	149
5.1 Descriptions sur la Chine au Moyen Âge	149
5.2 Écrits des Européens sur la Chine des XVI ^e et XVII ^e siècles	153
5.3 La perception de la Chine au siècle des Lumières	157
5.4 La montée de la sinologie et son développement au XIX ^e siècle	169
Conclusion de la deuxième partie	177
TROISIÈME PARTIE	179
Chapitre 6 La Chine dans les dictionnaires avant les Lumières	181
6.1 Dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière	181
6.2 Louis Moréri et <i>Grand dictionnaire historique</i>	192
6.3 Pierre Bayle et <i>Dictionnaire historique et critique</i>	208
6.4 <i>Dictionnaire universel</i> de Furetière et ses rééditions	219
Conclusion du chapitre 6	238
Chapitre 7 La Chine dans les dictionnaires des Lumières	241
7.1 <i>Dictionnaire de Trévoux</i>	241
7.2 <i>Encyclopédie de Diderot et d'Alembert</i>	264
Conclusion du chapitre 7	289
Chapitre 8 La Chine dans les dictionnaires après la Révolution	293
8.1 Dictionnaire de Victor Verger et Charles Nodier	293
8.2 <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i> de Pierre Larousse	301
8.3 Le <i>Dictionnaire de la langue française</i> d'Émile Littré	325
Conclusion du chapitre 8	351
Conclusion de la troisième partie	355
CONCLUSION GÉNÉRALE	361
Les images générales de la Chine	363
La langue chinoise	364
Perspectives	368
RÉFÉRENCES	371
Bibliographie	373
Linguistique, sémiotique	373
Histoire, biographie	383
Sinologie, Histoire de la Chine	385

Littérature	387
Sociologie, psychologie	388
Ouvrages lexicographiques	389
Sitographie	390
Annexe	393
Articles	395
<i>Dictionarium historicum, geographicum ac poeticum</i> (1561)	395
<i>Dictionnaire théologique, historique, poétique, ...</i> (1627)	397
<i>Grand dictionnaire historique</i> (1674)	403
<i>Grand dictionnaire historique</i> (1683)	407
<i>Dictionnaire de Trévoux</i> (1771)	410
<i>Encyclopédie de Diderot et d'Alembert</i>	413
<i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i>	431
Listes des entrées	447
<i>Dictionnaire universel</i> (Antoine Furetière, 1690)	447
<i>Dictionnaire universel</i> (Henri Basnage de Beauval, 1701)	449
<i>Dictionnaire universel</i> (Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, 1727)	451
<i>Dictionnaire de Trévoux</i> (1771)	455
<i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré	477
INDEX	485
Index des schémas	487
Index des tableaux	488
Index des figures	489
TABLES	491
Table des matières	493

INTRODUCTION GÉNÉRALE

“夫以铜为镜，可以正衣冠；以史为镜，可以知兴替；以人为镜，可以明得失。朕常保此三镜，以防己过。今魏徵殁逝，遂亡一镜矣！”

—— 《旧唐书·卷七十一·列传第二十一·魏徵》

« Avec un miroir de bronze, on peut arranger ses habillements ; en utilisant l’Histoire comme miroir, on peut connaître la montée et le déclin d’une dynastie ; si l’on prenait les hommes pour miroir, on comprendrait tort et raison. J’essaye d’éviter mes erreurs, en me gardant ces trois miroirs. Aujourd’hui, j’en ai perdu un, à cause de la disparition de WEI Zheng ! »

« WEI Zheng », dans *L’Ancien livre des Tang*, volume 71, Biographie 21

Ci-dessus est la réflexion d’un empereur chinois au VII^e siècle, LI Shiming (598-649), sur la mort de son important conseiller, WEI Zheng (580-642). En traduisant la lamentation de l’empereur sur le décès de son conseiller franc, les trois métaphores impliquent l’importance de la rétroaction dans la communication interpersonnelle. En tant qu’animal social, un individu humain peut se localiser dans la société, à travers les rétroactions qu’il obtient dans ses interactions avec les autres individus. Après la naissance de la civilisation humaine, au fur et à mesure de son développement, et surtout dans le contexte de la mondialisation, les échanges entre de différentes cultures rencontrent le même problème.

Il y a dix ans, nous avons eu l’occasion, pour la première fois, de venir en France comme étudiant dans le cadre d’échange. C’était également la première fois que nous étions *in situ* dans le rencontre de deux cultures différentes, française et chinoise. En 2008, provoquées par l’événement qui a eu lieu au Tibet, une série de controverses se sont produites entre les gouvernements, les médias, et les peuples des deux pays. Étant étudiant chinois en France, d’un côté, nous avons essayé de

faire connaître la Chine connue par nous, Chinois né et vivant dans ce pays ; et de l'autre, nous avons espéré que nos compatriotes en Chine puissent comprendre les réactions de la France qui dispose de sa propre réalité sociopolitique. Néanmoins, cela nous a paru très difficile, même vain, car chaque partie avait l'habitude de réfléchir à l'aide de ses idées reçues sur l'autre. Après l'épilogue des controverses, nous avons commencé à nous intéresser aux représentations de la Chine.

Dans l'histoire de la Chine, les dynasties des Ming et des Qing pratiquèrent la politique de fermeture pendant plus de cinq siècles, ses communications avec l'étranger presque coupées, et son commerce extérieur strictement limité. Forcée de s'ouvrir vers le monde par les Européens à partir du milieu du XIX^e siècle, la Chine a repris ses échanges avec l'autre côté du continent eurasiatique, mais après avoir été humiliée. Dès la fondation de la Chine populaire, et durant presque une moitié de siècle, elle était isolée de nouveau du monde entier, en raison de la différence idéologique et la conjoncture de l'après-guerre. Depuis la mise en œuvre de la politique d'ouverture et de réforme en 1978, la Chine ne cesse pas sa tentative d'intégrer la société internationale, mais le processus n'est jamais épargné par tel ou tel obstacle. Les controverses en 2008 entre la Chine et la France sont seulement un témoin des difficultés rencontrées.

Pourvu que la mondialisation continue, et que la distinction entre différentes civilisations existe, les désagréments au cours des échanges seront inévitables, qui vont subsister pour longtemps. De ce point de vue, les représentations de l'étranger, faisant partie du mécanisme des contacts interculturels, méritent l'attention des chercheurs des sciences humaines et sociales. Dans le domaine des études littéraires, la littérature comparée est destinée spécialement à ce sujet, à savoir l'imagologie. En histoire, quelques travaux portent également de l'intérêt aux représentations de l'étranger. Nous plaçant en linguistique, nous nous demandons, si les langues et les langages, en tant que véhicule des textes littéraires et les documents historiques, seront un autre champ pour étudier les représentations de l'étranger ? Cette question nous a rappelé le sens figuré du mot *chinois* dans le français contemporain. Voici quelques lignes remarquées dans l'article **CHINOIS** du *Grand Robert* :

I. B. 2. (1820, in D. D. L.). **Fig.** Individu à l'allure bizarre dont on se méfie. *Qui est ce Chinois-là ?* — Personne qui subtilise à l'excès. *Quel Chinois !*
→ **CHINOISERIE.**

I. C. 2. (1790, in D. D. L.). **Fig.** *C'est du chinois* : c'est incompréhensible (par allus. à l'écriture chinoise. → Hébreu). → **CHINOISER, CHINOISERIE.**

La consultation de l'article **CHINOIS** nous a permis de faire trois constats essentiels. Premièrement, elle nous montre le résultat de la banalisation de l'ethnonyme *chinois*, qui a pris ses sens figurés. Deuxièmement, les dates données par le D.D.L., à savoir Datations et documents lexicographiques, prouvent que la banalisation de ce nom propre s'est réalisée deux siècles et plus. Troisièmement, le *Grand Robert* affirme que le deuxième sens figuré se rapporte à l'écriture chinoise. Ces trois constats nous ont poussé à réfléchir sur l'origine des sens figurés du mot. Selon Ferdinand de Saussure (1971 : 25), la *langue*, « c'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. » À partir de ce point de vue, la banalisation de l'ethnonyme *chinois* doit se réaliser à travers une certaine convention sociale, accordée à travers les langages corrélatifs effectués dans l'histoire. Ainsi, est-il possible de rétablir le processus concernant la banalisation du mot *chinois* ? Et quel corpus devons-nous prendre pour cette recherche ? Nous avons pensé à l'histoire culturelle des dictionnaires, proposée par François Gaudin.

Avec les dictionnaires comme terrain de recherche, cette orientation nous permet de lier la langue et les langages avec d'autres genres de textes, étant donné l'existence des exemples, des citations et des informations encyclopédiques dans les dictionnaires. La perspective de l'histoire culturelle fournit une vision historique qui favorise une recherche visant à une longue durée. Elle prend pour objet d'étude les représentations, permettant aux chercheurs d'adopter une position plus neutre, vu qu'elle n'exige pas la correspondance entre la représentation et la réalité. À côté de ces possibilités, nous avons remarqué de plus le circuit langue, doxa, pratiques langagières, représentations, proposé par Gaudin, dont le mécanisme peut être un

modèle possible pour interpréter le changement des représentations de la Chine dans l'histoire, y compris la banalisation de l'ethnonyme *chinois*.

Le corpus et le cadre théorique choisis, nous formulons pour ce présent travail nos questions de départ ainsi :

1. De quelle façon la Chine est-elle représentée dans les dictionnaires français ?
2. Quels facteurs influencent les représentations de la Chine dans les dictionnaires français ?
3. Quel rôle les dictionnaires français ont-ils joué tout au long de l'histoire dans le changement des représentations de la Chine ?

Avec cette problématique, nous avons formulé trois hypothèses respectives :

a. La Chine peut être représentée dans les dictionnaires français au niveau lexicologique et au niveau lexicographique. Du niveau lexicologique, les emprunts du français au chinois, les mots français destinés à décrire la Chine, et les expressions ou locutions françaises concernant la Chine dans la langue française sont trois formes concrètes sous lesquelles, la Chine est représentée. Du niveau lexicographique, la définition, la citation, l'exemple, la source et l'information encyclopédique sont cinq types de texte dans les dictionnaires où la Chine peut être représentée.

b. Les facteurs influençant les représentations de la Chine dans les dictionnaires français sont très nombreux, et peuvent être placés en deux échelles, macroscopique et microscopique. Les facteurs macroscopiques se fonctionnent comme des contextes des dictionnaires. Il y a les différences culturelles entre la Chine et la France, l'état des relations franco-chinoises et sino-européennes, le niveau des connaissances des Français sur la Chine, le degré d'intérêt des Français sur la Chine, la tendance idéologique de la société française, etc. Les facteurs microscopiques dépendent directement des dictionnaires eux-mêmes. Il y a la dimension du projet du dictionnaire, l'idéologie du lexicographe et de l'auteur d'un article, le choix des sources concernant la Chine, l'authenticité de ces sources, la qualité des citations et des exemples, la complexité des définitions, le plagiat, etc.

c. Dans la formation et le changement des représentations de la Chine, les dictionnaires peuvent jouer des rôles multiples selon le circuit langue, doxa,

pratiques langagières, représentations. En introduisant le mot *Chine* dans sa nomenclature pour la première fois dans l'histoire, un dictionnaire est un initiateur. En enrichissant les informations corrélatives et en présentant les connaissances sur la Chine, un dictionnaire est un intermédiaire entre les auteurs, les lecteurs, et les utilisateurs de la langue. En synthétisant les informations et en répétant les informations synthétisées, un dictionnaire peut être un normalisateur.

Afin de bien arriver à nos objectifs établis ci-dessus, ce présent travail sera divisé en trois parties. La première partie est destinée aux notions, au cadre théorique, à la méthodologie, et au corpus ; la deuxième parle du contexte historique de l'échange franco-chinois et l'histoire des savoirs de la Chine en France ; la troisième concerne nos analyses sur le corpus.

Dans la première partie, nous nous appliquerons tout d'abord deux cadres théoriques, la métalexigraphie et l'histoire culturelle. Pour la métalexigraphie, nous allons récapituler sa naissance et son développement, élucider sa notion clef, *dictionnaire*, et nous renseigner sur la typologie de ce genre d'ouvrages. Pour l'histoire culturelle, il s'agit premièrement d'éclaircir quelques termes, à savoir *culture*, *représentation*, *altérité* et *stéréotype*. Les deux premiers sont essentiels de ce domaine de recherche. Les deux derniers nous permettront de mieux comprendre le thème de ce présent travail. Puis, nous viserons l'histoire culturelle des dictionnaires, le domaine de recherche où s'inscrit ce présent travail. La méthodologie et la constitution du corpus sont incluses aussi dans cette partie.

La deuxième partie sera consacrée en premier lieu à l'histoire des échanges franco-chinois. Avant cela, nous allons détailler les étymologies du toponyme *Chine*, et plusieurs appellations de ce pays ayant en cours. Pour l'histoire des échanges franco-chinois, il nous faudra la présenter selon quatre périodes historiques, l'Antiquité, le Moyen-Âge, les missions des jésuites en Chine, et la période pré-moderne. En deuxième lieu, cette partie établira une histoire brève du savoir de la Chine en Europe. Comme l'histoire des échanges, nous la présenterons chronologiquement.

La troisième partie sera destinée à l'analyse du corpus. Dans le chapitre 6, nos analyses concerneront quatre dictionnaires parus avant le siècle des Lumières. Il

s'agira de deux dictionnaires de noms propres, celui de Daniel de Juigné-Broissinière, et celui de Louis Moréri, un dictionnaire encyclopédique, le *Dictionnaire universel*, dont trois versions seront à étudier, et le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle. Dans le chapitre 7, nous attacherons à l'étude de deux dictionnaires publiés au Siècle des Lumières, à savoir le *Dictionnaire de Trévoux*, et l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. Le chapitre 8 se spécialisera dans trois dictionnaires, celui de Victor Verger et Charles Nodier, celui de Pierre Larousse, et celui d'Émile Littré.

PREMIÈRE PARTIE

Cadre théorique et outil méthodologique

Introduction de la première partie

La première partie de cette thèse sera consacrée au cadre théorique de ce présent travail. En tenant compte de notre terrain de recherche, les dictionnaires français, et notre objet d'étude, les représentations de la Chine, nous envisageons de nous appliquer à deux domaines théoriques, à savoir la métalexigraphie et l'histoire culturelle.

Dans le Chapitre 1, nous allons essayer de connaître le dictionnaire de sa définition à sa typologie, en suivant le développement de la métalexigraphie. Nous espérons que la compréhension sur la définition de *dictionnaire* nous aidera à délimiter notre terrain de recherche, et celle sur la typologie de dictionnaire favorise la sélection de ce genre d'ouvrage.

Le Chapitre 2 consistera à mettre au point notre vision du dictionnaire. Il s'agit de l'histoire culturelle, qui se penche sur le monde des représentations. Nous comptons élucider deux points importants liés à la notion de représentation et au thème de nos études, à savoir *altérité* et *stéréotype*. En plus, nous nous attacherons à récapituler l'histoire culturelle des dictionnaires, croisant en même temps l'histoire culturelle et la métalexigraphie.

Le terrain de recherche délimité, la vision théorique ajustée, il nous restera la préparation des analyses. Ainsi, dans le Chapitre 3, nous allons planifier les méthodes d'analyse. Vu les domaines théoriques concernés, les approches métalexigraphiques et historiques sont à apprendre. En considérant le thème de ce présent travail, nous attendons également l'apport de la littérature. Enfin, nous parlerons de la sélection des dictionnaires et la constitution de notre corpus.

Chapitre 1 Dictionnaire et métalexigraphie

Dans ce présent travail, nous allons étudier les représentations de la Chine dans les dictionnaires français. Les dictionnaires, qui peuvent contenir les informations que nous allons viser, seront tout d'abord notre terrain de recherche. En même temps, pour sonder ce terrain, nous aurons besoin de connaître sa physionomie et son mécanisme. De ce point de vue, les dictionnaires peuvent être considérés comme les objets de nos préliminaires. Quoi qu'il en soit, il nous paraît primordial de connaître ce genre d'ouvrage.

Animé de cette intention, nous pouvons d'abord nous poser quelques questions. Qu'est-ce qu'un dictionnaire ? Quelles sont ses caractéristiques ? Comment ce genre d'ouvrages émerge-t-il et se développe-t-il dans l'histoire ? Comment classifier les ouvrages innombrables qui s'intitulent tous « dictionnaire » ? En fait, bien avant ces interrogations, une sous-discipline de la linguistique, à savoir la métalexigraphie, les a déjà prises pour thèmes de recherche.

Ainsi, dans ce chapitre, nous allons essayer, premièrement, de savoir les centres principaux d'intérêts de la métalexigraphie, à travers un examen de sa naissance et de son développement. Deuxièmement, nous allons parcourir les résultats de ses études sur la définition et la typologie du dictionnaire. Avec cette étape, nous espérons pouvoir connaître la dénotation de la notion de *dictionnaire*, et de délimiter notre corpus.

1.1 Aperçu de la métalexigraphie

1.1.1 Étymologie et définition de *métalexigraphie*

Le mot *métalexigraphie* peut être divisé en deux composantes, le préfixe *méta-*, et le radical *lexicographie*. La lexicographie est une discipline scientifique qui étudie la conception des dictionnaires. Le préfixe *méta-* vient du grec *meta* (*μετα* en alphabet grec) qui signifie « ce qui dépasse, englobe ». Littéralement, la métalexigraphie peut être ainsi considérée comme une discipline liée à la lexicographie, ayant pour objet d'étude les dictionnaires, mais de façon réflexive dans la pratique de recherche.

Jusqu'au début de ce présent travail, le mot *métalexigraphie* ne trouve toujours pas sa place dans les dictionnaires de langue généraux, ni dans le *Grand Robert*, ni dans le *Grand Larousse*. En effet, le terme n'a été inséré dans aucun dictionnaire français, au sens large, jusqu'à ce que Franck Neveu l'ait intégré en 2004 dans la nomenclature de son *Dictionnaire des sciences du langage*. Dans la première édition de l'ouvrage, l'article **MÉTALEXICOGRAPHIE** occupe à peine une moitié de page. Avec quatorze lignes de définition, quarante lignes de citation, et un renvoi, le volume de l'article apparaît important.

La citation est extraite de l'ouvrage de Jean Pruvost, intitulé *Dictionnaires et nouvelles technologies*, et publié en 2000. Elle nous dévoile la nécessité de l'émergence de la métalexigraphie dans le contexte du développement de la lexicologie et la lexicographie. Et l'article **MÉTALEXICOGRAPHIE** de l'ouvrage de Neveu renvoie justement vers les articles traitant ces deux disciplines.

En ce qui concerne la définition, si nous adoptons une attitude pointilleuse, une imperfection peut être trouvée dans la première édition. Il s'agit de l'objet d'étude de la discipline qui est bornée aux dictionnaires de langue, une limitation un peu trop restreinte. Les dictionnaires de langue, bien qu'ils soient usuels dans la vie quotidienne, et quelle que soit leur importance dans les recherches scientifiques, sont seulement un type parmi toutes sortes de dictionnaires. Si la métalexigraphie s'arrêtait aux études des dictionnaires de langue, elle risquerait de laisser échapper les autres types de dictionnaires, et ceux-ci méritent autant d'attention.

Dans la deuxième édition de *Dictionnaire des sciences du langage* de Neveu publiée en 2011, l'article **MÉTALEXICOGRAPHIE** a été aménagé et augmenté. Le complément par rapport à la première version consiste en une bibliographie, et une citation extraite d'un entretien entre Bernard Quemada et Jean Pruvost. Le sujet de cet entretien est la procédure de la naissance de la métalexigraphie au fur et à mesure que se développaient la lexicologie et la lexicographie. Ainsi, ce complément fait écho à la citation de la première version.

La définition améliorée, le terme y est défini comme suit :

« Une (sous-)discipline dont l'objectif est l'étude des types de dictionnaires et des méthodes qui président à leur constitution. Elle ne travaille pas à l'élaboration des dictionnaires, mais fait des dictionnaires, de leur histoire, de leur mode de traitement sémantique du lexique, et des problèmes pratiques résultant du travail lexicographique, son objet de réflexion et de recherche » (Neveu, 2011 : 229).

Le préfixe « sous- » mis entre parenthèses recèle en quelque sorte le statut un peu ambigu de la métalexigraphie dans le monde académique. D'une part, elle peut être entendue comme une discipline, parce qu'elle possède son propre objectif qui lui permet de se différencier précisément des autres pratiques de recherche. D'autre part, elle n'a pas encore gagné son indépendance et elle ne peut pas non plus concrétiser son autonomie absolue, car elle partage avec des disciplines voisines son objet d'étude, d'autant plus qu'elle travaille éventuellement sur des problèmes nés dans les disciplines voisines.

De toute façon, la métalexigraphie est inséparable de la lexicologie et de la lexicographie. Par conséquent, dans notre travail qui s'inscrit partiellement dans le cadre de la métalexigraphie, nous avons également besoin de connaître ses disciplines voisines, surtout celles qui travaillent aussi sur les dictionnaires, à savoir la lexicographie et la dictionnaire, de manière que nous nous renseignions mieux sur le dictionnaire, notre terrain de recherche.

1.1.2 *Métalexigraphie, lexicographie et dictionnairique*

Du point de vue lexicographique, la définition de Franck Neveu de *métalexigraphie* englobe deux types définitoires, celui par inclusion, et celui par opposition. En l'occurrence, la définition par opposition, à savoir le début de la deuxième phrase (voir plus haut) précise la frontière de la *métalexigraphie* avec « l'élaboration des dictionnaires ». Cette opposition nous dirige vers une distinction entre trois termes, *métalexigraphie*, *lexicographie* et *dictionnairique*. Il s'agit principalement de nuances sur leurs objets de recherche, comme ce que la définition nous montre, le fait que l'élaboration des dictionnaires n'est pas la tâche de la métalexigraphie, mais celle de la lexicographie et la dictionnairique.

Quant à la séparation entre la *lexicographie* et la *dictionnairique*, il s'agit de la différence sur leurs interventions dans l'élaboration des dictionnaires, qui ne se situent pas dans les mêmes phases. La lexicographie concerne tous les travaux exigés par la rédaction des dictionnaires, y compris le recueil, l'analyse et le traitement de données, le recensement, etc. Différente de la lexicographie, la dictionnairique, quant à elle, se charge plutôt des conditions externes d'élaboration, traitant les dictionnaires « comme des objets sociaux et commerciaux régis par des contraintes éditoriales spécifiques » (Neveu, 2004 : 104). Elle s'occupe des facteurs liés à la vente, tels que le prix, le format, la cible de vente, la méthode de diffusion, etc. Ainsi, la *dictionnairique* renvoie aux facteurs qui font des dictionnaires des livres, et les situent dans l'édition. Les études dictionnairiques disposent donc d'un lien avec l'histoire de l'édition et l'histoire des livres.

Introduite par Bernard Quemada, la dichotomie entre la *lexicographie* et la *dictionnairique* a contribué à la naissance de la *métalexigraphie*. Selon la présentation de Jean Pruvost de la naissance de cette discipline dans les années 1970, elle « coïncide avec un moment d'intense commercialisation des dictionnaires auprès du grand public, et une véritable révolution des technologies informatiques, en amont du dictionnaire, dans le classement des données et de leur interprétation. »¹ C'est dans cette coïncidence que Bernard Quemada a vu la nécessité d'installer une nouvelle dichotomie entre la *lexicographie* et la *dictionnairique*.

¹ Jean Pruvost, « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle », dans *ÉLA. Études de linguistique appliquée*, 2005/1, n° 137, pp. 7-37.

Malgré la dichotomie sémantique sur le plan théorique, la lexicographie et la dictionnaire sont complémentaires l'une de l'autre dans la pratique. Le succès d'un dictionnaire dépend de la conjugaison entre les deux aspects de son élaboration, et aucun des deux ne peut être négligé.

Dans ce présent travail, nous nous intéressons aux représentations de la Chine, surtout celles de sa culture et de sa langue, dans les dictionnaires. Afin de connaître la formation des représentations de la Chine par les dictionnaires, nous aurons besoin de recourir à la lexicographie comme discipline scientifique, et nous étudierons en fait le résultat de la lexicographie en tant qu'activité de l'élaboration des dictionnaires. Pour trouver la relation entre les représentations de la Chine dans les dictionnaires et ses circonstances, la dictionnaire est aussi un aspect à ne pas négliger et qui nous pourrait nous apporter peut-être des informations inattendues. Ainsi, bien que la lexicographie et la dictionnaire ne soient pas nos objets de recherche, elles méritent notre prise en compte dans le processus d'analyse.

1.1.3 Histoire de la métaléxicographie

Avant que les chercheurs aient reconnu la métaléxicographie en tant que discipline scientifique, existaient déjà avant le XX^e siècle les études concernant les types, les méthodes ou les histoires des dictionnaires. Franz Josef Haussmann² a fait un bilan des travaux relatifs à ce sujet avant le XX^e siècle dans sa contribution pour l'*Encyclopédie internationale de lexicographie*. Il distingue cinq types de sources : la monographie théorique, des bibliographies et des ébauches de l'histoire des dictionnaires, les préfaces des dictionnaires, les comptes rendus des dictionnaires, et les articles **DICTIONNAIRE** dans des encyclopédies. D'après lui, les trois derniers types peuvent être considérés comme les plus importants. S'y ajoute également l'information réunie dans certains grands manuels des disciplines philologiques.

Quant au XX^e siècle, sa première moitié a connu plusieurs travaux sur l'histoire des dictionnaires, qui s'arrêtent plutôt aux réflexions non théoriques, par exemple l'article de Leopold Cohn intitulé « Griechische lexikographie » dans *Griechische*

² Frank Josef Haussmann, « Pour une histoire de la métaléxicographie », dans Franz Josef Haussmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernest Wiegand (dir.), *Encyclopédie internationale de Lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 1989, pp. 216-224.

Gramatik de Karl Brugmann en 1900, *Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot en 1905, et *Introducción a la lexicografía moderna* de Julio Casares en 1950.

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, surtout lors de la période 1960-1980, s'effectue un tournant brusque dans l'histoire de la discipline. Pendant cette période, en France, ont surgi plusieurs travaux qui donnent un essor aux études s'appliquant aux dictionnaires. En 1962, Jean Dubois a fait paraître son ouvrage intitulé *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*. En 1965, Louis Guilbert a achevé son ouvrage *La formation du vocabulaire de l'aviation*. En 1967, Robert-Léon Wagner a publié le tome 1 de *Les vocabulaires français*. Ces études lexicologiques ont prélué à l'émergence de la métalexigraphie.

En 1967 également, Bernard Quemada a soutenu sa thèse intitulée *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863 : Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. C'est un travail fondateur de la métalexigraphie. En 1968, *Histoire des dictionnaires français* de Georges Matoré a paru. En 1969, le n°2 de *Langue française*, le numéro spécial du lexique, a inclus un article rédigé par Louis Guilbert, intitulé « Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains ». En 1970, nous avons eu un essai d'Alain Rey, intitulé *Littre, l'humaniste et les mots*. L'année 1971 a été marquée par plusieurs travaux importants, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains* de Josette Rey-Debove, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire* de Jean et Claude Dubois, et la préface rédigée par Paul Imbs du premier tome du *Trésor de la langue française*.

Parmi tous les travaux ci-dessus, ceux de Bernard Quemada et de Josette Rey-Debove sont les plus marquants. Le premier concernant une analyse diachronique, et le dernier concernant une analyse synchronique, tous les deux ont ciblé deux aspects des études des dictionnaires, à savoir la lexicographie et la métalexigraphie.

En seulement une dizaine d'années, les travaux mentionnés ci-dessus ont émergé soudainement. Franz Josef Haussmann et Jean Pruvost ont réfléchi aux raisons de ce phénomène.

« ... trois facteurs y ont largement contribué, l'explosion du marché lexicographique, l'explosion de la recherche linguistique et l'apparition de l'ordinateur »³.

« ..., lorsqu'une discipline, la lexicologie, a pris son essor en quittant le domaine pragmatique et artisanal qui lui servit de berceau, en l'occurrence la confection de dictionnaires depuis plus de cinq siècles... on perçoit le signe même de sa maturité dans le regard que les spécialistes commencent à porter sur son histoire, sur les courants qui la traversent et les théories qui l'irriguent. Ce souci d'examen, d'évaluation et d'expertise, associé à la volonté de participer à la construction scientifique de la discipline s'est fait sentir en lexicologie et lexicographie depuis 1970 environ... » (Pruvost, 2000).

En travaillant sur la théorie, des chercheurs ont participé à la compilation des dictionnaires. Louis Guilbert a été un des directeurs du *Grand Larousse de la langue française* publié de 1971 à 1977. De même chez Larousse, Jean Dubois a pris part à la direction de plusieurs dictionnaires, tels que *Dictionnaire du français contemporain* publié en 1967, *Lexis. Dictionnaire de la langue française* paru en 1975, etc. Alain Rey et Josette Rey-Debove ont participé à la compilation de beaucoup de dictionnaires chez Le Robert. Le couple Rey a contribué au *Petit Robert* (1967). Jusqu'à aujourd'hui, Alain Rey est le rédacteur en chef des publications des éditions Le Robert. Quant à Bernard Quemada, il a été directeur du *Trésor de la Langue Française* de 1977 à 1994.

L'engagement des linguistes dans la constitution des dictionnaires a conduit à deux résultats. D'un côté, l'application de la théorie métalexigraphique a favorisé la constitution des dictionnaires, et de l'autre, à travers l'engagement dans la compilation des dictionnaires, la théorie de la métalexigraphie a pu être vérifiée. La combinaison de la théorie et de la pratique a promu le développement de la discipline et a intensifié la concurrence des dictionnaires dans le marché de l'édition.

Dans les temps allant des années 1970 à nos jours, la métalexigraphie reste en développement, étant un domaine de recherche dynamique au sein de la linguistique. Des linguistes de nouvelle génération entreprennent les études métalexigraphiques,

³ Franz Josef Haussman, « Pour une histoire de la métalexigraphie », dans Franz Josef Ossman et al (dir.), *Encyclopédie internationale de Lexicographie*, tome 1, Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1989, pp.216-224.

par exemple François Gaudin, Alise Lehmann, Jean Pruvost, Christophe Rey, etc. Au fur et à mesure de sa théorisation et de l'évolution de son objet d'étude, la métalexigraphie a connu des échanges avec des disciplines voisines, à l'intérieur ou à l'extérieur des sciences du langage.

Les travaux de François Gaudin ont montré l'intérêt du croisement de la métalexigraphie, de la sociolinguistique et de l'histoire culturelle. À partir de la mise en relation de doxa, représentations, langues et pratiques langagières, il propose une histoire culturelle des dictionnaires. Cette nouvelle perspective nous permettra, d'une part, de reconstruire les représentations à l'aide des dictionnaires, et d'autre part, de découvrir l'impact des dictionnaires sur les représentations. C'est ainsi que nous l'avons choisi comme un des cadres théoriques les plus importants pour mener à bien nos études. Dans le Chapitre 2, nous allons détailler les notions et les méthodes principales de cette branche interdisciplinaire.

1.2 Concept de *dictionnaire* : étymologie, définition et propriété

1.2.1 Étymologie de *dictionnaire*

Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, le mot français *dictionnaire* vient du mot latin médiéval, *dictionarium*. En latin médiéval, la racine, à savoir *dictio-*, signifie action de dire. Dans les titres, ce terme recouvre de vastes ouvrages. Nous pouvons citer trois dictionnaires de la famille d'Estienne comme des exemples. *Dictionarium linguæ latinæ* de Robert Estienne, un dictionnaire de langue ; *Dictionarium historicum, geographicum ac poeticum* de Charles Estienne, un dictionnaire de noms propres ; et *Dictionarium medicum* d'Henri Estienne, un dictionnaire spécialisé. Il est évident qu'à propos du nombre de langues concernées, ces ouvrages sont variables, comprenant les monolingues comme les deux derniers mentionnés ci-dessus, les bilingues comme le premier, et les plurilingues comme l'édition de 1509 de *Dictionarium* d'Ambroise Calpin et toutes les autres éditions qui le suivent.

La première apparition de *dictionnaire* dans la langue française peut dater de 1501, en s'appuyant sur un témoignage fournie par un ouvrage publié par Antoine

Vérard⁴. Cet ouvrage intitulé *Le jardin de plaisance et fleurs rhétoriques* inclut un poème sous le titre en latin de « Notabile de terminationibus », c'est-à-dire les terminaisons remarquables. Les vers concernés sont les suivants.

*Car quasi le dictionnaire
Huguee ne catholicon
N'est pas si grant que ung terminaire
Ne papie ne le breton*

Ces vers comparent le terminaire avec le dictionnaire. Ils signifient que, même les dictionnaires comme Huguee, catholicon, papie ou le breton, n'est pas aussi grand qu'un terminaire. D'après l'analyse de Jean-Claude Boulanger (2003 : 444-445), le terminaire ici concerné est une sorte de recueil des termes ou de terminaisons. Suivant ces vers, le terminaire possède beaucoup plus de contenu que les grands dictionnaires de son époque. Comme exemples, il en a cité quatre : *Huguee, catholicon, papie et le breton*, qui renvoient en fait respectivement à quatre grands auteurs lexicographiques du Moyen-Âge, à savoir Huguito de Pise, Jean de Gênes, Papias et Guillaume le Breton.

La première utilisation de *dictionnaire* comme le titre d'un ouvrage est attestée par le *Dictionnaire françois-latin autrement dict Les mots François, avec les manieres d'user diceulx, tournez en Latin* de Robert Estienne paru en 1539, l'année critique dans l'histoire de la langue française. C'est un « ouvrage fondamental pour la lexicographie française, ... puisque c'est de 1539 que date l'ordonnance de Villers-Cotterêts, texte de loi qui marque le début de l'officialisation du français » (Gaudin et Guespin, 2000 : 22).

Certes, pour sa première utilisation, *dictionnaire* a servi à nommer un dictionnaire bilingue. Après plus d'un siècle, ce terme a été utilisé dans le titre d'un dictionnaire français monolingue, à savoir le *Dictionnaire françois* publié en 1680 de Pierre Richelet. Autrement dit, le sens du terme s'est élargi.

⁴ Antoine Vérard (1450?-1514?) : éditeur et libraire parisien, dont la période active d'environ est de 1485 à 1512. En 1485, il édita *Catholicon abbreviatum* de Jean du Prés, considéré comme le premier dictionnaire français-latin.

« Le mot, partiellement synonyme de vocabulaire (latin *vocabularium*), a d'abord été appliqué à un ouvrage bilingue ou multilingue, à côté de *thesaurus*, puis *thésor*, réservé aux dictionnaires unilingues ou quasi unilingues, comme le *Thresor de la langue françoise* de Nicot (1606) » (Rey, 1992 : 601).

De 1606 à 1680, en moins d'un siècle, *dictionnaire* est parvenu à remplacer d'autres termes tels que *thesaurus* et *thésor*, en ce qui concerne la nomination d'un dictionnaire monolingue.

1.2.2 Historique du concept de *dictionnaire* représenté par les dictionnaires

- XVII^e siècle

Moins de deux siècles après l'émergence du terme français *dictionnaire*, les pratiques lexicographiques en France ont donné naissance à la lexicographie moderne. Cela peut être marqué par trois grandes entreprises, à savoir le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet en 1680, le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière en 1690, et le *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694. Le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet est considéré comme le premier dictionnaire de langue dans l'histoire, alors que le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière est considéré comme le premier dictionnaire encyclopédique. Selon Jean Pruvost (2002 : 8), celui-ci « ouvre la série des dictionnaires où, sans négliger la description des mots, ce sont davantage les idées et les choses désignés par ces mots qui sont mises en relief, ... » (Pruvost, 2002 : 8) Quant au *Dictionnaire de l'Académie française*, il se caractérise par sa mission de normaliser la langue française. Ces ouvrages définissent le terme *dictionnaire* ainsi.

« **DICTIONNAIRE**, S.m. Livre qui contient les mots d'une langue, d'un art, ou d'une science par ordre alphabétique. [...] » (*Dictionnaire françois* de Richelet, dorénavant Richelet)

« **DICTIONNAIRE**. S.m. Recueil fait en maniere de catalogue de tous les mots d'une Langue, ou d'une ou plusieurs sciences. [...] » (*Dictionnaire universel* de Furetière, dorénavant Furetière)

« **DICTIONNAIRE**. S.m. Vocabulaire, recueil par ordre de tous les mots d'une langue. [...] » (*Dictionnaire de l'Académie française*, dorénavant l'Académie)

Les extraits ci-dessus montrent plusieurs points remarquables. Le premier se rapporte au nombre de langues concernées dans un dictionnaire. Les définitions données par Richelet, Furetière et l'Académie limitent le nombre à une. En fait, ces trois dictionnaires, eux-mêmes, sont des dictionnaires monolingues. Cette limitation ne correspond pas aux situations des produits lexicographiques parus avant leurs parutions et à leur époque. Plus haut, nous avons mentionné que le mot *dictionarium* avait été utilisé pour intituler les dictionnaires bilingues, même multilingues, deux cents ans plus tôt que l'époque de Richelet, Furetière et l'Académie.

À l'époque des parutions des trois dictionnaires, le mot s'employait dans les titres des dictionnaires bilingues et multilingues. Par exemple, le *Grand dictionnaire françois-flamen* publié en 1643 par Jean-Louis d'Arsy, le *Dittionario italiano & francese : Dictionnaire italien & françois* de Nathanael Duez paru de 1659 à 1660, le *Grand dictionnaire royal françois-latin-allemand, latin-allemand-françois* publié en 1770 par François-Antoine Pomey, etc.

De ce contexte, il convient de déduire que Richelet, Furetière et l'Académie essayaient de restreindre davantage le genre dictionnaire. Nous dirions que leur attitude montre un monolinguisme. Cependant, trois siècles après leur époque, à nos jours, les dictionnaires restent encore divers, selon le nombre de langues concernées.

Si l'on regarde la nature du dictionnaire, Richelet le traite simplement comme un livre, alors que Furetière et l'Académie lui donnent une connotation plus restreinte, qui est recueil ou vocabulaire. Sur le problème d'ordre, Furetière ne l'inclut pas dans sa définition tandis que Richelet et l'Académie en exigent un, dont Richelet souligne l'ordre alphabétique.

En ce qui concerne le contenu couvert par un dictionnaire, les points de vue de Richelet et Furetière s'avèrent plus ouverts que celui de l'Académie. D'une part, les titres complets de plusieurs lignes de Richelet⁵ et Furetière⁶ reflètent leur volonté

⁵ Le titre complet : *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise.*

d'intégrer les savoirs autant que possible dans leurs dictionnaires. D'autre part, sur la diversité du dictionnaire comme un groupe d'ouvrages, l'acceptation des dictionnaires de sciences, d'art, etc., correspond à la situation historique et à la réalité des dictionnaires de leur temps. Il y avait les dictionnaires de langue comme Richelet, Furetière et l'Académie, les dictionnaires de noms propres comme le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri, et les dictionnaires spécialisés comme le *Dictionnaire mathématique* de Jacques Ozanam, etc.

- XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, la lexicographie française connaît de nouveaux changements caractérisés surtout par l'enrichissement des genres. Après sa première parution attestée par le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, les dictionnaires encyclopédiques gagnèrent leur place dans le domaine lexicographique à côté des dictionnaires de langue. Le *Dictionnaire de Trévoux* est un des représentants de celui-là. Voici l'extrait de l'article **DICTIONNAIRE** dans sa dernière édition parue en 1771.

« **DICTIONNAIRE.** s.m. ... C'est ainsi qu'on appelle un recueil de tous les mots d'une langue distribués par ordre alphabétique, avec des définitions & des explications qui distinguent & développent le caractère propre de chaque mot. ...

On le dit même des recueils faits par ordre alphabétique sur des objets particuliers, sur des matières de poésie, d'histoire, de géographie, de commerce, &c. ...

⁶Le titre complet : *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts, sçavoir La Philosophie, Logique, & Physique, la Médecine, ou Anatomie, Pathologie, Terapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Minéraux, Metaux & Pierreries, & les noms des Drogues artificielles : La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances : Les mathématiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre ; la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpensage, & les Sections coniques ; l'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Geographie ; la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instruments à vent & à cordes ; l'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & Perspective ; l'Architecture civile & militaire, la Pyrotechnie, Tactique, & Statique : Les Arts, la Rhetorique, la Poésie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manège, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, la Pesche, l'Agriculture, ou Maison rustique, & la plus-part des Arts mechaniques : Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Mesures & Monnoyes ; les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'Origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues : Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples de phrases & de constructions.*

Il y a aussi des *dictionnaires* raisonnés des sciences, des arts, & des métiers.

Le public est aujourd'hui inondé de *dictionnaires* dont plusieurs ne valent pas la peine d'être nommés. Il semble qu'on ait envie de réduire sous cette forme toutes les sciences & tous les arts. Bayle dit que les dictionnaires sont une voie abrégée pour devenir savans à peu de frais : c'est au moins un fort bon moyen pour le paroître. Les *dictionnaires* sont sur-tout utiles aux esprits superficiels & paresseux.

M. d'Alembert nous a tracé le plan d'un *dictionnaire* vraiment utile, mais très-difficile à exécuter.

... » (*Dictionnaire de Trévoux*, dorénavant Trévoux)

« Un recueil », « une langue », « l'ordre alphabétique ». Sur la nature, sur le nombre de langues, et sur le problème de l'ordre, Trévoux a synthétisé effectivement les points de vue des trois grands dictionnaires à la fin du XVII^e siècle. Ici, le développement du concept de *dictionnaire* réside principalement dans les informations après la définition. Au lieu de les exclure du genre de dictionnaire, il a confirmé l'existence des recueils spécialisés nommés dictionnaires, et les dictionnaires raisonnés.

En outre, l'article montre également la situation de la lexicographie française de son temps. D'une part, il souligne la présence importante des dictionnaires dans la vie quotidienne ; d'autre part, il met en question les dictionnaires qui ne sont pas dignes de ce nom. Par ailleurs, il dévoile un courant dans le domaine lexicographie de son époque, celui de mettre tous les savoirs sous forme de dictionnaire pour faciliter l'enrichissement de la connaissance de son lecteur. Pour le critiquer, il a cité le point de vue de Pierre Bayle. À la fin de l'article, le Trévoux mentionne d'Alembert et son plan de dictionnaire, à savoir l'*Encyclopédie*. Cela suggère en quelque sorte la concurrence entre le *Dictionnaire de Trévoux* et l'*Encyclopédie* à leur époque. Et c'est à l'*Encyclopédie* que nous devons quelques contributions sur le concept de *dictionnaire* au XVIII^e siècle.

D'après Sylvain Auroux⁷, dans l'*Encyclopédie*, la théorie de *dictionnaire* est développée dans trois articles, à savoir l'article **DICTIONNAIRE**, l'article de synonymie **DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE**, et l'article **ENCYCLOPÉDIE**. Dans l'article **DICTIONNAIRE**, d'Alembert, son auteur, présente son idée sur la classification du dictionnaire en tant que groupe d'ouvrages :

« On peut distinguer trois sortes de *dictionnaires* ; *dictionnaires* de langues, *dictionnaires* historiques et *dictionnaires* de Sciences et d'Arts : divisions qu'on pourrait présenter sous un point de vue plus général, en cette sorte : *dictionnaires* de mots, *dictionnaires* de faits et *dictionnaires* de choses... »⁸

Selon Auroux, l'article de synonymie **DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE**, signé également par d'Alembert, s'applique à l'hyponymie de *dictionnaire* par rapport à *vocabulaire* et *glossaire*. Voici l'extrait de l'article :

« vocabulaire et glossaire ne s'appliquent guère qu'à de purs dictionnaires de mots, au lieu que dictionnaire comprend non seulement les dictionnaires, mais encore les dictionnaires historiques, et ceux des sciences et d'arts... le mot glossaire... ne s'applique guère qu'aux dictionnaires de mots peu connus, barbares ou surannées. »

Quant à l'article **ENCYCLOPÉDIE** rédigé par Diderot, nous détaillons plus bas la distinction entre *dictionnaire* et *encyclopédie*.

- XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, la lexicographie française a connu un épanouissement qu'elle n'avait jamais eu. Dans la préface de son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Pierre Larousse écrit ainsi : « Étant-il donc besoin d'une nouvelle encyclopédie, dans un siècle qui en a déjà tant vu éclore qu'on pourrait le

⁷ Sylvain Auroux, « Le militantisme rationaliste : ce que nous apprennent les encyclopédistes sur la théorie (et l'histoire) des dictionnaires », dans François Gaudin (dir.), *La lexicographie militante : Dictionnaires du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2013, pp. 53-66.

⁸ Jean le Rond D'Alembert, article « dictionnaire » dans Denis Diderot, Jean le Rond d'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 4, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1751, pp. 958-966.

surnommer le siècle des dictionnaires ? Nous répondons hardiment oui. »⁹ Le développement de la lexicographie française du siècle correspondait aux changements linguistiques et socio-culturels pendant et après la Révolution française. La réforme du système métrique, l'impact de l'anglicisme, et « le mélange des mots de basse ou noble extraction » (Pruvost, 2006 : 65) prouve un grand développement de la lexicographie et le développement de l'imprimerie permettait la baisse des coûts. Par ailleurs, la réforme du système scolaire rendait nécessaire la montée et le développement des dictionnaires d'apprentissage.

« **DICTIONNAIRE** ... s.m. 1° Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification. ...

2° On donne aussi le nom de dictionnaire à des encyclopédies qui contiennent par ordre alphabétique ou par ordre de matières une science ou tout ce qui concerne un art. ...

3° Ensemble des mots dont se sert un écrivain. » (*Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, dorénavant Littré)

Dans la première définition de l'article, Littré prolonge principalement celle des dictionnaires du XVII^e et XVIII^e siècle cités plus haut sur la nature et l'ordre du dictionnaire. Les dictionnaires bilingues et plurilingues peuvent être considérés comme négligés, toujours exclus du genre dictionnaire. L'innovation de cette définition réside premièrement dans la distinction plus concrète entre *mot* et *terme*, alors que les dictionnaires cités plus haut n'utilisent que *mot* pour recouvrir les deux concepts. Cette distinction a rendu possible en fait dans l'avenir la différenciation entre le dictionnaire de langue et le dictionnaire de spécialité.

Deuxièmement, Littré distingue le genre dictionnaire du genre encyclopédie en soulignant qu'une encyclopédie pouvait porter *dictionnaire* comme titre, environ un siècle après la parution de la première encyclopédie, à savoir l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. Troisièmement, Littré mentionne un dictionnaire du genre

⁹ Pierre Larousse, « Préface » dans Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 1, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866, pp. V-LXXVI.

littéraire, à savoir le dictionnaire des mots utilisés par un écrivain, ce qui élargit encore plus la dénotation du terme *dictionnaire*.

Un autre dictionnaire qui fait époque du XIX^e siècle, à savoir le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse définit le terme ainsi :

« **DICTIONNAIRE** s.m. ... Recueil des mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, rangés soit par ordre alphabétique, soit par ordre de matières, soit par analogies, et expliqués dans la même langue ou traduits dans une autre : ... || Ouvrages dans lequel on traite, par ordre alphabétique, les matières relatives à une science, à un art, à un objet quelconque, ou même à toutes les connaissances humaines : ...

- Nomenclature des termes dont une ou plusieurs personnes se servent habituellement : ... » (*Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, dorénavant Larousse)

Dans ce dictionnaire, l'article **DICTIONNAIRE** occupe presque huit pages, il est beaucoup plus long que dans l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. En comparaison avec les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles cités par nous plus haut, Larousse adopte la même opinion à propos de la nature des dictionnaires, à savoir « recueil des mots ». Sur le problème d'ordre, il y a une nouveauté dans l'article **DICTIONNAIRE** de Larousse, c'est de détailler des ordres de rangement. En plus de l'ordre alphabétique, Larousse mentionne celui par ordre de matières, et celui par analogies. Une autre nouveauté remarquable est l'implication des dictionnaires bilingues ou plurilingues : « expliqués dans la même langue ou traduits dans une autre », alors que tous les autres dictionnaires cités plus hauts ne les présentent pas explicitement.

En comparaison de Littré, Larousse sépare l'encyclopédie et le dictionnaire encyclopédique des autres dictionnaires. De même que Littré, Larousse présente également le dictionnaire des mots utilisés par une ou plusieurs personnes, sauf que dans Larousse, ce genre de dictionnaire ne se limite pas au domaine littéraire.

- XX^e siècle

Entré dans le XX^e siècle, le dictionnaire reste un genre d'ouvrage important, et son marché est toujours prospère. Grâce au succès de l'entreprise éditoriale de Pierre Larousse, son nom survit non seulement en tant que raison sociale, mais encore en tant que titre de dictionnaire. Au XX^e siècle, la popularité des dictionnaires de Larousse est comparable à la celle du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* dans son époque. Le *Petit Larousse* est un des dictionnaires les plus utilisés dans notre vie quotidienne. Voici son article **DICTIONNAIRE**.

« **DICTIONNAIRE** nom masculin (...) Ouvrage didactique constitué par un ensemble d'articles dont l'entrée constitue un mot, indépendants les uns des autres et rangés dans un ordre déterminé, le plus souvent alphabétique. ... » (*Petit Larousse*)

Globalement, la définition de *dictionnaire* dans le *Petit Larousse* est plus succincte que celle donnée par les autres dictionnaires cités plus haut. À travers la revue des articles concernés dans quelques dictionnaires dans l'histoire, nous avons remarqué une augmentation de longueur. Les lexicographes dans l'histoire ne se contentaient pas de définir le terme par une phrase courte. C'est peut-être parce qu'au fur et à mesure du développement de la lexicographie, le dictionnaire comme un genre d'ouvrage devient trop diversifié pour être défini. En fait, une réduction des déterminatifs peut élargir la dimension du sens dénotatif du terme, et ce traitement est adopté justement dans l'article **DICTIONNAIRE** du *Petit Larousse*. Par exemple, en ne mentionnant pas le nombre de langues concernées dans un dictionnaire, la définition du *Petit Larousse* n'exclut aucune variété de dictionnaire, tant monolingue, que bilingue ou plurilingue.

Parmi les dictionnaires les plus populaires au XX^e siècle, il y a aussi le *Petit Robert*, une nouvelle vedette dans le marché du dictionnaire dans la deuxième moitié du XX^e siècle, à côté du *Petit Larousse* qui est connu depuis sa parution au début du siècle. Le *Petit Robert* définit le terme *dictionnaire* comme suit.

« **DICTIONNAIRE** nom masculin (...) Recueil d'unités significatives de la langue (mots, termes, éléments...) rangées dans un ordre convenu, qui donne des définitions, des informations sur les signes. ... » (*Petit Robert*)

Le *Petit Robert* donne une définition au terme *dictionnaire* aussi concise que celle du *Petit Larousse*. À propos de la nature des dictionnaires, le *Petit Larousse* accentue sa valeur didactique, et le *Petit Robert* le détermine simplement comme un recueil, sans aucune mention sur son didactisme. Au lieu de cela, le *Petit Robert* souligne sa fonction originelle, c'est-à-dire la fonction signifiante. De ce point de vue, le *dictionnaire* chez le *Petit Robert* dispose d'un sens plus large que dans le *Petit Larousse*, car l'unité signifiante ne se limite pas à la langue elle-même.

À l'égard de la forme, le *Petit Larousse* et le *Petit Robert* se rejoignent sur la notion d'ordre, mais il y a quand même des nuances sur ce point-là. Le *Petit Larousse* prend l'ordre alphabétique comme exemple, et le *Petit Robert* ne mentionne pas tel ou tel ordre. En plus, les deux dictionnaires mettent l'accent sur différents aspects d'un dictionnaire. Le *Petit Larousse* présente le concept plutôt par sa structure, et le *Petit Robert* préfère parler de son contenu.

1.2.3 *Dictionnaire défini par des linguistes*

Depuis les années 1970 qui ont vu la naissance de la métalexigraphie, les linguistes se consacrent à l'étude du concept de *dictionnaire*. Parmi les études fondatrices de cette période-là, nous avons remarqué celles de Josette Rey-Debove et de Bernard Quemada. Selon Josette Rey-Debove : « un dictionnaire est un ouvrage didactique qui décrit un ensemble défini (généralement structuré) d'éléments linguistiques, présentés en messages séparés et ordonnés, permettant la consultation » (Rey-Debove, 1971 : 27). De plus, pour détailler cette définition, Rey-Debove a indiqué un critère comprenant 8 points qu'elle trouve indispensables pour le genre de dictionnaire :

- 1) « suite de messages graphiques isolés » ;
- 2) « ouvrage de consultation » ;
- 3) « deux structures, parfois réduites à une seule », c'est-à-dire la macrostructure et la microstructure ;
- 4) « classement par la forme ou le contenu » ;
- 5) « caractères linguistiques du sujet de l'information » ;
- 6) « caractère didactique de l'information explicite » ;

7) « un dictionnaire informe sur des signes » ;

8) « la nomenclature est un ensemble déterminé, structuré s'il n'est pas exhaustif ». (Rey-Debove, 1971 : 20-26)

Parmi ces critères, le premier, le troisième, le quatrième, et le huitième concernent les aspects structuraux d'un dictionnaire tandis que le deuxième, le cinquième, le sixième et le septième ont trait à ses aspects fonctionnels. De ces critères, nous pouvons déduire que le *dictionnaire* ici défini par Josette Rey-Debove concerne les dictionnaires de langue, qu'il ne recouvre pas d'autres genres de dictionnaire, tels que le dictionnaire encyclopédique, le dictionnaire de noms propres, etc., existant dans l'histoire et à notre époque, et qui sont aussi importants et non négligeables. Ainsi, nous pouvons considérer que la définition donnée par Rey-Debove est une définition restrictive.

Dans la thèse de Bernard Quemada, une autre étude fondatrice de la métaléxicographie, l'auteur avance que « le dictionnaire est avant tout un catalogue de vocables destiné à donner accès, de manière commode, à des informations dont le nombre et la nature sont laissés à l'appréciation de l'auteur » (Quemada, 1968 : 14). Différente de celle donnée par Josette Rey-Debove, la définition de Bernard Quemada vise principalement la nature du dictionnaire. Selon cette définition, un dictionnaire est un catalogue de vocables, et ce genre de catalogue a pour fonction d'offrir à ses utilisateurs de façon convenable les informations selon l'intention de son compilateur.

Ce qui est remarquable de plus, c'est que Bernard Quemada nous montre un aspect qui n'était pas compris dans le concept du terme, à savoir « l'appréciation de l'auteur ». L'appréciation de l'auteur signifie une subjectivité qui ne réside en fait pas seulement dans le nombre et la nature des informations. Dans la constitution d'un dictionnaire, la subjectivité de l'auteur pourrait influencer d'autres aspects, tels que le choix des ressources, la façon de présenter les informations, etc. Cela entraîne inévitablement une distorsion de la réalité, quelle que soit sa mesure. Ainsi, les dictionnaires peuvent être adoptés comme le terrain de recherche de la représentation.

En considérant la complexité du concept, la définition du terme *dictionnaire* peut varier selon le contexte et le point de départ. Dans *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires* de François Gaudin et Louis Guespin, les auteurs définissent le terme sous trois angles, celui sur la distinction entre *dictionnaire* et ses termes voisins, celui sur sa fonction, et celui sur sa typologie.

« On tend à réserver le nom de dictionnaire pour des ouvrages portant sur le vocabulaire de la langue générale, ou, pour les ouvrages portant sur les mots d'une science, d'un art ou d'une technique, on le réserve à des ouvrages exhaustifs. En revanche, pour les ouvrages plus ponctuels, on désignera plutôt par vocabulaires, les recueils présentant des définitions et on réservera le nom de lexique pour les ouvrages, bilingues ou plurilingues, à visée traductive et ne présentant que des listes d'équivalents » (Gaudin, Guespin, 2000 : 15).

La définition ci-dessus a été faite pour distinguer trois genres d'ouvrages, *dictionnaire*, *vocabulaire*, et *lexique*.

« C'est un ouvrage que l'on consulte principalement pour découvrir des mots inconnus, des sens nouveaux, mais aussi pour connaître le bon usage, les orthographes exactes et les significations précises des mots. Il conjugue une fonction de description et une fonction de prescription. Il joue donc un rôle normatif et doit refléter les vérités socialement admises sur les mots » (Gaudin, Guespin, 2000 : 99).

Cette définition vise principalement les fonctions du dictionnaire, celui de description, et celui de prescription. Ces deux fonctions suggèrent l'engagement potentiel des dictionnaires dans la formation et le changement des représentations. À partir de ce constat, François Gaudin propose un circuit langue, pratiques langagières, doxa, représentations, qui peut s'adapter à notre recherche sur les représentations de la Chine dans les dictionnaires français.

Dans ce présent travail, nous adoptons le sens large du terme *dictionnaire*. Premièrement, l'histoire de la lexicographie française montre déjà que les produits de cette entreprise sont divers. La diversification de ces ouvrages précède la

naissance de la métalexigraphie qui les étudie. Ainsi, il ne convient pas d'encadrer les objets d'étude avec une limitation établie bien après la parution de ceux-là. Deuxièmement, nous devons rendre compte des objets d'étude de ce présent travail, à savoir les représentations de la Chine. Comme nous l'avons dit plus haut, si nous nous concentrons seulement sur les dictionnaires au sens strict, à savoir les dictionnaires de langue, nous allons passer à côté de beaucoup de détails concernant directement les représentations.

1.3 Typologie des dictionnaires

Dans la section précédente, nous avons débrouillé les définitions données à *dictionnaire*, parcouru les études des métalexigraphes, et compris en quelque sorte la connotation du terme. Pourtant, afin de mener nos études, il nous faut établir des corpus, et cela nous exige une sélection de dictionnaires. Pour bien choisir les dictionnaires à étudier dans des ouvrages de ce genre qui sont tellement nombreux et divers, nous avons besoin encore de connaître mieux sa classification. La connaissance de la dénotation du terme nous aide à une sélection plus motivée, et cela favorise les étapes suivantes de nos études, surtout l'organisation de la méthodologie et des différentes étapes d'analyse.

1.3.1 Principales typologies des dictionnaires en U.R.S.S. et aux États-Unis

Depuis quelques décennies, la typologie des dictionnaires est intégrée dans le domaine de recherche de plusieurs spécialistes des dictionnaires. En France et à l'étranger, plusieurs chercheurs se sont employés à chercher une solution pour classer ces ouvrages. Selon ZHANG Yihua et YONG Heming (2007 : 70-78), au XX^e siècle, il existe principalement cinq théories concernant la typologie des dictionnaires, proposées toutes par les chercheurs de l'U.R.S.S. ou des États-Unis, celles de Lev Chtcherba, de Yakov Malkiel, de Thomas Seboek, de Ladislav Zgusta, et de Sidney I. Landau.

Lev Chtcherba est peut-être le premier qui ait proposé une typologie systématique des dictionnaires. Selon les caractéristiques reflétées par les structures des dictionnaires, le Soviétique oppose six paires de types, le dictionnaire

académique et le dictionnaire de référence, l'encyclopédie et le dictionnaire général, le thesaurus et le dictionnaire ordinaire, le dictionnaire ordinaire et le dictionnaire idéologique, le dictionnaire définissant et le dictionnaire traduisant, et le dictionnaire historique et le dictionnaire non historique. Les six paires de types proposés par Lev Chtcherba ne recouvrent pas tous les dictionnaires. Par exemple, les dictionnaires bilingues ou plurilingues ne peuvent trouver leur place dans aucune de ces six paires de types. Pour autant, il a débuté l'étude typologique des dictionnaires.

Quant à Yakov Malkiel, il conseille de catégoriser les dictionnaires selon trois critères, à savoir le domaine et la dimension, la perspective, et la présentation. Le domaine et la dimension se rapportent à la densité des entrées, le nombre de langues concernées, et la mesure de l'attention aux informations purement linguistiques. La perspective comprend l'aspect temporel (synchronie ou diachronie), l'aspect de la mise en ordre (alphabétique, analogique, etc.), et l'aspect du style (objectivité, détermination, etc.). La typologie de Yakov Malkiel est critiquée par Sidney I. Landau, d'après lequel, « *Malkiel's system, while elegant, is not very serviceable as a teaching tool* » (Landau, 1984 : 7). Le commentaire de Sidney I. Landau reflète la complexité de la typologie de Malkiel qui rend plus difficile en fait la classification des dictionnaires.

Actif à la même époque que Yakov Malkiel, Thomas Seboek a avancé sa propre typologie sur la base de ses observations de certains dictionnaires et vocabulaires. Il s'agit de cinq critères qui permettent de les distinguer, à savoir la source de corpus, la structure et le principe d'arrangement, la méthode de référence, la documentation, et les informations données. Pourtant, la typologie de Seboek ne se limite pas à l'étude de seize dictionnaires. Cela entraînerait inéluctablement des lacunes.

Du côté de Ladislav Zgusta, les dictionnaires ont d'abord été divisés en deux types, le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de langue. Ayant pour base cette division, il différencie selon la dimension temporelle le dictionnaire synchronique et le dictionnaire diachronique, selon la couverture du contenu le dictionnaire général et le dictionnaire spécial, selon le nombre de langues impliquées le dictionnaire monolingue et le dictionnaire bilingue, selon l'objectif d'utilisation le dictionnaire didactique, le dictionnaire prescriptif et le dictionnaire descriptif, et

selon le volume le grand dictionnaire, le dictionnaire de taille moyenne, et le petit dictionnaire. Par rapport aux études typologiques de Chtcherba, de Malkiel, et de Seboek, les études de Zgusta ont développé largement la typologie des dictionnaires. Sa distinction entre le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de langue est très répandue jusqu'à aujourd'hui. De plus, avec une classification plus fine, il a adopté pour la première fois la fonction des dictionnaires comme un des critères.

D'après Sidney I. Landau, les dictionnaires peuvent être classifiés à travers 11 facteurs qui les influencent : le nombre de langues concernées, le mode de financement, l'âge des utilisateurs, le volume, la couverture des sujets, la limitation sur les aspects de langue concernée, l'unité lexicale, la langue parlée par les utilisateurs, la dimension temporelle, la méthode s'appliquant à la langue, et le style d'index. Parmi les cinq théories de la typologie des dictionnaires ici, celle de Landau est la plus récente. Elle contient autant de dictionnaires que possible et permet une classification assez faisable. Cependant, elle est à systématiser davantage car il manque ici un éclairage sur les différents niveaux de critères.

1.3.2 Typologie en France

Étant donné que nous prenons les dictionnaires français comme notre terrain de recherche, nous nous intéressons à la typologie des dictionnaires proposée par les chercheurs francophones. Les précurseurs de la métalexigraphie, en France, Bernard Quemada, Josette Rey-Debove, Louis Guilbert, Georges Matoré, Robert-Léon Wagner, Alain Rey, etc., au Québec, Jean-Claude Corbeil, Jean-Claude Boulanger, Claude Poirier, etc., ont tous consacré une partie de leurs travaux à ce sujet. Par exemple, Bernard Quemada a destiné la première partie de sa thèse, qui compte deux centaines de pages à l'étude typologique des dictionnaires. Les ouvrages plus récents, par exemple, de François Gaudin et Louis Guespin, et de Jean Pruvost, mentionnent aussi la typologie des dictionnaires.

La typologie des dictionnaires existant chez les spécialistes des dictionnaires s'est principalement faite selon de plusieurs critères distinctifs. Tout d'abord, on peut distinguer les dictionnaires des encyclopédies. À noter que cette distinction signifie qu'elle prend le sens strict du terme *dictionnaire*. Les deux types d'ouvrages

sont assez semblables sur leurs apparences, surtout sur leurs structures, parce que la plupart d'entre eux adoptent l'ordre alphabétique pour organiser leurs articles. À cause des ressemblances, depuis longtemps des lexicographes, des érudits et des chercheurs sur les dictionnaires essaient de trouver une bonne solution pour bien les distinguer. Du fait que le corpus de notre étude comprendra certains ouvrages lexicographiques qui portent le titre d'*encyclopédie*, nous aimerions détailler plus bas les relations entre ces deux types, à savoir le dictionnaire et l'encyclopédie, et leurs propres relations avec deux autres genres, le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de noms propres. Ici, nous prendrons seulement pour exemples le *Petit Robert* et l'*Encyclopaedia Universalis* afin de concrétiser cette distinction.

Puis, sur le nombre de langues concernées par un dictionnaire, nous avons le dictionnaire monolingue et le dictionnaire plurilingue. Certains travaux existants divisent plus subtilement les dictionnaires en trois types, monolingues, bilingues, et plurilingues. Mais nous pensons qu'une opposition entre le dictionnaire monolingue et le dictionnaire plurilingue suffirait pour notre étude, car le dictionnaire plurilingue proprement dit contient déjà le dictionnaire bilingue, et le corpus de ce présent travail sera extrait des dictionnaires monolingues. Pour cette distinction, nous pouvons prendre pour exemples le *Petit Larousse* et le *Dictionnaire chinois-français Larousse*.

Ensuite, sur le plan de l'universalité d'utilisation des dictionnaires, nous pouvons opposer le dictionnaire généraliste et le dictionnaire spécialisé. Selon François Gaudin et Louis Guespin (2000 : 101), cette division peut s'adapter au genre de dictionnaire monolingue qui appartient au dictionnaire de langue. Précisément, le dictionnaire généraliste de langue, « vise un programme à la fois nécessaire, en tant qu'outil de régulation sociale des discours, et impossible à atteindre, en tant qu'il vise une description globale d'une langue, réalité abstraite, donc non observable » (ibid.), alors que pour le dictionnaire spécialisé de langue, « certains aspects de la langue sont décrits de façon exclusive dans des ouvrages particuliers : dictionnaire de rimes, de synonymes, analogique, d'argot, de régionalisme, etc. » (Gaudin, Guespin, 2000 : 103). Il en est de même pour les dictionnaires qui n'appartiennent pas aux dictionnaires de langue.

Après, par rapport aux objectifs des dictionnaires, nous pouvons distinguer le dictionnaire prescriptif du dictionnaire descriptif.

« On peut en effet avoir pour objectif de décrire la langue et son lexique en essayant d'être le moins engagé possible, en souhaitant faire du dictionnaire une sorte de miroir récapitulatif et neutre des usages écrits et oraux des mots. On peut aussi, à l'inverse, considérer que le lexicographe a pour mission de veiller au bon emploi, de guider les usagers en conseillant, si besoin est, du côté d'un usage présenté comme la norme à respecter » (Pruvost, 2006 : 130).

Le propos de Pruvost révèle deux attitudes différentes que les lexicographes adoptent quand ils compilent leurs ouvrages. Il est évident que cette distinction prend aussi le sens strict de *dictionnaire*. En plus, nous pensons que les fonctions reflétant les objectifs des dictionnaires ne sont pas absolues. Un dictionnaire prescriptif peu populaire ne peut pas réaliser parfaitement son objectif de normaliser les usages de la langue. Au contraire, un dictionnaire descriptif très diffusé est capable de répandre un usage rare qui dispose ainsi de la potentialité de devenir la norme.

1.4 Dictionnaires et encyclopédies

Étant donné que nous prenons pour objet de recherche les images de la Chine dans les dictionnaires français, les articles concernant la Chine sont à considérer. Il s'agit en premier lieu des articles **CHINE**, et **CHINOIS/CHINOIS**. Le mot *Chine* est avant tout un toponyme qui relève du cadre des noms propres, et les mots *chinois* et *Chinois* en sont dérivés. Il s'agit en deuxième lieu des articles s'appliquant à la culture chinoise, l'histoire chinoise, et les personnes chinoises, etc. S'il y a de tels articles dans les dictionnaires français, leurs entrées sont principalement des noms propres. Si nous nous bornions aux dictionnaires de langue qui tendent à exclure les noms propres de leurs nomenclatures, le résultat de notre analyse risquerait d'être très limité et partiel. Par conséquent, à côté des dictionnaires de langue, nous envisageons de prendre en considération les dictionnaires dont les nomenclatures

comprennent les noms propres, à savoir les encyclopédies, les dictionnaires encyclopédiques, et les dictionnaires de noms propres.

1.4.1 Étymologie du mot *encyclopédie*

Sur le plan étymologique, le mot *encyclopédie* dans la langue française est issu du mot *encyclopaedia* du latin postmédiéval, et celui-ci vient du grec *ἐγκυκλοπαιδεία* (*enkuklopaideia*). Le mot est composé de deux parties, *enkulo* et *paideia*. Selon Alain Rey (1982 : 19), *enkuklo* signifie la circulation, et *paideia* veut dire l’instruction. D’après Henri Meschonnic, « le mot, en lui-même, tend à rabattre sur l’enfance, c’est-à-dire sur une instruction assez élémentaire, bornée aux rudiments d’une culture... »¹⁰ Ce sens s’avère un peu éloigné du sens contemporain d’*encyclopédie*. Selon ce que nous montre l’article **ENCYCLOPÉDIE** dans le *Trésor de langue française*, *ἐγκυκλοπαιδεία* (*enkuklopaidia*) est devenu, par la malice du sort, *ἐγκύκλιος παιδεία* (*enkuklios paideia*), avec la mauvaise lecture d’un manuscrit. Ainsi le mot *encyclopédie* en français a obtenu son sens originel comme « *ensemble des sciences qui constituent une éducation complète* ».

Nous devons à Henri Meschonnic un regard philosophique sur l’étymologie et la morphologie du mot *encyclopédie*, ainsi que sa forme originelle du grec *ἐγκύκλιος παιδεία* (*enkuklios paideia*). Il nous suffit pour révéler certains aspects particuliers de la notion que *encyclopédie* recouvre. Avec l’existence de la composante morphologique qui signifie « cycle », le mot implique que sa notion peut être considérée à partir de cela. Il paraît que les connaissances peuvent se présenter ou se représenter à travers l’encyclopédie comme un cycle, ou bien par cycles. D’ailleurs, la composante morphologique *en* implique en fait une relation spatiale, c’est-à-dire dans le cycle du savoir. Ainsi, le mot *encyclopédie* suggère d’une part que la notion *encyclopédie* tend à totaliser tout savoir, et d’autre part qu’elle s’inscrit en même temps dans la totalité du savoir. Une contradiction peut donc se déceler dans la notion *encyclopédie*.

¹⁰ Henri Meschonnic, « L’encyclopédie sortant de son mot pour se voir », dans Roland Shaer (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Flammarion, 1996, pp. 19-23.

La lecture philosophique de Meschonnic du mot *encyclopédie* nous montre un autre aspect fort sensible de la notion, ce sont les relations objet – sujet, car le cycle suppose un centre, et qu'un centre suppose son sujet. Considérée comme le cycle du savoir, l'encyclopédie est le sujet de tous les objets de savoir qu'il comprend. « Il semble tout ouverture vers les objets qui constituent son objet. Contradictoirement, il se referme, se retourne sur son sujet. »¹¹ C'est-à-dire que le processus où l'encyclopédie vise à des connaissances, qu'il s'agisse de celui avant, pendant ou après la compilation, peut toujours montrer l'encyclopédie elle-même.

Puisque l'encyclopédie s'applique au savoir, elle peut être vue comme une sorte d'ouvrage de référence. D'après Alain Rey,

« quant à l'univers culturel, chaque ouvrage de référence est tributaire des champs d'intérêts, des jugements de valeur, des systèmes d'évaluation, des réflexes mentaux et affectifs, des préjugés et des croyances de chaque ensemble humain dont il est le produit et auquel il s'adresse. Il ne peut pas y échapper, mais il peut tenter d'agir sur tel élément de cette configuration » (Rey, 2007 : 10).

C'est dans cette mesure que nous avons trouvé la possibilité d'étudier les représentations de la Chine dans les dictionnaires français.

1.4.2 Distinction entre *dictionnaire* et *encyclopédie* : histoire et théorie

-Histoire

La distinction entre le dictionnaire et l'encyclopédie ne s'est pas formée soudainement. En France, c'est au cours de l'histoire de la lexicographie que les deux genres d'ouvrage se sont séparés progressivement, et spontanément l'un de l'autre, avant l'apparition des recherches linguistiques sur les dictionnaires. Même avant la naissance de la lexicographie française, existaient déjà des dichotomies semblables, telles que les distinctions *glossaires/sommes*, *dictionnaire des*

¹¹ Henri Meschonnic, « L'encyclopédie sortant de son mot pour se voir », dans Roland Shaer (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Flammarion, 1996, pp. 19-23.

mots/dictionnaire des choses, lexicographie grammaticale/lexicographie philosophique, etc.

D'après Bernard Quemada, deux courants distincts apparaissent dès le X^e siècle par l'intermédiaire des *glossaires* et des *sommes*. Les *glossaires* sont de « simples répertoires de mots traduits, commentés ou plus rarement définis » (Quemada, 1968 : 75), ressemblant plutôt au dictionnaire de langue d'aujourd'hui, alors que les *sommes* sont des « fondements des compilations médiévales » (ibid.), caractérisées par leur contenu encyclopédique. Bien qu'aucun des deux types d'ouvrage ne dispose de la même forme que les produits lexicographiques d'aujourd'hui, la différence sur le contenu marque le début des deux courants importants de la lexicographie. D'ailleurs, les deux courants s'influençaient déjà à l'époque, c'est-à-dire le premier ajoutait des éléments d'érudition, et le dernier s'enrichissait de données linguistiques.

À la fin du XVII^e siècle ont vu le jour trois dictionnaires considérés comme le point de départ de la lexicographie française moderne, celui de Richelet, de Furetière et de l'Académie française. Le *Dictionnaire françois* de Richelet est le premier ancêtre de tous les dictionnaires de langue française. Le *Dictionnaire universel* de Furetière est considéré comme le premier dictionnaire encyclopédique en France. Ainsi est né le dictionnaire encyclopédique comme un type hybride qui semble gommer la frontière entre le dictionnaire et l'encyclopédie, mais en réalité, son développement dans l'histoire favorisa dans une certaine mesure une distinction plus claire entre le dictionnaire et l'encyclopédie.

Au XVIII^e siècle, l'*Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert* propose une séparation plus évidente entre les deux genres. Dans l'article **ENCYCLOPÉDIE** de l'œuvre, Diderot écrit : « Qu'est-ce qu'un dictionnaire de langue ? Qu'est-ce qu'un vocabulaire, lorsqu'il est exécuté aussi parfaitement qu'il peut l'être ? Un recueil très-exact des titres à remplir par un dictionnaire encyclopédique et raisonné ». Ainsi, à leurs yeux, le dictionnaire proprement dit n'est qu'une encyclopédie défectueuse qui nécessite d'être complétée par le contenu encyclopédique si l'on a besoin de le présenter comme une encyclopédie à part entière.

Au fur et à mesure de la différenciation entre le dictionnaire et l'encyclopédie, les deux courants n'ont cessé de s'influencer. La prospérité du dictionnaire encyclopédique pendant des siècles reflète le succès de l'ajout des connaissances dans le dictionnaire, et en même temps, de plus en plus d'encyclopédies adoptent l'ordre alphabétique comme le dictionnaire, et c'est le cas pour une bonne partie des encyclopédies d'aujourd'hui.

Au XIX^e siècle, Pierre Larousse a publié le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Le développement du dictionnaire du genre encyclopédique atteint un niveau qu'il n'a jamais touché dans l'histoire avant la parution du *Grand dictionnaire universel*. Au XX^e siècle, à cause de l'amélioration de la lexicographie du dictionnaire encyclopédique, l'expansion du contenu encyclopédique dans les dictionnaires de langue n'a plus été aussi forte qu'avant. La distinction entre le dictionnaire de langue et le dictionnaire encyclopédique devient plus nette.

- Théorie

Dans la pratique, il n'est pas facile de distinguer radicalement le dictionnaire de l'encyclopédie, d'autant plus que les deux genres d'ouvrage ne cessent pas de se développer et donc de changer de forme et de contenu. Il n'en reste pas moins que le dictionnaire et l'encyclopédie sont assez similaires dans notre conscience collective, de sorte qu'ils sont classés comme un même type d'ouvrage dans le marché éditorial. En fait, tous les travaux concernant les dictionnaires n'arrivent pas à la conclusion que le dictionnaire et l'encyclopédie sont deux ouvrages complètement différents, certains chercheurs pensant qu'il existe des ressemblances entre les deux.

Quelques études traitent l'encyclopédie comme un type de dictionnaire, par exemple chez Lev Chtcherba et Ladislav Zgusta, comme nous l'avons mentionné plus haut. Au fur et à mesure du développement disciplinaire, les nouvelles typologies tendent de plus en plus à distinguer le dictionnaire et l'encyclopédie plus clairement : « l'encyclopédie est un dictionnaire général dont la macrostructure relève du système des choses » (Rey-Debove, 1971 : 33). Le propos de Josette Rey-Debove implique une distinction entre le dictionnaire général de choses, et le dictionnaire général de langue. Puisque Josette Rey-Debove définit l'encyclopédie

comme le dictionnaire général de choses, il convient, à partir de cette définition, de considérer le dictionnaire de langue comme le dictionnaire général de langue. Apparemment, en utilisant le terme *dictionnaire* dans « le dictionnaire général », cette distinction ne peut pas séparer radicalement le dictionnaire de l'encyclopédie, à moins que nous ne définissions spécialement le terme *dictionnaire* en évoquant ses relations avec l'encyclopédie, comme le dictionnaire de langue. Pourtant, en accentuant la macrostructure, le propos de Josette Rey-Debove indique une voie possible pour une distinction plus radicale entre le dictionnaire et l'encyclopédie.

Si la naissance de la linguistique moderne offre un point d'entrée pour la résolution du problème et l'a rendue possible, la montée du structuralisme en linguistique plus tard a accéléré la proposition d'une distinction théorique, et le développement de la métalexigraphie permet définitivement d'en proposer une qui est plus ou moins cohérente et universelle. Les travaux concernés sont nombreux, et il s'agit des études avec un regard global dans certains cas, mais des opinions dispersées dans la plupart des cas. Dans l'*Encyclopédie internationale de lexicographie*, dirigée par Franz Josef Haussmann, Luis Fernando Lara a fait un bilan des études théoriques sur les relations entre le dictionnaire de langue et l'encyclopédie. D'après lui, la distinction contemporaine entre les deux genres d'ouvrage peut consister en quatre points.

Premièrement, sur la nomenclature, celle du dictionnaire de langue « possède tous les éléments de ce qu'on appelle les “paradigmes fermés”, éléments structuraux par excellence, ainsi que le plus grand nombre possible de mots appartenant à des “paradigmes ouverts” »¹², et celle de l'encyclopédie « privilégie seulement les noms propres ou les noms communs qui se réfèrent à des concepts importants pour la connaissance du monde »¹³. Deuxièmement, les dictionnaires de langue s'intéressent aux « signes, ce qui explique qu'ils les caractérisent toujours linguistiquement... »¹⁴, alors que l'encyclopédie néglige généralement les informations linguistiques. Troisièmement, « le dictionnaire de langue inclut des observations ou indications sur

¹² Luis Fernando Lara, « Dictionnaire de langue, encyclopédie, dictionnaire encyclopédique : le sens de leur distinction », dans Franz Josef Haussmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernest Wiegand (dir.), *Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, De Gruyter, 1989, pp. 280-287.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

l'utilisation des signes au niveau pragmatique »¹⁵, et « *l'encyclopédie n'offre rien de tel* »¹⁶. Quatrièmement, en écartant les dictionnaires pour les élèves, dans les dictionnaires de langue ne sont pas inclus les « dessins, diagrammes ou photographies »¹⁷, alors que les encyclopédies « utilisent des illustrations à profusion »¹⁸.

Bref, pour distinguer le dictionnaire de langue de l'encyclopédie, « il convient tout d'abord de distinguer les ouvrages qui rendent compte strictement du fonctionnement des unités du code linguistique de ceux qui s'intéressent aux connaissances sur le monde » (Gaudin, Guespin, 2010 : 100).

« Si le dictionnaire de langue privilégie la description de l'usage du mot dans la langue, et si le dictionnaire encyclopédique décrit en priorité la chose ou l'idée représentée par le mot, de son côté, l'encyclopédique n'enregistre pas vraiment des mots, mais des thèmes, l'objectif étant d'offrir des synthèses pertinentes sur les connaissances acquises. » (Pruvost, 2002 : 8)

Pour celui qui s'applique seulement au code linguistique, on dit le dictionnaire de langue, et pour celui qui se penche sur les connaissances du monde, il s'agit de l'encyclopédie. Avec les critères ci-dessus, nous pouvons distinguer plus facilement le dictionnaire de langue de l'encyclopédie selon l'analyse de leur contenu. Il faudrait ajouter que le titre d'un ouvrage importe peu pour son identification, car le cas n'est pas rare où, un dictionnaire de langue porte en titre « encyclopédique » à telle ou telle intention.

1.4.3 Dictionnaire encyclopédique

En marge de la distinction entre le dictionnaire et l'encyclopédie, il existe un genre de dictionnaire qui ressemble au mélange du dictionnaire et de l'encyclopédie, à savoir le dictionnaire encyclopédique.

¹⁵ Luis Fernando Lara, « Dictionnaire de langue, encyclopédie, dictionnaire encyclopédique : le sens de leur distinction », dans Franz Josef Haussmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernest Wiegand (dir.), *Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, De Gruyter, 1989, pp. 280-287.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

« C'est un dictionnaire de langue par la nomenclature, qui développe un discours sur ce que désigne l'entrée; il insère un morceau de description du monde à l'intérieur de la description du mot, chaque fois que l'occasion s'en présente. Ainsi, on y traite les mots grammaticaux de façon linguistique et les noms de façon en partie encyclopédique. » (Rey, 1982 : 19)

Dans les études métalexigraphiques, quelques travaux structuralistes, comme celui de Josette Rey-Debove, montrent de façon plus détaillée cette caractéristique hybride. Sur la nomenclature, il comprend « toutes les parties du discours, et dépend du système des signes-nommant » (Rey-Debove, 1971 : 33) comme le dictionnaire de langue. Cependant, les noms propres sont ajoutés dans sa nomenclature, ce qui le fait ressembler à l'encyclopédie. Sur la microstructure, le dictionnaire encyclopédique « présente les indications de fonction » comme ce qui se passe dans le dictionnaire de langue. Parallèlement, dans les entrées nominales se trouvent des informations sur la chose qui se présentent sous plusieurs formes, l'illustration par exemple.

Dans l'histoire de la lexicographie française, le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière peut être considéré comme le premier dictionnaire encyclopédique. Depuis sa publication en 1684, le dictionnaire encyclopédique représente une partie importante des produits lexicographiques. Du *Dictionnaire universel* de Furetière au XVII^e siècle au *Dictionnaire de Trévoux* au XVIII^e siècle, en passant par le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, ces dictionnaires traversent non seulement l'histoire de la lexicographie, mais aussi l'histoire de France.

Selon l'opinion de Jean Pruvost, « les dictionnaires encyclopédiques..., s'attachent de préférence à des développements fondés sur la représentation du mot, qu'il s'agisse de l'idée, de l'objet ou de l'être vivant » (Pruvost, 2006 : 125). Dans un dictionnaire encyclopédique, « on n'y retrouvera pas de citations [sic.], mais on y favorise prioritairement l'information sur le référent, c'est-à-dire l'être, l'objet, l'idée représentés par le mot, avec parfois même l'ajout d'un commentaire en fin d'article » (Pruvost, 2006 : 126).

1.4.4 Dictionnaire de noms propres

Pour étudier les représentations de la Chine dans les dictionnaires français, nous envisageons de nous servir, en premier lieu, des articles **CHINE** et **CHINOIS/CHINOIS** dans les dictionnaires. Le mot d'entrée du premier article étant toponyme, et celui du deuxième étant un gentilé, tous les deux relèvent des noms propres. Comme les dictionnaires des noms propres appartiennent au genre dictionnaire, ils font partie de notre terrain de recherche.

Dans l'histoire de la lexicographie française, le dictionnaire de noms propres occupait une place importante dans le genre de dictionnaire, surtout avant l'épanouissement du dictionnaire encyclopédique. En 1643, D. de Juigné-Broissinière, un lexicographe peu connu jusqu'à présent, publia le *Dictionnaire théologique et historique, poétique et cosmographique, etc.*, dont la plupart des parties furent traduites en français d'un dictionnaire de noms propres en latin, à savoir *Dictionarium historicum, geographicum ac poeticum* publié pour la première fois en 1544 par Charles Estienne.

Le premier dictionnaire de noms propres en français à part entière parut environ trente ans plus tard. Il s'agit du *Grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane* de Louis Moréri, publié en 1674, considéré comme un dictionnaire de noms propres important de son époque. Très vite, avec le développement de la lexicographie française, les dictionnaires de noms propres font face à la concurrence des dictionnaires du nouveau type. « Avec l'explosion éditoriales des dictionnaires encyclopédiques, notamment en France, en Allemagne, le dictionnaire de noms propres exclusif tend à disparaître » (Rey, 2011 : 444).

Bien que les dictionnaires de noms propres ne soient plus populaires, les articles destinés aux noms propres, qui étaient occupés en particulier par les dictionnaires de noms propres, existent dans les dictionnaires encyclopédiques. Le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* définissent *nom propre* ainsi :

« Sous-catégorie du nom, désignant un être ou un objet considérés comme uniques, par opposition au nom commun ... » (*Petit Larousse*)

« Mot ou groupe de mots servant à désigner un individu et à le distinguer des êtres de la même espèce. » (Petit Robert)

Selon la définition, le nom propre est une catégorie de noms qui se distingue du nom commun qui est utilisé plus généralement que celui-là. À ce sujet, Alain Rey dit ainsi :

« ... quant aux noms propres, qui figurent à la nomenclature des encyclopédies, ils n'appartiennent à aucune langue (en tant que système) et fonctionnent dans toutes (avec quelques aménagements formels pour les plus courants). Désignant par nature un objet singulier, ils ont, il est vrai, une forme obligatoire; cependant ils ne sont pas, en général, envisagés comme signes, mais seulement comme le moyen d'accéder à ce qu'ils désignent. » (Rey, 1982 : 19)

Quant au dictionnaire de noms propres, d'après François Gaudin et Louis Guespin, il « possède un statut particulier dans la mesure où les signes en question ne possèdent pas, à proprement parler, de signification autre que leur désignation : ils servent à désigner des réalités individuelles ou des individus. » (Gaudin, Guespin, 2000 : 105) « Le nom propre appartient à une langue, et par définition, aux autres, car il ne se “traduit” pas, n'étant pas support de signifié mais d'un objet du monde, hors langage » (Rey, 2011 : 445). À cause de la caractéristique des noms propres, les dictionnaires de noms propres peuvent s'adapter à toutes les langues.

Selon Alain Rey, « ... les dictionnaires “généraux”, “universel”, etc., en France, ..., se remplissent de noms propres, noms de personnes notoires et de lieux connus, sélectionnés selon des critères culturels fortement variables, d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre » (ibid. : 444), et « la lexicographie du nom propre construit un pont entre la perception culturelle du réel et la langue qui l'exprime » (ibid. : 447). De ce point de vue, un examen des représentations de la Chine dans les dictionnaires de noms propres français, nous permettra de connaître, non seulement la Chine représentée par les dictionnaires, mais également, sa perception culturelle en France. Et entre-temps, nous pourrons découvrir les relations possibles entre les représentations de la Chine dans les dictionnaires et dans la société française.

Chapitre 2 Histoire culturelle

2.1 Aperçu de l'histoire culturelle

L'*histoire culturelle* est un domaine de recherche des études historiques. En France, on dit « l'histoire culturelle », tandis que les Anglo-Saxons et les États-Uniens utilisent « Cultural History » ou « Culture History ». Malgré l'équivalence entre les deux après la traduction mot à mot, l'*histoire culturelle* dans le contexte hexagonal et la *Cultural History* des États-Uniens ne sont pas tout à fait homologues. Il existe des chevauchements entre les deux dans leur approche, mais les historiens culturels français mettent l'accent sur le fait que l'*histoire culturelle* est une forme de l'*histoire sociale*. Cette particularité française peut distinguer l'*histoire culturelle* de la *Cultural History*, d'autres études historiques anglo-saxonnes, notamment nord-américaines, inspirées par le *Linguistic Turn*, et de celles liées aux *Cultural Studies*.

En France, les études relevant de l'histoire culturelle existent depuis des siècles. L'histoire dite des civilisations dès les Lumières peut être regardée comme une de ses origines, représentée spécialement par l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* de Voltaire en 1756 et les *Histoires de la civilisation* de François Guizot de 1829 à 1832. D'ailleurs, l'histoire des mentalités qui était en vogue au XX^e siècle est une autre origine très importante. Comme le dit Philippe Poirrier, l'histoire culturelle est une « *filie émancipée de l'histoire des mentalités* »¹⁹.

Durant les années 1970, l'histoire des mentalités se trouvait dans une situation difficile. Pour en sortir, certains historiens français ont essayé de tourner leurs

¹⁹ Philippe Poirrier, « L'histoire culturelle en France. "Une histoire sociale des représentations" ». dans Philippe POIRRIER (dir.), *L'histoire culturelle: un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, Postface de Roger Chartier, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2008, pp. 27-39.

intérêts vers les phénomènes culturels, ainsi a été forgé le terme *histoire culturelle*. Depuis le début des années 1980, l'histoire culturelle a obtenu graduellement sa légitimité comme un domaine de recherche grâce aux réflexions épistémologiques et à la fondation méthodologique, effectuées d'abord par les historiens modernistes comme Roger Chartier qui est aussi historien des Annales, puis par les historiens contemporanéistes tels que Jean-Yves Mollier, Pascal Ory, Philippe Poirrier, Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, etc. Et c'est à eux que nous devons cette proposition de la définition de l'*histoire culturelle*.

« L'histoire culturelle, c'est-à-dire faire l'histoire de la circulation du sens au sein d'une société, le sens étant entendu tout à la fois comme direction et comme signification. L'une des définitions possibles de l'histoire culturelle est bien, en effet, qu'elle est une double histoire du sens, et l'attention portée sur deux aspects d'un même mot se justifie pleinement : la signification se modifie avec la circulation et les phénomènes de représentations collectives étudiés ne peuvent être dissociés des mouvements cinétiques qui les affectent » (Sirinelli, 2005 : 22).

Avec la définition précédente donnée par Sirinelli, nous pouvons considérer l'histoire culturelle comme une histoire sociale des représentations.

À l'heure actuelle, l'histoire culturelle s'est consolidée dans le domaine historique, au fur et à mesure de son institutionnalisation avec des ouvrages, des numéros spéciaux de revue, et d'autres travaux la concernant. En même temps, elle attire également l'attention des chercheurs s'inscrivant dans les disciplines voisines. Elle profite d'une popularité non seulement au sein de l'histoire, mais aussi dans le vaste champ des sciences humaines et sociales.

2.1.1 Culture dans l'histoire culturelle

Bien que nous puissions simplifier la définition de l'histoire culturelle, comme dans la section précédente, en tant qu'histoire sociale des représentations, sa dénomination ne conduit pas d'emblée à rendre compte de sa connotation et sa dénotation. À propos des concepts impliqués ici, *culture* et *représentation* sont à détailler.

Il n'est pas facile de préciser clairement la définition d'un concept comme *culture*, étant donné son omniprésence dans la vie quotidienne, sa largeur et son épaisseur dans le monde académique, auxquelles s'ajoute la diversité de son interprétation donnée par différentes disciplines, doctrines ou écoles dans les sciences humaines et sociales. D'après Pascal Ory, « la “culture” envisagée par l'histoire culturelle n'est pas celle de l'acception restreinte (capital de connaissances acquises), mais celle de l'acception large : elle englobe l'ensemble des représentations collectives propres à une société. »²⁰

Avant d'étudier un autre concept impliqué ici, à savoir *représentation collective*, nous pouvons remarquer d'abord dans le propos de Pascal Ory que le terme *culture* étudié par l'histoire culturelle est à prendre dans son sens large. Nous proposons la définition donnée par l'UNESCO :

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »²¹

Selon la définition donnée par l'UNESCO, la langue et les pratiques langagières relèvent bien entendu du genre de culture. En plus, il en est de même pour les dictionnaires, au sens strict. Quant aux connaissances encyclopédiques, que ce soit dans les dictionnaires ou dans les encyclopédies, elles sont toutes recouvertes par la notion de *culture*.

Représentation collective est un terme emprunté à Émile Durkheim. Ce terme est le concept clé de la sociologie des connaissances de Durkheim, qu'un des collaborateurs, à savoir Lucien Lévy-Bruhl, a mis en lumière dans son ouvrage intitulé *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures* :

²⁰ Pascal Ory, « HISTOIRE (domaines et champs) – Histoire culturelle », dans *Encyclopædia universalis* (en ligne), <http://www.universalis.fr/encyclopedie/histoire-domaines-et-champs-histoire-culturelle/>.

²¹ *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet - 6 août 1982, disponible à l'adresse : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf.

« Les représentations appelées collectives, à ne les définir qu'en gros et sans approfondir, peuvent se reconnaître aux signes suivants : elles sont communes aux membres d'un groupe social donné ; elles s'y transmettent de génération en génération ; elles s'y imposent aux individus et elles éveillent chez eux, selon les cas, des sentiments de respect, de crainte, d'adoration, etc., pour leurs objets » (1910 : 21).

Si les historiens culturels comme Pascal Ory soulignent la caractéristique collective de la *représentation* dans la notion *culture*, c'est parce qu'il pense que ces représentations sont des phénomènes sociaux, partagés par tous les membres d'un groupe. Son insistance sur la collectivité des représentations s'accorde justement au concept durkheimien de *représentation collective*. De la définition donnée par Pascal Ory à celle proposée par l'UNESCO, en passant par l'emprunt du concept *représentation collective*, la *culture* peut référer à une dimension vaste dans l'histoire culturelle.

2.1.2 Représentation dans l'histoire culturelle

Si le concept de *culture* dévoile la perspective de recherche de l'histoire culturelle, la *représentation* peut être considérée comme le noyau des enjeux de ce champ de recherche. Comme le terme *culture*, le terme *représentation* est défini de façons différentes par plusieurs disciplines. En philosophie, la *représentation* est interprétée comme une idée incomplète et temporaire de ce qu'est la vérité sur un objet donné. Autrement dit, en tant que terme singulier, la *représentation* est une image d'un objet donné parue dans l'esprit sans la présence de celui-ci ; en forme plurielle, les *représentations* consistent à la concrétisation dans l'esprit des images de tous les objets qu'on perçoit dans le monde. L'allégorie de la caverne exposée par Platon décrit de façon imagée le processus de *représentation* en terme philosophique de la connaissance de la réalité.

Différente de la philosophie et s'opposant à la représentation de la réalité, l'histoire culturelle ne suppose pas et ne souligne pas non plus la correspondance entre les deux. En revanche, l'histoire culturelle s'intéresse plutôt aux effets réels, en terme d'histoire culturelle, aux pratiques, ou dirait-on, à l'ensemble des pratiques.

À travers la définition donnée par Jean-François Sirinelli à l'*histoire culturelle*, nous pouvons savoir que la *représentation* intéressée par cette discipline est une *représentation collective*. En réalité, ce terme a été déjà introduit dans l'historiographie au milieu du XX^e siècle où quelques historiens s'étaient inspirés du concept proposé par Émile Durkheim. Au fur et à mesure que l'histoire culturelle s'est formée comme un champ de recherche au sein de l'historiographie, des historiens engagés ont réagi rapidement à l'appropriation de cette notion dans l'histoire culturelle. En 1989, Roger Chartier a publié un article, à savoir « Le monde comme représentation » dans les *Annales. Histoire, Sciences sociales*. Cet article était consacré à présenter le contexte de l'introduction de la *représentation*, et à la mettre en lumière.

Malgré la coexistence de la mise en question et de la polémique sur la notion au cours du développement de l'histoire culturelle, son rôle central dans les questions de l'histoire culturelle est indéniable, et elle est un des critères les plus importants qui caractérisent l'histoire culturelle et la distinguent des autres « histoires ». L'introduction de la notion a favorisé la sortie de l'histoire des mentalités aux alentours des années 1980, de l'épuisement de ses méthodes et de ses objets d'étude, et à la tentation de rétablissement des principes théoriques de manière à remettre en ordre le champ de recherche. Dès lors, le rôle de la *représentation* est donc pris en considération de plus en plus impérativement dans l'historiographie.

Un autre apport de *représentation* dans l'histoire culturelle dont ce présent travail bénéficie, est de reprendre pour objet d'étude la construction des identités nationales et sociales et d'autres thèmes apparentés comme le *stéréotype*. Cette branche de recherche n'est guère marquante en France. Par contre, elle s'ancre plus remarquablement de l'autre côté de la Manche. Peter Burke (2008 : 64-67), spécialiste britannique de la *Cultural History*, l'a identifiée comme une des formes des *New Cultural History*, à savoir l'*histoire sociale des représentations* dont le sens est manifestement beaucoup plus restreint que celui qu'on lui attribue en France. D'après lui (ibid.), cette *histoire sociale des représentations* s'intéresse, soi-disant, à l'histoire des images, des imaginaires sociaux, des perceptions de soi-même, de

l'autre, et des nations, etc., qui pourrait être un des points d'appui de notre recherche dans le terrain théorique tellement vaste de l'histoire culturelle.

2.2 Altérité

Pour mener à bien nos études sur les représentations de la Chine, il y a une notion critique à bien éclaircir, à savoir *altérité*. Notre intérêt pour cette notion s'explique par deux raisons. Premièrement, la thématique de notre recherche est les représentations de la Chine, un pays étranger aux yeux des Français. La culture de la Chine, y compris sa langue, sa littérature, sa religion, sa philosophie, etc., est très éloignée de celle de la France. S'appliquant aux représentations de la Chine, ce présent travail vise en fin de compte l'altérité chinoise.

Deuxièmement, en raison de la banalisation, l'ethnonyme « chinois » a obtenu un sens figuré (étrange, bizarre, incompréhensible, etc.) qui reflète directement et explicitement une altérité par rapport aux Français. De ce fait, il serait intéressant de découvrir les relations entre cette altérité et les représentations chinoises. Avec cette constatation et la thématique de notre recherche, il nous est nécessaire de détailler un peu cette notion dans cette partie.

Notre examen sur l'article **CHINOIS** dans des dictionnaires parus à différentes époques indique que la banalisation de l'ethnonyme *chinois* ne s'accomplit pas d'un seul coup. Nous nous permettons de proposer que la banalisation du mot résulte du fait que les représentations de la Chine ont été stéréotypées. Puisque la langue dépend de la convention sociale, il est convenable de mettre en lumière la notion de *stéréotype* en vue de préparer les analyses sur notre corpus qui suivent.

2.2.1 Altérité et identité

La constitution de l'*altérité* est liée intimement à celle de l'*identité*. Cela implique une relation dialectique entre l'*altérité* et l'*identité*, les divergences entre philosophes concernant la préséance de l'un ou de l'autre. Avant de creuser la relation entre les deux concepts, il nous conviendrait de clarifier le concept de l'*identité* afin d'effectuer une comparaison.

En recourant aux dictionnaires, nous avons constaté que le mot *identité* comprend plus de sens que le mot *altérité*. Nous commençons par le sens qui le définit comme un terme philosophique. Dans le *Petit Larousse*, il signifie une « caractéristique de deux ou de plusieurs objets de pensée, qui, tout en étant distincts par le mode de désignation, par une détermination spatio-temporelle quelconque, présentent exactement les mêmes propriétés. » Avec cette définition, nous pouvons percevoir qu'il s'agit tout d'abord d'une caractéristique. Ensuite, c'est une caractéristique qui parle du résultat d'une comparaison entre deux ou plusieurs objets. Puis, le résultat de la comparaison manifeste d'un côté l'existence de différences entre ces objets comparés, d'un autre celle de similitudes à l'échelle de quelques propriétés. Enfin, c'est exactement les similitudes montrées par la comparaison que le terme accentue. De ce fait, l'*identité* philosophique dispose en même temps d'une facette qui admet les différences, et d'une facette qui met l'importance sur les ressemblances, les deux facettes étant réunies dans le concept.

Les deux facettes de l'*identité* philosophique nous évoquent la marge de manœuvre dans le processus d'identité au dehors du champ philosophique. Étant donné les différences découvertes, il existe naturellement la possibilité d'en déduire une altérité, c'est-à-dire accentuer les distinctions aux dépens des similarités. Une fois la distinction reconnue, l'altérité pourra être établie. Ainsi, dans certains cas, l'identité et l'altérité, chacun des deux peut se transformer en son contraire. Par exemple, un Chinois immigré en France peut s'identifier comme Français grâce à sa nationalité française acquise ; en même temps, il peut être identifié comme Chinois, car il est originaire de Chine, donc diffère des Français proprement dits.

D'ailleurs, nous pensons que l'*identité*, tout comme l'*altérité*, n'est pas seulement une caractéristique comme nous le montrent les définitions des dictionnaires. Même si en tant que caractéristiques, l'identité et l'altérité ne sont pas absolues, intrinsèques et permanentes. L'exemple ci-dessus nous a montré la possibilité de la transformation plutôt réciproque entre l'identité et l'altérité dans un cas déterminé. En fin de compte, elles dépendent des critères de comparaison. Nous citons un autre exemple avec la comparaison entre les Français et les Chinois. Sur le plan taxonomique, les Français et les Chinois appartiennent tous à l'espace *Homo*

sapiens. Les deux peuples sont identiques ainsi dans la comparaison taxonomique. Cependant, en considérant les pays, les Français sont les habitants ou natifs de la France alors que les Chinois le sont de la Chine. Du coup, dans la deuxième comparaison, il n'existe pas d'identité entre les deux peuples, mais une altérité. Ici, qu'il s'agisse de l'identité ou de l'altérité, le résultat de la comparaison est influencé par le critère choisi par nous, le sujet qui exécute la comparaison.

Les impacts subjectifs sur les caractéristiques identité/altérité ne s'arrêtent pas au choix des critères dans la comparaison, ils peuvent concerner jusqu'à la « constitution » de l'identité ou de l'altérité. Dans certains cas, l'identité ou l'altérité « constituée » pourraient ne pas correspondre du tout à la réalité. Puisque nous avons mentionné ci-dessus la taxonomie des Chinois, nous citons un autre exemple corrélatif. De la fondation de la nouvelle Chine en 1949 à la mise en œuvre de la réforme et de l'ouverture vers l'extérieur à partir de 1979 a été inculquée, durant cette période, aux Chinois l'idée qu'ils étaient descendants directs des sinanthropes, appartenant à l'espèce *Homo erectus*, dont des fossiles ont été découverts à Pékin, différents de tous les autres humains. Cela manifeste une altérité que l'on a « constitué », qui ne représente pas le réel. À cet égard, l'identité, ainsi que l'altérité, peuvent être considérées également comme des consciences et des représentations.

Avec les réflexions ci-dessus sur la notion d'*altérité*, pour les analyses de notre corpus qui suivront, nous allons examiner les points suivants. En représentant la Chine, les Chinois, ainsi que la culture chinoise, les dictionnaires français utilisent-ils la méthode comparative ? Comment fonctionnent les comparaisons ? Est-ce que l'utilisation de la comparaison conduit à l'altérité chinoise, et même à son renforcement ? Existe-il des phénomènes de la constitution de l'altérité chinoise du côté des dictionnaires français ?

2.2.2 Altérité comme l'objet de recherche de l'histoire culturelle

Dans la sous-section précédente, nos remarques sur la relation dialectique entre l'*identité* et l'*altérité* nous ont permis de percevoir le fait que les deux concepts se rapportent non seulement aux caractéristiques des objets, mais aussi aux consciences et aux représentations de ces objets. Étant donné que l'altérité peut être regardée

comme une sorte de représentation et que l'histoire culturelle se penche particulièrement sur les représentations, cette concordance peut nous orienter vers une étude de l'altérité dans le cadre de l'histoire culturelle.

L'acceptation de l'altérité dans les objets de recherche de l'histoire culturelle est conditionnelle. D'après Robert Frank, l'étude de l'altérité ainsi que de l'identité « dans le temps, dans le passé, fait donc partie du champ de l'histoire culturelle, si l'on entend par "culture" l'ensemble des représentations collectives, des pratiques liées aux modes de vie et des productions d'objets symboliques dans une société donnée. »²² Selon lui, l'entrée de l'altérité dans le champ de recherche de l'histoire culturelle est déterminée par les objets d'étude que s'impose l'histoire culturelle. Puisqu'elle prend le sens large du mot « culture », à savoir les *représentations collectives*, comme nous l'avons mentionné plus haut, il convient d'étudier l'altérité dans son cadre théorique. De plus, l'altérité implique également le champ de l'histoire politique, car elle peut se lier à l'ordre des sociétés à plusieurs niveaux, urbain, régional, national, et même mondial.

Dans l'histoire culturelle, l'altérité n'est pas tout à fait traitée comme dans la philosophie, et les historiens culturalistes disposent de leurs propres définitions données à ce concept. Pour Robert Frank, « c'est être représenté comme tel par les... autres ou se percevoir soi-même comme différent dans un groupe ou par rapport à un groupe humain. »²³ Cette définition contient une connotation importante de l'*altérité*, qui risque d'être négligée, c'est que l'*altérité* peut être représentée non seulement par les autres, mais aussi par soi-même. Dans le dernier exemple de la sous-section précédente, les Chinois s'identifiaient comme les descendants directs de l'espèce *Homo erectus*, différents de l'espèce *Homo sapiens* qui comprend les humains qui vivent dans tous les autres pays. Cela peut être entendu comme une altérité chinoise représentée par les Chinois eux-mêmes par rapport à tous les autres humains. Pour ce présent travail qui s'applique aux images de la Chine dans les dictionnaires français, l'altérité à étudier est représentée par les Chinois, à savoir les autres aux yeux des Français.

²² Robert Frank, « Altérité, représentation de l'autre », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier, Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 13-15.

²³ Ibid.

Certes, l'altérité est représentée, mais il n'en reste pas moins qu'elle est aussi perçue. En tant que représentation, l'altérité est influencée non seulement par celui qui représente, mais aussi par celui qui rend compte de cette représentation. On pourrait même dire qu'en quelque sorte, l'altérité n'existe que dans l'éventualité où elle est conçue. Toujours dans l'exemple de la taxonomie des Chinois, l'altérité qu'induit l'idée selon laquelle les Chinois sont les descendants directs de l'espèce *Homo erectus* n'est significative que pour les Chinois eux-mêmes, donc elle importe peu aux habitants des autres pays (il s'agira d'une autre affaire s'ils déduisent une altérité chinoise de ce fait-là). Dans ce présent travail, l'altérité consiste dans les représentations montrées par les dictionnaires français visant la Chine et les Chinois, à savoir l'Autre par rapport à la France. Par conséquent, l'altérité à étudier dans notre recherche est non seulement les représentations représentées par les Chinois, mais aussi les représentations perçues par les Français. Vu les raisons susmentionnées, pour mener à bien ce présent travail, il nous convient d'attacher de l'importance à la perception de l'altérité chinoise dans les dictionnaires français. Depuis quelle période les représentations de la Chine émergent-elles dans les dictionnaires français ? Comment les représentations de la Chine se construisent-elles et évoluent-elles dans les dictionnaires français ?

La perception de l'altérité implique parallèlement la représentation de l'Autre. En ce qui concerne celle-ci, les historiens ainsi que les historiens culturalistes ont beaucoup contribué. L'état de l'art fait par Robert Frank sur l'altérité dans l'histoire culturelle montre que la représentation de l'Autre comprend deux « ambivalences » fondamentales. Premièrement, « les images de l'Autre sont construites sur le mode binaire, favorables et défavorables. Ces représentations positives et négatives cohabitent dans une belle simultanéité et consubstantialité au sein d'un même imaginaire social. »²⁴ Ainsi, parmi les images de la Chine, des mélioratives et des péjoratives s'y rencontrent. Les deux types d'images coexistent. Or, cette coexistence ne signifie pas que les images de la Chine peuvent se diviser en deux parties égales. La relation entre les deux types d'images est dialectique. Selon le cas,

²⁴ Robert Frank, « Altérité, représentation de l'autre », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier, Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 13-15.

les images positives peuvent être majoritaires aux dépens des images négatives, et *vice versa*. Les caractéristiques des images ne sont pas absolues, c'est-à-dire qu'une image positive n'est pas que positive, et une image négative n'est pas que négative.

Deuxièmement, « l'image de l'Autre est autant une image de Soi qu'une image d'autrui. Cette importante projection de Soi est fonction de ce que l'on espère ou de ce que l'on redoute pour son propre compte. »²⁵ Sous l'angle de cette deuxième « ambivalence » proposée par Robert Frank, l'image de la Chine en France est aussi une image de la France. Cela veut dire que l'image de la Chine en France peut comprendre la projection des Français sur l'image d'eux-mêmes. Pour notre recherche, il sera intéressant de considérer les problèmes suivants. Dans quelle mesure la projection des Français sur l'image d'eux-mêmes se traduit ou peut se traduire par les images de la Chine dans les dictionnaires français ? Quel rôle l'altérité chinoise joue-t-elle dans la constitution de l'identité des Français ?

À part ces deux « ambivalences », il est nécessaire de parler de la triplicité de la représentation de l'Autre proposée par Pierre Laborie. Selon lui, la représentation de l'Autre peut être le résultat de la projection de soi-même dans le temps. Il s'agit donc d'une triplicité temporelle concernant simultanément le passé, le présent et l'avenir. Les images de l'Autre dépendent de celles du passé, et elles peuvent réapparaître pour quelque raison dans le présent, et elles sont liées en même temps à une vision d'avenir. Nous pensons que cette triplicité temporelle met en lumière un problème non négligeable dans l'étude de la représentation de l'Autre. Étant donné que l'histoire culturelle s'intéresse à une longue période, l'étude de la représentation de l'Autre dans le cadre de l'histoire culturelle doit accorder de l'importance à son arrière-plan historique, son contexte à son époque, et à ses impacts sur l'avenir.

2.2.3 Altérité chinoise à l'égard des Français

Avant d'analyser la représentation de l'altérité chinoise, il convient de mettre en lumière quelques altérités chinoises inhérentes à l'égard des Français. Bien que l'histoire culturelle ne s'obstine pas dans la correspondance entre la représentation et

²⁵ Robert Frank, « Altérité, représentation de l'autre », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier, Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 13-15.

la réalité, un éclaircissement sur la réalité nous permet de mieux la localiser dans le processus de la constitution des représentations, et ainsi d'extraire les raisons de la formation, le changement et le développement des représentations.

Il s'agit tout d'abord d'une longue distance géographique et des relations relativement faibles causées par celle-là dans l'histoire. Situées toutes les deux sur le continent eurasiatique, la France et la Chine se trouvent respectivement à ses deux extrémités. En prenant en considération l'étendue de territoire des deux pays, la distance est de cinq mille à dix mille kilomètres environ. Même dans notre époque, avec le moyen de transport le plus rapide, à savoir l'avion, un trajet entre la France et la Chine demande environ dix heures, ou même plus. Dans les époques historiques où la technique des transports était très limitée, la communication entre les deux pays devait se réaliser soit par voie de terre qui demande de traverser les grands déserts situés dans le Proche-Orient, soit par voie d'eau dont la distance est immense.

Avec la difficulté de communication entre les deux pays, la faiblesse relative des relations s'explique. Il y a deux raisons que nous disons « relative ». Premièrement, parmi les pays de l'Extrême-Orient, celui qui est le plus distant de la France n'est pas la Chine, mais le Japon. Cependant, le Japon reste toujours dans la sphère culturelle de l'Asie de l'Est. Deuxièmement, sur le continent eurasiatique, le Moyen-Orient dispose d'une culture différente de celle de l'Europe. Cependant, les relations entre l'Europe et le Moyen-Orient étaient fréquentes, voire même acharnées, par exemple avec les croisades. Par rapport à celles avec le Moyen-Orient, les interactions entre la France et la Chine dans l'histoire ne sont pas comparables.

L'altérité chinoise inhérente à l'égard de la France résulte également des longues histoires de ces deux civilisations indépendantes. Avec la grande distance géographique entre l'Extrême-Orient et l'Europe, les civilisations des deux extrémités du continent eurasiatique ont pu se développer respectivement, sans presque aucune interférence l'une avec l'autre, dans une très longue histoire. Pour la Chine, sa première dynastie témoinnée par un écrit direct synchronique, à savoir la dynastie Shang, fut fondée au XVII^e siècle avant J.-C. Du côté de la France, sa première dynastie, à savoir les Mérovingiens, peut dater du V^e siècle après J.-C. Si

nous tenons compte de l'histoire de civilisation du territoire de la France, son commencement peut être avancé jusqu'au VII^e siècle avant J.-C. où une colonie gauloise s'est installée au sud de la France, puis elle devint province de l'Empire romain peu avant l'ère chrétienne. Les développements relativement indépendants de plus de trois mille ans des deux pays ont laissé former deux civilisations très différentes. Sur le plan de la religion, la France a accepté le christianisme depuis les Mérovingiens, alors que la Chine a développé petit à petit dans sa longue histoire, une culture influencée simultanément par le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme.

L'altérité culturelle chinoise réside surtout dans sa langue et dans son système sémiotique. Les Han, à savoir la nationalité majoritaire de la Chine, parlent le chinois, désignant la langue officielle, à savoir le mandarin standard, et plusieurs dialectes, y compris le mandarin, le wu, le cantonais, etc., et toutes ces langues chinoises appartiennent à la famille des langues sino-tibétaines. Le chinois utilise des idéogrammes comme ses lettres, originaires tout au début de l'écriture ossécaille considérée comme un système de pictogrammes. Le français utilise l'alphabet latin qui dérive de l'alphabet étrusque qui est lui-même dérivé de l'alphabet grec qui s'est développé à partir de l'alphabet phénicien, découlant de l'alphabet protosinaïtique. Bien que l'alphabet protosinaïtique soit également un système de pictogrammes, comme l'écriture ossécaille du chinois, l'alphabet phénicien est déjà un alphabet consonantique non pictographique, alors que l'alphabet grec peut être considéré comme un alphabet à part entière. Il est évident que le chinois et le français ont connu des développements très différents dans l'histoire. Et cela a conduit à des différences importantes entre les deux langues.

2.3 Stéréotype

Selon Ferdinand de Saussure, la *langue*, « c'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. » (Saussure, 1971 : 25) De ce point de vue, la *langue*, en tant que système de signes, est étroitement liée aux conventions sociales. Cette opinion nous dirige vers une

réflexion sur une notion psychologique, à savoir le *stéréotype*. Sauf en psychologie, cette notion est largement prise en compte en sciences humaines, y compris en linguistique, et nous la croyons importante pour ce présent travail ; il est donc nécessaire qu'elle soit élucidée ici, dans cette section.

La consultation de l'article **CHINOIS** dans les dictionnaires français nous a permis de savoir que le sens figuré du mot est enregistré dans les dictionnaires depuis le milieu du XIX^e siècle. Puisque la langue est le produit du langage et de l'ensemble de conventions sociales, il convient de dire que, depuis au moins cette époque-là, il existe une convention sociale assez étendue en France, selon laquelle la langue chinoise est difficile, compliquée et incompréhensible, et que les Chinois sont bizarres et suspects. En même temps, il faut dire que cette convention ne s'est pas établie d'un seul coup, sa formation a dû passer nécessairement par une période d'une certaine longueur. Nous pensons que la formation de cette convention a partie prenante avec la stéréotypie des représentations de la Chine, et les dictionnaires, au sens large, peuvent être des témoins de ce processus.

2.3.1 Définition de *stéréotype*

Dans son étymologie grecque, le terme *stéréotype* est composé par *stereos* (στερεός) et *typos* (τύπος). Le premier signifie dur, solide, robuste, tandis que le deuxième désigne l'impression. Mis ensemble, les deux mots peuvent signifier l'impression solide. En effet, avant d'être introduit en tant que terme dans les sciences humaines et sociales, le mot est employé tout d'abord dans les activités typographiques. Selon le *Litttré*, un dictionnaire de langue paru au XIX^e siècle, « il se dit des ouvrages imprimés avec des pages ou planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages. »

L'introduction du terme dans le domaine académique a eu lieu au début du XX^e siècle. En 1922, Walter Lippmann, essayiste états-unien, a utilisé pour la première fois sa forme anglaise, à savoir *stéréotype*, dans son ouvrage en psychologie, *Public Opinion*. Selon son interprétation, un stéréotype peut être considéré comme « un préjugé, une idée reçue, un cliché, une représentation sociale schématique que l'on

applique machinalement pour définir des personnes, des groupes humains, ... »²⁶ À travers cette définition, nous pouvons voir que le terme dispose de plusieurs dénnotations, car il permet de se relier à d'autres termes, surtout la notion de *préjugé* dont on se sert souvent. La définition ci-dessus considérait *préjugé* comme identique à *stéréotype*, mais il existe des nuances entre les deux notions. Une autre définition les explique ainsi :

« Avant les années 70, les psychologues sociaux parlaient plutôt de préjugés que de stéréotypes. Derrière ce changement dans l'orientation théorique : on ne porte plus de jugement sur la valeur de vérité du stéréotype. Alors que la notion de préjugé suppose une croyance fautive et mal informée, la notion de stéréotype est plus neutre et plus générale. »²⁷

Selon cette définition, la différence entre les deux notions réside dans le jugement sur la valeur. Quand la notion *préjugé* implique un jugement négatif, *stéréotype* ne suppose pas un jugement, qu'il soit négatif, positif ou neutre. De ce point de vue, nous pensons que la notion de *stéréotype* est plus convenable pour nos études. Bien que les sens figurés figés dans les mots *chinois*, et *Chinois* s'avèrent négatifs, il ne faut pas considérer ces sens comme inappropriés. Le *stéréotype*, « c'est un mécanisme général de la pensée collective et individuelle. »²⁸ Et ce processus nous aide à mieux connaître l'environnement qui nous entoure et le monde où nous se trouvons.

Il faut noter qu'il intéresse aussi la linguistique, la discipline où s'inscrit ce présent travail. Le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* définit la notion ainsi : « Le stéréotype désigne un trait linguistique figé communément utilisé ; parfois les locuteurs qui l'emploient finissent par avoir l'impression de ne pas l'utiliser et le condamnent fortement chez les autres. » Installé en linguistique, ce dictionnaire restreint la dénnotation de la notion stéréotype en un « trait linguistique ».

²⁶ Collectif, article « Stéréotype » dans Jean-François Dortier (dir.), *Dictionnaire des sciences sociales*, 2013.

²⁷ Collectif, article « Stéréotype » dans Jean-François Dortier (dir.), *Dictionnaire des sciences humaines*, 2004, pp. 790-791.

²⁸ Ibid.

Bien que nos études aient pour terrain de recherche les dictionnaires, y compris les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques, qui peuvent fournir tous les deux des preuves linguistiques, les représentations de la Chine qui nous intéressent et qui se trouvent dans les dictionnaires ne se limitent pas au niveau linguistique. En conséquence, dans le cadre de ce présent travail, nous adoptons la définition plus large de *stéréotype*.

2.3.2 *Stéréotypage et fonctions du stéréotype*

Le processus impliqué dans l'utilisation des stéréotypes s'appelle le *stéréotypage*. Comme le *Dictionnaire des sciences sociales* (Dortier, 2013) dit :

« On considère le stéréotypage comme un processus normal, automatique et indispensable pour tout être humain : les stéréotypes permettraient d'une part de gérer la masse d'informations à propos des individus qui nous entourent (par exemple, en catégorisant un inconnu comme "polytechnicien", on peut lui associer toute une série de traits stockés en mémoire – doué en mathématiques, a fait des études supérieures – sans devoir "réapparaître" toute ces caractéristiques à chaque rencontre) et d'autre part de guider le comportement. »

Selon le *Dictionnaire des sciences humaines* (Dortier, 2004), les fonctions du stéréotype peuvent se diviser en trois. Premièrement, il vise à « classer les faits nouveaux dans des catégories connues et stables »²⁹. À travers cette fonction, le *stéréotype* se permet de produire un lien avec la *catégorisation*. Celle-ci veut dire le processus cognitif qui consiste à classer ou distinguer par catégories.

Deuxièmement, le *stéréotype* est un moyen « d'orienter l'action en définissant ce qui est bien ou mal, favorable ou défavorable, juste ou injuste, souhaitable ou non »³⁰. De ce point de vue, bien que le terme lui-même n'implique pas un jugement de valeur, le contenu du stéréotype peut présenter tel ou tel jugement de valeur.

²⁹ Collectif, article « Stéréotype » dans Jean-François Dortier (dir.), *Dictionnaire des sciences humaines*, 2004, pp. 790-791.

³⁰ Ibid.

Troisièmement, il s'agit de sa fonction identitaire. Il permet « à un groupe de se définir (positivement ou négativement) par rapport à un autre »³¹. Nous pensons que cette fonction est le résultat de la mise en œuvre des deux fonctions figurées précédentes. En plus, sur ce point, le concept *stéréotype* se permet d'avoir une liaison avec le concept *altérité*.

2.3.3 *Stéréotype et représentation*

Dans la sous-section précédente, nous avons distingué le concept de *stéréotype* de celui de *préjugé*. En même temps, nous avons observé que le terme *stéréotype* est lié avec le terme *représentation* chez Walter Lippmann, son introducteur dans le domaine académique. Pour ce présent travail dont le cadre théorique se base partiellement sur l'histoire culturelle, *représentation* est justement une notion essentielle. Ainsi, il nous faut connaître les relations entre ces deux notions, et aussi avec *stéréotype*.

Comme nous l'avons appris plus haut, le stéréotype est une représentation sociale. Avec son épithète *sociale*, nous pouvons dire que le *stéréotype* est inclus dans la *représentation sociale*. Ainsi, pour connaître les relations entre *stéréotype* et *représentation*, il nous faut encore démêler les relations entre *représentation sociale* et *représentation* traitée par l'histoire culturelle.

Dans la section précédente, nous avons su que la notion de *représentation* de l'histoire culturelle a pour origine le terme *représentation collective* d'Émile Durkheim. En fait, ce fondateur de la sociologie moderne a fait une distinction claire entre *représentation individuelle* et *représentation collective*. Quant à *représentation sociale*, le terme est apparu plus tard. En France, Serge Moscovici a contesté le concept *représentation collective* de Durkheim, parce que le terme renvoie à un groupe fermé sur lui-même. Chez Durkheim, sa distinction entre *représentation individuelle*, *représentation collective* accentue le fait que la représentation collective soit partagée par l'ensemble d'une société, et surtout, qu'elle soit relativement stable, différente de la représentation individuelle qui peut varier considérablement. D'après Moscovici, les opinions et les mentalités sont des objets

³¹ Collectif, article « Stéréotype » dans Jean-François Dortier (dir.), *Dictionnaire des sciences humaines*, 2004, pp. 790-791.

en variation perpétuelle, et elles ne sont pas forcément partagées par tous les membres d'une société. Ainsi, il a transformé *représentation collective* en *représentation sociale*, un terme plus générique.

2.4 Histoire culturelle des dictionnaires

2.4.1 Rencontres entre les études historiques et les études des dictionnaires

Avant la naissance de l'histoire culturelle des dictionnaires, il existe dans l'histoire quelques rencontres entre les études historiques et les études des dictionnaires. Georges Duby, à travers sa contribution dans *L'histoire et ses méthodes* publié en 1961, appelle à faire grand cas de la sociolinguistique et des études lexicologiques et lexicographiques.

« Parmi ces 'outils', dont l'étude, en effet, s'impose, vient en premier lieu le langage – entendons les divers moyens d'expression que l'individu reçoit du groupe social où il vit, et qui servent de cadre à toute sa vie mentale. Comment pénétrer dans la conscience des hommes de tel milieu, comment expliquer leur conduite, les relations qu'ils entretiennent, essayer de voir le monde et autrui par leurs propres yeux, sans bien connaître le vocabulaire qu'ils emploient – ou plutôt les vocabulaires, car beaucoup d'hommes en utilisent plusieurs, adaptés aux différents groupes où il s'insèrent – donc, sans disposer d'un inventaire systématique et chronologique des mots ? Si bien que l'histoire des mentalités ne peut progresser sans le concours des lexicologues. Elle attend d'eux – et impatientement, en les pressant d'utiliser toutes les ressources nouvelles de la mécanographie – les listes, les dénombrements de vocables. »³²

Plus près de nous, en 1998, la revue *Critique* a consacré aux dictionnaires son premier numéro de l'année, dont le titre est *Dicomania : La folie des dictionnaires*. Parmi les contributeurs de ce numéro, il ne manque pas d'historiens, dont Philippe Roger et Jean-Yves Mollier qui sont en même temps spécialistes de l'histoire culturelle. De son recours à la linguistique à sa préoccupation sur les dictionnaires, l'alliance de l'histoire culturelle avec la linguistique, surtout avec ses branches

³² Georges Duby, « Histoire des mentalités », dans Charles Samaran (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, 1961, pp. 937-966.

s'appliquant aux dictionnaires s'avère inévitable. De la conjonction entre l'histoire culturelle et la métalexigraphie a émergé l'histoire culturelle des dictionnaires.

Nous pensons que cette association s'explique par deux raisons. Du côté de l'histoire culturelle, l'élargissement inlassable de ses objets d'étude peut susciter plus de rencontres entre elle et d'autres disciplines. Au fur et à mesure qu'elle prend sous son aile l'histoire des livres et de l'édition, les dictionnaires et les lexicographes sont intégrés dans son terrain de recherche. Cela peut naturellement rendre possible l'apparition du croisement de l'histoire culturelle et de la métalexigraphie. En effet, les historiens s'intéressent depuis plusieurs décennies à l'histoire des lexicographes, par exemple les études sur Pierre Larousse de Jean-Yves Mollier.

Du côté de la métalexigraphie, ses études historiques des dictionnaires et des lexicographes nécessitent inéluctablement son recours théorique et méthodologique à l'historiographie. Et les apports de l'histoire culturelle, par exemple l'acceptation des produits culturels comme objets d'étude, les études des représentations, la prédilection pour les études visant une longue durée, etc., peuvent répondre partiellement aux besoins de l'intervention de la métalexigraphie dans les études historiques des dictionnaires et des lexicographes. Pour cette orientation, nous pouvons citer en exemple les études de François Gaudin sur Maurice Lâchatre et ses dictionnaires.

Au croisement des deux domaines de recherche, des historiens, qu'ils soient culturalistes ou pas, ont noué des relations avec des spécialistes métalexigraphiques. Une série d'études biographiques des lexicographes ont été publiés, et voici une liste incomplète :

BOST Hubert, 2006, *Pierre Bayle*, Fayard, Paris.

BRAY Laurent, 1986, *César-Pierre Richelet (1626-1698) : biographie et œuvre lexicographique*, M. Niemeyer, Tübingen.

GAUDIN François, 2014, *Maurice Lâchatre, éditeur socialiste (1814-1900)*, Lambert-Lucas, Limoges.

MOLLIER Jean-Yves, 1999, *Louis Hachette, le fondateur d'un empire*, Fayard, Paris.

MOLLIER Jean-Yves, DUBOT Bruno, 2012, *Histoire de la librairie Larousse, 1852-2010*, Fayard, Paris.

MOLLIER Jean-Yves, ORY Pascal, 1995, *Pierre Larousse et son temps*, Larousse, Paris.

REY Alain, 1970, *Littré, l'humaniste et les mots*, Gallimard, Paris.

REY Alain, 2006, *Antoine Furetière : un précurseur des Lumières sous Louis XIV*, Fayard, Paris.

REY Christophe, 2014, *Le Grand Vocabulaire François (1767-1774) de Charles-Joseph Panckoucke*, Honoré Champion, Paris.

2.4.2 Naissance de l'histoire culturelle des dictionnaires

Au fur et à mesure que l'histoire culturelle et que la métalexigraphie s'approchent l'une de l'autre, François Gaudin propose un nouveau domaine de recherche, à savoir l'histoire culturelle des dictionnaires. D'après lui, l'histoire culturelle « prolonge et élargit l'objet de l'analyse de discours lexicographique telle qu'elle a été développée par Georges-Elia Sarfati (1999). »³³ De ce fait, l'étude de l'analyse du discours lexicographique de Sarfati pourrait être considérée comme le croisement entre l'histoire culturelle et la métalexigraphie.

Il s'agit de l'ouvrage Georges-Elisa Sarfati publié en 1999 et intitulé *Discours ordinaires et identités juives : La représentation des Juifs et du judaïsme dans les dictionnaires et les encyclopédies de langue française (du Moyen Âge au XX^e siècle)*. Selon l'auteur, la motivation de l'ouvrage est la suivante :

Il a pour « ambition théorique et descriptive de montrer de quelle manière les formations du sens commun s'articulent en permanence aux formations discursives qui les attestent, exhibant soit leurs invariants, soit les moments de leurs mutations ainsi que l'économie sémiotique et les orientations profondes qui en résultent » (1999 : 11).

³³ François Gaudin, « Dictionnaires, sociolinguistique et histoire culturelle », communication dans le Colloque international *Le dictionnaire : un terrain pour l'enquête sociolinguistique ?*, le 11 et 12 décembre 2014, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

Ayant inspiré la proposition de l'histoire culturelle des dictionnaires, cet ouvrage montre en fait que l'auteur a adopté, au moins en 1999, une attitude réservée en ce qui concerne l'histoire des mentalités :

« Cet axe de recherche reste donc éminemment subordonné à la vieille théorie du langage-reflet, simple miroir réfléchissant de la société, du monde et de l'histoire. L'histoire des mentalités ainsi entendue n'habilite à aucun moment la réalité discursive au rang de paramètres princeps pour l'interprétation du monde de production du fait étudié » (1999 : 12).

De ce point de vue, l'analyse du discours qu'il a choisi comme terrain de recherche a servi à compléter l'insuffisance de l'histoire des mentalités dans sa pratique de recherche.

François Gaudin a trouvé, lui aussi, que l'analyse des textes ne suffit pas pour les études des dictionnaires. Au lieu de recourir à l'analyse du discours comme Sarfati, il a proposé un « impératif de méthode », c'est-à-dire de l'élargir à « celle de leurs conditions de réalisation, de commercialisation, aux projets éditoriaux qui les ont motivés, aux fins pratiques, cognitives ou politiques qui leur ont été assignées. »³⁴ Cela signifie qu'il faut attacher de l'importance aux aspects dictionnaires. Dans ce cas-là, la liaison entre la métalexigraphie et l'histoire culturelle peut se caractériser par la rencontre entre la dictionnaire et l'histoire des livres et de l'édition que nous avons mentionnées plus haut.

D'ailleurs, d'après François Gaudin, l'histoire culturelle court « le risque d'une désocialisation, au sens d'une moindre prise en compte des enjeux politiques et des conflits qui parcourent les corps sociaux. »³⁵ Si l'analyse du discours a été introduite dans l'étude de Georges-Elia Sarfati pour dépasser « la vieille théorie langage-reflet » de l'histoire des mentalités, chez François Gaudin, c'est la sociolinguistique qui sert à neutraliser le risque de « désocialisation » de l'histoire

³⁴ François Gaudin, « Dictionnaires, sociolinguistique et histoire culturelle », communication dans le Colloque international *Le dictionnaire : un terrain pour l'enquête sociolinguistique ?*, le 11 et 12 décembre 2014, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

³⁵ Ibid.

culturelle dans la pratique de recherche de sa jonction avec la métalexigraphie. Selon celui-ci, l'objectif de l'histoire culturelle des dictionnaires est le suivant :

Il « s'articule à une sociolinguistique inscrite en diachronie ; l'étude des objets linguistiques replacés au sein d'objets sociétaux durables permettra de mieux comprendre la place que jouent les dictionnaires dans l'identité des communautés linguistiques quand elles se donnent des images d'elles-mêmes et quand elles sont en relation les unes avec les autres. »³⁶

De plus, « si la sociolinguistique peut enrichir non les dictionnaires mais leur étude, c'est grâce à l'acquis de la coexistence, qu'elle a illustrée d'abondance, des pratiques langagières et des représentations sur celles-ci. »³⁷ Et c'est exactement sur la base de ces pensées à propos des apports de la sociolinguistique qu'il a avancé le mécanisme à étudier dans l'histoire culturelle des dictionnaires, à savoir un circuit doxa/langue, représentations/pratiques langagières, avec lequel nous pouvons mettre en ordre le fil qui nous dirige vers les études des représentations de l'autre dans les dictionnaires.

2.4.3 Caractéristiques linguistiques, culturelles, sociales et historiques du dictionnaire

En tant que genre qui se distingue de tous les autres livres, le dictionnaire est doué de ses propres spécificités. Comme ce qui a été mentionné plus haut dans le premier chapitre, la définition du dictionnaire et les études théoriques sur son concept suffisent à le caractériser parmi les types d'ouvrages. De plus, il n'en demeure pas moins que le dictionnaire est un type de livre. Il possède ainsi les caractères généraux de tous les livres et de tous les ouvrages publiés, mais réunit parallèlement les éléments qui lui permettent de se différencier des autres types de livres.

³⁶ François Gaudin, « Dictionnaires, sociolinguistique et histoire culturelle », communication dans le Colloque international *Le dictionnaire : un terrain pour l'enquête sociolinguistique ?*, le 11 et 12 décembre 2014, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

³⁷ Ibid.

Intégré dans le terrain de recherche de l'histoire culturelle, le dictionnaire dispose de quelques caractères qui favorisent son évolution pour devenir le point d'intersection et le point d'intérêt commun des trois disciplines avec lesquelles se lie l'histoire culturelle des dictionnaires. Il s'agit de ses caractères linguistiques, culturels, sociaux, et historiques. Ses caractères linguistiques le rendent accessible pour la métalexigraphie et la sociolinguistique. Ses caractères culturels et historiques le font devenir un objet d'étude et un terrain de recherche convenables de l'histoire culturelle. Ses caractères sociaux et historiques attirent l'attention de la sociolinguistique.

En premier lieu, le dictionnaire revêt un caractère linguistique. La relation entre le dictionnaire et la langue est réciproque. D'un côté, le dictionnaire est supporté par la langue, car le dictionnaire lui-même est une des formes de langage, et le langage est la mise en œuvre de la langue correspondante. D'un autre, le dictionnaire est un vecteur important de la langue. D'un point de vue historique, c'est grâce au dictionnaire que la langue peut être enregistrée et décrite. D'un point de vue achronique, le dictionnaire sert à réunir les unités signifiantes d'une langue. Le dictionnaire de langue est un outil offrant les informations linguistiques telles que les formes, les prononciations, les définitions, etc. Le dictionnaire encyclopédique, le dictionnaire de noms propres, l'encyclopédie, quant à eux, offrent de plus des connaissances humaines sur le monde. Ainsi, en plus de la métalexigraphie dont les études sont inséparables de celles du dictionnaire, la sociolinguistique peut également prendre pour objet d'étude le dictionnaire à travers cette relation réciproque. L'intervention de la sociolinguistique dans l'étude sur le dictionnaire peut être effectuée sous beaucoup d'aspects très diversifiés, tels que la terminologie, le néologisme, les emprunts, le régionalisme, la dialectologie, les contacts de langues, les niveaux de langue, jusqu'à l'ethnotype, etc.

En deuxième lieu, le dictionnaire possède un caractère culturel. Nous pensons que ce caractère renferme trois significations. D'abord, le dictionnaire est un des vecteurs de la culture. Puisque la langue est le vecteur de la culture, et que le dictionnaire véhicule la langue, nous pouvons dire que le dictionnaire est un des vecteurs de la culture. Pour le dictionnaire de langue, le dictionnaire monolingue

doit s'enraciner dans sa propre culture. Quant au dictionnaire bilingue, comme il se situe entre deux cultures, il doit être influencé par toutes les deux. Il en est de même pour le dictionnaire encyclopédique, le dictionnaire de noms propres, et l'encyclopédie. D'après Alain Rey, « dans chaque situation historique, le genre encyclopédique dépend des références mentales : ici, les notions d'*épistémé* (Foucault) et de *doxa* (Barthes) jouent pleinement. » (Rey, 2007 : 10) Ensuite, le dictionnaire est un produit culturel. L'évolution de l'humain a entraîné le besoin de la communication. C'est dans ce contexte-là que la langue est née et a favorisé l'émergence de la culture. Au fur et à mesure du développement de la langue et de la culture, le dictionnaire a vu le jour. La culture humaine a atteint un niveau où l'humain est capable d'enregistrer, décrire, et synthétiser sa propre culture et ses connaissances sur le monde. Comme Aristide Quillet a dit dans la préface de son Dictionnaire encyclopédique Quillet : « La bible aujourd'hui, c'est le dictionnaire, ... le progrès des connaissances humaines a été si considérable, depuis un siècle surtout, que l'on a dû rédiger une quantité de dictionnaire spéciaux, ... l'ensemble de ces ouvrages constitue maintenant une véritable bibliothèque. »³⁸ Enfin, le dictionnaire possède sa propre culture. Depuis la naissance du dictionnaire, la lexicographie ne cesse de se développer sous beaucoup d'aspects. Son produit, à savoir le dictionnaire, évolue petit à petit sur sa fabrication, sa forme, son contenu, sa publication, etc. En même temps, il est l'objet d'étude spécifique de quelques disciplines ou domaines de recherche, tels que la métalexigraphie, l'histoire culturelle des dictionnaires, etc.

En troisième lieu, le dictionnaire présente un caractère social. Bien qu'il ne puisse pas être considéré comme le reflet à part entière de la société, sa relation avec elle est indéniable et importante. Avant tout, comme ce qui est mentionné ci-dessus, les produits lexicographiques véhiculent la langue et les connaissances sur le monde, qui dépendent de l'existence et du développement de la société. De plus, elles existent et se développent au fur et à mesure de l'existence et du développement de la société. Ensuite, l'usage de la langue résulte de la convention sociale. La fixation sémantique des mots et la transformation de l'habitude linguistique sont

³⁸ Aristide Quillet, « Préface », dans Aristide Quillet, *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, tome 1, Paris, Quillet, 1985.

conditionnées par la société. Par exemple, le mot *Chinois* était un simple gentilé pour signifier les habitants de la Chine avant sa banalisation. À une certaine période, ce mot a commencé à obtenir quelques sens dérivés avec des nuances. La convention sociale a fixé son sens dérivé comme bizarre, compliqué, et incompréhensible. Tout cela est enregistré par les dictionnaires français. Enfin, en tant que produit culturel, le dictionnaire doit s'adresser à la société. Pour réussir et obtenir sa propre influence, le dictionnaire doit être publié et avoir ses lecteurs et utilisateurs. En décrivant la culture et la société, en s'adaptant autant que possible aux besoins du public, il peut profiter de l'influence sur la culture et la société.

En quatrième lieu, le dictionnaire a un caractère historique. Voici comment Jean Pruvost décrit ce genre d'ouvrage :

« Œuvres marquées par la profusion, les dictionnaires sont aussi œuvres temporelles. Centrés sur la description de la langue et de l'univers dans leur évolution, ils dépendent de la période qui les fait naître. Alors même qu'ils semblent destinés à fixer les savoirs, ils ne sont en vérité, à l'échelle du temps, que des instantanés. » (Pruvost, 2006 : 12)

La caractéristique historique du dictionnaire réside dans trois significations. D'abord, le dictionnaire a son propre cycle de vie. Quelques dictionnaires peuvent être publiés plusieurs fois, en disposant de plusieurs éditions. Les différences et les nuances entre des éditions d'un même dictionnaire peuvent servir de points d'entrée des études historiques. Par exemple, le *Dictionnaire de l'Académie française* qui dispose de huit éditions de 1694 à 1935, et le *Petit Larousse* a été réédité, depuis sa parution en 1905, plusieurs dizaines de fois, et il se renouvelle tous les ans depuis le début du XXI^e siècle. Ensuite, la lexicographie a sa propre histoire. Depuis son émergence, la lexicographie moderne en France a traversé presque quatre siècles. Un dictionnaire publié à une époque donnée peut porter des empreintes historiques de la lexicographie de la même époque, et ces empreintes intéressent l'histoire culturelle des dictionnaires. En tant que produit culturel, le dictionnaire se situe dans l'histoire à tout moment. Il hérite de son passé, enregistre son époque, et inaugure l'avenir, tant sur la langue, que sur la connaissance humaine du monde. Ayant pour

corpus des dictionnaires publiés à différentes périodes, nous pouvons entreprendre une étude sur la représentation dans les dictionnaires avec une approche historique.

Pour conclure, il convient de citer des propos de Jean Pruvost sur le dictionnaire :

« Le dictionnaire est oeuvre de civilisation. Ressentir le besoin d'un outil classificateur qui soit le dépôt d'une mémoire, constituer une documentation rassemblant efficacement des informations préalablement cernées, les analyser et en faire la synthèse, en présenter ensuite le condensé de manière structurée, selon une forme sans cesse modifiable et améliorable, voilà un programme suffisamment exigeant pour qu'il ait nécessité plusieurs millénaires. » (Ibid. : 15)

2.4.4 Circuit proposé par Louis Guespin

Dans le cadre de l'histoire culturelle des dictionnaires, François Gaudin propose un circuit « doxa, langue, représentations, pratiques langagières » (voir Schéma 3 dans la sous-section suivante). Quant à son origine, ce circuit s'est développé sur la base du circuit « langue, représentations, pratiques langagières » (voir Schéma 2 dans la sous-section suivante) qu'il a développé dans son intervention³⁹ de la politique linguistique, et celui-ci a été adapté du circuit « pratiques langagières, langue » proposé par Louis Guespin⁴⁰ (voir Schéma 1) pour la glottopolitique. En dévoilant le rôle des dictionnaires dans la relation entre langue et représentation, ce circuit nous permet de constituer une articulation entre l'histoire culturelle, la métalexigraphie et la sociolinguistique.

³⁹ François Gaudin, « La politique linguistique québécoise face au bilinguisme inégal », dans *Les Cahiers du GEPE*, n°1/2008, numéro spécial *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*. Disponible à l'adresse : <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=975>.

⁴⁰ Louis Guespin, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique », dans *Cahiers de Linguistique sociale*, n°7, 1985, pp. 13-32.

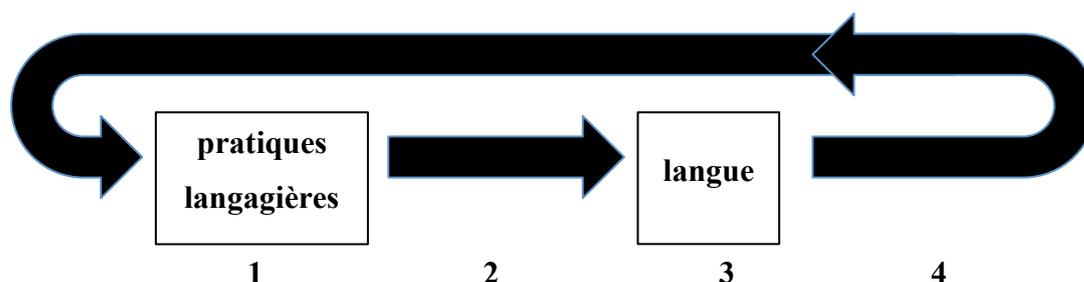


Schéma 1 : Le circuit pratiques langagières, langue de Louis Guespin

Le circuit du Schéma 1 a été avancé en 1985, dans un contexte où coexistaient parallèlement en France la reconnaissance de la sociolinguistique, l'essor de la linguistique interactionnelle, et l'influence existante du structuralisme dans le champ linguistique. Par conséquent, l'interprétation de Louis Guespin sur le circuit s'est faite à partir de ces trois théories. Selon lui, « pratiques langagières » et « langue » dans son circuit correspondent tous les deux à la pensée de Ferdinand de Saussure, « pratiques langagières » équivalant à *parole*.

La flèche 2 représente le processus de la formation de la langue au fur et à mesure des pratiques langagières. Ici, les apports de la linguistique interactionnelle au circuit résident dans l'importance accordée à l'interaction. D'après Louis Guespin, « la flèche 2 note la constante genèse de la langue dans les pratiques langagières à l'occasion des interactions verbales. ... Toute interaction informe la langue, aussi bien au plan énonciatif, au plan pragmatique, qu'un plan "grammatical" »⁴¹, et cela inclut aussi le droit et le pouvoir de dire, le succès et l'échec dans la communication. En bref, comme le propos de Valentin Volochinov, « tout signe est fait d'interaction ».

La flèche 4 va à l'inverse de la flèche 2. Voici l'interprétation de Louis Guespin sur cette flèche :

« Les pratiques langagières, interaction vivante hic et nunc, sont déterminées par les interactions mortes ; au minimum, par le souvenir individuel des succès et échecs interactifs des pratiques précédentes, mais plus largement, par les

⁴¹ Louis Guespin, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique », dans *Cahiers de Linguistique sociale*, n°7, 1985, pp. 13-32.

multiples pratiques codifiantes que sont enseignement, lecture, usage des grammaires et dictionnaires, normes communicationnelles enseignées etc. »⁴²

Le circuit de Louis Guespin interprète bien le terme *glottopolitique*, et il le définit comme suit :

« Il désigne les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente : aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple ; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel ; le discours, quand l'école fait de la production de tel type de texte matière à examen. »⁴³

Selon les interprétations sur le circuit, et la définition du terme *glottopolitique*, nous pouvons voir que les dictionnaires occupent une place dans le processus recouvert par la flèche 4. Sur le rôle des dictionnaires, Louis Guespin a été inspiré par Louis Guilbert qui propose qu'un dictionnaire soit utilisé pour sa fonction prescriptive plutôt que pour sa fonction descriptive. Avec ce constat fait par Louis Guilbert, et le circuit proposé par lui-même, Louis Guespin a décelé un enjeu dans la politique linguistique, c'est que la planification linguistique dont l'objectif est d'intervenir sur l'utilisation de la langue agit en réalité sur les pratiques langagières.

⁴² Louis Guespin, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique », dans *Cahiers de Linguistique sociale*, n°7, 1985, pp. 13-32.

⁴³ Louis Guespin, Jean-Baptiste Marcellesi, « Pour la glottopolitique », dans *Langages*, n°83, 1986, vol. 21, pp. 5-34.

2.4.5 Circuits proposés par François Gaudin

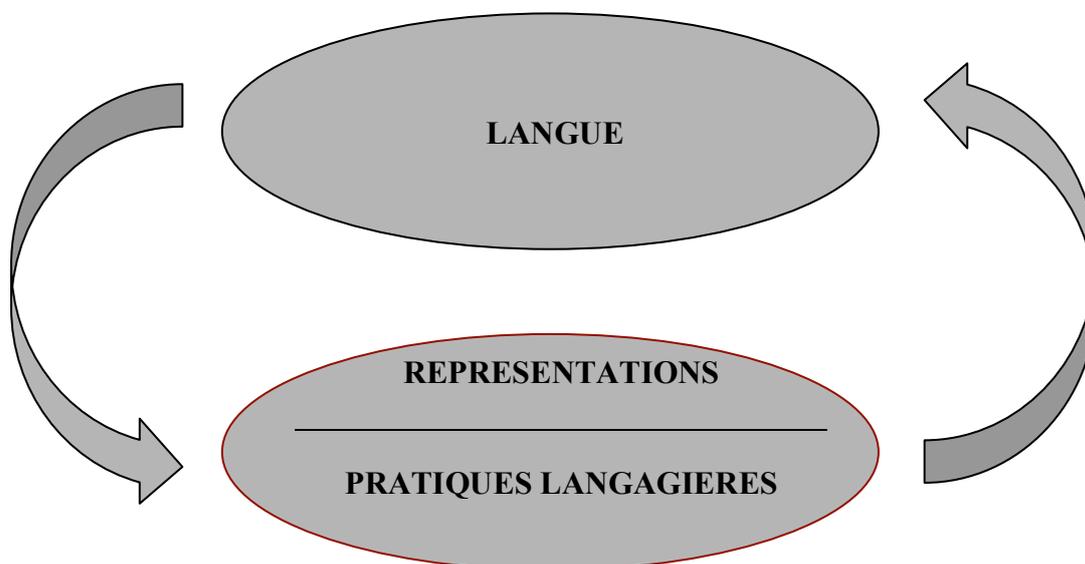


Schéma 2 : Le circuit langue, représentation, pratiques langagières de François Gaudin

Son circuit se basant principalement sur la sociolinguistique, Louis Guespin n'a pas dissimulé son défaut à savoir qu'il ne peut pas expliquer tous les problèmes qu'on rencontre dans la politique linguistique. Le circuit montré dans le Schéma 2, à savoir celui proposé par François Gaudin en 2008, peut pallier en partie le défaut du circuit de Louis Guespin. Le circuit du Schéma 2 sert aussi à mettre en lumière le problème de la politique linguistique. L'auteur l'a utilisé pour faire remarquer que la francisation du français québécois concerne non seulement la (socio)linguistique, mais aussi la culture, au sens large. À propos de la définition de *culture*, François Gaudin a emprunté celle donnée par Pascal Ory en 2004 dans *L'histoire culturelle* de la collection « Que sais-je », à savoir « l'ensemble des représentations collectives propres à une société », mais celui-là a conseillé d'y ajouter la langue pour l'étude des pratiques lexicographiques. François Gaudin interprète son circuit ainsi :

« En utilisant la langue, nous puisons dans un objet multiforme, pluriel, traversé de tensions et d'enjeux et notre façon d'utiliser ses ressources, son passé, ses virtualités, nous situe. ... Dans le même temps, nous prenons position par

rapport à la langue... Plus largement, c'est tout un ensemble d'idées reçues, de préjugés, de jugements qui modèlent notre usage de la langue sans que nous en soyons bien conscients. »⁴⁴

C'est-à-dire, dans le processus des pratiques langagières, d'un côté, nous employons les ressources lexicales et linguistiques dans le cadre d'une certaine société, d'un autre, nous puisons dans sa culture, en nous identifiant par notre façon de puiser des ressources. Ainsi, les processus des pratiques langagières et de représentation sont simultanés. Par conséquent, dans le circuit du Schéma 2, l'élément « représentations » partage la bulle avec l'élément « pratiques langagières ».

À travers la constitution du circuit, l'auteur a aperçu une liaison entre l'histoire culturelle et la linguistique : « ces représentations relèvent en partie des mentalités et s'inscrivent dans ce temps long des historiens, aujourd'hui l'histoire des mentalités est englobée dans l'histoire culturelle. Or il existe une histoire des mentalités linguistiques. »⁴⁵ Ce propos a suggéré une possibilité d'une étude interdisciplinaire entre l'histoire culturelle et la linguistique. En effet, sur la base du circuit représenté par le Schéma 2, François Gaudin en a proposé plus tard une version aménagée qui s'applique à un nouvel axe de recherche interdisciplinaire, à savoir l'histoire culturelle des dictionnaires.

⁴⁴ François Gaudin, « La politique linguistique québécoise face au bilinguisme inégal », dans *Les Cahiers du GEPE*, n°1/2008, numéro spécial *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*. Disponible à l'adresse : <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=975>.

⁴⁵ Ibid.

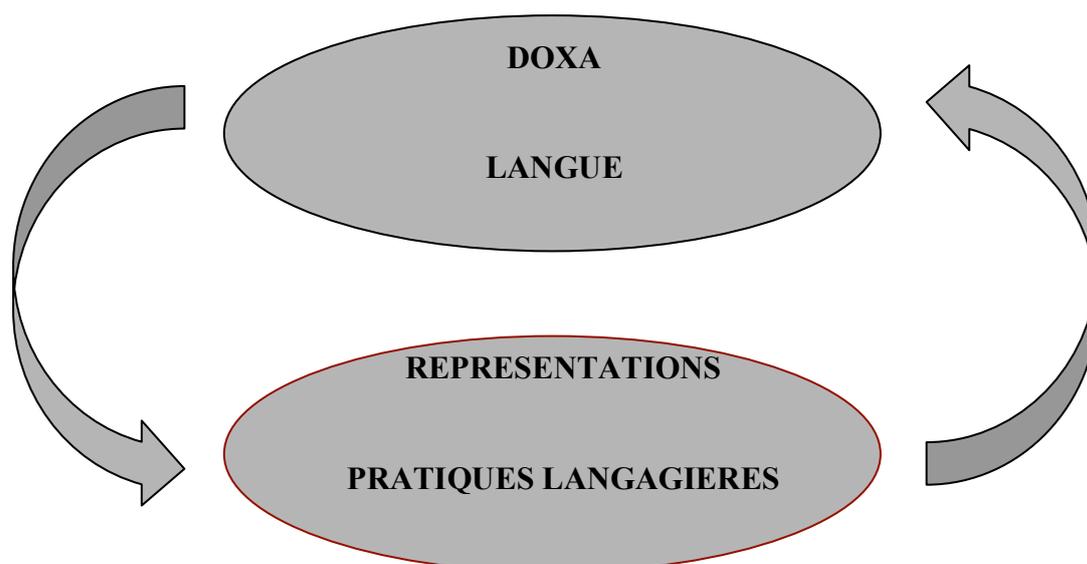


Schéma 3 : Le circuit doxa, langue, représentation, pratiques langagières de François Gaudin

À propos du circuit montré par le Schéma 2, François Gaudin indique que, « en matière de langue, toute représentation repose sur des idées, le plus souvent subjectives, et socialement reçues mais dont l'efficacité est réelle. »⁴⁶ C'est à partir de ce point de vue, qu'il a ajusté le vieux circuit, ainsi est né le circuit doxa, langue, représentations, pratiques langagières que nous pouvons voir dans le Schéma 3. Le changement consiste à l'ajout de l'élément « doxa » dans le circuit et à sa juxtaposition avec l'élément « langue ». Le nouveau circuit est donc composé de deux bulles symétriques.

Sur le plan étymologique, le terme *doxa* est d'origine grecque. Il s'écrit *δόξα*, et signifie en français gloire, honneur, ayant le sens dérivé d'opinion. Dans le *Petit Robert*, le terme est défini comme « ensemble des opinions communément admises dans une société donnée. » Dans le *Petit Larousse*, la *doxa* est l'« ensemble des opinions communes aux membres d'une société et qui sont relatives à un comportement social. »

⁴⁶ François Gaudin, « La politique linguistique québécoise face au bilinguisme inégal », dans *Les Cahiers du GEPE*, n°1/2008, numéro spécial *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*. Disponible à l'adresse : <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=975>.

Chez Platon, philosophe grec, le terme *doxa* désigne « une forme dégradée de croyance qui s'oppose à la science (epistêmê) dont la philosophie est le modèle suprême. »⁴⁷ Husserl l'a utilisé pour « caractériser une modalité préreflexive de rapport au monde fondée sur l'arrière-plan d'évidences du "monde de la vie" à la fois omniprésentes et inaperçues (jugements, évaluations et attentes implicites). »⁴⁸ Simplement dit, chez Husserl, *doxa* est l'ensemble des croyances et des idées non objectives.

En sociologie, Pierre Bourdieu, inspiré par les pensées d'Émile Durkheim, a cherché à relier *doxa* avec *sens commun* :

« À chaque position correspondent des présuppositions, une *doxa*, et l'homologie des positions occupées par les producteurs et leurs clients est la condition de cette complicité qui est d'autant plus fortement exigée que... ce qui se trouve engagé est plus essentiel, plus proche des investissements ultimes. »
(1979 : 267)

Les deux bulles dans le Schéma 3 se rapportent relativement à deux étapes du circuit. La bulle en bas est destinée à montrer le processus à l'échelle de la pratique, tant l'usage de la langue, que le fonctionnement de la représentation, comme ce qui est mentionné plus haut dans l'explication de Schéma 2. La bulle en haut s'applique à désigner le processus à l'échelle de la planification ou de la prescription.

En considérant les fonctions des dictionnaires, à savoir sa fonction descriptive et sa fonction prescriptive, il nous semble que les dictionnaires opèrent principalement à travers les deux flèches dans le circuit. Dans la phase qui correspond à la flèche ascendante, un dictionnaire absorbe sélectivement les usages de la langue, modelés peu ou prou par telles ou telles représentations. Ainsi, les usages adoptés dans le dictionnaire, les représentations qu'ils supportent peuvent s'intégrer dans la *doxa* du dictionnaire. Dans la phase de la flèche descendante, en consultant le dictionnaire, son utilisateur s'informe sur tels ou tels usages de langue, et en même temps, adopte potentiellement et partiellement la *doxa* que le dictionnaire lui montre. Ainsi, les

⁴⁷ Louis Pinto, article « *Doxa*, sociologie », dans *Encyclopædia universalis* (en ligne), <http://www.universalis.fr/encyclopedie/doxa-sociologie/>.

⁴⁸ Ibid.

notions découlant de la doxa peuvent devenir des représentations du côté de l'utilisateur du dictionnaire. Et ainsi de suite.

2.5 État de l'art

Avant le début de ce présent travail existent des travaux concernant les représentations de l'autre dans les dictionnaires, bien qu'ils soient en petit nombre.

Les genres des études existantes sont divers. Des ouvrages académiques, tels que *Discours ordinaires et identités juives : la représentation des juifs et du judaïsme dans les dictionnaires et les encyclopédies de langue française* de Georges-Elia Sarfati, *La Russie mise en Lumières : Représentations et débats autour de la Russie dans la France du XVIII^e siècle* de Marc Belissa.

L'ouvrage de Georges-Elia Sarfati a appliqué l'analyse du discours aux études des représentations de l'altérité dans les dictionnaires. Comme nous l'avons mentionné plus haut dans la section 2.4, ce travail a montré une nouvelle perspective de recherche en linguistique, en proposant une solution possible du niveau théorique et méthodologique. Différent de Georges-Elia Sarfati qui a traité son corpus comme discours ordinaire, Marc Belissa a identifié le sien comme discours de synthèse. Son ouvrage concernant la Russie dans les ouvrages encyclopédiques au siècle des Lumières a présenté en détail sa démarche, dont la constitution du corpus, et la classification et la statistique éventuelles nous paraissent riches.

À côté des ouvrages académiques, il y a aussi des mémoires universitaires. La thèse de Cécile Gauthier, *Nom, langue, identité : Les errances du mot slave dans les discours de l'autre* a réfléchi sur l'articulation entre nom, langue et identité, autour du mot *slave*. À travers l'analyse des corpus littéraire et lexicographique, cette thèse a essayé de montrer les enjeux idéologiques dans les représentations d'une langue. En plus, il faut mentionner les mémoires sériels de Moulay-Badreddine Jaouik, à savoir son mémoire de maîtrise, *La Représentation du Coran dans les dictionnaires français des XVII^e et XVIII^e siècles*, son mémoire de master, *Le Coran, l'Islam et Muhammad dans les dictionnaires français des XVII^e et XVIII^e siècles*, et sa thèse, *L'Islam et les Lumières françaises 1624-1789*. À travers ces trois travaux, l'auteur a

approfondi progressivement ses réflexions sur les représentations de l'islam dans les écrits français.

Après un parcours de ces travaux, nous pouvons voir que leurs orientations disciplinaires sont diverses. L'ouvrage de Georges-Elia Sarfati s'inscrivant dans le domaine linguistique, tous les autres travaux mentionnés ci-dessus sont soit en littérature comparée, soit considérés comme des études littéraires. De là, nous pensons qu'il y a une lacune des études corrélatives dans le domaine linguistique, et nous pensons que le domaine de recherche proposée par François Gaudin, à savoir l'histoire culturelle des dictionnaires, favorisera la suppression de ce blanc.

En étudiant l'histoire culturelle des dictionnaires, on étudie l'histoire du dynamisme du circuit doxa/langue, représentations/pratiques langagières, et l'on se donne la possibilité de découvrir des enjeux sociaux et culturels, soit explicites, soit implicites, qui sont impliqués directement ou indirectement dans ce processus.

Dans notre recherche, nous envisagerons d'examiner de façon synchronique les dictionnaires un par un. Il serait nécessaire de repérer les images de la Chine, de les cataloguer respectivement selon leurs localisations, d'analyser leurs contenus suivant la méthodologie établie par nous, de cataloguer les résultats de l'analyse, de voir à quel point les images de la Chine d'un dictionnaire sont cohérentes, et de considérer éventuellement les contradictions internes.

Ces travaux accomplis, nous commencerons à tenir compte des ressources des représentations dans les dictionnaires et des mesures de la correspondance entre les représentations dans les dictionnaires et dans la société. Il s'agit ici en fait de la bulle inférieure du circuit de Gaudin dans le schéma 1 et de la flèche verticale montante. Pour les ressources, nous ne devrions pas nous arrêter sur l'établissement d'une bibliographie concernant les images de la Chine dans tel ou tel dictionnaire, mais nous pourrions confronter les représentations dans les dictionnaires et dans les ressources. Nous espérons que cette comparaison nous permettra d'apercevoir le processus de la pénétration des représentations dans la doxa, et ainsi le rôle subjectif joué par les lexicographes dans ce processus, qui pourrait aussi être révélé en quelque sorte par une comparaison entre les représentations dans les dictionnaires et dans la société de leurs époques.

Par la suite, nous pourrions entreprendre une étude diachronique qui tende à lier les images avec leur passé et leur avenir. Il s'agit en réalité d'un circuit à long terme. Sur la base des deux étapes précédentes, l'étude diachronique pourrait révéler le processus sédimentaire des images de la Chine dans l'histoire des dictionnaires français. Encore que la sédimentation puisse être considérée comme l'axe dans cette étape de recherche, les embranchements et même les impasses méritent aussi d'être remarqués. Nous devrions également réfléchir sur les autres états des représentations, par exemple la disparition, la stéréotypie, l'affrontement, etc.

Chapitre 3 Méthodologie et corpus

Ce présent travail a pour domaine de recherche l'histoire culturelle des dictionnaires, qui se trouve à la croisée de la métalexigraphie, de la sociolinguistique et de l'histoire culturelle. En raison de son interdisciplinarité, nos études ont besoin d'être munies d'un ensemble de méthodes pour s'adapter à cette interdisciplinarité. Ainsi, notre méthodologie sera un composé de plusieurs méthodes, tant générales que spécialisées, à savoir l'approche métalexigraphique, l'analyse du discours, l'analyse du contenu, des méthodes historiques, et même quelques emprunts seront faits aux études littéraires.

En tant que source de notre corpus, et terrain de notre recherche, les dictionnaires sont un genre d'ouvrage ayant des caractéristiques propres. Étant donné que la métalexigraphie s'applique aux études des problèmes relatifs aux dictionnaires, nous tenons l'approche métalexigraphique comme une approche primordiale. D'une part, elle favorise notre perception sur les enjeux ou visés dans ce genre d'ouvrage. D'autre part, elle permet de regarder les dictionnaires de façon structuraliste, les divisant en trois structures, à savoir la macrostructure, la microstructure, et la nomenclature. Cette division peut servir à organiser les analyses du corpus.

Comme nous prenons également une perspective historique, des méthodes historiques nous sont nécessaires. À la recherche de ressources extérieures potentielles des représentations dans les dictionnaires, et en découvrant les relations entre les résultats des analyses sur les corpus de différentes époques, des approches historiques vont nous aider.

Enfin, avec les représentations de l'autre, la Chine pour notre cas, comme le thème de recherche de ce présent travail, nous emprunterons des méthodes venant

du domaine des études littéraires, telles que l'imagologie et le paratexte. Celui-là peut nous offrir des exemples concrets d'étude des représentations d'un pays étranger, alors que celui-ci favorise la révélation des relations entre les représentations, les dictionnaires et leurs auteurs.

3.1 Approche métalexigraphique

De sa naissance à son développement, la métalexigraphie a connu des approches diverses. Cette diversité apparaît déjà à l'orée des années 1970 dans les travaux pionniers de la discipline. *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863 : Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes* de Bernard Quemada possède principalement trois objets d'étude, à savoir l'histoire, les types et les méthodes des dictionnaires. Son approche est ainsi assez synthétique pour satisfaire une étude s'appliquant en même temps à trois sujets. *Histoire des dictionnaires français* de Georges Matoré et Littré, *l'humaniste et les mots* d'Alain Rey appartiennent aux études historiques, celui-là adopte une approche diachronique et celui-ci emploie une approche plutôt synchronique. Cependant, l'approche historique n'est pas le seul choix pour entamer une étude métalexigraphique, par exemple, *l'Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains* n'est pas historique. Au lieu de cela, son auteur, Josette Rey-Debove a profité de l'influence structuraliste.

Vu que nous choisirons comme terrain de recherche les dictionnaires français de différentes périodes historiques, nous adopterons une approche historique. Par ailleurs, dans notre cas, des informations valables dans le corpus sont réparties dans de nombreux dictionnaires à étudier. Ainsi, il nous faudra employer de plus une approche propice à l'organisation des analyses. Il s'agit tout d'abord d'une structure qui sert à véhiculer toutes sortes d'informations dans un dictionnaire. Avec cette structure, nous pouvons procéder méthodiquement aux analyses sur les informations valables qui s'attachent au squelette du dictionnaire. Parmi les études fondatrices, ce qui nous inspire est le travail de Josette Rey-Debove qui est un modèle structuraliste de la métalexigraphie. Dans son ouvrage, elle présente les deux structures du dictionnaire, la *macrostructure* et la *microstructure*.

En métalexigraphie, quelques études plus récentes, comme celle de François Gaudin et Louis Guespin (2000), tendent à tirer la *nomenclature* de la *macrostructure*, la placer *ex æquo* avec la *macrostructure* et la *microstructure*, et la distinguer surtout de la *macrostructure*. D'après eux, la *macrostructure* « désigne l'organisation générale d'un répertoire » (2000 : 108), et la *nomenclature* signifie « la liste des entrées qu'il contient, c'est-à-dire l'ensemble des formes (mots, locutions, éléments) répertoriées et faisant l'objet d'un développement lexicographique. » (Ibid.)

3.1.1 *Macrostructure et nomenclature*

La trichotomie proposée par François Gaudin et Louis Guespin met en évidence la distinction et les articulations entre ce couple d'hyperonyme–hyponyme. La nomenclature est l'objet de l'organisation de la macrostructure, et on peut désigner la macrostructure comme la « nomenclature ordonnée » (ibid. : 110). Ainsi, quand nous avons besoin de nous pencher sur l'organisation et la distribution des entrées qui se trouvent dans la nomenclature d'un dictionnaire, nous avons affaire avec la macrostructure de ce dictionnaire. En plus, la *macrostructure* porte également sur les problèmes concernant la présentation et la nature des entrées, et l'ensemble lexical décrit.

Dans notre recherche, nous envisageons de prélever de la nomenclature générale d'un dictionnaire toutes les entrées ou selon les cas une partie de ces entrées qui renvoient aux mots-clés concernant la Chine. Il s'agira des emprunts venus de la langue chinoise, des mots français qui servent directement à décrire la Chine ou les objets chinois, et ceux qui ne sont pas destinées à ces sujets, mais dont le contenu comprend des références à propos de la Chine et de sa culture.

En considérant le circuit doxa, langue, représentations, pratiques langagières, nous pensons qu'il s'agit ici, pour la macrostructure et la nomenclature, de l'enjeu de langue et représentations. Pour observer l'existence chinoise du niveau linguistique d'un dictionnaire français, nous pouvons recourir à un examen de la nomenclature de ce dictionnaire relative aux emprunts chinois et aux mots français servant à décrire la Chine ou les objets concernés. Les questions suivantes

demandent une réponse Combien de mots sont inclus dans ce dictionnaire ? Quelle est leur proportion dans la nomenclature complète de ce dictionnaire ? Combien d'entre eux sont des emprunts ?

Quant à la macrostructure d'un dictionnaire, en analysant la répartition catégorielle, ainsi que les proportions respectives de chaque catégorie concernant les entrées renvoyant à la Chine et sa culture, nous nous attendons à en déduire une facette de la Chine représentée par ce dictionnaire, même si cette facette ne peut pas être généralisée pour donner une représentation globale de la Chine. Nous nous efforcerons de mettre en valeur au tant que possible des informations concernées. Il nous faut réfléchir surtout comment se répartissent les mots sur les catégories notionnels dans un dictionnaire à analyser.

Ce qui importe aussi est que nos études concernant la nomenclature et la macrostructure d'un dictionnaire nous aident à clarifier quelques problèmes contestables. Quelles images de la Chine obtient-on à l'examen de la nomenclature et la macrostructure d'un dictionnaire ? Dans quelle mesure nos études peuvent-elles se baser sur les résultats tirés de ces examens ?

3.1.2 *Microstructure*

Par rapport à la *macrostructure*, la dimension de la *microstructure* est beaucoup plus petite. Il s'agit de la structure d'une entrée. Les microstructures peuvent différer selon la typologie de dictionnaire. Selon Rey-Debove, « le dictionnaire de langue a été caractérisé comme un dictionnaire qui présente au moins la catégorie (et le genre) de l'entrée, et une définition » (Rey-Debove, 1971 : 154). Cependant, dans la pratique, les informations présentées par la microstructure ne se bornent pas à celles-là, surtout de nos jours. Par exemple, celle du *Petit Robert* contient une adresse, une catégorie grammaticale, une prononciation, une étymologie, et une définition. En plus, il peut contenir éventuellement des exemples, des citations, des dérivés, des homonymes, et sans oublier des renvois analogiques qui caractérisent les dictionnaires de langue de Robert. Quant au *Petit Larousse*, il y a en général une adresse, une catégorie grammaticale, et une définition. D'ailleurs, il peut contenir

éventuellement la prononciation, l'étymologie, la forme plurielle, des exemples, des renvois, voire même une illustration, etc.

Pour les dictionnaires plutôt encyclopédiques, le contenu encyclopédique pourra représenter une bonne partie dans l'ensemble microstructure qui peut comprendre également des références bibliographiques. La microstructure nous offre, dans ce présent travail, une structure d'unité diverse pour effectuer nos analyses et nos examens. À travers la microstructure, nous allons tirer les informations de différents niveaux sur les images de la Chine qui sont impliquées dans les définitions, les étymologies, les exemples, les citations, les références bibliographiques, le contenu encyclopédique, les illustrations, etc.

3.2 Méthode historique

3.2.1 Périodisation

Dans le cadre méthodologique, nous nous proposons de rendre compte d'une périodisation avant le traitement de notre corpus, pour les deux raisons suivantes. Premièrement, nos études prennent pour objet d'étude les représentations de la Chine dans les dictionnaires français du XVII^e au XX^e siècle, quatre siècles donc, soit environ quatre cents ans. Sans une périodisation convenable sur cette longue période, nos analyses risqueraient d'être désordonnées et désorganisées, au détriment d'une analyse plus profonde, et de la mise en ordre de ses résultats. Deuxièmement, nous avons émis l'hypothèse que les représentations de la Chine dans les dictionnaires varient selon les époques. Pour la vérifier, il nous conviendra de faire une périodisation pour les époques concernées par les dictionnaires à étudier. Si les représentations de la Chine dans les dictionnaires des mêmes époques sont semblables, et que les représentations de la Chine dans les dictionnaires de différentes époques diffèrent, la vérification de l'hypothèse ci-dessus est faite. Au contraire, si les représentations de la Chine dans les dictionnaires de mêmes époques diffèrent, ou bien si les représentations de la Chine dans les dictionnaires de différentes époques sont semblables, l'hypothèse sera fautive. S'il en est ainsi, il nous faudra reformuler nos opinions préalables à ce sujet.

En ce qui concerne la périodisation, nous avons plusieurs modèles à choisir. Premièrement, la périodisation toute simple selon les siècles, le XVII^e, le XVIII^e, le XIX^e, et le XX^e siècle. L'avantage de cette division réside dans sa propre simplicité. Cependant, le siècle est une unité historique qui détermine des périodes successives de cent ans, alors que le processus de l'histoire constitue en réalité un continuum temporel, pour lequel une division mécanique ne convient guère. À côté de cela, la périodisation de cette façon n'implique aucun caractère périodique, donc ne sert guère pour un examen comparatif.

Deuxièmement, la périodisation selon celle de l'histoire de Chine. Ainsi, nous pouvons découper les quatre siècles, selon les changements de régime en quatre périodes, à savoir la dynastie Ming (1368-1644⁴⁹), la dynastie Qing (1644⁵⁰-1912), la République de Chine (1912-1949⁵¹), et la République populaire de Chine (1949-?), ou selon les caractéristiques sociales en trois périodes, à savoir la Chine antique (avant 1840), la Chine moderne (1840-1949) et la Chine contemporaine (1949-?). Cette périodisation serait calquée sur la distinction de différentes périodes historiques de la Chine qui présentent leurs propres caractéristiques, et qui constituent les sources primordiales des représentations de la Chine. Vu que l'histoire culturelle ne s'intéresse guère à la conformité entre les représentations et la réalité, cette périodisation n'est pas la meilleure option.

Troisièmement, la périodisation pourrait être déterminée selon celle de l'histoire de France. Selon cette périodisation, nous aurions principalement cinq périodes à étudier, à savoir l'époque moderne (fin du Moyen Âge-1789), la période révolutionnaire (1789-1814), le XIX^e siècle (1814-1870), la Troisième République et l'entre-deux-guerres (1870-1945), et la deuxième moitié du XX^e siècle (1945-2000). Puisque les représentations de la Chine que nous avons à étudier sont

⁴⁹ En 1644, les armées des Qing vainquirent celles des Ming et attaquèrent Pékin, sa capitale. L'Empereur Chongzhen (1611-1644, son nom personnel est Zhu Youjian) se suicida en se pendant. Mais comme pouvoir réfugié, elles existèrent en réalité jusqu'à 1683 où les dernières de ses armées situées à Taïwan capitulèrent devant les Qing.

⁵⁰ Les Mandchous, à savoir le peuple qui fonda Qing, établirent déjà en 1616 leur propre état, Jin postérieur. En 1638, Huang Taiji (1592-1643), le deuxième khan de l'état, changea son titre en Qing, et devint l'Empereur. 1644 est l'année où les Qing occupèrent Pékin, y transfèrent leur capitale, et exercèrent le pouvoir central de toute la Chine.

⁵¹ En 1949, la République de Chine perdit la guerre civile contre les armées du Parti communiste chinois, et perdit également sa gouvernance sur la Chine continentale. Dans la même année, le Parti communiste chinois établit en Chine continentale la République populaire de Chine, alors que la République de Chine retirait ses armées de Taïwan où il continue son régime jusqu'à aujourd'hui.

celles dans les dictionnaires français, et que nos études cherchent à découvrir le rôle de ces dictionnaires dans le changement des représentations de la Chine en France, cette périodisation favorise la découverte de l'interaction potentielle entre les représentations dans les dictionnaires et la doxa, ainsi qu'une circulation perpétuelle de ces interactions. Cependant, sans considérer les représentations de la Chine elles-mêmes, cette périodisation reste à ajuster.

En tenant compte des défauts des trois périodisations ci-dessus, nous comptons considérer le problème à partir de l'objet d'étude et de l'objectif de notre recherche. Comme nous allons étudier les relations entre les représentations des/dans les dictionnaires et la doxa, leurs interactions et la circulation de ces interactions, nous aimerions étudier le changement historique des représentations de la Chine en France. Les études existant sur les images de la Chine en France sont assez riches pour faire un bilan sur leur évolution dans l'histoire. Nos analyses sur celles dans les dictionnaires français de différentes périodes permettront de découvrir leurs relations. Nous nous posons les questions suivantes. Est-ce que les images de la Chine dans la doxa et celles dans les dictionnaires sont synchroniques ? Si la réponse est non, laquelle précède l'autre ? Existe-t-il des interférences entre les deux ? Est-ce que toutes les deux sont engagées dans le circuit doxa, langue, représentations, pratiques langagières proposé par François Gaudin comme dans notre hypothèse ?

Une fois la périodisation choisie, il nous faudra connaître le changement historique des images de la Chine en France pour fixer les périodes à étudier. Approximativement, pendant la période de l'arrivée des premiers missionnaires européens à l'aube des Lumières, les Européens, y compris les Français, ne connaissaient de la Chine que quelques légendes et quelques descriptions résultant des voyages effectués par les missionnaires. Aux premières années des Lumières, l'exotisme de la Chine prit de l'importance en Europe. Les sinophiles européens commencèrent à apparaître, dont certains furent des personnes critiques des Lumières, tels que Voltaire. Au fur et à mesure de l'avancement des Lumières, les opinions des Européens sur la Chine devinrent variables, avec la coexistence de la sinophilie et de la sinophobie, et des polémiques entre les deux. Pendant les

dernières années des Lumières, la sinophilie faisant place à la sinophobie, les images de la Chine se dégradèrent gravement. Après les Lumières, surtout après la visite en Chine de Georges Macartney (1737-1806), homme politique et diplomate britannique, la Chine commença à devenir en Europe un synonyme du sous-développement, de la pauvreté, de l'ignorance et de la barbarie. Après cette période eurent lieu des guerres entre des pays européens et la Chine, ainsi que des changements sociaux du côté européen, aussi bien que du côté chinois. Cependant, les images de la Chine restèrent globalement négatives jusqu'aujourd'hui. Nous pouvons donc diviser le temps en trois périodes, celle avant les Lumières, celle des Lumières, et celle après les Lumières. Nos études seront organisées selon cette périodisation.

3.2.2 Documentation

En tant que branche de l'histoire, l'histoire culturelle attache de l'importance à la documentation. Selon Pascal Ory, « on ne fait qu'avec des documents ou, pour être exact, du document » (Ory, 2004 : 45). Notre recherche s'inscrivant dans une grande mesure dans le cadre de l'histoire culturelle, il nous est nécessaire d'accentuer le rôle de la documentation dans notre méthodologie pour mener à bien le traitement de notre corpus. D'après Pascal Ory, l'histoire traditionnelle dépend trop du document imprimé, alors que l'histoire culturelle cherche à rompre cette dépendance. Dans le chapitre consacré à la théorie de l'histoire culturelle, nous avons compris qu'elle prend le terme *culture* dans son sens large. En conséquence, l'histoire culturelle tend à utiliser toutes les sources qui peuvent la servir, à savoir « tout est source ». Cependant, la sélection des documents doit être considérée à partir de la réalité d'une étude, et correspondre à son objet et à son objectif. Dans notre cas, nous tiendrons compte d'une documentation de façon rétrospective, c'est-à-dire en partant de la description de la Chine dans un dictionnaire, aux ouvrages de référence ou aux ouvrages cités concernant cette description, jusqu'à l'origine des sources. Cette démarche nous aidera à clarifier la transmission dynamique, de façon autant synchronique, que diachronique, des représentations de la Chine.

Notre documentation s'appliquera au premier niveau au corpus lexicographique, y compris aux contenus et aux formes concernant la Chine dans les dictionnaires à étudier. Vu que nos études ont pour objet d'étude les représentations dans les dictionnaires, les textes et les structures concernant la Chine dans les dictionnaires seront considérés comme le corpus, le plus important dans toutes les sources que nous envisagerons de mettre en usage. Nous ne pourrons élargir graduellement les cibles de notre examen jusqu'au moment où nous trouverons des liaisons entre les représentations de la Chine dans les dictionnaires et dans la doxa, que si nous pouvons bien comprendre le corpus lexicographique concerné, et si nous avons des résultats de leur analyse comme base. Le corpus lexicographique s'attachant à tel ou tel dictionnaire, nous allons effectuer la mise en ordre et les analyses relatives en recourant à l'approche métalexigraphique, comme ce qui est mentionné plus haut, avec la macrostructure, la microstructure, et la nomenclature comme points de départ.

Des documents lexicographiques découlent deux catégories de documents dont nous allons tenir compte. La première concerne notre terrain de recherche, à savoir les dictionnaires à étudier, et la deuxième concerne notre objet d'étude, à savoir les représentations de la Chine. Les documents à propos des dictionnaires à étudier nous permettront de connaître les aperçus généraux de leurs compilations et publications, les situations de leurs auteurs et utilisateurs, leurs tirages, leur célébrité, les échos qu'ils ont eus dans la société et dans l'histoire, etc. Les documents sur les représentations de la Chine comprennent les situations générales des articles concernés et leurs auteurs, les relations entre ces auteurs et la Chine, leurs attitudes envers la Chine, les références utilisées par eux pour rédiger les articles, etc.

Les références mentionnées ci-dessus seront suivies par une autre catégorie de documents importante, celle sur leurs situations générales, y compris leurs contextes de publication, leurs auteurs, les relations entre ces auteurs et la Chine, et leurs attitudes envers la Chine. À côté de cette catégorie, c'est-à-dire les références utilisées pour rédiger les articles concernant la Chine dans les dictionnaires à étudier, il nous faudra encore faire un bilan sur les publications importantes sur la Chine qui pouvaient servir à ces auteurs des articles lexicographiques. Notre examen sur ces

publications consiste à constituer une bibliographie relative que nous allons détailler dans la sous-section suivante. Et voici un schéma sur la structure globale de notre documentation.

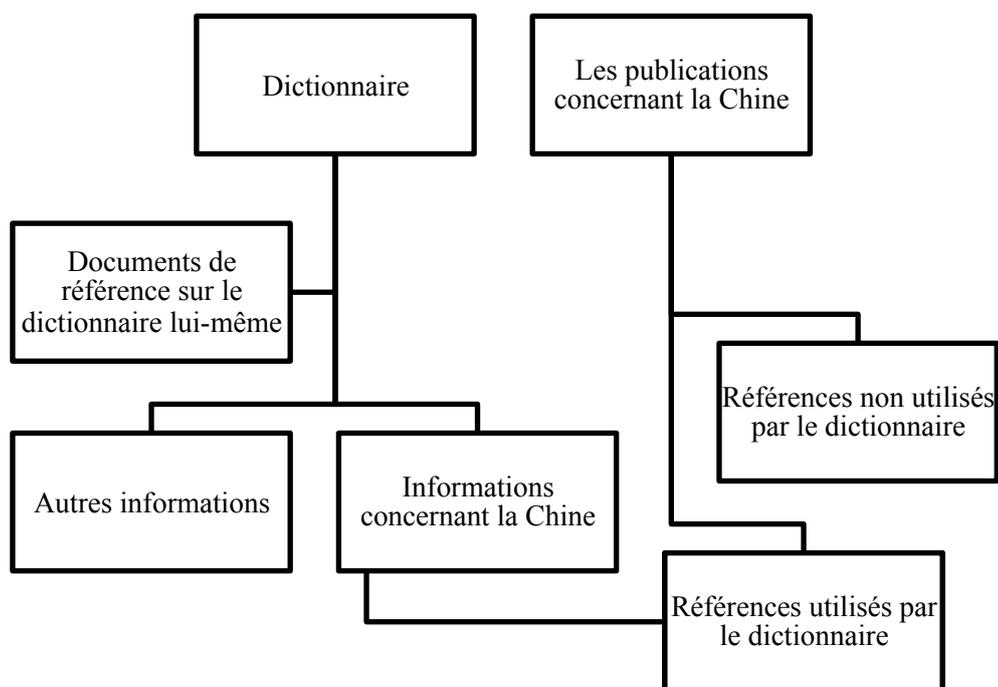


Schéma 4 : Relation structurée entre les dictionnaires et les sources utilisées concernant la Chine

3.2.3 Quelques principes de l'usage des documents

Le cadre de documentation établi, nous aurons à considérer quelques principes sur l'usage des documents. Nous projetons de respecter les obligations qu'exige la méthodologie de l'histoire culturelle. Dans *L'histoire culturelle*, sa contribution pour la collection *Que-sais je ?*, Pascal Ory en propose quatre, qui peuvent être simplifiées comme la neutralité, le contexte, la différenciation et la temporalité.

Selon le principe de neutralité, il ne faut pas engager le jugement de valeur dans les études. Ce principe est très important pour la recherche sur les représentations des étrangers. En effet, ce n'est point facile pour les étrangers qui travaillent sur les images de leurs propres pays et leurs propres peuples, surtout dans le cas concernant

les relations entre un pays plutôt sous-développé, comme la Chine, et un pays déjà développé, comme la France. Dans notre cas, il n'existe pas de paradoxe. Comme l'histoire culturelle n'accentue pas, en général, la mesure de conformité entre la représentation et la réalité, nous n'aurons pas à analyser et juger le vrai ou faux des représentations de la Chine dans les dictionnaires français. Nous n'aurons pas à critiquer les représentations mêmes les plus stigmatisées et déformées, d'autant plus que les dictionnaires monolingues français s'adressent avant tout, non seulement dans l'histoire, mais aussi à notre époque, aux Français. Cela veut dire que le dictionnaire monolingue peut être considéré comme un genre « ethnocentrique » dont la compilation n'exige guère le souci des étrangers. Au surplus, selon Phil Benson, « ethnocentrism in the dictionary thus becomes a question both of the representation of the language and of the representation of the world as it is inscribed within the structured version of the language that the dictionary presents to the user. » (Benson, 2001 : 4) Nous inscrivant dans le cadre de l'histoire culturelle, nous n'avons pas besoin de nous munir des outils idéologiques tels que l'interprétation d'Edward Saïd sur l'orientalisme comme ce qui se passe dans l'imagologie de la littérature comparée. Pour nous, le plus important est de reconstituer et analyser le processus de changement des représentations de la Chine, et de découvrir ses différents contextes, et aussi de trouver les interférences internes entre différentes représentations, et les interactions entre les représentations dans les dictionnaires et dans la doxa en France.

Le principe de contexte nous demande de tenir compte de la mesure de popularité de telle ou telle représentation et la mesure de sa radicalité par rapport à son époque. Dans notre cas, il s'agit de réfléchir au contexte des représentations de la Chine, y compris le contexte politique, social et culturel, et aussi sur les échanges entre l'Europe et la Chine, afin de découvrir les relations entre les représentations de la Chine dans les dictionnaires et dans la conscience collective. En attendant, nous nous intéresserons non seulement à la concordance, mais aussi à la divergence entre les représentations dans les dictionnaires et dans la société.

Selon le principe de différenciation, on n'interprète pas différents objets selon un seul critère. Ce principe a une signification d'alerte pour notre recherche, car les

sources que nous allons utiliser dans notre recherche sont variables, *stricto sensu*. D'un côté, les dictionnaires sur lesquels nous déploierons nos études sur les représentations de la Chine sont divers : il y aura des dictionnaires de langue, des dictionnaires encyclopédiques, des dictionnaires de noms propres, et même des encyclopédies. De l'autre, pour des dictionnaires du même genre, même si pour un seul dictionnaire, les informations valables pour nos études sont supportées par différentes structures.

Selon le principe de temporalité, nous devons non seulement réfléchir au contexte de l'objet d'étude, mais aussi remarquer la différence entre les interprétations de différentes époques sur un même objet. Par exemple, les images de la Chine dans l'*Encyclopédie* peuvent se traduire de différentes façons à son époque, à savoir le XVIII^e siècle, et dans notre époque, à savoir le XXI^e siècle. Ainsi, il nous faudra tenir compte des facteurs chronologiques d'une façon plus large quand nous étudions l'engagement des images de la Chine dans les dictionnaires dans le circuit doxa, langue, représentations, pratiques langagières proposé par François Gaudin. Cela rejoint en fait une idée de Pierre Laborie mentionnée par Robert Frank : « une troisième dynamique, bien mise en valeur par Pierre Laborie, réside dans le fait que les représentations sont aussi le résultat d'une projection de soi dans le temps, en fonction d'une triple temporalité vécue par les contemporains : les images de l'Autre dépendent des héritages du passé (d'où ces images récurrentes, parfois vieilles), sont réactivées par les enjeux du présent, mais s'articulent également en fonction des perspectives d'avenir. »⁵²

3.2.4 Bibliographie

Dans toutes les disciplines, surtout dans les sciences humaines et sociales, la bibliographie occupe une place indispensable. Elle nous permet de connaître l'état de l'art sur un sujet. De plus, elle fait émerger ou nous aide à découvrir sa tournure et sa perspective potentielle. Quant à l'étude historique, la bibliographie est d'autant plus importante que les travaux de cette discipline dépendent, dans une très grande

⁵² Robert Frank, « Altérité, représentation de l'autre », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier, Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 13-15.

mesure, de la documentation et des documents. D'après Pierre Marot, historien médiéviste français et ancien directeur de l'École nationale des chartes, « ... nulle part peut-être elle n'est plus nécessaire qu'en histoire, où, à vrai dire, elle l'est doublement. Elle permet, en effet, non seulement de retrouver les études publiées sur une question, mais encore de découvrir les sources mêmes, grâce auxquelles l'histoire peut être élaborée ou renouvelée, sources imprimées, recueils ou répertoires de document. »⁵³

Quant au présent travail, la signification de la bibliographie se situe à plusieurs niveaux. Au premier niveau, comme ci-dessus, la bibliographie nous aide à connaître la situation générale des études concernées, et nous permet de repérer les lacunes qui restent à combler. Cela permet de fixer l'orientation et le thème de notre recherche, et de la localiser dans le réseau de relations interdisciplinaires très compliquées des sciences humaines et sociales. Le deuxième niveau se rapporte à l'appui de la bibliographie sur lequel, nous avons pu construire notre cadre théorique, approfondir le thème de ce présent travail, et de plus, avec la base des deux étapes précédentes, préparer notre « boîte à outils » pour lancer l'étape qui suit, à savoir le traitement du corpus et ses analyses. Il s'agit de choisir les outils méthodologiques qui nous conviendront le mieux, parmi divers exemples d'études et expériences acquises et résumées par les disciplines respectives depuis leur naissance et au cours de leur développement.

Les significations de la bibliographie des deux niveaux mentionnés ci-dessus résidant dans la préparation et le démarrage de notre recherche, sa signification la plus remarquable se rapporte au fait qu'elle sera une des méthodes et une des démarches indispensables dans ce présent travail. Les travaux bibliographiques seront organisés selon la structure des documents concernés par notre recherche. D'abord, nous fixons notre terrain de recherche selon la bibliographie. C'est-à-dire que nous choisirons les dictionnaires à étudier selon la bibliographie. Nous le détaillerons plus bas.

Ensuite, il nous faut constituer une bibliographie ou des bibliographies de référence concernant une représentation ou les représentations de la Chine des

⁵³ Pierre Marot, « Les outils de la recherche historique », dans Charles Samaran (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, 1961, pp. 1421-1453.

dictionnaires à étudier. Les travaux bibliographiques de cette étape s'effectueront de manière divergente et rétrospective jusqu'à l'origine de référence. Ainsi, pour telle ou telle image dans tel ou tel dictionnaire, nous pourrions constituer un réseau bibliographique dans lequel sont renfermées des liaisons soit unidirectionnelles, soit bidirectionnelles, même multidirectionnelles, entre telle ou telle référence. Ce réseau nous montrera clairement le processus de la constitution des images de la Chine d'un dictionnaire, et des changements ou des successions historiques des images de la Chine de quelques dictionnaires.

Nous avons à établir, au fur et à mesure, une bibliographie panoramique sur les ouvrages, soit à propos des études sur la Chine, soit des descriptions sur ce pays, existant à l'époque de la production d'un dictionnaire. En d'autres termes, il s'agit de faire une bibliographie sur tous les documents d'une certaine période, concernant la Chine. Cette démarche nous permettra de savoir quels ouvrages pouvaient servir aux auteurs de ce dictionnaire. Cette étape accomplie, nous espérons que nous pourrions répondre aux questions suivantes. Quels sont les ouvrages sur la Chine ? Quels sont leurs propres contextes ? Quelle est la mesure d'acceptation d'un certain ouvrage parmi les cercles académiques, intellectuels, et culturels ? Dans une certaine période, existe-t-il des ouvrages dominants ou des études qui faisaient autorité ?

Sur la base des réponses aux questions précédentes, nous pourrions retourner aux bibliographies constituées à partir des dictionnaires à étudier, en lançant une comparaison pour découvrir les relations soit macroscopiques, soit microscopiques, entre les deux sortes de bibliographies. Ces questions sont à poser. Quelle référence est adoptée par le dictionnaire ? Est-ce que l'auteur de ce dictionnaire a utilisé la référence la plus nouvelle qu'il pouvait obtenir ? Au surplus, nous aimerions savoir s'il existe des préférences de l'auteur pour certaines références. Quelle est la mesure de radicalité des représentations de la Chine dans un dictionnaire par rapport à celles dans la doxa de la même époque ? Au cours de l'utilisation des références, existe-t-il des déformations ?

3.3 Emprunt littéraire : imagologie et paratexte

Dans le Chapitre 2, nous avons présenté la notion de l'*altérité* et la perspective de l'histoire culturelle pour étudier cette notion. En considérant que celle qui est étudiée dans ce présent travail se rapporte à la représentation d'un pays étranger, à savoir la Chine, nous envisageons d'étendre davantage notre perspective de recherche, en espérant qu'il y ait plus de cas pratiques de référence dont nous pourrions peut-être nous inspirer. Ainsi, nous avons remarqué la présence de l'imagologie.

Née dans le berceau des études littéraires, l'imagologie est considérée maintenant comme une branche essentielle de la littérature comparée, elle s'applique particulièrement aux images des étrangers dans les œuvres littéraires. Elle doit sa naissance aux quelques études qui peuvent remonter aux confins du XIX^e et XX^e siècle. En conséquence, elle possède une histoire de plus d'un siècle de sorte que les chercheurs ont pu enrichir cette thématique. D'une part, plusieurs discussions dynamiques sur la problématique et la méthodologie ont produit des réflexions profondes sur la thématique de recherche au sein de la discipline. D'autre part, de nombreuses contributions résultant de la pratique de recherche ont favorisé la naissance des études interdisciplinaires. La profondeur et l'interdisciplinarité de l'imagologie nous font penser que ce domaine de recherche est à prendre en considération pour le sujet de ce présent travail.

À part le sujet, nous croyons qu'il existe une autre similitude entre notre recherche et celle de l'imagologie, c'est que nos études prennent toutes les deux les textes comme une partie du corpus. L'imagologie prend pour son corpus les œuvres littéraires, alors que nous adoptons les dictionnaires comme notre terrain de recherche. Bien qu'il s'agisse de deux genres différents, nous pensons que, sur le traitement de corpus, nous pouvons nous inspirer de l'imagologie. Non que nous le prenions pour cadre théorique de ce présent travail, mais nous le considérons plutôt comme une ressource de référence.

L'imagologie a obtenu de bons résultats sur les études des images des étrangers, et elle a tiré des leçons de l'histoire culturelle. Nous espérons qu'à travers la comparaison de l'imagologie et l'histoire culturelle, surtout en ce qui concerne la

communication interdisciplinaire de l'imagologie et l'histoire culturelle, nous pourrions nous faire des idées sur notre propre recherche qui se situe au carrefour de la métalexigraphie et de l'histoire culturelle, et qui est inspiré par l'imagologie.

3.3.1 Aperçu de l'imagologie

L'imagologie est un domaine de recherche ainsi qu'une méthode de recherche usuelle de la littérature comparée. Employé principalement dans le champ littéraire, le terme ne figure dans aucun dictionnaire général jusqu'à présent. Si elle a obtenu un tel nom, c'est parce qu'elle travaille sur les images des pays étrangers créées ou décrites dans la littérature d'un certain pays, elle s'occupe des relations nouées entre l'écrivain et un ou des pays étranger(s), et de la répercussion de l'écrivain sur le ou les pays.

En ce qui concerne son objet d'étude, Daniel-Henri Pageaux, une des grandes figures du domaine, indique que l'image est « l'expression, littéraire ou non, d'un écart significatif entre deux ordres de réalité culturelle. Ainsi conçue, l'image littéraire est un ensemble d'idées et de sentiments sur l'étranger pris dans un processus de littérisation aussi de socialisation. »⁵⁴ Ces définitions s'inscrivent évidemment dans le domaine de la littérature comparée. Si nous mettons l'imagologie dans un univers plus large, c'est-à-dire dans les sciences humaines et sociales, nous pourrions le considérer comme un domaine qui s'intéresse à l'étranger représenté par une certaine culture. Après tout, en terme philosophique, c'est l'*altérité* que l'imagologie étudie.

L'imagologie en tant qu'une des branches de la littérature comparée naît au tournant des XIX^e et XX^e siècle. En 1896, Louis-Paul Betz, chercheur suisse, a publié « Kritische Betrachtungen über Wesen, Aufgabe und Bedeutung der vergleichenden Literaturgeschichte »⁵⁵, dans cet ouvrage il a exposé ses idées à propos des études sur les images littéraires, en considérant celles-ci comme une des tâches les plus importantes de la littérature comparée. Bien que sa mention concerne

⁵⁴ Daniel-Henri Pageaux, « Recherche sur l'imagologie : de l'Histoire culturelle à la Poétique », dans *Thélème. Revista Complutense Estudios Franceses*, n°8, 1995, pp. 135-160.

⁵⁵ Louis-Paul Betz, « Kritische Betrachtungen über Wesen, Aufgabe und Bedeutung der vergleichenden Literaturgeschichte », dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, n°18, 1896, pp. 141-156.

seulement une perspective, il a présenté clairement l'objet et l'objectif d'étude des travaux que nous pouvons identifier de nos jours comme l'imagologie.

Au début du XX^e siècle en France, deux personnages importants peuvent être regardés comme les ancêtres de l'imagologie, Paul Hazard et Fernand Baldensperger. Ils ont contribué à la fondation des travaux pratiques et ont attiré l'attention des comparatistes littéraires sur l'imagologie. Au milieu du XX^e siècle, le domaine de recherche a été fortement impulsé en France grâce à Jean-Marie Carré, une autre grande figure. Comme son prédécesseur suisse, il n'a pas dénommé ce domaine d'étude, mais il le définit comme une « interprétation réciproque des peuples, des voyages et des mirages » dans son avant-propos pour *La littérature comparée* publié par Marius-François Guyard.

À l'entrée de la deuxième moitié du XX^e siècle, d'un côté, le domaine de recherche s'est consolidé davantage au fur et à mesure des apparitions successives des travaux épistémologiques et méthodologiques, d'un autre côté, il a été remis en question par les spécialistes dans et hors le champ de la littérature comparée. Le comparatiste littéraire américain, René Wellek, et l'écrivain, linguiste, universitaire français, René Étiemble, ont contesté l'appartenance de l'imagologie à la littérature comparée, en raison de son emprunt à la sociologie. C'est pourquoi ils préfèrent la traiter comme une branche de la sociologie. En revanche, Jean-Marie Carré insiste non seulement sur l'appartenance de l'imagologie au domaine littéraire, mais aussi sur ses prolongements politiques et sociologiques. Ces polémiques ont effectivement favorisé l'évolution théorique de l'imagologie.

Dans les années 1980, Daniel-Henri Pageaux et une autre grande figure du domaine, Jean-Marc Moura, se sont consacrés à la modernisation de l'imagologie. Malgré quelques divergences, ils se rejoignent sur le fait qu'il faut détacher les images de l'étranger dans les œuvres littéraires de l'hypothèse qu'elles sont basées sur la réalité, en les considérant comme des *imaginaires sociaux*. D'un côté, l'introduction de cette notion rappelle l'essence de l'imagologie en tant qu'étude rattachée au domaine littéraire, et de l'autre, elle implique en réalité une possibilité interdisciplinaire entre l'imagologie et un autre domaine de recherche dans les sciences humaines et sociales, à savoir l'histoire culturelle. Ayant pour objet d'étude

la représentation, l'histoire culturelle ne penche pas pour l'investigation sur la correspondance entre la représentation et la réalité. De plus, l'histoire culturelle prend comme l'imagologie la notion *imaginaires sociaux* comme un de ses objets d'étude. Cette ressemblance conduit à des emprunts interdisciplinaires dont nous nous inspirons dans le cadre méthodologique. Nous détaillerons ce qui les concerne dans la sous-section suivante.

En somme, avec la modernisation de l'imagologie, ce domaine de recherche est devenu la prédilection de l'école française de la littérature comparée depuis plusieurs décennies. Avec l'influence de la critique littéraire, on a introduit dans son système terminologique quelques notions nouvelles, telles que l'orientalisme, l'exotisme, l'identité ethnique, etc., qui enrichissent la théorie et la pratique de ce domaine de recherche.

3.3.2 Emprunt de l'imagologie à l'histoire culturelle

L'imagologie a connu une histoire de plus d'un siècle et elle occupe déjà une place marquante au sein de la littérature comparée ; on peut dire qu'elle remporte un succès considérable dans le domaine des études littéraires. En même temps, au sein de ce domaine se trouvent la discordance inéluctable et même la crise potentielle. Se situant dans ce contexte-là, des imagologues ont reconnu les problèmes auxquels fait face leur domaine de recherche, et certains ont essayé de trouver des solutions pour le sortir de cet état de crise. Au début de son histoire, certains précurseurs ont recouru à la sociologie. Aux confins du XX^e et XXI^e siècle, la discipline s'est adressée à l'histoire.

Juste à la fin du XX^e siècle, dans le domaine historique a eu lieu l'émergence de l'histoire culturelle qui rayonne non seulement dans l'histoire, mais aussi dans les disciplines voisines des sciences humaines. Du côté de la littérature comparée, quelques imagologues représentés par Daniel-Henri Pageaux ont pris conscience des apports potentiels de l'histoire culturelle et ont conseillé de la prendre pour modèle, surtout à l'égard de son approche et de sa méthodologie. Pour nous, l'emprunt préconisé par Pageaux de l'imagologie à l'histoire culturelle peut être interprété comme une rétroaction positive de l'application des approches de l'histoire

culturelle dans les études des représentations des étrangers. D'un côté, il nous permet de confirmer encore une fois la convenance et la faisabilité de la recherche des représentations de la Chine dans le cadre théorique de l'histoire culturelle ; d'un autre, il nous offre des problématiques et des méthodologies qui visent en particulier les images des pays étrangers dans la littérature, mais tendent à être prises pour référence dans notre recherche.

Les propositions de Pageaux en ce qui concerne l'emprunt à l'histoire culturelle se trouvent dans son article « Recherche sur l'imagologie : de l'Histoire culturelle à la Poétique »⁵⁶. Dans cet article, il nous a présenté minutieusement les étapes problématique, théorique et méthodologique dans l'itinéraire qui permet à l'imagologie de parvenir au croisement entre les études littéraires et l'histoire culturelle, ainsi que l'adaptation de l'approche historique à l'environnement de la littérature. Motivé par les difficultés que rencontre sa discipline, Daniel-Henri Pageaux a avancé quatre propositions qui tendent à les surmonter. La première est d'accorder de l'importance aux données historiques et politiques dans les études des images des pays étrangers ; la deuxième est de construire ou reconstruire un « stock limité » des mots concernant les images des pays étrangers ; la troisième est d'estomper la frontière entre la littérature et la « pan-littérature » ; la quatrième est de voir le mécanisme délicat et les facteurs qui influencent la construction de l'imaginaire dans les œuvres littéraires.

D'après Pageaux, l'imagologie ne doit pas se cantonner à la littérature, mais il faudrait envisager les questionnements venant de l'histoire, des sciences humaines, et même de l'anthropologie. Quand la littérature comparée se contente de restreindre les études des images des pays étrangers au cadre littéraire, l'histoire culturelle ne s'arrête pas dans l'élargissement de ses objets d'étude de manière à intégrer celui de l'imagologie dans son domaine de recherche. Selon Daniel-Henri Pageaux, il faut prendre en considération la mesure dans laquelle les images des pays étrangers dans les œuvres littéraires se construisent à travers des options idéologiques, et il convient d'identifier les « catégories sociales et culturelles » au sein des œuvres littéraires dont la construction est influencée par celles-là, et de relier ces catégories à

⁵⁶ Daniel-Henri Pageaux, « Recherche sur l'imagologie : de l'Histoire culturelle à la Poétique », dans *Thélème. Revista Complutense Estudios Franceses*, n°8, 1995, pp. 135-160.

l'ensemble des attitudes sociales et culturelles et aux données historiques déterminées.

Sur la méthodologie qu'il convient d'utiliser dans l'imagologie avec une approche de l'histoire culturelle, Daniel-Henri Pageaux distingue différentes étapes : tout d'abord, établir un tableau peu ou prou synchronique, basé sur de seuls textes littéraires, contenant des opinions et des attitudes « mentales » d'une société dans une époque. Le tableau établi, regarder des textes dans un cadre temporel séculaire, même pluriséculaire, et observer comment organiser les images des étrangers selon diverses opinions et attitudes mentales. Ensuite, dans une perspective de la longue durée, il faut voir comment s'affirment, s'estompent, et s'enracinent ces images des étrangers. Puis, hiérarchiser les textes interrogés en fonction de « *leur impact idéologique sur un public donné.* »⁵⁷ Après, différencier trois types de textes, ceux qui confortent les images, ceux qui les produisent, et ceux qui se bornent à les reproduire. Enfin, Daniel-Henri Pageaux propose de considérer la reproduction des images des étrangers en la mettant dans d'autres domaines que la littérature.

Selon Daniel-Henri Pageaux, l'emprunt de l'imagologie à l'histoire culturelle consiste également à savoir à quel point on peut établir une liaison entre l'objet culturel et la structure de la société d'une époque donnée, à voir comment étudier le mécanisme des relations entre l'infrastructure et la substructure, à se demander comment élaborer les liaisons entre la réalité sociale et la représentation idéologique, et dans quelle mesure l'esprit peut influencer le matériel.

De même que notre travail qui vise aux représentations des étrangers, l'imagologie est obligée de recourir à l'analyse des textes, les propositions de Pageaux en ce qui concerne l'emprunt à l'histoire culturelle, sur le traitement des textes en particulier, sont donc remarquables même éclairantes. Or, les dictionnaires et les œuvres littéraires sont, après tout, deux types de livres différents, et les différences à plusieurs niveaux entre ces deux types de livres impliquent directement les différences des représentations des étrangers qu'ils contiennent. Par exemple, la phrase « Les Chinois sont bizarres » dans un dictionnaire et dans un roman ne peut être traitée d'une même façon au cours de l'analyse, même si dans le dictionnaire,

⁵⁷ Daniel-Henri Pageaux, « Recherche sur l'imagologie : de l'Histoire culturelle à la Poétique », dans *Thélème. Revista Complutense Estudios Franceses*, n°8, 1995, pp. 135-160.

l'exemple est exactement la phrase extraite de ce roman. De ce fait, tous les enjeux dans l'imagologie ne peuvent pas être adoptés pour notre recherche. C'est pourquoi nous devons retourner dans la discipline où nous nous inscrivons, c'est-à-dire la métalexigraphie, et voir quelles relations, quels mécanismes, qu'ils soient implicites ou explicites, tendent à être pris en considération pour les études des représentations des étrangers dans une approche inspirée de l'histoire culturelle.

3.3.3 *Paratexte*

Notre travail nous conduit à utiliser une autre notion, le *paratexte*. Cette notion a été proposée pour la première fois par Gérard Genette, critique littéraire français, en 1987 dans son ouvrage intitulé *Seuils*. Le titre de cet ouvrage est une sorte de la métaphore sur la notion de *paratexte*. Proposé tout au début dans le cadre des études littéraires, le terme *paratexte*, à l'heure actuelle, est accepté par d'autres disciplines, par exemple la linguistique. Le *Dictionnaire de linguistique* de Jean Dubois l'a intégré dans sa nomenclature, en le définissant comme « l'ensemble des textes, généralement brefs, qui accompagnent le texte principal. » (Dubois, 2000 : 344)

Gérard Genette lui-même, le présente ainsi :

« L'œuvre littéraire consiste, exhaustivement ou essentiellement, en un texte, ... Mais ce texte se présente rarement à l'état nu, sans le renfort et l'accompagnement d'un certain nombre de productions, elles-mêmes verbales ou non, ... Le paratexte est donc pour nous ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public. » (Genette, 2000 : 7-8)

D'après lui, le *paratexte* constitue une zone de transition et de transaction. Transition, parce que le *paratexte* se situe littéralement et réellement « ente texte et hors-texte », comme il le dit. Transaction, parce que le *paratexte* est porteur d'informations favorisant la légitimation de l'auteur et de son œuvre rendant sa lecture plus pertinente. Ainsi, le *paratexte* peut être considéré comme un lieu privilégié « d'une communauté d'intérêts » et « convergences d'effets ». Dans les études littéraires, la recherche sur le *paratexte*, en recourant à des informations les

plus étendues possibles, permet de se dégager de l'ancien cadre où l'on met l'accent seulement sur le texte de l'œuvre à étudier.

Dans la recherche métalexigraphique, quelques paratextes ont été étudiés, par exemple dans *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992* publié par Bernard Quemada en 1997. La prise en considération du *paratexte* donnera aux chercheurs étudiant les dictionnaires, surtout ceux qui se penchent sur leurs histoires, une vision plus large au lieu de se borner seulement à la structure et au contenu lexicographique supportés par un dictionnaire à étudier, à savoir les listes d'articles, et les textes lexicographiques, etc.

Quant à l'histoire culturelle, l'accent mis sur le *paratexte* favorisera l'élargissement de la documentation, qui correspond à un de ses principes, selon lequel « tout est source ». De plus, la « transaction » représentée par le *paratexte* relève en même temps des facteurs à considérer pour analyser la médiation dans l'histoire culturelle. Nous espérons que le *paratexte* nous aide à préciser, dans la mesure du possible, le contexte d'un dictionnaire et de son auteur, les enjeux de la « transaction » entre l'auteur et le public, ainsi que le positionnement relatif de l'auteur sur le plan culturel, surtout idéologique, et mieux connaître la doxa de la période historique en œuvre.

Gérard Genette divise le *paratexte* en deux catégories, le *péritexte* et l'*épitexte*. Les deux catégories se situent autour du texte, sauf que le *péritexte* se trouve « dans l'espace du même volume », alors que l'*épitexte* tient plus à distance le texte. Le *péritexte* peut contenir le nom de l'auteur, le titre, la préface, la dédicace, l'épigraphe, la notation, etc. Quant à l'*épitexte*, il s'agit des interviews, des entretiens, des correspondances privées, etc. Le contenu du *paratexte* peut varier selon différents livres, et il en est de même pour les produits lexicographiques. Par exemple, le nom de l'auteur est mentionné dans la plupart des dictionnaires, mais il existe aussi des dictionnaires anonymes tels que le *Dictionnaire de Trévoux*.

Des problèmes similaires attirent l'attention, mais simultanément, ils mettent un obstacle à nos études qui s'appliquent plutôt à l'histoire représentée par les dictionnaires au lieu des histoires des dictionnaires eux-mêmes. Ainsi, sur le problème de *paratexte*, nous comptons profiter, dans la mesure du possible, des

résultats des études existantes, telles que celles d'Alain Rey sur Antoine Furetière et Émile Littré, celles de Bernard Quemada sur le *Dictionnaire de l'Académie française*, celles de François Gaudin sur les dictionnaires de Maurice Lâchatre, celles de Jean Pruvost sur les dictionnaires de Larousse, celles d'Isabelle Turcan sur le *Dictionnaire de Trévoux*, celles de Christophe Rey sur l'encyclopédie de Panckoucke. En somme, pour les dictionnaires déjà étudiés, nous tirerons profit des études existantes, et pour les dictionnaires peu abordés, même peu connus, nous exploiterons autant de sources utilisables que possible pour reconstituer leurs physionomies, ainsi que pour découvrir leur rôle dans la constitution des représentations de la Chine.

3.4 Constitution du corpus

3.4.1 Bibliographie des dictionnaires

Avec le nombre considérable de dictionnaires qui ont vu le jour dans l'histoire, et le temps limité d'une thèse doctorale, nous ne pouvons pas prendre tous les dictionnaires dans notre recherche. Il s'agit de choisir quels dictionnaires sont à retenir. Pour cette sélection, il vaudrait mieux recourir à une bibliographie de dictionnaires la plus complète possible de manière à ce que notre étude soit efficace et valable.

La bibliographie établie par Bernard Quemada dans sa thèse est indispensable. Il a constitué un relevé chronologique qui inclut une grande quantité de dictionnaire parus pendant 325 ans, de 1539 à 1863, y compris environ trois mille dictionnaires, et le nombre peut atteindre jusqu'à dix mille si nous prenons en compte des rééditions. Dans l'introduction de sa thèse, Quemada a révélé que cette bibliographie a été faite à l'aide d'autres références, celles de Ch. Beaulieux, de F. Brunot, de A. François, et de Ch. Bruneau. la liste des dictionnaires de Quemada peut être, de ce fait, considéré comme assez complète.

Comme cette liste se termine par les dictionnaires publiés en 1863, et que nous envisageons de terminer nos examens sur la Chine dans les dictionnaires français par ceux qui sont publiés au milieu du XIX^e siècle, nous allons prendre cette liste

comme une référence importante pour la sélection des dictionnaires à étudier dans ce présent travail.

3.4.2 Critère de sélection

Nos critères de sélection des dictionnaires sont déterminés par deux aspects importants de ce présent travail, son objet d'étude et son objectif de recherche. Les représentations de la Chine dans les dictionnaires français étant notre objet d'étude, notre critère de sélection primordial est que les dictionnaires à étudier doivent contenir des informations sur la Chine. Si un dictionnaire n'en renferme aucune, il est étranger à notre objet d'étude, et il n'y aura pas une étude de cet objet.

Afin de satisfaire ce critère, nous avons besoin de considérer deux points corrélatifs, celui de la forme d'un dictionnaire, et celui du nombre d'informations valables. Certains dictionnaires contiennent des articles sur la Chine, notamment **CHINE**, et **CHINOIS** ; certains dictionnaires ne comprennent pas ces articles, mais les mots clés sur la Chine peuvent être trouvés dans les dictionnaires sous plusieurs formes, par exemple dans les exemples ; certains dictionnaires profitent des deux cas ci-dessus. Dans les mêmes conditions, nous préférons les dictionnaires qui contiennent en même temps des articles sur la Chine, et des informations sur la Chine dans les autres parties des dictionnaires.

Le nombre d'informations est également à considérer. Certains dictionnaires renferment des informations sur la Chine, mais trop peu. Par exemple, le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet ne possède que trois informations à ce sujet. Ce nombre est trop petit pour reconstituer une représentation assez détaillée de la Chine. Dans ce cas, bien qu'il soit considéré comme un des trois témoins du début de la lexicographie française moderne, nous n'allons pas le sélectionner dans notre corpus.

Le problème de la quantité va faire impliquer la typologie des dictionnaires. Dans l'examen préliminaire de quelques dictionnaires tout au début de notre recherche, nous avons observé que beaucoup de dictionnaires de langue, surtout ceux qui sont publiés aux XVII^e et XVIII^e siècles, soit n'incluent pas d'article sur la Chine, soit ne comprennent que très peu d'informations concernant la Chine, par

exemple le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet, et toutes les éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*⁵⁸. Au contraire, la plupart des dictionnaires encyclopédiques et quelques dictionnaires de noms propres disposent de riches informations, sans parler les encyclopédies. C'est pourquoi nous accordons de l'importance aux dictionnaires encyclopédiques, aux dictionnaires de noms propres, et les encyclopédies dans la sélection. Cependant, tous les dictionnaires de langue ne sont pas exclus. Il conviendra de considérer tous les critères synthétiquement.

À part l'objet d'étude, l'objectif de recherche est un autre aspect à partir duquel nous considérons les critères de sélection. Nous espérons que nos études peuvent rétablir les représentations de la Chine dans les dictionnaires français, au moins celles dans les dictionnaires à l'étude, connaître leurs changements au fil du temps et les facteurs d'influence de ces changements, et faire réapparaître le processus de leur constitution en recourant au circuit doxa, langue, représentations, pratiques langagières. Sur la base des résultats de cette procédure, nous envisageons de découvrir la position et le rôle du dictionnaire dans la formation et le changement des représentations de la Chine en France. C'est pourquoi nous préférons les dictionnaires monolingues aux dictionnaires bilingues dans la sélection.

Comme les dictionnaires français monolingues sont destinés principalement aux Français, au point qu'on pourrait les considérer comme des produits culturels ethnocentristes, les représentations de la Chine dans ces dictionnaires sont principalement unidirectionnelles, c'est-à-dire qu'elles sont constituées, acceptées, ou transmises à destination des Français. Contrairement, les dictionnaires bilingues se trouvent en quelque sorte dans un contexte interculturel, ayant pour objectif de favoriser l'échange entre deux civilisations.

Un autre critère imposé par notre objectif de recherche est l'influence des dictionnaires. Dans les mêmes conditions, nous préférons les dictionnaires dont l'influence est plus importante, c'est-à-dire les dictionnaires qui ont eu un grand

⁵⁸ En lançant une recherche sur le texte intégral du *Dictionnaire de l'Académie française*, avec « Chine » comme mot-clé, nous avons trouvé 20 informations adéquates dans l'édition 1694, 28 dans l'édition 1718, 30 dans l'édition 1740, 46 dans l'édition 1762, 53 dans l'édition 1798, 62 dans l'édition 1835, 71 dans l'édition 1878, 52 dans l'édition 1932-1935. Quant à « chinois » comme mot-clé, nous en avons 1 dans l'édition 1718, 9 dans l'édition 1762, 15 dans l'édition 1798, 23 dans l'édition 1835, 34 dans l'édition 1878, et 16 dans l'édition 1932-1935 ; aucune information concernant le mot-clé « chinois » peut être trouvée dans les éditions 1674 et 1740.

tirage, qui ont été publiés plusieurs fois, qui ont eu un écho dans la société, ou qui sont devenus des exemples dans l'histoire. Cela ne veut pas dire pour autant que les dictionnaires moins connus n'ont pas de valeur aux yeux de la recherche.

3.4.3 Dictionnaires à étudier

Avec les critères de sélection susmentionnés, une liste de dictionnaire s'est faite chronologiquement comme la suivante :

- 1627, Daniel de Juigné-Broissinière, *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique*
- 1683, Louis Moréri, *Grand dictionnaire historique* (troisième édition)
- 1690, Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* (première édition)
- 1697, Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique* (1^{ère} édition)
- 1701, Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* (revu, corrigé et augmenté par Henri Basnage de Beauval)
- 1727, Antoine Furetière, *Dictionnaire universel* (revu, corrigé et augmenté par Jean-Baptiste Brutel de La Rivière)
- 1751-1772, Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*
- 1771, Anonyme, *Dictionnaire de Trévoux* (édition, 1771)
- 1833, Victor Verger, Charles Nodier, *Dictionnaire universel de la langue française*
- 1863, 1872, Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française* (1^{ère} édition)
- 1866-1876, Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*

Au tout début de cette liste, nous mettons deux dictionnaires de noms propres, le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel de Juigné-Broissinière, et le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri. Le dictionnaire de Juigné-Broissinière parut en 1627 est le premier dictionnaire français dont la nomenclature intègre le toponyme *Chine*. Le dictionnaire de Moréri parut en 1674 est considéré comme le premier grand dictionnaire français de nom propre. Comme celui-ci provoqua directement la publication du *Dictionnaire*

critique et historique de Pierre Bayle, nous pouvons croire qu'il fit des échos à son époque.

Ensuite, nous avons sélectionné trois éditions du *Dictionnaire universel*, celles de 1690, de 1701 et de 1727. Si nous en avons choisi trois, c'est parce que la réédition de 1701 a été revue, corrigée et augmentée par Basnage de Beauval, alors que celle de 1727 s'est faite sur la base des éditions précédentes, et a été revue, corrigée et augmentée par Brutel de La Rivière. Les travaux de ces deux personnages ont beaucoup influencé le contenu du dictionnaire de Furetière. Leurs interventions ont changé dans une certaine mesure l'esprit et l'idéologie de Furetière. Cela nous permettra de voir si ce changement idéologique produit un effet sur les représentations de la Chine.

À la suite de Furetière, nous avons mis le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle dans notre liste. *Stricto sensu*, cet ouvrage n'est pas du type que nous exigeons plus haut, mais nous l'avons privilégié, étant donné l'encyclopédisme qu'il montre, et l'influence qu'il a apportée parallèlement à l'intelligentsia française. « Un seul ouvrage du genre dictionnaire a eu autant d'impact intellectuel, idéologique et social que le Dictionnaire critique, c'est un demi-siècle après lui, l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. » (Rey, 2011 : 608) Voilà l'appréciation d'Alain Rey sur ce dictionnaire.

Pour la même raison, l'*Encyclopédie* est aussi incluse dans notre liste. A noter que l'*Encyclopédie* consacre 10 pages à l'article **CHINE**, après celui de 15 pages dans *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse dans notre liste de dictionnaires. Le *Dictionnaire de Trévoux* est remis en question à cause de son plagiat de l'ouvrage de Furetière. Pour autant, nous ne pouvons pas nier le fait qu'il dispose d'une influence au XVIII^e siècle. Surtout, ce dictionnaire connut une augmentation et des corrections au fil des 68 ans. Isabelle Turcan a signalé ainsi dans son travail :

« À partir de l'édition de 1721, entrent en masse dans la nomenclature les noms propres de lieux et de personnes, les mots exotiques rapportés dans les textes de relations de voyage, les termes techniques et scientifiques, souvent déjà introduits dans les textes des Mémoires de Trévoux qui font état de l'évolution

des connaissances, des travaux des académies scientifiques, des découvertes récentes... »⁵⁹

Le premier dictionnaire du XIX^e siècle à étudier dans ce présent travail a été choisi selon notre réflexion sur le courant de la lexicographie française de cette époque-là. Dans la première moitié de ce siècle, les lexicographes avaient tendance à placer autant de mots que possible dans la nomenclature de leurs dictionnaires. Nous avons donc choisi un dictionnaire dont le nombre de mots est assez modéré, à savoir le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et de Charles Nodier. Pour le milieu du XIX^e siècle, nous avons choisi le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré et le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse. Ces deux dictionnaires sont très représentatifs des dictionnaires du XIX^e siècle, et tous les deux contiennent d'abondantes informations concernant notre objet d'étude. Relevant des différents types, le premier un dictionnaire de langue, le deuxième un dictionnaire encyclopédique et même une encyclopédie, les deux dictionnaires nous permettront de faire une comparaison entre la Chine représentée par l'aspect linguistique et par l'aspect encyclopédique.

⁵⁹ Isabelle Turcan, « La série des éditions du Dictionnaire de Trévoux : Conquête d'une identité dans l'histoire de la lexicographie française ». Disponible à l'adresse : http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/trevoux/affiche_serie.php

Conclusion de la première partie

Dans cette partie, nous nous sommes appliqués tout d'abord au dictionnaire, de sa notion, à sa typologie, en passant par la discipline spécialisant à l'étudier. Après la récapitulation de l'histoire de la métalexigraphie, nous avons remonté l'étymologie du mot *dictionnaire*, qui fait partie du domaine de cette discipline. En regardant en arrière la naissance et le changement de la notion de *dictionnaire* au fil de l'histoire, et avec une revue des points de vue concernant ce sujet chez les spécialistes de métalexigraphie, nous avons précisé la définition que ce présent travail allait suivre. Nous allons prendre son sens large, qui permet d'intégrer les dictionnaires de langue et les encyclopédies. Dirigés par cette délimitation, nous avons posé notre regard sur la typologie des dictionnaires, à son sens large, afin de débrouiller trois types de dictionnaires qui nous seront nécessaires, les dictionnaires encyclopédiques, les dictionnaires de noms propres, et les encyclopédies.

Puis, nous nous sommes penchés sur une autre discipline qui importe à nos études, à savoir l'histoire culturelle. Nous avons essayé de comprendre l'objectif de cette discipline, en nous concentrant sur deux notions clés, *culture* et *représentation*. Pour adapter le cadre théorique de l'histoire culturelle à ce présent travail sur les représentations de la Chine, nous avons choisi deux termes à détailler, *altérité* et *stéréotype*. Le premier a favorisé notre compréhension sur l'essentiel de notre problématique, et quant au deuxième, nous nous attendons qu'il nous aidera à saisir la loi potentielle du changement de notre objet d'étude. En plus, nous avons essayé de débrouiller le profil théorique de l'histoire culturelle des dictionnaires, attachant de l'importance au circuit doxa, langue, représentations, pratiques langagières, proposées par François Gaudin. En vue d'élargir notre vision sur ce domaine de

recherche, nous avons également fait un état de l'art, résultat de notre parcours sur quelques travaux inspirants.

Enfin, nous avons établi le cadre méthodologique de notre analyse, et avons sélectionné les dictionnaires à analyser. Sur le plan méthodologique, nous avons décidé de nous appuyer sur l'approche métalexigraphique, surtout sa structuration des dictionnaires. Nous envisageons qu'elle servira à mieux organiser notre analyse. Les méthodes historiques ont été également tenues comptes. Nous comptons périodiser les dictionnaires à étudier en trois époques, afin de vérifier la correspondance entre les changements des représentations de la Chine dans les dictionnaires et dans la société française. Vu la ressemblance de l'objet d'étude, nous avons considéré le domaine littéraire où l'imagologie et le paratexte seront deux méthodes à emprunter.

DEUXIÈME PARTIE

Contexte historique

Introduction de la deuxième partie

Dans cette partie, nous nous intéresserons au contexte historique concernant les représentations de la Chine dans les dictionnaires français. Nous allons le détailler en deux chapitres, celui concernant l'histoire des échanges franco-chinois, et celui sur l'histoire des écrits français sur la Chine. Dans cette partie, nous essaierons de trouver les relations entre le contexte historique et le changement des représentations de la Chine dans les dictionnaires français, et les facteurs potentiels influençant son changement dans l'histoire.

Dans le Chapitre 4, nous allons tout d'abord éclaircir l'objet des représentations qui nous intéressent dans ce présent travail, à savoir la Chine. En suite, nous allons récapituler l'histoire des échanges de la Chine avec l'Europe, y compris la France. Nous remonterons aux premiers contacts entre la Chine et l'Europe, parlerons des rencontres entre les Européens et les Chinois dans l'Antiquité et au Moyen-Âge, détaillerons l'histoire de la mission des jésuites en Chine, toucherons les guerres entre les deux pays et leurs résultats, et finirons par le nouveau développement des relations franco-chinoises à l'époque actuelle.

Le Chapitre 5 sera destiné spécialement aux écrits sur la Chine. Selon l'ordre chronologique, nous allons présenter les descriptions de la Chine au Moyen-Âge, les écrits des jésuites et des philosophes des Lumières, et la naissance de la sinologie.

Chapitre 4 Échanges entre la France et la Chine

Le dictionnaire est la représentation de la langue, et la langue est la représentation de la société et de l'histoire. Avec ce présupposé, il nous convient de dire que les images de la Chine en France se lie directement aux connaissances des Français sur la Chine, et ces connaissances nécessitent de la réalité des rencontres et des échanges entre les Français et les Chinois. Ainsi, avec l'intention de travailler sur les images de la Chine dans les dictionnaires français, il nous faudrait connaître et comprendre le contexte historique de ces rencontres et de ces échanges. À propos de l'image de la Chine en France, des historiens, des sinologues, et des chercheurs de la littérature comparée en ont déjà parlée beaucoup de fois depuis longtemps. Leurs études peuvent nous montrer que l'image de la Chine en France est partie de zéro depuis l'histoire, et a connu un processus d'être de plus en plus positive d'abord, et de devenir de plus en plus négative par la suite.

En parlant du début de la présence chinoise en France, certains le font dater jusqu'à l'époque de la Grèce antique et de l'Empire romain. Nous le trouvons un peu plus radical, puisque la Chine, malgré sa présence dans les archives anciennes grecques et romaines, se présente quand même comme une légende. De plus, nous ne pouvons pas jusqu'aujourd'hui, prétendre si la Chine dont parlaient-ils les Grecs et les Romains est vraiment la Chine proprement dite. Ainsi, nous adoptons le milieu du XII^e siècle comme la borne chronologique de début pour nos études, car c'est aux alentours de ces années-là, que Jean de Plan Carpin, religieux franciscain italien, put arriver en Mongolie qui régnait également la Chine.

En ce qui concerne le changement de l'image de la Chine, beaucoup de chercheurs s'accordent sur le fait que l'année 1750 peut être considéré comme un

tournant. C'est-à-dire qu'avant 1750, l'image de la Chine est plutôt positive, et après cette année, elle devient plutôt négative. Avec ce constat, nous aurions pu diviser l'histoire de l'image de la Chine en deux périodes, à savoir les époques avant et après 1750. Cette année se situe justement au milieu du siècle des Lumières, et que l'image de la Chine, selon les études existantes, se connut une apogée au début de cette époque-là, mais se détériora vers sa fin, nous pensons donc que le siècle des Lumières serait une période sensible sur le changement de l'image de la Chine. C'est pourquoi nous la séparons des époques qui la précède et qui la suit. Ainsi, ce chapitre consiste en trois sections, la première destinée à l'amorce de la présence de la Chine et au développement de l'intérêt pour la Chine, la deuxième visant à l'apogée de la « sinomanie » et le déclin de l'exotisme chinois, la troisième qui parle de la stigmatisation pour la Chine et du stéréotypage négatif de l'image de la Chine.

4.1 Autour du toponyme *Chine*

4.1.1 Noms de la Chine donnés par l'étranger

Dans la langue française contemporaine, *Chine* est impeccablement le mot le plus usager pour signifier le pays dont le territoire s'étend de l'Asie centrale au Pacifique nord-ouest, qui dispose d'une histoire des milliers d'années, et qui est le plus peuplé dans le monde entier à nos jours. Cependant, au fur et à mesure de l'approfondissement de connaissance des étrangers sur la Chine, et des changements de régime et de territoire de la Chine elle-même, plusieurs noms ont été utilisés dans l'histoire pour appeler le pays qu'on appelle la Chine aujourd'hui. Parus dans des rencontres ou des interactions soit directes soit indirectes entre la Chine et d'autres pays, de différents noms donnés à la Chine ont de différentes origines, et se diffèrent selon leurs domaines et les contextes d'utilisation. La perception des noms donnés à la Chine favorise la précision du thème de notre recherche, et la constitution du corpus de ce présent travail.

Les noms utilisés par les Européens le plus tôt pour appeler la Chine sont *Sēriké* (Σηρική) et *Σῖναι* (Sinai) en grec, et *Serica* et *Sinae* en latin. Dérivé du mot grec *sērikós* (σηρικός), signifiant la soie, *Serica* désigne le sud de la Chine d'aujourd'hui,

alors que *Sinae* pour son nord. Voici une carte de l'Asie dans la *Géographie* de Ptolémée indiquant la position approximative de Sinae :

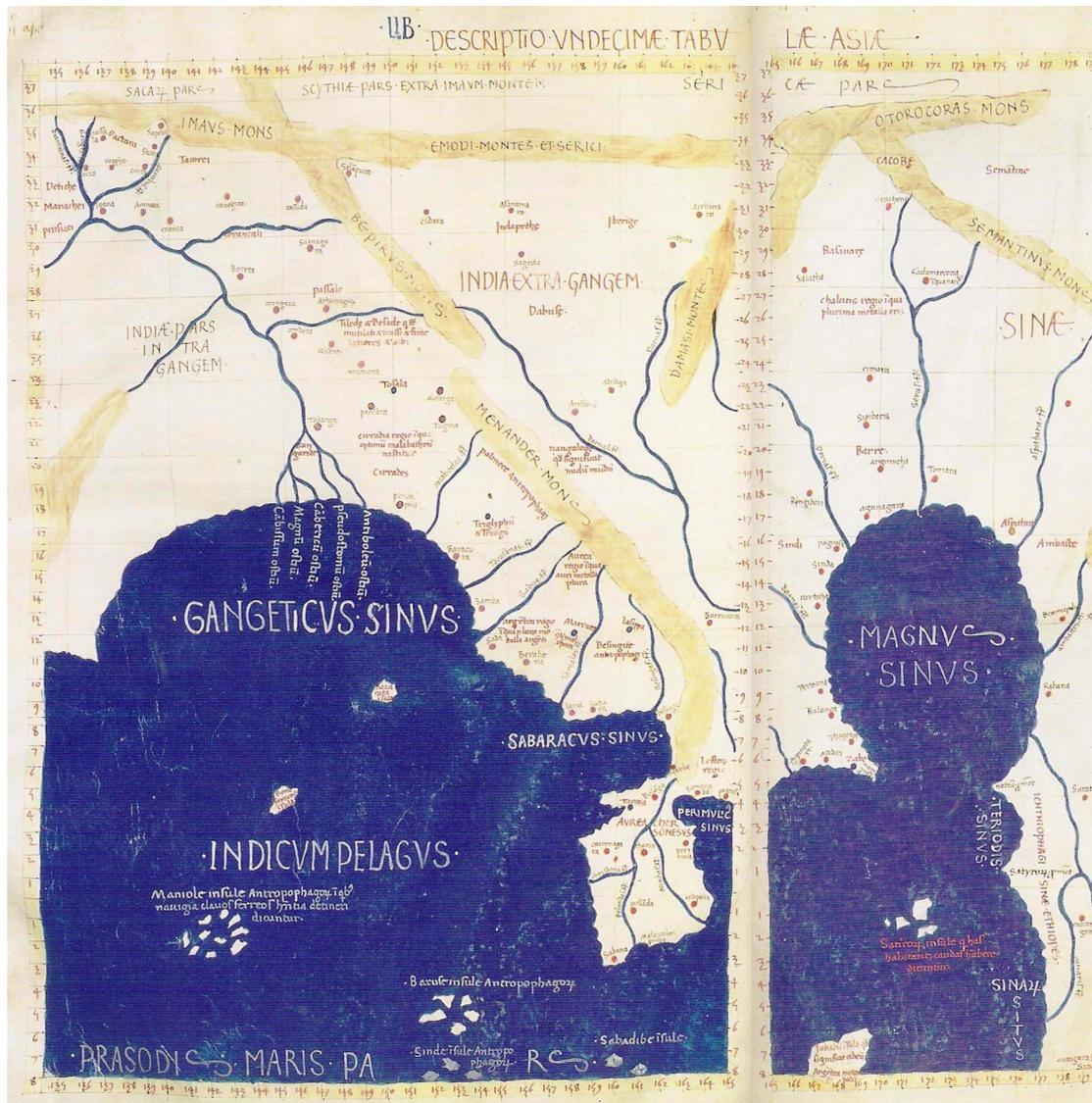


Figure 1 : Carte de l'Asie dans la *Géographie* de Ptolémée

Au Moyen-Âge, les Européens commencèrent utiliser le mot *Cathay* pour appeler la Chine. Originaire de l'appellation mongole du nord de la Chine, ce mot signifie un peuple minoritaire habitant au nord de la Chine dans l'histoire, à savoir les Khitans (契丹 en caractères chinois, Qidān en pinyin). En raison de la présence importante des mongols en Eurasie de cette période, surtout en Asie centrale, en Asie de l'Ouest, et en Europe de l'Est, le mot et ses variants sont largement adoptés

pour appeler la Chine. Dans notre époque, les pays slaves, turcophones, et beaucoup de pays en Asie de l'Ouest, les utilisent toujours pour appeler la Chine, par exemple Китáй en russe.

Au XVI^e siècle, les explorateurs portugais en Extrême-Orient utilisèrent *China* pour appeler la Chine. Dorénavant, *China* et ses variants, comme *Chine* en français, *Cina* en italien, *Kina* en suédois, etc., sont devenus l'appellation principale de la Chine dans la plupart de langues européennes. Ainsi, il existe aujourd'hui deux systèmes d'appellation de la Chine en Europe, *China* et ses variants, et *Cathay* et ses variants.

Dans la langue française, à part le mot *Chine*, il y a encore d'autres appellations qui sont utilisées selon de différents contextes. Par exemple, l'Empire du Milieu, et le Céleste Empire sont originaires des appellations chinoise de leur propre pays, à savoir 中国 (Zhōngguó en pinyin) et 天朝 (Tiāncháo en pinyin). D'ailleurs, dans le discours diplomatique ou journaliste, on utilise quelques fois Pékin pour signifier la Chine, et pour la plupart des cas, le gouvernement chinois.

4.1.2 Étymologie de *Chine*

Comme ci-dessus, dans de nombreuses langues européennes, le mot *China* et ses variants sont utilisés pour appeler la Chine. La première utilisation de cette appellation en Europe peut remonter à *Livro* publié en c.1516 par l'explorateur portugais Duarte Barbosa (c.1480-1521). Celui-ci est écrivain et explorateur portugais en Inde, et son ouvrage est un des premiers récits de voyage portugais dans l'histoire. Bien qu'il n'arriva jamais en Chine, dans cet ouvrage, l'auteur mentionne ce pays et l'appelait « o grande reino da China »⁶⁰ (en français « le grande royaume de la Chine »).

À propos de l'étymologie de *China*, nous devons les premières études au jésuite italien Martino Martini (1614-1661). Dans son ouvrage intitulé *Novus Atlas Sinensis* publié en 1655, Martini a étudié l'origine des appellations de la Chine, non seulement celui utilisées par les étrangers, mais également celui utilisées par les Chinois eux-mêmes. À la croisée du XIX^e et XX^e siècle, l'origine du mot a

⁶⁰ Duarte Barbosabon, « O grande reino da China », dans *Livro*, c.1516, p.217-219.

provoqué à nouveau l'intérêt des chercheurs. Le linguiste et la sinologue français Paul Pelliot⁶¹ et l'anthropologue et le géographe historique juif Berthold Laufer⁶² ont publié les travaux concernés. Leur discussion a essentiellement justifié le résultat des recherches de Martini. Les points de vue de ces trois sont les plus reçues depuis plus d'un siècle.

Selon les opinions généralement reçues, le mot *China* ainsi que ses variants comme *Chine* en français peuvent remonter tout d'abord au mot چين (*Chīn*) du moyen-perse. Celui-ci est originaire du mot चीन (*Cīnāh*) du sanskrit. En Inde antique, la Chine était appelée comme चीन selon des anciens ouvrages en sanskrit comme *Mahabharata*, *Ramayana*, etc., dont *Ramayana* peut dater de 300 avant J.-C. Paul Pelliot a proposé que l'appellation indienne de la Chine peut remonter au mot chinois 秦 (*Qín*, selon pinyin). Dans l'histoire de la Chine, 秦 a été utilisé plusieurs fois pour nommer des états, des dynasties ou des pouvoirs régionaux. Selon Paul Pelliot, il s'agit de l'État de Qin qui fut établi en 770 avant J.-C. En 221 avant J.-C., cet état unifia cinq autres états et se transforma en Dynastie Qin. Avec la coïncidence chronologique, la présomption de Paul Pelliot s'avère raisonnable.

Après Martini, Pelliot et Laufer, jusqu'aujourd'hui, plusieurs nouvelles opinions concernant l'étymologie de *China* ont vu le jour, dont certaines se sont justifiées avec la cohérence, qui méritent d'être remarquées par nous, surtout celle de ZHENGZHANG Shangfang⁶³. ZHENGZHANG est linguiste chinois et spécialiste phonétique du chinois archaïque et du chinois médiéval. D'après lui, 秦 comme l'origine de *China* est douteux. Dans le chinois archaïque, ce caractère se prononce comme |zin| ou |dzin|⁶⁴. Cela veut dire que sa consonne reste toujours voisée, différente de la consonne sourde dans *Cīnāh*, *Chīn*, *China* ainsi que *Chine*.

Pour Zhengzhang, 晋 (*Jin* en pinyin) semble plus crédible comme l'origine de *China*. Dans le chinois archaïque, ce caractère se prononce comme |sin| ou |tsin|,

⁶¹ Paul Pelliot, « L'origine du nom de "Chine" », dans *T'oung pao*, v. 13, 1912, pp. 727-742.

⁶² Berthold Laufer, « The name China », *ibid.*, pp. 719-726.

⁶³ ZHENGZHANG Shangfang (郑张尚芳), « 支那真正的来源 (La vraie origine de *China*) », article publié dans son blog. Disponible à l'adresse : http://blog.sina.com.cn/s/blog_4b41fa86010006j4.html

⁶⁴ |zin| ou |dzin| sont des prononciations du caractère 秦 proposées par ZHENGZHANG Shangfang. Des systèmes phonétiques du chinois archaïque rétablis par de différents spécialistes proposent de différentes prononciations pour le caractère, par exemple, |dz'ieŋ| de Bernhard Karlgren, |dzien| de WANG Li, |dzjin| de LI Fanggui et BAI Yiping. Comme ZHENGZHANG, PAN Wuyun propose aussi |zin| comme la prononciation du caractère.

avec la consonne sourde dans sa prononciation. Phonétiquement, il est plus proche de *Cīnāh* en sanskrit. Dans l'histoire de la Chine, 晉 servait de nom pour plusieurs fois. Il s'agit pour sa première parution d'un état établi en XI^e siècle avant J.-C. Pendant la deuxième moitié du IV^e siècle avant J.-C., l'État de Jin fut partagé par trois familles qui disposaient le réel pouvoir de l'état et se divisa en trois états indépendants en 403 avant J.-C. Et ces trois états fut intégrés finalement dans la Dynastie Qin à peu près deux siècles plus tard. Malgré cela, dans l'époque où coexistaient l'État de Jin et l'État de Qin, Jin était beaucoup plus important que Qin, en maintenant surtout les contacts avec les nomades qui vivaient au nord. Et c'est les nomades du nord qui servaient d'intermédiaire entre les Chinois et les Indiens.

4.2 Premiers contacts entre l'Europe et la Chine dans l'Antiquité

Ci-dessus, nous avons présenté quelques noms donnés à la Chine qui existaient déjà en Europe antique, donnés par les Grecs et les Romains. Parmi ces noms, le mot latin *Sinae* a donné naissance du préfixe *sino-* qui est adopté par beaucoup de langues d'aujourd'hui. Si l'existence en Europe des appellations pour la Chine depuis l'Antiquité n'implique pas nécessairement celle de l'échange entre ces deux régions, elle manifeste au moins un fait que les Européens de l'Antiquité avaient conscience de la présence des habitants vivant dans l'autre l'extrémité du continent eurasiatique.

Georges Cœdès, épigraphe et archéologue français, a dirigé et publié en 1910 un recueil des descriptions grecques et romaines sur l'Extrême-Orient, intitulé *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient depuis le IV^e siècle av. J.-C. jusqu'au XIV^e siècle*. Selon les documents que Georges Cœdès montre, c'est Virgile (70 av. J.-C. – 19 av. J.-C.), le poète romain, a contribué la première description sur *Serès*⁶⁵ : « Velleraque ut follis depectant tenuia Seres ? » ((Dirai-je) comment, des feuilles de leurs arbres, les Sêres détachent de fines toisons. Traduit en français par Georges Cœdès).

⁶⁵ Le seul texte plus ancien que celui de Virgile inclus dans l'ouvrage de George Cœdès est le passage venant de Ctésias (V^e siècle av. J.-C. – 398 av. J.-C.). Cependant, Georges Cœdès lui-même a noté que son authenticité est douteuse.

Le vers de Virgile exprime que les Romains de l'époque d'Auguste connaissaient une sorte de tissu venant des Serès, et qu'ils croyaient les Serès en recueillir sur les feuilles des arbres. Le tissu dont parle le vers de Virgile est la soie, à laquelle le mot « Serès » doit son étymologie. Cela veut dire que les Romains ont nommé les gens dont ils obtenaient de la soie avec son nom, à savoir *sericum*. Puisque la soie tire son origine de la Chine, est-il possible que les Serès dont parle le vers de Virgile soient les Chinois ? Pas nécessairement. D'un côté, selon Georges Cœdès, « pour les Occidentaux, tous les gens qui fabriquaient et vendaient la soie étaient des Sères »⁶⁶, De l'autre, aucune preuve peut attester que les Serès ne soient pas les Chinois. Ainsi, il est probable que les habitants vivant dans la région au milieu de l'Europe et la Chine jouaient un rôle d'intermédiaire dans l'échange entre les Européens et les Chinois dans l'Antiquité.

Le *Livre des Han postérieurs*, œuvre historique officielle chinoise de la dynastie Han orientaux (25-220), a noté comme le suit :

« Le neuvième année de l'année de Yanxi de l'empereur Huandi des Hans postérieurs, Antonin, l'Empire romain, envoya en Chine des missionnaires venant de Rinan, pour offrir comme des cadeaux des ivoires, des cornes du rhinocéros, des couvertures de la tortue marine. Jusqu'à là, nous eûmes un échange. » (traduit du chinois en français par l'auteur de ce présent travail, le texte original : 至桓帝延熹九年, 大秦王安敦遣使自日南徼外献象牙、犀角、玳瑁, 始乃一通焉。)⁶⁷

Cela aurait dû être considéré comme un grand événement historique marquant l'établissement officiel entre l'Europe et la Chine. Cependant, il est problématique. Premièrement, il ne reste que dans les documents historiques chinois, ne laissant aucune trace dans tous les documents européens. Deuxièmement, les objets offerts comme des cadeaux ne sont pas du tout les spécialités européennes. Vu ces deux raisons, il convient de deviner que les missionnaires soi-disant envoyés par Marc

⁶⁶ Georges Cœdès, *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient depuis le IV^e siècle av. J.-C. jusqu'au XIV^e siècle*, Paris, Ernest Leroux, 1910, pp.XII.

⁶⁷ FAN Ye (范晔), *Livre des Han postérieurs* (《后汉书》), vol.88.

Aurèle étaient déguisés par des commerçants venant de la région entre l'Europe et la Chine.

Sauf l'exemple ci-dessus, l'étymologie du mot *China* plus haut peut montrer aussi la fonction d'intermédiaire des habitants venant de la région entre l'Europe et la Chine, de 秦 ou 晋, des noms des états en Chine, en passant par *Cīnāh*, l'appellation indienne pour la Chine, à *Chin*, celle du moyen-perse, jusqu'à *China*, le mot portugais, et *Chine*, son variant français. En l'occurrence, au cours de la formation des connaissances sur la Chine des Européens, est-ce que les documents du Proche-Orient ont été utilisés ? Notre recherche visera à ce problème.

4.3 Interactions entre l'Europe et l'Extrême-Orient au Moyen-Âge

À la croisée du XII^e et XIII^e siècle, en Asie du Nord-Est, un peuple nomade tribal, à savoir les Mongols, se développe rapidement. La montée de cette nation provoque très vite les troubles en Asie. Il déclenche des guerres contre les autres nations voisines, et ne cessent d'avoir les combats intérieurs. En 1204, Temüdjin, le chef d'une des puissances mongoles, parvient à unifier tous les tribaux. Deux ans plus tard, il est élu grand khan sous le nom de Gengis Khan, et établit l'état. Par suite de l'unification, la Mongolie commence à envahir ses voisins afin de grandir son propre territoire. À part les guerres en Asie de l'Est, ils s'avancent rapidement vers l'ouest. En 1219, les troupes mongoles attaquent l'Asie centrale, et atteignent au-delà de la Volga. En 1227, Gengis Khan est mort dans une expédition contre le Royaume Xixia, mais l'expansionnisme de son pays ne cesse pas. En 1241, l'armée mongole entre en Europe pour la deuxième fois, et traverse le Danube. Leur envahissement frappe presque toute Europe, ainsi que le Pape. Ce contexte historique lève le prélude des contacts directs entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

4.3.1 Missionnaires religieux européens dans l'Empire mongol

— Jean de Plan Carpin

En 1245, Innocent IV convoque une réunion afin de trouver une solution de résister contre la progression mongole en Europe. Avec le renseignement sur l'existence des nestoriens dans la noblesse mongole, le Pape décide d'y envoyer les

missionnaires religieux pour persuader les Mongols d'arrêter les guerres. Ainsi, une légation est formée, dont franciscain, Jean de Plan Carpin (vers 1182~1252) comme le chef, et deux dominicains, Ascelin de Lombardie et André de Longjumeau comme ses accompagnateurs. Ils partent de Lyon le 16 avril de la même année, portant deux lettres du Pape à Ögedeï, le grand khan mongol. La première lettre sert à lui présenter le dogme chrétien et cherche à le convertir, alors que la deuxième est destinée à le dissuader de continuer la guerre contre la chrétienté.

Le 4 avril 1246, Jean de Plan Carpin entre dans la basse Volga, et est rencontré par Batu, le khan de la Horde d'or. Il arrive le 22 juillet à Karakorum et assiste le 24 août à l'avènement de Güyük, successeur d'Ögedeï. Plus tard, Jean de Plan Carpin est reçu par Güyük, et lui remet les lettres du Pape. Le grand khan montre son incompréhension pour le christianisme, refuse la persuasion du Pape et demande à celui-ci de faire sa soumission. Avec la réponse de Güyük, Jean de Plan Carpin repart le 13 novembre pour l'Europe, et retourne à Lyon en novembre 1247.

Bien que sa mission finisse par un échec, Jean de Plan Carpin est un des premiers européens qui participent dans les relations directes entre l'Occident et l'Orient. Après son retour en Europe, il rend compte son voyage par écrit au Pape, en rédigeant un rapport intitulé *Historia Mongolorum quos nos Tartaros appellamus*.

— Guillaume de Rubrouck

Dans la mission de Jean de Plan Carpin, deux de ses accompagnateurs dominicains ne le suivent pas en permanence. Ascelin de Lombardie se rend en Perse, et est rencontré par Baïdju, le commandant mongol en Perse. À son retour, il porte une lettre des mongols qui mentionne la possibilité d'une alliance entre la France et la Mongolie. Cette lettre est répondue par Innocent IV en novembre 1245. Plus tard, à l'occasion de la septième croisade dirigée par Louis IX, les Mongols lui propose une action militaire commune en Moyen-Orient. Quant à André de Longjumeau, il finit sa première mission en 1247. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1249, il est envoyé par Louis IX pour la Mongolie. Malheureusement, son arrivée

coïncide la mort de Güyük, le grand khan. Le roi français décide ainsi une nouvelle ambassade.

Le 5 juillet 1253, avec l'envoi Louis IX, Guillaume de Rubrouck, franciscain, commence à Constantinople son trajet pour l'Orient. Le 31 juillet de cette année, il arrive près de la Volga, au camp du khan de la Horde d'or, Sartaq, fils de Batu. Par la suite, Guillaume de Rubrouck continue son trajet vers la Mongolie. Le 1^{er} janvier 1254, il rencontre Möngke, le grand khan. Avec sa permission, Guillaume de Rubrouck séjourne dans sa cour pendant deux mois.

Le 5 avril, il arrive à Karakorum. Pendant son séjour dans la capitale, il rencontre quelques européens résidant en Mongolie et au service de sa noblesse, dont un orfèvre français appelé Guillaume Boucher. En Mongolie, Guillaume de Rubrouck témoigne la coexistence de plusieurs religions, et aussi des disputes entre elles. Le 30 mai, il tient à Karakorum une discussion religieuse, assistée par trois délégués de la cour mongole. Le 18 août, il quitte la Mongolie avec une lettre de Möngke pour Louis IX. Dans cette lettre, Möngke demande au roi français de se reconnaître comme son vassal. En juillet 1255, Guillaume de Rubrouck arrive à la Silésie.

— Jean de Montecorvino

En 1259, Möngke est mort dans la conquête contre les Song du sud, la dynastie chinoise. Après sa mort, son petit frère Kubilaï hérite de son trône et transforme le titre du pays en Yuan. Après son établissement, Yuan continue sa conquête contre les Song, et capture en 1276 Quinsay (Hangzhou), la capitale de la dynastie chinoise. En 1279, avec un saut depuis une falaise du premier ministre des Song qui porte le jeune empereur, Yuan unifie complètement le nord et le sud de la Chine. D'ores et déjà, les missions religieuses des européens peuvent étendre dans le territoire contrôlé auparavant par la dynastie chinoise.

Entre-temps, en Europe, plusieurs informations venant de l'Extrême-Orient indiquent une demande non négligeable du christianisme. En 1289, le pape Nicolas IV envoie Jean de Montecorvino, franciscain, en mission en Chine. Il part de Rome, et emprunte la voie maritime. En 1294, Jean de Montecorvino arrive en Chine en

débarquant à Zaïton (Quanzhou). En la même année, il va à Cambaluc (Pékin) qui vient de devenir la capitale de la Dynastie Yuan. Kubilaï le rencontre et le permet de propager le christianisme, et construire les églises en Chine.

Avec la contribution de Jean de Montecorvino, deux églises sont construites respectivement en 1299 et en 1305. En considération du développement du christianisme en Chine, il demande à Rome d'envoyer plus de missionnaires. Pour répondre à sa demande, le pape Clément V envoie sept missionnaires dont seulement trois parviennent en Chine. En 1307, Jean de Montecorvino est nommé archevêque de Cambaluc, et devient le premier archevêque de la Chine dans l'histoire. Depuis son arrivée, il contribue toute sa vie dans la mission en Chine. Il ne retourne pas en Europe comme ses prédécesseurs, et mort à Cambaluc en 1328. Aucun ouvrage n'est laissé par lui.

— Jean de Marignol

Bien que Jean de Montecorvino fait progresser la propagation du catholicisme en Chine, après sa mort, la Chine manque d'un missionnaire qui peut diriger toutes les affaires religieuses. Dans ce contexte-là, Togoontomor, l'empereur de la Dynastie Yuan de cette période-là, renvoie en Europe quelques européens qui habitaient en Chine. À cette occasion, quelques fonctionnaires de la Dynastie qui convertissent au christianisme les font emporter une lettre en vue de demander à Rome le successeur de Jean de Montecorvino. En 1338, ils arrivent à Avignon, et sont bien reçus par le pape Benoît XII. Pour répondre à la demande chinoise, le pape envoie Jean de Marignol, franciscain, en mission en Chine.

À la fin de 1338, Jean de Marignol, accompagné par un cortège de trentaine de personnes, part d'Avignon. Ils empruntent la voie de terre et arrivent en 1342 à Shangdu, l'ancienne capitale de l'Empire. Là, il est rencontré par Togoontomor. Plus tard, la délégation vont à la capitale, à savoir Cambaluc, et y séjournent pendant environ trois ans jusqu'à 1347. Après, Jean de Marignol insiste de retourner en Europe. Avec la permission auprès de l'empereur et sa lettre pour le pape, le groupe de Jean de Marignol repart de Quanzhou. Par la voie maritime, ils arrivent à Avignon en 1353.

Plus tard après son retour en Europe, il est chargé de la rédaction de l'histoire bohémienne, en achevant l'ouvrage de trois volumes en latin, intitulé *Chronica Bohemorum*. Dans le troisième volume, il intègre ses souvenirs en Chine. En 1820, cette partie est traduite et publiée par l'allemand Joseph Georg Meinert, portant le titre *Johannes von Marignola... Reis in das Morgenland v. J. 1339-1353*. Jean de Marignol est le dernier missionnaire en Chine envoyé directement par le pape, et également le dernier missionnaire catholique en Chine sous la Dynastie Yuan et au Moyen-Âge en Europe.

4.3.2 Voyageurs en Chine et récits de voyage sur la Chine au Moyen-Âge

Les missions catholiques des religieux en Chine au Moyen-Âge font époque. Entant qu'Européens, les missionnaires parvinrent à l'Extrême-Orient et inaugurèrent une ère nouvelle du contact direct entre l'Europe et l'Asie de l'Est. Du départ de Jean de Plan Carpin en 1245, au retour de Jean de Marignol en 1353, pendant plus d'un siècle, les relations entre l'Europe et la Chine partirent de zéro, et reconnurent rapidement un développement évident. Leurs missions non seulement entrent dans l'histoire, mais aussi nous laissent des héritages culturels précieux, à savoir leurs ouvrages sur les missions, y compris les rapports, les mémoires, les récits, etc. Ces ouvrages nous permettent d'observer le commencement des connaissances directes des Européens envers la Chine, ainsi qu'un nouveau point de départ de la construction des images de la Chine en Europe. Avec ce point de départ, la description européenne de la Chine commence à dépasser au-delà du domaine religieux. Des récits de voyages députent, dont le thème s'écarte principalement des missions religieuses. Et leur apparition stimule l'imagination des Européens sur la Chine, de sorte que la réalité et la fiction se mélangent dans la description européenne sur la Chine de cette époque.

— Marco Polo et *Devisement du monde*

A peu près un demi-siècle après le retour de Jean de Plan Carpin en Europe, en 1298, explorateur et marchand vénitien, Marco Polo, publia un ouvrage rédigé sous sa dictée par Rustichello de Pisa, intitulé le *Devisement du monde*, le *Livre des*

merveilles, ou *La description du monde*, etc. À travers le *Devisement du monde*, Marco Polo présenta en détail son voyage de l'Europe pour la Chine, son séjour et sa carrière de fonctionnaire dans la Dynastie Yuan, et son retour pour Venise.

S'il faut l'en croire, quand Marco Polo avait 15 ans, son père Niccolò et son oncle Maffeo, retournèrent d'un voyage de dix ans. Ils ont pu aller en Asie centrale et être reçu par l'empereur mongol. Celui-ci leur promit l'exclusivité des commerces entre la Mongolie et l'Europe. En 1271, Niccolò et Maffeo repartirent de Venise pour l'Orient, avec l'accompagnement de Marco Polo à l'âge de 17 ans. Par la voie navigable de la Méditerranée, les Polo débarquent d'abord à l'Asie Mineure. Puis, ils traversèrent la Mésopotamie et la Perse et empruntèrent l'itinéraire septentrional de la Route de la soie. Après environ trois ans de voyage, ils entrèrent enfin dans le territoire de l'Empire mongol, et arrivèrent en 1275 à Shangdu, la capitale de l'Empire mongol où ils furent reçus par l'empereur mongol, Kubilaï Khan. Dans sa cour, Marco Polo résidait pendant plusieurs années. Grâce au mandat de Kubilaï, à l'occasion des missions, Marco Polo put visiter beaucoup d'endroits, surtout la Chine qui faisait partie de l'empire fondée par Kubilaï, à savoir la Dynastie Yuan. En 1289, Marco Polo obtint la permission auprès de l'empereur de retourner à Venise après sa dernière mission. Il partit en bateau de Quanzhou pour la Perse en 1292. Après l'accomplissement de sa mission en Perse, il retourna à Venise en 1295.

— Odoric de Pordenone et son récit de voyage

Comme ses prédécesseur, Jean de Plan Carpin et Guillaume de Rubrouck, Odoric de Pordenone est un missionnaire franciscain qui est allé en Extrême-Orient. Différent de ses deux prédécesseurs, il est connu dans l'histoire des échanges sino-européens, c'est principalement à cause de son voyage ainsi que son récit de voyage, plutôt que ses activités religieuses. En considération de ce contexte-là, nous le présentons au cadre des voyageurs au lieu de l'intégrer dans la liste des missionnaires catholiques.

Aux environs de 1318, Odoric de Pordenone est envoyé en Orient. Après son départ de Venise, il passe d'abord par Constantinople. Puis, en passant par le Moyen-Orient, il emprunte la voie maritime et s'embarque pour l'Inde. Ensuite, il

continue son voyage jusqu'à Sumatra. En environ 1322, il arrive enfin en Chine en débarquant à Chin-Kalan (Guangzhou), le plus grand port dans le sud de la Chine où il commence son voyage de ce pays.

Après quitter Chin-Kalan, Odoric de Pordenone va d'abord à Zaïton, un autre grand port où Jean de Montecorvino débarque en 1294. Puis, il va à Quinsai (Hangzhou), l'ancienne capitale de la Chine proprement dite. À Quinsai, il rencontre un Mongol qui est converti par ses collègues franciscains. Avec son aide, il visite un temple bouddhiste de Quinsai et discute avec ses moines à propos de l'appartenance de l'âme humaine. Ensuite, il avance vers le nord en empruntant le Grand Canal de Chine, et arrive à Cambaluc. Odoric de Pordenone séjourne à Cambaluc pendant environ trois ans, peut-être de 1324 à 1327. Là, il rencontre Jean de Montecorvino, et est hautement apprécié par celui-ci. En 1328, il repart de Cambaluc pour l'Europe. En route, il passe par le Tibet, et devient un des premiers européens qui visite cette région. En 1330, Odoric de Pordenone arrive à Padoue.

4.4 De l'arrivée des jésuites à la querelle des rites

4.4.1 Relations sino-européennes avant l'arrivée des Jésuites

Quelques années après le retour de Jean de Marignol en Europe, la conjoncture en Chine rencontra de grands changements. Des insurrections de Han eurent lieu en vue de résister au régime mongol. En 1368, ZHU Yuanzhang (朱元璋, 1328-1398) établit la Dynastie Ming. L'armée de Ming s'empara finalement de Cambaluc, et Togoontomor s'enfuit au nord. À cause de l'écroulement de la cour centrale mongole, les conflits intérieurs acharnés commencèrent à réapparaître. Plus tard, Togustemur, le troisième empereur de Yuan après sa retraite au nord, fut tué dans les troubles. Sa mort marque la fin de l'histoire de Yuan, et l'Empire mongol n'existe plus jamais dans l'histoire. Par la suite, l'ouest de la Chine et l'Asie centrale s'enfoncent dans une situation instable et trouble. Cela embarrasse le déplacement dans l'extrémité est de la Route de la soie.

Du côté européen, une série d'événements rend de plus en plus difficile le voyage sur la route qui conduit à la Chine. Il s'agit tout d'abord du monopole vénitien dans la Méditerranée, ensuite de la chute de l'Empire byzantin, et enfin, de

l'émergence et de l'expansion de l'Empire ottoman. Comme cela, le débouché européen vers l'Extrême-Orient devenu presque fermé, les contacts directs entre l'Europe et la Chine par la voie de terre sont suspendus. Quant à la voie maritime, du côté chinois, elle est quasiment interdite sous la Dynastie Ming, au début pour éviter les révoltes séparatistes, plus tard en considération des activités des pirates japonais aux régions littorales chinoises. En conséquence, les relations sino-européennes s'arrêtent pendant presque deux siècles.

À cause du déclin de la Route de la soie, les Européens cherchaient à frayer un nouvel itinéraire afin de pouvoir continuer le commerce avec l'Extrême-Orient. C'est un des facteurs les plus importants qui stimula le commencement des Grandes découvertes. Pendant cette période historique se succèdent plusieurs grands explorateurs, tels que Christophe Colomb, Vasco de Gama, Fernand de Magellan, etc. Leurs explorations étaient fructueuses, car elles apportèrent de grands bénéfices à leurs supporteurs, l'Espagne et le Portugal. Grâce à leur prise des premières occasions dans les Grandes découvertes, ils devinrent très vite des grands pouvoirs maritimes, de sorte qu'ils disposaient tous les deux des colonies sur le Nouveau Monde, et commencèrent leur expansion en Extrême-Orient.

En 1493, les annales locales chinoises enregistrèrent pour la première fois l'agression de Fan Yi (番夷, les pirates occidentaux) en Chine⁶⁸. Depuis cette année, de plus en plus d'agressions déclenchées par les pirates occidentaux entrèrent dans l'histoire chinoise. En 1511, les Portugais occupèrent le Malacca qui était traité par eux comme un tremplin dans leur expansion en progrès en Extrême-Orient. En 1514, un convoi portugais arriva aux bouches de Zhujiang, soit la rivière de Perles, dans le sud de la Chine, mais refusé de débarquer par le gouvernement chinois. Plus tard de la même année, il occupa Tunmen, et c'est dans cette région où eut lieu en 1521 une guerre entre la Chine et le Portugal. Bien que les Portugais fussent défaits dans cette guerre, ils obtinrent finalement le permis de résider à Macao, une autre région aux bouches de Zhujiang. Macao et ses régions voisines devinrent la première destination des Européens qui voulaient aller en Chine pendant des siècles plus tard.

⁶⁸ Selon *Les annales du district de Xin'an, la partie de La défense provinciale, 11^e volume* (新安县志·防省志卷之十一), « dans la sixième année de Hongzhi de la Dynastie Ming (1493), les pirates occidentaux envahirent le territoire de Dongguan. Yuan Guang, l'ancien chef local, les arrêta et les extermina en les tuant à Cenzi'ao. (明弘治六年, 番夷入寇东莞所, 前户袁光捕剿于岑子澳, 死之。) »

Avec Macao comme tremplin, non seulement les Portugais, mais aussi les Européens, dont la plupart sont les missionnaires religieux, pouvaient aller et résider en Chine. En 1551, François Xavier (1506-1552), un des fondateurs de la Compagnie de Jésus, finit ses missions au Japon, voulant aller en Chine pour se présenter devant l'empereur de la Dynastie Ming. En août 1552, il borda dans une île du Canton, Chine, proche du continent. Mort sur l'île en décembre de la même année, il ne put pas définitivement aller au continent. Durant deux décennies qui suivent, un missionnaire dominicain portugais, Gaspard de Santa-Cruz (1520-1570), et un missionnaire augustin espagnol, Martin de Rada (1533-1578), arriva en Chine respectivement en 1556 et 1575. Celui-là y entra par Macao, et celui-ci y entra par Xiamen, mais tous les deux ne purent pas résider en Chine pendant longtemps.

4.4.2 Jésuites en Chine

En 1578, un jésuite italien, Alessandro Valignano (1539-1606), arriva à Macao, leva ainsi le prélude des missions jésuite en Chine pendant presque un siècle. Arrivé en Chine, il s'aperçut la nécessité d'ajuster la stratégie de mission. En 1578, il demanda d'envoyer Michele Ruggieri (1543-1607), Francesco Pasio (1554-1612) et Matteo Ricci (1552-1610) de l'Inde en Chine. En 1579, Michele Ruggieri arriva en Chine, et commença à apprendre le chinois selon l'instruction d'Alessandro Vallignano. Quant à celui-ci, il alla en 1582 à Goa, Inde. Dans la même année, Matteo Ricci et Francesco Pasio arrivèrent à Macao. Toujours en 1582, Michele Ruggieri et Francesco Pasio furent permet de se résider à Zhaoqing, Canton, pour prêcher. Détruite il y a plus de deux siècles, le catholicisme retourna en Chine continentale.

En 1588, Alessandro Valignano revint de l'Inde à Macao, en introduisant en Chine la technique de presse de Gutenberg. En 1597, deux Jésuites italiens, Lazzaro Cattaneo (1560-1640) et Nicolas Longobardi (1559-1654) arrivèrent en Chine, et celui-ci deviendrait la personne critique dans le commencement da querelle des rites en Chine quelques années plus tard. En 1599, Matteo Ricci alla à Pékin pour la première fois. Il chercha à s'y résider. Échoué, il retourna et continua ses missions dans le sud de la Chine. La même année, Jésuite espagnol, Diego de Pantoja

(1571-1618), qui arriva à Macao en 1597, fut envoyé à Nankin. En 1601, avec l'accompagnement de celui-ci, Matteo Ricci alla pour la deuxième fois à Pékin. Cette fois-ci, ils se présentèrent devant Wanli (1563-1620), l'empereur de Ming. Auprès de celui-ci, Matteo Ricci obtint le permis de se résider à la capitale.

À Pékin, Matteo Ricci s'efforça de rencontrer les lettrés chinois, et de maintenir de bonnes relations avec eux. D'un côté, habillé à la chinoise, il prêchait en chinois. Et de l'autre, pour attirer plus d'attentions, il enseignait des connaissances scientifiques aux Chinois. Il réussit à prêcher aux lettrés chinois, même aux membres de la cour impériale de Ming. D'ailleurs, la bonne réputation que Matteo Ricci gagna à la sphère de lettré jeta les bases des missions catholiques en Chine après lui. Les stratégies utilisées par Matteo Ricci dans ses missions en Chine furent adoptées par ses successeurs, sous l'appellation de « méthode Ricci ». En 1605, le Jésuite portugais, Bento de Góis (1562-1607), entra en Chine par l'itinéraire septentrional de la route de la soie. Il amena son journal à Matteo Ricci qui, après l'arrangement, vérifia que le Cathay sous plume de Marco Polo est justement la Chine.

Parmi les premiers croyants chinois convertis par Matteo Ricci, il y en a trois qui obtinrent plus de succès dans leurs vies professionnelles, à savoir Xu Guangqi (1562-1633), Li Zhizao (1571-1630) et Yang Tingyun (1562-1627). Ayant étudié des connaissances sur la culture et la science européenne auprès de Matteo Ricci, ces trois Chinois, surtout le premier, contribuèrent au développement de la science et la technique en Chine. En plus, étant des cadres de haut niveau, ils élargirent la perspective de la diffusion du catholicisme, notamment les missions des jésuites en Chine.

À côté de l'augmentation des croyants, surtout des croyants venant de la classe supérieure, de plus en plus de jésuites venant de l'Europe arrivèrent en Chine. Pour les jésuites qui entrèrent en Chine sous la dynastie Ming, sauf ceux qui ont été mentionnés plus haut, beaucoup d'autres noms sont enregistrés dans l'histoire et connus par le grand public, tels que Nicolas Trigault (1577-1629, arriva en Chine en 1610), Giulio Aleni (1582-1649, arriva en Chine en 1613), Johann Adam Schall von Bell (1591-1666, arriva en Chine en 1619), Martino Martini (1614-1661, arriva en

Chine en 1642), etc. À part la mission religieuse, d'un côté, des jésuites ont traduit et introduit la culture et la science européenne en Chine ; et de l'autre, ils ont enregistré, décrit et étudié la Chine. Certains entre eux sont considérés comme les premiers sinologues dans l'histoire.

Dans les dernières années de la dynastie Ming eurent lieu en Chine des insurrections des paysans. En 1644, la troupe de Li Zicheng (1606-1645) conquiert Pékin, la capitale de Ming. L'Empereur Chongzhen meurt pour sa dynastie en se pendant sous un arbre. Plus tard, Wu Sangui, l'ancien général de Ming, qui tenait garnison au nord-est contre la dynastie Qing, établie par les Mandchous, permit aux armées de ceux-ci d'entrer dans le territoire de la Chine proprement dite. Ayant remplacé la dynastie Ming, la dynastie Qing acquit le pouvoir qui lui permettait de régner la Chine.

Au cours de l'alternance de dynastie, les jésuites en Chine peuvent être divisés en deux parties, celle qui accepta Qing, et celle qui la refuse en faveur de suivre les forces survivantes de Ming, appelées comme la dynastie des Ming du sud. La première partie est représentée par Nicolas Longobardi, Johann Adam Schall von Bell, etc. Ils obtinrent des postes de haut niveau auprès des empereurs de Qing au sein des institutions gouvernementales centrales. Quant à la deuxième partie, le cas est pathétique. Il faut mentionner un jésuite polonais, Michał Piotr Boym (1612-1659) qui arriva pour la première fois en Chine en 1645. Avec l'envoyé spécial des Ming du sud, il regagna en Europe en 1650, espérant obtenir le support de Rome pour les Ming du sud. Sans avis favorable, il retourna en 1658 à Macao qui eut établi déjà les relations avec Qing. Pire encore, la Compagnie de Jésus en Chine ne le reconnut plus comme leur membre. Dans l'année qui suit, il meurt aux frontières entre la Chine et le Tonkin.

4.4.3 Querelle des rites en Chine

Après la mort de Matteo Ricci, Nicolas Longobardi devint le Supérieur général des jésuites en Chine. Celui-ci était désaccord avec un principe de la méthode Ricci, à savoir la tolérance à l'égard de la dévotion pour Confucius, et du culte des ancêtres. Il proposa ses propres opinions sur la mission des jésuites. D'après lui, il fallait

abolir certains termes religieux importants traduits par la paraphrase, en faveur d'employer les termes traduits par la transcription. Néanmoins, une partie des jésuites en Chine n'étaient pas d'accord avec la proposition de Nicolas Longobardi. Pour éviter l'escalade provoquée potentiellement par les désaccords, la Compagnie de Jésus en Chine adopta une série de mesures afin d'apaiser les controverses et s'efforça de les limiter au sein de la Compagnie.

En 1628, des missionnaires religieux en Chine, y compris les jésuites, tinrent une réunion à Jiading, durant laquelle, a été rappelé la traduction des termes religieux. En plus, les participants discutèrent la tolérance à l'égard de la dévotion pour Confucius et du culte des ancêtres des croyants chinois, et la divergence relative existait comme auparavant. La réunion de Jiading aboutit enfin à un compromis, selon lequel, il fallait continuer la « méthode Ricci » sur la tolérance de la dévotion pour Confucius et du culte des ancêtres, mais d'adopter la proposition de Nicolas Longobardi sur la traduction des termes religieux.

En 1631, avec l'arrivée de dominicain espagnol, Angel Cocchi (1597-1633) à Fujian, la mission dominicaine entra en Chine continentale. En face des jésuites qui eurent obtenu de bonne réputation et s'entendaient bien avec les lettrés chinois, les dominicains envisageaient une concurrence rigoureuse. Après la mort d'Angel Cocchi, son successeur, Juan Bautista Morales (c.1597-1664), alla à Rome en 1645, et accusa auprès du Pape Innocent X la tolérance des jésuites en Chine à l'égard de la dévotion pour Confucius et du culte des ancêtres des croyants chinois. La querelle des rites en Chine fut diffusé finalement à la Curie. La même l'année, le Pape décréta que la dévotion pour Confucius et le culte des ancêtres des croyants chinois soient interdits.

En 1656, jésuite italien, Martino Martini (1614-1661), qui fut arrivé en Chine en 1640, retourna à Rome pour la justification en faveur des jésuites en Chine. Ainsi, le Pape Alexandre VII autorisa les croyants chinois à dévouer Confucius, à condition que la dévotion n'influence pas leur croyance chrétienne. En 1667, les jésuites, les dominicains et les franciscains en Chine se réunirent à Canton pour discuter la politique de mission. La réunion de Canton approuva une décision que les missionnaires religieux respectent la décision du Pape Alexandre VII. Parmi tous les

participants, seulement Domingo Fernández Navarrete (c.1610-1689), dominicain espagnol, s'y opposait activement. Après la réunion, il retourna en Europe, et publia en 1676 un ouvrage intitulé *Tratados historicos, politicos, ethicos, y religiosos de la monarchia de China*, pour assaillir la méthode de mission des jésuites en Chine. La Compagnie de Jésus affronta activement les controverses suivies, et la Curie romaine n'eut pas changé d'idée.

En 1687, le roi français, Louis XIV, envoya cinq jésuites en Chine, à savoir Joachim Bouvet (1656-1730), Jean de Fontaney (1643-1710), Jean-François Gerbillon (1654-1707), Louis Lecomte (1655-1728), Guy Tachard (1648-1718), et Claude de Visdelou (1656-1737). Ils furent reçus par l'empereur Kangxi, et devinrent l'intermédiaire entre le Roi Soleil et l'empereur de Qing. Ainsi, les relations entre les autorités de ces deux pays commencèrent à s'établir. En 1693, les Missions étrangères de Paris, qui s'installèrent en Chine pour la première fois en 1680, ordonnèrent un décret qui interdisait les croyants Chinois à pratiquer les rites chinois. Le décret connu par la cour de Qing, les querelles des rites influencèrent les relations entre celle-là et Rome.

Depuis 1704, Vatican décréta une série d'interdiction à l'égard des rites chinois. Les décrets furent transmis en Chine par les envoyés spéciaux du Pape. Quant à la Chine, la cour de Qing y réagit fortement. L'empereur Kangxi décida de décréter de son côté l'interdiction de christianisme en Chine. Les jésuites en Chine cherchèrent de faire la médiation, et de trouver les moyens accommodés, mais sans avoir réussi. L'empereur Kangxi, et ses successeurs, Yongzheng, Qianlong, Jiaqing et Daoguang, tous décrétèrent l'interdiction de christianisme sous leurs règnes. Les missions catholiques étaient donc obligées de s'effectuer de façon clandestine.

4.5 Relations franco-chinoises dans l'histoire pré-moderne de Chine

Après la querelle des rites, bien que la Chine n'ait plus toléré la mission religieuse des Européens, elle maintenait les relations avec l'Europe, qui se limitaient à une mesure très basse. Environ un siècle après l'interdiction de christianisme en Chine, le Royaume-Uni força la Chine à ouvrir sa porte. Cela résultat de la première guerre de l'opium qui est considéré par les historiens chinois

comme le début de l'époque pré-moderne de la Chine. En termes marxistes, la première guerre de l'opium sépare deux époques historiques chinoises, celle qui caractérise la féodalité sur le plan sociopolitique, et l'économie naturelle sur le plan économique, et celle qui se montre demi-coloniale et demi-féodale, avec l'économie chinoise de plus en plus impliquée dans le marché mondial issu de la Révolution industrielle. Si cet événement s'emploie dans la division de l'histoire de Chine, c'est parce qu'il prélude les transformations sociales, économiques de la Chine, et qu'il a témoigné les changements des relations entre la Chine et le reste du monde, des perspectives des Chinois regardant le monde, et des attitudes du reste du monde envers la Chine.

La première guerre de l'opium se passant entre le Royaume-Uni et la Chine, d'autres pays européens, y compris la France, surveillaient attentivement la situation de la guerre. Selon le changement de la conjoncture concernée, la France ajusta plusieurs fois sa politique sur la Chine et l'Extrême-Orient. Profité du bon moment de l'échec de la Chine en face de la Britannique, la France s'engagea dans les affaires chinoises, en signant son premier traité avec elle, à savoir la Traité de Huangpu. Sans le moindre effort, les Français obtinrent presque les mêmes intérêts que les Anglais en Chine.

Avec l'expérience acquise à travers le Traité de Huangpu, la France renforça graduellement sa pression sur la Chine. Tout d'abord, elle déclencha, avec le Royaume-Uni, la seconde guerre de l'opium contre la Chine. Comme la première fois, celle-ci finit par la défaite des Chinois, et la France récolta ses deuxième et troisième traités avec la Chine, à savoir le Traité de Tianjin (1858), et le Traité de Pékin.

Aux années 1880, sans engagement anglais, la France se battit avec la Chine aux frontières de celle-ci avec le Vietnam. Les histoires des deux pays ont des opinions divergentes sur la victoire, mais la France et la Chine signèrent le quatrième traité, à savoir le Traité de Tianjin (1885), qui permit les Français d'avoir plus de privilèges en Chine.

Autour des XIX^e et XX^e siècles, huit pays, y compris la France, déclenchèrent ensemble une guerre contre la Chine. De même que l'autre fois, la Chine se fut

défaite. Quant à la France, elle agrandit encore plus les intérêts qu'elle pouvait obtenir en Chine.

4.5.1 Quatre guerres et cinq traités

- Première guerre de l'opium et le Traité de Huangpu

Plus haut, nous avons mentionné qu'en 1685, Louis XIV envoya des jésuites français en Chine, en établissant les relations entre deux pays. En réalité, le navire marchand français atteignit déjà en 1660 au Canton, sauf que le commerce entre les deux pays se développait très lentement durant presque deux siècles qui suivent. De plus, en raison de la querelle des rites, et l'interdiction du christianisme en Chine à sa suite, l'influence de la France restait très modeste en Chine pendant cette période. Les conflits entre le Royaume-Uni et la Chine aux années 1830 firent voir la chance aux Français.

Avant la première guerre de l'opium, Adolphe Barrot (1801-1870), le consul général français à Manille, se rendit en Chine en vue de faire une enquête. Simultanément, en France, surgirent des appels à regagner l'influence de la France en Chine. La première guerre de l'opium éclatée, Adolphe Dubois de Jancigny (1795-1860), spécialiste de l'Extrême-Orient, fut envoyé en Chine en tant qu'envoyé spécial du roi français. Arrivé en Chine, il rencontra de ses fonctionnaires de haut niveau, leur conseillant de signer un traité avec les Anglais. Après ces diplomates, plus de Français furent envoyés en Chine, soit pour poursuivre la situation de la guerre anglo-chinoise, soit pour développer plus de rencontres avec les cadres chinois.

Le 29 août 1842, le Traité de Nankin fut signé entre le Royaume-Uni et la Chine. Avec ce changement, la France adopta de nouvelles mesures à l'égard des affaires chinoises. Nommé consul général au Canton, Ulysse de Ratti-Menton (1799-1864) exprima à Qiying (1787-1858), commissaire impérial de la Cour de Qing, l'espérance de la France de lancer une négociation avec la Chine. En 1843, Théodore de Lagrené (1800-1862), fut envoyé en Chine par la Ministère des affaires étrangères de la France. D'un côté, il recueillit des informations sur la conjoncture

chinoise ; et de l'autre, il obtint les conseils auprès des envoyés britannique et états-unien.

Après une bonne préparation, Théodore de Lagrené rencontra Qiying. Plus tard, la négociation commença. Le 24 octobre 1843, le Traité de Huangpu fut signé. Selon ce traité, la France fut accordé par la Chine les mêmes privilèges que le Royaume-Uni eut obtenus à travers le Traité de Nankin. En dehors du Traité de Huangpu, pour renforcer l'influence française en Chine, Théodore de Lagrené remporta plus de droits pour les missionnaires français qui pouvaient depuis lors élargir leur entreprise en Chine. Sous sa pression, le gouvernement chinois abolit toutes les interdictions du christianisme, et accorda aux missionnaires français plus de droits.

- Seconde guerre de l'opium et Traité de Tianjin (1858)

Après la première guerre de l'opium, le commerce anglo-chinois ne se développa pas comme prévu. Cela déplut les Anglais. Quant à la France, elle ne se contentait plus de ce qu'elle eut obtenu à travers le Traité de Huangpu, en voulant agrandir davantage ses privilèges en Chine. Par la suite de la guerre de Crimée en 1856, le Royaume-Uni et la France demandèrent à la Chine de réviser des traités. Cependant, leur demande fut refusée par la Chine. Plus tard de la même année, l'incident du Arrow et la mort d'Auguste Chapdelaine (1814-1856) indignèrent respectivement les Anglais et les Français. Les deux pays déclenchèrent ensemble la seconde guerre de l'opium contre la Chine.

En juin 1858, sous la pression de la guerre et des envoyés spéciaux du Royaume-Uni, France, Etats-Unis et Russie, la Chine signa le Traité de Tianjin respectivement avec les quatre pays. En raison des désaccords avec la Chine, la guerre continua, et les armées franco-anglaises arrivèrent à Pékin en septembre 1860. Ils pillèrent et brûlèrent l'ancien Palais d'été de Pékin. À cette occasion, d'innombrables vestiges culturels furent détruits, mais beaucoup furent apportés en Europe. En octobre 1860, avec la médiation de l'envoyé spécial de la Russie, le gouvernement chinois signa un autre traité, à savoir le Traité de Pékin, respectivement avec le Royaume-Uni, la France et la Russie.

- Guerre franco-chinoise et Traité de Tianjin (1885)

Environ 20 ans après la seconde guerre de l'opium, une guerre s'éclata entre la Chine et la France autour du contrôle du Vietnam. Dans l'Antiquité, le nord du Vietnam eut été le territoire de la Chine pendant plusieurs siècles. Depuis son indépendance au X^e siècle, le Vietnam restait attaché à la Chine, et profitant donc de la protection de celle-ci. En 1856, la France attaqua le Vietnam. En 1858, elle occupa Saigon, la ville principale du sud du Vietnam, et ses régions voisines. En 1862, la dynastie Nguyễn signa un traité avec les Français, confirmant leur existence au sud du Vietnam. Convoitant la Chine, les Français ne s'arrêtèrent pas avancer vers le nord. En 1881, le gouvernement de Jules Ferry fit augmenter le budget militaire au Vietnam. Dans la même année, les armées françaises entrèrent Hué, la capitale impériale du Vietnam. Ainsi, la France contrôla presque tout le Vietnam, sauf le plus nord de son territoire.

En décembre 1883, les troupes françaises attaquèrent le camp de la Chine qui tenait garnison au nord du Vietnam. La guerre franco-chinoise commença. Tout au début, c'est-à-dire dans la première moitié de 1884, les combats se limitaient sur la terre, principalement dans la région frontalière entre la Chine et le Vietnam. En juin, la guerre fut suspendue, car la cour de Qing essaya de négocier avec la France. Sans aucun résultat, les combats continuèrent. Dans la deuxième moitié de l'année, la ligne de combat s'étendit à toute la zone littorale du sud de la Chine.

Au début de l'année 1885, la guerre se trouvait dans l'impasse. La France reperdit quelques points principaux à la frontière sino-vietnamienne. Le 30 mars, Jules Ferry se démissionna. En juin, avec la médiation du Royaume-Uni, la négociation recommença entre la France et la Chine. La guerre franco-chinoise finit par la signature du Traité de Tianjin (1885). Selon ce traité, la Chine admet le protectorat de la France sur le Vietnam. De plus, il accorda aux Français les privilèges dans les travaux de construction ferroviaire dans le sud-ouest de la Chine. Depuis lors, cette région releva graduellement dans la sphère d'influence de la France.

- Révolte des Boxers, Alliance des huit nations et Protocole de paix Boxer

Aux dernières années du XIX^e siècle, la Chine se trouvait dans une situation précaire, opprimée par les puissances occidentales, perturbée par les révoltes paysannes, et rendue plus instable par les luttes pour le pouvoir à l'intérieur de la cour. En disant les révoltes paysannes, la croisée des XIX^e et XX^e siècle témoigne surtout la révolte des Boxers. Déclenchée principalement par les paysans, cette révolte affecta notamment les provinces du Zhili et du Shandong. Tout au début, le but de la révolte était de lutter contre la dynastie des Qing, mais graduellement, elle commença à viser toutes les choses venant de l'étranger, sous la bannière de « supporter la dynastie des Qing, et anéantir les étrangers (扶清灭洋) ». En détruisant les églises chrétiennes, en tuant les étrangers, même les chrétiens chinois, la révolte des Boxers causa des grands bouleversement au nord de la Chine.

Du côté gouvernemental, les conservateurs, représentés par l'impératrice douairière Cixi (1835-1908), déclenchèrent un coup d'état, surveillant de près l'empereur Guanxu (1871-1908) qui soutenait aux réformateurs. Les pays européens s'opposèrent fortement à ce coup d'état. Avec de plus en plus de griefs contre l'Europe, Cixi décida de tolérer, même soutenir à ce que les Boxers faisaient à l'égard des étrangers en Chine.

Le 31 mai 1900, les Boxers attaquèrent la concession à Tianjin. Le 10 juin, les consuls et les responsables militaires des pays résidant à Tianjin se réunirent, et décidèrent d'organiser une alliance pour lutter contre la révolte des Boxers. Le 21 juin, Cixi, sous le nom de Guanxu, déclara la guerre contre onze pays, à savoir le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la Belgique, et les Pays-Bas. Ainsi, ensemble avec les Boxers, les armées gouvernementales chinoises s'engagèrent dans l'attaque contre les étrangers en Chine.

Le 23 juin, les troupes de l'alliance de huit nations, à savoir le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, l'Autriche-Hongrie, débarquèrent à Dagu, proche de Tianjin et Pékin. Les armées chinoises subissant une série d'échecs, Cixi fut obligée de s'enfuir de Pékin menacée par l'alliance des huit nations, avec Guanxu, et des ministres en qui elle

avait confiance. Le gouvernement chinois fut obligé de demander la paix avec les étrangers, dont les armées changèrent brutalement sa cible. Avec les troupes de l'alliance des huit nations, les armées gouvernementales chinoises exterminèrent la révolte des Boxers. Le 7 septembre 1901, la cour de la dynastie des Qing signa le Protocole de Paix Boxer avec les onze pays contre qui elle eut déclara la guerre.

Selon ce protocole, la Chine devait payer aux onze pays une indemnité de 450 millions taels d'argent, qui apporta indirectement une charge fiscale la plus lourde que jamais aux peuples chinois. Par ailleurs, le protocole accorda aux pays bénéficiaires les droits de tenir garnison à Pékin et à des forteresses. Cela signa en fait le premier acte de l'envahissement complet des Japonais en Chine. La plus importante influence de ce protocole réside dans son dévoilement de la corruption et l'incapacité du gouvernement de la dynastie des Qing. Depuis lors, eurent lieu de plus en plus de révoltes, même des révolutions, qui transformeraient fondamentalement la Chine et les Chinois.

4.5.2 Concessions françaises en Chine

À l'issue des quatre guerres et des cinq traités principaux résultant de celles-là, l'existence de la France devint de plus en plus importante en Chine dans l'histoire pré-moderne de Chine. L'expansionnisme français en Chine de cette époque peut se traduire par beaucoup d'aspects dont la concession française. Des années 1840 aux années 1940, la France disposa des concessions dans quatre villes chinoises, à savoir Shanghai, Tianjin, Hankou et Canton. Parmi ces quatre concessions françaises, celle de Shanghai fut établie le plus tôt, en 1849, seulement sept ans après la première guerre de l'opium. Les concessions de Tianjin et de Canton furent établies toutes les deux après la seconde guerre de l'opium. L'établissement de la concession de Hankou se passa plus tard, en 1896. En 1943, le gouvernement de Vichy décida d'abandonner toutes les quatre concessions françaises en Chine. En juin de la même année, les concessions de Tianjin, de Canton et de Hankou furent récupérées par le gouvernement de Wang Jinwei, supporté par les envahisseurs japonais. Quant à celle de Shanghai, elle fut récupérée par le même pouvoir en juillet. Ainsi, l'existence des concessions françaises en Chine a duré presque un siècle.

Bien que les quatre concessions se trouvaient dans quatre villes différentes, et rencontraient respectivement leurs propres développements, il existe une ressemblance, c'est qu'elles ont tous joué des rôles très importants dans l'histoire de l'échange franco-chinois, surtout celui dans l'histoire pré-moderne de Chine. À l'égard de la connaissance sur la Chine par les Français, les concessions françaises en Chine servaient des plateformes, des observatoires. Avec leur existence, plus de Français pouvaient non seulement aller en Chine, mais encore résider en Chine, tant temporairement, qu'éternellement. Sans intermédiaire, ils pouvaient rencontrer les Chinois, et sentir leurs cultures. En prenant l'exemple de la concession française de Shanghai, qui a une plus longue histoire, et une plus grande superficie, en 1910, les émigrés français habitant à la concession française comptent 436, et ceux habitant à la concession publique comptent 330. Vingt ans plus tard, c'est-à-dire en 1930, seulement les français habitant à la concession française comptent déjà 1208, presque trois fois que le chiffre de 1910.

Parmi les émigrés français résidant en Chine, Paul Claudel est un des plus importants. Il fut d'abord consul à Shanghai de 1895 à 1900, puis vice-consul à Fuzhou de 1900 à 1906, et ensuite consul à Tianjin de 1906 à 1909. Dans sa lettre pour Stéphane Mallarmé, Paul Claudel décrit la Chine comme ci-dessous :

« La Chine est un pays ancien, vertigineux, inextricable. La vie n'y a pas été atteinte par le mal moderne de l'esprit qui se considère lui-même, cherche le mieux et s'enseigne ses propres rêveries. Elle pullule, touffue, naïve, désordonnée des profondes ressources de l'instinct et de la tradition. J'ai la civilisation moderne en horreur, et je m'y suis toujours senti étranger. Ici, au contraire, tout paraît naturel et normal. »

De plus, Paul Claudel raconta ses aventures en Chine dans beaucoup de poèmes. Pourtant, il est seulement une miniature de tous les émigrés français vivant en Chine dans cette époque-là. Dans quelle mesure, leurs vies, leurs aventures dans la culture chinoise, leurs rencontres avec les Chinois, ainsi que leurs descriptions sur la Chine, existent-elles dans les représentations de la Chine en France, ainsi que dans les

dictionnaires français ? Plus bas, en analysant les dictionnaires français parus de cette époque-là, nous allons répondre cette question.

4.5.3 « Affaires religieuses » en Chine concernant la France

« Affaires religieuses (教案, jiào àn) » est un terme servant dans l'histoire de Chine, à désigner une série de conflits concernant le christianisme qui ont eu lieu en Chine. Dans l'histoire de la France, de différents conflits sont qualifiés selon leurs propres situations, soit comme un massacre, par exemple le massacre de Tientsin (s'écrit comme Tianjin à notre époque), soit comme un incident, par exemple l'incident de Juye. En considération que ce présent travail ne s'applique pas aux études détaillées des événements concernés, et leur traitent plutôt comme un contexte historique, nous adoptons ainsi l'appellation chinoise à l'égard de ces événements, qui est plus générale.

Depuis 1685 où Louis XIV envoya, à son nom, et au nom de la France, des jésuites français en Chine, les missionnaires français existaient dans le territoire chinois. Certes, la querelle des rites et l'interdiction du christianisme par sa suite interrompirent la mission religieuse en public en Chine pendant plus d'un siècle. Après la première guerre de l'opium, l'entreprise religieuse des missionnaires chrétiennes put s'ouvrir de nouveau en Chine. Grâce aux traités signés après la première guerre de l'opium, la mission religieuse se développait très rapidement. À l'envers de sa prospérité, eurent lieu beaucoup « d'affaires religieuses », visant les missionnaires étrangers, et les chrétiens chinois, y compris l'affaire qui précluda la seconde guerre de l'opium, et ceux qui se passèrent pendant la révolte des Boxers. Les « affaires religieuses » non seulement montrent la réaction de la Chine et des Chinois de cette époque-là sur le christianisme, mais aussi se présentent comme des facteurs potentiels affectant l'échange franco-chinois, ainsi que les représentations de la Chine en France. C'est à partir de cette supposition qu'il nous faut remarquer les « affaires religieuses » concernant la France en Chine.

Selon une statistique, de 1860 à 1899, les « affaires religieuses » comptent environ 811. Ils peuvent se diviser en deux catégories, celle qui comprend les affaires causées par les païens, et celle qui couvre les affaires causées par les

chrétiens. Pour la première catégorie, les affaires concernant la France comptent 524, soit 71,16% du chiffre total. Pour la deuxième catégorie, celles concernant la France comptent 60, soit 75,95% du chiffre total. Quel que soit la catégorie, les affaires concernant la France représente une bonne partie, dont le chiffre est plus grand que l'addition des chiffres des affaires concernant tous les autres pays, y compris le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis, etc.

Cette statistique implique, d'un côté, la forte réaction des Chinois sur la mission religieuse de la France, et de l'autre, le fait que la France mettait de l'importance à son entreprise de mission religieuse en Chine. Cela permet de mieux comprendre pourquoi la mort d'Auguste Chapdelaine, missionnaire des Missions étrangères de Paris, fut une des raisons importantes que la France décida de déclencher la seconde guerre de l'opium. De plus, la coexistence de la forte réaction des Chinois contre les choses étrangères, et la haute ambition de la France d'exporter en Chine son système de valeur, sa croyance, implique en fait une sorte de conflit culturel.

Le conflit culturel entre la France et la Chine représenté par les « affaires religieuses » nous conduit à poser les questions suivantes. Quelles sont les opinions des Français de cette époque-là sur les « affaires religieuses » en Chine ? Dans quelle mesure leurs opinions influencent-elles les représentations de la Chine en France, et dans les dictionnaires français ? Est-ce que tous ces opinions et tous ces interférences se sont enregistrées dans les dictionnaires français ?

4.6 Échanges franco-chinois du XX^e siècle à aujourd'hui

4.6.1 Aperçu général des relations diplomatiques franco-chinoises du XX^e siècle

Depuis le milieu du XIX^e siècle, à cause de la dégradation de la force nationale, et de l'expansion coloniale des grandes puissances étrangères, la Chine se situa dans une crise nationale lourde. Après la signature du Protocole de paix Boxers, les grandes puissances étrangères, y compris la France, se battaient pendant dizaines d'années pour leurs intérêts en Chine. Tout au début, elles peuvent se diviser en deux groupes, à savoir la France, la Russie et l'Allemagne préconisant de se partager directement le territoire de la Chine avec d'autres pays concernés, et le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon soutenant l'intégralité du territoire de la

Chine comme un marché complet qui pouvait être partagé avec toutes les grandes puissances étrangères en Chine. Cependant, durant dizaines d'années, ces grandes puissances, et la cour des Qing, ne cessaient de se battre et de négocier, changèrent leurs propres positions quelques fois.

Le 10 octobre 1911 eut lieu en Chine la révolution Xinhai, qui renversa la dynastie des Qing, et termina ainsi son règne durant 267 ans et le système impérial chinois durant 2132 ans. Au cours de cette révolution, les grandes puissances étrangères gardaient leur neutralité. En 1913, la France reconnût la République de Chine. L'année suivante, la Première Guerre mondiale s'éclata. Bien que la Chine ne se soit pas participée directement dans la guerre, elle envoya en Europe, avant et durant la guerre, des dizaines de milliers de Chinois pour soutenir la construction et l'intendance des Forces de l'Entente, dont la France était membre. Cela conduisit en même temps la première vague de l'immigration chinoise en France. À côté de l'immigration, la Chine envoya en France des étudiants dont certains joueraient des rôles importants dans l'histoire suivante.

En 1928, la France reconnût le gouvernement de la République de Chine. En 1936, les relations diplomatiques franco-chinoises se mirent au niveau des ambassadeurs. Durant la Deuxième Guerre mondiale, vingt-six pays, y compris la France et la République de Chine, signèrent en 1942 la Déclaration des Nations-unies, les deux pays se trouvant ainsi dans les mêmes alliées. Après le succès de la Deuxième Guerre mondiale, en 1946, la France et la République de Chine signèrent l'Accord franco-chinois qui symbolise l'abandon de la France de ses privilèges en Chine.

En 1945 commença la guerre civile chinoise entre le Kuomintang (Parti nationaliste chinois selon la traduction littérale), le parti au pouvoir sous la République de Chine, et le Parti communiste chinois. Défait par celui-ci en Chine continentale, le Kuomintang et ses forces se retirèrent à l'île de Taïwan où le régime de la République de Chine continue jusqu'à présent. Quant au Parti communiste chinois, il établit la République populaire de Chine en Chine continentale. En 1964, la France établit ses relations diplomatiques avec la République populaire de Chine

en Chine continentale, et rompit ses relations diplomatiques avec la République de Chine à l'île de Taïwan.

De l'année 2003 à 2005, les années Chine-France furent organisées conjointement par les gouvernements de la France et la République populaire de Chine. En 2008, à cause d'une série des événements, les relations diplomatiques entre les deux pays traversèrent des crises. Néanmoins, les relations commerciales franco-chinoises restent toujours dans la voie de développement. En 2014, L'Union européen, y compris la France, est le premier partenaire commercial de la Chine sur l'exportation de celle-ci, et le deuxième partenaire commercial de la Chine sur l'importation de celle-ci. Au sein de l'Union européen, les chiffres du commerce avec la Chine concernant la France se situent à la quatrième place, après l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, un peu plus grands que ceux de l'Italie.

4.6.2 Immigration chinoise en France

Par rapport à l'immigration chinoise, la première présence des Chinois en Europe peut être datée en réalité à une époque beaucoup plus lointaine, à savoir le XVII^e siècle. Plus haut, nous avons mentionné Michał Piotr Boym, jésuite d'origine polonaise qui arriva en Chine, et servit d'envoyé de la dynastie des Ming en Europe. Au trajet de son retour en Europe de 1649 à 1650, il était accompagné par un Chinois qui s'appelle André Tcheng (陈安德, CHEN Ande, ?- ?). Les deux résidaient en Europe jusqu'à 1658, et retournèrent de nouveau en Asie. Après la mort de Michał Piotr Boym à la région frontalière sino-vietnamienne, André Tcheng l'enterra et rentra tout seul en Chine. À la même époque, il y a encore deux Chinois qui allèrent en Europe, dont Emmanuel de Siquiera (nom d'origine comme 郑维信, ZHENG Weixin, et nom converti chinois comme 郑玛诺, ZHENG Manuo, 1633-1673) laissa quelques informations dans l'histoire. Avec un autre chinois anonyme, ZHENG Manuo fut choisi par Martino Martini pour étudier en Europe. Les deux Chinois arrivèrent en Europe en 1649, et y séjournèrent jusqu'à 1666 où ils retournèrent en Chine. Après eux, les jésuites comme Martino Martini, Philippe Couplet, Antonio Francesco Giuseppe Provana (1662-1720), etc., envoyèrent ou amenèrent

respectivement des croyants chinois en Europe. Parmi ces Chinois qui furent envoyés ou amenés en Europe par les missionnaires religieux, Arcade Huang est le plus connu. Différents des Chinois qui retournèrent en Chine après leurs séjours en Europe, Arcade Huang résidait en France jusqu'à sa mort.

Dans les pays européens, la France, avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas, sont des pays qui disposent le plus tôt des immigrants chinois. En 1911, les immigrants chinois en France ne comptent que 283, dont 246 Chinois, et 37 Chinoises. Durant la Première Guerre mondiale, pour soutenir la construction et l'intendance des Forces d'Entente, beaucoup de Chinois furent envoyés en Europe. Selon une statistique, de l'année 1916 à 1918, la France recrutèrent environ 40 mille travailleurs chinois, alors que ceux qui travaillaient en France, mais qui étaient recrutés par le Royaume-Uni, comptent à peu près 100 mille. Aux années 1920 et 1930 eut lieu une vague d'immigré provenant de la province du Zhejiang. Jusqu'à présent, les immigrants chinois en France venant du Zhejiang, surtout la ville de Wenzhou, occupent une place remarquable.

Après la Deuxième Guerre mondiale eut lieu trois vagues d'immigration chinoise en France. La première se passa après l'année 1949 où le Parti communiste chinois obtint le pouvoir de la Chine. C'est à cette période que François Cheng vint avec ses parents en France. La deuxième vague peut être datée de l'année 1955, le début de la Guerre du Vietnam. Une grande quantité de vietnamiens, dont beaucoup étaient d'origine chinoise, immigrèrent en France. La troisième vague eut lieu peu après l'année 1975. À cause de la situation tendue entre le Vietnam, le Laos et le Cambodge, beaucoup des immigrants venant de ces trois pays, dont les Chinois représentaient une bonne partie, vinrent en France. C'est après l'année 1975 que le nombre des immigrants chinois en France reconnut une forte augmentation.

Chapitre 5 Histoire du savoir livresque sur la Chine

5.1 Descriptions sur la Chine au Moyen Âge

Dans le chapitre précédent destiné au contexte historique, nous savons que les rencontres entre deux extrémités du continent eurasiatique existent depuis l'Antiquité. Non seulement les anciens connaissaient l'existence de l'autre côté de l'Eurasie, mais aussi ils ont créé les appellations pour la région et les habitants situant dans l'autre extrémité continentale. Pourtant, beaucoup de descriptions écrites par les Européens sur l'Extrême-Orient ne peuvent pas s'identifier comme des documents de première main. Le plus crédible est que ces descriptions n'ont pas exercé une influence importante dans les époques suivant l'Antiquité, sur la formation du savoir sur l'Extrême-Orient, et surtout la Chine. Jusqu'au XIII^e siècle, grâce à quelques visites des missionnaires religieux et des voyageurs à l'Extrême-Orient, les Européens ont commencé à le décrire, en utilisant les langues européennes, laissant les premiers documents de première mains.

L'Europe du XIII^e siècle se trouvait encore dans l'obscurité du Moyen-Âge, alors que la Chine de la même époque subissait le contrôle des Mongols qui menaçaient également les Européens. Dans ce contexte-là ont-ils eu lieu les premiers contacts vérifiables dans l'histoire entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Rome a envoyé plusieurs missionnaires vers l'Est, dont certains ont laissé des ouvrages. C'est la première fois que l'Extrême-Orient, y compris évidemment la Chine, est devenu l'objet des descriptions des Européens qui ont pu y visiter. À part les missionnaires, nous devons aussi aux voyageurs, tels que Marco Polo, des récits de voyage où les auteurs ont mentionné la Chine. De plus, la Chine est devenu l'objet de l'imagination dans des œuvres littéraires, comme celui de Jean de Mandeville.

Ces ouvrages sont des documents les plus importants dont les Européens du Moyen-Âge se servaient pour connaître l'Extrême-Orient, et la Chine.

5.1.1 Descriptions des missionnaires sur l'Extrême-Orient sous l'Empire mongol

Parmi les missionnaires qui sont parvenus en Extrême-Orient au Moyen-Âge, Jean de Plan Carpin est le premier à laisser un ouvrage décrivant ce territoire inconnu par les Européens à son époque. Intitulé *Historia Mongolorum quos nos Tartaros appellamus*, l'ouvrage original est une relation écrite en latin, destinée au pape Innocent V. Plus tard, sous forme abrégée, cet ouvrage est intégré dans le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais. Le *Speculum Historiale* est une des trois parties du chef-d'œuvre de celui-ci, à savoir le *Speculum maius*, qui est achevée en 1263, et réédité plusieurs fois jusqu'en 1624.

En 1654, la première traduction française de *Historia Mongolorum quos nos Tartaros appellamus* a paru, faite par Pierre Bergeron. Intitulé *Relation des voyages en Tartarie de Fr. Guillaume de Rubrouck, Fr. Jean du Plan Carpin, Fr. Ascelin, et autres religieux de Saint-François et Saint-Dominique, qui y furent envoyés par le pape Innocent IV et le roi Saint-Louis...*, l'ouvrage de Pierre Bergeron inclut non seulement la traduction française de celui de Jean de Plan Carpin, mais également des écrits des autres missionnaires, dont Guillaume de Rubrouck est parvenu lui aussi, comme Jean de Plan Carpin, à la cour centrale de l'Empire mongol. Comme Guillaume de Rubrouck n'a pas d'occasion de rencontrer le roi français, il rédige un rapport intitulé *Voyage dans l'Empire mongol* pour rendre compte de sa mission.

En plus de Jean de Plan Carpin et Guillaume de Rubrouck, les histoires du voyage d'Ascelin de Lombardie se sont intégrées aussi dans l'ouvrage de Pierre Bergeron, sauf qu'Ascelin de Lombardie n'arriva jamais dans le territoire central de l'Empire mongol, à savoir la Chine.

La traduction de Pierre Bergeron nous permet de savoir que la description sur la Chine et sa culture se trouve déjà dans les écrits de Jean de Plan Carpin. Dans l'article V « De l'empire et seigneurie des Tartares », Jean de Plan Carpin mentionne un pays qui s'appelle *Kitay*, épilé comme *Cathay* dans le français des

époques plus tard. En plus de sa géographie, la grande quantité de sa population, l'apparence et le tempérament de ses habitants, il présente également sa religion et sa langue. Jean de Plan Carpin croit que le *Kitay* est un pays monothéiste dont les croyants sont dévots, et qu'ils « aiment les chrétiens ». À propos de sa langue, il dit qu'ils « ont des lettres particulières ». Ces descriptions sont considérées par Louis Hambis, orientaliste français du XX^e siècle, comme les premières à décrire la langue et les documents de la Chine.

5.1.2 Récits de voyage des voyageurs du Moyen-Âge sur la Chine

Au Moyen-Âge, à côté des relations des missionnaires, les récits de voyage sont une autre source importante pour faire connaître aux Européens l'Extrême-Orient, y compris la Chine. Parmi les récits de voyages de cette période, le *Devisement du Monde* de Marco Polo est le plus réussi. Même si nous considérons seulement sa diffusion, son influence en Europe est considérable. Avant la mort de l'auteur en 1324, l'ouvrage a été traduit déjà en plusieurs langues européennes, et ce succès s'est passé dans une époque où l'imprimerie n'était pas encore démocratisée. L'influence de cet ouvrage reste non seulement dans son époque, mais existe également à la nôtre. Jusqu'au présent, il y a environ deux cents versions dans le monde entier pour le *Devisement du monde* de Marco Polo.

L'ouvrage raconte son trajet de l'Europe en Chine, ses rencontres avec le grand khan, sa charge à la cour central et dans la province, ses visites et ses voyages en Chine, et son retour de la Chine en Europe. Pourtant, à l'époque de Marco Polo, son ouvrage était considéré comme emphatique. À cause de la préférence de l'auteur du mot « million » dans sa description, le *Devisement du monde* obtient un autre titre, *Il milione*. Même si à l'heure actuelle, il existe toujours la mise en question sur son authenticité. Les sceptiques, dont le plus récent est Frances Wood, ont trouvé plus de points douteux. Par exemple, Marco Polo préférerait le perse plutôt que la langue locale pour mentionner les noms de lieu ; aucun indice de sa carrière de fonctionnaire ne peut être trouvé dans les livres historiques en Chine, etc. Du côté des croyants, dont ils pensent que les contenus justifiés partiellement par les autres récits de voyage publiés plus tard. En fin de compte, l'impact de cet ouvrage sur le

requis des connaissances sur la Chine du côté européen au Moyen-Âge est indéniable.

En plus de Marco Polo, Odoric de Pordenone est un autre voyageur laissant un récit de voyage sur la Chine. Après son retour en Europe, il dicte son voyage et sa mission à Guillaume de Solagna. Avec l'aide de celui-ci, Odoric de Pordenone achève son récit de voyage. À l'heure actuelle, 73 manuscrits de son récit en trois langues, latin, français et italien, sont connus, dont le principal se trouve dans la Bibliothèque nationale de France à Paris, qui peut dater des environs de 1350. La première version française est traduite par Jean le Long, conservée dans un manuscrit datant de 1410 à 1412 destiné au duc de Bourgogne, Jean 1^{er}.

5.1.3 Entre imagination et réalité : la Chine chez Jean de Mandeville

Jean de Mandeville (?-1372) est un médecin anglais né à Liège, célèbre dans l'histoire grâce à son ouvrage *Livre des merveilles du monde*. Dans cet ouvrage, il raconte son voyage en Égypte, dans les pays asiatiques, jusqu'en Chine. Il est parti en 1322, et est revenu en 1356. À son retour, il a dicté ses histoires à un médecin à Liège, et ainsi est né *Livre des merveilles du monde*. Cet ouvrage ne pourrait pas être traité comme un pur récit de voyage. Si son propre voyage en Égypte est affirmé par les études concernées, l'authenticité de ses séjours en Inde et en Chine est encore mise en question.

En ce qui concerne les références que Jean de Mandeville a fait pour son ouvrage, on croit qu'il en a synthétisé quatre sortes. La première est l'observation personnelle faite par l'auteur lui-même en Égypte, et peut-être en Inde et en Chine. La deuxième est des voyages antérieurs effectués par d'autres voyageurs, par exemple celui d'Odoric de Pordenone pour le cas de la Chine. La troisième est les classiques littéraires. La quatrième est l'encyclopédie de Vincent de Beauvais, à savoir *Speculum Historiale* où Vincent de Beauvais a abrégé le rapport de mission de Jean de Plan Carpin comme nous mentionnons plus haut.

Nous laissons de côté la complexité des sources de *Livre des merveilles du monde*. Au lieu de cela, son succès dans le marché d'édition et ses impacts sont non négligeables. En 1478, la première édition imprimée est apparue, alors qu'en 1501,

il en a déjà trente-cinq. Jusqu'au XVII^e siècle, l'ouvrage dispose plus de 250 exemplaires dans dix langues. Le voyage de Jean de Mandeville a influencé même Christophe Colomb.

5.2 Écrits des Européens sur la Chine des XVI^e et XVII^e siècles

5.2.1 Publications des Ibériques sur la Chine avant l'arrivée des jésuites

Plus haut, en présentant l'étymologie du mot *Chine* dans la langue française, nous avons reconnu qu'il provient du mot *China* dans la langue portugaise, utilisé pour la première fois par l'explorateur portugais, Duarte Barbosa dans son *Livro* en 1516. Au XVI^e siècle, profités de la priorité obtenue au cours des Grandes découvertes, les Portugais ont pu s'emparer des points d'appui en Extrême-Orient et se situer au premier rang à l'égard de la connaissance sur la Chine. De même que les Portugais, les Espagnols du XVI^e siècle étaient également plus en avance que la plupart des autres Européens, de sorte que les Ibériques monopolisaient la connaissance et la publication sur la Chine de cette époque.

Le premier Européen qui a décrit la Chine au XVI^e siècle est un Portugais, Tomé Pires (1465-1523/1524, 1540). En tant que premier Portugais en Chine, il a rédigé de 1512 à 1513 la *Suma oriental*. Dans cet ouvrage, un chapitre s'applique spécialement à présenter la Chine. Pourtant, l'ouvrage n'a jamais pu être publié, jusqu'à ce que un manuscrit de l'ouvrage a été découvert en 1937. Par conséquent, son influence sur la connaissance des Européens sur la Chine du XVI^e siècle est problématique.

En 1551, un autre Portugais, Fernão Lope de Castanheda (1500-1559), a publié *História do descobrimento e conquista da Índia pelos portugueses*. Bien que l'auteur ne soit jamais parvenu en Chine, en utilisant des légendes et des rumeurs, il a pu présenter à l'égard de la Chine les rites bouddhistes, les dieux et les monstres dans sa culture, les temples, le système bureaucratique, et des coutumes. Peu avant la parution de l'ouvrage de celui-ci, un autre Portugais, Galiote Pereira (?-?), est entré en Chine en 1548. En raison de son infraction des interdictions de la Chine, il a été emprisonné en Chine depuis 1549-1552. Selon son séjour en Chine, il a écrit *Algũas cousas sabidas da China*.

Non seulement les explorateurs et les voyageurs venant du Portugal et de l'Espagne sont arrivés plus tôt en Chine, mais aussi leurs missionnaires ont rédigé des publications sur la Chine, peu avant les jésuites. Plus haut dans le chapitre précédent, nous avons mentionné Gaspard da Santa-Cruz, dominicain venant du Portugal. Celui-ci est allé à Canton en 1561. N'ayant pas pu résider en Chine pour sa mission, il a rédigé après son retour en Europe *Tracado emque se contam muito por extenso as cousas da China*. L'ouvrage est en portugais, et a été publié au Portugal en 1556.

Ce qui mérite une attention particulière ici, c'est un autre missionnaire, Juan González de Mendoza (1545-1618), augustin venant de l'Espagne. Confié par le pape Grégoire XIII, il a rédigé *Historia de las cosas más notables, ritos y costumbres del gran reyno de la China*, publié en 1586. Cet ouvrage décrit la Chine comme un pays avec une longue histoire, riche et prospère. La rédaction supportée par le pape, bien que l'auteur ne soit jamais allé en Chine, il a pu se servir de divers documents, soit publiés, soit inédits, y compris les rapports rédigés par d'autres missionnaires. Une fois publié, l'ouvrage a réussi dans le marché de publication. De 1585 à 1613, il a été traduit en huit langues européennes, y compris le français. Traduit par Luc de La Porte, la version française a été publiée en 1589, intitulé *Histoire du grand royaume de la Chine, situé aux Indes orientales, ...* En mentionnant la Chine dans ses *Essais*, Montaigne a cité les ressources venant de l'ouvrage de Juan González de Mendoza.

5.2.2 Premiers écrits sur la Chine des jésuites

Avant l'arrivée des jésuites en Chine, des explorateurs, des commerçants, et des missionnaires du Portugal et de l'Espagne monopolisaient en Europe les informations sur la Chine. La situation a commencé à changer dès l'arrivée des premiers jésuites en Chine dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. Du XVII^e siècle, jusqu'aux querelles des rites, voire même jusqu'à plusieurs dizaines d'années après les querelles des rites, à savoir le milieu du XVIII^e siècle, l'ancien rôle des Ibériques a été remplacé manifestement par les jésuites. Leurs écrits sur la Chine, de sa

quantité à sa dimension, en passant par sa profondeur, se sont développés considérablement par rapport à ceux des Ibériques avant leur arrivée en Chine.

En 1867, Louis Pfister (1833-1891), jésuite français en Chine responsable de la documentation à Shanghai et l'étude sur l'histoire de la mission catholique en Chine, publia *Notices biographiques et bibliographiques sur les jésuites de l'ancienne mission de Chine (1552-1773)*. L'ouvrage inclut les biographies de 467 jésuites actifs en Chine de 1552 à 1773, et fait une liste de huit centaines des écrits sur la Chine contribués par des jésuites. Ces ouvrages, et les travaux des autres auteurs appuyant sur ces ouvrages, occupaient des places très importantes dans la connaissance des Européens sur la Chine.

À partir de 1552, la Compagnie de Jésus commença à publier en Europe les lettres expédiées par des missionnaires jésuites en Asie. Parmi ces lettres, certaines concernent directement la Chine, et parmi celles provenant de l'Inde et du Japon, certaines mentionnent la Chine. Quelles qu'elles soient, ces lettres apportèrent aux Européens des informations de première main, provoquant leur curiosité sur l'Extrême-Orient.

En 1588, Giovanni Pietro Maffei (1538-1603), jésuite, historien et écrivain italien, publia à Florence un ouvrage d'histoire en latin intitulé *Historiarum Indicarum libri XVI*. Bien que cet ouvrage soit relatif à l'Inde, l'auteur y destina particulièrement un chapitre à la Chine. Pour cette partie, il employa des documents expédiés par des jésuites, comme Michele Ruggieri, Alessandro Valignano, Matteo Ricci, etc.

En effet, les premiers jésuites arrivés en Chine ont contribué beaucoup à faire connaître aux Européens la Chine et sa culture. Par exemple, Matteo Ricci fut le premier européen à traduire les classiques chinois en langue européenne, le latin, pour son cas. Bien que les classiques chinois traduits en latin par Matteo Ricci ne fussent jamais publiés en Europe, celui-ci laissa les rapports sur sa mission en Chine. Un de ses successeurs, Nicolas Trigault, classa ces rapports, et les publia en 1615 en Allemagne sous le titre *De Christiana expeditione apud sinas*, en présentant la vie des jésuites en Chine.

Álvaro Semedo (1585 ou 1586 - 1658), jésuite portugais résidant en Chine pendant 22 ans, écrivit *Imperio de la China i cultura evengelica en él*. La version espagnole de l'ouvrage fut publiée en 1641 à Madrid. Il présente une stèle nestorienne érigée en 781 en Chine, et découverte en 1623, qui enregistre la présence chrétienne importante au VIII^e siècle en Chine.

En 1643, Martino Martini arriva en Chine. De 1654 au 1658, il publia cinq ouvrages en latin sur la Chine, à savoir *Brevis relatio de numero et qualitate Christianorum apud Sinas* publié en 1654 à Rome, *De bello tartarico* publié en la même année en Amsterdam, *Novus atlas sinensis* publié en 1655 à Amsterdam, *Grammatica Linguae Sinensis* publié de 1652 à 1653, et *Sinicae historiae dicar prima* publié à Munich en 1658. Parmi ces ouvrages, *Novus atlas sinensis* qui inclut 17 cartes des différentes régions chinoises accompagnées par 171 pages de description. Cet ouvrage était le plus important à son époque en Europe à connaître la situation géographique de la Chine. Quant à *Grammatica Linguae Sinensis*, c'est un ouvrage qui présente la grammaire de la langue chinoise.

Plus haut, dans le chapitre sur l'histoire de l'échange franco-chinois, nous avons mentionné un jésuite polonais, Michał Piotr Boym. Dans l'histoire, non seulement il servit d'un diplomate entre la Chine et l'Europe, mais il se consacra beaucoup dans la présentation des plantes et des animaux en Chine, par son ouvrage *Flora sinensis*, publié à Vienne en 1656. Il laissa plusieurs ouvrages posthumes, dont *Specimen Medicinae Sinicae*, et *Clavis medica ad chinarum doctrinam de pulsibus*, parus tous les deux en 1682, furent les premiers ouvrages européens à présenter la médecine traditionnelle chinoise, l'herbologie chinoise, et l'acupuncture chinoise.

En 1687, Philippe Couplet (1622-1692), jésuite belge, dirigea un ouvrage intitulé *Ex libro cui titulus Confucius Sinarum philosophus, sive Scientia sinica latine exposita*. Cet ouvrage comprend la biographie de Confucius écrit par jésuite italien, Prospero Intorcetta (1625-1696), et trois classiques chinois traduits par celui-ci et jésuite portugais, Inácio da Costa (1603?-1666), à savoir *Grande étude*, *Entretiens de Confucius*, et *Zhongyong*. C'est la première fois que le confucianisme fut introduit en Europe.

Dans la même année, Louis XIV envoya cinq jésuites français en Chine. Le statut des jésuites français dans les informations sur la Chine en Europe devenait de plus en plus important depuis cette année. Comme leur influence eut lieu principalement à l'époque après les querelles des rites, nous les présenterons plus bas.

5.3 La perception de la Chine au siècle des Lumières

5.3.1 Publications des jésuites sur la Chine après la querelle des rites

Dans l'histoire de France, le siècle des Lumières a pour chronologie de 1715 à 1789, et quelques travaux historiques prennent une chronologie de 1670 à 1820. Quant à la querelle des rites en Chine, elle a commencé par le décret du pape Innocent X en 1645 interdisant aux croyants chinois la dévotion pour Confucius et le culte des ancêtres, et a fini par la bulle du pape Benoît XIV en 1742 réaffirmant les interdictions relatives de ses prédécesseurs, et interdisant les discussions concernées. La querelle des rites concernant la Chine et le siècle des Lumières se chevauchent donc pendant environ un demi siècle. Pendant cette période de chevauchement, d'un côté, la mission des jésuites était perturbée par la querelle des rites, et l'existence de la Compagnie de Jésus était mise en question, et de l'autre, tant la Compagnie, que les jésuites eux-mêmes se trouvaient dans un mouvement intellectuel à une échelle beaucoup plus grande. Le rôle des écrits des jésuites sur la Chine dans le contexte complexe et leurs interactions inéluctables avec les philosophes des Lumières sont à prendre en considération.

En 1693, en retournant en Europe pour engager plus de missionnaires pour la Chine, Joachim Bouvet apporta un rapport destiné à Louis XIV. Ce rapport fut publié à Paris en 1697 en tant que deux ouvrages, *Etat présent de la Chine, en figures gravées par P. Giffart sur les dessins apportés au roi par le P. J. Bouvet*, et *Portrait historique de l'empereur de la Chine*.

Au fur et à mesure que les jésuites français devenaient de plus en plus importants dans la mission des jésuites en Chine, les écrits contribués par les jésuites français se spécialisaient et approfondissaient. Antoine Gabil (1689-1759), un autre jésuite français, s'intéressait à l'histoire et la science de la Chine. S'appuyant sur les

ouvrages d'histoire officielle de Chine, il publia à Paris en 1739 *Histoire de Gentchiscan*, qui présente l'histoire des mongols et leur empire. En 1770, la version française du *Classique des documents* traduite par lui et accompagnée de ses notes parut à Paris. Intéressé par l'astronomie chinoise et son histoire, il rédigea *Histoire abrégée de l'astronomie chinoise*. De plus, il présenta aux Français la mathématique chinoise des éclipses solaire et lunaire.

Par rapport aux écrits précédents qui parurent avant, ou dans les premières années du siècle des Lumières, les deux ouvrages que nous présentons ci-dessous furent publiés en pleine « Lumières ». De 1702 à 1776, la Compagnie de Jésus en France publia successivement 34 volumes de *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*. De 1780 à 1783, l'ouvrage fut reclassé selon de différentes provinces chinoises, et réédité en 26 volumes. Les informations de ce recueil de lettres proviennent directement de l'expérience de premières mains des jésuites en Chine. Il fit connaître aux Européens l'histoire et l'état d'alors de la Chine, y compris les aspects géographique, politique, culturel, économique, etc. Il influença en quelque sorte les Lumières, en considération que des philosophes critiques, tels que Voltaire, Montesquieu, Leibniz le mentionnaient. Celui-ci le considère voire même comme « la plus grande de notre temps ».

Un autre ouvrage qui mérite une remarque particulière ici, est *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ...* dirigé par Jean-Baptiste Du Halde (1674-1743). Celui-ci est également un des éditeurs de *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*. Pour diriger *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ...*, Jean-Baptiste Du Halde réunit des ouvrages et des ouvrages de traduction de 27 jésuites en Chine, concernant la géographie, l'histoire, la chronologie, la politique, et la physique, etc. Cet ouvrage est digne d'un ouvrage encyclopédique sur la Chine de son époque. Comme *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, cet ouvrage fit grand écho au siècle des Lumières.

Beaucoup de philosophes des Lumières en inspirèrent pour réfléchir ou controverser la religion, la civilisation et la coutume.

5.3.2 La Chine aux yeux des philosophes des Lumières

Les écrits des jésuites sur la Chine ont fait des retentissements chez les philosophes des Lumières. En plus, certains philosophes des Lumières s'intéressaient à la Chine, de sorte que leurs pensées, leurs ouvrages, montrent leur curiosité sur ce pays qui est tellement loin de la France. En dépit de cette distance, des philosophes des Lumières intéressés par la Chine l'ont pris pour référence afin de renforcer leurs opinions au cours de la formation de leurs pensées politiques des Lumières, le grand mouvement intellectuel de l'humanité en Europe. Comme le dit Anne Cheng, « la Chine leur apparaît comme une référence majeure, voire un modèle à imiter. Pour Leibniz, l'Empire chinois fait figure, ni plus ni moins, d'élément fondateur du principe d'universalité de la raison. »⁶⁹

De plus, les idées des philosophes des Lumières sur la Chine sont diverses. À l'époque, on avait l'habitude de classer ces penseurs selon leur point de vue concernant la Chine. Si Leibniz (1646-1716), Voltaire (1694-1778) et Quesnay (1694-1774) pouvaient être considérés comme sinophiles, Montesquieu (1689-1755), Mably (1709-1785), Diderot (1713-1784) seraient donc les opposants de ceux-là. Cependant, tout comme les opinions à l'égard de la Chine au siècle des Lumières qui n'étaient pas unifiées, les regards concernant la Chine d'un seul penseur peuvent varier selon le développement de ses connaissances sur la Chine. Quel que soient leurs regards sur la Chine, tant sinophiles que sinophobes, en présentant la Chine regardée par ces philosophes, nous n'envisageons pas d'identifier leurs idées relatives à la Chine comme sinophobe ou sinophile, mais d'énumérer leurs écrits, leurs discours s'y appliquant ou la mentionnant, en vue de la découverte au cours de notre analyse plus bas, des relations entre la Chine dans les dictionnaires de cette période et la Chine des philosophes des Lumières.

⁶⁹ Anne Cheng, « Chine des Lumières et Lumières chinoises », dans *Rue Descartes*, n°84, 2015/1, pp. 4-10.

- Leibniz

Parmi les trois philosophes qui importent le plus à l'égard de la Chine au siècle des Lumières, Leibniz s'est intéressé à la Chine le plus tôt. À l'âge de vingtaine, il a lu *China illustrata*, l'ouvrage de Athanas Kircher, jésuite allemand en Chine. Dans plusieurs décennies qui suivent, la Chine apparaissait de façon discontinue et sporadique dans les écrits de Leibniz. En 1676, Leibniz a commencé à étudier la doctrine de Confucius. En 1687, il a lu *Ex libro cui titulus Confucius Sinarum philosophus, sive Scientia sinica latine exposita* de Phillippe Couplet.

En 1689, Leibniz a lié connaissance avec Philippus Maria Grimaldi (1639-1712), jésuite italien qui a été en Chine. Les deux maintenaient leurs relations pendant longtemps. En 1697, Leibniz a dirigé un ouvrage en latin, intitulé *Novissima sinica*. Ce recueil réunit des rapports, des lettres et des récits de voyage provenant des jésuites en Chine. En plus, dans la préface de cet ouvrage, Leibniz a présenté son regard général sur la Chine. Dans la même année, Joachim Bouvet est retourné en Europe, contacté ainsi par Leibniz. Celui-là lui a donné son propre ouvrage, à savoir *Portrait historique de l'empereur de la Chine*. Leibniz l'a traduit en latin, et a intégré la version latine dans la deuxième édition de son *Novissima sinica*.

Leibniz s'intéressait beaucoup à la philosophie chinoise. En 1701, en correspondant avec Joachim Bouvet, il a affirmé l'accord entre le système binaire qu'il a étudié et l'hexagramme dans le Yijing, un classique philosophique chinois très ancien. Cette coïncidence a été considérée par Leibniz comme un bon exemple de la ressemblance entre la Chine et l'Europe. D'après lui, la culture chinoise et la culture européenne sont complémentaire l'une pour l'autre.

- Montesquieu

La curiosité des philosophes des Lumières ne se limitait pas en Allemagne, en France, Montesquieu et Voltaire s'intéressaient beaucoup à la Chine aussi. Comme Leibniz, Montesquieu a lu plusieurs ouvrages sur la Chine quand il était jeune, par exemple, *Ex libro cui titulus Confucius Sinarum philosophus, sive Scientia sinica latine exposita* de Phillippe Couplet, *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, et

Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ... de Jean-Baptiste Du Halde, etc.

En 1713, Montesquieu a pu faire connaissance avec Arcade Huang (黄嘉略, Huang Jialue, 1679-1716)⁷⁰, un des premiers chinois résidant en Europe. Avec celui-ci, Montesquieu a échangé des idées plusieurs fois. À part Arcade Huang, Montesquieu a communiqué avec les jésuites comme Jean François Fouquet, Matteo Ripa, etc. Le regard sur la Chine de Montesquieu apparaît dans ses ouvrages, comme *De l'esprit des lois*, etc. Il avait des opinions spécifiques sur l'histoire de Chine, la population chinoise, l'esprit de la nation chinoise, etc. Il faut remarquer ici que Montesquieu considérait la langue chinoise très compliquée, dont l'apprentissage exige une lecture des livres pendant très longtemps. Comme la plupart des livres en Chine consistaient à enseigner les rites et l'éthique, Montesquieu pensait que les Chinois mettaient trop longtemps sur les rites et l'éthique.

- Voltaire

Par rapport à Montesquieu, la Chine aux yeux de Voltaire est beaucoup plus idéalisée. Semblable à Leibniz, pour toute sa vie, Voltaire gardait son intérêt sur la Chine, et l'a mentionnée dans environs 80 ouvrages et deux centaines de lettres. À l'âge de dix ans, Voltaire est entré dans le Collège Louis-le-Grand chez les Jésuites. Là, il a commencé à connaître la Chine grâce aux informations apportées par les jésuites en Chine. Certains pensent que les informations plutôt positives sur la Chine apportées par les Jésuites ont impacté le regard sinophile de Voltaire.

En 1734, Voltaire a commenté pour la première fois la Chine dans son *Lettres philosophiques*. Il a préconisé sur le régime de famille de la Chine, et appréciait la

⁷⁰ Avant d'être converti en chrétien, le nom originel d'Arcade Huang est 黄日升 (Huang Risheng). Il est d'origine du Fujian, une province du sud-est de la Chine. Arcade Huang a été baptisé par un missionnaire dominicain espagnol, et élevé par des missionnaires des Missions étrangères de Paris, surtout Artus de Lione (1655-1713). En 1701, Arcade Huang a été choisi comme un des représentants des Missionnaires étrangères de Paris pour raconter la querelle des rites à Vatican. Il y a un autre représentant chinois qui s'appelle Jean Ly (李若望, Li Ruowang), mais on connaît très peu sur lui. En 1702, il est arrivé à Rome, et y résidait pendant trois ans. En 1706, accompagné par Artus de Lione, Arcade Huang est arrivé à Paris, et s'installait en France jusqu'à sa mort. Il a participé à la rédaction des dictionnaires bilingues chinois-français, étudié la grammaire de la langue chinoise, et été interprète royal de Louis XIV. Il s'est marié avec une française, Marie-Claude Regnier, mais le mariage n'a duré que deux ans. Après sa mort, Étienne Fourmont (1683-1745) et Nicholas Fréret (1688-1749) ont arrangé ses écrits. À cause de la dispute entre ces deux, le rôle d'Arcade Huang dans les premières années du développement de la sinologie en France était sous-estimé, même inconnu.

tolérance des Chinois sur la religion. Dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* publié de 1740 à 1756, Voltaire a présenté et commenté la culture chinoise, et il a essayé de répondre à une question posée par beaucoup d'Européens s'intéressant à la Chine : Pourquoi la Chine piétinait pendant très longtemps après qu'elle est devenue très avancé dans son antiquité. D'après Voltaire, il y a deux raisons. Premièrement, les Chinois respectent ce qui est laissé par leurs ancêtres. La deuxième raison réside dans la langue.

Globalement, Voltaire s'inclinait à apprécier la politique et la morale chinoise. Il croyait que le despotisme éclairé est un régime idéal. Il pensait que le confucianisme est une religion rationnelle qui ne présente par la caractéristique théologique. Bien que Voltaire justifie autant que possible la Chine, le sous-développement de ce pays à cette époque-là par rapport à l'Europe est la réalité. Et ce sous-développement résidait non seulement dans l'aspect social, mais aussi sur l'économie, la culture, et surtout la politique. L'idéalisation de la Chine chez Voltaire a servi à sa critique sur l'Ancien Régime et sur l'obscurantisme. Bien que de différents philosophes disposassent de différents regards sur la Chine, leurs commentaires concernés parvenaient à justifier leurs propres idées. La Chine pour eux, se présentaient seulement comme un exemple.

- Quesnay

Des années 1750 à 1770, la physiocratie, en tant qu'école de pensée économique, connaissait son apogée en France. Selon la physiocratie, la richesse d'un pays consiste en toute la richesse des ses habitants, et l'agriculture est la source fondamentale de la richesse du pays. La figure emblématique de la physiocratie est François Quesnay, médecin et économiste français. Très jeune, il décida de se consacrer à la chirurgie, et devint médecin en 1718. En 1752, François Quesnay devint membre de Royal Society. Dans la même année, il fut anoblit par Louis XV qui l'appelait comme son « penseur ». À partir de cette période, François Quesnay commença à étudier l'économie. En 1758, il publia un ouvrage destiné à l'économie, intitulé *Tableau économique*.

Quand il était à la cour, influencé par l'exotisme chinois, François Quesnay pouvait connaître beaucoup d'objets d'arts artisanaux venant de la Chine. Il semblerait que cette expérience conduise à son admiration pour la Chine. En 1756, il conseilla à Louis XV de cultiver un champ pour donner l'exemple aux Français, tout comme ce qui se passait en Chine. En 1767, il publia successivement « Le despotisme de la Chine » dans la revue *Éphémérides du Citoyen*. Dans cet article, il prononça ses opinions sur la Chine. Utilisant les documents apportés par les jésuites concernant la Chine, François Quesnay présenta la Chine dans le début de l'article. Il s'émerveillait de sa beauté, sa prospérité et sa largeur. De Plus, en citant les informations montrées par Louis Lecomte dans son *Nouveau mémoire de l'état présent de la Chine*, François Quesnay fit valoir les villes chinoises, en raison de leur nombre et leur largeur. Il fit l'éloge du règne de l'empereur chinois, de ses efforts d'enrichir le pays et ses habitants, et des bonnes relations entre lui et les habitants. En décrivant la Chine, François Quesnay employa de plus les informations dans *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ...* de Jean-Baptiste Du Halde.

Par rapport à la « sinophilie » de Voltaire, l'admiration pour la Chine de François Quesnay était plus élevée, de sorte que celui-ci préconisait autant que possible le régime politique chinois, à savoir « le despotisme ». Cette opinion est bien différente de Montesquieu qui s'opposait fortement au despotisme chinois.

- Mably

Au siècle des Lumières, Gabriel Bonnot de Mably était un penseur fortement contre la physiocratie proposée par François Quesnay. Au tour de son opposition contre la physiocratie, il formula ses propres opinions sur la Chine, bien qu'il ne présentait pas autant d'intérêt sur ce pays comme François Quesnay. D'origine d'une famille de noblesse, Gabriel Bonnot de Mably est le frère cadet d'Étienne Bonnot de Condillac. Celui-ci est philosophe et économiste, et se participa dans les travaux de rédaction de l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*.

Tout au début, comme celles de la plupart de philosophes des Lumières à la même époque, les opinions politiques de Gabriel Bonnot de Mably n'étaient pas radicales, qui pensait que la monarchie est nécessaire pour la France. Vers le milieu du XVIII^e siècle, il changea considérablement d'opinion sur la monarchie. À l'occasion de l'apogée de la physiocratie de François Quesnay, Gabriel Bonnot de Mably critiqua fortement l'école de celui-là. Comme « Le despotisme de la Chine » de François Quesnay traitait largement le système politique de la Chine, en s'opposant contre la pensée de celui-là, Gabriel Bonnot de Mably critiqua surtout l'aspect politique de la Chine. Il s'agit de son ouvrage paru en 1768, intitulé *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

Dans cet ouvrage, l'auteur critiqua principalement le despotisme chinois estimé par François Quesnay. À l'égard des écrits des jésuites sur la Chine, Gabriel Bonnot de Mably les trouvait contradictoires et inimaginables. Il reconnut qu'il y existait en même temps la louange et la critique. Pourtant, il se doutait des écrits plutôt élogieux, et prouvait des écrits plutôt péjoratifs.

- Diderot

Parmi les grandes figures au siècle des Lumières, Diderot et Montesquieu sont semblable en ce qui concerne les idées sur la Chine. Tous les deux regardaient ce pays d'une façon plutôt négative, contraire à la sinophilie apparente de Voltaire et Quesnay. Cependant, il existe plusieurs différences entre Diderot et Montesquieu sur le sujet. Premièrement, les commentaires sur la Chine provenant de Diderot ne sont pas aussi nombreux que chez Montesquieu. Pourtant, par rapport aux commentaires sur la Chine de Montesquieu éparpillant dans ses travaux, les commentaires sur la Chine de Diderot sont beaucoup plus concentrés. Ses opinions concernées se trouvent principalement dans plusieurs articles dans l'*Encyclopédie* et le chapitre destiné à la Chine dans l'ouvrage de Guillaume-Thomas Raynal, intitulé *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce dans les deux Indes*.

Deuxièmement, Montesquieu, comme ce qui est mentionné plus haut, maintenait toujours sa critique acharnée contre la Chine. Du côté de Diderot, ses

idées sur la Chine, bien qu'elles soient plutôt négatives, n'étaient pas aussi carrées et continuelles que celles de Montesquieu. Dans ses premiers écrits, Diderot fit mention sporadiquement la Chine. Dans *Les bijoux indiscrets*, son roman publié en 1748, Diderot mentionna l'exotisme chinois en France, et l'engouement des Français sur les objets chinois. Dans *L'oiseau blanc*, son roman publié dans la même année, l'exotisme chinois est traité comme le contexte de l'intrigue du roman. Bien que ces dispositions ne suffissent pas à prouver l'impression favorable de Chine du côté de Diderot, il n'en reste pas moins qu'il n'explicita pas ouvertement son écartement de la culture chinoise.

Il semble que Diderot s'efforçait pendant certain temps de se mettre au milieu entre la sinophilie et la sinophobie. Quelques propos de Diderot nous suffissent de connaître sa neutralité à l'égard de la Chine. Dans sa lettre à mademoiselle Volland en 1760, il écrit comme suivant : « On dit encore à l'honneur des Chinois d'autres choses qu'on ne me trouva pas disposé à croire. Je prétendis que les hommes sont presque les mêmes partout, qu'il fallait s'attendre aux mêmes vices et aux mêmes vertus. »

Pourtant, au fur et à mesure de ses débats avec les jésuites, Diderot perdait petit à petit cette neutralité, en faveur d'une attitude critique sur la Chine. Ce changement est attesté clairement par le changement du titre du chapitre concernant la Chine dans l'ouvrage de Raynal. Selon l'étude de Peter Jimack, « le texte primitif de 1770, presque toujours admiratif, deviendra en 1774 un chapitre sur l'«État de cet empire» ; c'est ce chapitre, moins un petit nombre de réserves ajoutées en 1774, qui devient en 1780 l'«État de la Chine, selon ses panégyristes» ; les réserves supprimées seront alors intégrées dans un chapitre ajouté, «État de la Chine, selon ses détracteurs» »⁷¹.

Entré dans le groupe plutôt sinophobe, Diderot se différenciait un peu des sinophobes typiques comme Montesquieu. Les critiques sur la Chine de celui-ci visaient principalement à l'aspect politique. Quant à Diderot, il prit pour objet de critique les Chinois, et ces critiques s'avèrent très péjoratives, même hostiles. Il considérait la morale chinoise comme hypocrite, et attribua le sous-développement

⁷¹ Peter Jimack, « Évolution du texte », dans Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Paris, Centre international d'étude du XVIIIe siècle 2010.

scientifique chinois à leur surpopulation. Pourtant, certaines de ses critiques contre la Chine sont accompagnées par son attitude envers la religion, surtout les jésuites. Par exemple, Diderot était mécontent du respect de la Chine envers les jésuites, en leur considérant comme les hommes du commun.

5.3.3 Chine dans la littérature française du siècle des Lumières

Les écrits sur la Chine provenant des Jésuites ont influencé non seulement les philosophes des Lumières, mais également le domaine littéraire. Nous pensons que la Chine peut se présenter sous quatre aspects dans la littérature. La littérature chinoise traduite et introduite, l'adaptation ou le réécrit français basé sur la littérature chinoise, la Chine en tant que partie des matières dans la littérature française, la littérature originale française s'appliquant particulièrement à la Chine. Pour la littérature française du siècle des Lumières, la Chine se présentait plutôt sous les deux premiers aspects, à savoir la littérature chinoise traduite et introduite, l'adaptation ou le réécrit français basé sur la littérature chinoise.

À propos du premier aspect, nous avons mentionné plus haut la traduction de quelques classiques chinois faite par les premiers jésuites en Chine. Par exemple, Matteo Ricci a traduit en latin *Quatres livres*, à savoir *Entretiens avec Confucius*, *Mencius*, *Grande Étude*, et *Zhongyong*. Plus tard que Matteo Ricci, Nicolas Trigault a traduit quelques poèmes dans *Classique des vers*. Pourtant, leurs travaux n'ont pas pu être publiés en Europe, au moins à leur époque. Par rapport à eux, la traduction de Philippe Couplet exerçait plus d'influence en Europe (voir 5.3.1), mais restait toujours dans les premières années du siècle des Lumières.

La littérature chinoise traduite et introduite en Europe en plein « Lumières » existe surtout dans les écrits des Jésuites après la querelle des rites, comme *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, ..., et *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les moeurs, les usages, &c. des Chinois*. Le premier a conclu, sur la littérature chinoise, la traduction de quelques parties extraites dans les classiques chinois, et quelques présentations sur les écrivains chinois, comme Tao Yuanmin (352 ou 365-427), Li Bai (701-762), et Du Fu (712-770), etc. Le dernier a

conclu trois contes appartenant à *Spectacles curieux d'aujourd'hui et d'autrefois* (今古奇观, Jingu Qiguan), une anthologie de contes populaire aux dernières années sous la dynastie des Ming. Il s'agit de trois contes, à savoir « Battant son écuelle, Zhuang Zixiu accède à la suprême voie », « Lü l'aîné restitue l'argent et retrouve les siens »⁷², et « Mû par son ressentiment, un méchant serviteur dénonce son maître », traduits tous les trois par François-Xavier d'Entrecolles (1664-1741). De plus, *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ...* a conclu un extrait du théâtre chinois, *L'Orphelin de la famille Zhao*.

Au fur et à mesure que la littérature chinoise était introduite en France, elle a commencé à inspirer les écrivains français. Voltaire l'a adapté en *L'Orphelin chinois*. Cette pièce a attiré des attentions du public à son époque. Encore une fois, avec son œuvre qui représente le rationalisme chinois, Voltaire a rappelé la raison et la civilisation. Il faut remarquer aussi que *L'Orphelin de la famille Zhao* a été adapté respectivement en Angleterre et en Allemagne. Ses adaptations anglaise et allemande disposaient d'une certaine influence dans les deux pays. En écrivant *Zadig*, Voltaire a adapté et utilisé la conte, « Battant son écuelle, Zhuang Zixiu accède à la suprême voie », pour critiquer la corruption de la société de noblesse.

5.3.4 Chinoiserie du XVIII^e siècle et déclin de l'exotisme chinois en Europe

Tout au long de l'histoire d'Europe jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'exotisme chinois monta trois fois. La première fois peut être daté dans l'Antiquité, à l'époque romaine. Les européens de cette époque-là, surtout les aristocrates, se passionnaient pour la soie de telle manière que le Sénat fut obligé de décréter plusieurs fois l'interdiction de soie. Sans doute à cause de la popularité de la soie, comme ce qui a été mentionné plus haut, les Romains et les Grecs dénommèrent les gens produisant de la soie comme Seres, et l'endroit où ils habitaient comme Serica. La deuxième fois de la montée de l'exotisme chinois eut lieu au Moyen-Âge. Le *Devisement du monde* de Marco Polo et le *Livre des merveilles du monde* de Jean de Mandeville

⁷² Voir *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ...*, pp. 362-416.

suscitèrent de grandes imaginations des Européens sur le Cathay situant à l'autre côté du monde. L'œuvre de Jean de Mandeville inspira voir même le voyage de Christophe Colomb. Au XVIII^e siècle, surtout dans sa deuxième moitié, il eut en Europe un troisième courant d'exotisme chinois dans l'histoire d'Europe, appelé chinoiserie. Affecté non seulement les domaines littéraire et artistique, ce courant d'exotisme éveilla également des résonances chez des philosophes des Lumières. Ce fait historique mérite une remarque particulière dans cette partie destinée au contexte historique, car il se lie directement aux représentations de la Chine et son évolution.

Aux dernières années du XVI^e siècle, les relations entre l'Europe et la Chine furent rétablies, avec la première arrivée des Portugais dans le sud de la Chine. À partir de cette période, aux XVI^e et XVII^e siècles, les relations entre l'Europe et la Chine se développaient stablement, montrées surtout dans le domaine de l'échange culturel avec les jésuites comme des liens importants. En outre, les commerces commencèrent à apparaître entre l'Europe et la Chine, et les produits chinois entrèrent dans le marché européen. Cependant, à cette période-là, l'exotisme en Europe était principalement pour l'Islam et la Perse. Ce ne fut après la chute de l'exotisme de l'Islam et la Perse, que l'exotisme chinois devenu brillant en Europe.

Depuis le XVI^e siècle, les porcelaines chinoises étaient importées de façon abondante en Europe. L'Amphitrite, le premier navire français gagnant en Chine, fut chargé de dizaines de milliers de porcelaines, à son retour de la Chine en France. Selon un autre statistique, de l'année 1602 à 1682, les navires néerlandais apportèrent de la Chine dix millions de porcelaines chinoises en Europe. À part les porcelaines, la chinoiserie influença le domaine d'architecture. Beaucoup de palais et jardins européens construits au XVIII^e siècle sont munis des bâtiments à la chinoise, comme le Château de Versailles en France, le Palais de Sanssouci de Frédéric II de la Prusse en Allemagne, les Jardins botaniques royaux de Kew au Royaume-Uni, etc. Quant à la présence de l'exotisme chinois dans le domaine littéraire et ses échos chez les philosophes des Lumières, nous les avons déjà mentionné plus haut.

Tout comme l'exotisme de l'Islam et de la Perse qui tombèrent en décadence à la croisée des XVII^e et XVIII^e siècles, l'exotisme chinois reconnu inéluctablement son déclin. Selon Étiemble dans son *L'Europe chinoise*, « ... en France vers 1760, l'admiration pour les Chinois se raréfie ; ... » (Étiemble, 1989 : 338). Bien que la physiocratie, surtout la doctrine de François Quesnay, ait fait réapparaître la Chine dans l'attention des Européens, l'exotisme chinois et la chinoiserie connurent leur reflux. Au Royaume-Uni, cela arriva plus tôt et plus vite. En 1739, la délégation de George Macartney arriva en Chine, étant bien accueillie. Pourtant, durant son séjour en Chine et sa communication avec la cour des Qing, surtout avec l'empereur Qianlong, il eut plusieurs malentendus, même des conflits. En plus, la Chine de cette époque lui donna de très mauvaise impression. La Chine idéalisée par les jésuites commença à s'effondrer, en faveur d'une Chine pauvre, barbare, ignorante, construite par les commerçants européens. Le même cas eut lieu également pour l'Allemagne. Passionné extrêmement par la Chine, Frédéric II, le roi de la Prusse, envoya une délégation en Chine en espérant d'établir des relations commerciales avec la Chine. La demande refusée par l'empereur Qianlong, l'admiration de Frédéric II pour la Chine subit une chute, qui changea désormais ses opinions pour la Chine.

Bien que beaucoup de causes occasionnelles se trouvent dans le déclin de l'exotisme chinois en Europe, il n'en reste pas moins que l'Europe, à l'issue de la Révolution industrielle et les Lumières, progressa beaucoup plus sur le plan économique, culturel, et social. Quant à la Chine, dès la dynastie des Ming, son économie, sa politique, sa culture, etc., ne connut des changements comparables à ceux qui se passèrent en Europe. À côté de l'Europe qui ne cessait de s'évoluer, la Chine s'enfonçait toujours dans sa rêverie de « l'Empire céleste ». Tout cela présage la crise nationale que la Chine et les Chinois subiraient aux XIX^e et XX^e siècles.

5.4 La montée de la sinologie et son développement au XIX^e siècle

De la légende et du mythe sur les Serès dans l'Antiquité aux premiers récits de voyage sur l'Extrême-Orient au Moyen-Âge, de l'apparition du toponyme « China » du début du XVI^e siècle à l'arrivée des premiers jésuites en Chine à la fin du XVI^e siècle, de l'augmentation des écrits sur la Chine à leurs échos sur le plan intellectuel

en Europe, la connaissance sur la Chine en Europe se développe depuis presque mille ans, et de plus en plus rapidement. Au XIX^e siècle, son développement plutôt quantitatif dans le passé a conduit à un essor qualitatif. Il s'agit de la naissance de la sinologie, en tant que science, et en tant que domaine de recherche scientifique, en France et en Europe.

Le *Petit Robert* définit le terme *sinologie* comme « ensemble des études relatives à la Chine (langue, civilisation, histoire) ». Quant à l'étymologie du terme, le dictionnaire l'a datée de 1814. Dans cette année, Jean-Pierre Abel-Rémusat (1788-1832), un chercheur français intéressé par la Chine, a été nommé professeur au Collège de France où il était titulaire de la chaire de langue et littérature chinoise et tartares-mandchoues. Puisque les études relatives à la Chine ont occupé une place autonome pour la première fois dans le domaine académique, en France, mais également en Europe et dans le monde entier, l'année 1814 est considérée ainsi comme le commencement de la sinologie.

Après sa naissance, la sinologie en France a connu au XIX^e siècle son institutionnalisation. L'ancrage de cette discipline dans les institutions académiques, telles que le Collège de France, l'École spéciale des langues orientales, l'École française d'Extrême-Orient, et l'Université de Lyon, a permis de préparer de nombreux sinologues professionnels dont la recherche pouvait profiter d'une grande quantité de documents chinois, d'objets anciens chinois, même des enquêtes sur place en Chine.

5.4.1 Contexte et processus de la naissance de la sinologie

Pendant la querelle des rites commencée dès la fin du XVII^e siècle, duré jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les relations entre l'Europe et la Chine traversaient des crises. Du côté européen, la curie romaine a changé de position plusieurs fois en ce qui concerne la dévotion pour Confucius, et le culte des ancêtres des chrétiens chinois. En 1742, le pape Benoît XIV a réitéré l'interdiction relative à ce sujet-là, et décrétée par son prédécesseur, Clément XI en 1704. De plus, Benoît XIV a interdit toutes les discussions à propos de la querelle des rites. Du côté chinois, bien que la cour des Qing a expédié à Rome à maintes reprises les envoyés, principalement les

jésuites, pour essayer de résoudre la querelle, elle a pris, pour son côté, des mesures sur l'interdiction de la mission catholique en Chine. De l'empereur Kangxi à l'empereur Daoguang (1821-1850), l'interdiction de catholicisme était réaffirmée.

En dépit des jésuites travaillant à la cour impériale des Qing, il n'en reste pas moins que le rôle d'intermédiaire des missionnaires catholiques dans l'échange entre l'Europe et la Chine a beaucoup affaibli. En même temps, les relations diplomatiques franco-chinoises ont subi une période froide. En 1776, la France a établi le consulat à Canton, mais pendant environ quarante ans de 1801 à 1842, elle n'y a jamais envoyé un consul. Impactés par les deux facteurs ci-dessus, les chercheurs de la Chine en France, espérant les plus nouveaux documents en provenance de la Chine, étaient obligés de se retourner vers les anciennes ressources laissées par les jésuites du XVIII^e siècle. Pourtant, les études de la Chine en France n'ont pas piétiné.

En 1796, l'École spéciale des langues orientales, l'origine de l'Institut national des langues et civilisations orientales, a été créée. Dans son début, elle n'offrait pas d'enseignement concernant la Chine et le chinois. Cependant, elle est une plateforme qui supporterait le statut de la sinologie dans le champ académique dans les années qui suivent. Le 11 décembre 1814, le Collège de France a établi une chaire d'études chinoises selon un décret de Louis XVIII le 11 novembre. Cette chaire, appelée « la chaire de langue et littérature chinoise et tartares-mandchoues », a été confiée à Jean-Pierre Abel-Rémusat à l'âge de 27 ans. Le 16 janvier 1815, il a prononcé sa leçon inaugurale. Plus tard, l'École spéciale des langues orientales, l'École française d'Extrême-Orient, et l'Université de Lyon ont fondé successivement les cours relatifs à la sinologie. Par rapport à la fondation des cours universitaires concernant la sinologie dans d'autres pays européens, tels que la Russie en 1851, les Pays-Bas en 1875, le Royaume-Uni en 1876, l'Allemagne en 1912, la sinologie française a débuté le plus tôt.

5.4.2 Aperçu de la sinologie et des sinologues en France au XIX^e siècle

Depuis que la sinologie française a disposé de sa place dans les institutions académiques, elle s'est mise sur la voie de développement. D'une part, un changement des relations diplomatiques franco-chinoises a produit un effet favorable à son développement. Il s'agit de la signature du Traité de Huangpu en 1844, ce qui a été mentionné dans le chapitre précédent. Bien que ce traité soit considéré comme inégal par les Chinois, il n'en reste pas moins qu'il a facilité aux Français leurs voyages et séjours en Chine, en faveur des recherches sur place des sinologues, car auparavant, ceux-ci ne pouvaient étudier la Chine qu'à la base des documents apportés par les jésuites. La réouverture de la communication entre l'Europe et la Chine à l'issue de la Guerre de l'opium a entraîné la deuxième chinoiserie en Europe. Ce contexte favorisait aussi au développement de la sinologie.

D'autre part, le progrès apporté par la Révolution industrielle et la continuation de l'Innovation à la Belle Époque ont apporté à la sinologie de nouveaux outils, méthodes, et idées. Dépassée les études préliminaires des missionnaires et des voyageurs en Chine de l'époque précédente, la sinologie du XIX^e siècle en France se perfectionnait beaucoup plus, en construisant sa propre système théorique et méthodologique. Parallèlement, les institutions sinologiques dans les universitaires et les écoles ont préparé beaucoup sinologues. Cela a promu le développement de la discipline. Avec tous ces facteurs favorables, la sinologie en France a pris une avance importante par rapport aux autres pays européens.

Les sinologues français les plus remarquables du XIX^e siècle sont Jean-Pierre Abel-Rémusat et Stanislas Julien (1797-1873). Jean-Pierre Abel-Rémusat s'intéressait à la botanique quand il était jeune. En voulant lire le *Bencao gangmu* (本草綱目), un ouvrage sur la médecine traditionnelle chinoise rédigé par LI Shizhen (李時珍, 1518-1593), Jean-Pierre Abel-Rémusat a commencé à apprendre le chinois et le mandchoue, entré ainsi dans le domaine sinologique. En 1811, à l'âge de 23 ans, il a publié *Essai sur la langue et la littérature chinoise*, et s'est dénommé en chinois 雷慕沙 (Léi Mù Shā en pinyin). En 1813, avec ses études sur l'examen de la langue dans la médecine traditionnelle chinoise, Jean-Pierre

Abel-Rémusat a obtenu son diplôme doctoral à l'Université de Paris, devenu ainsi un des premiers sinologues sur la médecine traditionnelle chinoise en France. En 1814, le Collège de France lui a confié « la chaire de langue et littérature chinoise et tartares-mandchoues ». En 1816, il a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et a commencé à charger de la constitution du catalogue des livres chinois dans la Bibliothèque royale de France. En 1822, avec Julius Klaproth (1783-1835), orientaliste allemand, il a établi la Société Asiatique.

Pour toute sa vie, Jean-Pierre Abel-Rémusat s'est appliqué à la langue, la littérature, la philosophie chinoise. Ses études ont influencé beaucoup la sinologie de l'époque suivante. Sur le plan linguistique, il a publié en 1822 *Les Éléments de la grammaire chinoise*, un manuel qui a fait époque dans le domaine de l'enseignement de la langue chinoise. Sur le plan philosophique, il s'intéressait sur le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme. En 1836 a paru son ouvrage de traduction *Foé Koué Ki, ou Relations des royaumes bouddhiques : ...*, dont l'original est un récit de voyage rédigé par un moine chinois. Les recherches de Jean-Pierre Abel-Rémusat sur Laozi et le Tao Tö King ont influencé Hegel (1770-1831), philosophe allemand. En plus, il a publié beaucoup d'articles sur les classiques confucianistes. Dans le domaine de littérature, Jean-Pierre Abel-Rémusat a traduit en français le *Yu Jiao Li* (玉娇梨), un roman chinois paru sous la dynastie des Ming (1368-1644). En raison de sa traduction, ce roman est plus populaire en France qu'en Chine.

À part Jean-Pierre Abel-Rémusat, un autre sinologue du 19^e siècle en France que nous devons remarquer ici est Stanislas Julien. Avec un talent de langue, Stanislas Julien a appris beaucoup de langues quand il était petit, comme le grec, l'arabe, l'hébreu, le perse, le sanskrit, etc. À l'âge de 22 ans, il a obtenu un emploi sur l'enseignement du grec dans l'Académie française. Plus tard, il a commencé à s'intéresser à la langue chinoise, et a appris le chinois et le mandchou auprès de Jean-Pierre Abel-Rémusat. En 1828, Stanislas Julien a publié un ouvrage de traduction du mandchou en latin, *Meng Tseu, vel Mencium, ...*. Par la suite, il a commencé sa vie académique en tant que sinologue.

Après la mort de Jean-Pierre Abel-Rémusat en 1832, son professeur, Stanislas Julien, en tant que disciple préféré de celui-là, a hérité sa poste au Collège de France.

En 1833, il est devenu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1839, il est devenu administrateur dans la Bibliothèque royale. Il a contribué beaucoup au développement de la sinologie en France au XIX^e siècle. Sur la langue chinoise, il a rédigé et publié en 1869 et 1870 *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise,...*, un ouvrage qui a avancé à une nouvelle profondeur l'étude sur la grammaire du chinois. Les études de Stanislas Julien sur la philosophie française sont comparables avec celle de son professeur. Il a retraduit *Le Livre de la voie et de la vertu, ...*, qui avait été traduit par les jésuites dont la traduction était considéré par lui comme influencé trop par le christianisme. Stanislas Julien s'intéressait aussi sur les classiques bouddhistes en Chine. Il a traduit *Mémoires sur les contrées occidentales* et *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde*. Avec Foé Koué Ki, ou *Relations des royaumes bouddhiques :...*, traduit par Jean-Pierre Abel Rémusat, les trois ouvrages de traduction sont emblématiques pour les études sinologiques sur le bouddhisme chinois. Dans le domaine de littérature, Stanislas Julien a retraduit le *Yu Jiao Li*, qui avait été traduit par son professeur. De plus, il a traduit *L'Orphelin de la famille Zhao*, dont l'histoire avait été adaptée par Voltaire.

Au XIX^e siècle en France, à part Jean-Pierre Abel-Rémusat et Stanislas Julien, en sinologie, il y a encore Edouard Biot (1803-1850), Léon d'Hervey de Saint-Denys (1822-1892), Antoine Bazin (1799-1862), etc. Edouard Biot est l'élève de Stanislas Julien. En 1847, il est devenu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il s'est appliqué à plusieurs sujets peu étudiés par les sinologues de son époque, tel que celui de son ouvrage intitulé *Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine, depuis les temps anciens*. Il a traduit en français le *Classique des rites*, un ouvrage compilé et commenté par Confucius, sur les rites pratiqués sous la dynastie des Zhou (1046 av. J.-C. à 256 av. J.-C.). La contribution de Léon d'Hervey de Saint-Denys réside principalement dans le domaine de la littérature. Il a traduit les *Poésies de l'époque des Thang*, le *Li Sao*, etc. Comme Edouard Biot, Antoine Bazin est l'élève de Stanislas Julien. Il a appris le chinois auprès de Jean-Pierre Abel Rémusat. Les études d'Édouard Bazin résident

principalement dans la langue, la traduction littéraire. Il mettait de l'importance à la langue orale du chinois, et a publié en 1856 *Grammaire mandarin*.

Tout au long du XIX^e siècle, la sinologie en France présente deux caractéristiques, l'utilisation de la méthode comparative, et l'accent sur les œuvres littéraires chinoises. Dans le cadre pour ce présent travail, la première caractéristique mérite notre attention, puis que la méthode comparative risque de conduire à la construction de l'altérité.

Conclusion de la deuxième partie

Dans cette partie, nous nous sommes renseignés sur l'histoire des échanges franco-chinois, et celle sur les écrits européens concernant la Chine. Au cours de la présentation, plusieurs points ont été remarqués, qui peuvent être considérés comme facteurs d'influence potentielle des représentations de la Chine dans les dictionnaires français.

À travers le Chapitre 4, notre observation sur l'étymologie du toponyme *Chine* et plusieurs de ses appellations nous exige de rétablir dans les analyses suivantes le processus de l'identification de ce pays dans l'histoire de la lexicographie française. Les interruptions des échanges sino-européens sont également un facteur à vérifier. Il s'agira en plus d'estimer la mesure d'influence des interruptions des échanges pour les représentations de la Chine dans les dictionnaires français. D'ailleurs, les événements importants, tels que l'arrivée des jésuites, la querelle des rites, les guerres, etc., conduisent peut-être les changements de notre objet d'étude.

Les apports du Chapitre 5 résident dans les sources à citer potentiellement par les dictionnaires. Pour les dictionnaires plus lointains, publiés avant le Siècle des Lumières, il nous faudra de découvrir s'il y existe encore des influences des écrits de l'Antiquité et du Moyen-Âge. Pour les écrits des jésuites, la position idéologique des auteurs, c'est-à-dire le christianisme, est à évaluer. Quant aux descriptions de la Chine au Siècle des Lumières, en analysant les dictionnaires publiés dans cette période, nous allons prendre en considération l'existence des différentes opinions sur la Chine, et les changements concernés par rapport aux représentations de la Chine de l'époque antérieure. Avec l'élaboration et les premiers développements de la sinologie, nous aurons besoin, dans nos analyses présentées plus bas, de vérifier si les écrits de cette discipline remplacent les écrits plus anciens.

TROISIÈME PARTIE
Les représentations de la Chine
dans les dictionnaires

Chapitre 6 La Chine dans les dictionnaires avant les Lumières

6.1 Dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière

6.1.1 Biographie de Juigné-Broissinière et présentation de son dictionnaire

Daniel de Juigné-Broissinière est un lexicographe français né au XVII^e siècle en Anjou, originaire d'une famille noble. En tant que lexicographe, il est peu connu aujourd'hui, et on dispose de très peu d'éléments biographiques à son sujet. Il a laissé également très peu de traces biographiques dans les documents historiques. Dans la *Biographie universelle ancienne et moderne* dirigée par M. Michaud, l'auteur de l'article, Pierre Charles Weiss, a consacré seulement quatre lignes à la vie de Daniel de Juigné-Broissinière. Selon sa description, Daniel de Juigné-Broissinière se consacrait à la jurisprudence, et fut accepté comme avocat par le Parlement de Paris.

À part ces informations, Daniel a été mentionné dans la revue *Les Moliéristes* en 1881. Il s'agit de l'article « Un homonyme de Molière : À propos d'un livre dédié à une demoiselle de Molière », une contribution de E. Révérend du Mesnil. Celui-ci a consacré quelques mots à la famille de Daniel de Juigné-Broissinière. D'après l'auteur de cet article, le père de Daniel de Juigné-broissinière est René de Juigné, Seigneur de Broissinière. René de Juigné se maria en 1570, mais son fils, Daniel de Juigné-Broissinière, mourut célibataire. De plus, Daniel de Juigné-Broissinière était appelé Seigneur de Molière, et c'est sans doute pour cette raison que son nom apparut dans la revue *Les Moliéristes*.

Le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* est l'héritage culturel laissé par Daniel de Juigné-Broissinière. Selon

la *Biographie universelle ancienne et moderne*, ce dictionnaire parut pour la première fois en 1627, in-4°. « La plus grande partie des articles dont il est composé sont traduits littéralement du *Dictionarium historicum-poeticum* de Ch. Estienne, et par conséquent très-incomplets, et ceux que l'auteur y a ajoutés sont également inexacts et superficiels... »⁷³ Compte tenu de cette remarque, pour étudier la Chine représentée par le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière, il nous sera donc nécessaire de faire une comparaison entre les deux dictionnaires, celui de Daniel de Juigné-Broissinière, et celui de Charles Estienne.

Le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière obtint du succès. Selon la *Biographie universelle ancienne et moderne*, « ..., l'utilité de l'ouvrage, le premier de ce genre qui ait été publié en français, l'emporta sur les défauts presque inévitables dans un essai, et il s'en fit, en moins de trente ans, huit ou dix éditions successivement corrigées et augmentées. »⁷⁴ Le succès de ce dictionnaire réside sans doute au premier lieu dans la bonne qualité du *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne auquel Daniel de Juigné-Broissinière emprunta pour rédiger son propre dictionnaire. En plus, d'autres raisons sont découvertes. En 1857, Édouard Fournier mentionna dans son article « Comment Molière fut Tartuffe », la *Revue française*, tome 11, que la vente du dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière profita beaucoup de son titre Seigneur de Molière. En effet, le dictionnaire de Daniel fut édité au moins 12 fois.

En 1876, Gustave Vapereau cita Daniel de Juigné-Broissinière et son dictionnaire dans son *Dictionnaire universel des littératures*. Selon lui, le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière « eut un succès considérable et fut souvent réimprimé, malgré ses nombreuses erreurs et ses omissions. »⁷⁵ Cependant, il a dit de plus que le dictionnaire « ne tarda pas à tomber dans le discrédit après l'apparition du *Grand dictionnaire historique* de Moréri. »⁷⁶ Avec son contenu hérité du dictionnaire de Charles Estienne, et avant de connaître la concurrence avec le dictionnaire de Louis Moréri, le *Dictionnaire théologique, historique, poétique,*

⁷³ Pierre Charles Weiss, « Juigné-Broissinière (D.... de) », article dans Louis-Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 21, Paris, Mme C. Desplaces, 1843, pp. 300-301.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Gustave Vapereau, « Biographie », article dans Gustave Vapereau, *Dictionnaire universel des littératures*, Paris, Hachette, 1876, pp. 270-271.

⁷⁶ Ibid.

cosmographique et chronologique de Daniel Juigné-Broissinière occupa sa propre place dans le domaine du dictionnaire de noms propres au XVII^e siècle, c'est une transition entre la lexicographie de la Renaissance, et le prélude des Lumières.

314124

DICTIONNAIRE THEOLOGIQUE, HISTORIQUE, POETIQUE, COSMOGRAPHIQUE, ET CHRONOLOGIQUE.

CONTENANT SOMMAIREMENT

Les Vies plus remarquables des SS. Patriarches, & Docteurs de l'Eglise tant Judaique que Chrestienne, des Papes, Empereurs, Roys & autres Princes plus signalez de la terre, & des personnes plus Illustrés en chaque profession, & specialement des Philosophes & Heresiarques avec leurs opinions & erreurs.

Ensemble toutes les Fables avec leurs Mythologies & explications tant Naturelles, Morales, Politiques, que Theologiques.

Comme aussi la description & l'Etat des Empires, Royaumes, Provinces, Villes, Isles, presqu'Isles, Montagnes, Promontoires, Mers, Fleuves, Lacs & Fontaines de la Geographie tant ancienne que moderne.

27861

Avec la qualité des dignitez, Offices, & Magistratures, mœurs, Police, & Religion de leurs habitans.

Livre tres-utile pour l'intelligence entiere de tous Livres traitans de quelque science que ce soit, & au soulagement de la memoire de ceux qui ont à parler en public & se trouver és compagnies.

PAR D. DE IVIGNE Broissiniere, fleur de Mollieres, Gentilhomme Angevin, & Aduocat en Parlement.



A PARIS,

CHEZ VILLAYME LE BE' au coin de la rue Saint Jean de Latran.

ET

CHEZ PIERRE BILLAINE, rue S. Jacques, à la Bonne Foy, devant S. Yves.

M. DC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Digitized by Google

Figure 2 : Couverture de l'édition 1627 du Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique

6.1.2 Articles **SERES** et **SINÂRUM REGIO**

Dans la deuxième partie, nous avons rendu compte du fait que le mot *Chine* en français est venu du mot portugais *China* qui a été introduit en Europe pour la première fois par Duarte Barbosa en 1516 à travers son ouvrage *Livro*. Et c'est après les premières visites des Portugais en Chine que les Européens commencèrent à réfléchir et à étudier les points communs entre la Sérique dans les classiques romains et grecs, le Cathay sous la plume de Marc Paul, et la Chine dont parlaient les Portugais. L'observation des articles concernés dans des dictionnaires de noms propres en latin de cette période-là nous permettra de détenir les informations corrélatives. Ainsi, il conviendrait de les comparer avec les représentations de la Chine dans les premiers dictionnaires français, pour mesurer les reflets ou l'engagement des produits lexicographiques dans le processus d'évolution aux yeux des Européens à l'égard de l'identité entre la Sérique, le Cathay et la Chine.

En voulant prendre en considération des relations entre le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière et le *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne, il nous est donc nécessaire de nous pencher tout d'abord sur les articles concernant la Chine dans le dictionnaire de celui-ci. En tant que dictionnaire de noms propres en latin, le *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne intègre sans nul doute l'appellation latine de la Chine. Les deux articles qui peuvent être considérés se rapportant directement à la Chine sont **SERES** et **SINÂRUM REGIO** (ou **SINARŪ REGIO**, **SINARU REGIO** selon de différentes orthographes). *Seres* signifie les Chinois, et *Sinârum regio* signifie la région de la Chine.

Nous avons choisi l'édition 1561 du *Dictionarium historicum ac poeticum* pour entreprendre notre examen. L'article **SERES** y compte moins de 80 mots, et l'article **SINÂRUM REGIO** est encore plus court, seulement une vingtaine de mots. Il s'agit simplement d'une description de la localisation de cette région faite par Ptolémée.

Dans l'article **SERES**, les catégories d'informations couvertes sont géographiques, démographiques, économiques et culturelles. À propos de la géographie, le dictionnaire présente la localisation de la région où habitent les Sères, c'est-à-dire la Scythie asiatique, en précisant que leur région se trouve entre deux montagnes, Tabim et Taurum. En plus, une ville des Sères est mentionnée, à savoir

Sera. Sur le plan économique, le dictionnaire offre quelques informations sur son agriculture et son commerce avec les étrangers. Il s'agit principalement d'une sorte d'arbre dont les feuilles font de la laine qui sert à produire du tissu, ainsi que les vêtements.

À ce sujet, le dictionnaire présente également l'habitude des Sères s'habillant avec des vêtements fabriqués avec ce tissu. En plus de l'habillement, l'aspect culturel mentionné dans les deux dictionnaires est le caractère du peuple qui aime la paix. Le dictionnaire fait mention aussi de la durée de la vie et de l'apparence des Sères. Il déclare qu'ils peuvent vivre deux cents ans, qu'ils possèdent des yeux bleus et aiment colorer en rouge leurs cheveux. Il convient de conjecturer que le tissu et les vêtements sont les marchandises principales dans le commerce entre les Sères et les étrangers. Pourtant, ils n'importent aucune marchandise des étrangers lors de leurs activités commerciales.

Pour la source d'informations, Charles Estienne ne fait mention que de Virgile, et une bonne partie des informations dans l'article **SERES** ne sont attribuées à aucun autre auteur.

6.1.3 Articles **CHINE, CHINOIS, CATHAY** et **SERES**

L'analyse du *Dictionarium historicum ac poeticum* nous a permis d'observer la description de la Chine appelée en latin *Serica* (Sérique) et *Sinarum regio* (région chinoise). En réalité, sauf les sources limitées extraites des classiques grecs et latins de l'Antiquité, au XVI^e siècle où fut publié le dictionnaire de noms propres de Charles Estienne, les sources des informations sur la Chine accessibles en Europe étaient déjà diversifiées, comme ce que nous avons présenté plus haut dans la partie destinée au contexte historique. Il sera intéressant d'examiner comment la Chine se présente dans un dictionnaire paru juste quelques décennies après la parution du *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne.

Dans le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel de Juigné-Broissinière, nous avons trouvé quatre articles concernant potentiellement la Chine, à savoir **CHINE, CHINOIS, CATHAY** et **SERES**, les considérant comme le corpus-noyau. Parmi les quatre mots concernés,

« Chinois » et « Seres » sont des gentilés, les deux autres sont des toponymes, mais issus de différentes étymologies. Avec leur présence dans un dictionnaire, et peut-être pour la première fois dans l'histoire, les trois toponymes coexistent dans un dictionnaire français. Un examen et une analyse éventuelle des quatre articles décèleront leurs relations inscrites dans ce dictionnaire.

D'ailleurs, l'article **CATHAY** mentionne à son début qu'« on appelloit jadis la région des Seres » C'est-à-dire que le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière confirme l'identité entre le Cathay et la région des Sères. A part cela, dans les articles **CHINE**, **CHINOIS**, **CATHAY** et **SERES**, aucune information sur l'identité entre la Chine, le Cathay et la Sérique n'est explicitée.

— Articles **CHINE** et **CHINOIS**

Les articles **CATHAY** et **SERES** sont tous les deux distants des pages où l'article **CHINOIS** suit de près l'article **CHINE**. Sur le plan formel, le voisinage de ces deux articles-ci permet en fait aux lecteurs de les lire successivement pour connaître les informations sur la Chine dans son ensemble. Sur le plan de contenu, les deux articles sont effectivement complémentaires. Cela peut être attesté tout d'abord par le pronom démonstratif « ce » dans le début de l'article **CHINOIS** : « ..., habitans de ce grād Royaume de la Chine, ... » De plus, dans l'article **CHINE**, ce pays est présenté dans perspective géographique, politique et économique. Quant à l'article **CHINOIS** qui le suit, il ne cible pas seulement les habitants chinois, mais également la langue et la culture chinoises.

Dans l'article **CHINE**, le pays est présenté principalement sous huit thèmes, l'appellation du pays, la géographie, les ressources naturelles, l'administration territoriale, l'empereur, les affaires militaires, les villes, et l'économie. À part ces huit thèmes, l'architecture est mentionnée sporadiquement. La présentation de la Chine dans l'article adopte un ton descriptif, avec l'utilisation de beaucoup de chiffres, suivis très souvent par une comparaison entre la Chine et l'Europe, dont découle toujours la supériorité de la Chine relative à l'Europe sous beaucoup d'aspects, la superficie par exemple. En conséquence, les descriptions sur la Chine s'avèrent plutôt élogieuses.

Dans l'article **CHINOIS**, le dictionnaire présente la physionomie des Chinois, leurs caractères, leurs qualités, la langue chinoise, leur concept du mariage, et la religion chinoise. Comme dans l'article **CHINE**, en faisant connaître les aspects ci-mentionnés, l'auteur de l'article utilise un ton descriptif. Nous n'avons trouvé dans cet article aucun jugement subjectif sans support de description objective. Même si, quand il s'agit d'un caractère semblant plutôt déplaisant, à savoir soupçonneux et timide devant les étrangers, l'article ne l'identifie pas clairement comme un défaut. Comme dans l'article **CHINE**, dans l'article **CHINOIS** existent beaucoup de descriptions élogieuses sur la Chine, à tel point que certaines semblent exagérées.

Un autre point commun des deux articles réside dans le manque de connaissance. Par exemple, l'article **CHINE** identifie Taybin ou Suntien, la ville de Pékin, à Quinsay, la ville de Hangzhou. Cela reflète en fait l'influence de la coexistence des documents provenant de différentes époques. Pékin, appelée Taybin ou Suntien dans l'article, était la capitale de la Chine sous la dynastie Ming dont la période de règne (1368-1644) recouvre l'année 1627 où le dictionnaire vit le jour. Quant à Hangzhou, appelée Quinsay par Marco Polo, elle était la capitale de la Chine sous la dynastie des Song du Sud, et restait la plus grande ville en Chine quand le Vénitien visita ce pays.

En réalité, l'auteur de l'article aperçoit ce problème, à savoir la coexistence des sources provenant de différentes époques. Cela peut être mis en évidence par sa présentation des appellations de la Chine. Le dictionnaire suggère que la Chine ait été appelée comme *Sine* par les anciens. Cela implique la correspondance entre la Chine et *Sinarum regio* qui est compris dans la nomenclature du *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne. À part *Sine*, le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière cite trois autres appellations, à savoir *Mangi* sur la Chine selon Marc Paul (Marco Polo), et *Tamé* sur les Chinois, selon Antoine Magin et Gérard Mercator, et *Hangley & Taybinco* sans avoir explicité l'origine de leur source.

En dépit de cela, il est évident que les représentations sur la Chine dans le dictionnaire de noms propres de Daniel de Juigné-Broissinière subissent l'impact de

la confusion provoquée par la coexistence des documents de différentes époques. Et les articles **CATHAY** et **SERES** en seront d'autres exemples.

— Articles **CATHAY** et **SERES**

L'article **CATHAY** présente cette région sous les aspects suivants : les appellations, la capitale, la géographie, y compris le climat et l'hydrologie, la population, et le mariage. En parlant des appellations du Cathay, l'article l'identifie avec la région des Seres. L'identité entre le Cathay et la région des Seres fut ainsi établie comme nous l'avons mentionné plus haut. Pourtant, en évoquant que la capitale de cette région est Cambalu, l'article ne fait aucune mention de son identité avec la ville de Pékin, à savoir Suntien selon l'appellation dans l'article **CHINE**. Il en résulte que le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière ne présente aucun lien entre les deux appellations d'une même ville.

Cambalu est l'appellation de Pékin donnée par les Mongols qui régnaient sur la Chine proprement dite sous la dynastie Yuan, alors que Suntien est le nom donné sous la dynastie Ming. Le manque de l'identité de Pékin dans le dictionnaire met en relief le fait que l'on ne signale pas que les deux noms désignent la ville de Pékin. Cela témoigne d'une rupture dans l'histoire des connaissances de la Chine, qui peut être attribuée partiellement à l'interruption des échanges sino-européens durant presque deux siècles. Plus haut, dans la partie destinée au contexte historique, nous avons mentionné qu'au début du XVII^e siècle, Matteo Ricci, un des premiers jésuites en Chine, vérifia que le Cathay sous la plume de Marco Polo était justement la Chine, après son traitement du journal de Bento de Góis. En tant que dictionnaire de noms propres important paru dans la première moitié du XVII^e siècle, le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière ne put manifestement pas profiter de cette grande découverte des jésuites.

Quant à l'article **SERES**, son contenu peut être considéré comme le texte traduit en français de l'extrait en latin d'Ammien Marcellin. Le même texte est cité par Charles Estienne dans l'article **SERES** de son *Dictionarium historicum ac poeticum*. Bien que l'article **CATHAY** dans le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière signale déjà l'identité du Cathay avec la région des Seres, l'article **SERES** ne fait aucune mention de sa correspondance avec le Cathay. De ce point de vue, la

ressemblance des articles **SERES** dans les deux dictionnaires montre bien l'emprunt important du dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière au dictionnaire de Charles Estienne.

6.1.4 Liste des articles évoquant la Chine

Dans l'édition 1627 du dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière, nous avons trouvé 14 entrées dont les articles évoquent la Chine. Les entrées concernées sont les suivantes : **ASIE**, **CAMBALUC**, **CHINE**, **CHINOIS**, **JAPON**, **JAVA**, **INDIE**, **MADAGASCAR**, **MALACCA**, **QUINSAY**, **TAMERLAN**, **SIAM**, **TARTARIE**, et **TARTARES**. Une analyse de cette liste et un examen des informations concernant la Chine comprises dans ces articles nous permettent de connaître les représentations sur la Chine dans le dictionnaire, et de découvrir encore plus les problèmes mis à jour par ces représentations.

En considérant que le dictionnaire à étudier est un dictionnaire de noms propres, les mots inclus dans la liste ci-dessus sont soit des toponymes, soit des ethnonymes. Avec l'existence des mots-clés « Chine » et « chinois » dans leurs articles, le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière représente en fait les relations entre la Chine et les régions concernées, et entre les Chinois et les habitants concernés. À travers l'examen des informations concernant la Chine dans ces articles, les relations représentées par le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière peuvent être divisées en quatre types, géographique, politique, économique, et ethnique.

Les relations géographiques sont les plus importantes. L'article **ASIE** fait mention de « la mer de la Chine », et dit que l'Asie comprend « le très puissant Royaume de la Chine ». Selon l'article **JAPON**, la Chine se situe à son couchant. L'article **INDIE** cite Ptolemée disant que l'Indie se divise en deux parties dont celle à l'Orient est « appelée *Seria*, & par les habitans *Macyn* », et informe que cette région est appelée également la Chine « selon Niger, & selon d'autres ». Dans le même article, la Chine est considérée comme une partie des Indes. L'article **TARTARIE** fait connaître que cette région « a pour ses bornes ... le grand Royaume de la Chine au Midy. »

À part les relations géographiques, les informations concernant la Chine dans ces articles touchent aussi la politique. Les articles **MALACCA**, **SIAM**, et **PHILIPPINES** mentionnent que ces trois régions ont été tributaires de la Chine. L'article **TARTARES** parle de l'histoire de la conquête mongole de la Chine : « ... un nommé Cinchis ou Changuy Cam, lequel s'estant fait Empereur ..., conquis tous le pays qui est depuis le Royaume de la Chine... »

À côté des données géographiques et politiques, il y a des informations concernant les relations économiques et ethniques. L'article **CAMBALUC** cite Mercator et avance qu'« il arrive bien chaque jour de la Chine en cette Ville mille chariots chargez de soye ». Cela manifeste les relations économiques entre la Chine et Cambaluc. L'article **MADAGASCAR** dévoile une trace des relations ethniques entre la Chine et cette région : « il y a toutefois des villes & bourgades où il y a plusieurs Mores : & d'autres qui sont plus blancs qu'on dict estre venus de la Chine. »

Dans les informations remarquées ici de ces deux articles, Cambaluc et la Chine sont considérés séparément. Une raison possible de ce traitement est l'ancienneté de leur source d'information, qui peut dater au moins à la dynastie Yuan, à savoir à l'époque où Marco Polo alla en Chine. Comme la Chine reconnaissait une période de séparation après la chute de la dynastie Tang (618-907). La dynastie Song (960-1279) réunifia dans son début la grande partie de la Chine du sud, et une partie de son nord, y compris Pékin, à savoir Cambaluc. Peu après, la région comprenant Pékin fut emparée par les Khitans, origine de l'appellation Cathay de la Chine. Il faut attendre la montée des Mongols, qui battirent les Khitans, établirent la dynastie Yuan, et réunifièrent de nouveau tout territoire de la Chine, que Pékin releva de nouveau à la Chine proprement dite.

L'analyse de ces informations nous permet de faire une constatation très importante. Il s'agit des contradictions à l'égard de l'identité entre la Chine et la région des Seres. Dans l'article **SERES**, analysé plus haut dans la sous-section précédente, aucun propos ne fait mention de sa correspondance avec la Chine, alors que l'article **INDIE** indique que la région appelée Seria, est appelée également la Chine. Ces contradictions auraient dû conduire à établir l'identité entre la région des Seres, la Chine, ainsi que le Cathay.

6.1.5 Bilan

Au cours de notre analyse sur le *Dictionnaire théorique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel de Juigné-Broissinière, nous avons pris en considérations deux aspects, son emprunt du *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne, et la circonstance historique de son propre dictionnaire.

À travers l'analyse comparative de deux article **SERES**, l'un du dictionnaire de Charles Estienne, l'autre du dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière, nous pouvons voir l'héritage fait par Daniel de Juigné-Broissinière de Charles Estienne à l'égard des connaissances sur les Sères, habitants mystérieux de l'Orient. En citant des sources classiques, surtout l'idylle de Virgile, les dictionnaires de Charles Estienne et de Daniel de Juigné-Broissinière décrivent les Sères et leur culture de façon idéaliste. Les Sères présentés par le *Dictionnaire théorique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* sont d'origine des imaginations idéalisées des Romains.

En fin de compte, le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière fut publié plus de seize siècles après l'époque de Virgile. À travers de l'analyse des articles **CHINE**, et **CHIONIS**, nous pouvons connaître les nouvelles connaissances sur la Chine. Pourtant, la Chine et les Chinois montrés par ces articles s'avèrent toujours floue. L'utilisation de la méthode comparative à l'aide des chiffres peut témoigner d'un grand développement sur les connaissances de la Chine. En même temps, l'analyse de plusieurs articles évoquant les mots-clés « Chine » et « chinois » nous a permis de trouver un phénomène remarquable, à savoir la coexistence des sources d'information des différentes périodes.

Le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière parut seulement moins d'une moitié d'un siècle après l'arrivé des jésuites en Chine, qui purent laisser beaucoup d'écrits concernés. Avant de leur arrivée, ce sont les Portugais profitant de la Grande découvert qui décrivent la Chine dans leurs ouvrages. En plus, existait encore l'influence des écrits de Marco Polo. La coexistence des sources de différentes périodes rendit plus compliqué l'identité entre la région des Sères, le Cathay, et la

Chine. Bien que le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière n'explicitât pas cette identité, celle entre la région des Sères et le Cathay, et celle entre le Cathay et la Chine furent établies. L'objet confirmé, les connaissances des Européens sur la Chine purent développer.

6.2 Louis Moréri et *Grand dictionnaire historique*

6.2.1 Biographie de Louis Moréri

Louis Moréri (1643-1680) est l'auteur du *Grand dictionnaire historique*. Son arrière-grand-père s'appelle Joseph Chatranet et déménagea de Dijon en Provence sous le règne de Charles IX, et grâce à son mariage, il devint seigneur du village de Moréri, dont il choisit le nom comme nom de famille de sa descendance. Quant à Louis Moréri, il naquit à Bargemont en Provence. Selon la *Biographie universelle ancienne et moderne*, les parents de Moréri lui destinèrent à l'état ecclésiastique.

Moréri fit tout au début ses études à Draguignan, puis au collège des jésuites à Aix où il étudia la rhétorique et la philosophie. Ensuite, il alla à Lyon pour étudier la théologie. Au cours de son séjour dans cette ville, Moréri étudia les langues italienne et espagnole. En 1667, il publia un ouvrage de traduction, *Pratique de la perfection chrétienne et religieuse*, dont les travaux originaux sont dus à l'auteur Espagnol, Alphonso Rodriguez. Moréri prêcha pendant cinq ans à Lyon, où il eut l'idée de compiler le *Grand dictionnaire historique* qui fut publié plus tard.

En 1675, Moréri alla à Paris avec Jean de Gaillard (1634-1695), l'évêque et le prince d'Apt, issu de la famille Gaillard de Longjumeau, qui était son ami et aumônier. C'est à Jean de Gaillard que Moréri dédia son dictionnaire, et dit qu'il lui devait « les recherches et les matériaux immenses »⁷⁷. À Paris, Moréri fit la connaissance de beaucoup d'hommes illustres dans les lettres et les sciences, dont Simon Arnauld de Pomponne qui lui était attaché. Après avoir séjourné chez lui pendant un an, Moréri, après le déclin de celui-là, se lança de nouveau dans ses études et la réédition de son *Grand dictionnaire historique*. Avec l'excès du travail et la consommation qui suivit, Louis Moréri mourut à l'âge de 37 ans.

⁷⁷ Jean-Louis-Severin Foisset, Landrieux, « MORÉRI, (Louis) », article dans Louis-Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 29, Paris, Mme C.Desplaces, 1843, pp. 296-297.



Figure 3 : Portrait de Louis Moréri

6.2.2 Présentation du *Grand dictionnaire historique*

Le titre complet du dictionnaire de Moréri est *Grand Dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*. Il parut en 1674, un volume, in-folio. C'est un dictionnaire de noms propres qui contient principalement des articles historiques, géographiques et biographiques. Si l'on exclut le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel de Juigné-Broissinière paru en 1627, le *Grand dictionnaire historique* de Moréri peut

être considéré comme le premier grand dictionnaire français de noms propres dans l'histoire de la lexicographie française. L'influence du *Grand dictionnaire historique* ne se bornerait pas à la France. Il serait traduit en allemand, anglais, néerlandais, espagnol et italien.

Le dictionnaire de Moréri fut réédité jusqu'à l'année 1759, bien après la mort de l'auteur, survenue en 1680. Seules deux premières éditions de l'ouvrage furent publiées du vivant de l'auteur. De 1674 à 1759, tout au long d'une période de presque un siècle, le dictionnaire de Moréri fut réédité vingt fois. Ce chiffre montre le succès du *Grand dictionnaire historique* de Moréri dans la deuxième moitié du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle. Cependant, il n'en reste pas moins que le dictionnaire était considéré comme incomplet. Au fil des rééditions, il ne cessa d'être revu, corrigé et augmenté par de différents éditeurs. La dernière édition parue en 1759 comprend dix volumes.

Pierre Bayle décrit ce dictionnaire ainsi :

« Je ne souhaite point que l'idée méprisante que cela pourra donner de son travail diminue la reconnaissance qui lui est due. J'entre dans les sentiments d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin. Les premiers auteurs des dictionnaires ont bien fait des fautes ; mais ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. M. Moréri a pris une grande peine qui a servi de quelque chose à tout le monde, et qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumière dans des lieux où d'autres livres ne l'auraient jamais portée et qui n'ont pas besoin d'une connaissance exacte des faits. »

Reconnaissant du dictionnaire de Louis Moréri, et tenu compte de son imperfection, Pierre Bayle se donna le projet de son *Dictionnaire critique et historique*.

Parmi les vingt éditions du *Grand dictionnaire historique*, nous en choisissons deux pour ce présent travail, celles de 1674, à savoir la première édition, et de 1683, à savoir la troisième édition.

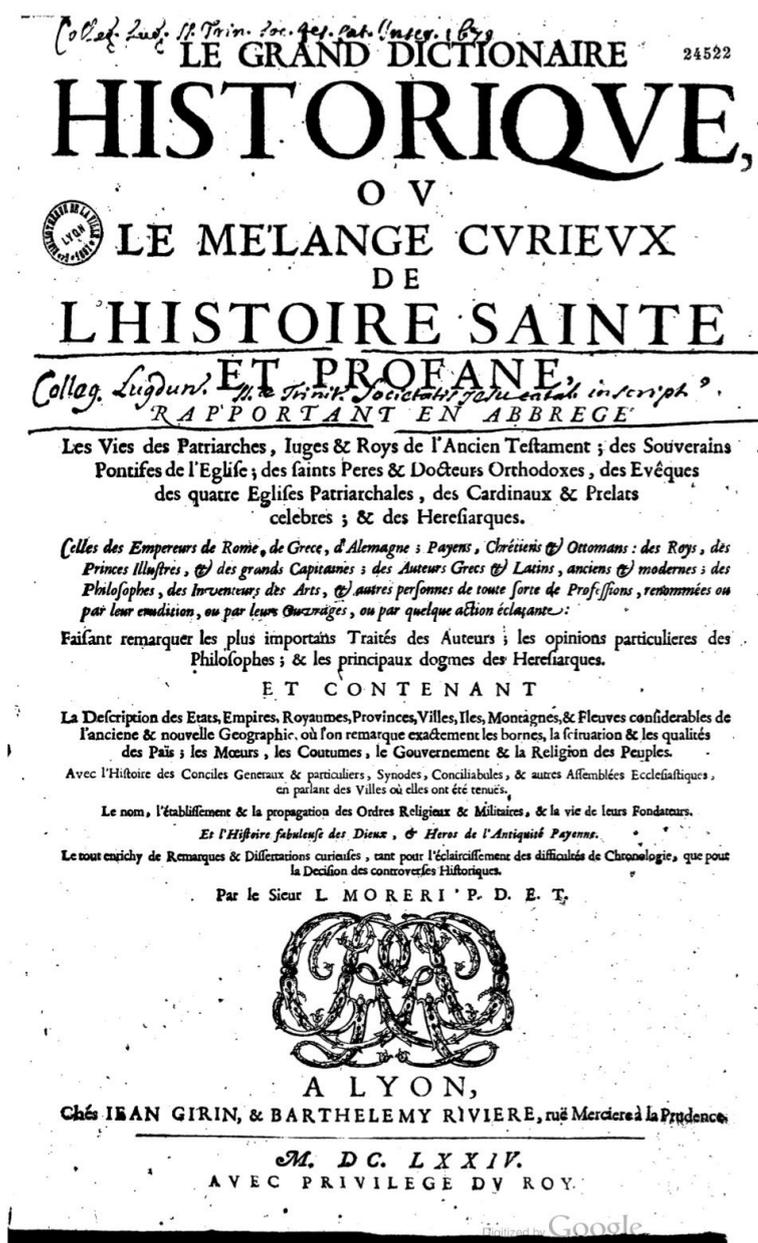


Figure 4 : Couverture de l'édition 1674 du *Grand dictionnaire historique*

6.2.3 Liste des articles évoquant la Chine

Avec « Chine » et « chinois » en tant que mots-clés, nous avons trouvé 54 et 74 articles respectivement dans l'édition 1674 et l'édition 1683 du *Grand dictionnaire historique*. Il convient de remarquer particulièrement que ces deux nombres d'articles n'équivalent pas à ceux des mots d'entrée, au moins dans les deux éditions impliquées ici dans ce présent travail. Au fil de l'examen de la microstructure de quelques articles dans les deux éditions de ce dictionnaire, nous avons découvert une typographie spécifique, selon laquelle, un article peut en même temps, non seulement comprendre le contenu concernant le mot d'entrée, mais également le contenu concernant un ou quelques mots d'entrée qui le suivent alphabétiquement. Par exemple, dans l'article **SUNDERBOURG** dans l'édition 1683 du dictionnaire, en plus de la présentation de Sunderbourg, nous avons aussi les présentations de Sundgouv et Sungkiang, et celle-ci est une ville chinoise.

**S V N D E R B O V R G , Ville & Duché de
Danemarc , en l'Isle d'Allen , à l'Orient du Jutland
Meridional. Il y a aussi S V N D G O V V ou Suntgavv,
dit aussi le Comté de Ferrare , país d'Alemagne en
Alsace , sous la domination du Roy de France , qui
en est devenu maître par les Articles de la paix de
Munster. Ses Villes sont Ferrete ou Pfirt , Beford ,
Mafmunster & Mulhusen. S V N G K I A N G , ville de
la Chine dans la Province de Nanjing. Elle est tout

à fait marchande ; & deux autres villes en depen-
dent.**

Figure 5 : La fusion des articles dans le *Grand dictionnaire historique*

Typologiquement, les mots d'entrée des articles concernant la Chine que nous avons trouvés dans le *Grand dictionnaire historique* peuvent se diviser en trois catégories. Les toponymes représentent la majorité absolue dans les deux éditions du dictionnaire, 49 sur 54 pour l'édition 1674, et 64 sur 74 pour l'édition 1683. Le nombre des anthroponymes est plus faible que celui des toponymes, mais reste quand même conséquent, 3 dans l'édition 1674, et 10 dans l'édition 1683. À part ces deux catégories, il y a encore les noms de métier dans les deux éditions du

dictionnaire, à savoir *lettres, mandarins*. Ci-dessous est un tableau statistique des nombres des catégories de mot dans les deux éditions du dictionnaire.

Édition	1674	1683
Articles évoquant les mots-clés	54	74
Toponymes en tant que mots d'entrée des articles évoquant les mots-clés	49	63
Anthroponymes en tant que mots d'entrée des articles évoquant les mots-clés	3	10

Tableau 1 : Statistique des articles concernant la Chine dans les éditions 1674 et 1683 du *Grand dictionnaire historique*

Sauf *Chine*, et son ancienne appellation, à savoir *Catay*, les toponymes ici trouvés comprennent deux catégories, à savoir les toponymes chinois, y compris les villes telles que *Nanciam*, les provinces telles que *Huquan*, les fleuves tels que *Ta*, et les toponymes étrangers, y compris les pays voisins de la Chine, par exemple *Japon*, et les endroits relativement plus lointains, comme *Amérique*. Les anthroponymes concernant la Chine intégrés dans l'édition 1674 sont *Confutius*, *Jean Gutemberg*, et *Nicolas Tartalea*. Dans l'édition 1683, les anthroponymes concernés sont plus nombreux. À part *Confutius* et *Jean Gutemberg*, il y a encore *Le Camoens*, *Collado*, *Diaz*, *S. François Xavier*, *Gonzales de Mendoza*, *Herrera Maldonado*, et *Martin Martini*, et *Riccius*. Parmi tous ces noms de personnes, sauf Confucius qui est Chinois, tous les autres sont Européens. Diego Collado (?-1638), Manuel Dias (1574-1659), François Xavier, Martino Martini, et Matteo Ricci sont des missionnaires religieux en Chine, dont le premier est dominicain, et les quatre autres sont des jésuites. Juan González de Mendoza et Francisco de Herrera Maldonado (1584-1633) sont des explorateurs qui décrivent la Chine dans leurs ouvrages. Luís de Camões (1525-1580) est un grand poète portugais. Selon l'article concerné dans le dictionnaire de Morero, il fit un voyage atteignant jusqu'aux frontières de la Chine.

L'existence des articles ayant ces anthroponymes pour le mot d'entrée nécessite un examen sur l'utilisation de leurs sources dans le dictionnaire, que nous allons faire plus bas.

6.2.4 Article CHINE

Dans l'édition 1674 du *Grand dictionnaire historique*, l'article **CHINE** se situe entre les articles **CHIMÈRE** et **CHINON**, aux pages 301 et 302, comptant au total 174 lignes. Dans l'édition 1683 du dictionnaire, l'article **CHINE** se trouve entre les articles **CHINDASWINTHE** et **CHINON**, aux pages 880 à 882, dans la deuxième partie du tome 1, qui totalise 292 lignes. De l'édition 1674 à celle de 1683, le volume de l'article **CHINE** a connu une augmentation considérable du nombre des pages. Pourtant, dans l'article **CHINE** des deux éditions du *Grand dictionnaire historique*, la partie principale s'organise de la même manière, qui peut se diviser en cinq sections, à savoir un aperçu général qui suit de près le mot d'entrée, « Situation & division de la Chine », « Qualitez du païs », « Inclinations & coûtumes des Chinois », « Le Gouvernement », et « La Religion ».

Dans l'aperçu général, l'article **CHINE** dans le *Grand dictionnaire historique* présente principalement la situation géographique de la Chine et différentes appellations de ce pays. À propos du dernier sujet, l'édition 1683 rajoute plus d'informations. Il s'agit non seulement des appellations des Européens, surtout de Ptolémée et de Marco Polo, comme l'indique l'édition 1674, mais aussi celles de quelques autres pays, tels que le Siam et le Japon, etc., et la cause du changement des appellations du pays faites par des Chinois eux-mêmes. Une phrase à remarquer dans l'aperçu général de l'édition 1683 du dictionnaire : « ..., celebre pour sa fertilité, pour ses richesses, pour le grand nombre de ses habitans & pour la beauté de ses villes. » Celle-ci peut être considérée comme une présentation générale plutôt méliorative de la Chine, en indiquant les raisons de sa célébrité, avec les mots-clés comme « fertilité », « richesse », « grand nombre », et « beauté ».

Les sections « Situation & division de la Chine » et « Qualitez du païs » détaillent principalement les aspects géographiques de la Chine. La première présente ses pays voisins, sa superficie et la forme géométrique de son territoire, et

aussi quelques informations sur son organisation administrative, y compris sa capitale. Pour l'organisation administrative, l'article dans l'édition 1683 donne plus de détails, en énumérant les noms de toutes les provinces chinoises, et en présentant leurs emplacements et l'organisation de la subdivision administrative. « Qualitez du païs » offre des informations sur quelques produits spéciaux de la Chine. Ce que nous remarquons dans cette section, est la phrase « ...ils n'ont jamais entendu parler de peste. » qui se trouvent dans les deux éditions. Cette phrase est un indice de l'utilisation de la méthode comparative qui donne à entendre ici dans cette phrase une différence entre les Français et les Chinois. Il s'agit de la peste noire qui a touché presque toute l'Europe au milieu du XIV^e siècle.

La section « Inclinations & coùtumes des Chinois » mérite ici une remarque particulière, en considérant qu'elle s'applique aux aspects culturels de la Chine et des Chinois. Notre première remarque dans cette section concerne les caractéristiques du tempérament des Chinois. L'article de l'édition 1674 décrit les Chinois comme suit. « Ils sont fort propres, & civils à se rendre visite ; mais avarés & soubçonneus. » Dans l'édition 1683, la phrase corrélatrice est reformulée comme ci-dessus. « Ils sont propres, civils, politiques, industrieux, mais furieusement avarés & jaloux. » Globalement vues, les deux descriptions sont semblables, en présentant en même temps des qualités et des défauts des Chinois d'un point de vue neutre. Avec « mais », la conjonction marquant la contradiction entre les contenus qui la précèdent et la suivent dans les deux phrases, nous déduisons que, pour l'auteur de l'article, les caractéristiques comme « propre », « civil », « politique » et « industrieux » sont des qualités, alors que celles comme « avare », « soupçonneux », « jaloux », sont des défauts.

En comparant les deux phrases dans les deux éditions du dictionnaire, nous pouvons découvrir des changements infimes. Il s'agit tout d'abord de la suppression et de l'addition de quelques caractéristiques. Sont ajoutés « politique », « industrieux », et « jaloux », sont enlevés parallèlement « soupçonneux ». Puis, le changement concerne les adverbes, à savoir la suppression de l'adverbe « fort » visant à déterminer les qualités, et l'ajout de l'adverbe « furieusement » destiné à déterminer les défauts. Il semble que le changement d'adverbe atténue les qualités et

renforce les défauts. Cet exemple témoigne de la force puissante du langage sur la représentation.

Notre deuxième remarque dans la section « Inclinations & coutumes des Chinois » s'applique à la phrase « Ils ont divers jeux semblables à ceux que nous avons, & sur tout pour les cartes & les échets qui sont peu différens des nôtres. » Ici, encore une fois, l'auteur de l'article emploie la méthode comparative qui a pour effet de présenter une ressemblance des coutumes entre les Français et les Chinois.

Notre troisième remarque concerne l'aspect linguistique de la Chine. À cet égard, les descriptions dans l'article **CHINE** des deux éditions du *Grand dictionnaire historique* sont les mêmes :

« Leur langue est composée de mots presque tous Monosyllabes : Chaque Province en a pourtant une particuliere. Il est vray qu'il y en a une generale qu'on nomme le langage de Cour, qui sert à rendre justice, parce que dans la Chine, on ne permet à personne d'exercer une charge de judicature en son país. L'écriture des Chinois se tire du haut en bas, comme les Hieroglyphiques des Egyptiens, & elle exprime les choses entieres & les dictions sans lettres. Le P. Kircher nous en a donné depuis peu des regles, dans son Ouvrage intitulé *China Illustrata*. »

Cette description montre la connaissance par l'auteur de l'article sur la langue chinoise sous quelques aspects. Premièrement, la langue chinoise est monosyllabique. Deuxièmement, existent en même temps en Chine plusieurs langues provinciales, et une langue nationale, qui se distinguent les unes des autres. Troisièmement, l'écriture du chinois se fait de haut en bas, sans utilisation de lettres. Quatrièmement, la langue chinoise dispose de peu de règles. L'auteur décrit les quatre aspects de la langue chinoise d'une manière simple et neutre. En présentant le troisième, il recourt encore une fois à la méthode comparative, en disant que les Chinois n'utilisent pas les lettres. Quant au quatrième aspect, il reflète en réalité la difficulté rencontrée par les Européens quand ils essaient d'apprendre le chinois. C'est qu'il est difficile à comprendre le fonctionnement des caractères chinois.

Dans la section « Le Gouvernement », l'article Chine dans les deux éditions du *Grand dictionnaire historique* présente l'organisation du gouvernement chinois. La

section concernée à ce sujet dans l'édition 1683 est plus longue, car celle-ci y rajoute une histoire de l'alternance du pouvoir politique entre la dynastie Ming et la dynastie Qing.

Il convient d'observer plus soigneusement la section « La Religion » dans l'article car celle-ci se rapporte à un des aspects culturels les plus importants. Dans l'édition 1674 et l'édition 1683, le contenu de cette section est presque le même, décrivant la situation générale de la religion. Nous y avons constaté deux extraits qui sont à analyser.

« Quelques Auteurs croyant que saint Thomas porta la Foy Chrétienne dans la Chine ; & que certains peuples de cet Empire ont encore quelque reste de la creance des Fideles, comme une Idole à trois têtes qui se regardent, des peintures de douze personnages venerables ; & des tableaux d'une fille qui porte une enfant entre ses bras, assurant qu'elle fut Vierge aprez l'enfantement. Toutes ces choses s'appliquent par les Speculatifs au Mystere de la Trinité, aux douze Apôtres & à la sainte Vierge. »

La description précédente s'applique à la situation religieuse en Chine. Il s'agit ici de mettre en avant des phénomènes qui rapprochent la religion chinoise et le christianisme. Ici, l'auteur cite la constatation faite par des missionnaires religieux européens en Chine. Ceux-ci essayèrent d'établir une liaison cohérente entre la culture chinoise et le christianisme. En réalité, cela relève en fait les stratégies de la mission catholique en Chine, surtout des jésuites. En établissant la liaison cohérente entre la religion chinoise et le christianisme, les missionnaires, d'un côté, renforcent leur confiance en leur propre entreprise, à savoir l'évangélisation en Chine, et de l'autre, justifient leur statut au sein du champ catholique.

« Il y a sujet d'esperer que la veritable Religion s'y établira parfaitement. » Cette phrase montre l'espérance de l'auteur de l'article sur la mission religieuse en Chine. En même temps, elle dévoile l'attitude de l'auteur sur la diversité culturelle, car celui-ci identifie le christianisme comme la véritable religion. En d'autres termes, selon l'opinion de l'auteur de l'article, les religions aborigènes chinoises ne sont pas de véritables religions.

6.2.5 Article CONFUTIUS

Dans les éditions 1674 et 1683 du *Grand dictionnaire historique*, l'article CONFUTIUS est le seul à traiter le nom d'une personne chinoise. Dans l'édition 1674, l'article se situe entre les articles CONFALON et CONGAN, aux pages 343 à 344. Dans l'édition 1683, l'article se trouve entre les articles CONFLENT et CONGAN, aux pages 965 de la partie 2 du volume 1. Dans les deux éditions du dictionnaire, l'article CONFUTIUS occupe une place de 32 lignes, et le contenu est le même. Différent d'une biographie, l'article CONFUTIUS n'offre, dans son texte intégral, aucune information sur les dates de naissance et de mort de Confucius, ni d'information sur sa vie. D'emblée, l'auteur de l'article mentionne une appellation de ce philosophe chinois, à savoir « le Socrate Chinois ». Il détaille cette comparaison comme suivant. « ... non seulement parce qu'il a vécu dans un tems qui ne se trouve pas beaucoup different de celui du vray Socrate des Grecs ; que parce que l'un & l'autre mépriserent les sciences moins utiles, pour cultiver avec plus de soin celle des mœurs. » À travers la mise en lumière de la comparaison entre Confucius et Socrate, l'auteur de l'article expose les points de ressemblance entre les deux philosophes. La première ressemblance réside dans l'époque où vivaient Confucius et Socrate. La deuxième ressemblance se rapporte au point de vue des deux philosophes sur la science, qui permet de faire connaître une parcelle des opinions philosophiques de Confucius. Par la suite, l'auteur présente le rôle important de la pensée de Confucius en Chine.

À la fin de l'article, nous avons remarqué une autre comparaison qui s'applique à la pensée du philosophe chinois. « Et on avoüe que quoy qu'il y ait beaucoup à retrancher dans la Philosophie, elle a neanmoins de tres-bonnes maximes conformes aux lumieres naturelles, & aux veritez du Christianisme. » Ici, l'auteur de l'article compare la philosophie de Confucius avec la philosophie européenne et le christianisme. Selon cet article, la ressemblance entre la philosophie de Confucius et la philosophie européenne réside dans des maximes conformes à la raison, et des maximes de la philosophie de Confucius et de christianisme se rejoignent dans leur adéquation à la vérité.

6.2.6 Sources des informations sur la Chine

Selon les articles concernant directement la Chine qui font mention des auteurs dans les éditions 1674 et 1683 du *Grand dictionnaire historique*, nous pouvons faire une ébauche bibliographique suivante.

Nom indiqué	Prénom et nom complet, dates de naissance et de mort	Titre de l'ouvrage indiqué	Titre de l'ouvrage complet
Cluvier	Philip Cluwer, 1580-1623	<i>De la vertu des Payens</i>	<i>De la vertu des païens</i>
Ferrari	Filippo Ferrari, 1570-1628	<i>Lexi</i>	<i>Lexicum geographicum</i>
Benedictus de Goetz	Bento de Góis, 1562-1607	<i>Jornada al Catay</i>	
Herrera	Francisco de Herrera Maldonado, 1584-1633		
Hornius	Georgius Hornius, 1620-1670	<i>de org. Gent. Amer</i>	<i>De l'origine de l'Amérique</i>
Jarric	Pierre du Jarric, 1566-1617		
P. Kirker	Athanasius Kircher, 1602-1680	<i>China illustrata</i>	
M. la Mothe-le-Vayer	François de La Mothe Le Vayer, 1588-1672		
Maffée	Giovanni Pietro Maffei, 1538-1603		
Maldonat	Juan Maldonado, 1533-1583		
Martin (?)			
Martini	Martino Martini,	<i>Atlas Sinensis</i>	

	1614-1661		
Martiny (?)			
Mendez Ponto	Fernão Mendes Pinto, 1509-1583		
Mendoza	Juan González de Mendoza, 1545-1618		
Mercator	Gérard Mercator, 1512-1594		
Palafos	Juan de Palafox y Mendoza, 1600-1659		
Marc Paul	Marco Polo, 1254-1324		
De Rhodes	Alexandre de Rhodes, 1591-1660		
Sanson	Nicolas Sanson, 1600-1667		
Trigault	Nicolas Trigault	<i>Relations de la Chine</i>	
Trigault & Semedo	Nicolas Trigault & Álvaro Semedo, 1585-1658	<i>Relations de la Chine</i>	

Tableau 2 : Auteurs et ouvrages cités dans les articles concernant la Chine dans les éditions 1674 et 1683 du *Grand dictionnaire historique*

Les éléments qui précèdent permettent à apercevoir quelques aspects notables des ressources des représentations de la Chine dans le *Grand dictionnaire historique*. Premièrement, nous les avons comparés avec la liste des articles évoquant la Chine dont les mots d'entrée sont des anthroponymes, analysés plus haut. Les personnes dont les noms coexistent dans la nomenclature du dictionnaire, et dans les sources indiquées, sont Martino Martini et Juan González de Mendoza. Les autres personnes laissant leur nom dans la nomenclature du dictionnaire ne furent pas cités par les deux premières éditions du *Grand dictionnaire historique*. Nous nous sommes

intéressé surtout à ceux qui laissèrent les écrits sur la Chine, à savoir Francisco de Herrera Maldonado et Matteo Ricci.

Pour le cas de Matteo Ricci, son absence dans les sources des deux éditions du *Grand dictionnaire historique* est compréhensible. Comme l'avons nous mentionné plus haut dans la deuxième partie, les écrits de Ricci ne virent pas le jour avant 1687 où Phillipe Couplet les publia, et que l'édition la plus récente que nous avons étudié ici fut publié en 1683. Quant à l'absence de Francisca de Herrera Maldonado, elle apporte plus de doutes. À travers la deuxième partie de ce présent travail, nous pouvons savoir que les écrits de Francisca de Herrera Maldonado jouèrent un rôle très important dans les connaissances des Européens sur la Chine, surtout avant la parution considérable des écrits des jésuites en Chine. Nous pensons qu'il y a une possibilité que le dictionnaire confondit son nom avec celui de Juan Maldonado. Retournons dans l'article indiquant le nom de celui-ci comme une source, à savoir **QUINSAY** : « Mendez Pinto, Herrera, Maldonat & Trigault en disent des choses surprenantes, ... » Il s'agit ici d'une description de la vie dans la ville Quinsay, et Maldonat ici évoqué est sans doute Juan Maldonado, jésuite et théologien. Pourtant, il se consacra surtout dans la théologie, et n'alla jamais en mission religieuse, sans parler en Chine. Francisco de Herrera Maldonado n'alla non plus en Chine, mais il fit des voyages en Extrême-Orient, publia des ouvrages, présentant les connaissances sur la Chine, à la base des informations qu'il ait cumulées. Par rapport à Herrera Maldonado, les liens entre Juan Maldonado et la Chine sont beaucoup plus faibles. Ses publications parue avant 1683 sont *Commentarii in quattuor Evangelia*, publié en 1596 et 1597, et *Commentarii in Prophetas quattuor Jeremiam*, publié en 1611. Tous les deux concernent la religion.

Après la comparaison entre les personnes dont les noms se présentent dans la nomenclature du dictionnaire et les auteurs évoqués dans les articles, nous avons considéré la liste d'auteurs en perspective chronologique. Les auteurs peuvent se diviser en général en deux groupes, Marco Polo qui vécut à cheval sur le XIII^e et le XIV^e siècles, et les autres auteurs qui vécurent du XVI^e au XVII^e Siècle. Les articles qui font référence à Marco Polo, traitent notamment les mots concernant les connaissances au Moyen-Âge des Européens sur la Chine, tels que **CAMBALU**,

CATAY, QUINSAY, etc. Tous les trois sont des anciens toponymes donnés par les Européens du Moyen-Âge ; Cambaluc équivaut à Pékin, capitale chinoise des dynasties Yuan (1271-1368), Ming (1368-1644) et Qing (1644-1912), Quinsay correspond à Hangzhou, capitale de la dynastie des Song du sud (1127-1279), et Catay signifie le nord de la Chine proprement dit.

À part Marco Polo, sur le plan chronologique, les autres auteurs peuvent être classés généralement en deux groupes, ceux qui vivaient avant l'arrivée des jésuites en Chine, et ceux qui vivaient après leur arrivée. Pour le premier groupe, il s'agit principalement des Ibériques, surtout des explorateurs, tels que Juan González de Mendoza, dont l'ouvrage sur la Chine ne parut qu'en 1586, et Juan Maldonado et Fernão Mendes Pinto qui moururent tous les deux en 1583, seulement un an avant l'arrivée des jésuites en Chine. Parmi ces trois personnes, Juan Maldonado est jésuite, et les autres sont des explorateurs, tous les trois n'étant jamais parvenus en Chine. En considérant que la plupart de ces auteurs sont contemporains ou quasi-contemporains de l'auteur du *Grand dictionnaire historique*, il semble que celui-ci utilise les ressources les plus récentes à sa description sur la Chine.

Parmi les auteurs mentionnés, il ne manque pas de jésuites, tels que Bento de Góis, Pierre du Jarric, Athanasius Kircher, Giovanni Pietro Maffei, Juan Maldonado, Martino Martini, Alexandre de Rhodes, et Nicolas Trigault. Parmi ces jésuites, Pierre du Jarric, Giovanni Pietro Maffei, Juan Maldonado et Alexandre de Rhodes ne sont jamais allés en Chine proprement dit. Pierre du Jarric avait la responsabilité d'étudier les missions des jésuites à l'étranger. Il publia un ouvrage intitulé *Histoire des choses plus memorables advenues tant ez Indes orientales, que autres païs de la découverte des Portugois*, qui n'est pas mentionné dans notre corpus extrait du *Grand dictionnaire historique*. Quant à Giovanni Pietro Maffei, bien qu'il n'ait jamais foulé le sol chinois, il utilisa des documents expédiés par des jésuites en Chine, en la décrivant dans son propre ouvrage, comme l'avons nous mentionné plus haut dans la deuxième partie. Juan Maldonado est un théologien et érudit venant de l'Espagne, qui n'a rien publié de son vivant. Alexandre de Rhodes n'alla jamais en Chine, mais il fut jésuite au Vietnam.

Pour les jésuites cités dans le *Grand dictionnaire historique*, il faut remarquer que, dans tous les articles traitant les villes chinoises, le dictionnaire fait référence à *Atlas Sinensis* de Martino Martini. Cela montre le rôle important de cet ouvrage dans la connaissance des Européens sur la géographie de la Chine.

6.2.7 Bilan

Le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri parut seulement 47 ans plus tard que le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel Juigné-Broissinière, mais les résultats de notre analyse sur le dictionnaire de Moréri indiquent qu'il y a beaucoup de développements par rapport au dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière. Sur le plan lexicographique, un développement évident du dictionnaire de Moréri est qu'il s'éloigne encore plus des dictionnaires latins que le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière, empruntant beaucoup du *Dictionarium historicum ac poeticum* de Charles Estienne.

À propos des représentations de la Chine, le développement du dictionnaire de Moréri par rapport à celui de Daniel de Juigné-Broissinière est remarquable. Le premier développement réside dans sa clarification sur l'objet à connaître, à savoir la Chine. Bien que quelques informations dans le dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière suggèrent l'identité entre la région des Sères, le Cathay et la Chine, l'identité entre ces trois appellations n'est explicitée dans aucun article concerné. Pour le dictionnaire de Moréri, la confusion d'identité de ces appellations ne fut plus un problème, en considération de son utilisation des sources de Marco Polo dans la présentation de la Chine. Cela prouve que, à l'époque du dictionnaire de Moréri, la rupture du XIV^e siècle au XVI^e siècle des connaissances des Européens sur la Chine ne leur empêcha de connaître plus profondément et plus largement la Chine.

Le deuxième développement remarquable du dictionnaire de Moréri à l'égard de la Chine concerne l'utilisation des sources. À part celles de Marco Polo mentionnées ci-dessus, furent ajoutées celles des voyageurs ibériques en Extrême-Orient, et celles des premiers jésuites en Chine. L'utilisation des sources de ceux-ci est d'autant plus importante, qu'ils possédèrent les documents de premières

maines. Notre analyse indique que le dictionnaire de Moréri fit grand cas effectivement des sources des jésuites en Chine. En tant que dictionnaire de noms propres, il se servit autant que possible de l'ouvrage géographique de Martino Martini, à savoir *Atlas sinensis*, pour présenter les toponymes chinois.

En outre ces deux développements, nous avons remarqué aussi un problème incontournable pour un dictionnaire, c'est la flexibilité des représentations. En comparant l'édition 1674 avec l'édition 1683 sur leurs présentations des qualités et des défauts des Chinois, nous avons trouvé de subtils changements. Cela montre que le dictionnaire est non seulement un véhicule des représentations ou un intermédiaire dans le circuit langue, doxa, représentations, pratiques langagières, mais également un intervenant et un participant. Le moindre changement des mots utilisés provoquera un changement corrélatif des représentations.

6.3 Pierre Bayle et *Dictionnaire historique et critique*

6.3.1 Biographie de Pierre Bayle

Pierre Bayle est philosophe et écrivain français. Avec son ouvrage *Dictionnaire historique et critique*, il est considéré comme un des prédécesseurs des Lumières. Né en 1647, Pierre Bayle grandit dans une famille protestante, dont le père lui apprit le grec et le latin. En raison de la pauvreté de sa famille, Pierre Bayle ne put commencer ses études à l'Académie protestante de Puylaurens qu'après la fin des études de son frère aîné, Jacob. En 1669, Bayle entra au collège des jésuites à Toulouse où il se convertit au catholicisme. Pourtant, en 1671, il reconvertit au protestantisme. Après avoir abjuré, Bayle fut obligé de s'exiler à Genève où il étudia la théologie et la philosophie. Au cours de ses études en Suisse, Bayle fut inspiré par la philosophie de Descartes. Durant son séjour à Genève, il gagnait sa vie en étant précepteur.

Retourné en France, Bayle travailla en tant que précepteur, en 1674 à Rouen, puis à Paris. En 1675, grâce à son ami, Jacques Basnage, Bayle put devenir candidat de l'Académie protestante de Sedan. Avec le soutien de Pierre Jurieu, il devint professeur de philosophie et d'histoire dans cette école. En 1681, à cause des politiques antiprotestantes de Louis XIV, l'Académie protestante de Sedan fut

fermée, et Bayle fut obligé de s'exiler encore, aux Provinces-Unies pour cette fois. À la fin de la même année, il devint professeur de philosophie et d'histoire à l'École illustre de Rotterdam.

En 1682, Bayle publia *Lettres sur la comète*, réédité en 1683 sous le titre *Pensées diverses sur la comète*. En 1684, Bayle fonda et rédigea un périodique sous le titre de *Nouvelles de la République des Lettres*, qui considéré comme « un des premiers journaux littéraires hollandais, et donc un des premiers journaux internationaux d'information scientifique en français » (Gaudin, Guespin, 2000 : 55), connaissant un grand succès en Europe. En 1694, il publia une de ses œuvres majeures, à savoir le *Dictionnaire historique et critique*. En 1706, Pierre Bayle mourut à Rotterdam à cause de la tuberculose.



Figure 6 : Portrait de Pierre Bayle

6.3.2 *Dictionnaire historique et critique*

La première intention de Pierre Bayle rédigeant le *Dictionnaire historique et critique* était de corriger les erreurs dans des dictionnaires publiés avant lui, surtout le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri. Cependant, il décida de rectifier son plan en l'expliquant dans la préface de son propre dictionnaire ainsi :

« Or voici de quelle manière j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai divisé ma composition en deux parties : l'une est purement historique, un narré succinct des faits : l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves et de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, et quelquefois même une tirade de réflexions philosophiques ; en un mot, assez de variété pour pouvoir croire que par un endroit ou par un autre chaque espèce de lecteur trouvera ce qui l'accorde. »

Avec cette intention-là, nous pouvons voir que la structure du *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle, y compris sa macrostructure et sa microstructure, se présente d'une façon très différente par rapport aux autres dictionnaires, tant encyclopédiques, que linguistiques. Comme l'explique l'auteur du dictionnaire, l'article y est principalement composé de deux parties, une partie plutôt narrative, et une partie plutôt argumentative. La partie argumentative s'applique soit aux problèmes que l'auteur remarque dans la partie narrative de l'article respectif de son propre dictionnaire, soit aux erreurs dans l'article respectif dans des dictionnaires précédents, surtout celui de Louis Moréri.

Le *Dictionnaire historique et critique* fut publié pour la première fois à Amsterdam chez Reinier Leers en 1697, quatre parties en deux volumes in-folio. Du vivant de Pierre Bayle, le dictionnaire fut réédité pour la deuxième fois en 1702, augmenté en trois volumes in-folio. Le *Dictionnaire historique et critique* connut apparemment un succès considérable, car après la mort de son auteur en 1706, il fut réédité jusqu'au moins en 1820 où parut l'onzième édition dont le nombre de volumes atteignit seize. Nous avons choisi dans ce présent travail l'édition 1697 du *Dictionnaire historique et critique*.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE:

Par Monsieur B A Y L E.

T O M E P R E M I E R ,
P R E M I E R E P A R T I E.

A—B.



A R O T T E R D A M ,
Chez R E I N I E R L E E R S ,
M D C X C V I I ,
A V E C P R I V I L E G E .

Figure 7 : Couverture du tome premier de l'édition 1697 du *Dictionnaire historique et critique*

6.3.3 Articles et d'autres informations concernant la Chine

Avant de présenter les articles concernant la Chine dans le *Dictionnaire historique et critique*, il nous faut remarquer la démarche de la constitution de notre corpus concernant ce dictionnaire. À cause de l'absence de la version numérisée et

reconnue de la première partie du premier volume de l'édition 1697, et de la mauvaise qualité de reconnaissance de la version numérisée des autres trois parties, nous avons recouru à l'édition 1740 du dictionnaire qui est déjà traitée par The ARTFL Project. D'abord, nous avons lancé une recherche sur le texte intégral de l'édition 1740 du *Dictionnaire historique et critique*, avec « Chine » et « chinois » comme les mots-clés, ce qui a conduit respectivement pour chaque mot-clé à 42 et 31 résultats. Puis, nous sommes retournés dans l'édition 1697 pour vérifier l'existence de ces résultats-là.

Il résulte de la vérification que 15 articles concerne la Chine dans l'édition 1697 du *Dictionnaire historique et critique*, à savoir **BAUDIER**, **BELLARMIN**, **GOLIUS**, **HALI-BEIGH**, **LOYOLA**, **MAHOMET**, **MALDONAT**, **MARCELLIN**, **MARESTS**, **PUCCIUS**, **QUINTE-CURCE**, **RAPIN**, **RUGGERI**, **SOMMONA-CODOM**, et **SPINOZA**. Tous ces articles traitent des noms de personnes. En comparant la liste des articles évoquant la Chine avec celle du *Grand dictionnaire historique* de Moréri, étudié plus haut, nous pouvons trouver un seul anthroponyme qui coexiste dans les deux dictionnaires, à savoir Maldonat.

Sur le plan géographique, Mahomet et Sommona-Codom sont les seuls à vivre à l'extérieur de l'Europe, dont celui-là venant du Moyen-Orient, et celui-ci est un personnage légendaire siamois. Sur le plan chronologique, Mahomet, Marcellin, et Quinte-Curce sont des anciens pour l'auteur du dictionnaire ; Maldonat, Loyola et Ruggeri avaient vécu un peu plus tôt que celle de l'auteur ; Baudier, Bellarmin, Golius, Hali-Beigh, Marestes, Puccius, Rapin, Ruggeri et Spinoza lui sont des contemporains. À propos des relations entre ces personnes et la Chine, Baudier (Michel Baudier), et Maldonat (Juan Maldonado) publièrent des ouvrages sur la Chine. Spinoza s'intéressait beaucoup à la Chine, et nous l'avons mentionné plus haut dans la deuxième partie. Les relations entre les autres personnes et la Chine ne sont pas comparables avec celles entre ces trois et la Chine.

En ce qui concerne les liaisons entre l'article lui-même et la Chine, seulement dans l'article **BAUDIER** que la Chine est mentionnée dans la partie narrative. Il s'agit de l'ouvrage de Michel Baudier, intitulé *Histoire de la Cour du Roi de la Chine*. Dans l'article **SPINOZA**, la Chine est mentionnée tant dans la partie narrative que

dans la partie argumentative. Dans tous les autres articles, elle n'est mentionnée que dans la partie argumentative respective. Parmi toutes les informations concernant la Chine dans ces 15 articles, il y a des citations d'autres auteurs, et des commentaires faits par l'auteur du dictionnaire lui-même.

En plus de ces 15 articles, nous avons consulté également la table des matières du dictionnaire qui se trouve à la fin de la deuxième partie du deuxième volume. Tout comme la structure du dictionnaire, la table des matières du dictionnaire est très spécifique. Il ne s'agit pas de la structure du dictionnaire. La table des matières ressemble plutôt à un index des noms des auteurs de nos jours, sauf que le nom y est suivi par un petit commentaire, soit extrait de l'article respectif, soit reformulé par l'auteur du dictionnaire. Dans cette table des matières très spécifique, nous avons découvert quatre informations pertinentes, dont une sur la Chine, une sur la langue chinoise, une sur les peuples chinois, une sur Confucius.

6.3.4 Confucius et athéisme des Chinois

Notre observation préliminaire sur le corpus extrait du *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle montre que Confucius est le seul anthroponyme chinois mentionné, le même cas que le *Grand dictionnaire historique* de Moréri. Il nous faut ainsi rendre compte de Confucius tel que décrit par le dictionnaire de Bayle. Plus haut, dans la deuxième partie, nous avons signalé que Matteo Ricci fut le premier européen à traduire *Entretiens de Confucius* et à introduire cet ouvrage en Europe, et qu'il faut attendre la publication en 1687 de l'ouvrage de Philippe Couplet, intitulé *Ex libro cui titulus Confucius Sinarum philosophus, sive Scientia sinica latine exposita*, pour que la pensée de Confucius exerce une influence plus importante en Europe. Un examen sur la représentation de Confucius dans l'édition 1697 du *Dictionnaire historique et critique* peut montrer, en plus d'un aspect des représentations de la Chine, l'écho potentiel de la pensée de Confucius en Europe en dix ans après son introduction.

Dans la table des matières du *Dictionnaire historique et critique*, le petit commentaire suivant Confucius indique la perception globale de Bayle sur ce penseur chinois : « Confucius, est aussi aveugle que les autres Lettrez, à l'égard du

vray Dieu. » Le commentaire renvoie à la page 520 de la deuxième partie du second volume du dictionnaire, où se trouve la partie de commentaire relevant de l'article **MALDONAT**, traitant Jean Maldonado. Il s'agit du commentaire (L) concernant la dernière phrase de l'article, à savoir « On a fait plus de vacarmes que la chose ne meritoit, sur une de ses leçons touchant l'existence de Dieu ; & je m'étonne que Pâquier n'ait pas compris la foiblesse de cette objection. » Ici, dans le commentaire (L), Bayle détaille ses idées sur un reproche fait par Étienne Pasquier contre l'opinion de Jean Maldonado, à propos de l'existence de Dieu. Il semble que Bayle, tout comme Étienne Pasquier, adopte une attitude critique contre l'opinion de Jean Maldonado sur l'existence de Dieu. Pourtant, comparé avec Étienne Pasquier, Bayle dispose d'une critique plus acérée, considérant que l'opinion de Jean Maldonado sur l'existence de Dieu ne mérite pas d'un reproche tel que fait celui-là. Comme ce qu'il conclut à la fin de l'article : « ... nôtre Jean Maldonat ne meritoit point la censure qu'Estienne Pâquier a inserée dans son plaidoyé contre les Jesuïtes. Aucun lecteur n'en pourra douter. »

Le commentaire (L) est très long, occupant environ deux pages et demi, soit 323 lignes. La partie concernant Confucius se trouvent à la fin de ce commentaire. Après une citation d'Abraham Heidanus, Bayle le commente ainsi : « Il nomme Diagoras, Epicure & les Sceptiques ; il auroit pu citer des Corpus entiers de chinois, comme a fait Monsr. Arnaud, ... » L'Arnaud mentionné ici par l'auteur est Antoine Arnauld (1612-1694), prêtre, théologien, philosophe et mathématicien français. Le paragraphe mentionnant Confucius est extrait par Pierre Bayle de l'ouvrage d'Antoine Arnauld intitulé *Cinquième denonciation du philosophisme, c'est à dire de la Nouvelle heresie du péché philosophique, ou* Dans l'information bibliographique à côté de l'article, l'ouvrage est appelé *Cinquieme denonciation du péché philosophique*. La citation est ainsi :

« Les plus habiles missionnaires de la Chine, dont il y en a qui sont de vostres Societé, soutiennent que la plus part de ces Lettrez sont Athées, & qu'ils ne sont Idolatres que par dissimulation & par hypocrisie, comme beaucoup de Philosophes payens qui adoroient les mesmes idoles que le peuple, quoy qu'ils n'y eußent aucune creance ; ainsi qu'on peut voir par Ciceron & par Seneque. Ces

mesmes Missionnaires nous aprennent que ces Lettrez ne croyent rien de spirituel, & que le Roy d'enhaut, que vostre P. Matthieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'est que le Ciel materiel ; & que ce qu'ils appellent les esprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne sont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs disent, qu'ils ne sont tombez depuis quelques siecles dans cet atheisme, que pour avoir lasse perdre les belles lumieres de leur Philosophe Confucius. Mais d'autres qui on estudié ces matieres avec plus de soin, comme vostre P. Longobardi, soutiennent que ce Philosophe a dit de belles choses touchant la morale & la politique ; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de la Loy il a esté aussi aveugle que les autres. »

Le point essentiel de cette citation est l'interprétation sur l'existence de Dieu. En citant les lettrés chinois représentés par Matteo Ricci, Antoine Arnauld maintient qu'ils sont athées, car Dieu à leurs yeux n'est que des objets matériels. Pour justifier cette opinion, Antoine Arnauld invoque également Confucius décrit par Nicolas Longobardi, en affirmant que Confucius et les lettrés chinois se joignent sur l'interprétation de Dieu. En plus de ce sujet, Antoine Arnauld mentionne également ce qu'écrit Nicolas Longobardi sur Confucius, à savoir « ce Philosophe a dit de belles choses touchant la morale & la politique ». Bref, avec la citation du propos d'Antoine Arnauld sur la conception de Dieu des lettrés chinois et de la philosophie de Confucius, il semble que Bayle est convaincu que les Chinois sont athées. En réalité, l'opinion de Pierre Bayle sur l'athéisme chinois est réservée. Dans l'article **RUGGERI**, nous pouvons voir le détail de cette réserve, et la raison possible de l'athéisme des Chinois aux yeux de Bayle.

L'article **RUGGERI** parle de Côme Ruggieri (? - 1615), astrologue et conseiller florentin de Catherine de Médicis. Confucius est mentionné à la fin de la note (D) de la partie de commentaire de l'article, concernant la phrase suivante.

« Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce qu'un tel personnage, ne croyant ni Dieu ni Diable, s'amusoit neanmoins à l'Astrologie & à la Magie ; car c'est une opinion generale parmi les Chretiens, que s'il y a des Diabes il y a un Dieu, & que ceux qui ne croyent point un Dieu, ne croyent pas qu'il ait des Diabes. »

À l'exemple de la croyance de Côme Ruggieri, Pierre Bayle raconte une observation faisant réfléchir sur les relations entre la croyance en un Dieu et la croyance en des Diables. À partir de cette observation, Pierre Bayle fait un commentaire de 372 lignes, environ trois pages. Avec une attitude sceptique, l'auteur analyse des contradictions et des paradoxes montrés par l'astrologie et la croyance en astrologie. Avec cette analyse, l'auteur met en question, les relations entre l'athéisme et la croyance en Dieu.

À la fin de la note (D), Pierre Bayle, tout comme ce qu'il fait dans l'article **MALDONAT**, évoque les informations concernant Confucius et la religion des lettrés chinois pour éclaircir ses opinions sur l'athéisme. Il cite tout d'abord un paragraphe extrait des relations de Siam. « Les Indiens croient aujourd'hui comme les anciens Chinois, des ames tant bonnes que mauvaises repandues par tout, ausquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la toute-puissance divine. » Cet extrait tiré de la relation de Simon de La Loubère (1642-1729) publié en 1691 à Amsterdam, intitulé *Du Royaume de Siam par Monsieur de La Loubère, envoyé extraordinaire du Roy auprès du Roy de Siam en 1687 et 1688*.

Dans le texte originel, la relation de Simon de La Loubère, l'auteur fait une note à côté de ce paragraphe : « Ce que les Indiens ont ajouté à ces erreurs. » En apparence, la croyance des Indiens à la fin du XVII^e siècle n'était pas appréciée par Simon de La Loubère. Dans le paragraphe, Bayle affirme que « cela signifie qu'ils ne reconnoissent aucun Dieu suprême, mais une infinité de Genies les uns bons, les autres mechans ; ils peuvent donc être tout à la fois Athées & Magiciens. » Plus bas, Bayle cite un autre paragraphe de la relation de Simon de La Loubère, qui s'applique tout particulièrement à Confucius et la croyance des Chinois :

« Plusieurs relations de la Chine assurens que les Gens de lettres, qui sont en ce país-là les citoyens les plus importants, ne regardent les cérémonies des funerailles que comme des devoirs civils, ausquels ils ne mêlent aucunes prieres : qu'ils n'ont aujourd'hui aucun sentiment de Religion, & ne croient l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame ; & quencore qu'ils rendent à Confucius

un culte extérieur dans les temples qui luy sont consacrez, ils ne luy demandent pour tant pas le science que les Gens de lettrez du Tonquin luy demandent. »

Dans le texte original de l'ouvrage de Simon de La Loubère, celui-ci fait une note sur ce paragraphe : « les Chinois d'aujourd'huy sont entierement impies. » À propos de l'athéisme des Chinois, Pierre Bayle se rejoint avec Simon de La Loubère. Il analyse davantage que « ce culte extérieur de Confucius n'est donc qu'une mommerie à leur égard ; ils ne s'y conforment que par politique. » Pour conclure son commentaire, Pierre Bayle cite un autre paragraphe de la relation de Simon de La Loubère, en détaillant les relations dialectiques entre l'athéisme et l'intelligence.

« Peu à peu les Gens de lettrez, c'est à dire ceux qui ont des Grandes de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement, étant devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'ame du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvuës d'intelligence ; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissance & toute-éclairante. »

Le même paragraphe est également cité dans l'article **SOMMODA-CODOM**, consacré à un personnage historique thaïlandais. Dans la note (A) de la partie de commentaire de cet article, Bayle écrit que « voilà donc les Chinois & les Siamois forts différens d'Epicurie : ils nient l'existence de Dieu, & admettent une providence, au lieu d'Epicure rejettoit la providence, & reconnoissoit l'existence de la Divinité. » Ici, l'auteur analyse la cause de la différence entre les croyances européennes et chinoises. En confirmant que les Chinois nient l'existence de Dieu, il reconnaît leur athéisme.

Cette opinion apparaît également dans l'article **SPINOZA** où la note (R) concernant la croyance des Chinois vise à l'étude chinoise de Spinoza : « il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ses forces à éclaircir l'hypothèse des Chinois. » Le remarquable ici est que Pierre Bayle, pour prouver l'athéisme des

Chinois, cite encore une fois Simon de La Loubère et sa relation. Nous pouvons constater ainsi que la relation de Simon de La Loubère joue un rôle très important, au moins dans la connaissance de Pierre Bayle sur la croyance des Chinois de la fin du XVII^e siècle.

Si dans le *Dictionnaire historique et critique*, le point de vue de Pierre Bayle sur la croyance des Chinois apparaît de façon fragmentaire, et dépend beaucoup de la relation de Simon de La Loubère, dans ses œuvres tardives, la perception de Pierre Bayle sur la croyance des Chinois est plus complète et systématique. Dans ses ouvrages tels que *Continuation des pensées diverses* publié en 1701 et *Réponses aux questions d'un provincial* publié en 1706, il propose comme thèse que « les penseurs chinois classiques concevaient la beauté, la symétrie et l'ordre de l'univers comme étant “la réalisation et l'œuvre“, non pas d'un Dieu créateur, mais d'une “nature inconsciente” »⁷⁸. Plus tard, Pierre Bayle « mettait délibérément sur le même plan “les Spinozistes et les Lettrez de la Chine”, les deux, disait-il, étant aussi aguerris que les hommes les plus “pieux” des autres nations en moralité, en équité et dans toutes les formes de bien et de bonté de la société humaine »⁷⁹. En fin de compte, l'approfondissement de la connaissance de Pierre Bayle sur la croyance des Chinois dans les dernières années de sa vie ne peut pas être séparée de ses idées parues dans son *Dictionnaire historique et critique*.

6.3.5 Bilan

Parmi tous les dictionnaires étudiés ici dans ce présent travail, le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle est le plus spécifique, surtout sur le plan typologique. En considération sa forme, nous pouvons voir que le dictionnaire de Bayle ressemble plus ou moins aux dictionnaires de langue, aux dictionnaires encyclopédiques, et aux encyclopédies, composé des articles rangés par ordre alphabétique. Cependant, le dictionnaire de Bayle s'avère d'autant plus particulier que nous le regardons sur son contenu. La cohabitation d'une narration et d'un commentaire argumentatif dans un article correspond justement à l'intention de

⁷⁸ Jonathan Israel, « La querelle sur Confucius dans les Lumières européennes (1670-1730) », *Rue Descartes*, 2014/2 (n° 81), p. 64-83.

⁷⁹ Ibid.

Bayle sur son dictionnaire, à savoir la critique des dictionnaires plus anciens, surtout du *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri. Pour nos études, la caractéristique du dictionnaire de Bayle, surtout ses commentaires sur la culture chinoise montre un décollage des connaissances de la Chine dans les dictionnaires.

Les représentations de la Chine dans les dictionnaires de noms propres de Daniel de Juigné-Broissinière et de Louis Moréri se bornent principalement à des descriptions plutôt globales. Différent d'eux, les commentaires de Bayle sur la Chine, surtout sur Confucius, prouve sa tentation d'approfondir ses connaissances sur ce pays. Son dictionnaire paru seulement dizaine d'années après l'introduction des pensées de Confucius en Europe, Bayle y fit les commentaires concernés dans la mesure où ils s'appliquèrent aux relations entre la religion et l'athéisme. Bien que ses commentaires concernant la Chine ne soient pas séparés du modèle de connaissance recourant à la méthode comparative, et qu'ils dépendent beaucoup de certaines sources, sa tentation semble prélude la polémique entre les sinophiles et les sinophobes se passant au siècle des Lumières, tout comme l'influence de l'auteur lui-même sur cette grande période.

6.4 Dictionnaire universel de Furetière et ses rééditions

6.4.1 Biographies des auteurs

- Antoine Furetière

Antoine Furetière est un poète, fabuliste, romancier, et lexicographe français. En 1619, il naquit dans une famille bourgeoise parisienne, fils d'un clerc d'avoué. Après avoir fait d'excellentes études, Antoine Furetière s'appliqua tout au début à faire carrière dans le droit. Au cours de ce parcours, il s'intéressa beaucoup à l'histoire antique et aux langues orientales. En 1645, il fut intégré au barreau de Paris et obtint un poste de procureur fiscal auprès de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cette expérience le conduisit à abandonner son ancienne charge en faveur d'une entrée dans les ordres. Bénéficiaire de son nouveau poste religieux, Antoine Furetière put pratiquer sa passion en matière de création littéraire. En 1658, il publia *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence*.



Figure 8 : Portrait d'Antoine Furetière

En 1662, Antoine Furetière fut nommé abbé de Chalivoy et prieur de Chuisnes. Parallèlement, la passion pour la littérature d'Antoine Furetière, et sa défense des membres de l'Académie française firent remarquer par cette institution. Cela lui fit obtenir le fauteuil n°31 de l'Académie française dans la même année. En 1666, Antoine Furetière publia *Roman bourgeois*, un ouvrage qui irrita néanmoins l'Académie française. En 1684, il publia un extrait de son dictionnaire futur, à savoir *Essay d'un dictionnaire universel*. En 1685, Antoine Furetière fut exclu finalement par l'Académie française, malgré la protection dont il bénéficiait de la part de Louis XIV. En 1688, il mourut à Paris, laissant son projet d'un dictionnaire universel. En 1690, comme ouvrage posthume, le *Dictionnaire universel* fut publié, préfacé par Pierre Bayle.

- Henri Basnage de Beauval

Henri Basnage de Beauval est l'éditeur de l'édition 1701 du *Dictionnaire universel* dont la première édition est due à Antoine Furetière. Différentes sources donnent différentes dates de naissance d'Henri Basnage de Beauval. L'information sur l'auteur de la BNF la date de 1657, mais la *Biographie universelle, ancienne et moderne* de Louis-Gabriel Michaud la situe en 1656. Cependant, ces deux sources se rejoignent sur le lieu de sa naissance, à savoir Rouen. Le père d'Henri Basnage de Beauval, Henri Basnage du Fraquenay, fut l'« un des plus habiles et des plus éloquents avocats du parlement de Rouen. »⁸⁰ Henri Basnage de Beauval est le fils cadet de sa famille. Comme son père, il était avocat au parlement de Rouen.

En 1684, Henri Basnage de Beauval publia *Tolérance des religions*, ouvrage destiné à appeler les catholiques à reconnaître les protestants. En dépit de cela, en 1687, il fut obligé de déménager aux Pays-Bas, à cause de la révocation de l'édit de Nantes faite par Louis XIV. C'est aux Pays-Bas qu'Henri Basnage de Beauval séjourna jusqu'à sa mort en 1710. De 1687 à 1709, il rédigea *Histoire des ouvrages des savans*. Cet ouvrage se voulut l'héritier de *Nouvelles de la république des lettres* de Pierre Bayle, dont la publication fut interrompue en 1687, coïncidant avec la parution de *Histoire des ouvrages des savans*.

- Jean-Baptiste Brutel de la Rivière

Les documents historiques existants ne donnent pas beaucoup d'informations sur Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, l'éditeur de l'édition 1727 du *Dictionnaire universel*, sauf les informations sur sa naissance et sa mort. Il naquit en 1669 à Montpellier, et mourut en 1742 à Amsterdam. Quelques biographies universelles néerlandaises⁸¹ affirment qu'il est issu d'une famille d'aristocratie languedocienne. Tout comme Henri Basnage de Beauval, Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, suite à la révocation de l'édit de Nantes, dut se réfugier aux Pays-Bas. En 1695, il devint pasteur d'une église wallonne à Amsterdam. En 1702, il déménagea à Rotterdam. À

⁸⁰ Adrien-Jean-Quentin Beuchot, « Basnage du Fraquenay (Henri) », article dans Louis-Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 3, Paris, A. Thoissier Desplaces, 1843, p. 495.

⁸¹ *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, et *Biographisch Woordenboek van Nederlandsche Godgeleerden*.

part sa réédition du *Dictionnaire universel*, Jean-Baptiste Brutel de la Rivière fut traducteur, en collaboration avec Moses Solanus, de l'ouvrage original intitulé *Historical Connection of the Old and New Testaments* de Humphrey Prideaux.

6.4.2 Présentation du *Dictionnaire universel*

Le commencement des travaux du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière se rapporta au *Dictionnaire de l'Académie française*. Mécontent de l'extrême lenteur de l'avancement de celui-ci et de son exclusion des termes techniques et scientifiques, Furetière commença de compiler son propre dictionnaire, dont la rédaction commença dès le début des années 1650. À dessein de le publier, Furetière sollicita Louis XIV et obtint un privilège auprès de celui-ci. Mais son entreprise lexicographique fut considérée comme la rivale du *Dictionnaire de l'Académie française*, et ses collègues académiciens n'apprécièrent pas son projet de dictionnaire. De là résultèrent le différend et la polémique entre l'Académie française et Furetière, qui dura jusqu'après sa mort. En 1684, Furetière publia *Essay d'un dictionnaire universel*. L'Académie française décida de l'expulsa en 1685, malgré l'intervention de Louis XIV.

Ayant consacré plusieurs décennies de sa vie à son dictionnaire, Furetière mourut en 1688. Le *Dictionnaire universel* fut publié deux ans plus tard, à savoir en 1690. Préfacé par Pierre Bayle, le *Dictionnaire universel* fut bien apprécié à son époque, considéré comme plus complète et bien plus utile que l'édition 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française*. Le succès du dictionnaire de Furetière est tel qu'il est réédité jusqu'à notre époque. Sauf sa première édition, parmi des rééditions de ce *Dictionnaire universel*, nous attachons une attention particulière, dans cette partie de notre recherche, aux éditions de 1701 et de 1727.

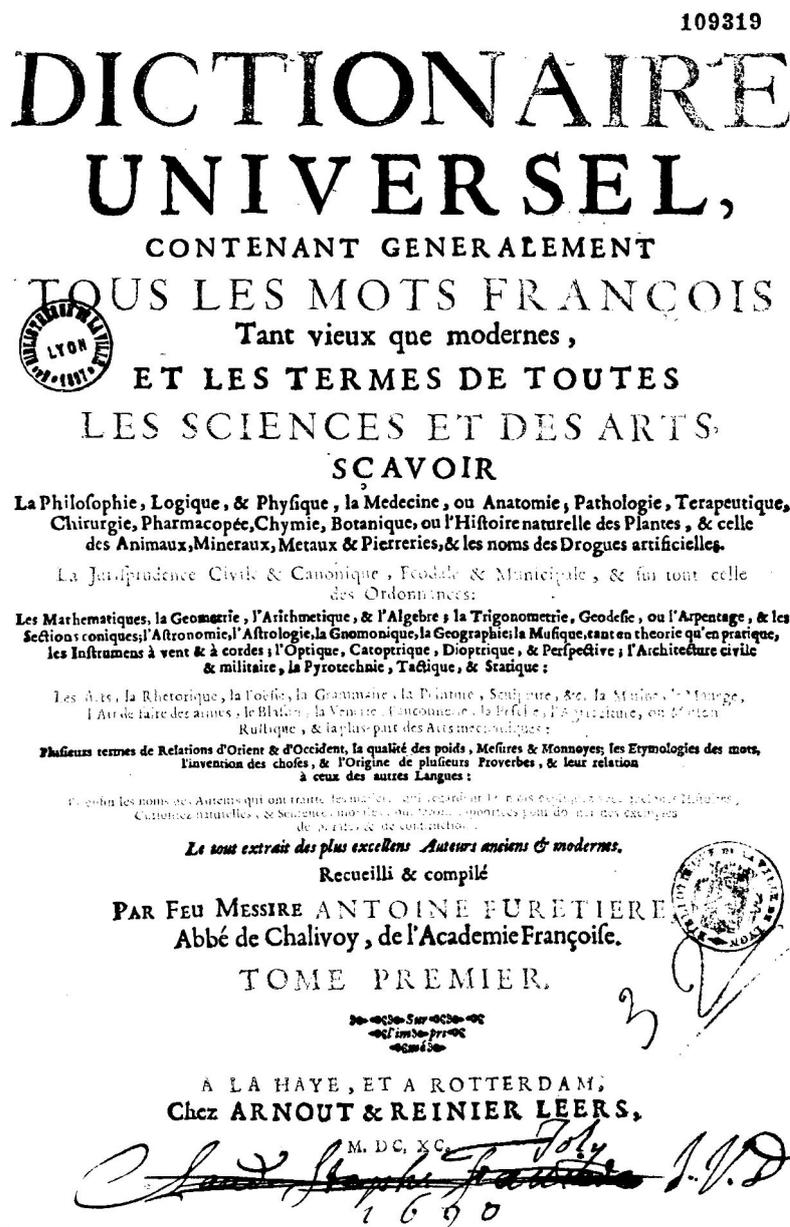


Figure 9 : Couverture de l'édition 1690 du *Dictionnaire universel*

L'édition 1701 est le résultat de la relecture et de la correction d'Henri Basnage de Beauval, alors que l'édition 1727 est la version revue, corrigée, et considérablement augmentée par Jean-Baptiste Brutel de la Rivière. Henri Basnage de Beauval étant protestant, l'édition 1701 du *Dictionnaire universel* est considérée comme la version protestante de ce dictionnaire. Nous allons tout d'abord nous intéresser à la différence potentielle des représentations de la Chine dans les éditions 1690 et 1701, influencées respectivement par le catholicisme et le protestantisme.

Ensuite, pour l'édition 1727, nous chercherons à étudier si l'augmentation porte également sur les représentations de la Chine, et si quatre décennies ont modifié celles-là.

6.4.3 Présentation et analyse des listes des mots et des locutions

Avec la méthode que nous envisageons dans le chapitre concernant la méthodologie et la constitution du corpus, nous avons, avec « Chine » et « chinois » comme mots-clés, lancé une recherche sur le texte intégral des trois éditions choisies du *Dictionnaire universel*. Dans l'édition 1690, la version originale d'Antoine Furetière, 93 articles contiennent les deux mots-clés. Dans l'édition 1701, revue et corrigée par Henri Basnage de Beauval, il y en a 106. Dans l'édition 1727, revue, corrigée, et augmentée par Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, les articles évoquant les deux mots-clés sont au nombre de 201, soit près des doubles de la version originale.

En comparant les nombres d'articles concernant la Chine dans les trois éditions du *Dictionnaire universel* et les dimensions des nomenclatures de ces trois éditions, nous pouvons en déduire globalement une corrélation positive. Le chiffre de l'édition 1701 connaît une légère augmentation par rapport à celui de l'édition 1690, alors que celui de l'édition 1727 est presque le double de l'édition 1701. Ainsi, la comparaison des nombres d'articles mentionnant la Chine dans les trois éditions choisies du *Dictionnaire universel*, montre que l'accroissement du nombre d'articles suit l'augmentation du volume totale du dictionnaire.

Afin d'avoir une vision globale sur les représentations de la Chine dans les trois éditions choisies du *Dictionnaire universel*, nous avons analysé la liste des mots sous deux angles. Le premier angle se rapporte à la catégorie concernée par les informations sur la Chine qui se trouvent dans les articles. Selon un examen sur le corpus, les catégories concernées sont les suivantes : géographie, climat, minéral, biologie, histoire, démographie, folklore, langue, art, éducation, religion, philosophie, politique, mesure physique, agriculture, science, artisanat, architecture, médecine, transport, commerce, finance, et anecdotes inclassables.

Selon la finesse des informations, certaines catégories listées ci-dessus peuvent se diviser en quelques sous-catégories. Par exemple, coutume comprend diététique, habillement, mariage, et funérailles. Politique peut se diviser en rite impérial, administration, affaires militaires, et relations internationales. Agriculture contient culture, élevage, ravage des insectes. À travers l'examen de ces catégories, nous avons constaté une diversité considérable des informations concernant la Chine dans toutes les trois éditions du *Dictionnaire universel*. Cette diversité permet en fait de donner des représentations sous divers aspects sur la Chine. De plus, il faut noter qu'aucune catégorie n'occupe une majorité apparente dans les listes des mots des trois éditions du dictionnaire.

Le deuxième angle pour analyser la liste des mots concerne directement l'aspect linguistique. Il s'agit de repérer les emprunts français au chinois, les mots français dont l'étymologie concerne le chinois, et les expressions ou locutions françaises concernant la Chine. Dans la liste des mots de l'édition 1690, il n'existe aucun emprunt français au chinois. Pour les mots français avec une étymologie chinoise, le dictionnaire propose que le mot *laque* ait pour origine l'appellation chinoise. Pourtant, selon l'étymologie contemporaine, le mot *laque* provient du mot *lacca* dans le latin médiéval, celui-ci d'origine du mot arabe-persan *lakk*, étant dérivé du mot hindoustani *lakh*. Pourtant, il existe effectivement des mots dont les étymologies concernent le chinois, qui ne furent pas mentionnés par le dictionnaire. Les mots *sina/china* et *thé* dans la liste disposent en réalité d'une étymologie chinoise. Pour l'étymologie de *sina/china*, nous l'avons mentionné plus haut. Le mot *thé* provient du minnan, une des langues chinoises.

Sur les expressions et les locutions, il y a *bois de la Chine*, *cassette de la Chine*, *coffre de la Chine*, *encre de la Chine*, *orange de la Chine*, *vernis de la Chine*, et *vers à soie de la Chine*. Il faut noter ici que la locution *bois de la Chine* n'a aucun rapport avec la Chine. Selon la description du dictionnaire, il s'agit d'un bois « qui ne croît en aucun autre lieu du monde que dans le Continent de Guyane. ... On le vend à Paris jusqu'à cent, & jamais moins de cinquante escus. » Bien que la Chine ne soit pas l'origine de ce bois, l'utilisation du nom de ce pays comme l'appellation de ce bois montre au moins que la Chine n'est pas un titre dévalorisant.

En plus, la cassette de la Chine et le coffre de la Chine sont tous les deux des ustensiles chinois. L'encre de la Chine et le vernis de la Chine se rapportent respectivement à l'art chinois et aux objets d'art artisanaux chinois. Quant au vernis à soie de la Chine, cette locution concerne manifestement la matière première d'un produit spécial de ce pays, à savoir la soie. L'existence de ces locutions dans la langue française, au moins celle évoquée par le dictionnaire, reflète la situation des commerces franco-chinois.

Dans l'édition 1701 du *Dictionnaire universel*, nous avons trouvé le premier emprunt français au chinois de ce dictionnaire, à savoir LACUI. Il s'agit d'une sorte d'oiseau qu'on appelle à notre époque le gros-bec masqué. À part cet unique emprunt, dans notre liste de mots se trouvent encore trois mots dont l'étymologie concerne le chinois, à savoir *chine*, *sina* ou *china*, et *thé*. Du côté des expressions et des locutions, il y a *encre de la Chine*, *cassette de la Chine*, *coffre de la Chine*, *limaçon de la Chine*, *orenge de la Chine*, et *vernis de la Chine*. La nouveauté de l'édition 1701 réside dans l'ajout de *limaçon de la Chine*, qui signifie une sorte de coquille chinoise.

Dans l'édition 1727, tant les emprunts, que les expressions et les locutions, augmentent considérablement. Voici un tableau qui les liste.

Emprunts français au chinois	<i>ginseng, kien-tchou, kinsu, lacui, let-chi, linkio, ly, outomchu, pansy, peci, pont, pu, lom, sezé, sonto, soucha, tchouze, thé, yen</i>
Expressions ou locutions concernant la Chine	<i>anis de la Chine, bois de la Chine, cassette de la Chine, coffre de la Chine, encre de la Chine, papier de la Chine, flotte de la Chine, limaçon de la Chine, orenge de la Chine, paravent de la Chine, poivre de la Chine, rhubarbe de la Chine, vernis de la Chine</i>

Tableau 3 : Emprunts français au chinois et expressions concernant la Chine dans l'édition 1727 du *Dictionnaire universel* revu, corrigé et augmenté par Jean-Baptiste Brutel de la Rivière

À travers le tableau ci-dessus, nous pouvons constater que non seulement le nombre, mais aussi les catégories concernées par les emprunts français au chinois et les expressions ou locutions concernant la Chine augmentent dans l'édition 1727 du *Dictionnaire universel*. Concernant les emprunts, nous y avons trouvé un grand nombre des mots du domaine botanique, qui sont *ginseng*, *let-chi*, *linkio*, *outomchu*, *peci*, *sezé*, *yen* dont le ginseng étant considéré en même temps comme une plante médicale, et le let-chi, le linkio, le sezé et le yen comme des aliments. En plus, en comparaison avec les autres éditions, les mots de produits textiles sont ajoutés pour la première fois, à savoir *kien-tchou*, *kinsu*, *pansy*, *soucha*, et *tchouze*. Bien qu'apparus pour la première fois, les mots de produits textiles s'avèrent importants en nombre par rapport aux emprunts des autres catégories. La diversité des produits textiles reflète leur importance dans le commerce entre la Chine et l'Europe.

Concernant les locutions, les nouvelles sont *anis de la Chine*, *papier de la Chine*, *flotte de la Chine*, *paravent de la Chine*, *poivre de la Chine*, et *rhubarbe de la Chine*. Parmi ces nouveautés, l'anis de la Chine et le poivre de la Chine sont des épices ; la rhubarbe de la Chine est considérée comme un aliment (par contre, elle est traitée en général comme une plante médicinale en Chine). Le papier de la Chine est évoqué dans une expression de « l'éventail de papier de la Chine ». La flotte de la Chine est une sorte de vaisseau. Le paravent de la Chine est un meuble d'appartement. L'existence dans la langue française de ces locutions, que recense le *Dictionnaire universel*, témoigne de l'état de la connaissance des Français sur la Chine. C'est que les matières, les articles concernés étaient connus par les Français qui connaissaient leur origine, à savoir la Chine.

6.4.4 Portrait synthétique de la Chine établi

L'analyse de la liste des mots dont les articles évoquent la Chine dans les trois éditions choisies manifeste quelques caractéristiques remarquables à l'égard des représentations de la Chine dans le *Dictionnaire universel*. Faute d'articles traitant directement le toponyme, à savoir **CHINE**, et le gentilé, c'est dire **CHINOIS**, ce dictionnaire n'offrit pas de façon directe une représentation globale de la Chine à

première vue au lecteur. Pourtant, l'éventail et la diversité des informations concernant la Chine contenues dans ce dictionnaire permettent de rétablir une représentation relativement plus globale basée sur tels ou tels segments d'information disséminés dans le dictionnaire entier. Ici, nous avons choisi l'édition 1690 pour mener le rétablissement du portrait de la Chine.

Selon le dictionnaire, la Chine se situe six cents lieues au delà de l'Inde, et elle est à l'ouest du Japon. Baignée par le Pacifique, la Chine est touchée souvent par les ouragans. À Nankin, il y a une grande anse. Dans la province du Sichuan de la Chine, il y a deux sortes d'ambre, un jaune, et l'autre rouge. Il y a en Chine une sorte de sélénite qui peut changer de couleur selon de différentes phases lunaires. Il y a une fontaine dont l'eau du dessus est froide, et celle du fond est chaude. Il y a des puits de feu, sur lesquels les Chinois peuvent faire cuire des aliments.

En Chine, il y a un oiseau qui s'appelle « clouva », à l'aide duquel, les pêcheurs prennent du poisson. Il y a aussi un oiseau qui change de nature deux fois par an, et une sorte de poule en Chine qui vomit du coton. On voit en Chine un certain poisson qu'on appelle les vaches, qui vient souvent à terre, et se bat contre les vaches domestiques. Les vers à soie de la Chine sont des espèces d'araignées. Il y a une autre sorte de vers en Chine qui font de la cire. On trouve également des fourmis qui volent en troupes sur des arbres et y font une espèce de gomme ou de cire dont on compose la laque. On dit qu'en Chine, des roses qui changent de couleur deux fois par jour. Et dans l'estomac d'un éléphant pousse une canne à sucre germée.

Si le monde a une histoire de six mille ans, celle des Chinois remonte bien au delà. Il y a beaucoup de monde en Chine. Il existe des maris chinois qui accouchent au lieu de leurs femmes. En cas de deuil, les Chinois portent le deuil blanc pendant trois ans, et les magistrats en deuil peuvent vaquer. Les Chinois boivent chaud, et leurs boissons sont le thé et le vin de riz. Le thé est fort estimé par les Chinois qui en boivent en toutes rencontres, surtout après le dîner. Le vin de riz en Chine est aussi bon que le vin d'Espagne. Quoi que boivent les Chinois, ils tiennent à le réchauffer. Les Chinois mangent des sauterelles frites, des chauves-souris et du musc. Les Chinois se rasent les cheveux, ils réservent un petit toupet qu'ils laissent croître au derrière de la tête.

Les Chinois utilisent une langue dont les lettres sont des caractères au nombre de huit mille, et les lettres sont pour la plupart des symboles significatifs. Ils peignent avec un pinceau et de l'encre de la Chine qui est fabriquée en petits pains. Le papier en Chine est fait de soie. Les Chinois apprennent aux filles à jouer aux échecs pour les rendre agréables. En Chine existent des prêtres orientaux que les Chinois appellent les bonzes, qui ont porté en Chine la doctrine de la transmigration des âmes. Les jésuites effectuent des missions en Chine, et le catholicisme y a bien progressé. Les Chinois représentent le phénix comme un oiseau remarquable par la diversité de ses couleurs. La croyance en la métempsychose dure encore parmi les idolâtres en Chine.

Le roi chinois prend la qualité de « fils du soleil », et à sa cour on fait preuve de beaucoup de politesse. Pour marquer sa royauté, le roi chinois porte deux cigognes en broderie sur la poitrine, avec une perle au haut du bonnet, et cet habillement n'est permis qu'à lui seul en Chine. Après que le roi chinois a dîné, ses hérauts demandent à tous les autres rois et potentats du monde d'aller dîner. Le législateur des Chinois est Confucius. La noblesse chinoise est nommée par les Portugais comme « mandarin », dont les ordres comptent neuf, et dont les degrés sont marqués par divers animaux. Les Tartares qui ont conquis la Chine se servent de fouets au lieu de trompettes, et d'un seul coup ils forment trois sons. Les enseignes des Chinois sont des queues de cheval. L'état qui est le mieux policé, à ce qu'on dit, c'est la Chine.

En Chine il y a de petites huîtres qu'on sème dans les campagnes couvertes d'eau. Les Chinois cultivent les rhubarbes. Dans la province de Shaanxi, les sauterelles sont tellement abondantes qu'elles désolent tout, et les habitants leur mènent une guerre cruelle. La Chine produit du bon camphre. La laque chinoise est obtenue à partir d'un arbre. Les soies chinoises sont blanches et très fines. On dit qu'en Chine il y a un observatoire admirable, et des instruments aussi excellents que ceux en Europe. Le vernis de la Chine se fait avec du fromage de gruyère. Les Chinois utilisent la boussole et pratiquent l'imprimerie comme les Européens. Les ouvrages en Chine sont estimés pour leur matière, alors que ceux des Européens le sont pour leur artifice.

Les Chinois pèsent l'or avec de petits pesons d'ivoire qui sont plus justes qu'aucune autre balance. On utilise en Chine la mesure « stade » pour mesurer la longueur. Les Chinois appellent leur grande muraille, « la muraille de dix mille stades ». À Nankin se trouve une grande cloche. Il y a en Chine une tour de porcelaine. Les Chinois font grand cas des médecines, telles que « calemba », « mandragore » et « sina ».

En Chine, on se sert du palanquin pour se déplacer. Les Chinois utilisent une sorte de petit vaisseau qu'on appelle « jonc ». Les commerces existent entre la Chine et l'Europe. Batavia est l'entrepôt des Hollandais pour leur commerce entre la Chine et l'Europe. Les Hollandais préparent des feuilles de sauge de la même manière qu'on prépare le thé en Chine, et les portent aux Chinois comme une chose fort précieuse, ce qui leur a si bien réussi, qu'on leur donne pour une livre de feuilles de sauge quatre fois plus de thé, qu'ils revendent fort cher en Europe.

Le rétablissement du portrait synthétique de la Chine ci-dessus nous permet de constater quelques problèmes concernant la représentation de la Chine dans le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière. Premièrement, les niveaux de la qualité des informations concernées sont très inégaux. Il existe des descriptions très précises, de sorte que certaines entres elles puissent s'appliquer à la situation de nos jours, par exemple celle concernant la croyance des Chinois en la métempsycose, celle concernant le thé en tant que boisson préférée par les Chinois, etc. En même temps, il y a dans le *Dictionnaire universel* de fausses descriptions, par exemple celle concernant du fromage et du gruyère en tant que matière première du vernis chinois, celle disant que le vers à soie est une sorte d'araignée, etc. En plus, nous pouvons en trouver quelques unes qui ne correspondent apparemment ni à la nature ni à la raison, comme la description concernant l'accouchement des hommes au lieu des femmes, celle concernant une sorte de poisson qui peut aller à terre, et se bat avec les vaches domestiques, etc.

La constatation sur le niveau de la qualité des informations nous conduit à faire la deuxième remarque, c'est l'existence des descriptions extraordinaires. De l'accouchement des hommes au lieu des femmes, à la poisson qui va à terre et se bat contre les vaches, en passant par la canne qui pousse dans l'estomac de l'éléphant,

jusqu'à les poules qui peuvent vomir du coton, beaucoup d'informations concernant la Chine dans le dictionnaire peuvent être considérées comme des descriptions extraordinaires. L'existence de ce genre d'information, d'un côté, permet de rendre le dictionnaire plus intéressant, et de l'autre, ce qui est certain, de renforcer l'altérité de la Chine.

La troisième constatation se rapporte à la lacune des descriptions sur la culture chinoise. Bien qu'il existe dans le *Dictionnaire universel* de certaines informations concernant la langue chinoise, la religion chinoise, elles restent très peu. Cela correspond au contexte historique de l'échange franco-chinois et des connaissances des Européens sur la Chine à la fin du XVII^e siècle.

6.4.5 Ressources de représentations de la Chine dans le *Dictionnaire universel*

Avec tous les auteurs et tous les ouvrages mentionnés dans les articles concernant la Chine du *Dictionnaire universel*, nous pouvons établir respectivement une bibliographie pour chaque édition choisie dans ce présent travail. Pour éviter les répétitions, nous n'énumérons que les références ajoutées pour les bibliographies des éditions 1701 et 1727.

- Édition 1690

Anonyme, *Histoire de la Société d'Angleterre*

Anonyme, *Voyage de la Chine*

Greslon (Adrien Greslon, 1618 - 1697), *Histoire de la Chine sous la domination des Tartares*

Kirker ou Kircher (Athanasius Kircher, 1601 ou 1602 - 1680)

François Maria Grimaldi (Francesco Maria Grimaldi, 1639 - 1712)

Martinius (Martino Martini, 1614 - 1661), *Voyage de Martinius*

Marco Polo

Thevenot (Jean de Thévenot, 1633 - 1667, Melchisédec Thévenot, 1620 - 1692)

Tricault (Nicolas Trigault, 1577 - 1628)

Ferdinand Verbiest (1623 - 1688)

Auteurs de référence de l'article **THE** : Maffée (Giovanni Pietro Maffei, 1538 - 1603), Louïs Almeyda, Matthieu Riccius (Matteo Ricci, 1552 - 1610), Aloysius Frois, Jacob Bontius (Jacques de Bondt, 1592 - 1631), Jean Lincot, Alexandre de Rhodes (1591-1660), Voyage de l'Ambassade de la Chine, Évêque de Bertie, Nicolas Tulpius (Nicolaes Tulp, 1593 - 1674)

Avec la bibliographie ci-dessus, nous portons notre attention tout d'abord sur les deux ouvrages dont les auteurs ne sont pas mentionnés. *L'Histoire de la Société d'Angleterre* est citée dans l'article **CAMPBRE**, concernant la présentation de la bonne qualité du camphre chinois. Tant dans la catalogue de la BNF, que dans celle de British Library, nous n'avons pas pu trouver un ouvrage soit en français, soit en anglais, qui soit destiné à l'histoire de la société anglaise, et qui comprenne une information concernant le camphre chinois. Ainsi, cette référence nous reste encore à vérifier. L'autre ouvrage anonyme dans cette biographie est *Voyage de la Chine*. Cet ouvrage est mentionné dans l'article **CHAUVE-SOURIS**. Nous n'avons pas pu l'identifier, comme l'ouvrage précédent. Ces deux sources invérifiables conduisent à deux possibilités. Premièrement, les deux ouvrages de référence mis en question ici peuvent être perdus dans l'histoire. Deuxièmement, l'auteur du dictionnaire a peut-être utilisé des informations de référence erronées.

Ensuite, dans l'article **THÉ** se trouvent plusieurs lignes d'auteurs de référence dont les ouvrages concernés ne sont pas mentionnés. C'est pourquoi nous avons listé ces auteurs séparément. Dans cette liste, il y a des auteurs connus pour leurs missions ou leurs ouvrages sur la Chine, tels que Giovanni Pietro Maffei, Matteo Ricci. Bien qu'Alexandre de Rhodes ait été missionnaire au Viêt-Nam, et non en Chine, si l'on considère les relations entre la Chine et le Viêt-Nam à son époque, l'existence de son nom dans la liste des auteurs de référence concernant le thé chinois est compréhensible. On rencontre également deux auteurs concernant la médecine, tels que Jacques de Bondt et Nicolaes Tulp. Il est possible que l'auteur de l'article **THÉ** se soit référé à leurs écrits sur l'utilisation médicale du thé en Chine. À part les auteurs ci-dessus, les autres ne laissent pas beaucoup de traces dans l'histoire.

La plupart des auteurs mentionnés dans le corpus s'avèrent des contemporains de l'auteur du dictionnaire, sauf Marco Polo et Matteo Ricci. Marco Polo est mentionné dans l'article **BOUSSOLE**, dans l'analyse de l'origine de cet outil de localisation, alors que Matteo Ricci est présent dans la liste des auteurs de référence dans l'article **THÉ**.

Enfin, à l'égard des métiers, excepté les auteurs mentionnés dans l'article **THÉ**, presque tous les auteurs sont des jésuites. Parmi eux, Athanasius Kircher, Martino Martini, Adrien Geslon, Nicolas Trigault et Ferdinand Verbiest sont allés en Chine. À Adrien Geslon, les autres jésuites qui sont allés en Chine sont relativement plus connus dans l'histoire. Quelques ouvrages de références, tels que *Notices biographiques et bibliographiques sur les jésuites de l'ancienne mission de Chine (1552-1773)* de Louis Pfister, et *Catholic Encyclopedia*, nous permettent de mieux connaître un peu la vie d'Adrien Geslon.

D'origine française, Adrien Geslon porte le nom chinois 聂仲迁 (NIE Zhongqian). Il arriva en Chine en 1656, en débarquant à Macao. Sur son retour en France, les deux sources donnent différentes indications. Selon les *Notices biographiques et bibliographiques sur les jésuites de l'ancienne mission de Chine (1552-1773)*, Adrien Geslon ne serait jamais retourné en France, et il serait mort en 1695 à la ville de Ganzhou de la province de Jiangxi, en Chine. Selon *Catholic Encyclopedia*, il retourna en France en 1670. L'ouvrage d'Adrien Geslon intitulé *Histoire de la Chine sous la domination des Tartares* que l'auteur de l'article **OBSERVATOIRE** dans le *Dictionnaire universel* a été abrégé en *Histoire de la Chine*, et fut publié en 1671 à Paris. C'est peut-être en raison de la date de la publication de cet ouvrage que quelques ouvrages de référence, comme *Catholic Encyclopedia* déduisent qu'Adrien Geslon était retourné en France en 1670.

En plus des jésuites, un autre auteur remarquable est Thévenot. À l'époque d'Antoine Furetière, il existe deux Thévenot qui ont laissé des ouvrages, à savoir Melchisédec Thévenot et Jean Thévenot. Le nom Thevenot se présente dans plusieurs lieux dans notre corpus. Les articles concernés sont **ACCOUCHER** et **PUITS**. Il s'agit des histoires quasiment fabuleuses concernant la Chine, l'accouchement des

hommes, et des puits de feu. Il faut noter que, ni Jean de Thévenot, ni Melchisédec Thévenot ne sont allés en Chine.

- Édition 1701 (complément par rapport à l'édition 1690)

Anonyme, *Nouvelle relation*

Anonyme, *Nouvelle relation de la Chine*

Gouye (Thomas Gouye, 1650 - 1725), *Observation physique et mathématique pour servir à l'histoire naturelle*

Couplet (Philippe Couplet, 1623 - 1693)

Port-R. (l'abbaye de Port-Royal)

La bibliographie précédente est le complément par rapport à la première bibliographie établie basée sur notre corpus de l'édition 1690 du *Dictionnaire universel*. Dans cette bibliographie de complément, il y a deux ouvrages anonymes, à savoir *Nouvelle relation*, *Nouvelle relation de la Chine*. Le premier ouvrage est mentionné dans l'article **CONCUBINE**, le deuxième se trouve dans l'article **LACUI**. Dans l'article **CONCUBINE**, il s'agit d'un exemple présentant que l'empereur chinois a beaucoup de concubines. L'article **LACUI** sert à présenter une sorte d'oiseau d'origine chinoise. Ces deux informations nous permettent de conjecturer le renseignement précis des deux ouvrages anonymes. Selon notre documentation, *lacui*, en tant que nom d'une sorte d'oiseau en Chine, fut évoqué dans *Nouvelle relation de la Chine* de Gabriel de Magalhães (1610-1677), publié à Paris en 1688. Et c'est le même ouvrage qui mentionna que l'empereur chinois posséda des concubines. L'auteur est jésuite portugais, arrivé à Hangzhou en Chine en 1640. Il commença à rédiger sur la Chine dès 1650, et finit la rédaction en 1668. Après sa mort, son collègue belge, Philippe Couplet, apporta ses écrits en Europe. Grâce à la traduction en française de l'abbé Claude Bernou, ils purent être parus en 1688 sous le titre de *Nouvelle relation de la Chine* en France.

Port-Royal n'est pas un nom d'auteur, mais celui d'une abbaye. À l'époque du dictionnaire existent deux abbayes appelées Port-Royal, à savoir Port-Royal à Paris, et Port-Royal des Champs. Pour connaître laquelle est concernée ici, il faut retourner

dans le dictionnaire où elle est évoquée. Il s'agit de l'article **NÉOPHYTE**, qui comprend un exemple suivant : « Les Néophytes des jésuites à la Chine font moitié Chrétiens, moitié Idolâtres. » Apparemment, l'auteur de cette phrase adopte une attitude plutôt critique contre les jésuites en Chine, en affirmant qu'il y a seulement une moitié des jésuites en Chine sont des chrétiens, et que tous les autres sont des idolâtres. Comme dans l'histoire, l'abbaye de Port-Royal des Champs fut impliquée dans la controverse au tour du jansénisme, et qu'il existe des polémiques entre les jansénistes et les jésuites, il est probable que l'exemple adopté par l'édition 1701 du *Dictionnaire universel* se rapporte à l'abbaye de Port-Royal des Champs. L'existence de cet exemple témoigne d'un point de vue déclarant que l'édition 1701 du *Dictionnaire universel* est une édition protestante. Bien que le jansénisme ne puisse pas être considéré comme une branche du protestantisme, il se rejoint avec celui-ci sur quelques problèmes, par exemple, l'opposition à l'idolâtrie. Certes, cet exemple ne suffit pas de montrer le poids des sujets concernant la Chine dans la polémique entre de différentes branches du christianisme à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Pourtant, il prouve sans aucun doute l'implication des sujets concernant la Chine dans cette polémique, qui se rapporte également à la querelle des rites.

Les deux autres auteurs à remarquer, à savoir Thomas Gouye et Philippe Couplet sont tous des jésuites. En considérant que l'éditeur de l'édition 1701, à savoir Henri Basnage de Beauval est protestant, l'acceptation de leurs ouvrages comme des références dans le *Dictionnaire universel* montre le monopole en Europe des jésuites en Chine à l'égard de la connaissance sur ce pays.

- Édition 1727 (complément par rapport aux éditions 1690 et 1701)

Anonyme, *Ambassade des Hollandais à la Chine*

Anonyme, *Biographie universelle*

Anonyme, *Histoire de l'Académie royale des Sociétés de 1712*

Anonyme, *Relation de la Chine*

Bay. (Pierre Bayle, 1647 - 1706)

Bellefontaine (Louis Bellefontaine, ? - ?)

Bosman (Willem Bosman, 1672 - 1703)

Magailans (Gabriel de Magalhães, 1610 - 1677), *Nouvelle relation de la Chine*

Allain Menesson Mallet (1630 - 1706)

Matelief (Cornelis Matelief de Jonge, 1569 - 1632)

Gérard Mercator (1512 - 1594)

Simon de Laloubère (1642 - 1729)

Louis Le Comte (1655 - 1729)

Les P.P.D.

Oe M.

Dans l'édition 1727 du *Dictionnaire universel*, avec l'augmentation du contenu du dictionnaire, on note que l'on peut observer plus de ressources utilisées en ce qui concerne les représentations de la Chine. Sauf Cornelis Matelief de Jonge et Gérard Mercator, la plupart des auteurs ajoutés sont des contemporains de la publication de l'édition 1727 du dictionnaire. Amiral néerlandais, Cornelis Matelief de Jonge participa à l'établissement du pouvoir hollandais en Extrême-Orient. D'origine belge, mort en Allemagne, Gérard Mercator est mathématicien et géographe. Celui-ci inventa une méthode cartographique, appelée projection de Mercator.

Dans cette bibliographie, ce que nous remarquons le plus est l'ajout des ressources du jésuite français, Louis Le Comte et l'utilisation abondante des ressources de Simon de Laloubère. L'ajout des ressources venant de Louis Le Comte montre la montée de l'influence des jésuites français dans le domaine de la connaissance sur la Chine en Europe.

Quant à Simon de La Loubère, sa première apparition à l'égard des représentations de la Chine dans les dictionnaires remonte au *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle. Comme ce que nous avons analysé plus haut, beaucoup de commentaires de Pierre Bayle sur la Chine se basèrent en réalité sur les représentations de la Chine de Simon de La Loubère, surtout sa description sur la situation religieuse des Chinois. Cependant, il faut noter que Simon de Laloubère ne se rendit jamais en Chine, et toutes ses descriptions sur la Chine citées par Pierre Bayle sont extraites de son ouvrage intitulé *Du Royaume de Siam par Monsieur de*

La Loubère, envoyé extraordinaire du Roy auprès du Roy de Siam en 1687 et 1688.

Il résulte de cela que Simon de Laloubère occupait une certaine place dans la connaissance des Européens sur la Chine à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle.

6.4.6 Bilan

Dans ce présent travail, le *Dictionnaire universel* est le premier dictionnaire à étudier qui est plus proche d'un dictionnaire de langue. Différent des dictionnaires de noms propres, comme les dictionnaires de Daniel de Juigné-Broissinière et de Louis Moréri, le *Dictionnaire universel* ne comprend pas les articles comme **CHINE** et **CHINOIS** pouvant offrir des informations plus ou moins générales concernant la Chine. Ainsi, pour mener à bien notre analyse du *Dictionnaire universel*, nous avons réorganisé notre perspective. Les analyses ont axé sur deux aspects, les mots et les expressions, et les autres informations comprises dans les articles.

À travers le classement des mots et des expressions concernant la Chine, nous avons les constatations suivantes. Premièrement, en dépit de leur nombre modeste, les emprunts au chinois s'intégrèrent déjà dans les dictionnaires de langue française à la fin du XVII^e siècle. Deuxièmement, en tant que nom de l'origine, *Chine* et *chinois* servirent à dénommer les choses. Troisièmement, bien que la plupart des emprunts au chinois et les expressions concernant la Chine ne présentent pas ce pays ni positivement, ni négativement, l'expression *bois de la Chine* et la présentation concernant cette expression prouvent que la Chine ne soit pas un signe dévalorisant.

Nos études des autres informations sur la Chine se sont effectuées par deux voies. La première consiste à rétablir le portrait synthétique de la Chine avec l'aide des informations comme exemples, citations, contenus encyclopédiques, etc. Cela nous a permis de remplir l'absence des articles **CHINE**, et **CHINOIS**. Grâce à ce rétablissement, nous avons pu examiner la Chine représentée par le dictionnaire avec une perspective générale. L'examen nous a conduit à trouver la préférence du dictionnaire des histoires extraordinaires, dont beaucoup qui, d'un côté, ne se conforment ni la nature, ni à la raison, et de l'autre, renforcent l'altérité de la Chine.

La deuxième voie s'est appliquée aux informations bibliographiques. Bien qu'elles restent très imprécises dans toutes les trois éditions étudiées, nous avons pu faire quelques remarques. Les sources des jésuites occupent sans aucun doute la place importante. L'édition 1701 considérée comme la version protestante du dictionnaire, l'édition 1707 dont la réédition fut chargée par un protestant, les deux éditions furent tous obligées d'employer les sources des jésuites, quand les informations concernent la Chine. Cependant, cela n'empêcha pas que leurs rééditeurs adoptent une attitude critique contre les jésuites. Nous en avons trouvé un témoin, à savoir l'article **NÉOPHYTE**. Cette constatation indique l'implication de la querelle des rites dans la polémique des différentes branches chrétiennes, et les sujets concernant la Chine en tant qu'arguments de ces polémiques.

Conclusion du chapitre 6

Dans ce chapitre, tous les dictionnaires étudiés furent tous publiés avant le siècle des Lumières, sauf l'édition 1727 du *Dictionnaire universel*. De l'édition 1627 du *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel Juigné-Broissinière, à l'édition 1727 du *Dictionnaire universel*, la période couverte par les dates de publication des dictionnaires étudiés ici traverse justement un siècle.

Parmi les dictionnaires, le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique* de Daniel Juigné-Broissinière et le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri sont typiques du dictionnaire des noms propres. Le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle, bien qu'il soit donné « dictionnaire » comme le titre, et se présente sous la forme d'un dictionnaire, à savoir l'ordre alphabétique, il ressemble plutôt, sur le plan de contenu, à un ouvrage critique des dictionnaires. Quant au *Dictionnaire universel*, il est considéré comme le premier dictionnaire encyclopédique, englobant en même temps les contenus linguistiques et les informations encyclopédiques.

Nos études du dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière ont attaché plus d'importance aux analyses de ses articles concernant directement à la Chine. En outre, comme son dictionnaire est le premier dictionnaire français à intégrer le

toponyme *Chine* dans la nomenclature, nous avons examiné les problèmes sur l'identité de plusieurs appellations pour la Chine. Comme le dictionnaire de Bayle est un ouvrage critique, dont l'objet principal de ses critiques est le dictionnaire de Moréri, nous avons pu faire une analyse comparative. Nous nous sommes appliqués également à la tentative d'approfondir ses connaissances de la Chine de la part de Bayle. Pour les trois éditions du *Dictionnaire universel*, nos études ont visé principalement aux informations concernant la liste des mots.

En tenant compte des différentes situations des dictionnaires étudiés ici, nos études ont recouru à de différentes méthodes, et en différentes perspectives. Elles ont conduit à des conclusions suivantes.

L'analyse de la liste des mots du *Dictionnaire universel* nous a permis de connaître les représentations de la Chine au niveau linguistique, comme les emprunts français au chinois, les locutions françaises en utilisant les mots *Chine* et *chinois*. Il faut remarquer ici une locution particulière, *bois de la Chine*. Bien que le bois concerné ici n'ait rien à voir avec la Chine, il fut dénommé avec le nom de ce pays. Étant donné que le bois de la Chine fut considéré comme des matériaux chers, la Chine ne fut pas un signe dévalorisant à l'époque du dictionnaire.

Les études des sources nous ont permis de reconnaître l'importance des écrits des jésuites. L'évident est que leurs écrits sur la Chine eurent le monopole des connaissances des Européens de ce pays asiatique. Il faut également remarquer que certaines sources furent très employées. Dans tous les dictionnaires étudiés ici, *Novus atlas sinensis* de Martino Martini fut presque la seule source des informations géographiques de la Chine. Les commentaires de Pierre Bayle sur la situation de religion en Chine dépendirent beaucoup des écrits de Simon de La Loubère.

Une autre remarque importante réside dans le niveau subjectif, à savoir les intentions des lexicographes, en tant que facteur potentiel des représentations de la Chine dans les dictionnaires. Cette remarque s'est faite à travers deux constatations. La première concerne la nuance entre les deux éditions du *Grand dictionnaire historique* de Moréri à l'égard de la présentation des caractères des Chinois. La deuxième consiste à la préférence des histoires extraordinaires du *Dictionnaire universel* sur les exemples et les contenus encyclopédiques concernant la Chine.

Globalement, les représentations de la Chine dans les quatre dictionnaires publiés avant les Lumières et étudiés dans ce présent travail s'avèrent positives. Il coexiste des descriptions idéalisées et la tentative de l'approfondissement des connaissances. En plus, tous les quatre dictionnaires ne purent pas s'écarter de la méthode comparative quand ils présentèrent la Chine. Cela prouve le manque des connaissances foncées.

Chapitre 7 La Chine dans les dictionnaires des Lumières

7.1 *Dictionnaire de Trévoux*

7.1.1 Présentation du *Dictionnaire de Trévoux*

Le dictionnaire auquel nous nous intéresserons dans cette section est communément appelé *Dictionnaire de Trévoux*, il porte comme titre complet *Dictionnaire universel françois et latin contenant la signification et la définition tant des mots de l'une et l'autre langue, avec leurs différents usages, que des termes propres de chaque état et de chaque profession*.

Il parut en 1704, imprimé à Trévoux, capitale de la principauté des Dombes. Les informations sur l'auteur du dictionnaire peuvent être interprétées sous trois angles. Comme l'imprimerie de Trévoux relevait alors de Louis-Auguste de Bourbon (1670-1736), Prince des Dombes, le dictionnaire fut présenté comme étant l'ouvrage de celui-ci, et lui fut dédié également. En réalité, le dictionnaire « était le fruit d'une opération menée par les "meilleurs savants de Paris", qui appartenaient pour partie à l'ordre de la Société de Jésus »⁸². Pourtant, selon Charles Nodier, le dictionnaire, au moins lors de sa première parution en 1704, est très largement démarqué du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1690) qui avait été revu, corrigé, et augmenté par Henri Basnage de Beauval en 1704. En plus, le portrait d'Antoine Furetière est présent dans l'édition de 1704 du *Dictionnaire de Trévoux*.

Après sa première parution en 1704, le *Dictionnaire de Trévoux* fut réédité en 1721, 1732, 1734, 1738-1742, 1743, 1752, 1762, et 1771. Le nombre de volumes du dictionnaire passa de deux en 1704 à huit en 1771. Sa publication traversa une

⁸² Isabelle Turcan, «Le *Dictionnaire Universel François Latin* dit de Trévoux », présentation du *Dictionnaire de Trévoux* dans le site d'Internet CNRTL : http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/trevoux/affiche_presentation.php

grande partie du XVIII^e siècle, et coïncida dans une grande mesure avec le siècle des Lumières. Selon Isabelle Turcan, le *Dictionnaire de Trévoux* joua un rôle capital dans la diffusion et la connaissance de la culture française dans l'Europe des Lumières. De ce point de vue, le *Dictionnaire de Trévoux* est très important pour l'étude des représentations de la Chine en France au siècle des Lumières. Une autre raison de notre choix réside dans les auteurs du dictionnaire, à savoir les jésuites, car cette congrégation catholique a joué un rôle essentiel dans les relations entre l'Europe et la Chine.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

FRANÇOIS ET LATIN,

VULGAIREMENT APPELÉ

DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX,

CONTENANT la Signification & la Définition des mots de l'une & de l'autre Langue ; avec leurs différens usages ; les termes propres de chaque Etat & de chaque Profession ; La Description de toutes les choses naturelles & artificielles ; leurs figures, leurs espèces, leurs propriétés : L'Explication de tout ce que renferment les Sciences & les Arts, soit Libéraux, soit Mécaniques, &c.

AVEC DES REMARQUES D'ÉRUDITION ET DE CRITIQUE ;

LE TOUT tiré des plus excellens Auteurs, des meilleurs Lexicographes, Etymologistes & Glossaires, qui ont paru jusqu'ici en différentes Langues.

NOUVELLE ÉDITION.

CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.



A PARIS,

PAR LA COMPAGNIE DES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Figure 10 : Couverture du tome premier de l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*

7.1.2 Liste des articles concernant la Chine

Parmi toutes les éditions du *Dictionnaire de Trévoux*, l'édition 1771 est la seule dont le texte intégral soit transcrit informatiquement. Ainsi, nous avons choisi l'édition 1771 pour étudier la liste des mots dont les articles évoquent la Chine. Avec les mots-clés « Chine » et « chinois », nous avons lancé des recherches sur le texte intégral des huit volumes de l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*. Le nombre d'articles évoquant les mots-clés dans chaque volume est respectivement 48, 123, 33, 98, 284, 179, 242, et 164, et le nombre total pour l'ensemble de cette édition atteint 1172. La nomenclature de l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux* regroupe environ 75 000⁸³, et les articles mentionnant les mots-clés « Chine » et « chinois » représentent à peu près 1,56 pour cent. En prenant en considération que le *Dictionnaire de Trévoux* est un dictionnaire général, cette proportion s'avère assez considérable, montrant ainsi une présence significative de l'intérêt de la Chine dans ce dictionnaire.

Parmi les 1172 entrées, les toponymes représentent une bonne part, à savoir 763, soit environ 65,02 pour cent du chiffre total. Par rapport aux toponymes, les anthroponymes sont beaucoup plus rares, leur nombre est huit, donc inférieur à dix. Les personnages concernés ne sont que quatre. Il s'agit du prêtre Jean, présenté dans le sous-article **PRÊTRE JEAN** de l'article **PRÊTRE**, bouddha, présenté dans l'article **FÉ**, Amitābha, présenté dans l'article **OMITO**, Guanyin, présenté dans les articles **KOUJA**, **KOUAN-IN**, **KUON-IN-PU-SA**, et **QUONIN**, et bodhisattva, présenté dans l'article **PUSA**. Ces cinq personnages sont tous des religieux, et aucune personne laïque chinoise ne fait l'objet d'un article dans le dictionnaire. Confucius dont l'article se présente dans le *Grand dictionnaire historique* de Louis Moréri, ne trouve pas sa place dans la nomenclature.

À côté des noms propres, les termes représentent une partie considérable dans tous les articles mentionnant les mots-clés. Les catégories concernées sont très

⁸³ 75 000 mots est un résultat de notre sondage. Tout d'abord, nous avons prélevé pour chaque volume, à partir de la page 5, une page sur cinquante, à savoir les pages 5, 55, 105, 155, et ainsi de suite. Ensuite, nous comptons le nombre d'articles (sous article exclu) pour chaque page prélevée. Puis, nous avons pris la moyenne pour le nombre d'articles de toutes les pages prélevées de chaque volume. Après, nous avons supputé le nombre d'articles pour chaque volume avec le nombre d'articles en moyenne des pages prélevées d'un volume multiplié par le nombre de pages du volume considéré. Enfin, nous avons totalisé les nombres d'articles de tous les volumes et nous avons eu le résultat d'environ 75 000 mots.

diverses, comprenant la botanique, la zoologie, la minéralogie, l'architecture, la pharmaceutique, les poids et mesures, la géographie, la peinture, le commerce, la monnaie, les affaires militaires, l'administration, la communication, la religion, le textile, etc. Ces différentes catégories sont représentées d'une façon équilibrée, c'est-à-dire qu'aucune ne représente une proportion aussi écrasante que celle des toponymes dans notre liste.

À part les toponymes, dans la liste des mots traités dans les articles trouvés, il y en a beaucoup de mots dont les origines concernent la langue chinoise, et leurs catégories sont aussi diverses que les termes mentionnés ci-dessus. Le nombre assez grand de ces mots d'emprunt et la diversité des catégories concernées met en évidence l'existence des liens de la Chine, ainsi que des objets concernant la Chine, avec les connaissances générales de Français représentées par l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*. Plus bas, nous allons étudier en détail ces emprunts au chinois dans le français.

7.1.3 Articles CHINE, CHINOIS et CHINOIS

Dans l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*, l'article **CHINE** figure aux pages 543 et 544 du tome 2, se situant entre les articles **CHINCHINTALAS** et **CHINE**⁸⁴. L'article **CHINOIS** débute à la page 544 et s'étend à la page suivante, à savoir 545, suivant l'article **CHINNING** et précédant l'article **CHINOIS** qui occupe une grande place à la page 545. Bien que les trois articles se trouvent dans trois pages séparées, la succession des pages permet à l'utilisateur du dictionnaire de consulter en même temps toutes les informations contenues dans les trois articles sur le pays, son peuple et sa langue.

Comptant 168 lignes, l'article **CHINE** présente ce pays sous neuf aspects. Le premier paragraphe parle de la localisation géographique et de la forme géométrique du pays, et il exprime un doute sur les relations entre la province à l'extérieur du Shanhaiguan et celles à l'intérieur, et entre la cour centrale et les pays tributaires. Le deuxième paragraphe fait connaître la situation générale de l'agriculture chinoise, et le contraste entre sa prospérité et la pauvreté du peuple attribuée à la surpopulation.

⁸⁴ Cet article **CHINE** ne s'agit pas du pays, mais d'une idole des Chinois.

Dans le troisième paragraphe, l'auteur de l'article présente l'administration territoriale, les tailles des villes chinoises et leurs analogues respectifs en France. Le quatrième paragraphe concerne le régime politique de la Chine et son administration au niveau de l'État. Le cinquième paragraphe se concentre sur les religions en Chine, et en présentant quatre, à savoir la religion d'État, l'idolâtrie, l'athéisme et le christianisme. Pour détailler le christianisme en Chine, l'article consacre son sixième paragraphe à la présentation de l'histoire de François Xavier, et donne quelques preuves de l'introduction du christianisme durant l'Antiquité. Le septième paragraphe, l'article énumère quelques exemples d'usages dans la vie quotidienne avec le mot « Chine ». Le huitième paragraphe est constitué par une bibliographie des ouvrages sur la Chine, y sont mentionnés les auteurs comme Athanasius Kircher, Martino Martini, Théophile Spizelius, Álvaro Semedo, Louis Le Comte, Jean-Baptiste Du Halde et un auteur anonyme moscovite. Le neuvième paragraphe termine l'article **CHINE** en discutant l'étymologie des appellations de ce pays.

Par rapport à l'article **CHINE**, l'article **CHINOIS** est beaucoup plus court, comptant seulement 40 lignes. Il contient principalement les informations sur la population chinoise, mais son contenu ne se limite pas à cela. Tout d'abord, l'auteur de l'article décrit la grande population chinoise qui s'étendait sur la vaste terrasse chinoise. Ensuite, il présente la qualité des Chinois, à savoir « leur habileté dans les arts mécaniques & dans la peinture ». En même temps, l'auteur explicite la contradiction entre cette description due à Bar Hebraeus (1226-1286, sous le nom d'Abulpharage dans le *Dictionnaire de Trévoux*) et d'autres auteurs qui pensaient que les Chinois ne savaient rien en peinture. Puis, l'article présente de façon très brève l'ancienneté de la Chine et le fait que les Chinois croient fermement leur histoire. Parallèlement, l'auteur de l'article ne dissimule pas son doute sur la longue durée de l'histoire chinoise. Après, en parlant de l'origine des sciences des Chinois, l'article **CHINOIS** expose l'opinion de Barthélemy d'Herbelot de Molainville (1625-1695) sur les relations entre les Chinois antiques et les Indiens antiques. Selon celui-ci, « Confucius fut instruit dans la Philosophie par les Docteurs Indiens. » Enfin, l'auteur de l'article évoque une information douteuse d'un savant du Nord sur l'origine des Chinois.

De même que l'article **CHINOIS**, l'article **CHINOIS** n'est pas long, occupant 61 lignes à la page 545. Il ne se limite pas à la présentation de l'aspect linguistique. Avant d'y accéder, l'auteur fait connaître d'emblée les qualités des Chinois aux yeux de Louis Le Comte. Quant à leur langue, l'article la présente principalement sous deux angles, l'écriture et l'influence.

7.1.4 La langue chinoise

La langue chinoise est présentée principalement dans l'article **CHINOIS** du dictionnaire. En plus de cet article, il y a des mentions de différentes longueurs concernant le chinois dans onze articles qui se trouvent dans six volumes parmi huit de cette édition, à savoir **ALPHABET**, **CARACTÈRE**, **CONSONNE**, **COURANT**, **ÉCRIRE**, **INAPPREHENSIBLE**, **L**, **LANGUE**, **LETTRE**, **MANDARIN**, et **SYMBOLE**. L'article **LETTRE**, en particulier, contient un commentaire de Louis Le Comte sur la langue chinoise, comptant 67 lignes. L'article **CHINOIS**, et les onze articles mentionnés ci-dessus nous permettent de dresser un tableau des représentations sur la langue chinoise dans l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*.

Après 9 lignes sur les qualités de la Chine et des Chinois, l'article **CHINOIS** consacre sa majeure partie à donner des informations assez générales sur la langue chinoise ; ces informations présentent six aspects, à savoir la comparaison avec d'autres langues, l'écriture, la phonétique, la sémantique, l'apprentissage et la sphère d'influence. D'emblée, l'article indique que « la langue chinoise n'a aucune analogie avec toutes celles qui ont cours dans le monde. » Cela révèle en même temps la particularité que revêt la langue chinoise aux yeux de l'auteur de l'article.

Après la comparaison entre le chinois et « les autres langues dans le monde », l'article met l'accent sur l'écriture chinoise et consacre plusieurs dizaines de lignes à détailler ce sujet. Les caractères chinois, au nombre de 80 000, y sont considérés comme des hiéroglyphes, différents de l'alphabet. Pourtant, selon l'article, la langue ne compte que 330 mots monosyllabes. De ce phénomène inattendu découle la présentation sur la phonétique du chinois. « Le même mot prononcé avec inflexion de voix plus forte, ou plus faible, a diverses significations. » Pour faire connaître l'aspect sémantique du caractère chinois, l'auteur prend comme exemple le caractère

« 灾 » (|tsai| selon la translittération du dictionnaire, et |zāi| selon le pinyin), pour concrétiser l'invention d'une nouvelle signification avec la composition de deux composants qui ont leur propre sens. À la fin de l'article, l'auteur présente la distribution de la langue chinoise, des caractères chinois, proprement dits, en passant par la spécificité de la correspondance unique entre une signification et un caractère. Selon l'auteur de l'article, l'influence du chinois, surtout l'utilisation des caractères chinois dans les pays voisins de la Chine favorise la communication entre les habitants de ces pays.

Quelques informations évoquées dans l'article **CHINOIS** sont présentes également dans les autres articles que nous avons mentionnés plus haut, tels que les articles **ALPHABET** et **SYMBOLE** qui parlent de l'utilisation des hiéroglyphes des Chinois. De nouvelles informations sont données aussi dans les autres articles. L'article **L** dévoile un « défaut » phonétique des Chinois qu'ils ne peuvent pas prononcer |r|, et de ce fait, le prononcent comme ||. L'article **COURANT** confirme l'utilisation de l'écriture courante en Chine. L'article **ÉCRIRE** compare la façon d'écrire des Chinois : ils écrivent de haut en bas et de droite à gauche. L'article **MANDARIN** atteste l'existence en Chine d'une langue commune, à savoir le mandarin, qui est la langue des lettrés chinois, et de langues régionales dans les provinces. L'article **INAPPRENNABLE** dévoile la difficulté de l'apprentissage du chinois à l'égard des étrangers, en prétendant que le chinois est une langue inapprenable. L'article **LANGUE** présente les cinq tons existant dans la langue chinoise, et fait un calcul de multiplication avec le nombre de tons, cinq, et le nombre de mots, 333, conduisant à un résultat de 1665. Ce résultat lève le doute de Louis Le Comte sur le fait qu'une langue aussi pauvre et aussi serrée que le chinois permette d'exprimer facilement des notions riches et variées. Cet article nous fait connaître quelques idées de Louis Le Comte sur la langue chinoise.

Alors que l'article **LANGUE** n'insère qu'une brève citation de Louis Le Comte, l'article **LETTRE** intègre un commentaire de cinq paragraphes comptant au total 67 lignes de ses plumes sur la langue chinoise. Si dans l'article **CHINOIS** et dans les autres dix articles, la langue chinoise est présentée d'une façon plutôt descriptive et avec un ton plutôt neutre, à travers ses commentaires dans l'article **LETTRE**, Louis

Le Comte critique, et même déprécie sans déguisement le chinois en tant que langue. Le jugement négatif de Louis Le Comte sur le chinois débute par son système d'écriture, différent du sien, à savoir l'alphabet. D'après lui, « cette manière d'écrire étoit non seulement imparfaite, mais encore très incommode. » Il prétend qu'« outre qu'on n'exprimoit qu'à demi ses pensées, ce peu même qu'on exprimoit, n'étoit jamais parfaitement conçu, & il étoit impossible de ne s'y pas méprendre. » Attribuant toujours la responsabilité au mode d'écriture chinoise, Louis Le Comte affirme qu'« il falloit des volumes entiers pour dire peu de choses, parce que la peinture occupoit beaucoup de place. »

En ce qui concerne l'invention des nouveaux caractères, Louis Le Comte ne ménage pas non plus ses critiques. D'après lui, elle va causer l'abondance de lettres qui est « la source de l'ignorance des Chinois, parce qu'ils emploient toute leur vie à cette étude, & qu'ils n'ont presque pas le temps de songer aux autres sciences, ... » En plus, comme ce que montre l'article **INAPPRENABLE**, l'article **LETTRE** insiste sur la difficulté de l'apprentissage rencontrée par les étrangers, toujours selon Louis Le Comte :

« On ne sauroit croire le dégoût que leur donne cette étude ; c'est une croix bien pesante que d'être obligé pendant toute sa vie (car ordinairement elle n'est pas trop longue pour cela) de se mettre dans la tête cette affreuse multitude de figures, & d'être toujours occupé à déchiffrer des hiéroglyphes imparfaits qui n'ont presque aucune analogie avec les choses qu'ils signifient. »

Comparant la langue chinoise avec celles d'Europe, Louis Le Comte admet qu'« on ne trouve ici aucun attrait comme dans nos sciences d'Europe, qui, en fatiguant, ne laissent pas d'attacher agréablement l'esprit. »

Le long commentaire critique de l'auteur sur la langue chinoise est suivi par une présentation des styles des caractères chinois. Selon la description de Louis Le Comte, quatre styles sont mentionnés, à savoir l'écriture de sceau, l'écriture des clercs, le style régulier, et l'écriture cursive.

Bien que sa présentation dans l'article **LETTRE** permette au lecteur de connaître sommairement le chinois et ses caractéristiques, il n'en reste pas moins que son

commentaire, et surtout ses critiques montrent en fait son manque de connaissance de la langue chinoise. Dans l'article **LETTRE**, ses critiques sur le chinois se concentre principalement sur son système d'écriture, surtout l'invention des nouveaux caractères et l'abondance des lettres causée par celle-ci. Il considère le chinois comme imparfait, et croit qu'il créera inévitablement dans la communication quotidienne des incompréhensions et des malentendus. Ce jugement conduit à une série de paradoxes. Avec une langue si défectueuse, comment les Chinois eurent-ils maintenu des relations interpersonnelles effectives ? Sans relations interpersonnelles effectives, comment la société chinoise peut-elle fonctionner normalement ? En l'absence d'une société fonctionnant normalement, comment la civilisation chinoise aurait-elle pu durer depuis le début de son histoire jusqu'à l'époque de Louis Le Comte, à savoir le XVIII^e siècle ?

À part ces paradoxes ci-dessus résultant d'un jugement déraisonnable, dans le commentaire de Louis Le Comte sur le chinois, il y a trois points qui peuvent être mis en question. Premièrement, il croyait que le caractère et la signification obéissaient à une correspondance biunivoque. En fait, comme dans le cas du français, il existe aussi de la polysémie dans la langue chinoise, et ce phénomène est plus commun dans le chinois que dans le français. Par ailleurs, à l'époque de Louis Le Comte où l'on utilisait encore le chinois classique, la polysémie y était beaucoup plus fréquente que dans le mandarin standard utilisé à nos jours.

Deuxièmement, Louis Le Comte affirmait que les caractères chinois étaient plus encombrants que les alphabets. Pourtant, en raison de l'existence de la polysémie, il arrive très souvent dans le chinois qu'un caractère présente de plusieurs sens. Le sens d'un caractère donné ne peut être précisé que dans une expression concrète. Contrairement à l'idée de Louis Le Comte, la redondance sémantique des caractères chinois favorise l'économie linguistique.

Troisièmement, Louis Le Comte se souciait de l'abondance des caractères chinois, ainsi que de la longue durée des études. En réalité, qu'ils nécessitaient pour le mandarin standard que les Chinois utilisent de nos jours, environ quatre mille caractères suffisent pour la vie quotidienne.

7.1.5 Contacts franco-chinois

Plus haut, en analysant la liste des entrées dont les articles évoquent « Chine » et « chinois », nous avons remarqué l'existence des emprunts au chinois. Un examen de la liste des mots empruntés du chinois intégrés dans la nomenclature du *Dictionnaire de Trévoux* nous permet d'observer la situation du contact entre le chinois et le français du XVIII^e siècle. Voici une liste des mots d'emprunt au chinois, à l'exclusion des toponymes.

cha, chekao, chit-se, co, colao, coli, copou, fè/fo/foé, féfé, fofé, gin-seng, Hinpou, hoangcio, Houpou, kaolin, ken, keu, kinki, Kong-pu, Kouja, Kouan-in, Kuon-In-Pu-Sa, lacui, letchi, li, lie, linkiu, Li-pou, litchi, lom, lon-yen, ly, mangh-chun, peci, péling, petci, pe-tong, pho, Pimpou, pu, pusa, Quonin, seze, siampan, soucha, thé, tongquin, tsin, tsin-se, tsong-tu, vang, xe.

Tableau 4 : Emprunts français au chinois dans la nomenclature de l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*

Dans cette liste, il existe des synonymes sous différentes formes. Par exemple, *fè/fo/foé* (佛, fó en pinyin) et *pho* (idem) sont des synonymes signifiant tous bouddha. *Kouja* (观音, guān yīn), *Kouan-in* (idem), *Kuon-In-Pu-Sa* (观音菩萨, guān yīn pú sà) et *Quonin* (观音, guān yīn) désignent tous les quatre Guanyin. *Letchi* (荔枝, lì zhī) équivaut à *litchi* (idem), *chit-se* (柿子, shì zi) équivaut à *seze*, alors que *peci* (荸薺, bí qí) est en fait la même chose que *petci* (idem), et il en est de même pour *féfé* (狒狒, fèi fèi) et *fofé* (idem). Ce phénomène est dû, soit aux différentes façons de transcrire les caractères chinois, soit à la diversité des dialectes au sein de la langue chinoise. Pourtant, dans aucun article traitant ces mots-là dans le dictionnaire, la correspondance corrélatrice n'est évoquée. Cette absence montre en fait un manque de connaissance, ou au moins de considération, des compilateurs sur la situation linguistique en Chine.

Un autre point que nous avons remarqué à travers cette liste est la survivance de ces mots dans la langue française contemporaine. Parmi tous les mots dans cette liste, seulement cinq mots sont inclus dans la nomenclature du *Grand Robert*, à savoir *gin-seng* (人參, rén shēn), *kaolin*(高岭, gāo lǐn), *litchi, li* (里, lǐ), *siampan* (舢板, shān bǎn) et *thé* (茶, chá). Par rapport au français contemporain pour lequel nous prenons le *Grand Robert* pour exemple, l'orthographe de *siampan* s'est transformée en *sampan*; *gin-seng* est devenu *ginseng*, perdant son trait-d'union; deux orthographes, à savoir *letchi* et *litchi*, sont réunies en une. Parmi ces mots-là, *gin-seng* désigne une plante considérée par les Chinois comme médicinale. *Kaolin* désigne une sorte d'argile que l'on utilise pour fabriquer des produits de la porcelaine. *Litchi* désigne un arbre et son fruit. *Li* désigne l'unité de longueur en Chine antique. *Sampan* désigne une sorte d'embarcation. *Thé* désigne une boisson. Le nombre des emprunts aux chinois survécus est très limité, et les catégories qu'ils recouvrent sont très variées.

À part les mots qui ont survécu, nous avons aussi analysé les remplaçants de plusieurs mots dans cette liste. *Fè/fo/foé* et *pho* sont remplacés par *bouddha*, alors que *pusa* est remplacé par *bodhisattva*. Cela semble raisonnable en prenant en considération l'origine du bouddhisme, à savoir l'Inde ancienne où l'on parle le sanscrit.

Chit-se et *seze* sont remplacés par *kaki*, un emprunt au japonais. Ce changement est moins compréhensible que les deux premiers, si nous le considérons selon l'origine chinoise de la plante. Le mot *kaki* n'existe pas dans la nomenclature du *Dictionnaire de Trévoux*, et sa première utilisation dans le français n'est datée qu'à l'année 1822, bien plus tard que la date de publication de cette édition du dictionnaire, donc de l'introduction de l'appellation chinoise. Est-ce la prononciation plus facile de *kaki* par rapport aux *chit-se* et *seze*, que l'emprunt au japonais prend la place du mot chinois? Les constats et la question précédente demandent plus d'observation sur la situation des deux mots empruntés du chinois.

Linkiu (菱角, líng jiǎo) et *peci/petci* sont remplacés tous les deux par *châtaigne d'eau*, cependant, *linkiu* et *peci/petci* sont deux plantes tout à fait différentes, la première relevant de la famille de Trapaceae, et la dernière de la famille de

Cyperaceae. Le même cas s'est produit également dans la langue anglaise où les deux plantes sont appelées, de nos jours toutes les deux, *water chestnut*. La fusion des appellations différentes de ces deux sortes de plantes dans le français ainsi que dans l'anglais est imputable peut-être à leur rareté en Europe.

Lom est remplacé par *dragon*. Le lom dans la religion populaire chinoise et le dragon dans la civilisation chrétienne ne sont pas tout à fait la même chose. Sur la raison de ce remplacement, nous pensons à l'homonymie potentielle entraînée par la coexistence de *lom* et *long*.

À côté des mots empruntés tout au début au chinois et remplacés aujourd'hui par les mots venant d'autres langues, il existe également des cas où des mots provenant d'autres langues sont remplacés en empruntant au chinois. Dans la liste de tous les mots concernant la Chine dans le *Dictionnaire de Trévoux*, nous avons *tufan*, qui désigne le cyclone en Asie. Pourtant, le dictionnaire considère l'arabe comme l'origine du mot *tufan*. Dans les dictionnaires français contemporains, l'étymologie de ce mot est clarifiée. Le mot arabe *tufan*, lui-même est d'origine de la langue chinoise, 台风 (tái fēng en pinyin).

7.1.6 Religion en Chine

Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, les informations concernant la religion en Chine se trouvent dans les articles **BONZE**, **DIEU**, **FÈ**, **FOTOQUE**, **IDOLOTHYTE**, **INDIEN**, **KOUJA**, **KOUAN-IN**, **KUIL-KIASTI**, **KUON-IN-PU-SA**, **LAMA**, **LANÇU**, **LOM**, **MÉTEMPSYCOSE**, **MISSION**, **NESTORIEN**, **OMITO**, **PHO**, **PROPAGANDE**, **PROSTRATION**, **PROVIGNER**, **PUSSA**, **QUONIN**, **RÈGNE**, **RELATION**, **SOMMONOKHO**, **THOMÉEN**, et **XACA**. Dans ces articles, les informations concernant la religion en Chine peuvent se diviser en deux parties, celles sur la situation des religions aborigènes chinoises, et celles sur la propagation du christianisme en Chine. Les articles évoquant les religions aborigènes chinoises sont **BONZE**, **DIEU**, **FÈ**, **FOTOQUE**, **IDOLOTHYTE**, **INDIEN**, **KOUJA**, **KOUAN-IN**, **KUIL-KIASTI**, **KUON-IN-PU-SA**, **LAMA**, **LANÇU**, **LOM**, **MÉTEMPSYCOSE**, **OMITO**, **PHO**, **PUSSA**, **QUONIN**, **SOMMONOKHO**, et **XACA**. La propagation du christianisme est mentionnée dans les articles **MISSION**, **NESTORIEN**, **PROPAGANDE**, **PROSTRATION**, **PROVIGNER**, **RÈGNE**, **RELATION**, et **THOMÉEN**.

Les religions aborigènes chinoises évoquées dans le *Dictionnaire de Trévoux* sont le bouddhisme, le taoïsme et la religion populaire chinoise. Le taoïsme et la religion populaire sont présentés respectivement dans un article, à savoir **LANÇU** pour le taoïsme et **LOM** pour la religion populaire chinoise. Pour celle-ci, il s'agit d'un totem de la civilisation chinoise, appelé aussi *lom* dans le dictionnaire. De nos jours, cet animal imaginaire est appelé très souvent dans la langue française, le dragon oriental, pour le distinguer du dragon de la civilisation occidentale. Il est caractérisé par son corps de serpent, ses écailles de poisson, sa corne de cerf, et ses pattes d'aigle, dont la représentation la plus ancienne peut dater de huit mille ans avant. Dans l'article **LOM** du *Dictionnaire de Trévoux*, l'auteur présente l'utilisation de ce totem en Chine, et le rituel chinois en évoquant son utilisation et sa catégorisation.

— Taoïsme

Pour le taoïsme, le dictionnaire évoque Lançu (老子, ?-?), dont le nom est transcrit comme *Lǎo Zǐ* en pinyin, et comme Lao Tseu, Laozi ou Lao Zi selon d'autres systèmes de transcription du chinois. Ce penseur chinois de la période des Printemps et Automnes (770 avant J.-C. – 476 avant J.-C.), vécut durant les années aux environs du VII^e siècle avant J.-C. Il est considéré comme l'auteur du *Tao Tō King* (《道德经》, soit *Dàodéjīng* en pinyin), l'ouvrage fondateur du taoïsme. Il est ainsi regardé par les générations postérieures comme le fondateur de cette religion, et ses pensées ont exercé une influence profonde sur la civilisation chinoise et les Chinois. De plus, Confucius sollicita ses conseils.

Avant le *Dictionnaire de Trévoux*, ce penseur chinois n'avait jamais été présenté dans un dictionnaire français. Et c'est la première fois que son nom est inclus dans la nomenclature d'un dictionnaire français. L'article **LANÇU** du *Dictionnaire de Trévoux* présente tout d'abord quelques notions du taoïsme dont les croyants pensaient que leur esprit et leur corps pouvaient jouir de la félicité dans le ciel. Ensuite, l'article fait connaître que cette religion met l'accent sur la dialectique. Peu explicitée par l'article, cette description semble renvoyer à la pensée dialectique de Lao Tseu concernant la contradiction, montrée par son propos dans le *Tao Tō*

King. « 禍兮，福之所倚，福兮，禍之所伏 » (en pinyin : huò xī, fú zhī suǒ yǐ, fú xī, huò zhī suǒ fú) La phrase est traduite par Stanislas Julien (1862 : 214) comme « Le bonheur naît du malheur, le malheur est caché au sein du bonheur. » Puis, l'article explique l'étymologie de l'appellation du taoïsme comme lançu, en racontant la légende de Lao Tseu que sa mère conçut pendant 81 ans. Enfin, l'article établit une correspondance entre « Lançu » et Lan thac mentionné par les Tonquinois, permettant de les identifier comme une seule personne.

— Bouddhisme

La religion aborigène chinoise présentée de la façon la plus détaillée dans le *Dictionnaire de Trévoux* est le bouddhisme. Comme le *Dictionnaire de Trévoux* est un ouvrage dont la compilation est largement due aux travaux des Jésuites, sa représentation sur le bouddhisme, et surtout son attitude vis-à-vis de cette religion est à examiner particulièrement. Les articles impliqués sont **BONZE**, **DIEU**, **FÈ**, **FOTOQUE**, **INDIEN**, **KOUJA**, **KOUAN-IN**, **KUIL-KIASTI**, **KUON-IN-PU-SA**, **LAMA**, **MÉTEMPSYCOSE**, **OMITO**, **PHO**, **PUSSA**, **QUONIN**, **SOMMONOKHODOM**, et **XACA**. À partir de ces articles et des informations concernant le bouddhisme chinois qu'ils contiennent, nous pouvons voir qu'il est présenté principalement sous les trois aspects suivants : les personnages, les pensées, les correspondances avec d'autres religions.

À propos des personnages, il s'agit principalement du fondateur du bouddhisme, à savoir le Bouddha, dont le nom est Siddhārtha Gautama (566 avant J.-C. – 486 avant J.-C.), appelé par les Chinois comme 佛 (Fó en pinyin), les bouddhas, et Guanyin, un personnage religieux prié par les bouddhistes chinois. Les informations sur le Bouddha se trouvent dans l'article **PHO**. L'auteur de l'article est Louis Le Comte. Il définit le Bouddha d'emblée comme un faux dieu. Cette définition montre d'un côté la dévotion de l'auteur envers sa propre religion, apparemment le catholicisme, et de l'autre, son intolérance à l'égard des autres religions. De plus, l'auteur de l'article considère « pho », à savoir le Bouddha, comme un idole : « Je l'appelle idole, & non pas homme, parce que quelques-uns ont crû que ç'avoit été un spectre venu de l'Enfer. » Bien que l'auteur explicite que c'est l'opinion de

« quelques-uns », en qualifiant « pho » comme idole, il accepte, ou au moins il est persuadé par cette opinion que « pho » est un spectre venu de l'Enfer.

Ensuite, l'auteur raconte la biographie du Bouddha, principalement avec un ton plutôt neutre, évoquant son origine, ses études et sa famille. En ce qui concerne ses pensées, l'auteur n'hésite pas à les regarder de façon négative : « Le nombre de ses disciples fut très-grand, & c'est par leur moyen que toutes les Indes ont été depuis infectées de sa pernicieuse doctrine. » De plus, l'auteur critique le rôle inspirateur du Bouddha dans l'athéisme : « ..., & pour mettre le comble à son impiété, après avoir établi durant sa vie, l'idolâtre, il tâcha d'inspirer l'athéisme à sa mort. » À partir de ce propos, l'auteur concentre son attention sur l'athéisme du Bouddha :

« Puisque cet imposteur avouoit qu'il avoit abusé le monde durant sa vie, il ne méritoit pas qu'on le crût à sa mort. Cependant comme l'impiété trouve toujours plus de partisans que la vertu, il se forma parmi les Bonzes une Secte particulière d'Athées, fondée sur ces dernières paroles de leur maître. »

Tout au long de l'article, excepté la biographie du Bouddha, Louis Le Comte ne cesse de critiquer le bouddhisme afin de valoriser de façon détournée le catholicisme.

À part le Bouddha, le *Dictionnaire de Trévoux* décrit un autre personnage bouddhiste, à savoir Guanyin (观音, Guān yīn en pinyin). Celui-ci est un bodhisattva, représenté très souvent sous une image de femme, et extrêmement populaire parmi les bouddhistes chinois depuis une dizaine de siècles. En Chine, il existe beaucoup de représentations diverses et variables de ce bodhisattva. Et c'est peut-être pour cela et également en raison de la diversité des dialectes de la langue chinoise, que dans le *Dictionnaire de Trévoux*, plusieurs articles renvoient parallèlement à Guanyin, à savoir **KOUJA**, **KOUAN-IN**, **KUON-IN-PU-SA**, et **QUONIN**, mais aucun article parmi eux ne mentionne l'identité inhérente à ces personnages dont les noms diffèrent phonétiquement.

L'article **KUON-IN-PU-SA** n'est pas signé, seule une information bibliographique figure à la fin. Il fait connaître la légende de ce bodhisattva. Tout comme ce qui arrive au Bouddha dans l'article **PHO**, l'article **KUON-IN-PU-SA**

définit tout d'abord ce bodhisattva comme « une fausse divinité », puis, dévoile de différentes versions de son origine. Le remarquable est qu'il note une opinion venant d'un Chinois chrétien nommé le Docteur Paul⁸⁵, selon laquelle ce bodhisattva du bouddhisme chinois est en réalité la Sainte Vierge. Et l'article mentionne aussi le doute des Jésuites sur cette opinion. Le rapport établi mais tiré par les cheveux entre le bodhisattva du bouddhisme chinois et la Sainte-Vierge du christianisme est sans aucun doute dû à la ressemblance des représentations figurées de Guanyin et de la Sainte-Vierge. Guanyin est représentée quelquefois comme une femme tenant un bébé sur sa poitrine. Cette représentation s'appelle Songzi Guanyin (送子观音, Sòngzǐ Guānyīn en pinyin, Guanyin donnant les enfants), elle est surtout priée par les femmes stériles voulant avoir des enfants. Cette représentation est mentionnée en fait dans l'article **KOUAN-IN**, sauf qu'il n'existe dans le dictionnaire aucun renvoi explicite entre les deux articles. Cet exemple montre en fait une facette du début de la procédure de l'acceptation par les Chinois du christianisme.

Excepté l'article **KUON-IN-PU-SA** qui présente l'origine de ce personnage bouddhiste, les autres articles lui renvoyant mentionnent ses représentations figurées sous la forme de statue dans de différents temples chinois. Tous ces autres articles définissent ce bodhisattva comme un faux dieu. Le cas est évoqué également à l'article **PHO** que nous avons analysé plus haut. L'attitude vis-à-vis de l'hérésie de Louis Le Comte est justifiable. Ce que nous intéresse le plus, c'est la correspondance entre les attitudes envers l'hérésie et envers les pays étrangers. Est-ce que leur intolérance à l'égard des religions chinoises conduit à une construction de l'altérité de la culture chinoise ainsi que de l'altérité chinoise ? L'analyse suivante qui porte sur d'autres dictionnaires nous permettra peut-être de découvrir des traces historiques.

⁸⁵ Ce « Docteur Paul » est très probablement XU Guangqi (徐光启, Xú Guāngqǐ en pinyin, 1562-1633). Il est un des premiers Chinois qui furent convertis par les missionnaires européens à la fin du XVI^e siècle. Converti au catholicisme, XU Guangqi obtint le nom religieux Paulus. En tant que Libu Shangshu (礼部尚书, Lǐbù Shàngshū en pinyin, à savoir le ministre des Rites) à la cour impériale de la Chine, il fut naturellement un lettré, donc mérita le titre « Docteur ». En plus, il rédigea 《圣母像赞》 (*Shèngmǔxiàng Zàn*, *Éloge du portrait de la Sainte Vierge*).

7.1.7 Les perceptions mutuelles

Au cours des analyses des dictionnaires plus haut, nous avons pris quelques exemples de l'utilisation de la méthode comparative dans la description de la Chine et de sa culture. Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, cette méthode est utilisée dans environ 20 articles. Le chiffre d'articles concernés et la diversité de catégories qu'ils recouvrent attirent notre attention. À côté d'eux, plusieurs articles dans le *Dictionnaire de Trévoux* dévoilent directement des exemples concrets sur les connaissances réciproques entre les Chinois et les Français. Pour notre recherche, ces exemples peuvent servir de liens importants entre les représentations de la Chine dans les dictionnaires et celles dans la société française. Comme ces deux genres d'articles s'approchent tous les deux du sujet-noyau de ce présent travail, à savoir les représentations, nous les mettons ensemble pour en tirer des constats plus généraux.

Les articles en question sont les suivants, **ARROSER**, **ASPIRER**, **COLIFICHET**, **CRASSE**, **ESTROPIER**, **FAYENCE**, **KACHEMIRE**, **LAVEMENT**, **LIMITROPHE**, **MAGOT**, **MERVEILLE**, **MIROIR**, **NAVAL**, **NEZ**, **OBSERVATOIRE**, et **PAMPLEMOUSSE**. À l'égard de la comparaison franco-chinoise, le sujet le plus fréquemment concerné est la technique. Dans l'article **ESTROPIER**, la comparaison a pour cible la technique de la fabrication de porcelaine. L'article **ESTROPIER** extrait le propos de Louis Le Comte :

« Les Chinois peignent assez bien les fleurs sur leur porcelaine ; mais les figures humaines y sont assez estropiées. Ils se font tort dans l'esprit des Etrangers, qui ne les connoissent que par cet endroit, & qui s'imaginent qu'ils sont en effet aussi ridicules, & aussi monstreux dans leur taille, qu'ils le paroissent dans ces peintures. »

Bien que ce paragraphe ne s'applique pas à une comparaison franco-chinoise, mais à une comparaison entre les qualités de peinture des fleurs et de figures humaines sur la porcelaine chinoise, sans l'avoir explicité, cet extrait sous-entend que les figures humaines en question sont celles des étrangers. Cette représentation, à savoir la mauvaise qualité des figures humaines peintes par les Chinois, a existé

pendant longtemps, de sorte qu'il y aurait une locution *les Chinois du paravent* dans la langue française, expression que nous pourrions trouver dans les dictionnaires du XIX^e siècle.

D'après Louis Le Comte, le problème peut attribuer au manque de connaissances des Chinois sur les Européens, car c'est seulement en Chine que les Chinois, à son époque, pouvaient rencontrer des Européens peu nombreux. Sur le même sujet, Louis Le Comte donna une autre interprétation, de façon un peu sentimentale. Dans l'article **CRASSE**, il déclare que « Les Chinois se figuroient les autres hommes comme des nains & de petits monstres, qui avoient été jetés sur les extrémités de la terre comme la crasse & le rebut de la nature. » D'une part, ces propos reflètent effectivement l'attitude des Chinois envers les étrangers. D'autre part, ils peuvent être considérés comme une facette des malentendus se produisant au cours des échanges franco-chinois.

À partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'époque où les premiers Européens arrivèrent en Chine, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, où Louis XIV envoya en Chine des jésuites, y compris Louis Le Comte, voire même jusqu'à l'année 1771 où la dernière édition du *Dictionnaire de Trévoux* parut, les Français jouèrent un rôle dominant dans l'échange sino-européen. En Chine, de l'empereur aux gens du peuple, tous les Chinois rêvaient d'un Empire céleste, en se considérant comme supérieurs aux Européens, et ils pensaient qu'il n'y avait rien chez les Européens que les Chinois puissent apprendre ou prendre pour modèle. Pourtant, à l'issue de la Renaissance et surtout durant les Lumières, l'Europe ne cessa de continuer son parcours dans la voie du progrès de l'esprit. Plus d'articles peuvent attester également la supériorité technique des Européens par rapport aux Chinois.

Toujours avec l'exemple de la technique de fabrication de porcelaine, l'article **ASPIRER** cite encore Louis Le Comte qui affirme qu'en Chine n'existe aucun vase de porcelaine en rouge vif. L'article **FAYENCE** déclare qu'on fait à Rouen des porcelaines que bien des gens préfèrent même aux porcelaines de la Chine. L'article **ARROSER** se penche sur la technique d'irrigation en Chine avec une citation de Louis Le Comte :

« Les Chinois qui rendent leurs terres si fertiles à force de les arroser, n'ont point trouvé de meilleur moyen pour distribuer l'eau également, que de mettre toutes les terres de niveau, sans quoi les plus hautes demeureroient sèches, tandis que les fonds seroient noyés. »

Dans cet exemple, en dépit d'une comparaison explicite, la citation implique en fait que les Français ou les Européens savaient déjà à l'époque de Louis Le Comte comment irriguer la terre de façon équilibrée.

Quand les Européens s'aperçurent du déclin de la Chine, une question se posa à eux : est-ce que les Chinois ne le savaient ? La réponse est si. Le *Dictionnaire de Trévoux* nous permet de trouver quelques traces qui servent à le prouver. L'article **COLIFICHET** dévoile qu'« On a porté à la Chine de ces colifichets qui y ont été estimés, à cause que la broderie représente exactement des deux côtés les mêmes figures. Les Chinois avoient peine à comprendre comment cela se pouvoit faire. » Comme l'article **COLIFICHET**, l'article **MERVEILLE** montre aussi la curiosité des Chinois pour des objets venant de l'Europe : « Une horloge chez les Chinois étoit d'abord regardé comme une merveille. » L'article **LAVEMENT** montre de son côté le retard des Chinois sur la technique médicale : « Les médecins Chinois ne connoissent l'usage du lavement que depuis qu'il ont eu communication avec les Médecins de Macao. »

En considérant les objets occidentaux comme des merveilles, les Chinois n'en tirent pas de leçon. L'ignorance ou l'indifférence des Chinois sur leur propre retard par rapport à l'Europe, continua jusqu'à l'année 1840 où les Britanniques les forcèrent à reconnaître leur sous-développement par rapport aux Européens.

L'ignorance des Chinois au siècle des Lumières concerne également leur propre image aux yeux des étrangers. À l'égard de « l'enlaidissement », l'intéressant est que nous avons trouvé un contre-exemple dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Il s'agit de l'article **MAGOT** où un des sens du mot « signifie encore des figures en terre, en cuivre, en porcelaine, malfaites, bizarres, grotesques, que nous croyons représenter des Chinois ou des Indiens. » Dans le français contemporain, nous avons l'expression « magot chinois » dont la première utilisation peut se dater en 1746

selon le *Grand Robert*. De toute évidence, ce sens figuré est apparu évidemment au siècle des Lumières.

En comparaison des éloges de la Chine et des Chinois et des descriptions faites avec un ton plutôt neutre que nous avons découverts dans les dictionnaires avant les Lumières et analysés plus haut, il en résulte que les représentations sur la Chine dans les dictionnaires pendant les Lumières commencèrent à se tourner vers une image négative. Différents de Louis Le Comte en mission en Chine, les Chinois en Chine n'avaient pas d'occasion de connaître les informations concernant leur propre image en Europe. L'histoire aurait-elle changé si les Chinois au siècle des Lumières avaient pu sentir et connaître profondément le sous-développement de leur pays ?

7.1.8 Sources des représentations de la Chine

Dans ces plus de mille articles dans lesquels sont présentes les mots-clés « Chine » et « chinois », beaucoup de sources bibliographiques sont utilisées. Deux auteurs et un ouvrage qui pèsent lourd parmi eux, à savoir Louis Le Comte, Martino Martini, et l'*Ambassade de la Compagnie des Indes orientales à la Chine*. Parmi ces trois sources, celle venant de Louis Le Comte joue le rôle le plus important. Les citations citées de son ouvrage sont nombreuses et relèvent de diverses catégories. La présence de Martino Martini concerne surtout sa description sur la géographie de la Chine, car presque tous les articles traitant les toponymes chinois se servent de sa contribution. L'*Ambassade de la Compagnie des Indes orientales à la Chine* sert de sources également pour les informations du domaine commercial.

— Louis Le Comte (1655-1729)

Parmi 409 articles traitant les mots non-toponymes, et mentionnant la Chine, une soixantaine d'articles utilisent les écrits de Louis Le Comte. Dans les analyses des sous-sections précédentes, Louis Le Comte se rencontre dans beaucoup d'endroits critiques de notre corpus à analyser. Nous dirions que, dans l'édition 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*, la présence de Louis Le Comte est plus importante, non seulement que ses prédécesseurs jésuites très connus dans l'histoire des échanges sino-européens, tels que Mattéo Ricci, Nicolas Trigault, Martino Martini, etc., mais

aussi que ses collègues jésuites avec lesquels il alla en Chine, à savoir Jean de Fontaney, Guy Tachard, Jean-François Gerbillon, Claude de Visdelou et Joachim Bouvet.

L'ouvrage principal de Louis Le Comte est *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, dont les volumes parurent successivement de 1696 à 1701. La préférence du *Dictionnaire de Trévoux* pour la source de Louis Le Comte au détriment de celles de ses prédécesseurs, peut être attribuée tout d'abord à sa nouveauté, qui est remarquée par son titre, et également à son origine française, car parmi les premiers jésuites arrivant en Chine avant lui, la plupart sont des Italiens ou des ibériques. Par rapport à ses cinq collègues français, Louis Le Comte est le seul à publier un ouvrage décrivant la Chine de façon générale. C'est peut-être pour cette raison que son ouvrage *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* est préféré par le dictionnaire.

Louis Le Comte naquit à Bordeaux en 1655. Devenu jésuite, il fut responsable de la prédication, maintenant toujours vive sa curiosité pour les études mathématiques. Son talent en cette matière lui valut d'être élu comme correspondant de l'Académie des Sciences, et membre du groupe des « mathématiciens du roi » envoyés par Louis XIV en Chine. Arrivé en Chine en 1687, il fut envoyé dans la province du Shaanxi où les conditions étaient pénibles à cause de son étendue et de la dureté de son climat. Après sa mission à Shaanxi, il fut envoyé dans d'autres parties de la Chine, et put connaître de divers aspects du pays, en y parcourant plus de 2000 lieues. En 1692, il fut rappelé en Europe. De 1696 à 1701, il publia ses mémoires sur sa mission en Chine.

Louis Le Comte joua un rôle important dans la période ultérieure des querelles des rites. Avec *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, il défendit les jésuites contre les missionnaires des Missions étrangères de Paris critiquant leur tolérance en Chine à l'égard de la dévotion pour Confucius, et du culte des ancêtres. En faisant monter à son paroxysme les querelles des rites, cet ouvrage fut mis en cause par la Sorbonne où les théologiens organisèrent une trentaine de réunions pour discuter sur sa censure. Pour se justifier, Louis Le Comte fit un *Éclaircissement sur la dénonciation faite à N. S. P. le Pape des "Nouveaux mémoires sur l'état présent*

de la Chine”, qui fut publié en 1700. En dépit de ses efforts de justification, le jugement fut donné en 1701 sous le prétexte que cet ouvrage était contraire aux principes théologiques.

Malgré la censure, les mémoires de Louis Le Comte influencèrent plusieurs penseurs des Lumières. Ils intéressaient non seulement Voltaire, mais aussi Leibniz, Montesquieu et du Halde. Semblables aux *Lettres édifiantes et curieuses*, les *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* présentaient la Chine sous divers aspects aux Européens, surtout aux intellectuels européens représentés par les philosophes des Lumières. La plupart d'entre eux se servirent des exemples chinois pour critiquer la conjoncture française d'alors.

7.1.9 Bilan

Pour étudier les dictionnaires du siècle des Lumières, nous avons choisi le *Dictionnaire de Trévoux* comme point de départ. Paru en 1704, sa première édition en deux volumes fut considérée comme un plagiat du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière. À la suite de six décennies pendant lesquelles le dictionnaire fut revu, corrigé et augmenté plusieurs fois, sa dernière édition devint en 1771 un ouvrage volumineux de huit tomes.

Si nous avons décidé d'intégrer ce dictionnaire dans notre terrain de recherche, c'est parce que son édition se rapporte intimement à la Compagnie de Jésus. Dans la deuxième partie de ce présent travail, nous avons vu que les jésuites ont joué un rôle majeur dans l'histoire des échanges sino-européens. Durant une longue période, les écrits des jésuites ont fait autorité dans les connaissances des Européens sur la Chine. Nous avons espéré que nos analyses de ce dictionnaire nous permettraient de connaître le poids de leurs écrits dans les sources concernant les représentations de la Chine. En plus, vu leurs positions idéologiques, nous avons voulu savoir si elles avaient influencé leurs opinions sur la Chine, et mesurer le reflet éventuel de cette influence dans le dictionnaire.

Notre observation du *Dictionnaire de Trévoux* a commencé par la liste des entrées évoquant la Chine. Après l'établissement des statistiques, et les analyses de cette liste, nous avons découvert une présence importante de la Chine dans le

Dictionnaire de Trévoux. Parmi tous les articles concernés, nous avons choisi les articles **CHINE**, **CHINOIS** et **CHINOIS** comme objets d'analyse. Lors de cette étape, nous avons vu que les images idéalisées de la Chine, comme dans les dictionnaires avant les Lumières, n'existent plus dans le *Dictionnaire de Trévoux*. À travers un examen des trois articles, nous voyons que la Chine est devenue la source d'opinions contradictoires.

Pour approfondir nos analyses des informations concernant la Chine, nous avons attaché de l'importance à quatre sujets, à savoir la langue chinoise, le français au contact du chinois, la religion en Chine, et la comparaison entre la France et la Chine. Sur la langue chinoise, nous avons découvert que les écrits de Louis Le Comte sont utilisés de façon abondante, et que les citations qui en sont extraites comprennent des réflexions profondes, et aussi des opinions incorrectes ou superficielles. Le plus remarquable est que, beaucoup de ses citations portent l'accent sur la difficulté d'apprendre cette langue. Notre examen du français au contact du chinois a été basé sur la liste des entrées mentionnant la Chine. Nous avons constaté la coexistence de plusieurs mots empruntés au chinois, et désignant une seule chose. Ce phénomène montre le manque chez les compilateurs du dictionnaire de connaissance profonde sur la Chine. Sur le sujet de religions, la plupart des citations concernées proviennent de Louis Le Comte, et peuvent prouver son intolérance vis-à-vis des religions chinoises, en essayant de les décrire comme hérétiques.

En plus, nous avons découvert dans le *Dictionnaire de Trévoux* plusieurs faits témoins des échanges sino-européens et franco-chinois. Il ne s'agit pas non seulement de la Chine regardée par les Européens, mais aussi de l'Europe vue par les Chinois. Cela nous donne une autre vision pour rendre compte des représentations de la Chine dans le dictionnaire. Plusieurs informations à ce sujet attestent le sous-développement de la Chine par rapport à la France. Cela montre que les représentations, bien qu'elles relèvent des mentalités, ne peuvent pas se séparer de la réalité.

À part les quatre sujets, nous avons analysé les sources des informations sur la Chine. Sauf les écrits de Louis Le Comte mentionnés plus haut, le *Dictionnaire de*

Trévoux doit beaucoup, au sujet de la Chine, à l'ouvrage de Martino Martini, *Novus atlas sinensis*, et à l'*Ambassade de la Compagnie des Indes Hollandoise à la Chine*. Le premier a offert presque toutes les informations sur les toponymes chinois, et le dernier a été cité quand il s'agissait des informations concernant les commerces. Il en résulte que le commerce est un facteur non négligeable pour les représentations de la Chine.

Globalement, la Chine représentée par le *Dictionnaire de Trévoux* est tout à fait différente de celle des dictionnaires plus anciens, où elle était idéalisée, et regardée comme la source d'histoires saisissantes. Par rapport aux dictionnaires parus avant les Lumières, étudiés dans le chapitre 6, le *Dictionnaire de Trévoux* a profité davantage des écrits des jésuites, surtout des jésuites français, comme Louis Le Comte. Bien que les images de la Chine dans ce dictionnaire restent plutôt neutres, avec des descriptions et des commentaires neutres aussi, il n'en reste pas moins que la tendance de la dégradation des images de la Chine, même de la négation de sa culture, transparait dans le dictionnaire. Pourtant, cela ne peut pas refléter la totalité des opinions sur la Chine en Europe, car les jésuites sont considérés comme sinophiles. Un examen d'un autre ouvrage important, à savoir l'*Encyclopédie*, nous permettra de connaître une autre facette de la Chine dans les dictionnaires du siècle des Lumières.

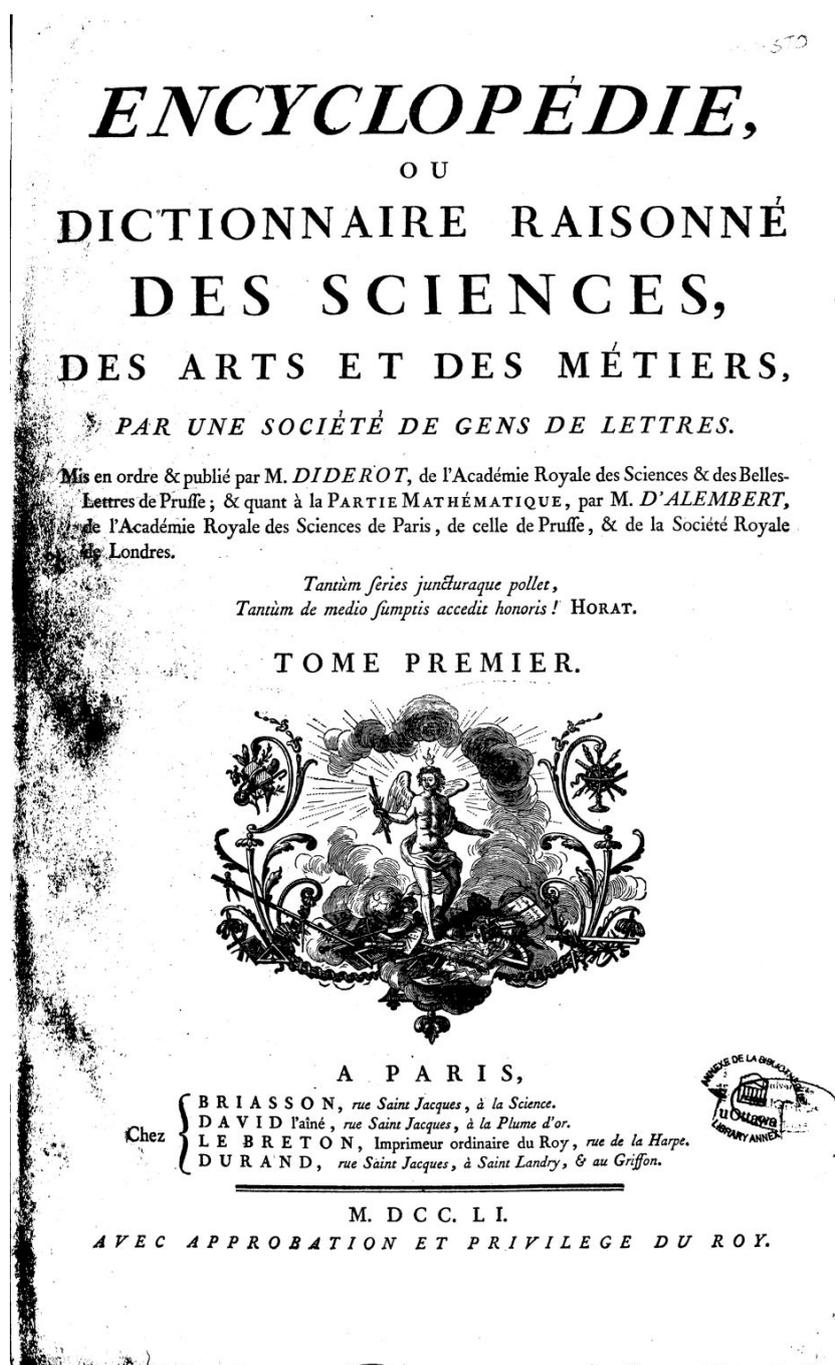
7.2 *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*

7.2.1 Présentation de l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*

L'ouvrage en question ici, communément appelé l'*Encyclopédie*, est une encyclopédie française sous la direction de Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert. Avec les noms de son rédacteur et corédacteur, il est également appelé l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, et son titre complet est l'*Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. L'*Encyclopédie* est la première encyclopédie française, et un des ouvrages les plus majeurs du XVIII^e siècle. Publié de 1751 à 1771, l'ouvrage comprend dix-sept volumes et onze volumes de planches.

L'entreprise de l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* poursuit un projet de traduction en français de *Cyclopaedia, or an Universal Dictionary of Arts and Sciences*, l'encyclopédie anglaise publiée par Ephraïm Chambers en 1728. À cette époque-là, la France ne possédait aucun ouvrage du même genre que *Cyclopaedia*. En 1745, Gottfried Sellius, membre de la Royal Society, proposa à André Le Breton, l'éditeur parisien, un projet de traduction de l'encyclopédie anglaise.

Une fois mis en route, le projet se déploya rapidement, engageant de plus en plus de collaborateurs. Très vite, les traducteurs français s'aperçurent des défauts de l'original anglais, considéré par eux comme fragmentaire, comprenant des idées archaïques, et influencé par la religion. Engagé d'abord pour traduire, Diderot persuada Le Breton d'organiser un groupe de rédaction pour rédiger une meilleure encyclopédie que *Cyclopaedia*, et s'anoua avec d'Alembert. Le projet de Diderot fut supporté par une vingtaine d'hommes de Lettres, tels que Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Paul Henri Thiry d'Holbach, Claude-Adrien Helvétius, etc. Avec leur aide, Diderot put réunir une centaine de spécialistes des domaines philosophique, scientifique, politique, technique, maritime, médical, etc. Au cours de la rédaction de la première encyclopédie française, se forma un groupe d'hommes de Lettres, appelé les encyclopédistes. Représentant le tiers état, ils se rejoignaient sur l'opposition à l'Ancien Régime, l'Église catholique et la scolastique.

Figure 11 : Couverture du tome premier de l'*Encyclopédie*

En raison de l'idéologie catégorique de ses collaborateurs, la publication de l'*Encyclopédie* s'exposait à son époque à la pression du gouvernement et de l'Église, de sorte que ses dix derniers volumes furent, par obligation, publiés en ayant recours à des stratégies, comme l'utilisation de fausses couvertures et de dates de publication révolues. Néanmoins, cela ne l'empêcha d'être populaire dans le marché

de l'édition. Selon Robert Darnton (1982 : 29), l'*Encyclopédie* fut tirée à 4255 exemplaires, c'est un nombre très important pour un ouvrage de prix assez élevé à une époque où le nombre d'un tirage courant ne dépassait pas 1500.

L'importance du tirage de l'*Encyclopédie* n'efface pas la dispute au tour d'elle. À part la pression venant du gouvernement et de l'Église, elle se caractérise par le mélange de descriptions et de commentaires, et l'existence des observations des collaborateurs sur la situation politique d'alors, donc inspiré par les idéologies des auteurs. Bien que l'*Encyclopédie* ait en pour but de renouveler complètement les connaissances, sa publication et son contenu peuvent être considérés comme des champs de bataille entre différentes idéologies. En tant que symbole des siècles des Lumières, elle témoigne du changement, durant cette période, de la France ainsi que de l'Europe.

7.2.2 Biographies des directeurs

— Denis Diderot (1713-1784)

Maître d'œuvre de l'*Encyclopédie*, et l'encyclopédiste qui tire le nom de la rédaction de cet ouvrage, Denis Diderot réunit beaucoup de qualités en même temps : écrivain, penseur, philosophe, romancier, dramaturge, conteur, essayiste, dialoguiste, traducteur, critique d'art et littéraire, etc. Il naquit en 1713 à Langres dans une famille bourgeoise qui se consacrait à la coutellerie, son grand-père et son père étant tous des couteliers. Quant à sa mère, elle était maître tanneur. Ses parents eurent quatre enfants dont Denis Diderot était l'aîné.

Dans son enfance, Diderot reçut une éducation catholique, suivant les cours au collège des jésuites de 1723 à 1728. Il aurait pu hériter d'un poste ecclésiastique auprès de son oncle, mais celui-ci mourut sans laisser un testament qui aurait pu laisser bénéficiaire son grand neveu. Quant à Diderot lui-même, il s'intéressait peu à la carrière religieuse, ni davantage à l'entreprise familiale, à savoir la coutellerie. En 1728, à l'âge de quinze ans, il partit à Paris. En 1735, l'Université de Paris confirma le succès de ses études en philosophie pendant deux ans, et en théologie pendant trois ans.

Les débuts des années de Diderot à Paris après l'université furent difficiles. Il s'efforçait de pourvoir à ses besoins alimentaires par plusieurs voies, par exemple, donner des cours, composer des sermons, et même chercher des stratégies pour obtenir de l'argent de ses parents. Peu à peu, sa curiosité se tourna vers la littérature. En même temps, un travail d'annotation de la traduction d'un essai en anglais le lança comme traducteur. À la fin de 1742, il rencontra Jean-Jacques Rousseau, avec qui il établit une amitié profonde.

En 1745, les éditeurs Le Breton invitèrent Diderot à participer à la traduction de l'encyclopédie anglaise d'Ephraïm Chambers, intitulé *Cyclopaedia*. La participation de Diderot prélude à son propre chef-d'œuvre encyclopédique, à savoir l'*Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. À partir d'environ 1765, pendant une décennie, il se chargea d'un travail de critique littéraire et d'art, en fréquentant les salons. Pendant cette période, il eut des divergences avec son ancien ami, Rousseau, et les deux se fâchèrent totalement en 1770.

De 1773 à 1774, Diderot fut invité par Catherine II, l'impératrice de Russie, à voyager à Saint-Petersbourg. Au passage, il séjourna deux fois à La Haye. De son retour du voyage en Russie, la santé de Diderot se détériora. En 1784, il mourut à Paris.

En philosophie, Diderot fut influencé tout au début par le panthéisme de Spinoza. À partir de 1749 où il publia *Lettres sur les aveugles : à l'usage de ceux qui voient*, il commença à s'en écarter, devint progressivement athéiste, matérialiste, et évolutionniste, s'opposant à l'idéalisme et l'agnosticisme de George Berkeley et David Hume.

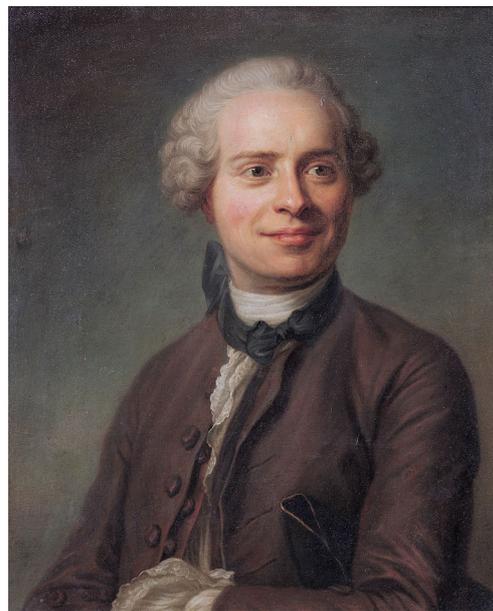
— Jean le Rond d'Alembert (1717-1783)

Jean le Rond d'Alembert est corédacteur de l'*Encyclopédie*, également encyclopédiste en raison de sa participation dans la rédaction de l'ouvrage. En même temps, il est physicien, mathématicien et astronome. D'Alembert eut une enfance dramatique. En 1717, il naquit à Paris, abandonné tout de suite par sa mère sur les escaliers de la chapelle Saint-Jean-le-Rond, dont d'Alembert prit le nom. Plus

tard, il fut adopté par une famille à laquelle le chevalier Louis-Camus Destouches donna un fonds pour s'occuper de lui. Ce chevalier surveillait en cachette l'éducation de la famille d'adoption de d'Alembert, et jugea que celui-ci pouvait recevoir une somme annuelle. Après la mort du chevalier, son frère et sa veuve continuèrent successivement à verser de l'argent à d'Alembert.

Au collège, d'Alembert avait d'excellents résultats dans ses études. Après avoir obtenu un baccalauréat en arts, il suivit les cours à l'École de Droit. En 1738, d'Alembert devint avocat. Peu intéressé par la science juridique, il se tourna tout au début vers la médecine, puis vers la mathématique où il découvrit un grand intérêt. L'année suivante, il présenta à l'Académie des Sciences son premier travail en mathématique, il débuta ainsi sa carrière scientifique. En 1741, il fut admis dans l'Académie royale des sciences de Paris. En 1742, il fut nommé adjoint de la section de l'Astronomie. En 1746, il fut élu associé géomètre. À vingt-huit ans, il entra à l'Académie de Berlin.

À côté de la mathématique et de l'astronomie, d'Alembert est homme de Lettres. Il était ami de Voltaire et fréquentait les salons parisiens où il rencontra Diderot. La rédaction de l'*Encyclopédie* était commencée, il y participa et devint co-rédacteur de l'ouvrage. En 1754, d'Alembert fut élu membre de l'Académie française. Au cours de la rédaction de l'*Encyclopédie*, à cause de la controverse au début avec Rousseau, puis avec Diderot, en 1757, d'Alembert décida de se retirer de l'entreprise. Sorti du travail de l'*Encyclopédie*, d'Alembert continua ses travaux en mathématique jusqu'à sa mort en 1783 à Paris.



Figures 12 et 13 : Portraits de Denis Diderot et de Jean le Rond d'Alembert

7.2.3 Liste des articles évoquant la Chine

Pour constituer notre corpus pour nos études sur l'*Encyclopédie*, nous avons choisi la base de données de The ARTFL Project dont un projet de branche, à savoir The ARTFL Encyclopédie Project⁸⁶, concerne à l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. Selon la présentation, cette base de données sur l'*Encyclopédie* contient 21,7 millions mots, 18 000 pages de textes, comprenant les dix-sept volumes d'articles de l'original de cet ouvrage. Notre choix de la base de données sur l'*Encyclopédie* de The ARTFL Project a plusieurs raisons.

Premièrement, cette base de données permet la recherche sur le texte intégral de l'ouvrage. Cela épargne nos forces et notre temps pour une recherche de l'intégralité de l'ouvrage. Deuxièmement, le groupe du projet s'efforce d'éliminer les erreurs de reconnaissance. Selon la présentation de son éditeur général, Robert Morrissey, il y a eu 650 000 modifications depuis 1998. Cela améliore l'exactitude de la recherche, et optimise son efficacité. Troisièmement, la recherche dans la base de données peut offrir l'information sur la fréquence du mot-clé dans les articles. Une observation sur les chiffres relatifs nous permet de peser en quelque sorte le poids d'un mot-clé

⁸⁶ Le site Internet de The ARTFL Encyclopédie Project : <http://encyclopedia.uchicago.edu/>

dans l'article concerné. Quatrièmement, la recherche peut offrir l'information sur les collocations entre le mot-clé et d'autres mots. Ces informations nous permettront de connaître les liens entre la Chine et d'autres sujets, et le poids relatif de chaque liaison à l'aide des statistiques concernées.

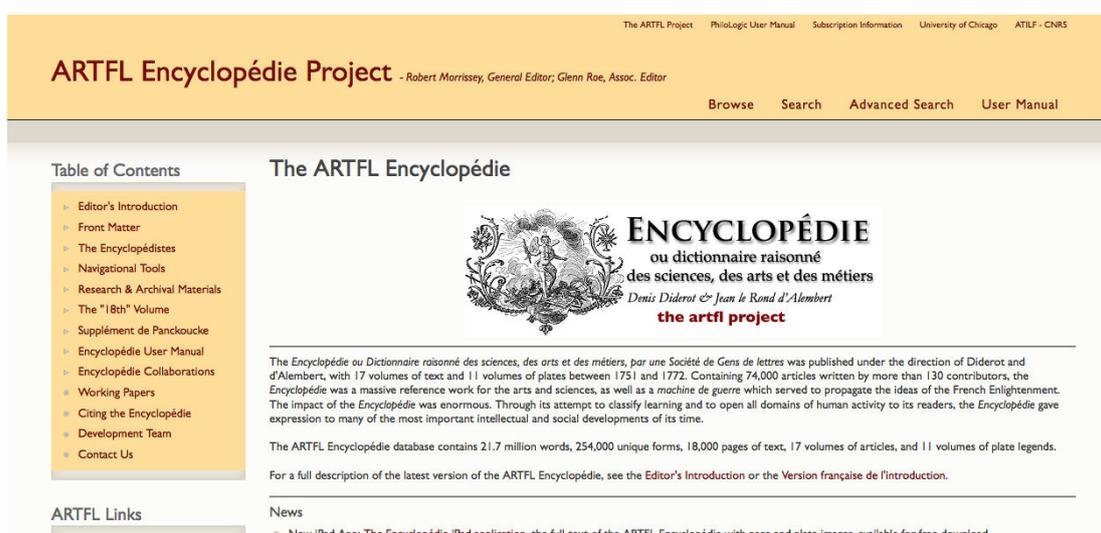


Figure 14 : Interface de la base de données de The ARTFL Encyclopédie Project

Les recherches avec les mots-clés « Chine » et « chinois » dans le texte intégral conduisent respectivement à 562 résultats et 314 résultats. Après avoir exclu les résultats situés dans les volumes de planche, les articles évoquant les deux mots-clés comptent respectivement 541 et 298, et le chiffre total des deux mots-clés en excluant le redoublement est 698. Ainsi, dans l'*Encyclopédie*, il y a 698 articles évoquant « Chine » ou « chinois ».

Selon la statistique automatique de la base de données, le mot-clé « Chine » est mentionné le plus fréquemment dans l'article **PORCELAINE DE LA CHINE** qui comprend 31 occurrences. Il en est de même pour le mot-clé « chinois », qui est évoqué le plus fréquemment, dans le même article, 46 fois. Voici deux listes d'articles mis en ordre selon la fréquence des deux mots-clés. À noter qu'en raison de la longueur, nous ne listons ici que les articles dans lesquels les fréquences sont au dessus de dix. Les listes complètes sont incluses dans l'annexe.

Articles évoquant « Chine »	Fréquence
PORCELAINE DE LA CHINE	31
TARTARES OU TARTARS	24
GIN-ENG	16
CHINOIS, PHILOSOPHIE DES	15
TÉNÈBRES DE LA PASSION	15
RHUBARBE	12

Tableau 5 : Fréquences des mots-clés « Chine » dans les articles de l'*Encyclopédie*

Articles évoquant « chinois »	Fréquence
PORCELAINE DE LA CHINE	46
POULS	39
CHINOIS, PHILOSOPHIE DES	28
GIN-ENG	17
PAPIER DE LA CHINE	10

Tableau 6 : Fréquences des mots-clés « chinois » dans les articles de l'*Encyclopédie*

Parmi tous les articles évoquant à la fois les deux mots-clés plus de dix fois, l'article **PORCELAINE DE LA CHINE** se situe au premier rang. Il y a trois articles, à savoir **PORCELAINE DE LA CHINE**, **GIN-ENG**, et **CHINOIS, PHILOSOPHIE DES**, qui se trouvent en même temps dans la liste du mot-clé « Chine » et du mot-clé « chinois ». Voici deux diagrammes composés indiquant le nombre d'articles avec les différentes fréquences des deux mots-clés.

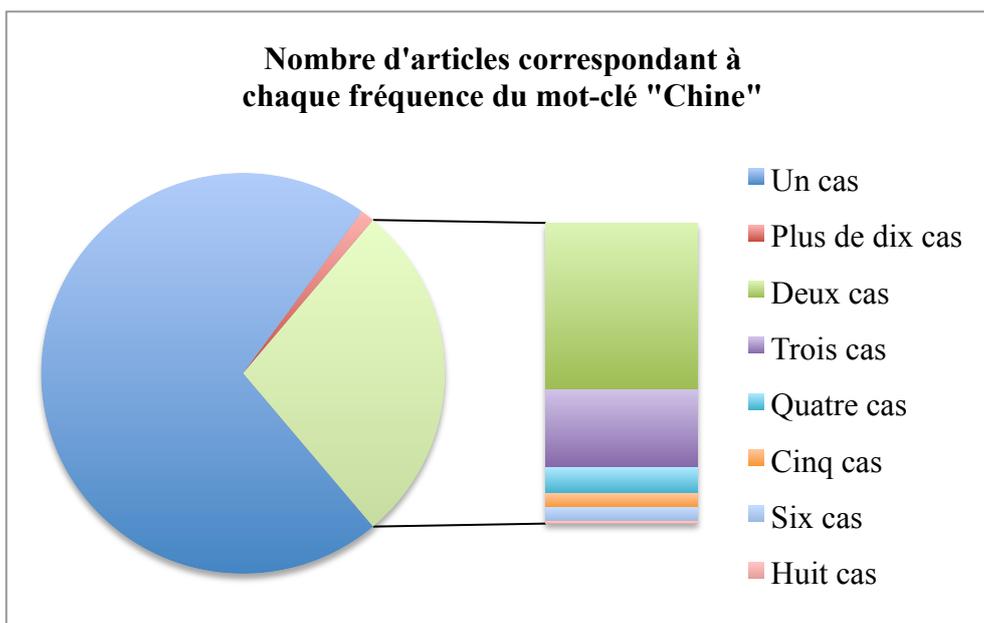


Diagramme 1 : Nombre d'articles correspondant à chaque fréquence du mot-clé « Chine »

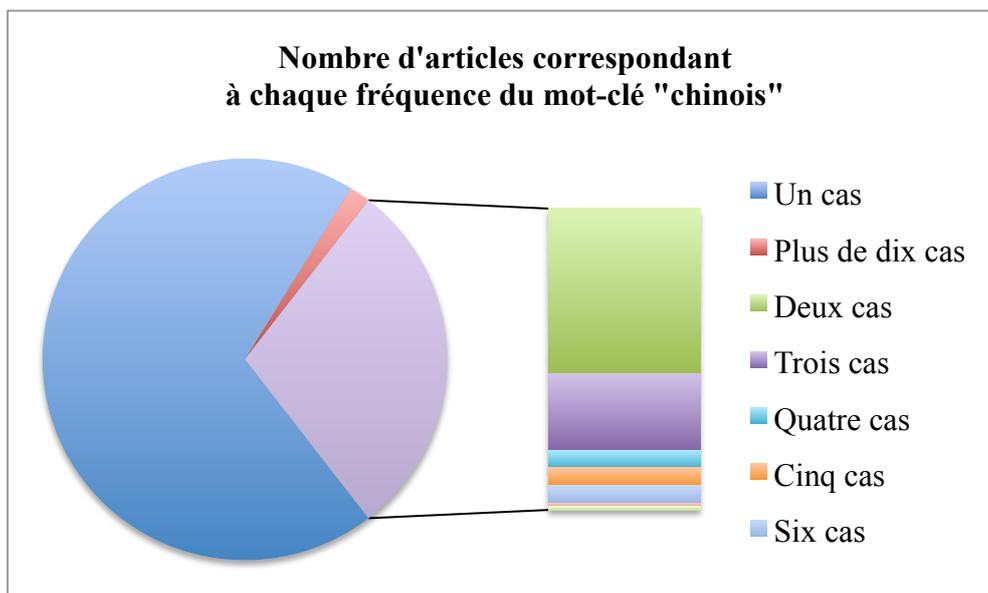


Diagramme 2 : Nombre d'articles correspondant à chaque fréquence du mot-clé « chinois »

Vers la fin de nos études, une nouvelle base de données concernant l'*Encyclopédie* a vu le jour, à savoir ENCCRE, dont le titre complet est Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné*

des sciences, des arts et des métiers (1751-1772). L'ENCORE est disponible sur le site d'Internet <http://encore.academie-sciences.fr/encyclopedie/>. C'est une base de données librement accessible, s'appuyant sur l'exemplaire original et complet de l'ouvrage, conservée à la Bibliothèque Mazarine. Elle est réalisée par une équipe de 120 chercheurs de tous horizons, des historiens aux ingénieurs, en passant par des étudiants et des bénévoles, qui permettent un enrichissement permanent de la base de données. Voici son interface.



Figure 15 : Interface de la base de données ENCCRE

7.2.4 État de l'art des études concernant la Chine et l'*Encyclopédie*

Parmi tous les dictionnaires choisis comme objets de recherche de ce présent travail, l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* est le seul qui ait été étudié sur le sujet concernant la Chine. Ayant le début de notre recherche, il existait deux travaux concernant l'*Encyclopédie* et la Chine. Le premier travail est une thèse de doctorat soutenue à l'Université de l'Indiana aux États-Unis par Dean Bouchana Coen en 1962, intitulée *The Encyclopédie and China*. Cette thèse états-unienne a été motivée par l'intérêt de l'auteur pour la curiosité européenne au XVIII^e siècle vis-à-vis de l'Extrême-Orient, surtout de la Chine, dans le processus du façonnage de la civilisation française à cette époque-là. L'objectif de ce travail est d'évaluer la mesure de l'influence des opinions concernant la Chine au siècle des Lumières.

L'auteur de cette thèse a eu pour objet de recherche l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* tout d'abord parce que la date de la publication de l'*Encyclopédie* qui réunit des informations venant de différentes sources, se situe justement à la période où l'exotisme européen concernant la Chine connaissait son apogée. Ensuite, parce que parmi les collaborateurs de l'*Encyclopédie*, surtout les auteurs des articles concernant la Chine, figurent les écrivains les plus importants des Lumières, telles que Voltaire, Diderot, d'Alembert, Quesnay, etc. Enfin, parce qu'avec son but de vulgariser les connaissances, l'*Encyclopédie* a pu se servir, au cours de sa composition, des sources les plus fiables de son temps.

La thèse se compose de sept chapitres, à l'exclusion de l'introduction et de la conclusion. Le premier chapitre présente le contexte de la recherche, à savoir la situation géographique et historique de la Chine. Du deuxième chapitre au sixième chapitre, l'auteur analyse les représentations de la Chine par l'*Encyclopédie* sous six aspects, à savoir les peuples chinois, le gouvernement de la Chine, la philosophie et la religion chinoise, les talents des Chinois, l'exploitation des ressources en Chine, et les relations sino-européennes.

À travers ses études, l'auteur nous montre quelques points importants et riches reflétés par la Chine dans l'*Encyclopédie*. Au début du XVII^e siècle, la stéréotypie concernant les représentations sur la Chine existait déjà. Des marchands et des missionnaires religieux venant de l'Europe et arrivant en Extrême-Orient enregistrèrent dans des ouvrages leurs connaissances sur la Chine. Dès leur arrivée en Chine, les jésuites commencèrent à jouer un rôle plus important dans la connaissance des Européens sur la Chine. Leur tentative de prouver les relations inhérentes entre la culture chinoise et le catholicisme, et leur idéalisation de l'image de la Chine, y compris son despotisme, préludèrent à la décadence de celle-ci au siècle des Lumières où l'on critiquait fortement la religion et l'Ancien Régime. L'*Encyclopédie* et la Chine représentée par l'*Encyclopédie* sont des témoins de ce changement. À côté du changement généralement montré, l'*Encyclopédie* permet également d'y découvrir des phénomènes irréguliers, surtout dans le traitement des sources.

D'abord, les différents auteurs des articles concernant la Chine avaient des opinions différentes sur un même sujet concernant la Chine. Ensuite, au lieu d'une description dépouillée avec un ton plutôt neutre, les auteurs des articles penchèrent pour la mise en question et la contre-argumentation. Puis, en décrivant les objets chinois, les collaborateurs de l'*Encyclopédie* préférèrent parler des aspects pragmatiques, en négligeant souvent la valeur symbolique qu'ils contenaient. Après, dans beaucoup de cas, les auteurs omirent de citer les sources, même la mention de l'origine des sources. Cela provient de leur but de faire consentir les lecteurs à leurs propres opinions. Cependant, cela provoque des problèmes. Au lieu de donner aux lecteurs une impression d'authenticité la description devint artificielle.

Dans la conclusion de la thèse, l'auteur donne un conseil sur la recherche sur l'*Encyclopédie*, c'est de prendre en considération ses limites chronologiques et les buts recherchés derrière les textes encyclopédiques.

Le deuxième travail sur la Chine dans l'*Encyclopédie* est plus récent. Il s'agit d'un article « L'image de la Chine dans l'Encyclopédie », publié par J.A.G. Roberts en 1995 dans le périodique *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*. Si la thèse de Dean Bouchana Coen est consacrée aux liens entre la Chine et l'*Encyclopédie*, et a ouvert une perspective de recherche dans ce domaine, l'article de J.A.G. Roberts a approfondi le sujet, l'auteur se posant la question de savoir si l'*Encyclopédie* présente le déclin de la Chine comme modèle pour l'Europe, et attache plus d'importance aux études sur les références.

Avec un des constats de la thèse de Dean Bouchana Coen, à savoir la diversité des points de vue concernant la Chine chez les auteurs, le travail de J.A.G. Roberts ne s'est pas appliqué à étudier la cohérence des opinions sur la Chine dans l'ouvrage. Par contre, il a l'hypothèse émise, selon laquelle, la perception de la Chine a marqué le début de la réévaluation des pays non-européens au siècle des Lumières, et s'est demandé si l'*Encyclopédie* pouvait être considérée comme l'exemple de ce changement.

Cette problématique a guidé l'auteur dans ses analyses des articles, des collaborateurs et des sources. En analysant les articles et les collaborateurs, il a effectué une analyse quantitative. Il a compté 548 articles relatifs à la Chine, et les a

divisés en trois, ceux s'intéressant directement à la Chine, ceux lui faisant une référence spécifique, et ceux la mentionnant en passant. Au temps de ce travail, l'*Encyclopédie* n'était pas informatisée. Sans doute pour cette cause, le chiffre d'articles ne correspond pas à celui résultant de notre propre recherche sur le corpus d'ARTFL. Quant à la classification, elle est instructive. Néanmoins, pour le dictionnaire au sens propre, cette classification s'avère trop vague, sans considération de l'implication des aspects linguistiques.

L'analyse quantitative de J.A.G. Roberts est fructueuse. Elle montre les poids de chaque collaborateur des articles à l'égard de la Chine. Jaucourt, Diderot et d'Holbach lui consacrèrent de nombreux articles. Ce qui mérite d'une remarque particulière, est que Voltaire, considéré comme un grand sinophile, se mit à la place derrière ces trois collaborateurs qui ne montraient pas un intérêt particulier pour la Chine. J.A.G. Roberts a analysé les raisons des différents poids de ces trois collaborateurs.

Pour étudier les sources, l'auteur a adopté une approche quantitative. Les sources les plus utilisées sont *Novus atlas sinensis* de Martino Martini, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* de Louis Le Comte, *Description géographique, historique, chronologique, politique, et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, ...* de Jean-Baptiste Du Halde, *Historia critica philosophiae* de Jacob Brucker, et *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus, ...* Ces quatre sources sont utilisées de façon massive. Parmi ces quatre ouvrages, *Historia critica philosophiae* est beaucoup moins mentionné, tout comme l'ouvrage de Simon de La Loubère pour le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle et le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière.

En outre, l'auteur évoque en particulier deux ouvrages encyclopédiques qui servirent de sources importantes dans l'*Encyclopédie* pour la Chine. Il s'agit de *Cyclopaedia or an Universal Dictionary of Arts and Sciences* d'Ephraïm Chambers, et *Dictionnaire universel de commerce* de Savary-Desbruslons. J.A.G. Roberts a analysé l'usage des sources des articles des mêmes sujets dans l'*Encyclopédie* et dans *Cyclopaedia*. Il a découvert de plus qu'il y avait des articles dans

l'*Encyclopédie* qui sont des traductions d'articles dans *Cyclopaedia*. À part cela, il a analysé également les utilisations des autres sources.

La partie suivant l'étude sur les sources et les collaborateurs se rapporte aux analyses sur les images de la Chine sous divers aspects. Les aspects étudiés sont « Philosophie et religion », « Histoire et chronologie », « Gouvernement », et « L'économie, les arts et les sciences ». Comme la thèse de Dean Bouchana Coen, l'article de J.A.G. Roberts n'a pas englobé la représentation de la langue chinoise. Nous menons par la suite un examen de cet aspect.

7.2.5 La langue chinoise

Dans la partie textuelle de l'*Encyclopédie*, un article est réservé spécialement pour présenter la langue chinoise, à savoir l'article **ECRITURE CHINOISE**. Dans les volumes de planche, la Planche XXV : Cles chinoises, de la partie « Caractères et alphabets de langues mortes et vivantes » du volume 19, est suivie par une longue notation destinée à présenter la langue chinoise. À l'exception de ces deux endroits faisant connaître le chinois de façon intensive, les informations concernant cette langue, soit des présentations, soit des commentaires, se répartissent dans tout l'ensemble de l'*Encyclopédie*, y compris ses volumes de texte et ses volumes de planches. Le moteur de recherche de la base de données nous a permis de trouver dix articles⁸⁷ et une planche⁸⁸, en plus de l'article **ECRITURE CHINOISE** et la Planche XXV : Clefs chinoise de la partie « Caractères et alphabets de langues mortes et vivantes ».

— article **ECRITURE CHINOISE**

L'article **ECRITURE CHINOISE** est signé par Jaucourt, à savoir Louis de Jaucourt (1704-1779). Au début de l'article, Jaucourt compare tout d'abord les écritures de l'Égypte antique, des Mexicains, et de la Chine. En confirmant que l'écriture de l'Égypte antique est une sorte de hiéroglyphe, l'auteur considère que « l'écriture chinoise a fait un pas de plus : elle a rejeté les images, & n'a conservé que les

⁸⁷ Les articles concernés sont **ATHÉES**, **CHINOIS**, **PHILOSOPHIE DES**, **DATIF**, **DÉCLAMATION DES ANCIENS**, **HISTOIRE**, **LETTRE**, **MANDARIN**, **SYLLABE** et **VERBE**.

⁸⁸ La planche concernée est la Planche VI de « Musique » du volume 24.

marques abrégées, qu'elle a multipliées jusqu'à un nombre prodigieux. » Puis, la présentation de cette caractéristique conduit à un phénomène relatif à l'influence du chinois dans les pays voisins de la Chine. C'est que les habitants de ces pays, bien qu'ils ne parlent pas le chinois, peuvent, en utilisant les caractères chinois, comprendre l'écriture chinoise.

Ensuite, Jaucourt présente quelques études de son époque sur l'origine de l'écriture chinoise, y compris celles de PP. Martini (Martino Martini), Magaillans (Gabriel de Magalhães), Gaubil (Antoine Gaubil), Semedo (Álvaro Semedo), M. Fourmont (Étienne Fourmont), et M. Freret (Nicolas Fréret). Parmi ces auteurs, Martino Martini, Gabriel de Magalhães, Antoine Gaubil, et Álvaro Semedo sont tous des missionnaires jésuites étant allés en Chine, Antoine Gaubil considéré en même temps comme linguiste. Étienne Fourmont et Nicolas Fréret sont deux des premiers chercheurs travaillant sur la langue chinoise en France. L'ensemble de l'article **ÉCRITURE CHINOISE** se déploie à travers la présentation sur l'écriture chinoise et l'investigation sur l'étude concernée. Il n'y a aucune place destinée au commentaire.

— notation de la Planche XXV : Cles chinoises

Non signée, la notation de la Planche XXV : Cles chinoises, de la partie « Caracteres et alphabets de langues mortes et vivantes » du volume 19, présente l'écriture chinoise plus en détail. Cette planche est réservée à montrer les composants des caractères chinois par un tableau comprenant 214 clés des caractères chinois (voir l'annexe de ce présent travail). Le début de la notation de planche met en question le grand nombre, à savoir environ 80 000, des caractères chinois, car cela contraste au nombre limité des « vocables » de cette langue, qui sont seulement 328. L'auteur attribue ce contraste paradoxal à l'homophonie. Au passage, il présente les cinq tons⁸⁹ du chinois dans la prononciation des caractères chinois. L'auteur explique aussi la raison qui fait que l'homophonie n'empêche pas l'utilisation de la langue des Chinois, car ceux-ci « joignent deux ou trois monosyllabes ensemble pour former des substantifs, des adjectifs & des verbes, ... »

⁸⁹ Le nombre de tons ici représente la réalité phonétique de la langue chinoise à son époque. Aujourd'hui, le chinois moderne standard, appelé également le mandarin standard, ne possède que quatre tons. Pour les dialectes, soit les langues régionales, le nombre de tons varie selon la langue. Par exemple, la langue maternelle de l'auteur de ce présent travail, un variant d'un dialecte du wu, dispose de huit tons.

Comme l'article **ÉCRITURE CHINOISE**, l'auteur de la notation de la Planche XXV expose ses réflexions sur l'origine de l'écriture chinoise. À côté de la comparaison entre les écritures égyptienne et chinoise, il essaye de plus d'établir une relation intrinsèque entre les deux systèmes d'écriture. Pour justifier cette hypothèse, l'auteur mentionne la ressemblance entre les prononciations des noms des premiers rois chinois et des pharaons égyptiens. En négligeant l'évolution de l'aspect phonétique des langues dans l'histoire, son raisonnement est en effet tiré par les cheveux. Cependant, l'auteur admet lui-même comme ceci :

« Ce système sembloit promettre de grands changements dans l'histoire, & ouvrir une nouvelle carrière aux chronologistes ; mais malheureusement il est demeuré système, & j'ose désespérer que jamais on ne pourra alleguer la moindre autorité qui puisse le rendre plausible. »

Ensuite, l'auteur anonyme présente une des plus importantes caractéristiques de la langue chinoise, à savoir sa représentation graphique. Pour l'expliquer, l'auteur entre dans le sujet de la notation de la Planche XXV, à savoir les clés chinoises, en les analysant et interprétant. Après, il présente un ouvrage chinois concernant le sujet, à savoir *Shuowen Jiezi* de Xu Shen (58 apr. J.-C. - 147 apr. J.C.), paru vers le 2^e siècle après Jésus Christ. En transmettant les études sur l'origine des clés chinoises de cet ouvrage, l'auteur de la notation de la Planche XXV discrimine et analyse les études relatives d'Étienne Fourmont. Il en résulte que cet auteur anonyme faisait preuve des connaissances exceptionnelles sur la langue chinoise. En poursuivant sur ce sujet, l'auteur présente l'étymologie des caractères chinois, à savoir Xiàngxíng (象形, transcrit comme « siang-hing » dans l'*Encyclopédie*), Zhǐshì (指示, transcrit comme « tchi-ssé »), Huìyì (会意, « hoei-y »), Xíngshēng (形声, « hia-ching »), Jiǎjiè (假借, « kia-tsie »), et Zhuǎnzhù (转注, « tchùen-tchú »).

Après, l'auteur fait connaître la diversité phonétique de la langue chinoise, à savoir les langues régionales, ou dialectes. Ici, il présente ses impressions de différents dialectes chinois en les comparant avec plusieurs langues européennes comme suit.

« ... les peuples du Fokien, Tchekiang, Hou-couang, Setchou en, Honan, Kiangi, prononcent plus lentement, comme font les Espagnols ; ceux des provinces de Couang-tong, Couang-si, Yunnane, parlent bref, comme les Anglois ; dans la province de Nanking, si on excepte les villes de Songkiang, Tchingkiang & Fongyang, la prononciation est douce & agréable, comme celle des Italiens ; enfin les habitans des provinces de Peking, Chantong, Chansi & Chensi aspirent beaucoup, comme les Allemands ; mais sur-tout ceux de Peking, qui inserrent fréquemment dans leurs discours la particule conjonctive *eùll*. »

Bien que cette comparaison basée sur l'impression auditive établisse arbitrairement des rapports entre les prononciations des dialectes chinois et des langues européennes, cela montre l'existence d'une tentative de recherche de points communs au cours du commencement des études sur la langue chinoise en Europe.

À la fin de la note, après la présentation des matériaux de l'écriture chinoise, l'auteur fait un commentaire général sur cette langue. Il déclare que « la langue chinoise, nonobstant plusieurs défauts qu'on peut y remarquer, est belle & très-expressive. » Cette confirmation montre d'un côté, un jugement contrasté sur la langue chinoise, et de l'autre, une perception des Français, au moins des spécialistes français de la langue chinoise, selon laquelle le chinois est déficient. Des idées semblables se trouvent également dans cette notation. « Cette barbarie de langage, car c'en est une, ... » « ... la langue chinoise est pauvre, ... » Les autres articles nous permettent de découvrir plus.

À la fin de l'article **CHINOIS, PHILOSOPHIE DES**, Diderot synthétise ses idées sur la philosophie et la langue chinoises.

« Que plus on leur accordera d'ancienneté, plus on aura de reproches à leur faire sur l'imperfection de leur langue & de leur écriture : il est inconcevable que des peuples à qui l'on donne tant d'esprit & de sagacité, aient multiplié à l'infini les accents au lieu de multiplier les mots, & multiplié à l'infini les caractères, au lieu d'en combiner un petit nombre. »

Dans l'article **ATHÉES**, en évoquant l'athéisme des Chinois décrit par les Jésuites, l'auteur de l'article, à savoir Yvon (Claude Yvon, 1714-1789), écrit ceci :

« Ceux qui voudroient absolument purger d'athéisme les Chinois, disent qu'il ne faut pas faire un trop grand fond sur le témoignage des missionnaires, & que la seule difficulté d'apprendre leur langue & de lire leurs livres, est une grande raison de suspendre son jugement. »

Bien que cette idée soit avancée pour contester celle des jésuites qui pensent que les Chinois étant athées, elle montre en même temps une opinion existant en Europe, selon laquelle, le chinois est une langue difficile à apprendre.

L'article **HOMONYME** explique une des causes de la difficulté de l'apprentissage du chinois par les Européens, à savoir l'homonymie des caractères chinois. L'auteur de l'article, Beauzée (Nicolas Beauzée, 1717-1789), grammairien français, classe l'homonyme en deux espèces. « L'usage des homonymes de la première espèce, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé ». Quant à la deuxième espèce, elle se rapporte à la langue chinoise.

« L'usage des homonymes de la seconde espèce exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est sur-tout dans cette distinction délicate de sons approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. »

7.2.6 Principaux auteurs des articles évoquant la Chine

Dans son article « L'image de la Chine dans l'*Encyclopédie* », J.A.G. Roberts s'est intéressé aux auteurs des articles concernant la Chine. Selon sa statistique, 548⁹⁰ articles évoquent la Chine. Parmi eux, 337 sont signés, ou comprennent une indication claire d'auteur. Les trois auteurs qui signent le plus d'articles évoquant la

⁹⁰ Notre sondage se fonde sur la base de données d'ARTFL conduit à 698 articles.

Chine dans l'*Encyclopédie* sont Louis de Jaucourt (1704-1779), 221, Diderot, 85, et Paul Henri Thiry d'Holbach (1723-1789), 44.

L'analyse approfondie chez J.A.G. Roberts de cette statistique montre que les engagements de ces trois auteurs à l'égard de la Chine sont plus ou moins successifs tout au long de la publication des volumes. Les articles concernant la Chine apportés par Diderot se trouvent dans les neuf premiers volumes, et son dernier article concernant la Chine dans l'*Encyclopédie* est KINSU. Du côté de Jaucourt, il fit la première contribution dans le volume III, mais il ne devint le collaborateur le plus productif à l'égard de la Chine qu'à partir du volume VII. Quant à d'Holbach, sa présence à l'égard des articles concernant la Chine se trouvent surtout dans les volumes VIII et XVII.

Selon J.A.G. Roberts, la constatation ci-dessus montre peut-être le long processus de la rédaction de l'ouvrage. Aux premières années de la rédaction, Diderot avait eu recours à l'abbé Mallet, à savoir Edam-François Mallet (1713-1755), sur les informations concernant le commerce, y compris celles à propos de la Chine. Après la mort de celui-ci, d'Holbach se chargea des articles à propos des pays asiatiques, incluant la Chine, sauf que d'Holbach s'appliqua plutôt à des sujets scientifiques et technologiques. Contrairement à d'Holbach, les rôles de Jaucourt et Diderot sont comparables, tous les deux remplissant des tâches plus étendues. Cela veut dire que les sujets touchés par Jaucourt et Diderot sont plus larges. Quant à la différence entre Jaucourt et Diderot, il s'agit de leurs périodes d'engagement, car Jaucourt ne fut présent qu'à partir du volume VIII.

D'après J.A.G Roberts, les trois principaux auteurs des articles évoquant la Chine dans l'*Encyclopédie*, à savoir Jaucourt, Diderot et d'Holbach, ne présentent pas d'intérêt particulier sur la Chine. Pour les cas de Jaucourt et de d'Holbach, cela apparaît vraisemblable. Mais en ce qui concerne Diderot, nous faisons des réserves. Plus haut, dans la partie destinée au contexte historique, nous avons mentionné que Diderot, bien qu'il ne soit pas sinophile comme Voltaire, s'intéressait effectivement à la Chine. Et de fait, les romans de Diderot de ses premières années montrent bien son intérêt à l'égard de la Chine.

Au fil du temps, Diderot commença peu à peu à maintenir une neutralité entre la sinophilie et la sinophobie, comme ce que nous avons mentionné plus haut dans la partie du contexte historique. J.A.G Robert écrit également qu'« en fait Diderot peut se placer entre ceux qui se passionnaient pour la Chine et ceux qui adoptaient un point de vue diamétralement opposé. » Pourtant, au fur et à mesure de l'augmentation de l'intensité des polémiques entre Diderot et les jésuites, le rédacteur en chef de l'*Encyclopédie* penchait de plus en plus pour la sinophobie, au point où sa critique contre la Chine ne fut pas moins piquante que celle de Montesquieu.

Selon la constatation de J.A.G. Roberts, la contribution des articles concernant la Chine de d'Holbach peut être attribuée à son intérêt vis-à-vis des domaines scientifique et technologique. En même temps, il convient de dire que d'Holbach, tout comme Diderot, connut une période où il ressentait une curiosité envers la Chine. Installé à Paris, il reçut Raynal, attiré par la Chine. « Chez d'Holbach vint aussi "le père Hoop", Écossais qui avait fait du commerce jusqu'en Chine. »⁹¹ Ceci est prouvé par une lettre écrite par Diderot à Sophie Volland, où il fit mention de l'attitude de cet Écossais et de d'Holbach envers la Chine. En plus, selon J.A.G. Roberts, d'Holbach disposait d'« une certaine méfiance de l'exemple de la Chine, ainsi qu'une dérision des superstitions chinoises »⁹². Ce qui est attesté par ses articles évoquant la Chine dans l'*Encyclopédie*.

Parmi tous les auteurs des articles concernant la Chine dans l'*Encyclopédie*, Jaucourt est celui qui en fournit le plus. Bien que l'on ne puisse pas affirmer l'existence de son intérêt pour la Chine, quelques signes prouvent ses relations potentielles avec ce pays. En ce qui le concerne, J.A.G. Roberts nous a permis d'en connaître plusieurs. La première trace a été découverte à travers les relations entre Jaucourt et Leibniz. Dans son édition de *Théodicée* de Leibniz, Jaucourt fit mention du « Mystère des Lignes d'un Ancien Roi et Philosophe de la Chine nommé Fohy » dans la biographie de Leibniz qu'il y inséra. En plus, selon la déduction de J.A.G. Roberts, les contacts entre Jaucourt et Voltaire pouvaient favoriser l'intérêt de

⁹¹ J.A.G. Roberts, « L'image de la Chine dans l'*Encyclopédie* », dans *Recherches sur Diderot et sur l'*Encyclopédie**, n°22, 1997, pp. 87-108.

⁹² Ibid.

Jaucourt pour le système binaire dans le classique chinois de la haute antiquité, à savoir *Yi Jing* (易经, Yi Jīng en pinyin, traduit littéralement en français comme Classique des changements).

Une autre découverte de J.A.G. Roberts sur les relations entre Jaucourt et la Chine réside dans son changement d'opinion sur la Chine au cours de la rédaction de l'*Encyclopédie*. Dans les deux articles, à savoir **PORCELAINE, tour de**, et **TOUR DE PORCELAINE**, les styles décrivant cette construction chinoise sont différents, le dernier étant plus dépréciatif. D'après l'auteur de « L'image de la Chine dans l'*Encyclopédie* », le changement d'opinion de Jaucourt peut être attribué au renforcement de son scepticisme sur les écrits des jésuites concernant la Chine. Il semble que ce soit également le cas avec Diderot.

7.2.7 Sources des articles concernant la Chine

Dans « L'image de la Chine dans l'*Encyclopédie* », J.A.G. Roberts a analysé les sources utilisées dans les articles. Selon sa statistique, 151⁹³ articles évoquant la Chine donnent à leur fin une liste de citations, mentionnant 145 ouvrages, et 99 étant cités une seule fois. Les ouvrages les plus cités, les sources « utilisées de façon considérable », et des ouvrages encyclopédiques cités plusieurs fois sont mentionnés plus haut dans la sous-section 7.2.4.

Les remarques de J.A.G. Roberts nous conduisent à viser deux points au cours de l'analyse des sources utilisées dans les représentations de la Chine, en premier, les relations entre l'*Encyclopédie* et *Cyclopaedia*, en deuxième, l'utilisation des sources venant des jésuites, y compris les opinions des collaborateurs sur les sources venant des jésuites. Pour le premier point, selon l'analyse de J.A.G. Roberts, seulement deux articles évoquant la Chine, à savoir **KAALING**, et **OBERVATOIRE**, indiquent la *Cyclopaedia* comme source. Pourtant, à l'égard de la Chine, les relations entre l'*Encyclopédie* et *Cyclopaedia* ne se limitent pas à ces deux articles. Il est remarquable qu'il existe beaucoup d'emprunts, même de traductions directes dans l'*Encyclopédie*. L'article **LETTRES, MANDARIN ET RÉGULO** dans l'*Encyclopédie* est une traduction littérale de l'article **LITÉRATI, MANDARIN ET**

⁹³ Bien que l'auteur ne l'explique, nous déduisons que sa statistique ici est basée sur 548 articles concernant la Chine qu'il a trouvés dans l'*Encyclopédie*.

REGULO dans *Cyclopaedia*. Le même scénario se reproduit non seulement dans les volumes principaux, mais aussi dans le supplément, comme ce que l'on trouve aux articles **BIA**, **CHACHUNDE**, **KOUANIN**, **QUEI**, etc.

En plus, les auteurs de certains articles changèrent un peu le texte traduit dans l'*Encyclopédie* par rapport au texte original dans *Cyclopaedia*. Il s'agit quelquefois d'un ajout, et quelquefois d'un changement des mots ou des phrases. Dans le deuxième cas, le changement risquait de concerner les renseignements essentiels. J.A.G. Roberts a présenté l'exemple de l'article **SE-TSE OU TSE-TSE**. Appelé aujourd'hui dans le français contemporain *kaki*, ce fruit fut considéré par la *Cyclopaedia* comme étant origininaire des provinces de « Cantong and Honan ». Quant à l'*Encyclopédie*, elle le traita comme la spécialité des « provinces de Chantong & de Yun-nan ». Ici, quatre provinces différentes sont concernées. Peut-être que l'auteur de l'article **SE-TSE OU TSE-TSE** dans l'*Encyclopédie* disposa d'une autre source d'information que celui du même article dans *Cyclopaedia*. Comme le kaki est un fruit assez commun en Chine, tant dans le Nord, que dans le Sud, ces quatre provinces concernées peuvent être regardées comme sa région productrice.

Du côté des sources des jésuites, selon la statistique de J.A.G. Roberts, la *Description de l'empire de la Chine*, ..., de Jean-Baptiste du Halde est la plus citée. Jaucourt la cite 13 fois, et Diderot, d'Alembert, d'Holbach et Rousseau la citent dans l'article **MUSIQUE**, Damilaville dans **POPULATION**, Ménuret de Chambaud dans **POULS**. Il n'en reste pas moins que c'est une source largement citée dans l'*Encyclopédie* à l'égard de la Chine. Les auteurs divers qui la cite et les informations diverses que les citations concernent montrent l'influence large de cet ouvrage. Cependant, l'auteur de « L'image de la Chine dans l'Encyclopédie » a trouvé une « irrégularité entre les collaborateurs dans la mention de leurs sources ». Il a constaté que Voltaire, grand sinophile au siècle des Lumières, « ne fit aucune mention de du Halde ». Quant à Diderot, il la cite seulement deux fois, alors qu'il emprunta l'ouvrage de la Bibliothèque de Roi le 29 septembre 1751, pendant qu'il rédigeait l'*Encyclopédie*.

Étant donné l'importance de la *Description de l'empire de la Chine*, ... dans les connaissances des Européens sur la Chine de l'époque, le cas particulier ci-dessus conduit facilement à une conjecture selon laquelle, les grandes figures des Lumières, comme Diderot, abaissèrent exprès son importance dans l'*Encyclopédie*. Cette négligence découle des différences des positions idéologiques entre les jésuites et les philosophes des Lumières, d'où Diderot et Voltaire, comme l'a dit J.A.G. Roberts, leur « répugnance à reconnaître une dette envers du Halde ». En plus, J.A.G. Roberts a proposé de considérer également une autre possibilité, c'est que les collaborateurs n'aient pas eu assez de temps pour rendre compte de la *Description de l'empire de la Chine*,

Au siècle des Lumières, bien que la Compagnie de Jésus fût mise en question non seulement par les philosophes des Lumières, mais également au sein de l'église catholique, les écrits des jésuites eurent le monopole des sources sur la Chine en Europe. Les encyclopédistes étaient obligés de les utiliser pour présenter la Chine, mais cela ne les empêcha de s'en servir pour critiquer les jésuites. Dans la sous-section précédente, le changement d'opinion sur la Chine de Diderot en témoigne pour un cas hors de l'*Encyclopédie*. Dans ce chef-d'œuvre, les encyclopédistes s'efforcèrent, en saisissant toutes les occasions, de construire leur propre discours visant à lutter contre l'autorité des jésuites dans autant de domaines possibles. Les représentations de la Chine dans l'*Encyclopédie* sont seulement une parcelle de ce « champ de bataille ».

En tant qu'arme des encyclopédistes dans leur campagne contre les jésuites, les représentations de la Chine connurent des changements. Est-ce que ces changements se situaient aux niveaux de la doxa ou de la linguistique ? Nous envisageons d'en découvrir plus à travers nos études sur les dictionnaires parus après le siècle des Lumières.

7.2.8 Bilan

Pour connaître l'image de la Chine dans les dictionnaires du siècle des Lumières, l'*Encyclopédie* est un terrain de recherche indispensable. En tant que compilateurs et collaborateurs, les encyclopédistes sont considérés comme des précurseurs de

l'esprit de cette époque. Comme nous le savons, les images de la Chine connaissent un tournant important au siècle des Lumières, et les opinions sur la Chine sont divergentes. À travers notre analyse de l'*Encyclopédie*, nous avons envisagé d'observer la correspondance entre la Chine représentée par l'ouvrage, et celle vue par la société française. De plus, nous avons espéré mesurer le poids des différentes opinions sur la Chine dans cet ouvrage.

L'*Encyclopédie* est considérée comme une encyclopédie, ou un dictionnaire raisonné, plutôt qu'un dictionnaire encyclopédique comme le *Dictionnaire de Trévoux*. Ainsi, nos études sur l'*Encyclopédie* n'ont pas pu recourir aux analyses des aspects linguistiques. En revanche, nous nous sommes concentré sur ses descriptions, ses commentaires, ainsi que ses sources, car tous ces aspects de l'*Encyclopédie* la distinguent sur le plan idéologique du *Dictionnaire de Trévoux*, dont la rédaction et la publication dépendaient de la Compagnie de Jésus.

Parmi tous les dictionnaires choisis dans ce présent travail, l'*Encyclopédie* est le seul qui ait été étudié au titre de ses relations avec la Chine. Avant le début de nos études, il existait deux travaux à ce sujet, le premier est la thèse de Dean Bouchana Coen, et le deuxième est l'article de J.A.G. Roberts. Avec leurs travaux, nous avons eu plusieurs résultats auxquels nous pouvons nous référer, et dont nous pouvons nous inspirer. Sur la sélection du sujet, leurs travaux ont confirmé sa légitimité.

Ces deux travaux se sont appliqués aux analyses des sources et des auteurs cités. Il y a deux points à remarquer selon leurs résultats. Premièrement, tous les auteurs des articles concernant la Chine dans l'*Encyclopédie* ne sont pas parmi les personnes qui étaient les plus intéressées par la Chine à leur époque, et Voltaire en est un bon contre-exemple. Deuxièmement, il existe des cas où les auteurs, surtout les philosophes des Lumières, cachent que l'origine des sources est jésuite, en citant les informations concernant la Chine. Cela nous suffit pour nous rendre compte d'une réalité, à savoir que la Chine est une parcelle de « champ de bataille idéologique » entre les encyclopédistes et les jésuites. Et c'est une donnée importante nouvelle que nous n'avons pas vue dans les dictionnaires étudiés dans le chapitre 6, tous publiés avant les Lumières.

L'*Encyclopédie* a été étudiée à titre de ses relations avec la Chine, et elle est l'ouvrage, parmi tous ceux qui ont été choisis comme objets d'étude dans ce présent travail, le plus informatisé. La base de données d'ARTFL nous a permis de nous concentrer sur un sujet qui nous intéresse, à savoir la langue chinoise. L'analyse relative nous a dirigé vers une constatation, c'est que la position idéologique est un facteur qui peut influencer les opinions sur cette langue. Pour marquer leur dédain à l'égard des jésuites, les philosophes des Lumières n'hésitent pas à accentuer la difficulté de l'apprentissage du chinois, comme ce que fait Yvon dans l'article **ATHÉES**. Bien que la Chine ne soit pas le sujet de leur conflit idéologique, leurs discours concernant la Chine peuvent favoriser la formation des stéréotypes, et la langue n'est pas le seul sujet.

Profitant des résultats des travaux existants, et à travers notre propre examen de certains sujets, nous avons établi quelques points importants. Dans l'*Encyclopédie*, les opinions sur la Chine ne sont pas cohérentes. Il existe des divergences entre différents auteurs, même entre différents articles produits par un seul et même auteur. Pourtant, ces divergences attestent bien le dynamisme des polémiques autour de la Chine, auxquelles les philosophes des Lumières, représentés par les encyclopédistes dans notre cas, ont pris part. En même temps, il convient d'avouer que, malgré la divergence, les auteurs importants adoptent une attitude, soit critique, soit dévalorisante, envers la Chine. Ces auteurs, surtout Diderot et Montesquieu, sont de grandes figures dans le cercle des intellectuels au siècle des Lumières. Leurs opinions ont affecté inévitablement les représentations de la Chine dans la société française.

Conclusion du chapitre 7

Dans ce chapitre, nous avons étudié deux ouvrages lexicographiques majeurs du siècle des Lumières, le *Dictionnaire de Trévoux*, et l'*Encyclopédie*. L'édition et les rééditions du *Dictionnaire de Trévoux* couvrent sur 67 ans, couvrant deux tiers du siècle des Lumières. Quant à l'*Encyclopédie*, sa publication chevauche les deux dernières décennies de cette période. Parus tous les deux au XVIII^e siècle, les deux ouvrages présentent différentes caractéristiques, sur le plan typologique, sur le plan

éditorial, et surtout, sur le plan idéologique. Pour les cerner, nous avons disposé de différentes méthodes d'analyse visant les deux dictionnaires.

Nos études du *Dictionnaire de Trévoux* se sont déployées en suivant sa typologie, à savoir le dictionnaire encyclopédique, qui englobe en même temps les informations linguistiques et les connaissances encyclopédiques. Notre analyse sur les informations linguistiques s'est appliquée principalement à la nomenclature du dictionnaire. La quantité des articles mentionnant la Chine a montré une présence importante de ce pays dans le *Dictionnaire de Trévoux*. En plus, le nombre important des emprunts français au chinois dans ce dictionnaire a attesté les contacts entre ces deux langues.

Notre analyse sous l'aspect encyclopédique de l'ouvrage a visé en particulier trois thèmes, la langue chinoise, les religions en Chine, et les échanges franco-chinois. Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, les descriptions de la langue chinoise mettent en relief la difficulté de son apprentissage par les étrangers. Louis Le Comte, à qui on doit la plupart des contenus encyclopédiques sur le chinois dans le *Dictionnaire de Trévoux*, considère en plus que cette langue est imparfaite et incommode. Sur les religions en Chine, la pénétration du christianisme est mentionnée, alors que les religions aborigènes chinoises sont mises en opposition avec le christianisme. Quant aux échanges franco-chinois, les informations corrélatives montrent le déclin de la Chine, tant dans le domaine économique que dans celui des sciences et des techniques.

L'analyse des citations dans le *Dictionnaire de Trévoux* nous a permis d'étudier les sources concernant la Chine dans ce dictionnaire. Nous avons constaté le poids important de Louis Le Comte en ce qui concerne les représentations de la Chine. Différent de ses collègues antérieurs, idéalisant autant que possible la Chine, il n'évite pas de parler de ses défauts et n'hésite pas à parler de ses propres idées sur les défauts, comme ce que nous avons vu dans le cas de la langue chinoise. Ainsi, quand la Chine reste principalement présentée par des images plutôt neutres dans le *Dictionnaire de Trévoux*, nous pouvons y trouver en même temps les traces des dégradations de ses images.

Pour étudier la Chine dans l'*Encyclopédie*, nous avons profité de l'abondance des commentaires issus des encyclopédistes, représentants des philosophes des Lumières, dont les pensées influencent imprègnent largement l'esprit de leur époque. Nous avons tout d'abord récapitulé les deux travaux existant sur l'*Encyclopédie* et la Chine, celui de Dean Bouchana Cohen, et celui de J.A.G. Roberts. Le résultat le plus remarquable de leurs études est que la Chine est un des sujets des polémiques entre les encyclopédistes et les jésuites. Idéalisée autrefois par les jésuites, considérée par eux comme un exemple de leur entreprise, la Chine est une bonne cible des critiques des philosophes des Lumières afin de nier, et même renverser la légitimité des jésuites. En même temps, les encyclopédistes ne tardent pas à se servir des changements des opinions des jésuites sur la Chine, pour renforcer encore plus leurs critiques. Entre temps, se sont formées les images selon laquelle le chinois est une langue difficile à apprendre.

Globalement, la différence des avis sur la Chine s'avère beaucoup plus marquée dans l'*Encyclopédie* que dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Si dans celui-ci, quelques informations montrent de façon plutôt objective la tendance du déclin de la Chine elle-même, c'est dans l'*Encyclopédie* que ses images sont détériorées volontairement. Les études sur les deux dictionnaires du siècle des Lumières montrent le dynamisme des polémiques autour de la Chine entre les encyclopédistes et les jésuites de cette époque. Le déclin de la Chine et la dégradation de ses représentations ne sont jamais aussi apparents, non seulement chez les encyclopédistes, mais aussi par le biais de l'aspect linguistique.

Chapitre 8 La Chine dans les dictionnaires après la Révolution

8.1 Dictionnaire de Victor Verger et Charles Nodier

8.1.1 Présentation du dictionnaire

Plus haut, dans la partie théorique, nous avons mentionné qu'après la Révolution, la société, la culture, y compris la langue, connurent en France des changements. En même temps, la lexicographie française entra dans une nouvelle époque. Tout au long du XIX^e siècle, le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse et le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré sont les deux dictionnaires les plus remarquables dans le domaine lexicographique en France. Ces deux dictionnaires n'ont vu le jour qu'au milieu du XIX^e siècle, cependant, les dictionnaires publiés dans la première moitié du siècle méritent aussi notre attention dans le cadre de nos études.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire avant la parution des dictionnaires de Larousse et de Littré, il y a eu un dictionnaire dont l'influence dans le marché est notable. Il s'agit du *Dictionnaire universel de la langue française* de Pierre-Claude-Victor Boiste. À partir de sa première parution en 1800, ce dictionnaire fut revu, augmenté et réédité quinze fois, jusqu'aux années 1860 où les dictionnaires de Littré et de Larousse, furent publiés successivement.

La nomenclature de ce dictionnaire « accumule les termes, car l'auteur tente de décrire en même temps la langue du bon usage et tous les mots nouveaux du temps, même si les termes scientifiques sont souvent l'objet de définitions contestables »⁹⁴.

⁹⁴ <http://www.dictionnaires.culture.fr/fichedic/Universel-boiste.html>.

Son succès dans le marché reflète un courant dans la lexicographie française de la première moitié du XIX^e siècle, à savoir « la vogue des dictionnaires à visée totalisante » (Gaudin, Guespin, 2000 : 62). Deux dictionnaires majeurs de cette époque, à savoir le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires* de Napoléon Landais, et le *Dictionnaire national ou le dictionnaire universel de la langue française* de Louis-Nicolas Bescherelle, furent influencés par cette mode. Même le dictionnaire de l'Académie n'y échappa pas.

La « vogue » montre en quelque sorte la volonté des lexicographes et la stratégie de marché de la première moitié du XIX^e siècle. Il n'est pas certain que les dictionnaires influencés par cette vogue puissent refléter l'usage de la langue de cette époque-là. Il est arrivé lors de notre recherche que la liste d'entrées dont les articles évoquent la Chine, établie à la base de la nomenclature d'un tel dictionnaire, ne représente pas la « vraie » réalité des représentations de la Chine dans la langue française. En prenant en considération ce phénomène, nous n'avons pas choisi les dictionnaires de Boiste, Landais, Bescherelle comme terrains de notre recherche. Au lieu de ceux-là, nous avons visé un dictionnaire peu connu, à savoir le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et de Charles Nodier.

Dans la préface du dictionnaire, un des auteurs, et en même temps le seul auteur réel⁹⁵, à savoir Victor Verger, exposa trois résultats à éviter pour son dictionnaire :

« Les uns, ..., ont donné des nomenclatures sèches, sans développemens, et par là dépourvues d'intérêt, ou bien ont banni de leurs recueils presque tous les termes d'arts et métiers, non moins essentiels à connaître que les mots du langage commun. Les autres, pour présenter avec des développemens étendus tout ce que l'on peut s'attendre à trouver dans un bon dictionnaire français, ont donné d'épais volumes qui, à raison de leur prix, ne peuvent convenir qu'à un assez petit nombre de personnes. »⁹⁶

⁹⁵ Jeandillou Jean-François, « Le tribunal des lettres : Nodier et les Questions de littérature légale », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1999/1 (no 99), p. 57-74.

⁹⁶ Victor Verger, « Préface de M. V. Verger », dans Victor Verger et Charles Nodier, *Dictionnaire universel de la langue française*, tome 1, Paris, Librairie classique-élémentaire de Belin-Mandar, 1833, pV-VIII.

Avec ces remarques, il explicita sa volonté de mettre à un niveau modéré la dimension de la nomenclature de son dictionnaire.

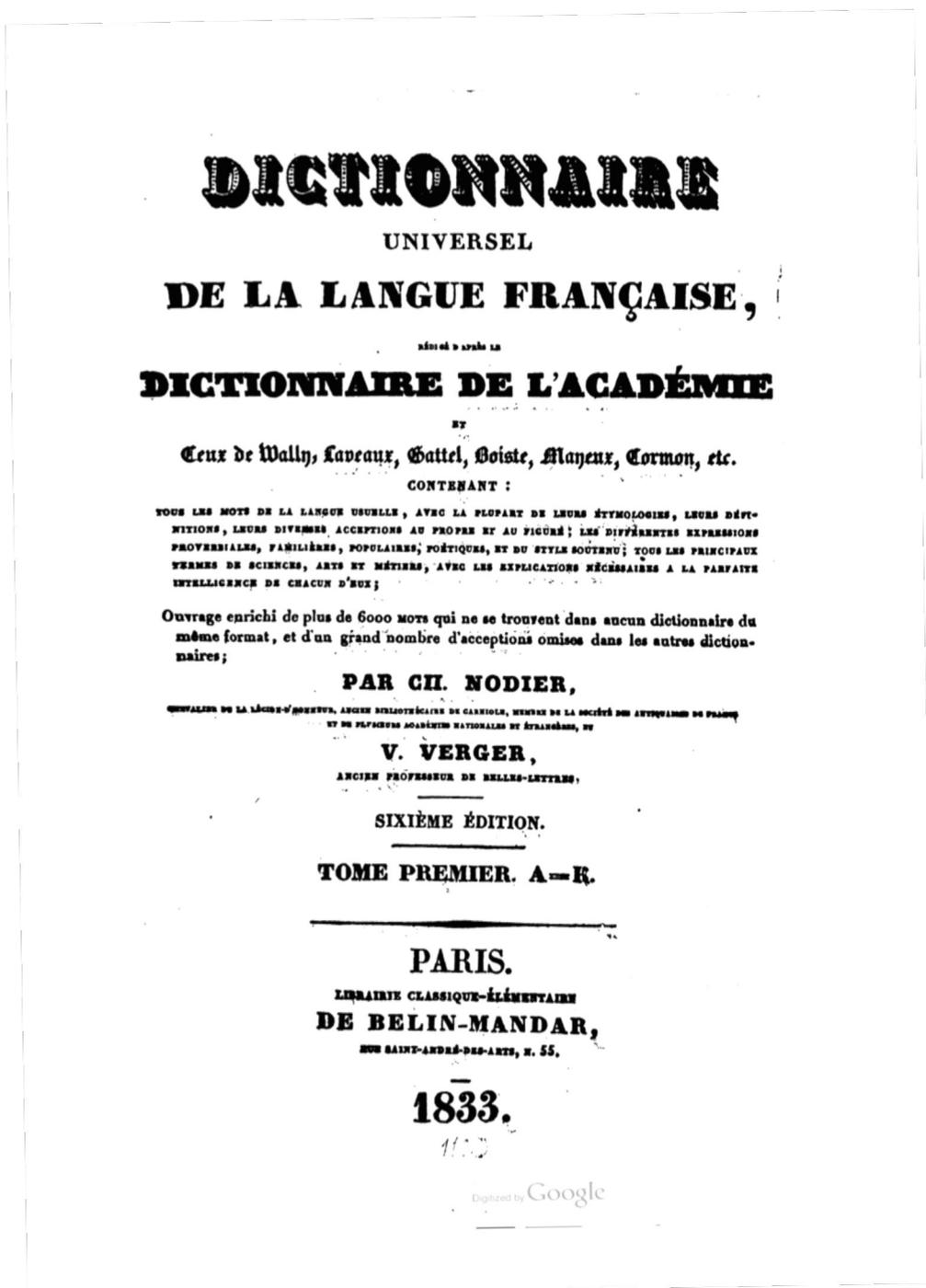


Figure 16 : Couverture de l'édition 1833 du *Dictionnaire universel de la langue française*

8.1.2 Présentation et analyse de la liste des mots

Pour établir notre corpus basé sur le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et Charles Nodier, nous avons choisi l'édition 1833. À travers une recherche sur le texte intégral, nous avons trouvé 161 entrées dont les articles contiennent les mots-clés « Chine » ou « chinois ». La liste de ces 161 entrées et les informations concernant la Chine dans leurs articles constituent notre corpus pour analyser les représentations de la Chine dans ce dictionnaire.

Notre analyse de cette liste a visé tout d'abord les relations avec la Chine. Pour les découvrir, il suffit de savoir quelle est la rubrique où se trouvent les mots-clés, « Chine » et « chinois ». Dans la plupart des articles, ils apparaissent dans la définition. Ce constat montre que la plupart des entrées trouvées se rapportent de façon inhérente à la Chine. Parallèlement, il existe des exceptions. Dans les articles **BOIS D'ANIS**, **COCHON**, **ENCRE**, **AULOSOME**, **JARDIN**, **PAPIER**, **SEPIA**, et **LETTRE**, **ÉE**, les mots-clés se présentent dans des locutions ou expressions. Dans les articles **OCÉAN**, **ORIENT**, **ORIENTAL**, **LE**, et **RAIFORT**, **OU RADIS**, les mots-clés se présentent dans les exemples ou les informations encyclopédiques. Sauf dans ces cas d'exception, les mots-clés ne se trouvent que dans la définition. En d'autres termes, les entrées se rapportent directement à la Chine. Pour savoir quel aspect de la Chine est concerné par ces entrées, il nous faut savoir de quel champ relèvent ces entrées, dont la plupart sont traités par le dictionnaire comme des termes.

Le dictionnaire de Victor Verger et Charles Nodier offre un système assez complet pour identifier le champ des termes. Parmi tous les 161 mots d'entrées dans la liste, 103 sont repérés comme des termes de tel ou tel champ. Selon notre statistique, 64 mots appartiennent à la botanique ; 24 mots appartiennent à l'histoire naturelle, dont un relève aussi de la manufacture de porcelaine ; 4 mots sont du domaine de la musique ; 2 mots sont utilisés en histoire moderne ; le jardin, la manufacture de porcelaine (celui qui appartient en même temps à l'histoire naturelle non inclus), la marine et la médecine n'offrent respectivement qu'un seul mot dans notre liste.

Notre remarque sur la statistique précédente réside dans l'importance très nette des termes des sciences de la nature. Si nous identifions les termes botaniques, ceux de l'histoire naturelle, du jardin, de la manufacture de porcelaine, de la marine et de la médecine comme des termes des sciences naturelles, ils représentent 89,32% dans les 103 mots repérés comme les termes, et 57,14% dans tous les 161 mots. En comparaison des termes des sciences naturelles, la proportion des termes des sciences humaines est très faible. Même si nous considérons en même temps les mots qui ne sont pas repérés comme des termes, cette liste dispose de très peu de mots appartenant au domaine des sciences humaines.

En ce qui concerne le constat ci-dessus, nos interprétations sont les suivantes. Il est possible que l'auteur, malgré son intention de limiter à un niveau plutôt modéré la dimension de la nomenclature de son dictionnaire, ait été influencé quand même par le courant d'accumulation des mots dans la lexicographie française de la première moitié du XIX^e siècle, et que cette influence corresponde au constat effectué dans notre liste des mots concernant la Chine. À côté de cela, il se peut également qu'au fur et à mesure du déclin de la Chine elle-même, et de la dégradation de ses images en Europe, ce pays ne fût plus considéré par les Européens comme une référence valable sur les aspects culturel, social, et politique. Mais, effet de ces changements, la Chine était regardée plutôt comme une source des ressources naturelles.

Pour analyser la liste des mots, en troisième lieu, nous avons visé les emprunts au chinois. Parmi ces 161 mots, il y a une cinquantaine de mots qui ont pour origine le chinois, ou les langues chinoises, et les origines sont diverses selon les transcriptions. Il y a des mots qui sont empruntés au mandarin, tels que « chékao » (plâtre), « chio-hau » (armoise annuelle), etc. Il y a aussi des mots qui sont empruntés aux dialectes chinois, surtout les toponymes, par exemple « Foudheu », « Hoegheu », translittérés tous les deux des dialectes du Sud de la Chine.

8.1.3 Le mot « japper » et le déclin de la porcelaine chinoise en Europe

Avec un dictionnaire de langue comme le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et de Charles Nodier, notre analyse vise principalement à

l'aspect linguistique des représentations de la Chine. Dans la sous-section précédente, nous avons étudié la liste des entrées dont les articles évoquent la Chine. Ici, nous nous concentrons sur le lexique. Dans la liste des entrées, nous avons remarqué l'existence d'un mot, à savoir *japponner*. L'orthographe en apparence de ce mot fait penser que son étymologie se rapporte au Japon, et non à la Chine. Cependant, la définition de « japponner » donnée par le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et de Charles Nodier dévoile les relations du mot avec la Chine, « donner une nouvelle cuisson aux porcelaines de la Chine, afin de les faire passer pour porcelaines du Japon ».

Plus haut, dans la partie réservée au contexte historique, nous avons vu que la porcelaine occupe une place importante dans les échanges sino-européens, surtout dans les relations commerciales. Quelles représentations de la Chine peuvent être montrées par l'existence de ce mot dans le dictionnaire ? Avec cette question, il convient d'abord de connaître l'histoire du mot. Nous avons pris pour objets de recherche les dictionnaires généraux dont les parutions sont datées de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. La recherche sur le mot est infructueuse dans les dictionnaires publiés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, comme les éditions du *Dictionnaire de Trévoux*. Il semble que ce mot soit apparu pour la première fois dans les dictionnaires généraux du XIX^e siècle.

Le mot « japponner » apparaît dans l'édition 1819 du *Dictionnaire universel de la langue française* de Claude-Marie Gattel, où le mot est défini ainsi : « cuire de nouveau la porcelaine de la Chine, afin de la faire passer pour porcelaine du Japon. » Cette définition correspond bien à celle donnée par le dictionnaire de Victor Verger et de Charles Nodier, paru quatorze ans plus tard. La ressemblance de la définition de ce mot dans les deux dictionnaires est compréhensible, en n'oubliant pas que le dictionnaire de Gattel est un des dictionnaires de référence pour le dictionnaire de Verger et de Nodier comme le montre sa couverture. Cet indice nous guide vers un autre dictionnaire que Victor Verger et Charles Nodier prirent pour référence, à savoir le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Dans la recherche sur la base de données du *Dictionnaire de l'Académie française*, nous avons trouvé l'existence du mot dans le *Complément du*

Dictionnaire de l'Académie française publié en 1842, qui le définit ainsi : « donner une nouvelle cuisson aux porcelaines, afin de les faire passer pour des porcelaines du Japon. » Bien que la Chine, à savoir le pays d'origine des porcelaines à japper soit omis ici, l'article dans le complément nous offre une autre information. Devant la définition, le mot est repéré par une marque « anc. technol. ». Manifestement, aux yeux de l'Académie française, le mot « japper » était dépassé en 1842.

Pour connaître mieux l'histoire de ce mot, nous avons consulté de plus *le Trésor de la langue française*. L'article JAPPER de ce dictionnaire indique que l'origine du mot remonte avant l'année 1819 où il apparaît dans le dictionnaire de langue général de Gattel. Selon le *Trésor de la langue française*, le supplément du *Dictionnaire universel de commerce* des frères Savary paru en 1730 enregistra déjà le mot, « les Marchands qui font commerce de porcelaine, se servent de ce terme pour exprimer une nouvelle cuisson qu'ils font donner en Hollande ou en Angleterre aux porcelaines de la Chine ». Bien que l'origine exacte du mot soit presque invérifiable, il n'en reste pas moins que l'action de japper existait déjà dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Du rétablissement des contacts sino-européens à la fin du XVI^e siècle, à l'année 1730 où le dictionnaire des frères Savary inclut le mot « japper », le commerce des porcelaines chinoises ne dura pas plus de deux siècles. Pour quelle raison les Européens trouvèrent-ils nécessaire de japper les porcelaines chinoises ? Selon notre documentation, l'apparition de cette activité peut être attribuée à l'histoire du commerce eurasiatique. La Compagnie néerlandaise des Indes orientales commença à importer en Europe les porcelaines chinoises dès les années 1650. À cause de l'inconstance et de l'instabilité de la conjoncture politique en Chine, à savoir le passage de la dynastie Ming à la dynastie Qing, les Chinois ne pouvaient pas exporter à l'étranger leurs produits en porcelaine. La Compagnie fut donc obligée de s'approvisionner en porcelaine japonaise ressemblant à celle de la Chine, et les produits de porcelaine venant du Japon étaient bien accueillis par les Européens. Du côté chinois, à cause du changement de dynastie, la technique de porcelaine connut un déclin. Il en résulte que la qualité des produits de porcelaine chinois ne fut pas à

la même hauteur qu'auparavant, et ni que ceux produits à la même époque, mais venant du Japon.

8.1.4 Bilan

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les dictionnaires tendent à accumuler autant que possible des mots dans leurs nomenclatures. Nous avons choisi un dictionnaire dont la dimension de la nomenclature reste à un niveau modéré, selon sa préface, à savoir le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et de Charles Nodier.

Nos études sur ce dictionnaire ont commencé d'abord par l'analyse de la liste des articles comprenant nos mots-clés. Dans ce dictionnaire, 161 articles mentionnent « Chine » ou « chinois » de telle ou telle façon. Dans ces entrées, une grande partie est relative de façon inhérente à la Chine. Cela signifie que la plupart des mots relatifs à la Chine sont des termes. Ce constat nous a conduit à viser les champs de termes concernés. Selon notre statistique, plus d'une moitié de ces mots sont des termes des sciences naturelles, et la statistique a donné un pourcentage très bas de termes des sciences humaines. L'importance des termes scientifiques dans la nomenclature correspond à l'avancement des sciences naturelles de cette époque-là. Le sujet de la Chine n'a pas échappé à ce courant historique.

Une autre remarque importante a été faite grâce à l'existence du mot « japponer » dans la nomenclature du dictionnaire. Le mot est utilisé dans le domaine de la production des porcelaines, qui est un des témoignages lexicaux du déclin de la Chine. Selon notre consultation, le mot est apparu pour la première fois au XVIII^e siècle, et il est traité par le *Dictionnaire de l'Académie française* comme un mot désuet. Profitant de la vague de l'accumulation des mots dans la lexicographie, le mot est retourné dans les dictionnaires. Cela montre bien la complexité de la circulation temporelle des représentations.

8.2 *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle de Pierre Larousse*

8.2.1 Biographie de Pierre Larousse

Dans les études des dictionnaires du XIX^e, même ceux des XX^e et XXI^e siècles, le nom de Pierre Larousse et les titres de ses dictionnaires méritent une remarque particulière. Éditeur, lexicographe, encyclopédiste, pédagogue français, il publia le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, un des ouvrages lexicographiques majeurs du XIX^e siècle. Il établit les éditions Larousse qui publie toujours des dictionnaires, surtout le *Petit Larousse*, très populaires dans les librairies de nos jours.

Né le 23 octobre 1817 à Toucy, Pierre Larousse grandit dans une famille où son père était charron-forgeron et sa mère cabaretière. Très jeune, il se révéla déjà un élève désireux d'être encyclopédiste comme Diderot. À l'âge de 16 ans, Pierre Larousse obtint une bourse universitaire lui accordant une formation à Versailles. À l'âge de 20 ans environ, il retourna à Toucy, où il devint instituteur dans une école primaire supérieure. Demeuré pendant trois ans à ce poste, il envisagea ensuite de réformer la pédagogie pour qu'elle pût éveiller la curiosité des élèves.

En 1840, Pierre Larousse se rendit à Paris. Il poursuivit des cours à Sorbonne, étudia au Conservatoire national des arts et métiers, au Muséum national d'histoire naturelle, et au Collège de France. En même temps, il fréquentait de grandes bibliothèques. Il apprit plusieurs langues, telles que le latin, le grec, le sanscrit, y compris le chinois, et étudia la linguistique, la littérature, l'histoire, l'astronomie, la philosophie, etc. En 1848, il entra à l'Institut Jauffret en tant que répétiteur, il y resta pendant trois ans.

En 1849, il publia la *Lexicologie des écoles primaires*. Elle fut rééditée en 1852 sous le titre de *Grammaire élémentaire lexicologique*, et la même année, Pierre Larousse fonda la Librairie Larousse avec Augustin Boyer. Après l'obtention du brevet libraire-éditeur, il passa plusieurs années à perfectionner son savoir dans tous les domaines. En 1856, le *Nouveau dictionnaire de la langue française* parut, qui est considéré maintenant comme le prédécesseur du *Petit Larousse*. Entre 1864 à 1866, le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* fut publié, d'abord en fascicules. De

1866 jusqu'à sa mort à Paris en 1875, il regroupa les fascicules en volume, écrivit 22 700 pages pour ce gigantesque ouvrage.



Figure 17 : Portrait de Pierre Larousse

8.2.2 Présentation du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*

Pierre Larousse concevait depuis longtemps un projet d'un ouvrage encyclopédique, en voulant que celui-ci soit comparable à l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, un des chefs-d'œuvres des Lumières. D'après Pierre Larousse lui-même, dans l'*Encyclopédie*, « on trouvera, chacune à son ordre alphabétique, toutes les connaissances qui enrichissent aujourd'hui l'esprit humain, et qui s'adressera non pas à une élite, mais à tous, de façon à “instruire tout le monde

sur toutes choses” ». Avec l’*Encyclopédie* comme exemple, Pierre Larousse intégra dans son projet encyclopédique sa préoccupation pédagogique. Il fut insatisfait de l’absence de connaissance encyclopédique dans des dictionnaires à son époque. Ainsi, il voulut combiner en même temps un dictionnaire et une encyclopédie. Cette volonté conduisit son propre ouvrage encyclopédique à être un dictionnaire encyclopédique.

Pour la rédaction, Pierre Larousse fit appel à un groupe de collaborateurs, y compris des noms connus comme Anatole France, Alfred Deberle, Louis Combes, etc. Il surveilla de près les travaux de ces 89 collaborateurs, pour que l’ensemble de l’ouvrage dispose d’une homogénéité. Pierre Larousse, quant à lui, se consacra également à la rédaction. Il ne s’abstenait pas d’être présent dans son ouvrage lexicographique, en considérant que son propre engagement n’affectait pas la qualité du texte. Ainsi, il utilisa librement les pronoms personnels « je » et « nous ».

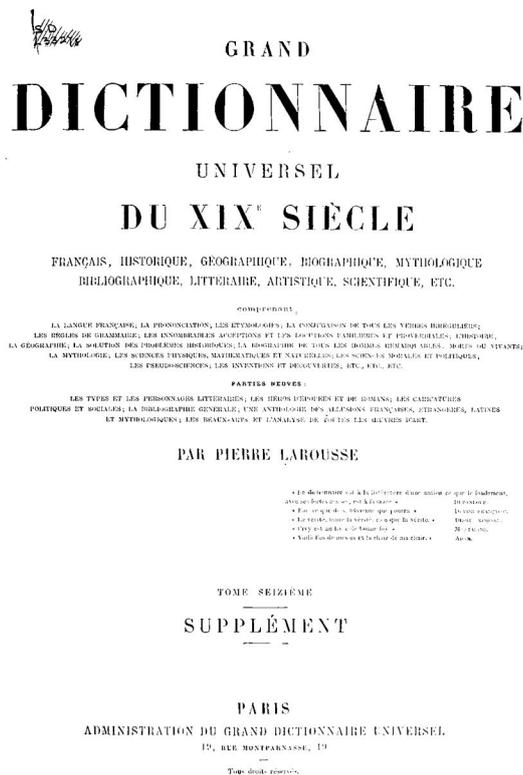


Figure 18 : Couverture du tome de supplément du *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*

À la différence de ce que fit Émile Littré dans son dictionnaire, paru presque à la même période, Pierre Larousse employa plutôt des exemples tirés des écrivains du XIX^e siècle, comme Victor Hugo, Honoré de Balzac, etc. En plus, à la différence de Littré, Larousse ne s'intéressa guère « au sacré de la langue », mais à la description du monde. En tant que monument à la gloire des idées républicaines, libérales, laïques et progressistes, le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* eut un impact social. En montrant les pratiques langagières et les représentations, et ayant été marqué par des influences sociales, ce dictionnaire est un terrain de recherche idéal pour les études des représentations, y compris ce présent travail visant aux représentations de la Chine.

8.2.3 Article CHINE

Comme il est un grand dictionnaire encyclopédique, le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* nous permet de trouver facilement le corpus de base pour nos études des représentations sur la Chine. Il s'agit de trois articles qui sont proches, à savoir les articles **CHINE**, **CHINOIS**, **OISE**, et **CHINOISERIE**. Ces trois articles se trouvent dans le volume 4 du dictionnaire, l'article **CHINE** occupant les pages de 126 à 138, l'article **CHINOIS**, **OISE** se situant à la page 139, et l'article **CHINOISERIE** les aux pages 139 et 140.

L'article **CHINE** occupe 13 pages dont le contenu est très structuré. Après une présentation générale, l'article fournit des informations sur la Chine sous les rubriques suivantes : « Configuration géographique. », « Orographie et hydrographie. », « Climat ; naturel du sol. », « Règne végétal ; règne animal. », « Population ; état social et politique. », « Division. », « Types, caractères, mœurs et usages. », « Gouvernement. Administration. », « Armée. », « Institutions de charité. », « Industrie et commerce. », « Histoire. », « Linguist. », « Littérature, théâtre, musique, etc. », « B.-arts. », « Musique en Chine. », et « Philosophie chinoise. ». Pour connaître mieux les poids de ces parties dans l'article Chine, nous avons fait un calcul de leurs longueurs en ligne, dont le résultat est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Longueur en ligne
Présentation générale de l'article	65
« Configuration géographique. »	92
« Orographie et hydrographie. »	108
« Climat ; naturel du sol. »	124
« Règne végétal ; règne animal. »	124
« Population ; état social et politique. »	28
« Division. »	52
« Types, caractères, mœurs et usages. »	203
« Gouvernement. Administration. »	97
« Armée. »	129
« Institutions de charité. »	268
« Industrie et commerce. »	75
« Histoire. »	427
« Linguist. »	877
« Littérature, théâtre, musique, etc. »	907
« B.-arts. »	1019
« Musique en Chine. »	367
« Philosophie chinoise. »	1061

Tableau 7 : Longueur en ligne des rubriques de l'article **CHINE** du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*

Parmi tous ces rubriques, « B.arts. » et « Philosophie chinoise. » sont les deux à contenir des sous-rubriques. « B.-arts. » est composée par « I. Architecture. » (567), « II. Sculpture. » (75), « III. Peinture. » (147) et « IV. Porcelaine de la Chine » (230). « Philosophie chinoise. » présente la philosophie chinoise par périodes, sauf une présentation (92), il y a « Première époque. » (92), « Deuxième époque » (761), et « Troisième époque. » (116).

Rubrique	Sous-rubrique	Longueur en ligne
« B.arts. »	« I. Architecture. »	567
	« II. Sculpture. »	75
	« III. Peinture. »	147
	« IV. Porcelaine de la Chine »	230
« Philosophie chinoise. »	Présentation de la rubrique	92
	« Première époque. »	92
	« Deuxième époque »	761
	« Troisième époque. »	116

Tableau 8 : Longueur en ligne des sous-rubriques des rubriques « B.arts. » et « Philosophie chinoise. » de l'article CHINE du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*

À la fin de l'article, l'auteur présente et commente de plus un ouvrage intitulé *Chine et Japon* publié en 1859 à Londres par Laurence Oliphant, traduit par Guizot en 1860.

À travers la comparaison des longueurs des rubriques, nous pouvons savoir que la philosophie, l'art, la littérature, la langue sont quatre aspects sur lesquels l'article CHINE s'appesantit. En même temps, nous avons découvert quelques irrégularités. Il s'agit premièrement de la brièveté des rubriques sur la politique, à savoir « Population ; état social et politique. » qui n'occupe que 28 lignes, et « Gouvernement. Administration. » qui en totalise 97. Deuxièmement, l'article CHINE consacre 268 lignes à la rubrique « Institutions de charité. ». Le grand chiffre montre la préoccupation des problèmes sociaux de Pierre Larousse.

Pour la première irrégularité, nous pensons qu'il y a deux raisons. La première raison réside dans l'idéologie de Pierre Larousse, qui se caractérisait par son progressisme. La deuxième raison se rapporte aux textes de la rubrique concernée, à savoir « Institutions de charité. ». Dans cette rubrique, la présentation des institutions de charité en Chine est basée sur un ouvrage intitulé *La vie réelle en Chine*. L'auteur de cet ouvrage est William C. Milne (1785-1822), missionnaire

écossais en Chine. Il apparaît que la rédaction du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* coïncida avec la parution de la traduction française de cet ouvrage en 1858, et que cet ouvrage fournit de bonnes informations consacrées à l'auteur de l'article **CHINE** dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

Quant à la deuxième irrégularité, les raisons peuvent être diverses. Il se peut que le déclin de la Chine, ainsi que celui de son régime montre l'échec de la politique chinoise, et que les Européens, y compris les Français, ne les considèrent plus comme un modèle digne d'être source de leçons. En plus, il est possible que Pierre Larousse, lui-même, n'admire point le régime politique chinois.

8.2.4 Forme des indications bibliographiques de l'article CHINE

En tant qu'article encyclopédique, l'article **CHINE** dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* s'étalant sur environ treize pages, soit plus de six mille lignes, offre beaucoup d'informations bibliographiques, ou d'autres indications semblables. Pour les lecteurs, ces informations leur permettent d'élargir leurs horizons de lecture ; pour nos études, elles nous permettent de connaître dans quelque mesure les sources utilisées durant la rédaction de l'article, ainsi que les liaisons entre le contenu et le prolongement des textes de l'article.

Dans un article d'une telle longueur comme **CHINE** dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, les indications bibliographiques sont considérablement diverses. Une classification nécessaire nous aidera à saisir les points importants à remarquer et analyser. Tout d'abord, nous pouvons diviser les indications bibliographiques en deux catégories, celles utilisant des citations, et celles qui n'utilisent pas de citation. Dans les rubriques présentant les aspects scientifiques, telles que la géographie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, celles-là assez rares sont remplacées soit par les présentations de l'auteur de l'article **CHINE** lui-même, soit par les indications bibliographiques sans citations, c'est-à-dire les indications des noms des auteurs, ou des titres des ouvrages.

Les citations, tant directes, qu'indirectes, peuvent être trouvées surtout dans les rubriques destinées à présenter les aspects socioculturels de la Chine. Nous en avons trouvé des deux sortes dans l'article **CHINE**, à savoir la citation directe et la citation

indirecte. Pour la catégorie d'indications bibliographiques sans citation, les informations résident dans l'énumération des auteurs et/ou des titres. Cette catégorie recouvre trois sous-catégories, y compris la bibliographie jointe à la fin ou au milieu des rubriques, les ouvrages et/ou les auteurs mentionnés dans la partie épistémologique des rubriques, et les ouvrages de traduction et/ou les auteurs et/ou les traducteurs dans la présentation des ouvrages chinois.

Les catégories et les sous-catégories des indications bibliographiques dans l'article **CHINE** jouent des rôles différents dans notre analyse. Il s'agit notamment de l'importance de telle ou telle indication bibliographique. Ce qui nous intéresse davantage dans cette section, ce sont les citations directes et indirectes. Un parcours des informations concernées nous permettra de connaître les choix de l'auteur de l'article dans les représentations de la Chine en tant que texte encyclopédique. En ce qui concerne les bibliographies ajoutées à la fin ou au milieu de certaines rubriques, et les indications bibliographiques dans la partie épistémologique de quelques rubriques, on peut dire qu'elles peuvent montrer les situations de tel ou tel domaine dans la sinologie à l'époque du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. En même temps, ces informations peuvent montrer de quelle façon l'auteur de l'article a élaboré ses connaissances sur la Chine. Quant à l'énumération des ouvrages de traduction, elle peut servir à connaître la situation de la traduction et l'introduction des ouvrages chinois en France.

Pour les citations directes, nous pouvons citer un exemple extrême, à savoir celles de Guillaume Pauthier dans la rubrique « Philosophie chinoise ». En expliquant que Pauthier est le seul savant de son époque à se pencher sur la philosophie chinoise, l'auteur de l'article **CHINE** utilise presque exclusivement ses citations dans toute la rubrique mesurant 1061 lignes. Ce phénomène, tout comme l'auteur de l'article l'a expliqué, montre une parcelle de l'état de la sinologie de son époque. Et cet état, caractérisé par la monopolisation de certains spécialistes dans tel ou tel domaine en sinologie, a produit la possibilité de la monopolisation de certains spécialistes sur les représentations de la Chine dans les ouvrages encyclopédiques. Il s'agit ici, de Pauthier sur la philosophie chinoise dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

Pour la citation indirecte, nous pouvons citer beaucoup de cas tout au long de l'article **CHINE**, elle est beaucoup plus usuelle que la citation directe. Selon les cas, la citation indirecte est réalisée de façon multiforme. Soit elle est suivie par des prépositions comme « selon », « d'après », etc., comme dans la rubrique « Climat ; naturel du sol. » : « Selon le P. Amiot, il y gèle tous les jours en décembre, janvier et février, ... ». Soit la citation directe se réalise par un report, par exemple dans la rubrique « Linguist. » : « M. Bazin a très-habilement montré que le monosyllabisme, dont on avait fait jusqu'ici le caractère exclusif du chinois, appartient seulement à la langue de convention, ... ».

8.2.5 Analyse des auteurs cités ou mentionnés dans l'article **CHINE**

En excluant les auteurs listés dans la bibliographie jointe à la fin de la rubrique, et les auteurs des ouvrages chinois traduits en français, notre statistique peut conduire à une liste de 35 auteurs, cités ou mentionnés dans l'article **CHINE**. Les auteurs les plus cités et/ou mentionnés sont Guillaume Pauthier (cité directement 8 fois, indirectement 12 fois, mentionné 4 fois dans la partie épistémologique), Antoine Bazin (cité directement 2 fois, indirectement 4 fois, mentionné 1 fois dans la partie épistémologique), William Charles Milne (cité directement 1 fois, indirectement 4 fois, mentionné 2 fois dans la partie épistémologique), Stanislas Julien (cité directement 1 fois, mentionné 4 fois dans la partie épistémologique).

Le simple relevé conduisant au résultat ci-dessus ne suffit pas pour connaître le poids de tel ou tel auteur dans l'article **CHINE** du *Grand dictionnaire du XIX^e siècle*. Il nous faut encore rendre compte de la répartition de l'utilisation de leurs sources ou la présence de leur nom tout au long de l'article. Le nom de Pauthier, qui apparaît le plus de fois dans l'article, est présent dans les rubriques « Institutions de charité », « Histoire », « Littérature, théâtre, musique, etc. », « B.-arts. » (sa sous-rubrique « IV. Porcelaine de la Chine »), et « Philosophie chinoise », mais c'est surtout dans la rubrique « Philosophie chinoise » qu'il est le plus largement cité et mentionné. Le nom de Bazin apparaît dans les rubriques « Linguist. » et « Littérature, théâtre, musique, etc. ». La rubrique citant et mentionnant le plus de fois le nom de Bazin est « Linguist. ». Quant à Milne, son nom se présente presque exclusivement dans la

rubrique « Institutions de charité ». Par rapport à Bazin et Milne, Julien est présent plus largement dans l'article **CHINE**. Son nom apparaît dans la présentation générale, et les rubriques « Linguist. », « Littérature, théâtre, musique, etc. », « B.-arts. » (sa sous-rubrique « IV. Porcelaine de la Chine »).

En dépit de la constatation précédente, il faut avouer que les sources de l'article **CHINE** sont très étendues. En analysant tous les auteurs cités ou mentionnés, nous pouvons tout d'abord l'examiner dans une perspective temporelle. Il y a deux anciens, Ptolémée et Ibn-Vahab, un auteur du Moyen-Âge, Marco Polo, et un auteur ayant vécu à l'époque des Grandes découvertes, Álvaro Semedo. Les auteurs du siècle des Lumières sont Antoine Gaubil, Joseph Henri Marie de Prémare, et Joseph Marie Amiot. Les contemporains du dictionnaire, c'est-à-dire les auteurs dont la période de vie recouvre le milieu du XIX^e siècle, sont les plus nombreux. Ainsi, en acceptant des sources issues de périodes diverses, l'article **CHINE** se caractérise aussi par sa nouveauté.

Dans une perspective géographique, les auteurs français sont les plus cités ou mentionnés. L'importance absolue des sources françaises peut être regardée sous deux angles. Le premier consiste à la priorité de l'utilisation des sources en langue aborigène, à savoir le français. Le deuxième se rapporte à la situation de la sinologie en France. À l'époque du dictionnaire, la France précédait tous les autres pays européens en ce qui concerne la sinologie. Cette position de leader se manifeste également dans l'article **CHINE**. Comme ce que dit l'auteur lui-même dans la rubrique « Linguist. » : « la gloire d'avoir étudié la langue et la littérature chinoise appartient presque exclusivement à la France ».

À côté de l'importance des sources françaises, la diversité des nationalités des auteurs cités ou mentionnés dans l'article **CHINE** est indéniable. Ptolémée, l'auteur le plus ancien parmi tous ceux qui sont concernés dans l'article, est gréco-égyptien. Ibn-Vahab, le voyageur parvenu en Chine en 872, est arabe. Marco Polo, incontournable dans toute présentation de la Chine, est vénitien. Álvaro Semedo, qui pénétra en Chine au début du XVII^e siècle avant le déclin de la dynastie Ming, est un missionnaire portugais. De plus, il y a aussi des auteurs venant des îles britanniques. William Charles Milne, mentionné plus haut, est un missionnaire écossais. John

Francis Davis, sinologue et diplomate en Chine, est anglais. Georges Macartney, dont le nom se trouve dans deux citations très importantes dans l'article, est irlandais. Il y a encore un Layard, qui fut diplomate à Shanghai, et qui est aussi britannique. La diversité des auteurs cités ou mentionnés dans l'article **CHINE** montre que l'auteur de cet article a eu l'esprit ouvert quant à ses sources. En même temps, nous avons remarqué la présence manifeste des auteurs des îles britanniques.

La présence des auteurs britanniques est d'autant plus évidente qu'elle concerne dans l'article **CHINE** les citations, soit directes, soit indirectes. Cela correspond principalement au contexte historique. Pendant le milieu du XIX^e siècle et peu avant, le Royaume-Uni lança deux guerres contre la Chine, appelées dans l'histoire comme la Première et la Deuxième guerre de l'opium. Et bien avant cette époque, le Royaume-Uni avait essayé, déjà à la fin du XVIII^e siècle, d'établir de bénéfiques relations commerciales avec la Chine. Georges Macartney en est la preuve, qui y alla en mission diplomatique en 1793.

Contrairement au Royaume-Uni, la France disposa pendant longtemps d'une attitude très réservée à l'égard de sa pénétration progressive en Chine, comme nous l'avons évoqué plus haut dans la partie du contexte historique. Bien que la France ait participé à la Deuxième guerre de l'opium, c'était seulement sa première tentative. Ainsi, l'avance de la sinologie française ne reflète pas nécessairement la situation des échanges franco-chinois. En revanche, les sources provenant des îles britanniques s'avèrent très importantes. Pour notre examen des dictionnaires français publiés après le siècle des Lumières, la constatation ci-dessus implique la nécessité de bien rendre compte du poids des sources britanniques en ce qui concerne les représentations de la Chine, non seulement dans les dictionnaires, mais également dans la société.

Notre analyse des auteurs cités ou mentionnés dans l'article **CHINE** peut viser également leurs métiers. Parmi notre liste sur les auteurs cités ou mentionnés dans l'article, il y a tout d'abord deux groupes dont les tailles sont si importantes qu'ils méritent des remarques particulières, à savoir les missionnaires religieux et les sinologues. Les missionnaires religieux cités ou mentionnés dans l'article **CHINE** relèvent de différentes branches du christianisme, à savoir le catholicisme et le

protestantisme. Cette constatation montre le changement des missions religieuses en Chine au XIX^e siècle. Compte tenu du monopole détenu par les jésuites en matière de connaissances des Européens sur la Chine dès les premières années après leur arrivée en Chine, les auteurs issus de leurs rangs sont les plus nombreux dans la liste. Du côté catholique, il y a aussi un auteur lazarisite, missionnaire de la Congrégation de la Mission, à savoir Évariste Huc (1813-1860), qui est cité directement une fois dans la rubrique « Type, caractère, mœurs et usages. Cultes ».

Du côté protestant, le seul auteur cité dans l'article **CHINE** est William Milne, missionnaire écossais, sans aucun doute anglican. Cet auteur, seul protestant, est cité directement une fois, indirectement quatre fois, et mentionné deux fois dans la partie épistémologique tout au long de l'article. La présence des citations venant de cet auteur montre bien l'ajout des informations apportées par les missionnaires protestants aux représentations de la Chine dans les dictionnaires français, ce qui est nouveau par rapport aux dictionnaires plus anciens que nous avons étudiés plus haut.

En ce qui concerne leurs missions religieuses en Chine, les missionnaires catholiques et protestants penchaient pour différentes stratégies. Les missionnaires catholiques, représentés particulièrement par les jésuites, cherchèrent à propager le catholicisme de haut en bas. Cela veut dire qu'ils visèrent tout d'abord les cadres, les lettrés et les nobles. Quant aux seconds, ils essayèrent de propager le protestantisme de bas en haut. Cela signifie qu'ils contactèrent tout d'abord les gens du peuple.

Les différentes stratégies de mission des missionnaires catholiques et protestants influencèrent leurs propres visions de la Chine. En pénétrant prioritairement les lettrés, les cadres et les nobles, les jésuites pouvaient recevoir plus facilement les informations auprès de ceux-là qui vivaient aisément, plus loin de la vie réelle du peuple. En contactant les Chinois moyens, les missionnaires protestants pouvaient mieux connaître la situation réelle des gens du peuple qui vivaient dans la pauvreté pour la plupart d'entre eux. Cela peut être confirmé par le titre de l'ouvrage de William Milne cité dans l'article **CHINE**, à savoir *La vie réelle en Chine*. En citant cet ouvrage, l'auteur de cet article fit connaître principalement l'entreprise de charité

des missionnaires religieux européens en Chine, et en même temps, il révèle « la vie réelle » des Chinois vivant dans une telle situation qu'ils ont besoin d'aide.

Une autre nouveauté que nous avons découverte au cours de l'examen des métiers des auteurs, est que les diplomates apparaissent, à côté des religieux, comme sources d'informations sur la Chine. Les auteurs concernés sont Alphonse de Bourboulon, diplomate et voyageur français, Georges Macartney, diplomate irlandais, M. Layard, diplomate britannique, et John Francis Davis, diplomate et sinologue anglais. Leur présence dans la liste des auteurs témoigne indirectement de l'influence potentielle du changement des relations sino-européennes sur les représentations de la Chine dans les dictionnaires français. Parmi eux, il ne manque pas de personnages qui contribuèrent à l'échange sino-européen, Georges Macartney par exemple.

Différents des missionnaires religieux qui étaient chargés de l'évangélisation, les diplomates allèrent en Chine avec l'objectif prioritaire de favoriser l'intérêt de leur propre pays. En plus, ils ne séjournèrent pas aussi longtemps que les missionnaires religieux. Leur expérience pendant le séjour en Chine devient leur propre source unique de première main. Les contretemps, relevant inévitablement de leur expérience, influencèrent leurs opinions sur la Chine.

Pour le cas de Georges Macartney, il alla en Chine dans le but de signer des contrats commerciaux. Lors de son contact avec les cadres de haut niveau de la Cour impériale, il y eut des querelles des rites. La délégation reçue par l'empereur chinois, Qianlong, les cadeaux apportés du Royaume-Uni furent considérés par celui-ci comme banaux. En plus, cet empereur refusa la demande de Georges Macartney sur les contrats commerciaux. Dans *L'empire immobile ou le choc des mondes*, Alain Peyrefitte, cite le résumé d'Aeneas Anderson, le valet de pied de Macartney, sur leur mission en Chine : « En trois mots, voici toute notre histoire : nous entrâmes à Pékin comme des mendiants, nous y séjournâmes comme des prisonniers, nous en partîmes comme des voleurs. »

Bien que la mention de Macartney dans l'article **CHINE** ne concerne pas sa rancœur au sujet de sa mission dans ce pays, l'influence de sa mission influença les

représentations de la Chine en Europe. Pour les dictionnaires français, son influence est potentielle.

8.2.6 La langue chinoise représentée par l'article CHINE

Dans l'article **CHINE**, une rubrique, à savoir « Linguist. », est réservée à la présentation de la langue chinoise. Pour commencer, l'auteur de l'article résume très brièvement le résultat des études antérieures sur la langue chinoise, en disant qu'« on a écrit tant de choses absurdes et répandu tant d'idées fausses, ... » Pourtant, l'auteur de l'article se contente des résultats obtenus par les Français dans la fondation de la sinologie en tant que discipline et le développement qui s'ensuit : « la gloire d'avoir étudié la langue et la littérature chinoise appartient presque exclusivement à la France. »

Après une énumération de certains spécialistes français de la langue chinoise, l'auteur fit une présentation générale de cette langue :

« On a dit avec beaucoup de justesse que la langue chinoise était une langue d'enfant ; en effet, sa structure, sa nature, ses allures, les tons qu'elle affectionne et ceux qu'elle rejette, tout porte en elle le cachet d'une création primitive et d'une organisation relativement élémentaire, comme la race même qui la parle. On connaît les fables singulières que l'on a débitées sur l'empire du Milieu ; la langue elle-même n'a pas été à l'abri de ces ridicules préjugés, et ce n'est guère que depuis une centaine d'années que l'on s'est mis à étudier cette langue si curieuse à tant de titres. »

En utilisant le mot « préjugé », l'auteur de l'article **CHINE** montre une réalité historique. C'est que, avant l'époque du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, c'est-à-dire avant le milieu du XIX^e siècle, existait déjà en France le préjugé considérant la langue chinoise comme primitive. Pourtant, les dictionnaires plus anciens que nous avons analysés plus haut ne firent aucune mention de ce que le chinois est une langue primitive. Même s'il existe des critiques, par exemple du côté de Louis Le Comte, comme ce que nous avons vu dans le *Dictionnaire de Trévoux*, elles ne concernent que la complexité de cette langue. En plus, comme l'auteur de

l'article **CHINE** dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* utilise le mot « préjugé », les représentations visant à regarder le chinois comme primitive apparaissent sans doute à la fin de XVIII^e siècle ou dans la première moitié du XIX^e siècle. Guillaume Pauthier écrivit dans son ouvrage *Chine, ou description historique, géographique, et littéraire, ...* publié en 1853, que :

« ... beaucoup de préjugés se sont accrédités par l'effet de demi et de fausses connaissances, propagées par l'ineptie, au point que la Chine est bien moins connue aujourd'hui des Européens en général que dans le dernier siècle, et que l'on voit les notions les plus fausses sur ce pays, adoptées par de grands écrivains qui n'ont reçu que l'impression passagère et vague de certains déclamateurs (*). La Chine ne compte pas dans les discussions du jour, ou, si on en parle, c'est pour dire une niaiserie ou une absurdité. »

Pauthier signale le mot « déclamateurs » dans son ouvrage par l'astérisque pour donner l'exemple de deux auteurs, de Paw et Malte-Brun :

« Au nombre de ces derniers nous croyons de notre devoir de placer ici le prétentieux et ignorant Paw ou de Paw, écrivain du dernier siècle, qu'il est ridicule de voir continuellement citer comme une autorité, après les nombreuses réfutations que ses diatribes ont subies de la part de personnes compétentes. Nous y placerons aussi Malte-Brun, aussi ignorant sur la Chine que de Paw, et aussi déclamateur. »

Parmi ces deux auteurs mentionnés par Pauthier, Paw est évoqué dans l'article **CHINE** du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Il s'agit d'une présentation de l'épistémologie de l'architecture chinoise dans la rubrique « B.-arts. », selon laquelle de Paw chercha « à démontrer les analogies existant entre les constructions chinoises et les demeures mobiles des peuples pasteurs ». La présence de de Paw dans l'article **CHINE** montre bien la diversité de ses sources.

En retournant dans l'article lui-même, nous comprenons que son auteur partage l'opinion de Pauthier sur les préjugés de son époque concernant la Chine. Et c'est à partir de cela qu'il développe la présentation détaillée de la langue chinoise, longue

de 775 lignes. La présentation comprend quatre parties, celles sur le kou-wen (古文, gǔwén en pinyin), le kouan-hoa (官话, guānhuà en pinyin), le wen-tchang (文章, wénzhāng en pinyin), et les dialectes. Notre première observation a visé tout d'abord quelques descriptions. En présentant le kou-wen, l'auteur prétend qu'elle est « la langue la plus monosyllabique du globe, et celle qui contient le plus grand nombre de mots homophones ». Avec l'utilisation du superlatif, cette description sur le kou-wen s'avère un peu emphatique, et montre le manque de précision. En ce qui concerne la description, nous en avons trouvé quelques unes basées sur la perception sensorielle. Par exemple, la définition du wen-tchang a été faite à travers les comparaisons inappropriées entre celui-là, le kou-wen et le kouan-hoa, qui est défini comme « un langage intermédiaire entre le kou-wen et le kouan-hoa ». Aucune information essentielle du wen-tchang n'est pas mentionnée. Les deux observations sur la description reflètent indirectement le manque de connaissance sur la langue chinoise du côté de l'auteur de l'article **CHINE**.

La deuxième constatation réside dans la situation des études et politiques linguistiques à son époque en Europe, au moins en France. En présentant le kou-wen, l'auteur fit connaître une tendance chez les chercheurs de la langue chinoise à la considérer comme une langue antique. « Le monosyllabisme de la langue chinoise, suivant certains auteurs, prouverait sa haute antiquité, car ils admettent que le langage des hommes a passé par trois grandes évolutions successives : le monosyllabisme, l'agglutination, la flexion. » De nos jours, le développement de l'anglais contemporain et du bulgare, à savoir leur tendance à rapprocher des langues analytiques, est un bon contre-exemple pour cette théorie évoquée dans l'article **CHINE**. L'auteur de son article n'est pas d'accord non plus avec cette théorie. Du côté de la politique linguistique, il s'agit de l'attitude sur les dialectes.

La situation de la politique linguistique est montrée dans l'article **CHINE** par la présentation de deux dialectes, à savoir le cantonnais et le min, l'article **CHINE** offre une longue citation d'un docteur Cummins.

« Quand on examine les dialectes ou Kouang-Toung et du Fô-Kian, dit le docteur Cummins, on a quelque peine à comprendre, ... toujours est-il que le kouan-hoa doit être regardé comme une langue moderne, relativement aux idiomes de ces deux provinces. ... Les idiomes du Fô-Kian sont des idiomes pauvres et imparfaits ... »

Bien que ce commentaire concerne les dialectes du chinois, il reflète par le biais l'attitude de ce docteur envers les langues régionales, qui considère les idiomes du Kouang-Toung (Guangdong selon la transcription moderne) et du Fô-kien (transcrit comme Fujian à notre époque) comme pauvres et imparfaits.

La dernière observation remarquable réside dans les représentations des caractères chinois. Dans la présentation du kou-wen, l'article dit ceci : « Les caractères idéographiques de la langue chinoise ne méritent pas le dédain qu'ils ont inspiré à quelques esprits superficiels. » Cette description prouve bien qu'à l'époque du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, la langue chinoise était un objet dédain. Cela correspond à ce que l'auteur de l'article écrit au début, et que nous avons mentionné plus haut dans cette sous-section.

8.2.7 Représentations des Chinois dans l'article CHINE

Dans la rubrique « Linguist. », l'auteur de l'article **CHINE** énumère beaucoup de représentations négatives à son époque sur cette langue, en essayant de s'en éloigner. En est-il de même pour les représentations des Chinois ? Les représentations des Chinois se détérioraient-elles au milieu du XIX^e siècle comme l'image générale de la Chine en France ? Comment l'article **CHINE** présente-t-il les Chinois ? Pour répondre à ces questions, nous avons analysé deux rubriques concernées, à savoir « Population ; état social et politique », et « Type, caractère, mœurs et usages. Cultes. »

La rubrique « Populations ; état social et politique » parle principalement du nombre de la population chinoise. Notre remarque sur cette rubrique porte sur la raison de la méfiance de l'auteur lui-même sur la statistique de la population chinoise :

« De tout temps, l'administration chinoise a fait des dénombrements, celui de 1852 porte à 178,000,000 la population de la Chine propre. Mais quelle confiance accorder au plus menteur des peuples et au plus vantard des gouvernements ? Il convient donc de ne donner ce chiffre que sous toute réserve ».

Avancée ici comme raison de la méfiance envers la statistique démographique chinoise, la représentation des Chinois comme des menteurs devait être très répandue à l'époque du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Dans les publications parues dans la première moitié du XIX^e siècle, nous en avons trouvé pas mal de preuves. Le tome VIII du *Journal asiatique* en 1826 publia l'extrait d'une lettre signée par W. Davis, intitulée « Politesse et probité des Chinois envers les étrangers ». Davis écrivit dans cette lettre qu'« il n'y a un individu chinois qui ne soit menteur ».

Pourtant, dans la rubrique « Type, caractère, mœurs et usages. Cultes » de l'article **CHINE**, la représentation du caractère de menteur des Chinois n'est pas mentionnée. Les informations comprises dans cette rubrique peuvent être divisées en quatre catégories. La première concerne l'apparence des Chinois, y compris les caractéristiques de leurs visages et de leurs corps, de leurs coiffures, et de leurs habillements, surtout les couleurs habituelles de leurs vêtements. La deuxième catégorie d'informations se rapporte à la moralité des Chinois, soit les qualités et les défauts. Pour les qualités, la douceur, la politesse, et l'optimisme sont mentionnés. Quant aux défauts, il s'agit des caractères poltron, vénal, vindicatif, et ivrogne. En plus, la rubrique mentionne également que l'orgueil national des Chinois est intolérable. Le paragraphe de neuf lignes réservé aux caractères moraux des Chinois n'évoque pas du tout leur caractère de menteur. Ainsi, l'ouvrage manque ici d'homogénéité, même dans l'article **CHINE**.

Deux paragraphes sont destinés à l'ajout d'informations pour concrétiser et détailler les caractères moraux des Chinois. Le premier présente la tentation d'un Le Noir essayant de relier les caractères des Chinois à leur cuisine, alors que la deuxième fit connaître une histoire intéressante décrite par Évariste Huc sur les rites de politesse excessifs et hypocrites des Chinois dans la vie quotidienne. La tentation

de Le Noir montre que, au milieu du XIX^e siècle, malgré la parution de plus en plus d'ouvrages concernant la Chine en France, et en dépit de l'établissement de la sinologie, il existait toujours des connaissances superficielles qui exercèrent de l'influence en France, jusque dans ce dictionnaire encyclopédique du XIX^e siècle.

8.2.8 Article CHINOISERIE et chute de l'exotisme chinois en France

Dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, l'article CHINOISERIE se trouve à la même page que l'article CHINOIS, OISE. Long de 310 lignes, cet article ne consacre que de 12 lignes aux informations linguistiques, et la partie encyclopédique qui les suit occupe le volume restant, absolument majoritaire de l'article. Bien qu'il s'agisse de la partie encyclopédique, quand elle présente l'histoire de la chinoiserie, elle dévoile en réalité le dynamisme des pratiques langagières autour du mot à l'époque du dictionnaire et dans l'histoire.

Le mot est défini comme « petits objets de luxe et de fantaisie venus de Chine ou exécutés dans le goût chinois ». Cela veut dire que le mot peut signifier, d'un côté, des objets, et de l'autre, un courant. La citation suivante reflète bien le double aspect de cette définition : « Ma femme m'a ruiné en potiches, en *chinoiseries*. », extrait de l'œuvre de Balzac, intitulée *Les parisiens en provinces : La muse du département*. En apparence, la définition et la citation ne semblent avoir aucun rapport, tant avec le déclin de l'exotisme chinois, qu'avec les stéréotypes concernés. Au contraire, la citation donnée montre en fait l'engouement pour les objets chinois, seulement il s'agit là d'une représentation littéraire. Pourtant, les définitions par extension et l'usage familier nous permettent de percevoir une autre vision de l'utilisation du mot, et la voici :

« - Par ext. Constitution mesquine et surchargée de détails de mauvais goût : Rien de plus singulier que cette petite *chinoiserie* dans cette grande nature. (V. Hugo)

- Fam. Action ou parole de Chinois, bizarrerie, extravagance : Faire des *chinoiseries*. Dire des *chinoiseries*. »

À travers ce qui précède, nous pouvons être sûr que l'usage du mot *chinoiserie* ne se limitait pas en réalité au contenu de la définition donnée tout au début de l'article. Son utilisation par extension, et l'usage familier montrent l'ajout dans la dénotation du mot d'opinions subjectives sur les objets, les arts, même sur les actions ou les paroles ayant rapport avec la Chine et les Chinois. Dans ce cas-là, pourquoi pas incorporer les deux sens dans la définition ? Au tout début de la partie encyclopédique, l'auteur de l'article explique ainsi : « dans notre définition, nous avons, avec la plupart des autres dictionnaires, limité le sens du mot *chinoiserie* aux petits objets venus de Chine ou fabriqués dans le goût chinois. Rigoureusement, cette définition est inexacte. » Pourquoi cette définition est-elle inexacte ? Étant donné son inexactitude, pourquoi utiliser cette définition ? Dans la partie suivante, l'article a expliqué la raison en racontant la situation des chinoiseries et leur histoire en France. Selon l'auteur de l'article, l'inexactitude de la définition est issue de la différence de poids :

« Sans doute les potiches, les statuettes, les lanternes, les boîtes de laque, les menus meubles à dessins réticulés, tous ces objets qu'on voit chez certains marchands de curiosités sont des *chinoiseries*. Mais pourquoi limiter ce terme à ce qui est petit ? C'est le même art, le même goût, la même bizarrerie qu'on rencontre dans les ouvrages de grande dimension. Il n'y a de différence que dans le poids. »

À travers cette explication, nous pouvons constater que le traitement lui-même ne concerne pas les opinions sur la Chine. En revanche, l'explication par l'auteur de ce traitement a divulgué, que ce soit intentionnellement soit inconsciemment, ses propres idées sur les chinoiseries ; il les trouvait bizarre, comme si cela était certain. Nous pensons que nous pouvons le considérer comme un témoin de la formation des stéréotypes. Pourtant, l'auteur de l'article se concentre toujours sur la limitation de la définition du mot *chinoiserie*. Il nous a présenté ses réflexions sur un phénomène relatif à son époque, à savoir la disparité entre les chinoiseries, et les différentes opinions à leur sujet. Il a comparé les collections du Louvre de celles des marchands

de curiosités, et le résultat est net et intéressant. Pour les collections du Louvre, l'auteur les décrit comme ci-dessous :

« L'œil est émerveillé devant ces porcelaines de formes rares et de splendides couleurs, craquelées, truitées, chair de poule ; devant ces vases en émail violet, en bleu turquoise, à couverture flambée ; devant les pièces, remarquables par les qualités de la pâte et du décor, qui remontent à la période Tching-Hoa (1465-1487), apogée de l'art céramique en Chine ; devant les dragons, les Khi-Lin, les chiens de Fo, les chevaux sacrés, les Fong-Hoang et toutes les formes de la symbolique chinoise ; devant les figurations sacrées de Fo, de Cheou-Lao, de Pou-Taï, de Lao-Tsé, de Koung-Tseu, de Kouan-in, etc ; et aussi d'élégance et de patience, ces armes plus artistiques que retoutables, ces étoffes de soie aux délicates broderies, ces peintures d'une si amusante fantaisie, ces laques aux fonds éclatants et aux dessins dorés. »

Quant aux chinoiseries chez les marchands de curiosités, l'auteur de l'article n'a pas caché son dégoût :

« Ceux que leur curiosité n'a pas conduits au musée chinois ne se sont-ils pas arrêtés cent fois devant les grandes potiches que certains marchands placent à la devanture de leurs boutiques ? N'ont-ils pas admiré ces personnages ventripotents, vêtus de robes éclatantes, et posés sur des nuages ou chevauchant des animaux chimériques ; ces femmes frêles, aux yeux bridés, qui effeuillent des fleurs invraisemblables ? Ils ont admiré les couleurs si douces et si brillantes à la fois, et ce dessin naïf qui fait fi des plans et de la perspective, et semble s'épuiser en imaginations saugrenues. »

Cette comparaison montre que la coexistence des chinoiseries de différentes qualités peut provoquer des opinions diverses. Après la comparaison entre les collections du Louvre et des marchands de curiosités, il a cité un autre exemple :

« Mais ils n'ont pas soupçonné que la forme des vases, le sujet représenté, les attributs choisis, les couleurs employées, tout a un sens dans la symbolique chinoise, et que cette fantaisie apparente cache un sens très-précis. Des magots, c'est bientôt dit. Voici un vieillard dont le crâne chauve s'élève démesurément en pain de sucre. Il sourit paisiblement dans sa longue barbe blanche, il est monté sur le cerf blanc ou axis, et sa main gauche tient le fruit de l'arbre fabuleux de *Fan-Tao* qui fleurit tous les trois mille ans et ne fournit ses pêches que trois mille ans après. Il est vêtu d'une robe jaune, et il est entouré de champignons *ling-tchy*. Poussah ! diriez-vous. Apprenez que ce personnage vénérable est l'auteur du *Livre de la raison suprême et de la vertu*, livre qui est devenu la base d'une religion. Ce sage a été divinisé et est devenu le dieu de la longévité, *Cheou-Lao*. »

À travers l'exemple précédent, l'auteur de l'article **CHINOISERIE** nous montre à quel point l'ignorance et les clichés pouvaient influencer nos connaissances sur le monde et ce genre d'influence s'est justement exercé sur les représentations de la Chine à son époque.

Par la suite, l'auteur présente brièvement l'histoire de la chinoiserie. Pour son début, il mentionne Marco Polo, Matteo Ricci, Juan González de Mendoza, Nicolas Trigault, etc., qui firent connaître en Europe les arts chinois. Pour décrire l'apogée de l'exotisme chinois, l'auteur de l'article cite l'exemple de Françoise-Sibylle de Saxe-Lauenbourg (1675-1733, appelée « la margravine Sibylle » dans l'article). À côté de cet exemple extrême, en ce qui concerne l'exotisme chinois, l'auteur écrit ainsi que : « tout le XVIII^e siècle prit feu pour les étoffes, les paravents, les tentures, les éventails, les peintures dans le goût chinois. » Cette description nous permet de connaître l'étendue et la mesure de l'exotisme chinois quand il était à son apogée. Dans le XIX^e siècle le goût pour les chinoiseries déclina, comme l'article a décrit : « le goût de notre époque pour les *chinoiseries* est moins vif. » Pourtant, les recherches des objets orientaux ne cessaient pas, et la disparité de qualités de ces objets restait toujours un problème.

Après, l'auteur élargit le sens du mot *chinoiserie*, en citant quatre poèmes, deux de Français, et deux de Chinois. Les poèmes de Théophile Gauthier et de Philippe Dauriac traitent la chinoiserie comme une fantaisie, un courant, une mode. Quant à

celui de Li Bai (appelé Li-Tai-Bai dans l'article) et de Du Fu (appelé Thou-Fou dans l'article), l'auteur de l'article prétend qu'il s'agit de la chinoiserie authentique.

À la fin de l'article, l'auteur présente l'utilisation satirique du mot *chinoiserie* en citant Philarète Chasles :

« Que je plains, dit-il, les peuples parvenus à cet état que je nommerai volontiers la chinoiserie ! On est spirituel, on est lettré ; on a des inventions exquisés et des systèmes aériens ; on croit à la métempsycose comme les druides ; ou comme des contemporains hellènes de Chrysostôme, l'on a des sorites, des dilemmes et des arguments pour toutes les causes. On sait cuire et fondre le sable pour en fabriquer, comme les Chinois, des vases d'un grain merveilleux et d'une transparence ravissante. On crée des jouissances inédites ; on multiplie certains moyens de bien-être, et de richesse. On va plus loin ; on est quelquefois habile, intelligent, organisateur, ami de l'ordre extérieur, voué à la forme régulière... »

8.2.9 Bilan

Au siècle des Lumières, l'*Encyclopédie* rayonnait dans le domaine lexicographique. La prenant pour exemple, Pierre Larousse publia au milieu du XIX^e siècle le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, qui devint effectivement un des dictionnaires majeurs de son époque. En raison de son importance, non seulement au XIX^e siècle, mais également dans l'ensemble de l'histoire de la lexicographie française, nous l'avons choisi comme terrain de recherche dans cette section.

En étudiant l'*Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert*, grâce aux travaux de numérisation et d'informatisation conduisant à une base de données, nous avons pu effectuer nos analyses à double voie, c'est-à-dire celle de la liste des entrées concernant la Chine, et celle des informations encyclopédiques et bibliographiques. Pour le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, le défaut de la base de données ne nous permet pas de mener nos études avec la même méthode que pour l'*Encyclopédie*. En revanche, nous nous sommes concentré sur trois articles concernant directement la Chine, à savoir **CHINE**, **CHINOIS**, **OISE**, et **CHINOISERIE**.

Nos analyses de l'article **CHINE** ont commencé par la classification de sa structure. La statistique des longueurs des rubriques a conduit à trois remarques. Premièrement, l'article **CHINE** s'appesantit sur la philosophie, l'art, la littérature, et la langue. L'importance de ces quatre aspects montre le développement des études en Europe sur la Chine, et surtout la fondation de la sinologie en France. Les autres deux remarques concernent deux particularités, à savoir la négligence de l'aspect politique, et l'existence d'une rubrique destinée tout particulièrement à l'entreprise de charité en Chine. La première irrégularité reflète davantage le déclin de la Chine, et la deuxième particularité montre la nouvelle situation de la mission religieuse en Chine.

Notre examen sur l'article **CHINE** s'est appliqué également aux sources. Nous avons conclu de cet examen à la montée de la présence des sinologues et des diplomates britanniques en tant qu'auteurs des sources concernées. Le nombre conséquent des informations venant des sinologues montre qu'ils prenaient petit à petit la place des jésuites à l'égard des connaissances de la Chine en Europe. En même temps, comme l'a dit l'auteur de l'article, il existe à côté des études sinologiques, des sources peu cohérentes, et même superficielles, dans les écrits de son époque.

Quant à l'existence des sources des diplomates britanniques, elle indique la complexité des facteurs influençant les représentations de la Chine. Au fur et à mesure des progrès de la mondialisation, les représentations d'un pays dans un autre pays ne sont pas influencées seulement par les facteurs concernant ces deux pays, mais également par les influences potentielles de celles s'exerçant dans d'autres pays. Et ces deux phénomènes montrent la nouveauté des échanges sino-européens.

Pour étudier les représentations détaillées, nous avons choisi la langue chinoise et les Chinois comme sujets. Les analyses montrent, l'existence, d'une part, des stéréotypes concernant ces deux sujets, d'autre part, des réfutations contre les stéréotypes concernés. Cette constatation nous a conduit à un résultat très important, que les idées reçues et les opinions superficielles, en dépit de leur naissance et de leur développement rapide, jouaient des rôles importants dans la connaissance de la

Chine par les Français. Nous avons trouvé plus d'éléments dans l'article **CHINOISERIE**.

L'auteur de l'article **CHINOISERIE** a dévoilé le dynamisme des pratiques langagières autour du mot, en présentant l'histoire de la chinoiserie en France. L'auteur a présenté l'histoire de la chinoiserie en France, de son début jusqu'à l'époque du dictionnaire. Quand l'auteur comparait les chinoiseries de différentes qualités, il décrivait en même temps quelques clichés sur les chinoiseries en France. Il est intéressant que l'auteur de l'article, lui-même, se soit servi des idées reçues sur les chinoiseries pour expliquer l'inégalité de leur qualité, comme c'était naturel. Nous pensons que cela peut être considéré comme un témoignage important de la formation des stéréotypes sur la Chine, et aussi de la chute de l'exotisme chinois en France.

Pour vérifier si les stéréotypes précédents correspondent aux représentations de la Chine dans la langue, nous avons examiné l'article **CHINOIS, OISE**. Sauf les définitions ou les usages selon lesquels le mot sert de gentilé, l'article mentionne une utilisation par le sens figuré du mot : « - s.m. Par dénigr. Original, homme bizarre : Là-dessus, voilà mon *Chinois* qui se fâche. (Monselet.) » Il est évident que des stéréotypes semblables ont été figés dans la langue française. Les conclusions des études des article **CHINOISERIE** et **CHINOIS, OISE** concordent.

Dans les trois articles du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* étudiés dans cette section, la Chine vue globalement est décrite plutôt sans parti pris. En même temps, l'analyse des sources et l'observation sur l'aspect linguistique nous a permis de connaître de nouvelles situations des représentations de la Chine au XIX^e siècle. Il semble que la montée de la sinologie et le nombre grandissant des études, n'ont pas empêché la formation des stéréotypes sur la Chine.

8.3 Le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré

8.3.1 Biographie d'Émile Littré

Émile Littré naquit le 1^{er} février 1801 à Paris, et mourut dans la même ville le 2 juin 1881. Il fut médecin, lexicographe, philosophe, et aussi homme politique français. Entant qu'auteur du *Dictionnaire de la langue française*, publié entre 1863

à 1872, un dictionnaire de grande réputation dont l'influence dure jusqu'aujourd'hui, le nom *Littre* fait penser très souvent en premier lieu à son chef-d'œuvre lexicographique.

Émile grandit dans une famille d'origine d'Avranches, Normandie. Son père s'appelait Michel-François, il était pénétré des idées révolutionnaires à cause de sa jeunesse et de sa carrière. La mère d'Émile, Sophie Johannot, née à Paris, était également une libre-penseuse. Le père d'Émile, avec un goût prononcé pour l'étude, disposait d'une très bonne bibliothèque dont il se servit pour instruire ses deux enfants, Émile et Barthélemy. « Les Lumières de la Révolution française, la libre-pensée, le goût des connaissances et des langues firent le fond de l'éducation d'Émile. »⁹⁷ Il était sérieux, appliqué et opiniâtre au lycée Louis-le-Grand où il eut pour camarades Louis Hachette (1800-1864) et Eugène Burnouf (1801-1852). Émile Littré se lia d'amitié avec celui-là qui deviendrait imprimeur-libraire et éditeur, et celui-ci linguiste et indologue.

Après ses études secondaires, Émile prit quelques temps pour s'améliorer en langues étrangères, en particulier l'anglais, l'allemand, l'italien, le latin et le grec. En plus, il reçut des leçons de sanscrit auprès d'Eugène Burnouf. En 1822, il s'inscrivit en médecine, et continua ses études jusqu'à la veille du doctorat qui coïncida avec la mort de son père. Renonçant au doctorat, mais en maintenant son intérêt pour la médecine, il donna des cours de latin et de grec pour subvenir aux besoins de sa famille.

Pendant la Révolution de juillet 1830, comme un fidèle républicain, il entra en contact avec la politique pour la première fois. Dans l'année suivante, il obtint un poste de journaliste-rédacteur et devint très vite, grâce à sa capacité de lecture, un collaborateur régulier. Entretemps, il reprit ses études médicales, publia quelques ouvrages dans ce domaine, et commença à traduire Hippocrate.

Bien qu'il soit agnostique, Émile se maria avec une catholique pieuse et pratiquante, mais le mariage ne l'empêcha pas de développer ses idées philosophiques. À l'âge de quarante ans, ayant découvert les travaux d'Auguste Comte, Émile se passionna pour son positivisme, et devint son ami. Avec ses

⁹⁷ Jean-Didier Wagneur, « LITTRÉ (Émile) 1801-1881 », dans *Encyclopædia universalis* (en ligne). Disponible à l'adresse : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/emile-littré/>.

éditions et ses publications des ouvrages en latin et en grec, il obtint une grande renommée, ce qui l'aida à obtenir une place dans le comité de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

À l'époque de l'Empire, s'écartant de la politique, il reprit ses recherches en médecine, et se mit à rédiger un dictionnaire spécialisé de ce domaine. En 1841, le projet d'un dictionnaire étymologique fut avancé, qui deviendrait celui du *Dictionnaire de langue française*, publié plus tard. En 1848, Émile accueillit la Révolution. Ses ouvrages publiés dans cette période montrent qu'il adhéra complètement aux doctrines d'Auguste Comte, et même il alla plus loin que cet ami positiviste sur la philosophie. Après la mort de celui-ci, Émile ne réserva plus ses développements du positivisme de Comte, et publia une série d'ouvrages sur cette école philosophique.

En 1863, il résulta de sa traduction d'Hippocrate un ouvrage intitulé *Hippocrate et Pline*. La même année, il fut proposé pour l'Académie française. À cause de la dénonciation venant des opposants catholiques sur son athéisme et matérialisme, cette proposition fut suspendue.

La dernière décennie de Littré fut principalement consacrée à la politique, sauf sa charge dans les institutions académiques, telles que l'École polytechnique. En février 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale. À la fin de l'année, il obtint enfin le fauteuil de l'Académie française, malgré l'opposition catholique. En 1875, il fut reçu dans la franc-maçonnerie. La même année, il fut élu sénateur inamovible.

Tout au long de sa vie, Littré ne se caractérisait pas par son idéologie explicite. Cependant, sa femme, fidèle du catholicisme, insista pour qu'il soit baptisé juste avant sa mort. Avec ce constat, pour cette section de ce présent travail, il nous faut découvrir les relations entre son idéologie et les représentations de la Chine dans son dictionnaire, à savoir le *Dictionnaire de langue française*. A-t-il préféré les sources influencées par le positivisme en évoquant la Chine ? Est-ce que la Chine représentée par ce dictionnaire témoigne la contradiction des différentes idéologies de son époque ?



Figure 19 : Photo d'Émile Littré

8.3.2 Présentation du *Dictionnaire de la langue française*

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le projet du *Dictionnaire de la langue française* fut suite d'un projet initial d'un dictionnaire étymologique. En 1841, Littré accepta celui-ci auprès de Louis Hachette, son ami d'adolescence, et patron de la maison d'éditions Hachette. Pourtant, le projet ne fut commencé que six ans plus tard, à savoir 1847. À partir de cette année-ci, la rédaction commença et dura jusqu'à l'année 1865. Quant à l'impression, elle débuta dès 1859, et se termina

en 1872, interrompue pendant environ neuf mois de 1870 à 1871 à cause de la guerre franco-prussienne et de la Commune de Paris.

L'entreprise de la rédaction fut supporté par une équipe de lecteurs, comme ce qu'il expliqua : « M. Hachette mit à ma disposition des personnes instruites qui lurent pour moi les auteurs, et inscrivirent, sur de petites papiers portant en tête le mot et l'exemple, les phrases relevées. » (Cité par Georges Matoré, 1968 : 119) Considérant que les anciens dictionnaires n'avaient guère changé depuis Furetière, Littré espéra y apporter la nouveauté. Il explicita cette idée dans la préface : « ..., je dirai, définissant ce dictionnaire, qu'il embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, afin de donner à l'usage présent toute la plénitude et la sûreté qu'il comporte. »⁹⁸ Bien que Littré espérait équilibrer l'archaïsme et le néologisme, dans le *Dictionnaire de langue française*, il recommanda les prononciations démodées, et expulsa des termes techniques, ce qui lui apporta les critiques.

En même temps, le dictionnaire utilise beaucoup d'exemples venant des classiques précédant son époque :

« Mon dictionnaire à moi a pour éléments fondamentaux un choix d'exemples empruntés à l'âge classique et aux temps qui l'ont précédé, l'étymologie des mots et la classification rigoureuse des significations d'après le passage de l'acception primitive aux acceptions détournées et figurées. »⁹⁹

Ainsi, pour notre propre recherche, le *Dictionnaire de langue française* d'Émile Littré pourrait être un témoin des changements des représentations de la Chine dans la langue française.

⁹⁸ Émile Littré, « Préface », dans Émile Littré, *Dictionnaire de langue française*, tome 1, Paris, Librairie Hachette et Ciz, pp. I-XXXIX.

⁹⁹ Ibid.

DICTIONNAIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

CONTENANT

1° POUR LA NOMENCLATURE :

Tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française
et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique;

2° POUR LA GRAMMAIRE :

La prononciation de chaque mot figurée et, quand il y a lieu, discutée;
l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle,
avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue;

3° POUR LA SIGNIFICATION DES MOTS :

Les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique,
avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres;
les synonymes principalement considérés dans leurs relations avec les définitions;

4° POUR LA PARTIE HISTORIQUE :

Une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains
depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle,
et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent;

5° POUR L'ÉTYMOLOGIE :

La détermination ou du moins la discussion de l'origine de chaque mot établie par la comparaison des mêmes formes
dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc;

PAR É. LITTRÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME PREMIER

A — C

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND (W. C.)

1873

Tous droits réservés

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 20 : Couverture du tome premier du *Dictionnaire de la langue française* de Littré

8.3.3 Emprunts au chinois

Dans le *Dictionnaire de langue française* d'Émile Littré, comprenant quatre volumes et un volume de supplément, les articles mentionnant les mots-clés « Chine » et « chinois » sont du nombre de 394. Dans ces 394 entrées, il y a 22 entrées dont les articles mentionnent soit explicitement, soit indirectement, l'emprunt ou l'étymologie relative à la langue chinoise. Voici la liste de ces entrées.

bohé ; bou ; fo ; foïsme ; kaolin ; king ; li ; moutan ; moxa ; nankin ; nisanne ou ninsin ; pékin ; poussah ; soie ; ailante ; thé ; camocan ; chiner ; chiné, ée ; sampang ; ginseng ; confucianisme.

Tableau 9 : Emprunts français au chinois dont l'étymologie est indiquée dans la nomenclature du *Dictionnaire de la langue française* de Littré

Dans cette liste, il y a deux entrées dont l'étymologie présentée dans le dictionnaire peut être remise en question, *moxa* et *ailante*. Selon l'article **MOXA**, le mot d'entrée a deux provenances, chinoise et japonaise, cependant, l'article ne précise pas quelle est la seule origine du mot. L'étymologie contemporaine, accordée en même temps par le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*, confirme que *moxa* est emprunté du mot japonais *mogusa*. Ce mot s'écrit en hiragana comme もぐさ, qui correspond au kanji 艾, qui a incontestablement une origine chinoise, mais seulement sur le plan morphologique. Les relations entre le mot *moxa* en français et le caractère chinois 艾 sont d'autant plus lointaines que *moxa* ne prend que l'aspect phonétique de la prononciation de 艾 en japonais.

Le cas de l'emprunt du français au chinois par l'intermédiaire d'autres langues, comme ce qui est arrivé à *moxa*, a lieu également pour le mot *camocan*. Selon les informations étymologiques offertes par le dictionnaire, le mot est un emprunt à l'espagnol, *camocan* ou *camucan*, qui est emprunté à un mot arabe, lui-même venu de la langue chinoise, *kincha* ou *kimcha*, qui s'écrit comme 锦莎 en chinois, jǐn shā

en pinyin. Comme la piste d'emprunt est explicitée dans l'article, nous n'avons pas exclu le mot *camocan* de notre liste.

Quant à *ailante*, l'article déclare explicitement que son origine est un mot chinois. En ce qui concerne son étymologie contemporaine, le *Petit Robert* le considère comme venant d'un mot malais, alors que le *Petit Larousse* a trouvé son origine dans la langue indonésienne. En considérant que les relations entre le malais et l'indonésien sont comparables à celles entre l'anglais britannique et l'anglais américaine, il n'existe pas en fait une contradiction sur l'étymologie du mot *ailante*. Ce qui est clair est qu'il n'est pas emprunté à la langue chinoise.

À part les 20 entrées qui nous restent, il y en a encore 6 dont l'étymologie chinoise n'est pas évoquée, *tung*, *colao*, *colir*, *Hong*, *packfung*, et *pakfong*. L'article *tung* décrit son entrée comme un arbre qui produit une huile. Il s'agit très probablement d'une plante appelée en chinois comme 油桐, *yóu tóng* en pinyin.

Colao qui signifie ministre, est sans aucun doute la transcription du mot 閣僚 en chinois, gé liáo en pinyin. Le mot en chinois veut dire littéralement fonctionnaire du cabinet. *Colir* qui signifie officier, a une autre orthographe, à savoir *coli*. Le mot est peut-être pour origine de 官吏 en chinois, qui veut dire fonctionnaire ou bureaucrate.

Hong est la seule raison sociale chinoise intégrée dans la nomenclature du dictionnaire, qui désigne une compagnie de marchands à Canton. Cette compagnie obtint probablement son titre du nom familial de son fondateur. De toute façon, puisque le mot en français ne conserve que sa prononciation, et en considération de l'homonymie dans la langue chinoise, il est impossible de préciser le caractère chinois sans recourir aux documents à propos des commerces internationaux de la Chine dans l'histoire.

Les deux derniers mots, à savoir *packfung*, et *pakfong* désignent la même matière qu'on appelait cuivre blanc en Chinois. Le mot originel dans la langue chinoise est probablement 白铜, *bái tóng* en pinyin. Au vu de la différence de la consonne du deuxième caractère, nous conjecturons que le mot en français a emprunté à une variante dialectale qui prononce |t| en |f|.

Ainsi, dans la nomenclature du *Dictionnaire de langue française* de Littré, les entrées qui ont pour étymologie la langue chinoise sont au nombre de 26. Voici la liste définitive.

bohé ; bou ; fo ; foïsme ; kaolin ; king ; li ; moutan ; nankin ; nissane ou ninsin ; pékin ; poussah ; soie ; thé ; camocan ; chiner ; chiné, ée ; sampang ; ginseng ; confucianisme ; tung ; colao ; colir ; Hong ; packfung ; pakfong.

Tableau 10 : Emprunts français au chinois dont l'étymologie est vérifiée dans la nomenclature du *Dictionnaire de la langue française* de Littré

Sur la classification grammaticale, les 26 mots peuvent être divisés en trois groupes, un verbe, à savoir *chiner*, un adjectif, à savoir *chiné, ée*, et vingt-quatre noms. Ainsi, les noms représentent la majorité absolue. Sur le champ notionnel, nous pouvons classer tous ces 26 mots comme ci-dessus.

Mot	Champ notionnel	Mot	Champ notionnel
<i>bohé</i>	alimentaire	<i>thé</i>	alimentaire
<i>bou</i>	alimentaire	<i>camocan</i>	textile
<i>fo</i>	religion	<i>chiner</i>	textile
<i>foïsme</i>	religion	<i>chiné, ée</i>	textile
<i>kaolin</i>	minéral	<i>sampang</i>	transport
<i>king</i>	culture	<i>ginseng</i>	botanique
<i>li</i>	mesure	<i>confucianisme</i>	religion
<i>moutan</i>	botanique	<i>tung</i>	botanique
<i>nankin</i>	textile	<i>colao</i>	politique
<i>nissane ou ninsin</i>	botanique	<i>colir</i>	politique
<i>pékin</i>	textile	<i>Hong</i>	commerce
<i>poussah</i>	religion	<i>packfung</i>	minéral
<i>soie</i>	textile	<i>pakfong</i>	minéral

Champ notionnel	Nombre	Pourcentage
alimentaire	3	11,54
religion	4	15,38
minéral	3	11,54
culture	1	3,85
botanique	4	15,38
mesure	1	3,85
textile	6	23,08
transport	1	3,85
politique	2	7,69
commerce	1	3,85

Tableau 11 : Champs notionnels des emprunts français au chinois dans le
Dictionnaire de la langue française de Littré

8.3.4 Expressions concernant la Chine

Dans notre corpus du *Dictionnaire de langue française* de Littré, nous avons découvert, à côté des emprunts à la langue chinoise, beaucoup de locutions ou expressions concernant la Chine. C'est-à-dire les locutions ou expressions comprenant les mots-clés relatifs à la Chine, tels que « Chine », « chinois », « mandarin », etc., et les locutions ou expressions destinées directement à décrire la Chine ou les choses et les objets concernant la Chine. Nous les listons comme ci-dessous.

arbre à suif de la Chine | bonnet chinois | chapeau chinois | buis de la Chine | cabaret de la Chine | casse-tête chinois | le céleste empire | coiffe à la chinois | brède de Chine | le Fils du ciel | le ciel inférieur | cochon de Chine | pélican chinois | crêpe de Chine | l'encre de la Chine | dorade chinoise | écriture chinoise | encre de Chine | feu chinois | rose de Chine | jonque chinoise | lilas de la Chine | magnolier de la Chine | canard mandarin | œillet de la Chine | royaume du milieu | empire du milieu | mission de la Chine | mûrier de la Chine | pagode chinoise | papier de Chine | parasol chinois | Chinois de paravent | pavillon chinois | point de la Chine | prunier de Chine | psylle chinois | rhubarbe de Chine | serre à la chinoise | sium de la Chine | terre de la Chine | toit chinois | navet de la Chine | vin chinois | vitre chinoise | canot chinois | bois de Chine | papier de Chine | vert de Chine

Tableau 12 : Expressions concernant la Chine dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré

Selon l'apparition des mots-clés « Chine » et « chinois », ces locutions ou expressions peuvent être divisées en deux groupes, à savoir celles qui comprennent les mots-clés, et celles qui n'en comprennent aucun. Les locutions ou expressions relevant du deuxième groupe concernent directement et uniquement la Chine. « Le Fils du ciel » est le titre que se donne l'empereur chinois à lui-même. « Le ciel inférieur », « le céleste empire », « royaume du milieu », et « empire du milieu » sont tous les surnoms donnés par les Chinois à leur propre pays.

Quant au premier groupe, tous les locutions ou expressions ne concernent pas directement la Chine. Il existe plusieurs locutions ou expressions qui ne se rapportent à ce pays que dans leur sens littéral, et dont les relations avec la Chine sont indécises. Par exemple, « arbre à suif de la Chine » désigne une sorte d'arbre naturalisé en Caroline du sud, les États-Unis.

Comme plus haut dans la sous-section consacrée aux emprunts au chinois, nous pouvons classer les locutions ou expressions concernant la Chine selon leur champ notionnel comme ci-dessous en dix-huit catégories.

Champ notionnel	Locution ou expression	Nombre (Pourcentage)
Zoologique	<i>cochon de Chine, pélican chinois, dorade chinoise, canard mandarin, parasol chinois, toit chinois, vitre chinoise</i>	7 (14,29%)
Textile	<i>points de la Chine</i>	1 (2,04 %)
Peinture	<i>encre de la Chine, encre de Chine, Chinois de paravent</i>	3 (6,12%)
Architecture	<i>pagode chinoise, pavillon chinois</i>	2 (4,08%)
Transport	<i>canot chinois, jonque chinoise</i>	2 (4,08%)
Minéral	<i>terre de la Chine</i>	1 (2,04 %)
Agriculture	<i>serre à la chinoise</i>	1 (2,04%)
Société	<i>psylle chinois</i>	1 (2,04%)
Papeterie	<i>papier de Chine</i>	1 (2,04%)
Couleur	<i>vert de Chine</i>	2 (4,08%)
Tenue	<i>crêpe de Chine, coiffe à la chinoise</i>	1 (2,04%)
Musique	<i>bonnet chinois, chapeau chinois</i>	2 (4,08%)
Alimentaire	<i>vin chinois</i>	1 (2,04%)
Amusement	<i>cabaret chinois, casse-tête chinois, feu chinois</i>	3 (6,12%)
Langue	<i>écriture chinoise</i>	1 (2,04%)
Botanique	<i>arbre à suif de la Chine, buis de la Chine, brède de Chine, rose de Chine, lilas de la Chine, magnolier de la Chine, œillet de la Chine, mûrier de la Chine, prunier de Chine, rhubarbe de</i>	12 (24,49%)

	<i>Chine, sium de la Chine, navet de la Chine, bois de Chine</i>	
Religion	<i>mission de la Chine</i>	1 (2,04%)
Titre	<i>le céleste empire, le Fils du ciel, royaume du milieu, empire du milieu</i>	4 (8,16%)
		49 (100%)

Tableau 13 : Champs notionnels des expressions concernant la Chine dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré

À travers la statistique présentée dans cette liste, nous pouvons voir que les expressions ou locutions de catégories zoologique et botanique représentent une importante proportion, 14,29% pour celui-là, et 24,49% pour celui-ci. Ajoutées, les expressions ou locutions de ces deux catégories représentent plus d'un tiers du nombre total de toutes les expressions ou locutions dans cette liste. La statistique de cette liste-ci n'indique pas une ressemblance sur le champ notionnel, par rapport au cas des emprunts français au chinois, présenté plus haut, où le premier rang est occupé par la catégorie de textile, alors que le deuxième rang est partagé par les catégories botanique et de religion.

Bien qu'il n'existe pas une ressemblance sur le champ notionnel détaillé entre les listes des emprunts et des expressions ou locutions, nous pourrions en trouver une si nous classifions le champ notionnel moins en détail, par exemple, en catégorie plutôt scientifique, et en catégorie plutôt culturelle. Cela nous permet de constater la grande quantité des emprunts et des expressions ou locutions relevant de la catégorie scientifique, et une pénurie relative des emprunts et des expressions ou locutions de la catégorie culturelle. Et ce constat va à contre-pied de l'imperfection attribuée au *Dictionnaire de langue française*, à savoir le manque de termes. Est-ce que cette déviation représentée par le dictionnaire correspond en quelque mesure à l'état des connaissances des Français sur la Chine à son époque ?

8.3.5 Analyses des sources des citations

Dans notre corpus, nous avons trouvé 246 citations qui parlent de la Chine, dont la source est désignée. Il faut noter ici que ce nombre ne correspond pas au nombre des articles concernés par ces citations, car il existe des cas où un article comprend plusieurs citations de différentes sources. Sans prendre en considération cette dissymétrie, en nous concentrant seulement sur le nombre de citations, nous pouvons faire une statistique qui nous permettra de connaître les poids de chaque source dans notre corpus.

Selon notre statistique, les auteurs les plus cités, ceux dont le nombre d'occurrences est supérieur à dix, sont Voltaire (78 occurrences), Montesquieu (21 occurrences), Raynal (21 occurrences), Buffon (12 occurrences), le *Journal officiel* (11 occurrences dont l'auteur n'est pas désigné), et Diderot (11 occurrences). Le plus en bas de la liste de statistique se trouvent 46 sources, les moins utilisées, dont l'occurrence est unique, y compris 6 occurrences relatives au *Journal officiel*, dont l'auteur est indiqué. En comparant le nombre d'occurrences de l'auteur le plus cité, à savoir Voltaire (78), et le nombre des sources dont l'occurrence ne compte qu'un élément, nous pouvons constater que les citations concernant la Chine dans le *Dictionnaire de langue française* de Littré sont centrées sur certaines sources.

Le nombre d'occurrences des citations de l'auteur le plus cité, à savoir Voltaire (78), représente environ un tiers du chiffre total, soit 31,7%. Le nombre d'occurrences des citations en sommant les trois auteurs les plus cités, à savoir Voltaire (78), Montesquieu (21), et Raynal (21), représente presque une moitié du chiffre total, soit 48,78%. Les occurrences des citations des auteurs physiques (c'est-à-dire *Journal officiel* exclu), dont le nombre est supérieur à dix, représentent environ deux tiers du chiffre total, soit 58,13%.

L'importance des sources s'avère d'autant plus évidente, si nous examinons séparément les informations venant des quatre volumes et le volume de supplément. Dans les quatre volumes, les citations atteignent un total de 213. Les citations venant de Voltaire y représentent 36,62%. Les citations tirées des trois auteurs plus cités y représentent 56,34%. Les occurrences de citation des auteurs physiques dont le nombre est supérieurs à dix, y représentent 66,67%. L'importance des sources

touche également le volume de supplément où le *Journal officiel* représente une bonne partie. Avec la combinaison des citations concernées dont l'auteur n'est pas indiqué ou l'est le score du *Journal officiel* représente 51,51%.

L'importance des sources dans les quatre volumes et le volume de supplément nous ont conduit à constater une autre caractéristique sur les sources de citations concernant la Chine dans le *Dictionnaire de langue française* de Littré, c'est que les deux parties du dictionnaire, à savoir les quatre volumes et le volume de supplément, insistent sur leurs différentes sources. Quand les quatre volumes attachent de l'importance aux auteurs du siècle des Lumières, tels que Voltaire, Montesquieu, Raynal, Buffon, Diderot, etc., le volume de supplément dépend beaucoup des numéros du *Journal officiel*, publiés de 1873 à 1877. En réalité, le volume de supplément offre toutes les occurrences de citation du *Journal officiel* de l'ensemble du dictionnaire, à savoir les quatre volumes et le volume de supplément. Ce découvert correspond à l'esprit du volume de supplément, comme ce que son sous-titre indique :

« Renfermant un grand nombre de termes d'art, de science, d'agriculteurs, etc., et de néologismes de tous genres appuyés d'exemples. Et contenant la rectification de quelques définitions du dictionnaire, l'addition de nouveaux sens de nouveaux exemples à l'historique, enfin la correction de quelques étymologies et l'indication de l'origine précédemment inconnue de certains mots. »¹⁰⁰

Avec les constats ci-dessus, il convient de nous poser une question : est-ce que dans le *Dictionnaire de langue française* de Littré, les deux caractéristiques ne se produisent que dans le cas chinois ? Pour les quatre volumes, la réponse à cette question est négative. Dans la *Préface* du dictionnaire dans le premier volume, Émile Littré expliqua en détail le prix qu'il attacha aux exemples tirés des auteurs du siècle des Lumières :

¹⁰⁰ Émile Littré, « Préface », dans Émile Littré, *Dictionnaire de langue française*, tome 1, Paris, Librairie Hachette et Ciz, pp. I-XXXIX.

« Il est certain qu'une littérature classique fondée il y a plus de deux cents ans, reçue comme le plus beau des héritages dans le dix-huitième siècle, entretenue avec des renouvellements dans le dix-neuvième, offre de quoi largement alimenter la lexicographie ; et, si la nomenclature des mots avec des exemples créés exprès est un squelette, il est facile de lui redonner du corps et de l'ampleur avec tant et de si précieux éléments. »¹⁰¹

Il est évident que l'auteur du *Dictionnaire de langue française* avait l'intention de profiter des exemples de la « littérature classique » (désignant sans doute celle avant le XIX^e siècle, et surtout celle du siècle des Lumières). Ainsi, les représentations de la Chine basées sur les citations du *Dictionnaire de langue française* de Littré reflètent dans une grande mesure la Chine regardée par les grands auteurs du siècle des Lumières, surtout celle vue par Voltaire, Montesquieu, Raynal, Buffon, et Diderot, etc. Avec une vision strictement limitée au dictionnaire de Littré, il n'est pas certain que cette Chine vue par les yeux des grands hommes au siècle des Lumières corresponde à celle vue par les Français du milieu du XIX^e siècle. Pourtant, il convient de dire que les représentations de la Chine des Lumières réapparaissent au XIX^e siècle avec leur existence dans un dictionnaire comme celui de Littré.

Pour le volume de supplément, dans sa préface, Émile Littré ne fait pas mention du problème des sources des citations et des exemples. Pourtant, nous y avons remarqué son compromis sur la critique au sujet de son rejet des néologismes dans les quatre volumes du dictionnaire. Pour lui, le supplément, « ce ne sont pas des corrections, ce sont des additions. »¹⁰² Et puis, « au premier rang de ces additions sont les néologismes »¹⁰³. Nous ne savons pas si ce compromis s'applique également au problème des sources, mais l'importance du *Journal officier* en tant que source dans le volume de supplément est une réalité. Avec le mot-clé « Journ. offic. », qui est utilisé dans le dictionnaire comme abréviation, nous avons lancé une recherche sur le texte intégral du volume de supplément. Il en résulte de cette recherche 1,377

¹⁰¹ Émile Littré, « Préface », dans Émile Littré, *Dictionnaire de langue française*, tome 1, Paris, Librairie Hachette et Ciz, pp. I-XXXIX.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Ibid.

occurrences. Pour le comparer, nous avons recherché sur le texte intégral du volume de supplément avec trois mots-clés « VOLT. », « MONTESQ. » et « RAYNAL. », qui signifient les trois auteurs les plus cités dans les quatre volumes, ainsi que dans l'ensemble du dictionnaire. Les résultats donnent respectivement 78, 5 et 0. Il faut ajouter ici, qu'aucune de ces occurrences ne concerne pas la Chine. Cette comparaison de statistique est significative. Il est fort possible que la Chine représentée par les citations concernées dans le volume de supplément soit plus actuelle que celle représentée par les citations dans les quatre volumes.

8.3.6 La langue chinoise

Parmi toutes sortes de représentations sur la Chine, nous nous penchons tout d'abord sur celles portant sur la langue chinoise. En tant que dictionnaire de langue, le *Dictionnaire de langue française* ne néglige pas l'aspect encyclopédique. Cependant, il n'est pas un dictionnaire encyclopédique qui offre des informations encyclopédiques de façon plus ou moins abondante et cohérente. Dans notre corpus, il y a quinze articles qui font mention de la langue chinoise, à savoir CONTRASTE, ÉCRITURE, INTONATION, LINGUISTIQUE, LITTÉRÉ, ÉE, MÉTAPHORIQUE, MONOSYLLABISME, ORAL, PASIGRAPHIE, PERPENDICULAIRE, PHRASÉOLOGIE, PRONONCER, ANHÉLATION, GRAPHISME, et INCONJUGABLE. Ces articles, et surtout les citations évoquant la langue chinoise, offrent des informations sur cette langue sous plusieurs angles, par exemple, son système d'écriture, son système phonétique, ses relations avec d'autres langues, etc. Un examen de ces articles nous permettra de connaître dans quelle mesure la langue chinoise peut être représentée.

Parmi ceux qui sont listés ci-dessus, beaucoup d'articles présentent des informations concernant l'aspect d'écriture du chinois, à savoir MÉTAPHORIQUE, ORAL, PERPENDICULAIRE. Dans l'article PERPENDICULAIRE, la langue chinoise est traitée comme un exemple de l'écriture perpendiculaire, alors que les articles MÉTAPHORIQUE et ORAL concernent l'écriture chinoise elle-même.

L'article MÉTAPHORIQUE présente particulièrement une locution sur l'écriture chinoise, « caractères métaphoriques », désignant une des six étymologies des caractères chinois. Pourtant, nous n'avons pas pu trouver son équivalent dans les six

étymologies des caractères chinois, à savoir 象形 (Xiàng xíng en pinyin, littéralement traduit comme pictogramme), 指事 (Zhǐ shì, désignation), 会意 (Huì yì, réunion sémantique), 形声 (Xíng shēng, forme et son), 转注 (Zhuǎn zhù, dérivation), et 假借 (Jiǎ jiè, emprunt phonétique). En l'absence d'une origine indiquée dans l'article, nous avons consulté quelques documents plus anciens que le dictionnaire, et nous avons trouvé que cette expression apparaît dans un compte rendu du discours d'Antoine Bazin fait en 1839 à la Bibliothèque royale. Pourtant, « caractères métaphoriques » dans le discours d'Antoine Bazin (1799-1862) ne correspond à aucun des six étymologies des caractères chinois.

Un document encore plus ancien, à savoir *Lettre sur les caractères chinois*, publié par la Compagnie de Jésus en 1773, nous offre une piste. À la page 11 s'écrit comme ceci :

« En effet en vertu du *Kia-sié* un Caractere est quelque fois pris pour un autre, choisi pour exprimer un nom propre, détourné à un sens allégorique, métaphorique, ironique, poussé même jusqu'à l'antiphrase en lui donnant un sens tout opposé à celui où il est employé ailleurs. » (Anonyme, 1773 : 11)

Le *Kia-sié* dans cet extrait désigne sans aucun doute 假借 (Jiǎ jiè, emprunt phonétique). En fait, l'emprunt phonétique dépend en premier lieu de la prononciation du caractère emprunté, en ne considérant guère son sens, d'autant plus quand il ne s'agit pas d'une métaphore. Ainsi, la locution « caractères métaphoriques » ne suffit pas à désigner l'une des six étymologies des caractères chinois.

La citation d'Antoine Destutt de Tracy (1754-1836) dans l'article **ORAL** est issue de ses « Réflexions sur les projets de pasigraphie » intégré dans le volume 3 de *Sciences morales et politiques des Mémoires de l'Institut national des sciences et arts*, publié en l'an IX, calendrier républicain. « On ne devrait point dire l'écriture chinoise ; il faudrait dire la langue visuelle des Chinois ; c'est une autre langue que leur langue orale ». À première vue, ce propos s'avère contradictoire, si nous essayons de le regarder d'un point de vue moderne. Il nous faut donc le comprendre

en nous mettant dans la perspective de cet auteur. Ce propos est extrait d'un discours du domaine de la philosophie du langage, sur le sujet de la différence entre la langue et l'écriture. Selon Antoine Destutt de Tracy, « quand l'écriture exprime directement les idées, elle n'est plus une écriture ; elle est un langage elle-même, un langage visuel comme celui des gestes. » C'est sur la base de cette idée que l'auteur trouve inapproprié de dire « l'écriture chinoise ». Pourtant, sans remonter à la source de la citation, il est très probable que l'utilisateur du dictionnaire ne comprend pas les enjeux prescrits dans le propos d'Antoine Destutt de Tracy, et considère la langue chinoise comme un système de communication dont les aspects d'écrit et d'oral sont dissymétriques.

L'article **PASIGRAPHIE** utilise une citation venant du premier sinologue français à part entière, à savoir Jean-Pierre Abel-Rémusat : « l'idée de Murr, qui voulait faire de l'écriture chinoise une sorte de langue universelle ou de pasigraphie. » Ce propos est extrait de son article « Remarques sur quelques écritures syllabiques tirées des caractères chinois, et sur le passage de l'écriture figurative à l'écriture alphabétique » dans les *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres*, publié en 1827. Ce qui est remarquable c'est que le *Dictionnaire de langue française* de Littré, en tant que dictionnaire français, utilise une citation des travaux sinologiques. En fait, dans tout l'ensemble du dictionnaire, Abel-Rémusat est cité trois fois, deux fois pour les citations concernant la langue chinoise, l'autre fois pour une citation évoquant la philosophie chinoise.

Stanislas Julien, qui est l'élève de Jean-Pierre Abel-Rémusat, est cité par Wallon dans le *Journal officiel* du 6 novembre 1875, sauf qu'il s'agit des caractéristiques phonétiques et grammaticales de cette langue : « les caractères chinois, dit Stanislas Julien, sont tous monosyllabiques, indéclinables et inconjugables ». Le fait que les sinologues soient cités, montre bien avec quelle profondeur de spécialité et avec quelle diversité, la langue chinoise peut être présentée dans un dictionnaire français. À côté de cela, à propos des caractéristiques phonétiques du chinois, l'article **MONOSYLLABISME** en fait aussi mention, en traitant directement la langue chinoise comme un exemple de langue monosyllabe.

En plus du monosyllabisme du chinois, dans l'article **LINGUISTIQUE**, est utilisée une citation évoquant son homophonie. Tiré de la *Revue orientale*, le texte déclare qu'« un nombre aussi restreint [3 à 400] de signes pour former tout le matériel linguistique d'un peuple aussi ancien et aussi avancé que le peuple chinois, a dû nécessiter l'usage d'une quantité prodigieuse d'homophones ». L'auteur anonyme a justifié l'inhérence entre le nombre limité de ses signes phonétiques et sa caractéristique d'homophonie.

L'article **INTONATION** représente par le biais que la langue chinoise est une langue tonale. Il cite Charles Pinot Duclos qui se pose la question suivante :

« S'il n'est pas possible de trouver, dans la proportion harmonique, des subdivisions capables d'exprimer les intonations d'une langue telle que la chinoise, qui nous paraît très chantante, où trouverait-on des subdivisions pour une langue presque monotone comme la nôtre ? »

En tant qu'écrivain et historien, Charles Pinot Duclos ne prenait pas la Chine comme domaine de recherche. De plus, il n'est pas non plus connu dans l'histoire par son intérêt envers la Chine. Pourtant, il connaissait bien une caractéristique phonétique de la langue chinoise. Son propos, cité par l'article **INTONATION** dans le dictionnaire de Littré, atteste que les connaissances sur la Chine, ainsi que sur sa langue, étaient relativement répandues dans la sphère des lettrés au siècle des Lumières. Cette constatation correspond à l'intérêt envers la Chine existant en France depuis le XVII^e siècle. Étant donné cela, est-ce que les connaissances sur la langue chinoise à cette époque-là étaient aussi professionnelles que celles des sinologues du XVIII^e siècle ? La réponse est négative.

L'article **PRONONCER** a cité César Chesneau Dumarsais (1676-1576), grammairien et philosophe français. Selon lui, « il y a des peuples qui ne sauraient prononcer certaines lettres ; les Chinois ne connaissent ni le b, ni le d, ni l'r ». Sans parler de l'existence de plusieurs dialectes en Chine dont certains, par exemple le wu, notre langue maternelle, disposent d'une distinction entre les consonnes sourdes et sonores, et dont les locuteurs peuvent prononcer les mêmes |b| et |d| que les Français. Il est évident qu'au point de vue contemporain, il ne convient pas d'affirmer une

telle incompetence phonétique. Le propos cité de Dumarsais indique que sa connaissance de l'aspect phonétique de la langue chinoise était limitée par le contexte historique, sur tout par le niveau général des connaissances linguistiques en son temps. Il en résulte que le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, utilise en même temps des sources plutôt contemporaines et spécialisées, et d'autres qui étaient déjà dépassées.

8.3.7 La culture chinoise

Dans la liste des mots de notre corpus basé sur le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, il y a plusieurs centaines d'entrées dont les articles évoquent les aspects culturels de la Chine. Après les représentations sur la langue chinoise que nous avons analysées dans la sous-section précédente, nous nous penchons également sur les représentations sur la religion et l'art de la Chine. Dans ce dictionnaire, il y a 24 entrées dont les articles font mention de la religion chinoise, ou la religion européenne en Chine, à savoir **CONVERSION**, **CULTURE**, **FERMER**, **FO**, **FOÏSME**, **FONDRE**, **MER**, **PÉNÉTRER**, **PUANT**, **ANTE**, **QUIÉTISTE**, **RECEVOIR**, **REFUSER**, **RELIGION**, **RESPECT**, **REVENIR**, **RICHESSSE**, **RIT**, **SALUER**, **SALVE-D'HONNEUR**, **THÉISTE**, **TRAITER**, **VIGOUREUSEMENT**, **CHRÉTIENTÉ**, et **CONFUCIANISME**. Dans les articles **FO** et **FOÏSME**, dont les entrées signifient bouddha et bouddhisme, les informations données se trouvent seulement dans la définition. Dans les autres articles listés ci-dessus, toutes les informations concernant la religion sont supportées par les citations.

Dans les 22 citations, deux sont dues aux sources contemporaines d'Émile Littré, à savoir celle de J. De Flaix dans le *Journal officiel* du 4 octobre 1875, et celle de G. Bousquet dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1875. Une est due à Claude-Henri de Rouvroy de Saint-Simon (1760-1825), connaissance d'Auguste Comte qui fut le mentor spirituel d'Émile Littré. À part ces trois citations, toutes les autres sont dues aux auteurs du siècle des Lumières et de l'époque avant les Lumières. Quant aux auteurs du siècle des Lumières, il y a Voltaire, Montesquieu, et Jean-François de La Pérouse (1741-1788). Les auteurs antérieurs cités sont Blaise Pascal (1623-1662), Jean de La Bruyère (1645-1696), et Esprit Fléchier (1632-1710).

Un tel simple examen des sources nous permet de nous attendre à un résultat d'analyse, selon lequel, les représentations sur la religion pourraient être diverses sur le plan des champs concernés en considérant le nombre d'auteurs, et se caractériser par leurs temps.

— Christianisme

Une analyse du contenu des citations a pu confirmer ces attentes. Les représentations sur la religion basées sur ces citations dans le dictionnaire de Littré peuvent être divisé en deux groupes, celles concernant la religion chinoise, et celles concernant la religion européenne, à savoir le christianisme. Les citations concernant le christianisme se rapportent principalement à la mission religieuse en Chine. Bien que ces citations ne soient pas nombreuses, elles ont pu représenter une trajectoire historique de la mission religieuse en Chine.

La plus ancienne provient de Blaise Pascal, citée dans l'article **RECEVOIR**. « La congrégation des cardinaux de *propaganda fide* fut obligée de défendre aux jésuites de cacher le mystère de la croix à ceux qu'ils instruisent de la religion [en Chine], leur commandant expressément de n'en recevoir aucun au baptême qu'après cette connaissance. » Le propos de Pascal montre bien son doute sur la mission catholique en Chine. L'article **CONVERSION** cite Jean de La Bruyère : « nous faisons cependant six mille lieues de mer pour la conversion des Indes, des royaumes de Siam, de la Chine et du Japon, c'est-à-dire pour faire très-sérieusement à tous ces peuples des propositions qui doivent leur paraître très-folles et très-ridicules. » Cette citation nous permet de connaître l'objection faite à la mission religieuse en Chine au XVII^e siècle, au moins de la part de La Bruyère.

En comparaison avec Pascal et La Bruyère, Esprit Fléchier cité dans l'article **MER** s'avère plus lyrique. « On équipe par ses conseils et presque à ses dépens un vaisseau qui doit porter dans la Chine les richesses de l'Évangile ; le ciel, la mer, les vents favorisent d'abord cette entreprise ». Quant au résultat primaire de cette « entreprise », deux autres citations, une dans l'article **PÉNÉTRER**, l'autre dans l'article **FONDRE**, toutes les deux dues à Voltaire, affirment l'ancrage réussi de la mission religieuse en Chine. La citation dans l'article **PÉNÉTRER** atteste l'espoir ardent des religieux européen de faire pénétrer leur croyance en Chine : « C'est sous

ce dernier empereur de la race chinoise [Hoaitsang] que les jésuites avaient enfin pénétré dans la cour de Pékin. » En même temps, elle considère le support de l'empereur chinois pour un facteur important du succès de la mission. La citation dans l'article **FONDRE** l'accorde : « Le père Adam Shall, natif de Cologne, avait tellement réussi auprès de cet empereur par ses connaissances en physique et en mathématique, qu'il était devenu mandarin ; c'était lui qui le premier avait fondu du canon de bronze à la Chine. »

Une autre histoire sur le christianisme en Chine représentée par les citations dans le dictionnaire de Littré traite de la querelle des rites. Il s'agit des articles **PUANT**, **ANTE** et **VIGOREUSEMENT** dont toutes les citations sont de Voltaire. « Le comble de l'extravagance était, que les missionnaires qui venaient tous enseigner la vérité [en Chine]... s'accusassent réciproquement des plus puants mensonges... » Cette citation parle de l'existence des contradictions entre les jésuites en Chine, et ces contradictions sont une cause importante des querelles des rites en Chine. « Le jésuite Bertier a combattu vigoureusement dans le Journal de Trévoux en faveur d'Olopuen et de son aventure [prétendu apôtre du christianisme en Chine] » Cette citation permet de connaître une partie de la situation des jésuites en Europe au siècle des Lumières.

Quant au résultat de la querelle des rites, le dictionnaire de Littré en fait mention également par des citations. L'article **FERMER** cite un propos de Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* : « Plusieurs jésuites se cachèrent dans des provinces éloignées, d'autres dans Kanton même, et on ferma les yeux ». Cette scène décrite par Voltaire parle sans doute du résultat de la réaction vive du gouvernement chinois face à l'interdiction des rites chinois décrétée par Rome. Pourtant, les querelles des rites en Chine affectent non seulement la conjoncture religieuse en Chine de l'époque de Voltaire, mais aussi la période postérieure. Cela est corroboré par le propos de J. de Flaix dans sa publication dans le *Journal officiel* du 4 octobre 1875, citée dans l'article **CHRÉTIENTÉ** : « les chrétientés de Sze-Chuen ont résisté à tous les efforts des lettrés et du gouvernement de la Chine ». Selon cette citation, la contre-attaque de la Chine à l'interdiction de Rome a concerné les croyants chinois

du christianisme. Il s'agit sans doute des « affaires religieuses », présentées plus haut dans la partie consacrée au contexte historique.

— Religions aborigènes

Quelques citations mentionnent aussi la religion natale en Chine. Il s'agit des articles **CULTE**, **CONFUCIANISME**, **FO**, **FOÏSME**, **REFUSER**, **RELIGION**, **RESPECT**, et **RITE**. Les informations concernées dans ces articles renferment quatre catégories. La première concerne le bouddhisme. Il s'agit de deux articles, à savoir **FO**, et **FOÏSME**. Les deux articles donnent des définitions sans détail et ni développement.

La deuxième se rapporte à la dévotion des Chinois pour leurs ancêtres, ce qui est mentionné dans les articles **CULTE** et **RESPECT**. L'article **CULTE** affirme simplement dans un exemple incéré que « Les Chinois rendent à leurs ancêtres une espèce de culte. » L'article **RESPECT** cite Voltaire qui approfondit beaucoup plus le constat. Il essaya de relier le respect des Chinois pour leurs ancêtres au sous-développement des sciences en Chine : « J'ai toujours pensé que leur respect [des Chinois] pour leurs ancêtres, qui est chez eux une espèce de religion, était une paralysie qui les empêchait de marcher dans la carrière des sciences. »

La troisième catégorie d'informations concerne le confucianisme. Le mot figure à la nomenclature du dictionnaire de Littré. À la différence des autres dictionnaires étudiés dans ce présent travail, l'article **CONFUCIANISME** du dictionnaire de Littré présente de plus l'influence de cette doctrine à l'étranger : « Le confucianisme ne sort pas des écoles ; en réalité, la religion dominante au Japon est sans contestation le bouddhisme. »

La quatrième catégorie montre l'attitude des Français envers la religion chinoise. Il s'agit de l'article **REFUSER** et **RELIGION**, tous les deux utilisant une même citation de Pascal :

« Je vois des foisons de religions en plusieurs endroits du monde et dans tous les temps.... j'aurais refusé également la religion de Mahomet, et celle de la Chine, et celle des anciens Romains, et celle des Égyptiens, par cette seule raison que, l'une n'ayant pas plus de marques de vérité que l'autre, la raison ne peut pencher plutôt vers l'une que vers l'autre. »

Cette citation montre la dévotion religieuse de Pascal pour sa propre croyance, à savoir le catholicisme janséniste. Comme Pascal vécut dans le XVII^e siècle, son opposition contre la religion chinoise prouve indirectement que les Français disposaient des connaissances préliminaires de la religion chinoise.

8.3.8 Bilan

De même que le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré parut au milieu du XIX^e siècle. Pourtant, les deux dictionnaires se différencient l'un de l'autre sur le plan typologique. Le dictionnaire de Larousse est un dictionnaire encyclopédique, le dictionnaire de Littré est un dictionnaire de langue. La méthode de nos études sur le dictionnaire de Littré a ainsi suivi sa caractéristique typologique.

En tant que dictionnaire de langue, le dictionnaire de Littré nous a permis de considérer notre terrain de recherche sous plusieurs aspects. Premièrement, nous avons visé les emprunts au chinois dans la liste des entrées dont les articles évoquent la Chine. Dans 394 mots listés, il y a 22 mots dont les articles indiquent les étymologies concernant le chinois. Notre vérification nous a permis d'exclure les mots dont les étymologies ne concernent pas le chinois, et d'ajouter les mots dont les étymologies chinoises ne sont pas indiquées dans le dictionnaire. Le nombre des emprunts au chinois dans la nomenclature du dictionnaire de Littré atteint 26. Un examen sur les champs notionnels des emprunts montre l'importance du commerce dans le processus de l'entrée des mots d'origine chinoise dans le français. Cela indique le poids du facteur commercial dans les contacts entre les deux pays.

Deuxièmement, nous nous sommes appliqué aux expressions concernant la Chine, principalement les expressions comprenant les mots-clés relatifs à la Chine. Pour les étudier, nous avons visé également leurs champs notionnels. Notre statistique montre l'importance des expressions du domaine scientifique, dont la zoologie et la botanique. En même temps, nous avons remarqué la pénurie des expressions concernant la culture. Cette constatation nous a permis de formuler deux hypothèses. La pénurie des expressions concernant la culture chinoise peut être considérée comme un témoin du déclin de la Chine en tant que modèle. Une autre

possibilité est que le développement scientifique et le progrès technique en France, ainsi qu'en Europe, ont augmenté l'intérêt pour les expressions de ce domaine, et que la forte proportion de ce genre d'expressions fait paraître peu nombreux celles du domaine culturel.

Troisièmement, nous avons analysé les sources des citations évoquant la Chine utilisées dans le dictionnaire de Littré. Notre analyse indique la forte représentation dans ce dictionnaire des sources des auteurs du siècle des Lumières, comme Voltaire, Montesquieu, Raynal et Buffon. Ainsi, la Chine représentée par les citations est plus proche de celle vue dans le siècle des Lumières. En même temps, dans le supplément du dictionnaire, les sources les plus employées sont les numéros parus de 1873 à 1877 du *Journal officiel*. C'est seulement dans les citations de celui-ci, que la Chine représentée est peut-être la plus proche de la Chine vue par les Français du milieu du XIX^e siècle. En plus, il existe des citations venant des sinologues, tels que Jean-Pierre Abel-Rémusat, Stanislas Julien, etc., mais elles restent peu nombreuses. Vu que ces citations sont toutes très courtes, elles ne suffisent pas pour offrir une information sur la Chine aussi complète que les parties encyclopédiques dans les articles du dictionnaire de Larousse étudiés plus haut dans la section précédente.

En plus, nous avons étudié également la langue chinoise et la culture chinoise représentée par le dictionnaire de Littré. En raison de l'importance des sources du siècle des Lumières, à propos de ces deux sujets, les représentations de la Chine restent à un niveau où elles sont limitées à cause du manque des connaissances sur ce pays. Cela est dû au décalage entre la date de la description et la langue décrite, et c'est une différence remarquable entre le dictionnaire de Littré et le dictionnaire de Larousse étudiés dans ce présent travail. À ce sujet, nous voyons l'influence sur les représentations de la volonté du lexicographe, même s'il s'agit seulement du niveau de compilation.

Comme nous l'avons découvert à travers les analyses résumées ci-dessus, la Chine représentée par le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré est très proche de celle représentée par les deux dictionnaires du siècle des Lumières, étudiés dans le chapitre précédent. Cette ressemblance résulte, premièrement, du

choix des citations du dictionnaire de Littré, c'est-à-dire l'utilisation des sources des auteurs du siècle des Lumières, et deuxièmement, du type du dictionnaire, car un dictionnaire de langue comme celui de Littré, ne peut pas donner des contenus encyclopédiques en grande quantité. Pourtant, sur le plan linguistique, nous avons découvert les mêmes stéréotypes sur la Chine figés dans la langue. Et ce phénomène est nouveau par rapport aux dictionnaires du siècle des Lumières où le mot *chinois* ne possédait pas encore son sens figuré.

Conclusion du chapitre 8

Dans ce chapitre, nous avons étudié les représentations de la Chine dans trois dictionnaires parus dans la première moitié et au milieu du XIX^e siècle, à savoir le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et Charles Nodier, le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, et le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré. Ces trois dictionnaires se différencient dans une grande mesure par leur dimension et leur typologie. Le dictionnaire de Victor Verger et Charles Nodier est un dictionnaire de langue en un seul volume, et le dictionnaire de Pierre Larousse est un dictionnaire encyclopédique en quinze volumes et deux suppléments, tandis que le dictionnaire d'Émile Littré est un dictionnaire de langue en quatre volumes et un supplément.

En raison des différences dimensionnelle et typologique, les représentations de la Chine dans ces trois dictionnaires ne peuvent pas se mettre en parallèle l'une avec l'autre. Pourtant, les remarques résultant de nos analyses sur le corpus nous ont permis d'en tirer quelques points communs, et nous avons pu les vérifier en faisant une analyse contrastive.

Notre analyse sur le *Dictionnaire universel de la langue française* de Victor Verger et Charles Nodier a permis une remarque importante sur les représentations de la Chine dans les dictionnaires. Le mot *japponer* intégré dans la nomenclature du dictionnaire indique que la formation et la transformation des représentations ne sont pas isolées des réalités. En plus, considéré en tant qu'archaïsme, le mot atteste le circuit dynamique dans la dimension temporelle des représentations. Cela veut dire que, dans une condition donnée, les anciennes représentations peuvent s'activer de

nouveau. Ainsi, le circuit langue, doxa, représentations, pratiques langagières n'est pas une boucle fermée.

Nos études sur les représentations de la Chine dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* se sont appliquées à trois articles, **CHINE**, **CHINOIS**, **OISE**, et **CHINOISERIE**. La longueur, l'étendue des sujets impliqués, et l'abondance des informations de l'article **CHINE** permettent aux utilisateurs du dictionnaire d'avoir une vision assez globale de ce pays, et nous ont permis de mener les analyses sous divers angles. La longueur de certaines rubriques de l'article et l'utilisation abondante des citations montrent le nouveau développement des études de la Chine en France et en Europe. En même temps, en présentant l'épistémologie des études sur la Chine, l'auteur a dévoilé l'existence d'études non professionnelles qui risquaient de fourvoyer leurs lecteurs. À l'égard des sources, nous avons vu dans l'article le recul des écrits des jésuites, et la montée des écrits des sinologues et des diplomates, dont les Britanniques font largement partie. En ce qui concerne la langue chinoise, l'article **CHINE** a divulgué l'existence des stéréotypes sur cette langue et les stéréotypes ne visent pas seulement la langue, mais aussi la chinoiserie. L'article **CHINOISERIE** montre le dynamisme des pratiques langagières autour du mot, en présentant l'histoire de la chinoiserie en France. À ce sujet, nous avons pu trouver la correspondance entre les représentations et la langue.

Le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré nous a permis de considérer les représentations de la Chine selon plusieurs perspectives. À travers un examen de la liste des mots empruntés au chinois de la nomenclature du dictionnaire, nous avons constaté l'importance non négligeable du facteur commercial dans les contacts entre le français et le chinois. Une analyse des champs notionnels des expressions concernant la Chine a montré le déséquilibre des nombres des expressions des domaines scientifique et technique, et du domaine culturel. Nous avons deux interprétations sur cette constatation. Le phénomène pourrait résulter de l'intérêt du lexicographe pour la science et la technique, influencé par le développement scientifique et le progrès technique de son époque. Il pourrait également découler du déclin des images de la Chine qui avait été considérée comme un modèle sur le plan social, culturel et politique, surtout chez les sinophiles.

Pourtant, notre étude sur les sources des citations a dévoilé un autre point remarquable des représentations de la Chine du dictionnaire de Littré, à savoir l'importance primordiale des citations venant des auteurs ayant vécu au siècle des Lumières. Ainsi, avec ces citations, la langue chinoise est représentée dans le dictionnaire de Littré de façon plus ou moins superficielle, et cela montre en fait le manque de connaissances de la Chine et de sa langue au siècle des Lumières.

Nos études sur ces trois dictionnaires ont conduit à différents résultats et à différents constats. Nous avons pu quand même découvrir le changement des représentations de la Chine par rapport à celles apparaissant dans les dictionnaires plus anciens, étudiés dans les chapitres 6 et 7. À propos du cœur du sujet, la découverte la plus importante dans cette section est la formation des stéréotypes concernant la Chine dans la langue française, représentée dans les dictionnaires par l'apparition des sens figurés de l'ethnonyme *chinois/Chinois*, et par la transformation sémantique du mot *chinoiserie*.

Conclusion de la troisième partie

Dans cette partie, nous avons étudié les représentations de la Chine dans neuf dictionnaires français parus dans trois périodes historiques. Les périodes concernées sont celle avant le siècle des Lumières, le siècle des Lumières, et la période de la fin du siècle des Lumières au milieu du XIX^e siècle. Ces trois périodes recouvrent environ 250 ans dont le début date de celui de la lexicographie française moderne, et la fin témoigne de l'entrée dans la langue française des stéréotypes sur la Chine. Quant aux neuf dictionnaires choisis, nous pouvons les classer en quatre types, les dictionnaires des noms propres, les dictionnaires encyclopédiques, les dictionnaires de langue, et les encyclopédies. Bien que les diversités typologique, dimensionnelle et temporelle de ces neuf dictionnaires conduisent à la diversité des représentations de la Chine, nous avons pu, en nous concentrant sur deux sortes d'informations, linguistiques et encyclopédiques, établir leurs formations et transformations en 250 ans.

Avant le siècle des Lumières, les représentations de la Chine dans les dictionnaires sont des hybrides des imaginaires, légendes, et d'écrits fragmentaires relativement plus réalistes. Dans le premier dictionnaire étudié, à savoir celui de Daniel de Juigné-Broissinière, on discuta encore sur l'identification de ce pays mystérieux situé de l'autre côté du continent. Dans ce dictionnaire, l'idylle de Virgile fut citée pour présenter le pays des Sères, et quelques descriptions mythiques de ce grand poète romain sur le pays des Sères influencèrent la présentation de la Chine dans le dictionnaire de Louis Moréri. Dans le dictionnaire d'Antoine Furetière et ses deux rééditions importantes, nous avons vu l'effet de l'arrivée des jésuites en Chine. Les écrits de ces missionnaires catholiques ont produit par les légendes et les

imaginaires des descriptions s'approchant beaucoup de la réalité. Pourtant, une grande quantité d'exemples et citations concernant la Chine dans les trois éditions du *Dictionnaire universel* sont des histoires saisissantes et des anecdotes fabuleuses, qui ne correspondent pas, avec une vue contemporaine, soit aux vérités historiques, soit aux lois naturelles. Il en résulte que les dictionnaires de cette période ne suffisent pas du tout pour acquérir des connaissances assez complètes et exactes sur la Chine. Pourtant, des lettrés comme Pierre Bayle commencèrent à transformer leurs perspectives en regardant la Chine. En considérant les problèmes chinois comme référence, ils réfléchirent les réalités de la France et de l'Europe.

Les deux dictionnaires parus au siècle des Lumières que vous avons étudiés prouvent dans une grande mesure le changement attesté par le dictionnaire de Bayle. Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, dont la rédaction dépendit beaucoup des jésuites, la présence de la Chine est manifeste. Il s'agit non seulement du nombre des articles évoquant la Chine, mais également des longues descriptions sur la Chine dans ces articles, dont la plupart sont dues à Louis Le Comte. À l'égard des descriptions concernant la Chine citées dans les dictionnaires, il existe des ressemblances et des différences entre lui et ses prédécesseurs, surtout les jésuites italiens. Comme dans les dictionnaires plus anciens, dans le *Dictionnaire de Trévoux* existent l'idéalisation de la Chine et la tentative de l'assimilation culturelle. Quant à la différence, elle réside dans la perception sensible et la révision de l'assimilation culturelle. La culture de la Chine, surtout sa religion aborigène, ne fut plus considérée comme identique de façon inhérente à celle catholique. En même temps, l'apprentissage de la langue chinoise est souvent abordé dans les descriptions de Louis Le Comte. En fin de compte, le *Dictionnaire de Trévoux* montre la curiosité vis-à-vis de la Chine.

La curiosité pour la Chine peut être constatée également dans l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, sauf que par rapport aux jésuites, les encyclopédistes adoptent une attitude plus critique sur la Chine. Pour les jésuites, la Chine est un terrain d'évangélisation, même une des destinations les plus importantes des missions religieuses de la Compagnie de Jésus. Ainsi, les opinions sur la Chine concernent directement ou indirectement leur propre intérêt. Cependant, les encyclopédistes peuvent se tenir à l'écart de cette situation. Profitant de cet écart, ils

peuvent se servir des problèmes chinois pour établir des arguments ou des preuves afin d'étayer leurs discours contre l'Ancien régime. En réalité, ils vont plus loin, en se servant astucieusement des descriptions des jésuites sur la Chine pour les contrer. Le sujet de la Chine est pour les deux camps un champ de bataille idéologique.

Après le siècle des Lumières, les représentations de la Chine ont connu un changement essentiel dans les dictionnaires français, qui s'effectua dans l'aspect linguistique. Les stéréotypes concernant la Chine, sa culture, et sa langue ont été figés dans la langue française, et cela est prouvé par les dictionnaires de Pierre Larousse et d'Émile Littré étudiés dans le chapitre 8. En plus, le dictionnaire de Larousse nous a permis de connaître le fait qu'au moins quelques stéréotypes de la Chine faisaient partie de la doxa. À propos de ce processus, le dictionnaire de Larousse nous a offert plus de détails. À travers l'examen de trois articles, nous avons constaté le recul manifeste de l'exotisme chinois. La Chine et sa culture ne furent plus évoquées au milieu du XIX^e siècle de la même manière que dans le siècle des Lumières. Les intellectuels français ne poursuivirent plus la connaissance de la philosophie et de l'esthétique chinoises afin d'apprécier les chinoiseries. Quant aux chinoiseries, elles devinrent le synonyme d'objets bizarres. Bien que cette époque soit le témoin de la naissance de la sinologie, l'établissement et le développement de cette discipline se spécialisant dans les études de la Chine ne purent pas renverser la détérioration des images de la Chine, et même pas ranimer la curiosité antérieure pour la Chine.

À travers nos études de neuf dictionnaires français, nous avons appris l'existence des facteurs influençant les représentations de la Chine dans ces dictionnaires. Tout d'abord, nous pouvons distinguer les facteurs lexicographiques des facteurs non lexicographiques. Les facteurs lexicographiques concernent directement l'élaboration de ces dictionnaires, y compris le type, la dimension, le courant de la lexicographie, la stratégie commerciale, et l'organisation linguistique.

Sur le plan typologique, nous avons constaté que les dictionnaires de noms propres et les encyclopédies peuvent offrir des informations corrélatives, de façon plus directe et plus intensive que les dictionnaires de langue, en profitant de l'existence des articles de toponyme et d'ethnonyme, et des informations

encyclopédiques qu'ils comprennent. Quant aux dictionnaires de langue, les représentations ne peuvent être rétablies que par regroupement des informations fragmentaires de l'aspect linguistique, s'éparpillant en beaucoup d'articles indépendants dans tout le dictionnaire. Pour les dictionnaires encyclopédiques, grâce à sa caractéristique d'hybride, elles peuvent représenter la Chine par deux voies, encyclopédique et linguistique.

Sur le plan dimensionnel, nous avons constaté que les grands dictionnaires peuvent contenir plus d'informations qui permettent d'offrir des représentations plus riches et plus détaillées.

Le courant de la lexicographie est aussi un facteur potentiel influençant nos objets d'études. Il s'agit, pour notre cas, de la tendance à rassembler le plus possible de mots dans la nomenclature dans la première moitié du XIX^e siècle. C'est ainsi que nous avons vu le retour du mot *japponer* dans les dictionnaires parus dans cette époque, mais qui fut considéré antérieurement comme archaïque.

La stratégie commerciale relève du domaine dictionnaire. La grande proportion des histoires saisissantes et des anecdotes fabuleuses dans toutes les informations concernant la Chine dans le *Dictionnaire universel* rappelle la possibilité de la stratégie commerciale qui est utilisée pour augmenter la curiosité des lecteurs.

À travers la comparaison entre les descriptions sur les caractères des Chinois dans deux éditions du dictionnaire de Moréri, nous avons appris le rôle de l'organisation linguistique dans les représentations de la Chine. Les moindres modifications lexicales et syntaxiques peuvent provoquer de sensibles changements des représentations.

À côté des facteurs lexicographiques, il y a encore des facteurs non lexicographiques, et ceux-ci peuvent se diviser principalement en deux niveaux, celui de la réalité, et celui des mentalités. Au niveau de la réalité, il y a trois facteurs potentiels, à savoir la réalité de la Chine et de sa culture, la croissance et le déclin du pouvoir national relatif entre la Chine et la France, et l'état des échanges franco-chinois. Au niveau des mentalités, il s'agit principalement de l'attitude envers la Chine des lexicographes, des auteurs d'articles ou de citations utilisées.

Cette attitude ne réside pas seulement dans la dichotomie entre la sinophilie et la sinophobie, mais également dans leur intérêt avec le sujet chinois. En plus, il y a un facteur relatif en même temps aux niveaux de la réalité et de la mentalité, à savoir les sources. La parution des sources concernant la Chine dépend manifestement de l'état des échanges franco-chinois, mais les attitudes des auteurs des sources et l'utilisation des sources dans les dictionnaires relèvent du niveau des mentalités.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Motivé par notre intérêt pour la banalisation de l'ethnonyme *chinois* dans la langue française au fil du temps, nous avons procédé, avec les représentations de la Chine pour sujet, à des analyses de neuf dictionnaires français couvrant 250 ans. Pour notre recherche, nous avons pris l'histoire culturelle des dictionnaires comme le cadre théorique essentiel. Notre méthodologie a combiné l'approche métalexicographique, les méthodes en histoire, et emprunté également à la littérature comparée. Après nos analyses, nous pouvons maintenant répondre aux trois questions de départ que nous nous sommes posées au début de ce présent travail. Étant donné les résultats fragmentaires ayant découlé de nos analyses, il vaut mieux, avant de répondre à ces questions, récapituler nos acquis selon deux thèmes importants.

Les images générales de la Chine

Avant le Siècle des Lumières, l'exotisme chinois est en vogue en Europe et en France. Dans les dictionnaires parus dans la première moitié du XVII^e siècle, nous pouvons constater que les images de la Chine sont idéalisées, qu'il existe alors une forte curiosité pour sa culture, pour ses produits, et même pour ses histoires saisissantes et ses anecdotes fabuleuses. Au niveau des connaissances, bien que les descriptions de ce pays, de son peuple et de sa culture restent principalement à une échelle plus ou moins superficielle, à travers nos examens, nous pouvons tout de même observer le développement des connaissances, ce qui est attesté par la tentative de Pierre Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique*, de réfléchir de façon plus profonde sur les problèmes concernant la Chine.

Au siècle des Lumières, les opinions sur la Chine connaissent un tournant, avec la coexistence de la « sinophilie » et la « sinophobie », principalement parmi les intellectuels. Les dictionnaires étudiés montrent très clairement cette divergence. Bien que les descriptions sur la Chine ne soient aussi idéalisées dans le *Dictionnaire de Trévoux* que les dictionnaires avant les Lumières, elles montrent tout de même une attitude relativement amicale. Il existe effectivement des critiques négatives, mais elles se concentrent seulement dans les aspects culturels, tels que la religion et la langue. Dans l'*Encyclopédie*, les jugements concernant la Chine sont très négatifs, et visent surtout les racines, comme la philosophie, la croyance, et le système politique. En plus, les dictionnaires du siècle des Lumières prouvent que le sujet de la Chine est un des champs de bataille de la controverse entre les jésuites et les encyclopédistes, et que les images de la Chine subissent une dégradation au cours de leurs controverses.

Après les Lumières, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la Chine est regardée plutôt négativement que positivement. À travers les analyses de quatre dictionnaires parus dans cette période, nous avons vérifié la chute de l'exotisme chinois. Au Siècle des Lumières, les porcelaines chinoises sont encore appréciées par Diderot, qui est considéré comme un sinophobe. Dans la période suivante, même l'art chinois commence à souffrir du dégoût parmi les Français. En plus, comme nous avons connu au début de ce présent travail, au milieu du XIX^e siècle, les images négatives sont figées dans les mots *chinois* et *Chinois*. C'est un témoin éloquent sur l'état des représentations de la Chine dans cette période.

La langue chinoise

Dans les neuf dictionnaires étudiés dans ce présent travail, le dictionnaire de noms propres de Daniel de Juigné-Broissinière est le premier à présenter la langue chinoise. Cela veut dire qu'avec la première insertion du mot *Chine* dans la nomenclature d'un dictionnaire français dans l'histoire, la langue chinoise est déjà un des thèmes mentionnés. L'article **CHINOIS OU SINOIS** de ce dictionnaire parle de la façon d'écrire des Chinois de haut en bas, différente de celle du latin, de la ressemblance entre des caractères chinois et des hiéroglyphes égyptiens, et

l'universalité des caractères chinois en Chine en dépit de la diversité de ses langues régionales. En plus, le nombre des caractères chinois et l'existence de la langue orale et la langue écrite sont également évoqués.

La présentation du chinois dans le dictionnaire de noms propres de Louis Moréri est similaire, sauf qu'elle mentionne de plus son monosyllabisme. Le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle présente l'utilisation des caractères chinois, le monosyllabisme et la diversité des langues régionales en Chine. Dans les trois versions étudiées du *Dictionnaire universel*, les informations concernant la langue chinoise rejoignent celles des dictionnaires de Juigné-Broissinière et de Moréri. Le seul développement réside dans la version de 1727, revue, corrigée et augmentée par Jean-Baptiste Brutel de la Rivière. Son article **R** évoque pour la première fois une caractéristique phonétique de la langue chinoise, en citant Simon de La Loubère, selon qui les Chinois ne peuvent pas prononcer la consonne |r|.

Dans les représentations de la langue chinoise dans les dictionnaires avant les Lumières, nous pouvons trouver une homogénéité. Elle peut s'expliquer par le niveau élémentaire de connaissance de cette langue et le nombre très limité des écrits concernés. À travers nos examens des deux dictionnaires parus au Siècle des Lumières, nous avons découvert de nouveaux développements.

Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, les informations sont plus riches, visant principalement six aspects, à savoir la comparaison avec d'autres langues, l'écriture, la phonétique, la sémantique, l'apprentissage et la sphère d'influence. Sauf l'apprentissage, les autres cinq aspects sont développés à la base des connaissances existantes, en les enrichissant des citations de nouveaux écrits concernant la Chine, surtout celui de Louis Le Comte. Quant à l'apprentissage, il apparaît pour la première fois dans notre corpus. Il s'agit également des citations de Louis Le Comte, qui, en parlant des impressions retirées de son apprentissage de la langue chinoise, souligne fortement sa difficulté, de sorte que cette langue est considérée comme « inapprenable ». En plus, selon ses citations utilisées par le *Dictionnaire de Trévoux*, ce jésuite français attribue la difficulté de l'apprentissage de la langue chinoise à cette langue elle-même.

Parue également au Siècle des Lumières, la présentation du chinois dans l'*Encyclopédie* s'avère plus complète et plus riche que dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Dans ses volumes de planches, l'*Encyclopédie* consacre spécialement une planche aux clefs des caractères chinois. Cela permet aux lecteurs de regarder les caractères chinois avec leurs propres yeux, au lieu de les imaginer selon les descriptions. Bien que les encyclopédistes traitent les jésuites comme leurs ennemis idéologiques, les deux camps rejoignent globalement sur leurs points de vue sur la langue chinoise. Louis de Jaucourt, l'auteur de l'article **ECRITURE CHINOISE**, considère cette langue comme défectueuse. Denis Diderot, qui la mentionne dans son article **CHINOIS, PHILOSOPHIE DES**, est frappé par son imperfection. La découverte la plus remarquable, est que Claude Yvon se sert de la difficulté de l'apprentissage du chinois soulignée par les jésuites, pour accuser l'incertitude de leurs études sur la Chine.

Le consensus sur la langue chinoise réalisé au siècle des Lumières prélude aux stéréotypes que l'on rencontrera ensuite. Cela a été vérifié par nos analyses des dictionnaires parus dans la première moitié du XIX^e siècle. L'article **CHINE** du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse dévoile l'existence des préjugés sur cette langue. Du côté de leurs influences sur la langue française, les stéréotypes de la difficulté de la langue chinoise sont figés dans l'utilisation du mot *chinois*. Le D.D.L. date la première utilisation de son sens figuré en 1790 :

« - Tiens Duchesne, je n'y vois goûté dans tout ce sacré gâchis-là... C'est du chinois... » (*Jean Bart*, numéro 96, 4).

Cette attestation se situe 76 ans avant la publication du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, mais seulement deux décennies après la dernière version du *Dictionnaire de Trévoux* et l'achèvement de la publication de l'*Encyclopédie*. Nous n'avons pas obtenu de preuve pour prouver la causalité directe entre les représentations de la langue chinoise dans les deux dictionnaires parus au Siècle des Lumières et la première utilisation du sens figuré du mot *chinois*. Cependant, nous nous permettons de croire en l'existence des relations inhérentes entre les deux, avec leur proximité temporelle, l'influence des deux ouvrages lexicographiques dans le cercle des intellectuels à son époque, et l'intérêt pour la Chine.

Dans les années 1810 en France, la sinologie est élaborée. En dépit du développement des recherches profondes et professionnelles sur la langue chinoise, les stéréotypes du chinois sont déjà figés dans le mot français, elles perdurent jusqu'à aujourd'hui, plus de deux siècles plus tard. À notre époque, dans les pratiques langagières, le mot *chinois* semble avoir une nouvelle dénotation, désignant les Asiatiques, sauf que ce nouveau sens figuré du mot n'est pas encore enregistré par les dictionnaires. Ce nouvel usage découle de quelles représentations ? C'est un autre sujet à creuser. Et comment transforme-t-il le mot à l'avenir ? C'est à découvrir dans le monde de demain.

Avec la récapitulation de nos résultats sur les deux thèmes précédents, nous pouvons maintenant répondre aux trois questions de départ que nous nous avons posées au début de ce présent travail.

1. Dans l'histoire, les représentations de la Chine dans les dictionnaires français changent globalement à mesure que changent les images de la Chine en France. Cependant, cette concordance principale n'est pas absolue, étant donné l'existence de cas particuliers. Le premier cas particulier réside dans la coexistence des descriptions positives et négatives dans les trois périodes étudiées par nous. Ainsi, pour déterminer les images générales d'une période donnée, il faut prendre en considération la proportion des représentations. Le deuxième cas particulier réside dans la période où les opinions sur la Chine sont clairement divergentes, à savoir le siècle des Lumières. Comme la Chine est regardée plutôt de façon positive, nous aurions pu considérer que les représentations de la Chine dans le *Dictionnaire de Trévoux* s'approchent des opinions typiques. Par la même raison, comme les images de la Chine se dégradent après le siècle des Lumières, nous aurions pu traiter les représentations de la Chine dans l'*Encyclopédie* comme des opinions typiques. Cette divergence nous a permis en réalité de justifier notre périodisation avant nos analyses, car le siècle des Lumières est effectivement une période sensible pour le changement des représentations de la Chine, tant dans les dictionnaires, que dans la société.

2. Comme nous l'avons fait dans les hypothèses, les facteurs influençant les représentations de la Chine sont très divers. Cependant, à travers nos analyses, nous avons trouvé que les mesures de leurs influences ne sont pas équivalentes, et que chaque facteur dispose de sa propre sphère d'influence. Par exemple, pour les arts artisanaux chinois, le contexte macroscopique importe beaucoup. Le changement de dynastie en Chine rend possible le tournant de ses représentations, et le changement de l'esthétique des Français affecte la direction de ce tournant. Pour ce cas, les fonctions des facteurs microscopiques, à savoir ceux liés directement aux dictionnaires, sont presque négligeable. Pour la langue chinoise, comme nous l'avons résumé dans la section précédente, ses représentations dépendent fortement des facteurs microscopiques, à savoir l'utilisation des sources. Ces deux exemples nous ont permis de connaître la complexité des représentations de la Chine.

3. Après nos études sur les représentations de la Chine dans les neuf dictionnaires, nous nous sommes aperçu les rôles multiples de ce genre d'ouvrage. En introduisant pour la première fois les entrées concernant la Chine, un dictionnaire est un créateur. En citant les écrits sur la Chine, en les diffusant vers ces propres lecteurs, c'est un diffuseur des représentations. En présentant l'utilisation du sens figuré du mot *chinois*, un dictionnaire est en même temps un descripteur des pratiques langagières et un normalisateur de l'usage de la langue. Tout cela est marqué par le circuit doxa, langue, pratiques langagières, représentations, proposé par François Gaudin. Ce circuit figure le rôle des dictionnaires, en les situant entre la langue et la connaissance, entre le monde réel et le monde des représentations.

Perspectives

En répondant nos questions de départ, nous avons pris conscience des imperfections de ce présent travail, et les nouveaux problèmes qu'il nous a dévoilés. Pourtant, tout cela peut nous diriger vers de nouvelles perspectives de recherche.

1. Dans nos études, la complexité des représentations de la Chine a été remarquée. Bien que le mot *Chine* ne soit qu'un toponyme, et le mot *Chinois* un ethnonyme, les représentations les visant sont très nombreuses et diverses. Nous pouvons choisir un sujet détaillé pour le creuser, tel que la philosophie chinoise, la

religion chinoise, l'art chinois, etc. Les études concernées peuvent être des compléments de ce présent travail, ou se présenter comme des études autonomes.

2. À travers ce présent travail, nous avons étudié neuf dictionnaires de 1627 à 1877. Cela nous laisse un blanc, à savoir les dictionnaires parus plus récents. Nous voulons savoir, après que les stéréotypes concernant la Chine ont été figés dans la langue française, comment les représentations de la Chine poursuivent leur changement dans les dictionnaires, se confrontant les nouvelles conditions historiques, par exemple le déclin et la chute de la dynastie des Qing, la Seconde Guerre sino-japonaise, la fondation de la Chine populaire, la mise en œuvre de la réforme et l'ouverture, etc.

3. En analysant certains dictionnaires de grand volume, tels que le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, nous n'avons pas pu lancer des recherches sur son texte intégral pour constituer le corpus, restreints par le manque de la base de données et le temps limité des études doctorales. S'il y avait une base de données concernée, ou que nous avions assez de temps pour constituer un corpus spécialisé, nous nous approfondirons nos analyses sur ces dictionnaires.

4. Étant donné le rôle important des jésuites dans l'histoire des échanges franco-chinois, nous avons pris le *Dictionnaire de Trévoux* en tant que terrain de recherche. Sachant que le *Dictionnaire de Trévoux* est seulement un des nombreux dictionnaires rédigés par les religieux, nous pourrions viser les autres dictionnaires dont la rédaction ou la publication se rapportent aux religieux, tels que le *Dictionnaire des dictionnaires* de Paul Guérin.

RÉFÉRENCES

Bibliographie

Linguistique, sémiotique

- ADAM Jean-Michel, 2004, *Linguistique textuelle : Des genres de discours aux textes*, Nathan, Paris.
- ADAM Jean-Michel, 2008, *La linguistique textuelle : Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin, Paris.
- ARMENGAUD Françoise, 2007, *La pragmatique*, collection *Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- AUROUX Sylvain, 1979, *La sémiotique des encyclopédistes : essai d'épistémologie historique des sciences du langage*, Payot, Paris.
- AUROUX Sylvain, 2007, « Listes de mots, dictionnaires et encyclopédies. Ce que nous apprennent les encyclopédistes sur la nature des instruments linguistiques », dans *Linguas e Instrumentos Linguísticos*, vol. 20, pp. 18-30.
- AUROUX Sylvain, 2011, « Épistémologie de la lexicographie : Ce que nous apprennent les Encyclopédistes sur la théorie (et l'histoire) des dictionnaires », dans GAUDIN François, 2011, *Alain Rey, vocabuliste français*, Lambert-Lucas, Limoges, pp. 29-40.
- AUROUX Sylvain, 2013, « Le militantisme rationaliste : ce que nous apprennent les encyclopédistes sur la théorie (et l'histoire) des dictionnaires », dans François Gaudin (dir.), 2013, *La lexicographie militante : Dictionnaires du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, Honoré Champion, pp. 53-66.
- BAKHTINE Mikhail, 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociolinguistique en linguistique*, Éditions de Minuit, Paris.
- BARTHES Roland, 1964, *Éléments de sémiologie*, Denoël/Gonthier, Paris.
- BARTHES Roland, 2015, *L'Aventure sémiologique*, Éditions Points, Paris.
- BÉJOINT Henri, 1994, « Langue populaire américaine et dictionnaires : quelques remarques sociolexicographiques », dans *Revue française d'études américaines*, n° 60, pp. 117-124.
- BÉJOINT Henri, 2000, *Modern Lexicography*, Oxford University Press, Oxford.

- BENSON Phil, 2001, *Ethnocentrism and the English Dictionary*, Routledge, London.
- BENVENISTE Émile, 1976, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Gallimard, Paris.
- BENVENISTE Émile, 1980, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Gallimard, Paris.
- BOULANGER Jean-Claude, 1994, « Le paysage lexicographique français entre 1878 et 1932 : Portrait d'une culture d'époque », dans *Cahiers de lexicologie*, vol. 65, n° 2, pp. 29-45.
- BOULANGER Jean-Claude, 2003, *Les inventeurs de dictionnaires : de l'eduba des scribes mésopotamiens au scriptorium des moines médiévaux*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- BOULANGER Jean-Claude, CORMIER Monique C., 2001, *Le nom propre dans l'espace dictionnaire général : études de métalexigraphie*, M. Niyemeyer, Tübingen.
- BOYER Henri, 1990, « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques : Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », dans *Langue française*, n° 85, numéro spécial : Les représentations de la langue : approche socioinguistique, pp. 102-124.
- BOYER Henri, 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Malakoff.
- BOYER Henri, 2008, *Langue et identité : sur le nationalisme linguistique*, Lambert-Lucas, Limoges.
- CABDEL Danielle, GAUDIN François (dir.), 2006, *Aspects diachroniques du vocabulaire*, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan.
- CALVET Louis-Jean, DUMONT Pierre, 1999, *L'enquête sociolinguistique*, Éditions L'Harmattan, Paris.
- CALVET Louis-Jean, 2003, « Approche (socio)linguistique de l'œuvre de Noam Chomsky », dans *Cahiers de sociolinguistique*, vol. 8, n° 1, pp. 11-29.
- CALVET Louis-Jean, 2013, *La sociolinguistique*, collection *Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris.

- CAO Deming (曹德明), 1994, 《现代法语词汇学》 (*Lexicologie du français moderne*), 上海外语教育出版社 (Shanghai Foreign Language Education Press), Shanghai.
- CAPPELLO S., CONENNA M., 2010, *Dizionari, dictionnaires, dictionaries. Percorsi di lessicografia canadese*, Forum Edizioni, Udine.
- CHEN Yuan (陈原), 2004, 《社会语言学》 (*Sociolinguistique*), 商务印书馆 (The Commercial Press), Beijing.
- CHENG Yirong (程依荣), 2007, 《法语词汇学概论》 (*Introduction à la lexicologie française*), 上海外语教育出版社 (Shanghai Foreign Language Education Press), Shanghai.
- CHENG Zenghou (程曾厚), 1999, 《语言学引论》 (*Présentation de la linguistique*), 高等教育出版社 (High Education Press), Beijing.
- COHEN Marcel Samuel Raphaël, 1987, *Histoire d'une langue, le français*, éditions sociales, Paris.
- COLLINOT André, MAZIÈRE Francine, 1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Presses universitaires de France, Paris.
- CORBIN Pierre, 1991, « Le monde étrange des dictionnaires (8). Du Petit Robert (1967) au Micro Robert (1971) : le recyclage de citations », dans CORBIN Pierre, GUILLERM Jean-Pierre (dir.), 1991, *Lexique*, Actes du Colloque International « Dictionnaires et littérature. Littérature et dictionnaires. (1830-1990) », pp. 125-148.
- D'ALEMBERT Jean le Rond, 1751, « Dictionnaire », dans DIDEROT Denis, D'ALEMBERT Jean le Rond (dir.), 1751, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 4, Paris, Brasseur, David l'aîné, le Breton, pp. 958-966.
- DELESALLE Simone, VALENSI Lucette, 1972, « Le mot "nègre" dans les dictionnaires français d'Ancien Régime. Histoire et lexicographie. », dans *Langue française*, numéro spécial : Langage et histoire, n°15, pp. 79-104.
- DUBOIS Jean, DUBOIS Claude, 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Larousse, Paris.

- DUBOIS Jean, GIACOMO-MARCELLESI Mathée et al., 2012, *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris.
- DUCROT Oswald, TODOROV Tzvetan, 1979, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Éditions du Seuil, Paris.
- DUFLET Jean-Paul, 2010, « Discours lexicographique : l'exemple de l'altérité indienne dans les dictionnaires québécois », dans CAPPELLO S., CONENNA M. (dir.), 2010, *Dizionari, Dictionnaires, Dictionaries*, Udine, Forum, pp. 139-156.
- ECO Umberto, 2011, *Sémiotique et philosophie du langage*, Presses Universitaires de France, Paris.
- ÉLUERD Roland, 2000, *La lexicologie*, collection *Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- FERRARA Alice, 2009, « Le dictionnaire d'un pays, le pays d'un dictionnaire : Un type particulier de dictionnaire lexicoculturel », dans *Études de linguistique appliquée*, vol. 154, n° 2, pp. 191-203.
- GALISSON Robert, 1988, « Cultures et lexicocultures. Pour une approche dictionnaire de la culture partagée », dans *Annexes des Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, pp. 325-341.
- GALISSON Robert, 1992, *De la langue à la culture par les mots*, CLE international, Paris.
- GALISSON Robert, 1995, « Où il est question de lexicoculture, de cheval de Troie, et de l'Impressionnisme », dans *Études de linguistique appliquée*, numéro spécial : Lexicoculture et enseignement, vol. 97, pp. 5-14.
- GALISSON Robert, 1999, « La pragmatique lexicoculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique », dans *Études de linguistique appliquée*, vol. 116, pp. 477-496.
- GARDIN Bernard, MARCELLESI Jean-Baptiste (éd.), 1980, *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques*, actes du colloque du 27 novembre au 2 décembre 1978, Presses Universitaires de France, Paris.
- GARDIN Bernard, 2005, *Langage et luttes sociales*, Lambert-Lucas, Limoges.

- GAUDIN François, 1990, « De l'interaction à la normalisation », dans *Cahiers de Linguistique Sociale*, numéro spécial : Linguistique et matérialisme, n° 17, pp. 149-160.
- GAUDIN François, 1991, « Langue, travail scientifique et démocratisation du savoir », dans *Le Langage et l'Homme*, vol. XXVI, n° 2-3, pp. 129-139.
- GAUDIN François, 1993, *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Publication de l'Université de Rouen, Mont Saint-Aignan.
- GAUDIN François, 1994, « Comparaison des politiques française, belge et québécoise en matière linguistique », dans *La banque des mots*, n° 48, pp. 77-87.
- GAUDIN François, 1996, « Droit aux mots, droit au savoir. Approche glottopolitique de la loi Toubon », dans *Cahiers de lexicologie*, n° 69, pp. 43-61.
- GAUDIN François, 1997, « De la lecture des textes à l'appropriation des savoirs », dans *Le Langage et l'Homme*, vol. XXXII, n°4, pp. 57-73.
- GAUDIN François, 2003, *Socioterminologie : une approche sociolinguistique de la terminologie*, Duculot, Bruxelles.
- GAUDIN François, 2005, « La socioterminologie », dans *Langages*, vol. 157, n° 1, 2005, pp. 81-93.
- GAUDIN François, 2007, « Quelques mots sur la socioterminologie », dans *Cahier du RIFAL*, n° 26, pp. 26-35.
- GAUDIN François, 2008, « La politique linguistique québécoise face au bilinguisme inégal », dans *Les Cahiers du GEPE*, n°1, numéro spécial : L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?. Disponible à l'adresse : <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=975>.
- GAUDIN François (dir.), 2013a, *La lexicographie militante : Dictionnaires du XVIIIe au XXe siècle*, Honoré Champion, Paris.
- GAUDIN François (dir.), 2013b, *La rumeur des mots*, Presses de l'Université de Rouen et du Havre, Mont Saint-Aignan.

- GAUDIN François, 2014, « Dictionnaires, sociolinguistique et histoire culturelle », communication au Colloque international *Le dictionnaire : un terrain pour l'enquête sociolinguistique ?*, le 11 et 12 décembre 2014, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.
- GAUDIN François, GUESPIN L., 2000, *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*, Duculot, Bruxelles.
- GIAUFRET COLOMBANI Hélène, 1997, « Les ethnotypes dans quelques dictionnaires français du XVII^e siècle », dans *Études de linguistique appliquée*, vol. 107, numéro spécial : Stéréotypes et alentours, pp. 291-300.
- GLATIGNY Michel, 2003, « L'article ARABE dans un certain nombre de dictionnaires français : de Nicot au Grand Robert », dans *Cahiers de lexicologie*, n° 83, pp. 105-130.
- GUESPIN Louis, 1976, « Introduction : Types de discours, ou fonctionnement discursifs ? », dans *Langage*, n° 41, numéro spécial : Typologie du discours politique, pp. 3-12.
- GUESPIN Louis, 1985a, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique », dans *Cahiers de Linguistique sociale*, n° 7, pp. 13-32.
- GUESPIN Louis, 1985b, « Nous, la langue et l'interaction », dans *Mots*, n° 10, numéro spécial : Le nous politique, pp. 45-62.
- GUESPIN Louis, MARCELLES Jean-Baptiste, 1986, « Pour la glottopolitique », dans *Langages*, n°83, vol. 21, pp. 5-34.
- GUILBERT Louis, 1965, *La Formation du vocabulaire de l'aviation*, Larousse, Mayenne.
- GUILBERT Louis, 1969, « Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains », dans *Langue française*, n° 2, pp. 4-29.
- GUILBERT Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Larousse, Paris.
- HAUSSMANN Franz Josef, REICHMANN Oskar, WIEGAND Herbert Ernest (dir.), 1989, *Encyclopédie internationale de Lexicographie*, tome 1, Walter de Gruyter, Berlin/New York.

- HAUSSMAN Franz Josef, 1989, « Pour une histoire de la métalexigraphie », dans HAUSSMANN Franz Josef, REICHMANN Oskar, WIEGAND Herbert Ernest (dir.), 1989, *Encyclopédie internationale de Lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, pp. 216-224.
- HOUEBINE Anne-Marie, 2015, « De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel », dans *La linguistique*, vol. 51, n° 1, pp. 3-40.
- JOURNET René, PETIT Jacques, ROBERT Guy, 1966-1969, *Mots et dictionnaires. 1798-1878*, Annales littéraires de l'Université de Bezançon, vol.78, 92, 99, 101, Les Belles Lettres, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Éditions du Seuil, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2001, *Les actes de langages dans le discours : théorie et fonctionnement*, Nathan, Paris.
- KLEIBER Georges, 2016, « Noms propres : dénomination et catégorisation », dans *Langue française*, vol. 190, n° 2, pp. 29-44.
- LANDAU Sidney I., 2001, *Dictionaries: the Art and Craft of Lexicography*, Cambridge University Press, Cambridge.
- LARA Luis Fernando, 1989, « Dictionnaire de langue, encyclopédie, dictionnaire encyclopédique : le sens de leur distinction », dans HAUSSMANN Franz Josef, REICHMANN Oskar, WIEGAND Herbert Ernest (dir.), 1989, *Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, pp. 280-287.
- LAROUSSE Pierre, 1866, « Préface », dans Pierre Larousse, 1866, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome 1, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, pp. V-LXXVI.
- LEHMANN Alise, 1995, « La citation d'auteurs dans les dictionnaires de la fin du XVII^e siècle (Richelet et Furetière) », dans *Langue française*, vol. 106, n° 1, pp. 35-54.
- LEHMANN Alise, MARTIN-BERTHET Françoise, 2013, *Lexicologie : sémantique, morphologie et lexicographie*, Armand Collin, Paris.

- LITTRÉ Émile, 1873, « Préface », dans LITTRÉ Émile, 1873, *Dictionnaire de langue française*, tome 1, Paris, Librairie Hachette et Ciz, pp. I-XXXIX.
- LI Xiuqin (李秀琴), 1985, 《法语词汇学概述》 (*Précis de lexicologie française*), 外语教学与研究出版社 (Foreign Language Teaching and Research Press), Beijing.
- MAINGUENEAU Dominique, 2016, *Termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris.
- MAINGUENEAU Dominique, CHAREAUDEAU Patrick, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris.
- MARCELLESI Jean-Baptiste, GARDIN Bernard, 1977, *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Larousse, Paris.
- MATORÉ Georges, 1968, *Histoire des dictionnaires français*, Larousse, Paris.
- MESCHONNIC Henri, 1991, *Des mots et des mondes : Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Hatier, Paris.
- MESCHONNIC Henri, 1996, « L'encyclopédie sortant de son mot pour se voir », dans Roland Shaer (dir.), 1996, *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Flammarion, pp. 19-23.
- MESCHONNIC Henri, 2012, *Langage, histoire, une même théorie*, Éditions Verdier, Paris.
- NEVEU Franck, 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, Paris.
- NEVEU Franck, 2011 [2004], *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, Paris.
- PRUVOST Jean, 2000, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, Presses Universitaires de France, Paris.
- PRUVOST Jean, 2002, *Les dictionnaires de langue française*, collection *Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- PRUVOST Jean, 2005, « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle », dans *Éla. Étude de linguistique appliquée*, vol. 137, n° 1, numéro spécial *Dictionnaires et innovations dans les dictionnaires français*, pp. 7-37.

- PRUVOST Jean, 2006, *Les dictionnaires français : outils d'une langue et d'une culture*, Éditions Ophrys, Paris.
- PRUVOST Jean, 2008, *Dictionnaire de la Chine : La Chine des dictionnaires*, Éditions des Silves, Eragny-sur-Oise.
- PRUVOST Jean, 2009, « Quelques perspectives lexicographiques à mesurer à l'aune lexiculturelle », dans *Études de linguistique appliquée*, vol. 154, n° 2, pp. 137-153.
- PRUVOST Jean, 2014a, *Le dico des dictionnaires*, Éditions JC Lattès, Paris.
- PRUVOST Jean, 2014b, « Avant-propos : De l'«ailleurs» et de l'«autre» », dans *Études de linguistique appliquée*, vol. 176, n° 4, pp. 389-392.
- QUEMADA Bernard, 1967, *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863 : Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, thèse de l'Université de Paris, Didier, Paris.
- QUEMADA Bernard, 1987, « Notes sur lexicographie et dictionnaire », dans *Cahiers de lexicologie*, vol. 51, n° 2, pp. 229-242.
- QUILLET Aristide, « Préface », dans QUILLET Aristide, *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, tome 1, Paris, Quillet, 1985.
- REBOUL Anne, MOESCHLER Jacques, 1998, *La pragmatique aujourd'hui : une nouvelle science de la communication*, Éditions du Seuil, Paris.
- REY Alain, 1970, « Typologie génétique des dictionnaires », dans *Langages*, n° 19, numéro spécial *La lexicographie*, pp. 48-68.
- REY Alain, 1977, *Le lexique, images et modèles : du dictionnaire à la lexicologie*, Armand Collin, Paris.
- REY Alain, 1982, *Encyclopédies et dictionnaires*, collection *Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- REY Alain, 1992, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires le Robert, Paris.
- REY Alain, 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, Dictionnaires Le Robert, Paris.
- REY Alain, 2007, *Miroirs du monde : une histoire de l'encyclopédisme*, Fayard, Paris

- REY Alain, 2008, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot : Images et modèles*, Armand Collin, Paris.
- REY Alain, 2011, *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Plon, Paris.
- REY Alain., DELESALLE Simone, 1979, « Problèmes et conflits lexicographiques », dans *Langue française*, n° 43, pp. 4-26.
- REY Christophe, 2012, « Dictionnairique et édition au siècle des Lumières », dans *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 177, n° 1, pp. 21-36.
- REY Christophe, (à paraître), *Dictionnaire et sociolinguistique*, Honoré Champion, Paris.
- REY Christophe, REYNÉS Philippe (éd.), 2012, *Dictionnaires, norme(s) et sociolinguistique*, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique n°5, l'Harmattan, Paris.
- REY-DEBOVE Josette, 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, The Hague/Paris.
- ROSSI Micaela, 2002, « “Quel souk dans ta chambre !”. Images et descriptions des cultures arabe et juive dans les dictionnaires scolaires contemporains », dans *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 128, n° 4, pp. 431-445.
- SARFATI Georges-Elia, 1999, *Discours ordinaire et identités juives. La représentation des Juifs et du judaïsme dans les dictionnaires et encyclopédies de langue française, du Moyen-Âge au XX^e siècle*, Berg International, Paris.
- SARFATI Georges-Elia, 2012, *Éléments de l'analyse du discours*, collection 128, Armand Collin, Paris.
- SAUSSURE Ferdinand de, 1971, *Cours de linguistique générale*, Payot, Paris.
- SAUSSURE Ferdinand de, 2002, *Écrits de linguistique générale*, Galimard, Paris.
- TEMPLE Martine, 1996, *Pour une sémantique des mots construits*, Presses universitaires du Septentrion, Paris.
- VERGER Victor, 1833, « Préface de M. V. Verger », dans VERGER Victor, NODIER Charles, 1833, *Dictionnaire universel de la langue française*, tome 1, Paris, Librairie classique-élémentaire de Belin-Mandar, pp. V-VIII.
- XU Guozhang (许国璋), 1999, 《许国璋论语言》 (*De la langue*), 外语教学与研究出版社 (Foreign Language Teaching and Research Press), Beijing.

- ZHANG Yihua (章宜华), YONG Heming (雍和明), 2007, 《当代词典学》 (*La lexicographie contemporaine*), 商务印书馆 (The Commercial Press), Beijing.
- ZHU Wanjin (祝畹瑾), 1992, 《社会语言学概论》 (*Présentation de la sociolinguistique*), 湖南教育出版社 (Hunan Education Publishing House), Changsha.

Histoire, biographie

- BEUCHOT Adrien-Jean-Quentin, 1843, « Basnage du Fraquenay (Henri) », dans MICHAUD Louis-Gabriel (dir.), 1843, *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 3, Paris, A. Thoissier Desplaces, pp. 495.
- BLETON Paul, 2002, *Western, France. La place de l'Ouest dans l'imaginaire français*, Ancrage, Amiens.
- BOURDIEU Pierre, CHARTIER Roger, DARNTON Robert, 1985, « Dialogue à propos de l'histoire culturelle », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 59, pp. 86-93.
- BURKE Peter, 2008, *What is Cultural History ?*, second edition, Polity Press, Cambridge.
- DELPORTE Christian, GERVEREAU Laurent, MARÉCHAL Denis (dir.), 2008, *Quelle est la place des images en histoire?*, Nouveau monde éditions, Paris.
- DELPORTE Christian, MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François (dir.), 2010, *Dictionnaire de l'histoire culturelle de la France contemporaine*, Presses Universitaires de France, Paris.
- DUBY Georges, « Histoire des mentalités », dans Charles Samaran (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Librairie Gallimard, 1961, pp.937-966.
- FOISSET Jean-Louis-Severin, LANDRIEUX, 1843, « Moréri, (Louis) », dans MICHAUD Louis-Gabriel (dir.), 1843, *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 29, Paris, Mme C.Desplaces, pp. 296-297.
- FRANK Robert, 2010, « Altérité, représentation de l'autre », dans DELPORTE Christian, MOLLIER Jean-Yves, SIRINELLI Jean-François (dir.), 2010, *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 13-15.

- GAUDIN François (dir.), 2006, *Le monde perdu de Maurice Lâchatre (1814-1900)*, Honoré Champion, Paris.
- GAUDIN François, 2006, « Maurice Lachâtre, le livre pour le progrès », dans *Le Magazine du bibliophile*, n° 56, pp. 16-19.
- GAUDIN François, 2014, *Maurice Lâchatre, éditeur socialiste (1814-1900)*, Lambert-Lucas, Limoges.
- GAUDIN François, MOLLIER Jean-Yves, 2008, *Cinq centimes par jours. Pratique commerciales d'un éditeur engagé*, Presses de l'Université de Rouen et du Havre, Mont Saint-Aignan.
- MAROT Pierre, 1961, « Les outils de la recherche historique », dans Charles Samaran (dir.), 1961, *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Librairie Gallimard, pp. 1421-1453.
- MICHAUD Louis-Gabriel (dir.), 1843-1865, *Biographie universelle ancienne et moderne*, 2^e édition, A. Thoissier Desplaces/Librairie de F.A. Brockhaus, Paris/Leipzig.
- MOLLIER Jean-Yves, 2001, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*, Presses Universitaires de France, Paris.
- MOLLIER Jean-Yves, 2003, « Histoire culturelle et histoire littéraire », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 103, n° 3, pp. 597-612.
- MOLLIER Jean-Yves, 2015a, *Une autre histoire de l'édition française*, La Fabrique Éditions, Paris.
- MOLLIER Jean-Yves, 2015b, *L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France de la fin du XVIII^e siècle au début du XXI^e siècle*, s.l.
- MOLLIER Jean-Yves, DUBOT Bruno, 2012, *Histoire de la librairie Larousse (1852-2010)*, Fayard, Paris.
- ORY Pascal, 2004, *L'histoire culturelle*, collection *Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris.
- POIRRIER Philippe, 2007, « L'histoire culturelle en France. Retour sur trois itinéraires : Alain Corbin, Roger Chartier et Jean-François Sirinelli », dans *Cahiers d'histoire*, vol. 26, n° 2, pp. 49-59.

- POIRRIER Philippe, 2008, « L'histoire culturelle en France. "Une histoire sociale des représentations" », dans POIRRIER Philippe (dir.), *L'Histoire culturelle : un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008, pp. 27-39.
- ROGER Chartier, 1986, « Le monde comme représentation », dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 6, pp. 1505-1520.
- ROGER Chartier, 2000, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Éditions du Seuil, Paris.
- ROGER Chartier, MARTIN Henri-Jean (dir.), 1990a, *Histoire de l'édition française 2. Le livre triomphant 1660-1830*, Fayard, Paris.
- ROGER Chartier, MARTIN Henri-Jean (dir.), 1990b, *Histoire de l'édition française 3. Le temps des éditeurs : Du romantisme à la Belle Époque*, Fayard, Paris.
- SIRINELLI Jean-François, 2005, *Comprendre le XX^e siècle français*, Fayard, Paris.
- WEISS Pierre Charles, 1843-1865, « Estienne (Charles) », dans MICHAUD Louis-Gabriel (dir.), 1843-1865, *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 13, Paris, Madame C. Desplaces, pp. 111-112.
- WEISS Pierre Charles, 1843-1865, « Juigné-Broissinière (D.... de) », dans MICHAUD Louis-Gabriel (dir.), 1843-1865, *Biographie universelle ancienne et moderne*, tome 21, Paris, Mme C. Desplaces, pp. 300-301.

Sinologie, Histoire de la Chine

- BARBOSA Duarte, c.1516, « O grande reino da China », dans Barbosa Duarte, c.1516, *Livro*, s.l., pp. 217-219.
- CHENG Anne, 2015, « Chine des Lumières et Lumières chinoises », dans *Rue Descartes*, vol. 84, n° 1, pp. 4-10.
- CHIU Chi-Chin, 2007, *Les échanges franco-chinois (Pékin, Taïwan) : de l'évolution à la révolution : étude d'imagologie (du XVI^e au XXI^e siècle)*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris-Est.
- COEN Dean Bouchana, 1962, *The Encyclopédie and China*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de l'Indiana, États-Unis.

- Collectif, 1703-1776, *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, Nicolas Le Clerc, Paris.
- DIDIER Béatrice, MENG Hua (éd.), 2014, *Miroirs croisés Chine-France (XVII^e-XXI^e siècle)*, Honoré Champion, Paris.
- DU HALDE Jean-Baptiste, 1735, *Description de l'empire de la Chine*, P. G. Le Mercier, Paris.
- ÉTIEMBLE René, 1988, *L'Europe chinoise, tome I : De l'Empire romain à Leibniz*, Gallimard, Paris.
- ÉTIEMBLE René, 1989, *L'Europe chinoise, tome II : De la sinophilie à la sinophobie*, Gallimard, Paris.
- FAN Ye (范晔), 1965, 《后汉书》 (*Livre des Han postérieurs*), 中华书局 (Zhonghua Book Company), Beijing.
- GERNET Jacques, 1991, *Chine et christianisme : la première confrontation*, Gallimard, Paris.
- HE Yin (何寅), XU Guanghua (许光华), 2000, 《国外汉学史》 (*Histoire de la sinologie à l'étranger*), 上海外语教育出版社 (Shanghai Foreign Language Education Press), Shanghai.
- ISRAEL Jonathan, 2014, « La querelle sur Confucius dans les Lumières européennes (1670-1730) », dans *Rue Descartes*, vol. 81, n° 2, pp. 64-83.
- JIMACK Peter, 2010, « Évolution du texte », dans RAYNAL Guillaume-Thomas, 2010, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Paris, Centre international d'étude du XVIII^e siècle 2010.
- LAUFER Berthold, 1912, « The name China », dans *T'oung pao*, vol. 13, n° 1, pp. 719-726.
- LE COMTE Louis, 1696, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, Imprimerie royale, Paris.
- LEHNER Georg, 2011, *China in European Encyclopaedias, 1700-1850*, Brill, Leiden.
- MENG Hua, 1988, *Voltaire et la Chine*, thèse soutenue à l'Université Paris IV.
- PELLIOT Paul, 1912, « L'origine du nom de "Chine" », dans *T'oung pao*, vol. 13, n° 1, pp. 727-742.

- PFISTER Louis, 1932, *Notices biographiques et bibliographiques sur les jésuites de l'ancienne missions de Chine, 1552-1773*, Imprimerie de la Mission catholique, Chang-hai (Shanghai).
- ROBERTS J.A.G., 1997, « L'image de la Chine dans l'Encyclopédie », dans *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°22, pp.87-108.
- SPENCE Jonathan D., 1998, *The Chan's Great Continent: China in Western Minds*, W.W. Norton & Company, New York.
- XU Minglong (许明龙), 1999, 《欧洲 18 世纪“中国热”》 (*The Chinese Vogue in Europe During the Eighteenth Century*), 山西教育出版社 (Shanxi Education Press), Taiyuan.
- XU Guanghua (许光华), 2009, 《法国汉学史》 (*Histoire de la sinologie en France*), 学苑出版社 (Academy Press), Beijing.
- XU Xiaoya (徐晓亚), 2006, 《百年中法关系》 (*A Century of China-France Relations*), 世界知识出版社 (World Affairs Press), Beijing.
- ZHANG Xiping, 2011, « La sinologie et la littérature comparée », dans *Revue de littérature comparée*, vol. 337, n°1, pp. 113-119.
- ZHOU Ning (周宁), 1999, 《2000 年西方看中国》 (*La Chine vue par l'Occident depuis 2000 ans*), 团结出版社 (Tuanjie Press), Beijing.

Littérature

- BELISSA Marc, 2010, *La Russie mise en Lumières*, Éditions Kimé, Paris.
- BETZ Louis-P., 1896, « Kritische Betrachtungen über Wesen, Aufgabe und Bedeutung der vergleichenden Literaturgeschichte », dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, vol. 18, pp. 141-156.
- CÆDÈS Georges, 1910, *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient depuis le IV^e siècle av. J.-C. jusqu'au XIV^e siècle*, E. Leroux, Paris.
- GENETTE Gérard, 2000, *Seuils*, Éditions du Seuil, Paris.
- JAOUIK Moulay-Badreddine, 2011, *L'Islam et les Lumières françaises 1624-1789*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Rouen.

- JEANDILLOU Jean-François, 1999, « Le tribunal des lettres : Nodier et les Questions de littérature légale », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 99, n° 1, pp. 57-74.
- LÉVINAS Emmanuel, 1979, *Le Temps et l'Autre*, Presses Universitaires de France, Paris.
- MENG Hua (dir.), 2001, 《比较文学形象学》 (*Imagologie en littérature comparée*), 北京大学出版社 (Peking University Press), Beijing.
- PAGEAUX Daniel-Henri, 1995, « Recherche sur l'imagologie : de l'Histoire culturelle à la Poétique », dans *Thélème. Revista Complutense Estudios Franceses*, n° 8, pp. 135-160.
- RICŒUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Éditions du Seuil, Paris.
- VAPEREAU Gustave, 1876, « Biographie », dans VAPEREAU Gustave, 1876, *Dictionnaire universelle des littératures*, Paris, Hachette, pp. 270-271.
- VÉRARD Antoine, 1910, *Le jardin de plaisance et fleur de rhétorique*, Firmin Didot, Paris.
- ZHANG Yinde, 2014, « Imagologie et réception : problématiques d'un champ d'études croisé en Chine », dans PINO Angel et RABUT Isabelle (dir.), 2014, *La littérature chinoise hors de ses frontières. Influences et réceptions croisées*, pp. 35-52.

Sociologie, psychologie

- BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris.
- LÉVY-BRUHL Lucien, 1910, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Presses universitaires de France, Paris.
- Collectif, 2004, « Stéréotype », article dans DORTIER Jean-François (dir.), 2004, *Dictionnaires des sciences humaines*, Éditions Sciences Humaines, Paris, pp. 790-791.
- Collectif, 2013, « Stéréotype », dans DORTIER Jean-François (dir.), 2013, *Dictionnaire des sciences sociales*, Éditions Sciences Humaines, Paris.

Ouvrages lexicographiques

Ouvrages étudiés

JUIGNÉ-BROISSINIÈRE Daniel de, 1627, *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique*.

JUIGNÉ-BROISSINIÈRE Daniel de, 1644, *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique*.

MORÉRI Louis, 1674, *Grand dictionnaire historique*.

MORÉRI Louis, 1683, *Grand dictionnaire historique*.

FURETIÈRE Antoine, 1690, *Dictionnaire universel*.

BAYLE Pierre, 1696, *Dictionnaire historique et critique*.

BASNAGE DE BEAUVAL Henri, 1701, *Dictionnaire universel*.

BRUTEL DE LA RIVIÈRE Jean-Baptiste, 1727, *Dictionnaire universel*.

DIDEROT Denis, D'ALEMBERT Jean le Rond, 1751-1772, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts, et des métiers*.

Collectif, 1771, *Dictionnaire de Trévoux*.

VERGER Victor, NODIER Charles, 1833, *Dictionnaire universel de la langue française*.

LITTRÉ Émile, 1863-1872, *Dictionnaire de la langue française*.

LAROUSSE Pierre, 1866-1877, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

Ouvrages consultés

Collectif, *Trésor de la Langue Française informatisé*. Disponible à l'adresse : <http://atilf.atilf.fr/>.

GUILBERT Louis, LAGANE René, NIOBEY Georges, 1972-1978, *Grand Larousse de la langue française*, Larousse, Paris.

LITTRÉ Émile, 1863-1872, *Dictionnaire de la langue française*, Hachette, Paris.

REY Alain, MORVAN Danièle, 2001, *Grand Robert de la langue française*, Dictionnaires le Robert, Paris.

Sitographie

Anonyme, « *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies. Manuel de Grammaire, d'orthographe et de néologie ; extrait comparatif, Concordance et Supplément de tous les Dictionnaires* de Pierre-Claude-Victor Boiste, Paris, Verdière, 1800, 1 vol. in-4° ». Disponible à l'adresse :

<http://www.dictionnaires.culture.fr/fichedic/Universel-boiste.html>.

Collectif, « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles », Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet - 6 août 1982.

Disponible à l'adresse :

http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf.

ORY Pascal, « Histoire (domaines et champs) – Histoire culturelle », dans

Encyclopædia universalis (en ligne). Disponible à l'adresse :

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/histoire-domaines-et-champs-histoire-culturelle/>.

PINTO Louis, « Doxa, sociologie », dans *Encyclopædia universalis* (en ligne) .

Disponible à l'adresse :

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/doxa-sociologie/>.

TURCAN Isabelle, « Le Dictionnaire Universel François Latin dit de Trévoux », présentation du Dictionnaire de Trévoux dans le site d'Internet CNRTL.

Disponible à l'adresse :

http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/trevoux/affiche_presentation.php.

TURCAN Isabelle, « La série des éditions du Dictionnaire de Trévoux : Conquête d'une identité dans l'histoire de la lexicographie française ». Disponible à

l'adresse : http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/trevoux/affiche_serie.php.

WAGNEUR Jean-Didier, « Littré (Émile) 1801-1881 », dans *Encyclopædia universalis* (en ligne). Disponible à l'adresse :

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/emile-littré/>.

WILL Pierre-Etienne, « Jean-Pierre Abel-Rémusat (1788-1832) et ses successeurs : 200 ans de sinologie française en France et en Chine », dans *La lettre du*

Collège de France, n°40, 2015, mis en ligne le 01 septembre 2015. Disponible à l'adresse : <http://lettre-cdf.revues.org/2090>.

ZHENGZHANG Shangfang, « 支那真正的来源 » (La vraie origine de *China*), article publié sous forme de blog. Disponible à l'adresse : http://blog.sina.com.cn/s/blog_4b41fa86010006j4.html.

Annexe

Articles

Dictionarium historicum, geographicum ac poeticum (1561)

SERES

- S E
- tuant. Ex septem siquidem stellis duæ pariles vno in loco videntur, quæ pro bobus accipiuntur: reliquæ quinque plaustri figuram designant. Itaque & proximum huius sydus Bubulcus, id est, Bootes appellatur, qui more bubulci curram sequitur. Hoc sydus à figura, quia simile plastro videtur, antiqui Græcorum *Ζηρσ*, id est, plastrum dixerunt. Ab his stellis ventus spirat, Austro obiectus, Latinis Septentrio, & Septentrionalis, & Septentrionalis. Græcis, quod à Arcto fiet, Aparctius dicitur. Cicero ad Atticum lib. 9. Ex ea die fuere Septentriones venti.
- Septimius Bassus, Consul, ab vrbe cond. 1069.
- Septimius Acyndius, Consul, ab vrbe condita. 1091.
- *Septimontium festum Romanorum fuit institutum cum septimus collis vrbi esset additus, in cuius celebritate in locis septem sacrum factum fuisse testis est Varro. Palatio, Suburra Velia, Faguta li, Cælio, oppio, & Cæpio, quo die per urbem vehiculis vehi erat piaculum. Plut. in causis Rom.
- Sepulcra, vide Serubia.
- Séquana, fluuius Gallia; Lutetiam Parisiorum mediam interfecans, vnaque cum Marrona Belgas à Celtis diuidens.
- Séquani, Stephano, populi Gallia; Heduis, Lingonibus & Heluetiis finitimi: à Sequana fluuius, qui apud eos oritur, nomen sortiti. Horum loca hodie tenent Burgundiones.
- Ser, Ciuitas in tribu Nephtali. iofue 19. Vide **C E R E S**.
- Sera, Insula in mari Britannico, & c. Legendum Serasa, vt supra.
- Sera, nomea vrbs in Asia Scythica.
- Seranus, cognomen cuiusdam Romani nobilissimi: sumptum à sero, pro semino seu planto, quod agrum cum fereret, absens dictator dicitur est.
- Seraphin, vox Hebræa, chorus angelorum.
- Serapion, Aelianus dicitur, orator Alexandrinus multa scripsit. Vide Suidam.
- Serapion, pictor, cognominatus Rhyparographus. Plin. lib. 35. cap. 10.
- Serapion, præsul Antiochenus sub Commodo principe. Hieronymus.
- *Serapion quidam, pater fuit Decem millium monachorum quos omnes tempore mæsis precio conducebat, vt sua opera iuarent pauperum laborem: vivebat ipse pane & aqua vnicâ veste contentus.
- Serapion, qui ob elegantiam ingenij, scholasticus meruit cognominari: scripsit contra Manichæos, laudatus ob fidei constantiam sub Constantino principe. Hieronymus.
- Serapion, sub Decio, martyrio apud Alexandria coronatus, anno salutis 251.
- Serapion, Alemannorum rex, anno salutis 359.
- Serapis, deus Aegyptiorum, sub bouis figura colis solitus, qui & Apis dicitur, & Osiris.
- Serapis, deus, qui apud Græcos Pluto. Huius memi-
- S E
- nit Cicero libro 3. de natura deorum, & multis. Cælius Rhodiginus cap. 34. lib. 1. antiquarum lectionum.
- Serbônis, palus iuxta quam est mons Calsius. Herodotus lib. 2. Vide **S E R O N I S**.
- Serebia, nomen viri. 2. efd. 9.
- Seres, populi Scythia; Asiaticæ inter Tabim & Taurum montem, à Sera vrbe sic dicti, apud quos arbores sunt, lanam in frondibus ferentes tenuissimam, ex qua vestimenta conficiunt, quæ Serica nuncupantur. Virgil. 2. Georg.
- Velleræque vt folijs depectant tenuia Seres. *Iustissimi sunt & ducentesimum vitæ annum excedunt. Rutilus habet comas, oculos cæruleos, frugalissimi sunt & vitæ pacatioris cultores, vitantes hominum cætus. Aduenis illuc euntibus, nulla sermonum vice, rerum precia solis proponunt oculis: nihil ipsi comparant aduectitium.
- Seréfer, vnus ex principibus regis Babyloniorum. ierem. 39.
- Sereth, filius Ashur ex Halaa. 1. paral. 4.
- Sergestus, Aeneæ nauta. Virgil. 4. A Encid.
- Sergianus, Consul, anno ab vrbe condita 887.
- Sergium, suburbanum in faucibus Ponti ad sinistram, Daphne alias vocatum. Steph.
- Sérgius, nomen proconfulis, cognomento Pauli. act. 13.
- Sérgius LXXXI. pontifex Romanus, anno salutis 685.
- Sérgius I. Rom. Episcopus, anno salutis 843.
- Sérgius II. Rom. Episcopus, anno sal. 905.
- Sérgius III. pontifex, anno sal. 1007.
- Sérgius Seruianus, consul, anno ab vrbe condita 886.
- Séria, Hispania; vrbs, Ptolemi. lib. 2. cap. 4. Plinio, Fama Iulia dicta. Alias vrbs Tuditanorum in Hispania.
- Sériphus, insula exigua in mari Aegæo, vna Cycladum, viginti non amplius passuum millia distans à Delo, vt refert Plinius lib. 4. cap. 12. In hac insula ranæ prorsus mutæ esse traduntur: vnde proverbialiter Seriphia rana dicitur, in homines mutos, ac dicendi canendique prorsus imperitos. Plinius lib. 8. cap. 58. In eam relegabantur nocentes, vt in Gyron.
- Serius, fluuius Cisalpinæ Gallia; per Bergomatem agrum in Aduam fluens, à quo vallis Serania in eodem agro populosa artificiosaque nominata est.
- Sermyla, ciuitas in Sithonia Macedonia. Herodotus lib. 7. Stephano, vrbs iuxta Athon. Gétile, Sermylius, Sermyliæ, Sermylieus.
- Seron, Princeps exercitus Syria; 1. machabæorum tertio.
- Serópta, ciuitas Phœnicia; apud quam nascebatur vinum laudatissimum. Vnde Seroptanum vinum. Vide **S A R E P T A**.
- Seror, filius Bechorath. 1. paral. 9.
- Serrheum, promontorium Thracia; & ciuitas Samoethracia: Cætilia, Serrheie, Serrheotes, Serrheates.

SINARUM REGIO

S I

S I

289

do, Simonides dicitur ex eo, quod meminisset, quo eorum loco quisque cubuisset, demonstrator vniuscuiusque sepeliendi fuisse. Hac tum re admonitus inuenisse fertur, ordinem esse maximè, qui memoriam lumen adferret. Cicero. Iambicum poetam Strabo fuisse dicit: Suidas verò Carystium siue Erythreum, qui scripsit Græcorum apud Aulidem conuentum, trimetrorum libros duos, & alia. Præter hos, alios duos ponit: vnum filium sororis Simonidis Cei, cognominatum Meliceram, qui ante bellum Peloponnesiacum fuit, scripsitque genealogiam libris tribus. Alterum Simonidem Magnetem, poetam Antiochi Magni tempore, cuius res gestas scripsit, ac bellum aduersus Galatas. Suidas. Primus ille literas inuenit longas, & præterea lyræ tertium sonum, Plinius octauam chordam addidisse scribit.

Simónides, poetæ Iambicus ex Amorgo insula, traditur primus fuisse apud Græcos lyricus, ad mouendas lachrymas aptissimus: flebile carmen inuenit.

Simplícicus x l v. Romanorū episcopus, annis x v. mens. i. dieb. v l l. anno sal. 469.

Simpri, Vide o m b r i c i.

Simfon x v r, filius Manue, de tribu Dan, regnauit an. x. liberauit filios Israel à Philistinorum seruitute, quibus annis x l. tributa soluerat. Vir fortissimus, leonem manu suffocauit. Maxilla asini mille Philistinorum interfecit, cæteris in fugam versis. Demum fraude Dalilæ deceptus, captus ab hoste, excæcatus, ludens coram Palestinorū principibus, apprehensus columnis, quibus domus nitabatur, ædificium subuertit, perierunt l l l. m. Philistinorum. iudic. 13. Ioseph. lib. 5. cap. 10.

Simúndi, insula, quæ postea Taprobane, vt infra dicitur.

Simyrus, vrbs Syriorum: Gentile, Simyrius vel Symyreus. Steph.

Sin, Eremsus inter Elim & Sinai, in qua octaua Israelitarum mansio fuit, ex od. 16. nume. 33. Latinus Ezechielis interpres pro hoc transtulit Pelusium, ezech. 30.

Sin, nume. 13. 20. 27. 33. 34. deut. 32. iof. 15. Desertum in terra Edom, quod aliàs Cades vel desertum Pharan dicitur, Vide c a d e s.

Sina, vrbs Mesopotamiæ, quo nomine etiam dictus est mons Petræ & Arabiæ. Apostolus, Sina, mons est in Arabia, qui coniunctus est ei, qui nunc est Hierusalem. Vide s i n a r u m.

Sínada, Ciuitas Asiatica ad Cariæ fines, non magna, ante quam planities iacet oleis confita, sexaginta ferè stadiorum. Dicitur & Sinnas, adis, vt apud Sidonium. Sunt qui per y psilon in prima scribãt, & rectius, & per duplex n, vide infra.

Sinæus, Filius Chanaan. gene. 10. 1. paral. 1.

*Sinalus fuit medicus quidam de quo Syllius Italicus lib. 5. Ipse olim antiquo primum Garamanticus Amnon, &c.

Sinápodes, populi in desertis Africæ, qui, vt Pomponius refert, inflexi lentis cruribus serpere magis,

quàm ingredi traduntur.

Sinârū regio, Ptolemæo lib. 7. cap. 3. terminatur à Septentrione parte Serum exposita, ab ortu Solis atque meridie terra incognita, ab occasu India extra Gangem. Vide s i n a. Stephano metropolis est Sinarum.

Sinda, vrbs iuxta magnum sinum India, vnde, populi. * apud hos hic mos erat sepeliendi, vt torpentes in sepulchra mortuorum mitterent, quot hostes interfecissent. Steph.

Sindarus, arx in Cyro oppido Syriæ. Steph.

Sindessus, vrbs Cariæ: Gentile, Sindesus vel Sindeseus. Steph.

Sindi, populi ad Meridiem Mæotidis. Alij Sindicam gentem à Mæotis descendisse scribunt. Steph.

Sindia, vrbs Lyciæ: Gentile, Sindij. Steph.

Sindonæi populi Thraciæ. Steph.

Sindones, populi Asiæ iuxta Mæotidem. Ioannes Honterus.

Sinera, vrbs Phœnicæ: Gentile, Sinereus. Steph.

Singara, vrbs Arabiæ iuxta Edesiam. Ciuis, Singarenus. Steph.

Singya, vrbs Pamphiliæ: Gentile, Singyates. Steph.

Singus, vrbs iuxta Athon. Hinc Singius, Singeus, Singicus. Steph.

Sinnear, regio plana, oranis generis deliciis abundans, anno mundi 1761.

Sinoë, vrbs Siciliæ hinc Sinoëllæus. Steph. Vide s i n v e s s a.

Sinon, filius Sisyphi, nepos Autolyçi furis, qui cum Vlyssæ ad bellum Troianum profectus, cum Græci decimo demum anno diffidentes Ilium vi capi posse, ad dolum proditionemque confugerent, omnium maximè idoneus vilis est, cui ob ingenij astutiam fallendorum Troianorum, equique aperiendi negotium imponeretur. Virgil. 2. Aeneid. Plinius ait huius inuentum fuisse significationem speculariam.

Sinónia, Plinio lib. 3. cap. 6, insula Corsicæ ultra Tyberina ostia in Antriano.

Sinópe, nomen regis Numidarum.

Sinópe, Afopi filia, quam Apollo raptam in Põtum traduxit, & ex ea genuit Syrum, vnde Syri postea appellati sunt, tametsi alij Martis & Aeginæ, alij Parnasses & Martis filium fuisse tradunt: quidam autem non ab Apolline vitaram, sed ab eo & Ioue perpetuam virginitatem sortitam, cum illi spe concubitus, quicquid postulasset, ei daturos se promisissent.

Sinópe, vrbs Ponti, in colle peninsulæ cuiusdam sita, ex vtraque Isthmi parte portus & stationes habens, olim etiam frequenti gymnasio, & rubricæ genere, quam Sinopicam vocant, clarissima. Sinopem (inquit Strabo libro 12.) vrbiū, quæ in Põto sunt, clarissimam, Milesij condiderunt: quæ classe comparata, mari, quod intra Cyaneas est, imperauit. Extra verò multorum certaminum particeps fuit cum Græcis: & cum libera fuisset, tandem amissa libertate, Pharnaci obtemperauit, (fuit enim obsidione capta posteaque successoribus

C C

Dictionnaire théologique, historique, poétique, ... (1627)

CATHAY

697

C A

du Nil vers le Midy, qui est là tellement roide en son cours, & tombe des montagnes & rochers avec telle violence que ces habitans estourdis de son bruit en deuiennent totalement sourds. *Pline lin. 5. chap. 9.*

Catana ville de la Sicile, située au pied du mont *Ætna*, signalée par la naissance de *Charondas* Legislateur des Atheniens. Il se voyoit en cette ville vn simulacre de *Cerés*, lequel il n'estoit permis à homme viuant de toucher, non pas mesme de le garder. *Cic. en la 6. Verrine.* S'appelle encore de present *Catania*.

Cataphryges ou Cathares, Heretiques, engeance des Montanistes; ainsi appelez pour ce qu'ils s'estimoient seuls mondes & vrais Chrestiens, assurens de plus qu'aucun vice ne les pouuoit souiller, ce qu'ils inferoient du passage mal interpreté de l'Apostre, *Toutes choses sont nettes à ceux qui sont nets.* Enuiron l'an 1163. leurs Chefs *Arnoul*, *Marfille*, & *Theodoric*, n'ayans peu estre diuertis de leurs erreurs par l'Abbé *Eckbert*, furent bruslez vifs à *Cologne* avec sept autres de leur secte. *Hirsang en sa Chroniq.*

Catalogne, Prouince d'Espagne; ainsi dicté selon *Rhenan lin. 2. des affaires Germaniq.* comme *Catalania* des *Cattes* & *Alains* qui là vinrent ensemble habiter. Elle est bornée des monts *Pyrenées*, de la mer *Mediterranée*, & des fleues *Cinga* & de l'*Hebre*. Est pour la pluspart sterile, ne portant que fruiçts fauuages. Sa capitale ville est *Barcelone*: il y a aussi *Tarascon* ville fort celebre qui a donné le nom à l'*Arragon*, le Comté de *Roussillon*, & autres. *Mercat. en son Atlas.*

Cathares Heretiques, autrement appelez *Nouatiens*. Voy *Nouatiens*.

Cathay Prouince tres-ample, subiecte au grand *Cham* de

C A

698

Tartarie qu'on appelloit iadis la region des *Seres*. Sa capitale est *Cambalu* demeure ordinaire de cet *Empereur*. Ce pays abonde en ris, fourment; comme aussi en argent, or, soye, perles, rhubarbe, musc: Il y a grand nombre d'animaux, & specialement des cheuaux. L'air y est fort rude & inconstant, remply de vents & tonnerres. L'on y void la riuere de *Quiam* qui est la plus grande de tout le monde, ayant (selon *Paul Venitien*) en sa longueur bien 100. iournées de chemin; & bien 6. milles, & quelquefois 10. milles en sa largeur. Ses habitans espoufoient iadis plusieurs femmes, & quand le mary estoit mort, elles plaidoient leurs causes deuant des Iuges touchant leurs merites enuers le defunct; & celle qui estoit preferée se faisoit quant & quant brusler avec son corps: Aussi en leurs mariages, ils ne consideroient ny les richesses, ny l'extraction; mais la beauté & gentillesse, pour auoir de beaux enfans, & mesmes auoient esgard en l'eslection de leurs Roys à la seule beauté. *Strab. lin. 15. Monst. li. 5. de sa Cosmogr. Voy Cambalu & Tartarie.*

Cateimus, ou *Catienus* surnommé *Philoximus*, portante amitié à son Maistré qui l'auoit affranchy, & mesmes institué son heritier vniuersel, qu'il ne laissa pour cela de se ietter dans le feu où le corps de son Seigneur brusloit. *Pline lin. 7. ch. 37.*

Cathericus ou *Carentius* Roy de la Grande Bretagne, ayant fomenté le feu des guerres ciuiles que ses predecesseurs auoient allumé parmy les Bretons siens subiects. Les Saxons prenans cette occasion, luy feirent la guerre & le chasserent de place en place, de sorte qu'il fut contraint de se retirer aux parties Occidentales de l'Isle toute pleine de monts, ou plustost selon quelques autres, de se refugier en la Petite Bretagne qu'on appelloit anciennement *Armorique*. Et ainsi

X x iij

CHINE et CHINOIS

765

C H

vilains & infects. Et par cette Chimere à trois natures, surmontée par Bellerophon, il entend le flot de l'amour d'ict des Grecs Cumma erotos, duquel il fait 3. degrez, le commencement, la iouissance, & la fin d'iceluy: Pour l'entrée est le Lyon, car l'amour faisant ses premiers efforts, nous assault & violence furieusement comme un Lyon, selon le dire du Comique Epicharme:

L'amour dompteur par son amorce

Esgale d'un Lyon la force.

Pour la iouissance du plaisir est la Cheure animal entre tous tres-lubrique & lascif: Finalement par le Dragon qui est la dernière partie de la Chimere, s'entend le venin du peché qui se manifeste apres l'accomplissement du desir sensuel dont s'ensuivit la penitence. Si bien qu'en l'amour se trouvent ces 3. choses, sa source, son progres, & finalement le repentir.

¶ *Mais plus sainctement peut-on accompagner ce Bellerophon à l'homme saint & craignant Dieu, lequel a à combattre la malice & l'impiecé du monde (entendu par la Chimere) qui est rempli des cruantez du Lyon, des puantes odeurs de la Cheure & du Bouc, & du fiel mortifere du Dragon. Ou bien nous est signifié ce Monstre horrible du peché qui a ces 3. branches, la superbe d'un Lyon, la concupiscence charnelle du Bouc, & le desir auenglé des choses terrestres figurées par le Serpent rampant en terre. Ou bien plus tost de cette beste trifforme & hideuse, à scauoir le Diable, la Chair, & le Monde; car pour le premier qui est Satan, S. Pierre descrimant sa force le qualifie du tiltre de Lyon rugissant; & par la Cheure qui est un animal lascif & lubrique, nous sont facilement signifiées les voluptez & aiguillons de la chair; & par le Serpent, les astuces & fineses du monde par lesquelles nous sommes ensortillez & destournez de l'amour de Dieu. Mais le moyen de surmonter ce Monstre, est de monter sur ce cheual Pegase (lequel nous est donné du ciel) qui n'est autre chose sinon d'estre aidez par l'eau de grace de cette vaine fontaine exprimée par le mot Grec pege; c'est à dire, fontaine, pour entrer apres en*

C H

766

possession de ce Royaume Celeste.
Chine est vn des grands & puissans royaumes de l'vniuers: Les Anciens l'appelloient *Sine*; Marc Paul, *Mangi*; les Chinois, *Tamé*, selon *Magin* & *Mercator*; & d'autres, *Hargley* & *Taybinco*. Ce pays est situé en la partie plus Orientale d'Asie, ayant à son Leuant la mer Orientale qui tire vers le Iappon; au Midy, le royaume de *Cochinchinne*; au Couchant, les *Brachmanes* peuples des Indes au delà le *Gâge*; & vers le Nord, la *Tartarie* de laquelle elle est séparée par bien 400. lieuës de montagnes & de murailles tresfortes, espaisées de bien 7. brasses par le bas, & autant par le hault. Elle s'estend depuis le Tropique de l'Escrueisse, iufques au 53. degré de latitude; & cõtient en sa longueur tous les Meridiens qui sont entre le 130. & le 160. degré; & ainsi luy dõne r'on 3000. lieuës de tour, & 1800. lieuës de long, selon *Martin de Herrade* excellent Cosmographe. Ce pays abonde en toutes choses pour la bonne temperature de l'air qui y cause la fertilité de la terre, si bien qu'elle y porte 3. & 4. fois l'année; comme aussi le continuel trauail des habitans qui ne sont iamais oisifs, fait qu'il ne demeure aucune place sans estre labourée. Il y a pareillemēt forces mines d'or & d'argent, cuiure, acier, fer, &c. S'y trouuent à foison des perles & autres pierres precieuses, porcelaines; miel, musc, soye, rhubarbe, racine de schine, pastel, des fourtures precieuses dont ils font vn grand trafic, mais est subiecte aux tremblemens de terre qui y ruinent quelquefois les villes entieres. Ce royaume à 15. Prouinces ou Gouvernemens, dont chacune a plus d'estenduë que le plus grand Royaume dont nous ayons cognoissance en Europe; & en icelles ont des Gouverneurs fors en la region de *Paquia* voisine des *Tartares* où est le siege de l'Empereur lequel ils qualifient *Seigneur du monde & Fils du Soleil*. Il se

767

C H

void en chaque Prouince vn pourtraict du Roy qui est d'or, tousiours couuert d'un voile, sinon aux nouvelles Lunes, auquel tēps les Magiciens se vont mettre à genoux deuant ce pourtraict comme deuant le Roy mesme, aussi tient-il vne domination absoluë sur eux: Il est si puissant qu'il met ordinairement en ses guerres qu'il a contre les Tartares, iusques à 300000. pietons, & 200000. hōmes de cheual, mais qui ne sont pas fort belliqueux; entretient iusques à 10000. Elephants pour l'vsage de la guerre: Ils ont des equipages de marine presque incroyables, car ils dressent des vaisseaux des superbes edifices & des iardins de plaissance presque en despit de la mer, aussi y en habite t'il presque autant sur mer que sur terre. Il y a en ce Royaume bien 240. villes renommées, dont la pluspart sont situées sur des riuieres portant bateaux, bien munies & ceintes de murailles de pierres de raille, depuis le bas iusques au hault, & si proprement cimentées que difficilement on peut on des-ioudre les carreaux à coups de pics, au reste si espais qu'à 3. & 6. hommes y peuuent marcher de front; mais en ces villes il y a de plus des bastimés si superbes qu'il ne se void rien de si magnifique en tout l'vniuers, entr'autres est la capitale dicte Taybin ou Suntien, qu'Estiēne appelle Sine, ou selon quelques-vns Quinsay, si grande que pour la trauerser de porte en porte il faut qu'un homme marche en diligence toute vne iournée sur vn bon cheual; au milieu de laquelle est vn Palais autant admirable qu'il y en ait au monde, car il est entouré de 71. murailles rangées en telle sorte qu'en l'espace qui est d'une muraille en l'autre, on peut aisément faire tenir 1000. soldats qui sont en garde ordinairement. Au logis du Roy, il y a iusques à 79. salles d'une artifice inimitable, entre lesquelles s'en void vne si remplie de pierreries & tresors inestimables qu'elle pourroit

C H

768

esgaller le prix de plusieurs grands Royaumes. Le reuenu de ce Roy surpasse celuy des plus puissans, car il monte tous les ans à 120000000. d'or. *Orrel.*

Mercator.

Chinois ou Sinois, habitans de ce grād Royaume de la Chine, sont dispos & gaillards de leurs personēs, ayans d'ordinaire le visage large, & les yeux petits, le nez plat & camus, la cheuelure longue & sans barbe, ains seulement vn peu de poil es deux costez du menton de mesme couleur que les Européens. Ils ne recherchent point de guerres ou conuestes estrangeres, ains s'occupent du tout à la police, & à l'administration de la Justice laquelle ils obseruent estroitement, aussi punissent-ils les meurtriers & larrons tres-seuerement. L'estranger mesme leur est suspect & odieux pour quelque sujet que ce soit, & ne les peuuent loger ny frequenter sans permission du Prince. Les originaires n'en peuuent aussi sortir sans le mesme cōgé, & auoir baillé caution de leur retour. Il n'y a aucun mandiant en leur pays, car ou les parens sont contraints de les nourrir, ou le Prince dans les Hospitiaux publics. Les peres & meres vendent souuent leurs enfans par necessité. Ces peuples sont ingenieux au possible en toutes sortes d'arts mechaniques; car mesme auoient ils l'artillerie, & l'imprimerie longtems deuant nous. Se seruent au Plat pays d'une espee de chariots à vent & à voile. Ils font leur escriture non de la gauche à la droite comme les Latins & autres peuples de l'Europe, ny de la droite à la gauche comme les Hebrieux, Turcs, Arabes, &c. mais du hault de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux Hieroglyphiques des Egyptiens, dont chacune signifie vn mot, & parfois des periodes, voire des sentences entieres; de là est que les Chinois bien qu'ayans diuers langages, entendent ce neantmoins tous ce qui est conten

769

C H

contenu dans les liures imprimez, & à cet effet ont iusques à plus de 600. marques & caractères; outre le langage commun au peuple, il y en a vn particulier aux ſçauans, & aux eſleuez en dignitez. Marient leurs enfans & les mettent en meſtier dès leur bas aage: Ils ont pareillement des Academies publiques où il y a des viſiteurs gagez du Roy, qui prennent garde ſoigneuſemēt à l'inſtruction des enfans pour paruenir au degré de Loytias qui ſont leurs Bacheliers & Docteurs, ou Cheualiers, & autres dignitez. C'eſt au mary à doter la femme qu'il veut eſpouſer, ſi bien que celuy eſt le plus riche qui a le plus de filles, car les peres ſe ſeruent de leur dot au beſoin. Les hommes ont autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir qu'ils placent en diuers lieux, retenans ce neantmoins la premiere en leurs maiſons ordinaires, mais puniſſent ſeuement les adulteres. Les femmes ſe parent fort ſoigneuſement, & ſe fardent, portent force bagues & ioyaux d'or, & des pierrieres; au ſurplus fort honneſtes, mais reſſerrées par leurs marys ialoux, & quand elles ſortent elles ſont portées par des hommes, lors enfermées dans certaines cages ou ialouſies de peur qu'on ne les voye. Ils vendent & achepent à poids d'argent ciſaillé, & ne ſe ſeruent de monnoye marquée. Quand à leur Religion ils ſont tous idolatres, croyent que le Ciel eſt ſouuerain Maïſtre & auteur de l'vniuers, mais ont d'eſtranges opinions touchant ſa creation; que les choſes terreſtres ſont regies par les cœleſtes, & pour ce ſubiect adorent le Soleil, la Lune, les eſtoilles, & toute la milice du Ciel; comme auſſi ſacrifient au Diable, quoy qu'ils l'eſtiment meſchant, mais c'eſt afin qu'il ne leur nuïſe: Ils tiennent l'immortalité des ames avec la recompense des bons, & punition des meſchans, aduoient auſſi vne eſpece de Purgatoire, & pour ce ſubiect vſent de

C H

770

beaucoup de ceremonies en leurs funeraïlles, croyans que les Preſtres, parens & amis qui viennent viſiter le mort, aduancent grandement par leurs prieres la purgation de leurs ames. *I. Barrius en ſes decad. Aſiatiq. Magin, Iuan Gonçales de Mendoce en ſon hiſt. de la Chine, Maſſée.*

Chinon ville de Touraine, qui releue & pour le ſpirituel & le temporel de celle de Tours: L'on tient que c'eſt celle que Gregoire de Tours *liv. 10. ch. 31.* appelle *Vicus Cifomagenſis*, bourgade qui receut la foy par S. Martin Apôtre de France: Elle eſt remarquable pour ſa conſtante fidelité à Charles VII. du temps des guerres des Anglois, l'an 1428.

Chiomara tres-belle Princeſſe, & de grand cœur, femme d'Ortiagonte, ayant eſté faiçte priſonniere de guerre avec les autres femmes des Galates, par vn Capitaine Romain lequel voulant vſer de ſon aduantage l'a viola, mais il fut en ſin attrapé par ſon auarice: Car luy eſtant promiſe vne grande ſomme d'argent pour la deliurance de cette femme, il l'a conduiſit au lieu qui luy fut deſigné pour la remettre en liberté, là où ayant receu ſon argent Chiomara feiſt ſigne à vn de ſes gens qu'il tuaſt ce Capitaine, ce qu'il feiſt & luy aualla la teſte laquelle ayant releuée & enuoloppée dans ſa robbe elle la ietta, eſtant de retour, aux pieds de ſon mary dequoy eſtant eſtonné, il luy diſt qu'il falloir garder ſa foy, à quoy elle reſpondit que cela eſtoit raiſonnable, mais qu'il falloir auſſi qu'vn ſeul homme euſt ſa compagnie: *Plutarq. au Traicté des vertueux ſaiçts des femmes. T. Linc.*

Chione fille de Dedalion, laquelle cheric de mille ſeruiteurs pour ſa beauté, Phœbus & Mercure retournerans, l'vn de ſon temple de Delphes, l'autre du mont Cyllene en deuiurent amoureux en vn meſme inſtā;

C c c

SERES

2257

S E

Isaïe chap. 36. Ainsi mourut ayant regné 7. ans, laissant pour successeur son fils Assar-adon. *Josèphe lin. 10. chap. 1. & 2. de ses Antiq. Indisques.*

Sens ville notable de France, assise sur la riuere d'Yonne, entre les provinces de Brie, Champagne, Gastinois, & Bourgogne. Elle est tres-ancienne pour auoir esté bastie 140. ans apres le Deluge, par Samothès premier Roy des Gaulois qu'on dict auoir esté quatriesme fils de Iaphet. Ses habitans furent des plus courageux, car mesmes ils passerent en Italie, prirent la ville de Rome, & assiegerent le Capitole apres auoir mis les Romains en deroute pres le fleue Allia, & lors mesmes Brennus edifia vne ville en la Duché de Spolète qu'il nomma Senogalle. *Plur. en la vie de Camillus.* Aussi ils furent seuls entre les Gaulois qui s'opposerent plus fermement aux conquestes de Cesar comme il tesmoigne au lin. 5. & 6. de ses *Comment.* Elle a eu ses Seigneurs & Comtes particuliers iusques au temps du Roy Robert. Il y a vn Bailliage & siege Presidial. S. Sauinian fut son premier Euesque, & depuis fut erigée en Archeuesché qui auoit sept Euesques pour suffragants, mais dont quatre en ont esté enueuz par l'erection de Paris en Archeuesché.

Sephora fille de Raguel ou de Iethro, laquelle il donna en mariage à Moÿse pour l'auoir deffenduë contre la violence de certains Pasteurs qui ne vouloient luy laisser puiser de l'eau. *Exod. chap. 2.*

Septimius Seuere Empereur Romain. *Voy Seuere.*

Seraphins Anges, interpr. de l'Hebr. *ardans* ou *flamboians*; ce qui est pour monstrier la gloire dont ces excellents esprits sont ornez comme portans la liurée de leur Seigneur. Il y en a deux depeincts en vne vision qu'eut Esaïe *chap. 6.* ayans six ailes dont

S E

2258

deux voiloient la face de Dieu esseulé sur vn haut throsne, deux couuroient ses pieds, & deux voloient crians sans cesse, *Saint, Saint, Saint, Seigneur Dieu des armées, la terre est toute pleine de sa gloire.* Les Scholastes les mettent entre les Anges du second ordre de la premiere Hierarchie.

Serapion fut vn temps Anachorete & depuis Euesque en Egypte, appellé Scolastique à cause de la subtilité de son esprit, lequel fut grandement chery de S. Antoine Hermite. Lors qu'il estoit Moine, il auoit sous soy dix mil Moines lesquels il faisoit trauailler & les loyoit pour subuenir aux pauvres. *Sosomene lin. 8. chap. 1.* Il est loué de la grande constance de sa foy, & pour auoir escrit contre les Manichéens. Il fleurissoit sous l'Empereur Constantius, l'an 340. *S. Hierosme en son Catalogue.*

Serapis appellé autrement Apis & Osiris, Dieu des Egyptiens qu'ils honnoroient sous la forme & figure d'vn bœuf. *Voy Apis & Osiris.*

Serenes, Voy Sirenes.

Seres peuples de la Scythie Asiatique qui habitent pardelà le mont Imaüs, lesquels sont ainsi appellez de leur ville capitale nommée Sera; & en leur contrée se trouuent quelques arbres lesquels portent sur leurs fueilles certaine espede de laine tresdeliée de laquelle apres auoir mouillée & peignée ils en tirent de la soye tresfine dont ils font des habits tres-precieux, & s'en fait vn grand trafic par toute la terre, & specialement es foires de Calcut, Tyr & Damas. Ce pays est des plus agreables du monde, car l'aër y est fort réperé, & y souffle vn doux & gracieux vent, c'est ce qui fait que ses habitans sont d'humeur fort paisible, haïssans toutes compagnies & le commerce des autres nations; car, mesmes quand les marchands estrangers les viennent voir,

D D d d d d

2259

S E

ils depofent fur le bord de la mer leur marchandifes, declarans par certaines marques ce qu'ils en veulent auoir fans autrement y affifter, & ainfi vendent leurs denrées fans auoir foyn ny defir d'achepter des eſtrangers. Ils vivent au reſte avec vne grande Juſtice & equité naturelle, car il ne ſe void chez eux ny larron, ny adultere, ny homicide, viuet chafteſtement, frugalement, & fans faire tort à autruy, d'où viét auffi qu'ils ſont exempts des maux & afflictions qui arriuent pour ces pechez, car ils vivent vn long temps fans maladie. *Amm. Marcellin liu. 23. en ſon Hiſt. Monſt. liu. 5. de ſis Coſmographie.*

Sergius I. natif d'Antioche, 86. Pape, perſonage de ſaincte vie, fut eſleué en la dignité Pontificale nonobſtant les pretenſions de Theodore & de Paſchal. Il s'oppoſa vertueuſement à l'Empereur Iuſtinian II. qui auoit faiect eſtablir quelques hereſies en vn Cõcile tenu à Conſtantinople: dont l'Empereur irrité enuoya vn certain Capitaine diect Zacharie pour l'apprehender, mais les ſoldats de l'Exarchat le recoururent, & fans le Pape, Zacharie euſt eſté tué luy meſme. *P. Diacre liu. 6. chap. 4.* Il commanda que Proceſſiõs generales fuſſent faiectes eſ quatre Feſtes principales de la Vierge, ſçauoir de l'Annonciation, Affomption, Purification, & Natiuité noſtre Dame: Ordonna que l'on chantast à la Meſſe l'*Agnus Dei.* *Sigeb. en ſa Chron.* R' amena les Saxõs à la Foy, & baptiſa leur Roy Codialde à Rome, lequel par teſtamēt laiſſa tout ſon bien à l'Egliſe. *Bonfin. liu. 8.* Enfin mourut apres auoir gouverné l'Egliſe 13. ans, & pres de 9. mois, l'an de ſalut 702. *Adon de Vicne, Bede, &c.*

Sergius II. Romain, 105. Pape, fut le premier qui changea ſon nom, eſtant auparauant appelle Groin de porc, ce qui a eſté imité par la pluſpart de ſes ſucceſſeurs. *Plar.* bien qu'Onuphre, diect que ce fut Jean XII.

S E

2260

Il couronna & oignit l'Empereur Lothaire, & designa ſon fils Louys Roy d'Italie. *Crantz liu. 1. chap. 33. de ſa Metrop.* Il mourut l'an 847. & de ſon Pontificat le 3. *Nauclet, Marian l'Eſcoſſois.*

Sergius III. Romain, 123. Pape, feiſt emprifõner ſon predeceſſeur Chriſtoſe: Eut à tel contre-cœur les faiects de Formoſus 114. Pape, qu'il feiſt de nouveau conſacrer ceux qui auoient eſté mitrez par luy, voire feiſt deterrer ſon corps, luy feiſt trãcher la teſte, & iecter dans le Tybre: repara l'Egliſe de Latran qui eſtoit toute ruinée, & mourut l'an 7. 4. mois 16. iours de ſon Pontificat, l'an de ſalut 913. *Sigeb. Palmer, Plar.*

Sergius IV. Romain, 149. Pape, perſonage de ſaincte vie deuant & durant ſon Pontificat, clement & charitable enuers les pauures. Par ſon bon aduis, les Princes Chreſtiens ſe confedererent & deſchafferent les Sarrazins de la Sicile. Il mourut l'an de ſalut 1009. apres auoir gouverné l'Egliſe dignement 2. ans & 15. iours. *Plar. Onuphr.*

Sergius Patriarche de Conſtantinople, mais qui de vray Catholique qu'il eſtoit au commencement ſe rendit Hereſiarque & Chef des Monothelites, l'an de ſalut 629. *Baron. ann. 629.*

¶ Vn autre de ce nom, Moine Syrien, lequel quitta ſa profeſſion pour ſe rendre Arrien & Neſtorien: hõme temeraire, insolent & impie, lequel pour ſes meſchancetez ayant eſté chaffé de Conſtantinople ſe retira en Arabie, & ſ'afſocia du faux Prophete Mahomet lequel il inſtruiſt & aida à forger ſa ſecte & ſon Alcoran. *Voy Mahomet.*

Sergius Galba, Voy Galba.

Seriphe iſle de l'Archipel, fort pierreuse, l'vne des Cyclades. en laquelle l'on tient que les grenouilles ne criet point, & touteſois trãſpor-

Grand dictionnaire historique (1674)

CHINE

CH

prendre le nom de Chilperic, qu'on surnomma le Clerc, & le mit à la tête de ses troupes. Charles les vainquit, & opposa à ce Roy vn Clotaire qui mourut d'abord apres: Ce qui l'obligea de demander à Eudes Duc des Galcons, ce Chilperic qui deceda à Noyon l'an 720. ayant porté le titre de Roy cinq ou six ans. Le Continuateur de Gregoire de Tours, *ch. 106. 107. & suiv. &c.*

CHIMERE, Montagne de Lycie, jettoit de la fumée & du feu durant la nuit: Ce qui a donné occasion aux Poëtes de feindre vn animal monstrueux composé de la tête d'un lyon, du corps d'une chevre & de la queue d'un dragon, ajoutans que Bellerophon tua ce même animal. Mais la verité est, que le sommet de ce mont, seroit de retraite aux lyons: Le milieu abondant en pâturages, étoit toujours couuert de cheures & d'autres troupeaux: Et enfin le bas, extrêmement marécageux, engendroit grand nombre de serpens en ces eaus croupissantes. Les Poëtes ont ajouté que Bellerophon tua le Monstre; parce qu'il rendit le mont de Chimere habitable; comme nous l'apprenons de Pausanias, *au liv. 2.*

CHINÉ, Royaume des plus considerables d'Asie, est celui de Sina, dont Ptolomée avec tous les Anciens ont fait mention, quoy qu'ils le missent en vne asiette vn peu differente. Marc Polo Venicien luy a donné le nom de Mangi.

Situation & division de la Chine.

Ce país a le mont Otocora au Septentrion, avec la muraille fameuse de plus de trois cens lieues, contre les irruptions des Tartares qui n'ont pas laissé d'y entrer & de le ravager souvent, & sur tout en ce Siecle. Elle a, au Couchant, des autres Monts nommez Damasiens, qui la separent en partie des mêmes Tartares; & en partie de quelques Indiens. L'Ocean, le borne au Levant; & la même mer avec le Royaume de Sian, au Midy. Chuiuer fait la longueur de la Chine de douze cens lieues, & sa largeur de six cens (à ne mettre que deux mille d'Italie par lieu.) Mais d'autres ne la font pas si ample. On la represente de figure presque carrée. On la diuise en quinze Prouinces ou Gouvernemens. La Ville Capitale, demeure du Roy, est Pequim; & la seconde qui est aussi Royale est Nanquin.

Qualitez du país.

La grandeur de cet Etat fait que le temperament est aussi fort different: Nous apprenons pourtant par les Relations que nous auons, que l'air y est si pur que les habitans y vivent iusqu'à vne extrême vieillesse; & qu'ils n'ont iamais entendu parler de peste. Les tremblemens de terre y sont fort frequens; & ils ruinent pour l'ordinaire les Villes, & les travaux que les Rois font entreprendre, pour couper les montagnes afin que les eaus ne manquent point. Du reste le país est abondant en grains & en fruits. Ils tirent de tres-bonne huile de diuerses choses, & sur tout du Sésame, que les Portugais nomment Gerselin. On fait encore consister la richesse de la Chine, aux mines d'or & d'argent, aux perles barroques, épiceries, soyes, musc, Manufactures, &c.

Inclinations & costumes des Chinois.

Ils sont fort propres, & ciuils à se rendre visite; mais auares & soubçonneux. Cette auarice est la cause qu'ils ne font point difficulté de vendre leurs enfans; & même de les noyer quand ils en ont trop. Car comme ils croyent la metamorphose, ils se persuadent qu'il leur est auanta-

CH

301

geus de faire passer leurs ames en d'autres corps; & de les faire deuenir enfans d'un homme plus riche. Ce desir d'auoir du bien fait encore qu'ils ne souffrent point d'oylifs; & le soubçon leur inspire vne grande auersion pour les étrangers. Ils ont diuers jeux semblables à ceux que nous auons, & sur tout pour les cartes & les échets, qui sont peu differens des nôtres. Les hommes sont obligés d'assigner la dot des filles qu'ils veulent épouser; & la nouvelle mariée la remet à son pere, pour la peine qu'il a eu de l'élever. Mendosa ajoute qu'en certaines Prouinces de la Chine, les Magistrats donnent les belles filles aux riches; & que l'argent qu'elles tiennent sert à marier les laides aux pauvres. On ne regarde point la condition, pour cela. Il couurent les morts des plus beaux habits qu'il ayent, & les placent sur vn Siege, où tous les parens les vont saluer en pleurant. On met en suite le corps dans vn cercueil de bois de santal, & le depose pendant quelques iours dans vne chambre, & dressent deuant la porte vne espee d'Autel couuert de pains, de diuers fruits, & de plusieurs chandeliers avec des cierges allumés; & les Prêtres du país y viennent tous les soirs chanter & faire d'autres ceremonies Payenes. Les Chinois ont grand soin de toutes les choses publiques. Car on dit qu'il n'y a point de país dans le Monde, où les chemins soyent mieux pavez & entretenus. L'on y voit des chariots qui vont à la voile; ce que les Holandois ont voulu imiter, mais sans succès. Ils ont aussi des inuentions particulieres pour le soulagement des Ouyriers, presque en toute sorte de profession. Quelques Auteurs croyent que l'Art de l'Imprimerie y est plus ancien que dans l'Europe. Tous les Arts & toutes les sciences ont eu cours à la Chine. Il s'y voit d'excellens Geometres, Arithmeticiens, & Astronomes. La Medecine y est aussi exercée avec grande methode. Et depuis le Philopophe Confutius, qu'on appelle le Socrate du país, la Morale y a été en si grande reputation, que de trois sortes de Sectes de Philosphie qu'on y permet, la sienne nommée des Lettrez, a si fort l'auantage, que tous les Grands du Royaume en font profession; & même il n'y a que les Mandarins, Loyties ou Lettrez, formés dans son école qui ayent part au Gouvernement. Leur langue est composée de mots presque tous Monosyllabes; Chaque Prouince en a pourtant vne particuliere. Il est vray qu'il y en a vne generale qu'on nomme le langage de Cour, qui sert à rendre iustice, parce que dans la Chine, on ne permet à personne d'exercer vne charge de iudicature en son país. L'écriture des Chinois se tite du haut en bas, comme les Hieroglyphiques des Egyptiens, & elle exprime les choses entieres & les dictions sans lettres. Le P. Kirker nous en a donné depuis peu des regles, en l'Oufrage de *China Illustrata.*

Le Gouvernement.

Ce grand Etat est gouverné par vn Roy qu'ils nomment Seigneur de l'Vniuers, & fils du Ciel; & il reçoit plus d'honneur de ses sujets que Prince du Monde. Il y a six principales Cours à Pequim. La premiere est celle des Magistrats, parce qu'ils ont droit de nommer les Lettrez & les Juges, qu'ils employent dans les Prouinces, qui s'auancent toujours de charge en charge. La seconde est comme vne Chambre des Finances, pour exiger les droits du Roy. La troisieme est des Ceremonies; & a soin des Sacrifices publics, des Temples, des Prêtres, des honneurs qu'on doit rendre

rendre au Roy, des Mariages, des rejoyssances publiques, des Ambassades ; & des titres qu'on peut donner aux Seigneurs. L'autre est la Cour Militaire ; & dispose de tous les emplois de la milice, qu'on ôte aux lâches pour les donner aux braves. La cinquième a soin des bâtimens publics, Ponts, murailles des Villes, vaisseaux, Palais, &c. & de la subsistance des Princes du sang de leurs Roys. La dernière est établie pour les criminels ; & toutes les affaires du Royaume dépendent de ces Cours. Elles ont des Officiers & Magistrats subalternes dans toutes les Prouvinces, qui les avertissent de ce qui se passe dans le ressort de leur domination. Vne si belle police a rendu ce Royaume tres-puissant durant plusieurs siècles. Les Tartares ont été presque les seuls qui en ont troublé le bon ordre ; & sur tout depuis quarante ou cinquante ans qu'ils l'ont tout occupé ; comme nous l'avons appris par les dernières Relations, qui nous sont venues de ce pays.

La Religion.

Les Chinois n'ont reconnu de tems immémorial qu'un seul Dieu, qu'ils nommoient le Roy du Ciel. On reconnoit pourtant trois sortes de Sectes idolâtres parmi eux. La première est celle du Roy & des Nobles, qui offrent des Sacrifices aux Autres. La seconde considère les premiers de leurs Roys ; & leurs Philosophes comme de petites divinités, soumises à l'Être souverain ; & ils leur bâtissent des Temples. La troisième qui a plus fait de peine aux Prédicateurs de l'Evangile est celle des Astrologues ; & de plusieurs Sorciers. Quelques Auteurs croyent que saint Thomas y porta la Foy Chretienne ; & que certains peuples de la Chine ont encore quelque reste de la creance des Fideles, comme vne Idole à trois têtes qui se regardent, des peintures de douze personages venerables ; & des tableaux d'une fille qui porte un enfant entre ses bras, assurant qu'elle fut Vierge apres l'enfantement. Toutes ces choses s'appliquent par les Speculatifs au Mystere de la Trinité, aux douze Apôtres & à la Mere de Dieu. Les Mahometans & les Juifs se sont établis dans la Chine. Saint François Xavier qui avoit tant souhaité d'entrer en ce Royaume, pour y prêcher l'Evangile, mourut en y abordant. Les Missionnaires Apostoliques qui l'ont suivi, ont travaillé avec tant de soin, que les dernières Relations qui nous viennent de ce pays, assurent qu'il y a plus de six vingt mille Chrétiens. Il y a sujet d'esperer que la véritable Religion s'y établira parfaitement. Trigaut & Semedo, *relat. de la Chine*, Iarric, Mendoza, Maffée, Martiny, De Rhodes, Kirker, &c.

CHINON, Ville de Touraine, avec Château, Gouverneur, & siege Royal, est prise par quelques Auteurs pour être le *Vicini Cifomagensis*, dont parle Gregoire de Tours, *liv. 10. ch. 31*. Si cela est, elle a reçu la Foy par saint Martin de Tours. Cette ville est considérable par la retraite de Charles VII. où Jeanne d'Arc le vint trouver l'an 1429. François I. Duc de Bretagne y fit hommage au même Roy, environ l'an 1442. ou 43. M. Du Chêne assure que les Chanoines de l'Eglise Collegiale de saint Mesme, sont soumis immédiatement au Pape. On dit de cette Ville ; Chignon petite ville, grand renom ; assise sur pierre ancienne ; au haut le bois, au pied la Vienne. Elle a été la patrie de François Rabelais, assez connu par son humeur enjouée & ses contes folâtres & comiques. C'est luy qui veut que cette Ville ait été la première du Monde, bâtie par Caïn qui luy

donna son nom. Du Chêne, *ant. des Villes, ch. 7. de Touraine.*

CHINTILE ou Cinhile, Roy des Wisigots en Espagne, succéda à son frere Sisenand, l'an 636. Il fit tenir le V. Concile de Toléde en la même année 676. de l'Ere d'Espagne, & mourut en 640. après un regne de quatre ans. Mariana, *liv. 6.*

CHIO, ou Scio, Ile avec vne Ville de même nom en l'Archipel, proche l'Asie Mineure, est renommée par le mastic qu'on y cueillit, qui est la cause que les Turcs la nomment Saquezada, c'est à dire île du mastic. On la divise ordinairement en la haute, du côté du Nord, Aponomera ; & la basse du côté du Midy, Catomozza, où sont les lentiques qui portent le mastic. Quelques-uns content trente-six Villes en cette île, qui fut sujete aux Atheniens, puis aux Macedoniens, aux Romains, & enfin aux Grecs. Les Genoïs s'en rendirent maîtres l'an 1346. & fut gouvernée en forme de Republique par les Mahons, premiers Gentils-hommes de la maison Iustinienne de Gene. Le Bassa Piali la prit par ordre de Soliman l'an 1566. Il y avoit autrefois un Evêque suffragant de Rhodes, qui fut depuis Metropolitain. Aujourd'hui la Ville de Chio est habitée par des Turcs & des Juifs ; & les Fauxbourgs par des Chrétiens Latins, & Grecs, qui ont chacun leurs Evêques ; & plusieurs maisons Religieuses. Bellon, *liv. 2. Obj. ch. 8.* Ortellius, *Geogr.* Le Mire, *Geogr. Eccl.* Sponde, *A.C. 1346. n. 16. & 1566. n. 8.*

CHIOGIA, ou Chioza, qui est *Clodia Fossa* ou *Claudiopolis* des Anciens, Ville & Port de mer avec Evêché, dans vne Ile de même nom, dans les Etats de la Republique de Venise ; où l'on fait le sel dont la même Seigneurie tire un tres-grand profit. Laurent Prezart y tint l'an 1603. un Synode dont on a publié les Ordonnances. Volaterran, *liv. 4.* Sabellicus, *liv. 3.* Leander, *des Îles de Venise, p. 96.*

CHIOMARE, femme d'Ortiagonte ayant été faite prisonniere de guerre, quand les Romains sous la conduite de Scipion deherent les Galates, fut violée par le Capitaine qui la prit. Depuis elle fut rachetée & en s'en allant, elle ordonna à un de ses valets de couper la tête du Romain, qu'elle porta à son mari. Ortiagonte surpris, luy dit qu'il ne falloit pas violer la foy donnée ; & elle repondit qu'elle le sçavoit bien, mais qu'il n'y devoit avoir qu'un homme seul qui se peut vanter d'avoir sa compagne. Plutarque, *des vertus des femmes*, où il remarque que Polibe l'avoit depuis vûe à Sardis.

CHIONE, fille de Dedalion, eut Philammon, grand joueur de Luth d'Apollon, & Autholicus renommé filou de Mercure. Sa beauté la rendit si vaine, qu'elle osa la preferer à celle de Diane, qui pour vanger cet orgueil luy perça la langue d'un coup de flèche, dont elle mourut. Ovide, *liv. 11. Metam. fab. 3.* Pline dit qu'elle donna son nom à l'île de Chio, *liv. 5. ch. 31.*

CHIONIDES d'Achènes, Poète qui vivoit en la 1. x. Olympiade, huit ans avant la bataille de Marathon. On le met ordinairement le premier Poète de la Comedie ancienne. Suidas, *Vossius, des Poètes Grecs, ch. 4. p. 25.*

CHIRAM, Ouvrier admirable en toute sorte d'Ouvrages d'or, d'argent & de cuivre, dont Salomon se servit pour faire les Cherubins & les autres ornemens du Temple. Il étoit fils d'un Tyrien nommé Vr, descendu des Israélites, & d'une femme de la Tribu de Nephtali. Outre les Cherubins il fit deux colonnes de bronze, qui avoient 22. coudées de

CONFUTIUS

en allant à B. ... blondus dit qu'elle fut abandonnée au nom d'Avila, ... L. Sicur ... l'année, & Evêque de Concordia, fit l'an 1500. des Ordonnances Synodales.

CONDORDOIS, Secte d'heretiques, qui suivent les mêmes erreurs que les Albanois & les Bagnolois ou Bariolois. Pratecole, *V. Concord.*

CONDÉ, Principauté dans le Hainaut. Elle est venue à la maison de Bourbon, par le mariage de François Comte de Vendôme, avec Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul & de Marle, qui mourut à la Fere le 1. Avril 1447. ayant été veuve 52. ans. Car le Comte son mary mourut à Verceil en Piemont, le 3. Octobre 1495. & ses petits fils porterent le nom de Princes de Condé. Charles de Bourbon son fils, Comte & puis premier Duc de Vendôme eut plusieurs enfans; & entre autres Antoine de Bourbon, pere du Roy Henry le Grand IV. de ce nom; & Louis qui nâquit à Vendôme le 7. May 1530. Ce dernier Prince de Condé fut tué à la bataille de Jarnac l'an 1569. Il eut plusieurs enfans de sa premiere femme Elconor de Roze, fille aînée de Charles Comte de Rouci; & de sa seconde Françoise d'Orleans, fille de François, Marquis de Rotelin, & de Jacqueline de Rohan, il eut Charles Comte de Soissons. Henry de Bourbon son aîné l. de ce nom, mourut à S. Jean d'Angely le 5. Mars 1588. Il épousa en premieres noces Marie de Cleves, fille de François, l. Duc de Nevers, & de Marguerite de Bourbon; Et en secondes noces il eut pour femme Charlotte Catherine de la Tremoille, fille de Louis Duc de Thouars, & de Jeanne de Montmorency. De cette dernière il eut Henry de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang Royal, il mourut le 26. Decembre de l'an 1646. De Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille de Henry Duc de Montmorency, & de Louise de Budes, il eut Louis de Bourbon, qui est M. le Prince de Condé d'aujourd'hui, Armand de Bourbon Prince de Conty, mort depuis quelques années, & Anne de Bourbon, Duchesse de Longueville. *Genealogie de la maison de France.*

CONDOM sur la Baïse, ville & Evêché de Guicne, capitale d'un petit pais nommé Condomois, est le *Condomium Vasconum* des Latins. Cette ville a été autrefois de la Senechaussée & de l'Evêché d'Agen; mais depuis qu'elle a eu des Prelats particuliers, on luy a aussi accordé un Presidial. Le Pape Jean XX. érigea l'Evêché l'an 1327. & donna le reuenu d'une Abbaye de l'Ordre de S. Benoit dite de S. Pierre, où est encore la Cathedrale. Cette ville est grande mais peu peuplée, comme le remarque Scaliger. *Condomumque inobisium.* Raimond Goulard, Abbé de S. Pierre de Condom, fut le premier Evêque. Dupleix remarque que cette ville fut exposée dans le siecle passé à la barbarie des Huguenots, qui y brûlerent six Eglises Paroissiales & cinq Monasteres. Du Chefne, *ant. des villes*, 2. p. Sainte Malthe, *Gall. Christ. T. 11. p. 531.*

CONDORMANS, heretiques qui dorment tous ensemble, sans distinction d'âge & de sexe. On les decouvrit dans le treizieme siecle en Allemagne. La Chronique de Flandres ajoute, qu'étais trompez par un certain Ministre de Toledo, ils avoient prez de Cologne une Synagogue, où ils adoroient une image de Lucifer, qui répondoit à leur demandes; & qu'un devout Ecclesiastique y ayant porté le S. Sacrement dans un Ciboire, cette Idole du demon se brisa en mille pieces. Le mal-heureux Docteur de ces deuoyez, se noya en passant en Angleterre. Pratecole, *liv. 3. ch. 28.* Sponde;

Ann. Eccles. A. C. 1233. num. 12. & 13.

On donna encore le nom de Condormans à cette infame Secte d'Anabaptistes, qui dans le dernier Siecle, faisoient coucher en même chambre les personnes de diuers sexes, sous pretexte de nouvelle charité Euangelique. Sandere, *her. 199.* Pratecole & Gautier, *en la Chron.*

CONFALON, Confrairie de Penitens, établie premierement par quelques Citoyens Romains, qui y furent portez, comme on croit, par inspiration de la sainte Vierge. S. Bonaventure leur prescrivit environ l'an 1264. une forme particuliere de prieres. Car en place des Heures Canoniques ils étoient obligez de dire tous les iours vingt-cinq fois l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, avec le *Gloria Patri*; & sept fois les mêmes Oraisons du Seigneur & Salutation, avec l'antienne des morts *Requiem eternam*. Le Pape Gregoire XIII. confirma cette Societé de Confalon l'an 1576. & luy donna plusieurs Privilèges & Indulgences qu'on pourra voir dans les Bulles que je citeray. Trois ans apres sçavoir le 26. Avril de 1579. il l'érigea en Archi-Confrerie, & luy permit de s'aggreger d'autres Confreries. L'an 1583. il luy donna le soin de delivrer les Chretiens esclaves des infideles; & permit de faire des quêtes pour ce sujet, & même le Pape Sixte V. fixa un reuenu pour cela. Sponde, *A. C. 1274. n. 11. 1576. n. 17.* Le II. Volume du *Bullaire*, *Conf. 38. & 79.* *Greg. XIII. & Conf. 37. Sixt. V.*

La Compagnie des Penitens du Confalon de Lyon, est aggregee à celle de Rome; & l'Historien du Rubys assure qu'elle étoit établie dès l'an 1418. Elle doit pourtant son rétablissement à Maurice du Peirat, Chevalier de S. Michel. Le Roy Henry III. qui aimoit ces exercices de pieté, y parut souvent en simple Confrere; & c'est de là que cette Compagnie a eu le nom de Compagnie Royale. Ce Prince en ayant voulu établir une à Paris, qu'il dedia l'an 1583. au Mystere de l'Annonciation, se servit du même Lu Peirat, qu'il fit Vice-Recteur, & luy fut Recteur. Il assista en habit de Penitent en une procession, où le Cardinal de Guise portoit la Croix, le Duc de Mayene son frere, étoit maître de ceremonies. Cette devotion du Prince, passa pour hypocrisie dans l'esprit de plusieurs. Le P. Edmond Auger, composa une Apologie pour ces Institutions, sous le nom de Metanée. Sponde, *A. C. 1583. n. 10.*

CONFUTIUS, Philosophe de la Chine, qu'on appelle le Socrate Chinois, non seulement parce qu'il a vécu dans un tems qui ne se trouve pas beaucoup different de celui du vray Socrate des Grecs; que parce que l'un & l'autre mépriserent les sciences moins utiles, pour cultiver avec plus de soin celle des mœurs. Celuy dont nous parlons reduisit en quatre Volumes toutes les Sentences des Philosophes qui l'avoient precedé; & en ayant composé un cinquieme de ses propres pensées, il releva tellement la science des mœurs par dessus toutes les autres, qu'on écrit que depuis luy il ne s'est plus fait de Docteurs à la Chine, qu'en les examinant sur la morale. Aussi de trois Sectes de Philosophes qu'on y permet, celle de Confutius, qu'on nomme des Lettrez, a tellement l'avantage sur les deux autres, que tous les grands du Royaume en font profession. On remarque encore que l'extraordinaire profession de sçavoir & de prudence, qu'ont acquis les Disciples de ce Philosophe, & eu le pouvoir de faire que par les Loix de l'Etat, il n'y a que les Mandarins, Loytats, ou Lettrez formez dans son école, qui commandent absolument

FF 4 sous

sous l'autorité Royale. Au reste ce Philosophe reconnoissoit vn souverain Etre, Dieu du Ciel; Et on auoit que quoy qu'il y ait beaucoup à retrancher dans la Philosphie, elle a neantmoins de tres-bonnes maximes conformes aux lumieres naturelles, & aux vertez du Christianisme. Le Pere Trigaut, *Relat. de la Chine, liu. 1.* M. La Mothe-Le Vayer, *de la vertu des Payens, 2. part.* Le P. Kirker, *China illust.* Cherchez aussi Chine, p. 301.

CONGAN, Abbé d'Irlande, de l'Ordre de Cleruaux, contemporain de S. Bernard, écrit la vie de S. Malachie; que le même S. Bernard composa depuis à la priere du même Abbé, comme il est facile de le iuger par la Preface. Simler, *en l'augment. de la Bibl. de Gesner*, Pottuin, *en l'appar. sacré &c.*

CONGO, pais & Royaume d'Afrique, qui a au Levant l'Empire du Prestre-Ian, au Nord le pais des Negres, l'Ocean Ethiopique au Couchant; & le Royaume d'Angola au Midy. Il est diuisé en plusieurs Provinces, qui sont Pango, Batta, Songe, Sunde, Pemba & Bamba; & qui recoiuent leurs noms de leurs principales villes. Celle de San-Salvador, nommée auparavant Banza, est l'endroit où le Roy fait son séjour ordinaire, & est remarquable par son assiette auantageuse. Tout le pais est arrosé de plusieurs fleues. Celuy qui est nommé Zaire, qui vient d'un Lac de même nom, traverse ce Royaume, celuy de Coanza fait à son embouchure l'île de Loanda; Il y a encore celuy de Lelunde qui est memorable. Jacques Canus Portugais découvrit ce Royaume l'an 1484. sous Iean Roy de Portugal. Le Souuerain du pais se fit Chretien, & recut le Batême aussi bien que son fils; mais l'Idolatrie y fut depuis mal heureusement regnée de nouveau, bien qu'on n'abolit pas la Foy Catholique, qui fleurit au commencement de ce Siecle, & le Roy du pais enuoya pour cela l'an 1608. vn Ambassadeur au Pape Paul V. pour se soumettre à l'Eglise Romaine. Iean de Barros, *liu. 3. ch. 3.* Maffée, *Hist. des Indes liu. 1.* Marmol, *liu. 9. ch. 24. 25.* Sponde, *A.C. 1484. n. 11. 1491. n. 7. &c.*

CONNACIE, Prouince d'Irlande, que les habitans appellent Connaght, est la même qui fut habitée par ces peuples que Ptolomée nomme *Gangani & Conani*, & Strabon, *Coniacs & Conisci*. Elle est diuisée en plusieurs Comtez qui sont Clare, Galwey ou Galouey, Majo, Slego &c. Le pais est assez bon; mais les habitans sont si extremement faineans, qu'ils aiment mieux guesfer, que de travailler. Henry II. Roy d'Angleterre s'en fit Souuerain, enuiron l'an 1170. Camden, *Britan.*

CONNESTABLE, Officier de la Couronne de France, qui a été autrefois en tres-grande consideration. Cét office répondoit à celuy de Maître de la Caualerie des Romains. *Magister equitum*; & les derniers Empereurs ont eus des Comtes d'étable. *Comes stabuli*, qui passerent aux premiers Roys de France, avec charge des cheuaux & de l'Ecurie du Roy. Depuis leur employ s'étendit dans les armées; & d'Officiers de la maison du Roy, ils le deuinrent de la Couronne. Il est vray qu'ils n'étoient pas plus que les Chambellans & Chanceliers; & qu'ils soufcriuoient ensemble, & avec pareille dignité les chartres & autres ordonnances Royales. Ce qui s'obserua bien auant dans la troisieme lignée; Mais depuis le Connestable commença de s'éleuer par dessus tous. Sa personne a esté si priuilegiée qu'on n'a pu l'offenser par voye de fait, sans offenser celle du Roy. Et durant la minorité des Souuerains, ils étoient nommez apres les Princes du sang. Sous Louïs le Gros, Froget

de Châlon fut Connestable, avec charge & commandement dans les armées. Tous ceux qui étoient au camp luy rendoient obeissance apres le Roy. Ce qui fit refuser avec modestie cette charge à Bertrand du Guesclin, ajoutant qu'il ne luy appartenoit pas de commander aux freres, neveux & cousins de sa Majesté. La garde de l'épée du Roy luy étoit commise, & il la receuoit toute nue, étant obligé de luy en faire hommage lige; sans être hereditaire comme portent les prouisions d'Artus de Bretagne. Il regloit toutes les choses de la guerre, pour la punition des crimes, pour le butin, reddition de places, & enfin pour tout ce qui touchoit les soldats. Pour cela il auoit vn Preuôt, nommé de la Connestablerie. Cette charge auoit été possédée par des Princes & autres personnes illustres, par leur noblesse & leur courage; & fut enfin supprimée par vn Edit de Louïs le Juste d'heureuse memoire l'an 1627.

Les anciens Auteurs font souuent mention des Connestables. Aimoin dit que sous Theoderic Roi de Mets, Ebroïn & Roccon étoient Comtes d'Etable. Charlemagne enuoya Geillon aussi Conte d'Etable contre les Esclauons, au rapport du même Auteur, *in liu. 4.* Guillaume l'étoit sous Louïs le Debonnaire, & Lendegisle l'auoit été sous Gontran Roy d'Orleans, frere de Chilperic. M. de Sainte Marthe & Godcfroy, ont recueilly le nom de plusieurs des chartres anciennes. Alberic de Montmorency sous Henry I. Il soufcriuit à vn titre de l'an 1060. de la fondation de l'Abbaye de S. Martin des Champs à Paris. Baudry en vne chartre de 1067. Gautier de 1069. Adclme ou Alain sous Philippe I. & vn titre de 1071. & de 1073. Adam en vn de 1079. Thibaut de Montmorency, fils de Bouchard III. Il en est fait mention en trois titres de 1083. 85. & 86. Walo Connestable, ou grand Ecuyer, selon Vignier mort au siège d'Antioche l'an 1097. Mathieu qui viuoit en la même année. Gaston Seigneur de Poissy sous Philippes I. Hugues de Chaumont dit le Borgne, Prince de Sang Royal, depuis l'an 1110. iusqu'en 1138. Mathieu I. de Montmorency, depuis cette année iusqu'en 1166. Simon de Naulle eut cet Office apres luy, puis Raoul, Comte de Clermont; en suite Guillaume de Dreux sous Philippes Auguste, l'an 1192. Dreux de Mello, Seigneur de Loches, depuis l'an 1204. iusqu'en 1218. puis Mathieu II. de Montmorency. Il combattit courageusement à la bataille de Bouines l'an 1214. & ayant été fait Connestable, il mit cet employ au premier rang des Offices militaires; & mourut l'an 1230. Amaury III. Comte de Montfort, le fut en suite iusqu'en 1241. puis Guichard de Beauvais, Seigneur de Montpensier, sous le Roy S. Louis, Gille le Brun; & Imbert de Beaujeu, qui suiuit ce Monarque au premier voyage d'Outremer l'an 1248. Il viuoit encor l'an 1271. Raoul de Clermont fut tué à la bataille de Courtray l'an 1302. Louïs de Beaujeu, fils de Renaud Comte de Forêt fut aussi Connestable. Gaucher de Chastillon, V. du nom, seruit cinq Roys en cette charge; & mourut l'an 1329. Raoul Comte d'Eu, mourut l'an 1344. aux Tournois faits, aux noces de Philippe Duc d'Orleans, fils puiné de Philippe de Valois. Raoul II. son fils. conuaincu de crime de Leze Majesté, fut mis en prison & eut la tête tranchée l'an 1351. sous le Roy Iean. Charles d'Espagne dit de la Cerde, étant tombé en la disgrâce de Charles II. Roy de Nauarre, fut tué l'an 1351. à l'Angle en Normandie: Ce qui causa de grans maux en France. Apres luy, Gaucher de Brienne, mourut à la bataille de Poitiers l'an 1356. puis Jacques de Bourbon,

Grand dictionnaire historique (1683)

CHINE

880

C H

& de Fredegonde, dans un portique du Monastere de saint Germain des Prez. Celuy qu'on voyoit dans l'Eglise, étoit un cenotaphe. Chilperic eut d'Andover, Theodebert, Méroüée, Clovis, Bafine & Childefinde. Il ne laissa point de posterité de Galfonte ou Galfuinte, & Fredegonde le rendit pere de Clodebert mort de dyffenterie en 580. de Samfon mort en 577. de Dagobert mort en 580. de Thierry né en 582. & mort deux ans aprez. Ragne-mode de Paris avoit été son patrain, de Clotaire II. & d'une fille nommée Rigonde dont je parle ailleurs. * Gregoire de Tours, *li. 4. 5. & 6. Aimoïn, li. 3.* Fredegairre, Sigebert, Fortunat, Valois, Mezeray, &c.

CHILPERIC II. dit auparavant Daniel, étoit fils, au sentiment de quelques Historiens, de Childeric II. Aprez la mort de Clotaire IV. Rainfroy Maire du Palais, concurrent de Charles Martel, tira ce Daniel du Cloître, luy fit prendre le nom de Chilperic, qu'on surnomma le Clerc, & le mit à la tête de ses troupes. Charles les vainquit en diverses occasions & principalement à la bataille de Vinciac prez Cambray, le Dimanche de la Passion, 21. Mars de l'an 717. Chilperic fut encore battu au combat de Soiffons l'an 718. Cependant Martel qui ne manquoit pas d'adresse opposa à ce Roy un Clotaire qui mourut d'abord aprez: Ce qui l'obligea de demander à Eudes Duc des Gacons, ce Chilperic qui mourut sur la fin de l'Automne à Noyon l'an 520. Des anciennes Annales s'ontienent que ce fut à Attigni. Quoy qu'il en soit, il est seur que c'étoit en la 5. année de son regne & qu'il fut enterré à Noyon. * Le Continuateur de Gregoire de Tours, *c. 106. 107. & seq.* L'Auteur des gestes des François, *c. 52. & 53. &c.*

CHIMAY sur la petite riviere dite la Blanche, ville du Pais-Bas dans le Hainaut, avec titre de Principauté. Elle est entre des Forêts à six lieues d'avelines; & quoy qu'elle ait été souvent ruinée durant les guerres, elle s'est pourtant toujours tres-bien rétablie. Il y a un beau Château. L'Empereur Maximilien I. érigea l'an 1486. Chimay en Principauté pour Charles de Croüy.

CHIMERE montagne de Lycie, qui jetoit de la fumée & du feu durant la nuit. C'est ce qui a donné occasion aux Poëtes de feindre un animal monstrueux composé de la tête d'un lyon, du corps d'une chevre & de la queue d'un dragon, ajoutans que Bellerophon tua ce même animal. Mais la verité est, que le sommet de ce mont, servoit de retraite aux lions: Le milieu abondant en pâturages, étoit toujours couvert de chevres & à autres troupeaux; & enfin le bas, extrêmement marécageux, engendroit grand nombre de serpens en ses eaux croupissantes. Pline, Strabon, Ovide, &c. parlent de la montagne de Chimere. Les Poëtes ont ajouté que Bellerophon tua le Monstre, parce qu'il rendit le mont de Chimere habitable, comme nous l'apprenons de Paulanias, *au li. 2.*

CHINDASWINTHE, Cindafuinte ou Chinde-Swinthe, Roy des Wisigots en Espagne, succeda l'an 642. à Tulca ou Tolgas, & il fit tenir le VII. Concile de Toledé, dont la date est du 18. Octobre de l'Ere 684. en la cinquième année du regne de Chindafwinthe. Il fit sacrer en 649. son fils Rechefuind qu'il associa au Royaume. * Ifidore, *in Chron.*

CHINE ou Empire de la Chine, grand pais à l'Orient de l'Asie, celebre pour sa fertilité, pour ses richesses, pour le grand nombre de ses

C H

habitans & pour la beauté de ses villes. Ptolomée a parlé de ce pais sous le nom de *Sinarum regio*: mais ce nom n'est pas connu aux Chinois. Il change trop souvent chez eux pour le pouvoir être; parce que lors que la couronne tombe dans une nouvelle famille, celuy qui regne ne manque jamais de donner aussi un nouveau nom à l'Empire. Ceux de la Cochinchine & de Siam, l'appellent Cin d'où nous avons formé nôtre nom de Chine. Les Japonois le nomment Than, & les Tartares Han & quelquefois Cathay, quoy que ce nom soit aussi celuy de la partie la plus Orientale de la Tartarie.

Situation & division de la Chine.

Les Auteurs parlent un peu diversément de ces choses. Voicy ce qui est plus generalement reconnu: Ce pais a au Septentrion, une longue chaîne de montagnes que plusieurs nomment Otocora, & dans l'endroit où les montagnes manquent, il y a la muraille fameuse de plus de trois cens lieues, contre les irruptions des Tartares qui n'ont pas laissé d'y entrer & de le ravager souvent, & sur tout en ce Siecle, comme je le diray dans la suite. La Chine a au Couchant certains autres Monts nommez Damasiens, qui la separent en partie des mêmes Tartares; & en partie de quelques Indiens. L'Océan le borne au Levant; & au Midy où est aussi le Royaume de Tunquin. Clavier fait la longueur de la Chine de douze cens lieues, & sa largeur de six cens, à ne mettre que deux mille d'Italie par lieue. Mais d'autres ne la font pas si ample. Jean Nieuhoff luy donne prez de 600. lieues de longueur, dans la Relation que nous avons de son Ambassade. On la represente de figure presque carrée. On la divise en quinze Provinces ou Gouvernemens. Les autres en mettent seize & dix-sept pour les raisons que je diray dans la suite. De ces Provinces principales, il y en a dix vers le Midy & cinq vers le Septentrion, où bien à les considerer d'une autre façon il y a vers le Golfe de Nanquin, la Province de ce nom, Xantung, & Pequing. En suivant vers le Midy & le long des côtes de l'Océan on trouve Chequiang, Foukien & Cantun ou Quanting. Dans le milieu en remontant du Midy au Septentrion, il y a Qianfi ou Kianfi, Quangfi, Queicheu, Huquang, Honan & Xanfi; Enfin vers l'Occident en descendant du Septentrion au Midy, on rencontre celles de Xenfi, de Suchuen & de Iunnan. Leaotung dépend aussi de la Chine, & on fait une 16. Province, & d'autres y ajoutent encore la presqu'Isle de Corée, vers l'Orient qui fait la 17. L'Isle de Haynan, la Formosa, & quelques autres dépendent encore de ce grand Empire. Ces quinze Provinces meriteroient le nom de Royaume, étant toutes riches, grandes & belles. On les subdivise en plusieurs autres Regions, dont quelques-unes ont douze ou quinze belles villes. Entre ces villes il y a prez de cent soixante Cités qu'ils nomment Fu, environ deux cens quarante grandes villes qu'ils appellent Cheu; & prez de douze cens Hien ou petites villes, sans les Forteresses, les Châteaux, & les autres places qui servent de demeure aux Officiers Royaux. Pequin, Pechin ou Peking est aujourd'huy la capitale de ce grand Etat, située à l'extrémité de la Chine, environ à trente lieues de la grande muraille. Nanguin ou Nanking a eu autrefois cet avantage.

Qualitez du Pais.

La grandeur de cet Etat fait que le temperament est

C H

est aussi fort différent. Nous apprenons pourtant par les Relations que nous avons de la Chine, que le froid est un peu rude, & sur tout vers le Septentrion ; mais que l'air y est si pur que les habitans y vivent jusques dans une extrême vieillesse ; & qu'ils n'ont jamais entendu parler de peste. Les tremblemens de terre y sont fort frequens ; & ils ruinent pour l'ordinaire les villes, & les travaux que les Rois font entreprendre, pour couper les montagnes afin que les eaux ne manquent point. Du reste le país est abondant en grains & en fruits : car ils en ont de tous ceux que nous avons, excepté l'Olive & l'amande ; ils tirent pourtant de tres-bonne huile de diverses choses, & sur tout du Sésame, que les Portugais nomment Gerselin. On fait encore consister la richesse de la Chine aux mines d'or & d'argent, aux perles barroques, épiceries, foyes, musc, manufactures, lin, coton, & autres dentées. On en tire aussi du sucre, de l'ambre gris, du sel, du camfre, du gingembre, & du musc qui seroit le meilleur du monde, s'il n'étoit falsifié. La Chine a encore de tres beaux pâturages, quantité de gibier & de poisson, & c'est enfin un país extrêmement agreable & délicieux. Il y a de beaux fleuves & des rivieres entre lesquels on remarque principalement le Kiang & l'Hoan. Le premier est tres-grand & tres-vaste & les Chinois le nomment le fils de la Mer. Son cours en general est de l'Occident à l'Orient. Il a sa source dans la Province de Iunnan, & il se va décharger dans le Golfe de Nanquing. L'Hoan que ceux du país appellent le fleuve Jaune ou Saffranée, a son cours de prez de 600. lieues, & se vient jeter dans le même Golfe de Nanquing.

Inclinations & coutumes des Chinois.

Les Chinois ont le visage large, les yeux tres-petits, le nez camard & la demarche droite & fiere. Ils sont propres, civils, politiques, industrieux, mais furieusement avarés & jaloux. Cette jalousie les oblige de resserrer leurs femmes ; aussi ils n'ont rien trouvé de plus insupportable depuis que les Tartares sont leurs maîtres, que de voir qu'ils donnent toute sorte de liberté à leurs femmes ; car depuis ce tems les Chinoises ont le plaisir de la campagne qu'elles n'avoient jamais eu avant cette conquête. Ces peuples aimoient aussi leurs cheveux avec tant de passion, que plusieurs d'entre eux ont mieux aimé mourir que de se faire razer conformément à l'Ordonnance du Tartare. Ils mangent peu proprement. La viande de pourceau a été chez eux un mets tres-delicieux. Autrefois la couleur jaune étoit ordinaire au Roy, & le peuple portoit le noir. Leurs nouveaux conquerans ont introduit d'autres coutumes. Leur avarice est tres-grande, elle est la cause qu'ils ne font point de difficulté de vendre leurs enfans ; & même de les noyer quand ils en ont trop. Car comme ils croyent la metempsychose, ils se persuadent qu'il leur est avantageux de faire passer leurs ames en d'autres corps ; & de les faire devenir enfans d'un homme plus riche. Ce desir d'avoir du bien, fait encore qu'ils ne souffrent point d'oyfifs ; & le soupçon leur inspire une grande averfion pour les étrangers. Ils ont divers jeux semblables à ceux que nous avons, & sur tout pour les cartes & les échets qui sont peu differens des nôtres. Les hommes sont obligés d'assigner la dot des filles qu'ils veulent épouser ; & la nouvelle mariée la remet à son pere, pour la peine qu'il a eu de l'élever. Mendoza ajoute qu'en certaines Provinces de la Chine, les Magistrats donnent les belles filles aux riches ; & que l'argent

C H

881

qu'elles tirent, sert à marier les laides aux pauvres. On ne regarde point la condition pour cela. Ils couvrent les morts des plus beaux habits qu'ils ayent, & les placent sur un Siege, où tous les parens les vont saluer en pleurant. On met ensuite le corps dans un cercueil de bois de senteur, & ils le deposent durant quelques jours dans une chambre, ils dressent devant la porte une espee d'Autel couvert de pains, de divers fruits, & de plusieurs chandeliers avec des cierges allumés, & les Prêtres du país y viennent tous les soirs chanter & faire d'autres ceremonies Payennes. Les Chinois ont grand soin de toutes les choses publiques. Car on dit qu'il n'y a point de país dans le Monde, où les chemins soient mieux pavez & entretenus. L'on y voit des chariots qui vont à la voile ; ce que les Holandois ont voulu imiter, mais sans succes. Ils ont aussi des inventions particulieres pour le soulagement des Ouvriers, presque en toute sorte de profession. Quelques Auteurs croyent que l'Art de l'imprimerie y est plus ancien que dans l'Europe. Elle est pourtant différente de la nôtre. Tous les Arts & toutes les sciences ont eu cours à la Chine. Il s'y voit d'excellens Geometres, Arithmeticiens, & Astronomes selon leur goût. La Medecine y est aussi exercée avec grande methode. Et depuis le Philosophe Confucius, qu'on appelle le Socrate du país, la Morale y a été en si grande reputation, que de trois sortes de Sectes de Philosophie qu'on y permet, la sienne nommée des Lettrez a si fort l'avantage, que tous les Grands du Royaume en font profession ; & même il n'y a que les Mandarins, Loytas ou Lettrez, formez dans son école qui ayent part au Gouvernement. Leur langue est composée de mots presque tous Monosyllabes : Chaque Province en a pourtant une particuliere. Il est vray qu'il y en a une generale qu'on nomme le langage de Cour, qui sert à rendre justice, parce que dans la Chine, on ne permet à personne d'exercer une charge de judicature en son país. L'écriture des Chinois se tire du haut en bas, comme les Hieroglyphiques des Egyptiens, & elle exprime les choses entieres & les diçions sans lettres. Le P. Kirker nous en a donné depuis peu des regles, dans son Ouvrage intitulé *China Illustrata*. Le P. Trigout rapporte aussi des choses singulieres de l'examen qu'on y fait de tous ces Docteurs, & des choses qu'on leur propose dans l'exameu. Il nous a donné une Relation particuliere de la Chine. Ce qu'ils ont de plus extraordinaire est leur manger, qu'ils prennent avec de petits bâtons avec lesquels ils picquent la viande, sans avoir besoin de couteaux & de fourchettes. Il est vray qu'on leur sert la viande toute découpée. Ils font leur boisson avec les feuilles de certains arbrisseaux. Leur gomme est encore particuliere aussi bien que le vernis qu'ils tirent de l'écorce de certains arbres ; & la porcelaine qu'ils font de terre dans la Province de Quianfi. La Chine qui a tous ces avantages manque pourtant de soldats. La milice n'y étoit pas fort considerable & ce malheur a jetté les Chinois dans la ferveur.

Le Gouvernement.

Ce grand Etat est gouverné par un Roy qu'ils nomment Seigneur de l'Univers, & fils du Ciel ; & il reçoit plus d'honneur de ses sujets que Prince du Monde. Il y a six principales Cours à Pequín. La premiere est celle des Magistrats, parce qu'ils ont droit de nommer les Lettrez & les Juges, qu'ils employent dans les Provinces, qui s'avancent tousjours de charge en charge. La seconde est comme une Chambre des Finances, pour

SSSs

exiger les droits du Roy. La troisième est la Chambre des Ceremonies & elle a soin des Sacrifices publics, des Temples, des Prêtres, des honneurs qu'on doit rendre au Roy, des mariages, des réjouissances publiques, des Ambassades; & des titres qu'on peut donner aux Scavans. L'autre est la Cour Militaire, & elle dispose de tous les emplois de la milice, qu'on ôte aux lâches pour les donner aux braves. La cinquième a soin des bâtimens publics, comme des Ponts, murailles des Villes, Vaisseaux, Palais, &c. & de la subsistance des Princes du sang, de leurs Rois. La dernière est établie pour les criminels; & toutes les affaires du Royaume dépendent de ces Cours. Elles ont des Officiers & Magistrats subalternes dans toutes les Provinces, qui les avertissent de ce qui se passe dans le ressort de leur domination. Vne si belle police a rendu ce Royaume tres-puissant durant plusieurs siècles. Les Tartares ont été presque les seuls qui en ont troublé le bon ordre; & sur tout depuis environ quarante ans qu'ils l'ont tout occupé, comme nous l'avons appris par les Relations qui nous sont venues de ce pays. Nous en avons une particuliere qui a pour titre, de la conquête de la Chine par les Tartares. Cette revolution commença vers l'an 1643. sous le Tartare Xunchi Roy de Niuche. Ce fut pour vanger une vieille querelle, & ensuite la division s'étant jetée parmi les chefs Chinois, quelques-uns eurent la lâcheté de favoriser le dessein de leurs ennemis, qui se rendirent ainsi maîtres en sept années de tout ce vaste Empire. Le Roy de la Chine se pendit de desespoir dans un bois prez de son Palais, & sa femme & ses enfans eurent la même destinée. Des Relations particulieres qui sont venues depuis environ six mois des Indes, assurent que les Chinois se sont agguerris & qu'ils commencent presentement à s'opposer aux Tartares, & que quelques Provinces en ont même déjà fecoüé le joug avec le secours des étrangers. Les Tartares avoient aussi conquis la Chine dans le XIII. Siecle, & le Pere Trigault assure qu'ils y furent depuis l'an 1206. jusqu'en 1368. qu'on les en chassa.

La Religion.

Les Chinois n'ont reconnu de tems immémorial qu'un seul Dieu, qu'ils nommoient le Roy du Ciel. On reconnoit pourtant parmi eux trois sortes de Sectes idolâtres. La premiere est celle du Roy & des Nobles, qui offrent des Sacrifices aux Astres. La seconde confidere les premiers de leurs Rois & leurs Philosophes, comme de petites divinités, soumis à l'Etre souverain; & ils leur bâtissent des Temples. La troisième qui a plus fait de peine aux Predicateurs de l'Evangile, est celle des Astrologues & de plusieurs Sorciers. Quelques Auteurs croient que saint Thomas porta la Foy Chrétienne dans la Chine; & que certains peuples de cet Empire ont encore quelque reste de la creance des Fideles, comme une Idole à trois têtes qui se regardent, des peintures de douze personages venerables; & des tableaux d'une fille qui porte un enfant entre ses bras, assurant qu'elle fut Vierge aprez l'enfantement. Toutes ces choses s'appliquent par les Speculatifs au Mystere de la Trinité, aux douze Apôtres & à la sainte Vierge. Les Mahometans & les Juifs se font établis dans la Chine. Saint François Xavier qui avoit tant souhaité d'entrer en ce Royaume, pour y prêcher l'Evangile, mourut en y abordant. Les Missionnaires Apotoliques qui l'ont suivi, ont travaillé avec tant de soin, que les dernières Relations qui nous viennent des PP. Jesu-

tes qui sont dans ce pays, assurent qu'il y a plus de six vingt mille Chrétiens. Il y a sujet d'espérer que la veritable Religion s'y établira parfaitement. * Trigault & Semeno, *Relat. de la Chine*. Iartie, Mendoza, Maffée, Martin, Martiny, Palafos, De Rhodes, Sanson, Kirker, &c.

CHINON sur la Vienne ville de France en Touraine, avec Château, Gouverneur, & siege Royal. Elle est prise par quelques Auteurs pour être le *Vicus Cisomagenfis*, dont parle Gregoire de Tours. Si cela est, elle a reçu la Foy par le ministère de saint Martin. L'importance de son affaire fait qu'on y tient garnison. Cette ville est encore considerable par la retraite du Roy Charles VII. Car c'est à Chinon que la Puelle Jeanne d'Arc se vint trouver l'an 1429. François I. Duc de Bretagne y fit hommage au même Roy, environ l'an 1442. ou 43. M. Du Chefne assure que les Chanoines de l'Eglise Collegiale de saint Melme, sont soumis immediatement au Pape. On dit de cette ville: Chinon petite ville grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au pied la Vienne. Elle a été la patrie de François Rabelais, assez connu par son humeur enjouée & par ses contes folats & comiques. C'est luy qui veut que cette ville ait été la premiere du Monde, bâtie par Cain qui luy donna son nom. Quelle imagination? * Gregoire de Tours, li. 10. c. 31. Du Chefne, *Ant. des Villes, c. 7. de Touraine*.

CHINTILLE, Chindilape, Suintille ou Cinthile (Flavius) Roy des Wisigots en Espagne, succéda à son frere Sisenand, l'an 636. Il fit tenir le V. Concile de Toléde en la même année, 636. de l'Ere d'Espagne, & il mourut en 640. aprez un regne de quatre ans. * Mariana, li. 6. Surita, &c.

CHIO ou Scio, *Chios & Chius*, Ile de la mer Egée dans l'Archipel, entre Samos & Lesbos ou Metelin, proche l'Asie Mineure. Elle est renommée par le mastic qu'on y recueille, qui est la cause que les Turcs la nomment Saquezada, c'est à dire l'Ile du mastic. Elle a environ vingt-cinq ou trente lieux de tour, avec une ville de ce nom qui est à l'Orient de l'Ile, & où il y a un bon Port & un fort Château. On la divise ordinairement en la haute, du côté du Nord dite Aponomera; & en la basse du côté du Midy dite Catomora, où sont les lentisques qui portent le mastic. Quelques-uns ont conté jusqu'à trente-six villes en cette Ile, qui fut sujette aux Atheniens, puis aux Macdoniens, ensuite aux Romains, & enfin aux Grecs. Les Genoïs s'en rendirent maîtres l'an 1346. & elle fut gouvernée en forme de Republique par les Mahons, premiers Gentils-hommes de la maison Iustinien de Gene. Ils payoient un tribut au Turc. Le Bassa Piali la prit par ordre de Soliman l'an 1566. sous pretexte qu'ils ne payoient pas le tribut, & qu'ils avoient averti ceux de Malthe du dessein qu'on avoit de les assieger. Il y avoit autrefois un Evêque suffragant de Rhodes, qui fut depuis Metropolitain. Aujourd'hui la ville de Chio est habitée par des Turcs & des Juifs; & les Fauxbourgs par des Chrétiens Latins & Grecs, qui ont chacun leurs Evêques & plusieurs maisons Religieuses. * Bellon, li. 2. *Obs. c. 8.* Ortelius, *Geogr.* Le Mire, *Geogr. Eccl.* Sponde, *A.C.* 1346. n. 16. & 1566. n. 3. Porcaccio, *deser. de Ch.* De Thou, *Hist. li. 39. &c.*

CHIOCCO (André) Medecin & Professeur à Veronne, a vécu au commencement de ce siecle, & il s'est acquis beaucoup de reputation par sa doctrine & par son merite. Il mourut le troisième Avril de l'an mil six cens vingt-quatre, laissant divers Ouvrages de sa façon, *Questionum Medicarum* &

Dictionnaire de Trévoux (1771)

CHINE, et CHINOIS OU CHINOIS

<p style="text-align: center;">CHI</p> <p>jugeoient des Afronômes par les faiseurs d'Almanachs, des Poètes & des Musiciens par les Chantreurs du Pont-neuf ; au lieu qu'on doit à la Chimie l'invention des choses les plus nécessaires à la vie, comme la préparation des métaux & de la plupart des remèdes.</p> <p>Il faut pourtant convenir que la <i>Chimie</i>, malgré toutes les découvertes, est encore bien éloignée de la perfection, & qu'il est même impossible d'arriver à ce point là. Dans la décomposition, le feu change souvent les principes des choses : les végétaux par l'analyse donnent des résultats presque semblables, puisque les plantes les plus salutaires rendent à peu-près les mêmes principes que les plus véni-meuses. On fait d'ailleurs que le feu ne fait rien sur plusieurs espèces de pierres, de terres & de sables. Beaucoup de minéraux ne peuvent être analysés par cet élément, qui emporte & subtilise plutôt leurs corpuscules, qu'il ne les divise en leurs principes. Tels sont le mercure & le soufre, quand on ne les brûle pas à l'air libre. Il n'est pas moins difficile de détruire le gluten de certaines pierres, & les gangues sauvages sont indestructibles. ORYCT.</p> <p>CHIN. Ville de la Chine dans la Province de Honan, au département de Caifung, par les 34^d 48' de lat.</p> <p>Il y a un fameux lac de même nom dans la Province de Junnan, à la place duquel il y avoit autrefois une grande ville qui fut abymée par un tremblement de terre.</p> <p>CHINAGE ou CHEMAGE. Terme de Coûtumes. Droit qui se paye à raison des charrettes qui passent dans les bois. <i>Chinargum</i>.</p> <p>CHINEA. Grande & agréable vallée, dans le Diocèse de Lima au Pérou, assez près de celle de Lunaguana.</p> <p>CHINCHEN. Ville de la Chine dans la Province de Huquang, sur les frontières de celle de Quanton.</p> <p>CHINCHIAN ou CHINKIANG. Ville de la Chine, cinquième métropole de la Province de Junnan, son département comprend cinq villes : sous le 24^e degré 29' de latitude, elle est de 14^d 4' plus occidentale que Peking.</p> <p>CHINCHIAN ou CHINKIANG. Ville de la Chine, sixième métropole de la Province de Kiangnan ou Nanquin, sous le 32^d 49' & de 2^d 28' plus orientale que Peking.</p> <p>CHINCHILLA. f. m. Petit animal qui se trouve dans le Pérou. On estime fort son poil, qui est fin & poli. Il est de la grosseur d'un écureuil.</p> <p>CHINCHINTALAS. Province de la Tartarie entre celles de Camul & de Suchur. On trouve dans une montagne de cette Province un minéral singulier, qu'on appelle <i>Salamandre</i>, & dont on fait du linge qui se conserve dans le feu, comme le lézard appelé <i>salamandre</i>, suivant l'opinion mal fondée de quelques Naturalistes. Voyez SALAMANDRE.</p> <p>CHINE. Grand Royaume de l'Asie, qui occupe la région la plus orientale de notre continent. <i>Sina</i>, <i>Sinarum regio</i>, <i>China</i>. La <i>Chine</i>, selon le P. Le Comte, dans ses nouveaux Mémoires, T. I, p. 36, s'étend du Sud au Nord depuis le 23^e degré jusqu'au 4^e. C'est 18 degrés, qui font 450 lieues communes. Son étendue d'Orient en Occident n'est guère moindre. D'ailleurs la <i>Chine</i> est presque ronde, de sorte qu'elle a près de quatorze cens lieues de tour. Ces mesures sont justes, dit ce Pere, & fondées sur des observations exactes. Au reste, on ne comprend point dans ce que nous venons de dire plusieurs Îles de la <i>Chine</i>, qui seules feroient un grand Empire, ni le Leauton, qui est hors de la grande muraille. Pour la Corée, le Tunquin & Siam, ils doivent à la vérité un tribut réglé à l'Empereur, qui outre cela en nomme les Rois, ou les approuve, quand ils prennent possession de la couronne ; mais néanmoins tous ces Etats ont leur gouvernement particulier, & sont</p>	<p style="text-align: center;">CHI 543</p> <p>très-différens de la <i>Chine</i>. Abulphatage ; dans sa première Dynastie ; compte les Chinois parmi les six premières nations du monde. Il les appelle <i>Sin</i>, & dit qu'ils habitent le plus Oriental de la terre habitable, & qu'ils s'étendent depuis la ligne équinoxiale, jusqu'au dernier des sept climats vers le Septentrion ; il ajoute qu'ils surpassent toutes les autres nations dans les Arts mécaniques & la Peinture. Telle est l'idée qu'on en avoit en Orient dans le XIII^e siècle qu'Abulphatage écrivoit.</p> <p>La <i>Chine</i> est si bien cultivée par l'industrie & le travail de ses habitans, qui ont aplani toutes les campagnes, converti des montagnes mêmes en plaines, par les terrasses qu'ils y ont faites jusqu'au haut, comme en amphithéâtre, par les canaux qu'ils ont conduit dans toutes les Provinces ; qu'il n'y a presque pas un pouce de terre inutile, & que les campagnes ressembtent à des jardins. D'ailleurs, outre que la <i>Chine</i> produit tous nos fruits d'Europe, à la réserve des amandes, elle en a beaucoup d'autres que nous ne connoissons point en ce pays-ci. Malgré tout cela, la terre suffit à peine à la nourriture de ses habitans, tant elle est peuplée, & les peres & meres exposent tous les jours une infinité d'enfans, après qu'ils sont venus au monde, parce qu'ils ne pourroient les nourrir.</p> <p>Les Provinces de la <i>Chine</i> sont au Nord, le Pekeli, le Xanü, le Xenü, Xatung ou Xanton, le Honan & le Suchuen ; & au Sud le Huquang ou Huquam, le Kiangü, celle de Nankin, le Chekiang, le Fokien, le Quantung, le Quangü, le Queicheu & Junnan ou Yunnan. Les fleuves de la <i>Chine</i> les plus considérables sont le Hoangs, ou la rivière jaune, le Kiang, ou la rivière bleue, & le Canton, ou le Ta. Les villes de la <i>Chine</i> sont ou villes de guerre ; ou villes de police. Chaque espèce de ces villes est distinguée en plusieurs ordres. Il y a plus de mille villes de guerre du premier ordre, & beaucoup plus du second & du troisième. Pour les villes du premier ordre, il y en a plusieurs plus grandes, ou aussi grandes que Peking. Le P. Le Comte dit qu'il en a vu lui seul plus de sept ou huit. Il y en a plus de quatre-vingt du premier ordre, qui sont comme Lyon & Bourdeaux. Parmi deux cens du second ordre, il y en a plus de cent, comme Orléans ; entre douze cens du troisième, on en trouve plus de six cens aussi considérables que la Rochelle & Angoulême ; sans parler d'un nombre prodigieux de villages, qui surpassent en grandeur & en nombre d'habitans les villages de Marene & S. Jean de Luz.</p> <p>L'Empereur de la <i>Chine</i> est absolu, & les loix lui donnent une autorité presque sans bornes. Il a deux Conseils, l'un ordinaire, composé des Colaos, qui sont les Ministres d'Etat ; l'autre extraordinaire, composé des Princes du sang. Il y a six Tribunaux souverains à Peking ; le Lipou, pour ce qui regarde les Officiers de l'Etat, que nous nommons <i>Mandarins</i>, le Houpou, pour les finances ; le Lipou, pour la religion, les anciennes coutumes, les sciences, les arts, les affaires étrangères ; le Pinpou, pour la guerre ; le Himpou, pour les affaires criminelles ; le Compou, pour les ouvrages publics. Les Mandarins sont tous Docteurs. Il y en a 13647 de neuf ordres différens.</p> <p>Il y a quatre principales religions à la <i>Chine</i>. L'ancienne qui est celle de l'Etat, & qui ne reconnoit qu'un Dieu, souverain maître du ciel & de la terre, sans idoles, ni statues. L'Idolâtrie est la seconde. Elle y fut apportée par Fohe, ou Fohi, Philosophe Indien, 32 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Il y a aussi un fort grand nombre d'Athées. Enfin, la Religion Chrétienne y a pénétré. S. Xavier dit dans la 3^e Epître du Livre II de ses Lettres, que bien des gens croient que saint Thomas y avoit prêché l'Évangile, qu'avant que les Portugais conussent les Indes, l'Église Grecque y</p>
--	--

envoyoit des Evêques ; & que leur tradition étoit qte ce saint Apôtre y avoit converti bien du monde. Le P. Le Comte a rapporté les preuves de cette tradition, *T. II, p. 196.* Ce qu'il y a de certain, c'est que des Missionnaires Syriens de Mosul & de Bassora, qui suivoient les Caravanes de Samarcand, de Bouchara & des autres grandes villes de la Tartarie, pénétrèrent jusques à la *Chine* vers l'an 737 de J. C. & y portèrent le Christianisme. FLEURY.

Dans ces derniers temps S. Xavier tâcha d'y entrer, & mourut à la porte de ce vaste Empire en 1552. Depuis le P. Roger y entra en 1581, & le P. Ricci ensuite, & après bien des peines & des travaux, ils obtinrent des Magistrats en 1584, la permission de s'y établir. La Religion y a fait de grands progrès, depuis sur tout que l'Empereur qui régnoit en 1715, par un Edit très-honorable & très-favorable à la Religion, a permis qu'on la prêchât & qu'on l'embrassât librement. En 1625, on trouva proche de Signanfou, capitale de la Province de Chenü, un monument qui contient un abrégé de la Doctrine Chrétienne, & qui marque que ces Missionnaires venoient de Judée, que l'un s'appeloit Olopouen, & l'autre I-ho ; qu'Olopouen, après bien des dangers courus sur mer & sur terre arriva à la *Chine* l'an 636 de J. C. que les Empereurs favorisèrent fort la Religion en dépit des Bonzes qui excitèrent de grandes persécutions : ce font en fin ce monument fut érigé l'an 782 de J. C. Ce sont les Bonzes qui gardent ce monument dans une Pagode proche de la ville de Signanfou. Le P. Kirker rapporte & explique ce monument dans son *China Illustrata. Teoph. Spizellii de Re Litteraria Sinenfium Commentarius.*

Porcelaine de la *Chine*, encre de la *Chine*, vernis de la *Chine*. Voyez ces mots en leur place. Un cabinet de la *Chine*, du papier de la *Chine*. L'Empereur de la *Chine*. L'Empire de la *Chine*. Les Missionnaires & les François qui font à la *Chine*, disent, aller en *Chine*, demeurer en *Chine* : mais en France nous disons, aller à la *Chine*, être à la *Chine*.

Nous avons sur la *Chine*, le *China Illustrata* du P. Kirker, l'Atlas *Sinicus* de Martinius, qui fait le VI^e Tome du Grand Atlas de Blaeu, *Spizellii De Re Litteraria Sinenfium*, le P. Nic. Trigault Jésuite, *Regni Chinenfis Descriptio*, la Relation de Semedo ; le *Sina & Europa* de Procylius ; & une Relation de la *Chine* par un Moscovite nommé *Nikipofa*, les Mémoires du P. Le Comte ; la nouvelle Description de la *Chine* par le P. Duhalde, &c.

Le nom *Chine* n'est point en usage à la *Chine*, & ce n'est point celui que les Chinois donnent à leur patrie. Ils l'appellent *Chungoa* ; c'est-à-dire, Royaume du milieu, & *Chungue*, Jardin du milieu ; parce qu'ils disent que la *Chine* est au milieu du monde. Les Tartares appellent la *Chine* Mangin, nom qui signifie *Barbare*. Ils lui donnent aussi le nom de *Han* ou *Catay* ; d'autres disent que le Caray ne renferme que les Provinces du Nord, & le Mangin celles du Midi. A Siam & à la Cochinchine, &c. la *Chine* est appelée *Cin*, du nom de la famille Impériale *Cin*, qui régnoit vers le temps de Crésus, 550 ans environ avant J. C. C'est de là que s'est fait le nom de *Chine*, & celui de *Sina* en latin, parce que, selon la conjecture de quelques Savans, la *Chine* commença alors à être connue.

CHINE. f. f. Idole des Chinois. *Idolum Sinicum*. Les Chines ou Idoles des Chinois, sont faites en forme de pyramides ouvragées. MORÉRI, *Edit. de 1712.* Les naturels du pays craignent fort ces Chines. Id. Je ne fai si ce mot se trouve ailleurs, jusqu'ici je ne l'ai vu dans aucun autre Auteur François.

CHINE. f. f. Voyez SQUINE. *Chine* n'est pas François. Il y a une fausse racine de *Chine* qui croit dans les Antilles. P. du T. T. I, p. 96.

CHINER, v. a. Terme nouvellement inventé dans

les Manufactures. *Chiner* une étoffe, c'est donner aux fils de la chaîne des couleurs différentes, & disposer ces couleurs sur ces fils de manière qu'elles représentent un dessin sur l'étoffe.

CHINÉE, É. part. Etoffe chinée.

On dit aussi *chiner*, f. m. de l'art de travailler ainsi les étoffes. Le *chiner* est une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts. ENCYC.

CHINFRENEAU. f. m. Coup qu'on reçoit à la tête, soit en se heurtant par hazard contre quelque corps, soit en se battant contre un ennemi. *Illisus, offensio, offensus*. Il marchoit à tâtons, & il s'est donné un vilain *chinfreneau* contre une porte. Il reçut en ce combat un vilain *chinfreneau*. Ce mot est populaire & vient apparemment de *chansrein* par corruption.

CHINGAN. Ville de la Chine, dixième Métropole de la Province de Quangü, par les 24 degrés de latitude.

CHINGTIEN. Ville de la Chine dont elle est la quatrième Métropole, par le 31 degré de latitude.

CHINGTU. Ville de la Chine, capitale de la Province de Suchuen, sous le 30 degré 47' de latitude.

CHINGULAIS, AISE. f. m. & f. Habitant ou originaire, naturel de l'île de Ceylan. *Célanus, Célanenfis, Chingulanus*. C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Ceylanois. Les *Chingulais* sont originaires Malabares & Chinois, si l'on en croit les Auteurs Portugais : les Malabares étoient en cette île ceux qui avoient commis quelque crime qui méritoit l'exil. Les Chinois, maîtres de tout le commerce de l'Orient, fréquentant fort ces mers, quelques-uns de leurs vaisseaux furent portés sur les bords du détroit de Chilao, & y échouèrent. Les équipages se sauvèrent dans l'île, & ayant trouvé le pays beau & fertile, ils s'y établirent. En peu de temps ils s'allièrent avec les Malabares exilés qu'ils y trouvèrent, & qu'on nommoit *Galas*. Ils se confondirent ainsi, & ne firent qu'un seul peuple, que des deux noms, *Cin* & *Galas*, l'on appela *Chingalas*, & puis *Chingulais*. Les *Chingulais* sont presque tous idolâtres : ils sont de deux sortes : les uns sont tout-à-fait sauvages ; on les appelle *Bedda* ou *Waddahs* : ils demeurent éloignés des habitations. Les autres sont plus civilisés. Voyez ce qu'on en a dit au mot CÉLANOIS. Les *Chingulais* portent ordinairement une camisole de toile de coton blanche qui leur couvre tout le corps, qui est parsemée de fleurs bleues & rouges, & qui est plus ou moins longue, selon la qualité des personnes. Les *Chingulais* reconnoissent plusieurs Dieux, dont il y en a un supérieur & souverain, qu'ils appellent Créateur du ciel & de la terre, & qui envoie les autres pour exécuter ses ordres : les autres Dieux sont, disent-ils, les âmes des gens de bien. Ils croient l'immortalité de l'âme, la résurrection, & une autre vie, &c.

Quelques-uns disent *Cingale* pour *Chingulais*, & les appellent les Gentilshommes de l'île de Ceylan.

CHINGYANG. Ville de la Chine, quinzième métropole de la Province de Huynand, par les 33^d de lat.

CHINKIANG. Nom de deux villes de la Chine, Pune dans la Province de Junnan, l'autre dans celle de Kiangnan.

CHINNAN. Ville de la Chine, dans la Province de Junnan, au département de Cuihung, par les 24^d 40' de lat.

CHINNING. Ville de la Chine, troisième cité de la Province de Queicheu, à 25^d de lat.

CHINOIS, OISE. f. m. & f. *Sina, Sinenfis*. Habitant de la Chine, naturel de la Chine. Les Chinois, dit Abulpharage, surpassent toutes les autres nations par leur nombre, par la grandeur de leur Empire, & par la vaste étendue des terres qu'ils possèdent. Ils l'emportent encore sur les autres par leur

CHI

leur habileté dans les arts mécaniques & dans la peinture. Abulpharage n'entend parler que du coloris & du vernis de la Chine ; car pour le reste, les *Chinois* n'entendent rien en peinture. Selon le même Auteur, les *Chinois* sont un des sept premiers peuples du monde. L'histoire populaire des *Chinois* compte plus de quarante mille ans depuis la fondation de leur Empire ; mais suivant celle dont tous les Savans conviennent, & qui est si suivie, si bien circonscrite, établie par une tradition si constante, qu'on ne peut en douter parmi eux, sans passer pour ridicule, & comme ils s'expriment eux-mêmes, pour des hérétiques, suivant cette histoire. Il y a beaucoup plus de quatre mille ans que la Chine avoit ses Rois. Tillemont, *Hist. des Emp. T. III, p. 519*, prétend que les *Seres* qui envoyèrent des Députés & des présents à Aurélien en 273, avec plusieurs autres Orientaux, sont les *Chinois*.

Selon M. d'Herbelot, les *Chinois* ont reçu des Indiens la plus grande partie des Sciences. Confucius fut instruit dans la Philosophie par les Docteurs Indiens, Pythagore étoit plus ancien que Confucius, si on le fait naître 605 ans avant J. C. avec le Docteur Bentley, & certainement contemporain de Confucius, si on place sa naissance à l'an 567 ou 568 avant J. C. avec Dodwell & Stanley, puisque Confucius, suivant le P. Couplet, est né l'an 551 avant J. C. *Essai sur les Hieroglyph. p. 503*.

Un Savant du Nord, nommé Eccard, prétend que les *Chinois* sont les Argipéens d'Hérodote ; qu'ils habitoient alors les montagnes, & que depuis ils sont descendus dans la plaine. Cela est difficile à accorder avec leur histoire.

CHINOIS, OISE. adj. Qui est de la Chine, qui appartient à la Chine. *Sinenfis*. A Porgueil près, il faut avouer que la nation *Chinoise* a eu de grandes qualités ; beaucoup de douceur & de politesse dans l'usage du monde, du bon sens & de l'ordre dans leurs affaires, du zèle pour le bien public ; des idées justes pour le gouvernement ; de l'esprit, médiocre à la vérité, dans les sciences spéculatives, mais droit & sûr dans la morale. P. LE COMTE. La langue *Chinoise* n'a aucune analogie avec toutes celles qui ont cours dans le monde. Elle ne contient que 330 mots tous d'une syllabe, ou qu'on prononce au moins d'une manière si serrée, qu'on n'en distingue presque jamais qu'une. Le même mot prononcé avec inflexion de voix plus forte, ou plus faible, a diverses significations. Ainsi la langue *Chinoise*, quand on la parle exactement, est une espèce de musique, & renferme une véritable harmonie, qui en fait l'essence & le caractère particulier. Id. Ce qui touche les caractères *Chinois*, n'est pas moins singulier que leur langue. Ils n'ont point d'alphabet comme nous, qui contienne les élémens & comme les principes des paroles. Au lieu d'alphabet, ils se sont servi au commencement de leur monarchie, de hiéroglyphes. Il y en a plus de 80000. Id. Théophile Spizélius a fait un Traité de la littérature *Chinoise*, *Théoph. Spizelii, de Re literaria Sinenfium Commentarius*. André Cleyer, premier Médecin de la Compagnie des Indes à Batavia, donna en 1682 à Francfort un Essai de la Médecine *Chinoise* en latin, *Specimen Medicinæ Sinenæ, sive Opuscula Medica ad mentem Sinenfium*.

Il n'y a aucune lettre *Chinoise* qui n'ait sa signification, lorsqu'on la joint avec d'autres ; *Tsai*, par exemple, qui veut dire *malheur*, *calamité*, est composé de la lettre *Mien*, qui signifie *maison*, & de la lettre *Ho*, qui signifie *feu*, parce que le plus grand des malheurs est de voir sa maison en feu. Les lettres *Chinoises* sont donc autant d'hiéroglyphes qui forment des images, & qui expriment des pensées.

Chaque idée a sa marque distincte de l'écriture *Chinoise*, ce qui fait qu'elle continue aujourd'hui d'être commune à différentes nations voisines de la

Table II.

CHI

545

Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes comme l'étoit le caractère universel de l'écriture en peinture. Les lettres *Chinoises* servent à désigner les choses, & non les mots. Les caractères de la Cochinchine, de Tongking, du Japon, sont les mêmes que ceux de la Chine, & signifient les mêmes choses, sans toutefois que ces peuples, en parlant, s'expriment de la même sorte. Ces caractères sont en cela comme les chiffres d'arithmétique. Plusieurs nations s'en servent ; on leur donne différents noms, mais ils signifient par-tout la même chose. L'on compte jusqu'à quatre-vingt mille de ces caractères. Cette écriture n'est qu'un hiéroglyphe abrégé & raffiné, qui dérive de la première méthode si simple de peindre les idées humaines.

CHINOISE. (la) Terme de Fleuriste. C'est un œillet tricolor rare. Son blanc est de lait, tranché de gros panaches bruns comme s'ils étoient noirs, & de couleur de rose, sa fleur est large. **MORIN**. C'est aussi une tulipe, colombin grisâtre, rouge & chamois. Id.

CHINON. Ville de France en Touraine. *Chino*, *Chinonum*, *Chinionium*. *Chinon* est situé sur la Vienne, à dix lieues de Tours. Quelques-uns croient que c'est le vieux *Cisomagenfis* de Grégoire de Tours. Quelques-uns l'appellent *Caino* ; & c'est sur cela que Rabelais, qui étoit de *Chinon*, a dit que cette ville avoit été bâtie par Cain. Voyez Du Chesne, *Antiquités des villes de France, L. I. C. 120*, & Valois, *Not. gall.*

CHINQUER. v. n. Terme populaire, qui signifie boire par excès en choquant les verres les uns contre les autres, & en se portant des fantes pour s'exciter à boire. *Potare largius, pergracari frequentioribus poculis, cyathos cyathis illidere*. On connoît aux paroles & aux actions de cet homme qu'il a *chinqué* aujourd'hui. Ménage dérive ce mot de l'Allemand *schenken*, qui signifie verser à boire, & qui vient de *schink*, qui signifie échançon.

CHINTAL. f. m. Sorte de poids dont les Portugais se servent à Goa. Il revient à 105 livres, poids de marc.

CHINTE-SERONGE. f. f. Toile blanche de coton, propre à être imprimée, & mise en couleur, qui se fabrique aux Indes orientales.

CHINTING. Ville de la Chine, dans la Province de Peking, dont elle est la quatrième métropole, 48^d 40' de lat.

CHINY ou **CHISNY**. Petite ville des Pays-Bas, dans le Luxembourg, Chef-lieu d'un Duché démembré de l'ancien Comté d'Ardenne, vers les confins de la Lorraine, de la Champagne & du Duché de Bar.

CHINYVEN. Ville de la Chine, dixième métropole de la Province d'Unnan, à 24^d 37'.

CHINYVEN. Ville de la Chine, quatrième métropole de la Province de Quiecheu. Lat. 27^d 34'.

CHIO. f. m. *Chios*, *Chius*. Île de l'Archipel. Il faut dire *Sio*. Voyez ce mot.

Terre de *Chio*. Espèce de terre qui vient de l'île de *Chio*. C'est une espèce de terre sigillée, qui est grasse, croûteuse, blanche, cenâcée. Elle est altringente, & efface les taches & les cicatrices de la peau ; mais comme elle est rare, Lémery dit qu'on lui substitue la terre sigillée.

CHIOCADAR ou **CHIOHADAR**. f. m. Officier du Grand-Seigneur que Vigenère appelle *portemanteau*. Mais il ne porte point le manteau du Prince. C'est un Azemmoglan c'est-à-dire un enfant d'honneur ou Page, qui, par tout où va le Prince, porte une valise, où il y a un habillement complet, & du linge pour changer, s'il en est besoin. *Ephesus vestis minoræ gerulus*.

CHIONS DE MARTICLES. Voyez **MARTICLES**.

CHIOURLIC, **CHIOURLI** ou **TURZUL**. Ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, sur une rivière du même nom, siège d'un Evêché grec, arrosée par une rivière du même nom, qui

Z z z

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

CHINE, et CHINOIS, PHILOSOPHIES DES

CHI

ble : il prétend que par la *chimere* il faut entendre des vaisseaux de pirates Solymes qui ravageoient les côtes de la Lycie, & qui portoient à leurs proues des figures de boucs, de lions, & de serpens; que Bellérophon monté sur une galere qui portoit aussi à sa proue la figure d'un cheval, défit ces brigands.

Et selon M. Pluche, dans l'*histoire du ciel*, cette *chimere* composée d'une tête de lion, d'un corps de chevre, & d'une queue de serpent, n'étoit autre chose que la marque ou l'annonce du tems ou l'on faisoit les transports de blé & de vin, favoir, depuis l'entrée du soleil dans le signe du lion, jusqu'à son entrée dans celui du capricorne. Cette annonce de provisions nécessaire étoit agréable aux Lyciens, que les mauvaises nourritures & la stérilité de leur pays obligeoient de recourir à l'étranger. Bellérophon & son cheval ailé, ajouta-t-il, ne font qu'une barque, ou le secours de la navigation qui apportoient à la colonie Lycienne des rafraichissemens & des nourritures saines. *Hist. du ciel, tome 1. p. 317.*

(G)

CHIMIE, voyez CHYMIE.

CHIMISTE, voyez CHYMISTE.

CHIN, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Honan. *lat. 34. 48.*

CHINAGE, f. m. (*Jurisprud.*) droit de péage qui est la même chose que *chemage* qui est expliqué ci-devant. (A)

CHINAY ou CHINEY, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, de la dépendance de l'évêché de Liège.

CHIN-CHIAN, (*Géog.*) grande ville de la Chine, dans la province de Nankin. Il y a encore une autre ville de ce nom dans la province de Junnan. *Long. 137. lat. 30. 6.*

CHINCHIN - TALAR, (*Géog.*) province d'Asie dans la grande Tartarie, entre celles de Camul & de Suchur.

CHINE, (*LA*) *Géog.* grand empire d'Asie, borné au nord par la Tartarie, dont elle est séparée par une muraille de quatre cents lieues; à l'orient par la mer; à l'occident par des hautes montagnes & des deferts; & au midi par l'Océan, les royaumes de Tunquin, de Lao, & de la Cochinchine.

La *Chine* a environ sept cents cinquante lieues de long, sur cinq cents de large. C'est le pays le plus peuplé & le mieux cultivé qu'il y ait au monde; il est arrosé de plusieurs grandes rivières, & coupé d'une infinité de canaux que l'on y fait pour faciliter le commerce. Le plus remarquable est celui que l'on nomme le *canal royal*, qui traverse toute la *Chine*. Les Chinois sont fort industrieux; ils aiment les Arts, les Sciences & le Commerce: l'usage du papier, de l'imprimerie, de la poudre à canon, y étoit connu long-tems avant qu'on y pensât en Europe. Ce pays est gouverné par un empereur, qui est en même tems le chef de la religion, & qui a sous ses ordres des mandarins qui sont les grands seigneurs du pays: ils ont la liberté de lui faire connoître ses défauts. Le gouvernement est fort doux. Les peuples de ce pays sont idolâtres: ils prennent autant de femmes qu'ils veulent. *Voyez leur philosophie à l'article de PHILOSOPHIE DES CHINOIS.* Le commerce de la Chine consiste en ris, en soie, étoffes de toutes sortes d'espèces, &c.

* CHINER, v. act. (*Manufactur. en soie.*) *Chiner* une étoffe, c'est donner aux fils de la chaîne des couleurs différentes, & disposer ces couleurs sur ces fils de manière que quand l'étoffe sera travaillée, elles y représentent un dessin donné, avec moins d'exactitude à la vérité que dans les autres étoffes, qui se font soit à la petite tire soit à la grande tire, mais cependant avec assez de perfection pour qu'on l'y distingue très-bien, & que l'étoffe soit assez belle pour être de prix. *Voyez TIRE (petite & grande).*

Tome III.

CHI 339

Le *chiner* est certainement une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts; il n'y avoit guere que le succès qui pût constater la vérité des principes sur lesquels elle est appuyée. Pour sentir la différence des étoffes *chinées* & des étoffes faites à la tire, il faut favoir que pour les étoffes faites à la tire on commence par tracer un dessin sur un papier divisé horizontalement & verticalement par des lignes; que les lignes horizontales représentent la largeur de l'étoffe; que les lignes verticales représentent autant de cordes du métier (*Voy. le métier à l'article VELOURS CISELÉ*); que l'assemblage de ces cordes forme le *semple*, voyez *SEMPLE*; que chaque corde de *semple* aboutit à une autre corde; que l'assemblage de ces secondes cordes s'appelle le *rame* (*Voyez RAME*); que chaque corde de *rame* correspond à des fils de poil & de chaîne de diverses couleurs (*Voyez POIL & CHAÎNE*), en sorte qu'à l'aide d'une corde de *semple* on fait lever tel fil de poil & de chaîne, en tel endroit & de telle couleur qu'on desire; que faire une étoffe à la petite ou à la grande tire, c'est tracer, pour ainsi dire, sur le *semple* le dessin qu'on veut exécuter sur l'étoffe, & projeter ce dessin sur la chaîne; que ce dessin se trace sur le *semple*, en marquant avec des ficelles & les cordes l'ordre selon lequel les cordes du *semple* doivent être tirées, ce qui s'appelle *lire* (*Voyez LIRE*); & que la projection se fait & se fixe sur la chaîne, par la commodité qu'on a par les cordes de *semple* d'en faire lever un fil de telle couleur qu'on veut, & d'arrêter une petite portion de ce fil coloré à l'endroit de l'étoffe par le moyen de la trame.

Cette notion superficielle du travail des étoffes figurées, suffit pour montrer que la préparation du dessin, la lecture sur le *semple*, la correspondance des cordes de *semple* avec celles de *rame*, & de celles de *rame* avec les fils de chaîne, & le reste du montage du métier, doivent former une suite d'opérations fort longues, en cas qu'elles soient possibles (& elles le sont), & que chaque métier demande vraisemblablement deux personnes, un ouvrier à la trame & au battant, & une tireuse au *semple* (& en effet il en faut deux).

Quelqu'un songeant à abrégér & le tems & les frais de l'étoffe à fleurs, rencontra le *chiner*, en raisonnant à-peu-près de la manière suivante. Il dit: si je prenois une étoffe ou toile toute blanche, & que je la tendisse bien sur les ensuples d'un métier, & qu'avec un pinceau & des couleurs je peignisse une fleur sur cette toile, il est évident 1° que s'il étoit possible de defourdir (pour ainsi parler) cette toile lorsque ma fleur peinte seroit sèche, chaque fil de chaîne correspondant à la fleur que j'aurois peinte, emporteroit avec lui un certain nombre de points colorés de ma fleur, distribués sur une certaine portion de sa longueur; 2° que l'action de defourdir n'étant autre chose que celle de défaire les petites boucles que la chaîne a formées par ses croisemens sur la trame, toute ma fleur se trouveroit éparée & projetée sur une certaine portion de chaîne dont la largeur seroit la même, mais dont la longueur seroit beaucoup plus grande que celle de ma fleur, & que cette longueur diminueroit de la quantité requise pour reformer ma fleur & rapprocher les points colorés éparés sur les fils de chaîne, si je venois à Pourdir derechef: donc, a continué l'ouvrier que je fais raisonner, si la qualité de ma chaîne & de ma trame étant donnée, je connoissois la quantité de l'emboi de ma chaîne sur ma trame (dans le cas où cet emboi seroit fort sensible), pour exécuter des fleurs en étoffe, je n'aurois 1° qu'à peindre une fleur, ou tel autre dessin, sur un papier: 2° qu'à faire une anamorphose de ce dessin, telle que la largeur de l'anamorphose fût la même que celle du dessin, &

V v ij

C H I

les uns après les autres sur les roulettes du banc à lier, qu'on voit *fig. 13*. 13 Banc à lier, 14 roulettes sur lesquelles sont posés les écheveaux, quand il s'agit de les attacher. Les porte-roulettes sont mobiles; c'est la qu'on couvre les parties qui ne doivent pas être teintes. Les écheveaux sont tendus, autant qu'il est possible, sur les bancs à lier. On en met un sur les poulies 14, 14. De ces poulies, celle qui est à gauche s'écarte & se fixe en tel endroit qu'on veut des tringles, le long desquelles elle se meut; de cette manière, l'écheveau se trouve aussi distendu qu'il est possible, sans empêcher les poulies ou roulettes de tourner sur elles-mêmes. On commence, en se faisant présenter successivement par le moyen des roulettes, toute la longueur de l'écheveau, par appliquer un papier qui couvre les parties qui ne doivent point être teintes; on numérote ce papier d'un 0; on couvre ce papier d'un parchemin; on attache bien ce parchemin en le liant par les deux bouts. On place ensuite un second écheveau sur le banc à lier; on en couvre pareillement les parties qui ne doivent pas être teintes, d'un papier d'abord, ensuite d'un parchemin, numérotant le papier comme il le doit être.

Quand tous les écheveaux sont liés, on les fait teindre de la couleur indiquée par le dessin; & avant qu'ils soient secs, on délie le parchemin, qu'on enleveroit trop difficilement si on le laissoit durcir en séchant; on les laisse sécher ensuite, après quoi on ôte le papier, excepté celui qui porte le numéro de l'écheveau.

On remet par ordre, & selon leurs numéros, les flottes ou les écheveaux sur l'aspe, comme ils y étoient auparavant; le bout de chacune se remet aux chevilles, l'autre bout est passé dans un rateau de la largeur de l'étoffe ou du dessin répété. Quand on a tous les bouts qui ne sont pas aux chevilles, on les attache à une corde qui vient de dessus le tambour; & après avoir ajusté le dessin distribué sur tous les écheveaux, de manière qu'aucune partie n'avance ni ne recule plus qu'elle ne doit, on tire deux ou trois aunes de chaque écheveau de dessus l'aspe, & l'on reporte la chaîne sur le tambour, observant de la lier de trois aunes en trois aunes, afin que le dessin ne se dérange pas.

Quand on a tiré toute la chaîne sur le tambour, on change de rateau; on en prend un plus grand; on y distribue chaque branche à autant de distance les unes des autres, qu'il y en a entre les chevilles auxquelles elles sont arrêtées. Il faut se ressouvenir que chaque bout d'écheveau est composé de 48 fils, & que ces 48 fils sont divisés en quatre parties de 12 fils, séparées chacune par une envergure, sans compter l'envergure de la chaîne ou de l'ourdissage, qui sépare encore chacun des douze fils. On se sert de l'envergure pour séparer chaque partie de douze fils, qui forment le nombre de quarante-huit. On prend la première partie de douze fils, & on y passe une verge; on prend la seconde partie de douze fils, des trente-six qui restent, & on y passe une seconde verge, & ainsi de la troisième & de la quatrième.

Quand on a séparé tous les écheveaux de la même façon, & qu'on a mis chaque partie sur une verge par ordre de numéros, on reporte toute la chaîne de dessus le tambour sur l'aspe, en laissant les verges passées dans les quatre parties de chaque écheveau séparé, ayant soin de conduire les verges qui séparent les fils, & qui sont bien différentes de celles qui tiennent les quatre parties séparées, jusqu'à ce que la chaîne soit toute sur l'aspe, après quoi on la remet toute sur le tambour, rangeant les parties de façon qu'on ne fait de toute la pièce ou chaîne qu'une envergure; on la plie dans cet état sur l'enfuple, & elle est prête à être travaillée.

C H I 341

Voilà la manière de disposer une chaîne pour un taffetas chiné, à une seule couleur, avec le fond.

S'il s'agissoit d'un velours, on ne chineroit que le poil; c'est lui qui en exécuteroit tout le dessin; mais comme le poil s'emboit par le travail des fers six fois autant que la chaîne, après qu'on a tracé son dessin, comme on le voit *fig. 17*. il faut en faire l'anamorphose ou projection, comme on le voit *fig. 18*. Cette projection a la même largeur que le dessin; mais sa longueur & celle de toutes ses lignes est six fois plus grande.

C'est sur cette projection qu'on prendra les mesures avec les bandes de parchemin. Si le dessin n'est répété que deux fois dans la largeur de l'étoffe, on ne prendra que vingt-quatre fils par écheveau; s'il ne l'est qu'une, on n'en prendra que douze. Il s'agit ici de taffetas; mais si c'est un velours, on n'en prendra que la moitié, parce que le poil ne contient que la moitié des fils des chaînes de taffetas. Enfin on ne doit prendre & séparer des fils pour chaque branche, qu'autant que trois dents du peigne en peuvent contenir.

Quand il y a plusieurs couleurs dans un dessin, on les distingue par des marques différentes; on les couvre & on les découvre selon la nécessité; on fait prendre ces couleurs à la chaîne qu'on prépare, les unes après les autres. Le fond en est toujours couvert: du reste l'ouvrage s'achève comme nous venons de l'expliquer. Quant à la manière de travailler le taffetas (voyez l'art. TAFFETAS), comme la teinture altere toujours un peu la soie, il est évident que des étoffes chinées, la meilleure ce sera celle qui aura le moins de couleurs différentes; & que la plus belle, ce sera celle où les couleurs seront les mieux assorties, & où les contours des dessins seront les mieux terminés.

CHINGAN, (*Géog.*) ville considérable de la Chine, capitale de la province de Quangli.

CHINGOU, voyez XINGU, (*Géog.*) ainsi que l'écrivent les Portugais, grande & belle rivière de l'Amérique méridionale, nommée *Paranaíba* dans quelques anciennes cartes. Elle descend des montagnes du Brésil, riches en or; & après un cours de deux cents lieues au nord, elle entre dans la rivière des Amazones, environ 25 lieues au-dessus du fort de *Curupa*. Il y a un faut à sept ou huit journées de marche au-dessus de cette embouchure, qui a une lieue de large, en y comprenant les différents bras. Il faut deux mois pour la remonter entièrement. Ses bords abondent en divers arbres aromatiques, entre autres il y en a un dont l'écorce a l'odeur & la faveur des clous de girofle. Voyez la relation de la rivière des Amazones, par M. de la Condamine.

CHINGTU, (*Géog.*) ville considérable de la Chine dans la province de Suchuen. *Long.* 130. 47. *lat.* 21. 30.

CHING-YANG, (*Géog.*) ville de la Chine, capitale de la province Huquang.

* CHINOIS, (*PHILOSOPHIE DES*) f. m. pl. Ces peuples qui sont, d'un consentement unanime, supérieurs à toutes les nations de l'Asie, par leur ancienneté, leur esprit, leurs progrès dans les arts, leur sagesse, leur politique, leur goût pour la philosophie, le disputent même dans tous ces points, au jugement de quelques auteurs, aux contrées de l'Europe les plus éclairées.

Si l'on en croit ces auteurs, les Chinois ont eu des sages dès les premiers âges du monde. Ils avoient des cités érudites; des philosophes leur avoient prescrit des plans sublimes de philosophie morale, dans un tems où la terre n'étoit pas encore bien essuyée des eaux du déluge: témoins Isaac Vossius, Spizelius, & cette multitude innombrable de missionnaires de la compagnie de Jésus, que le desir d'étendre

les lumieres de notre sainte religion, a fait passer dans ces grandes & riches contrées.

Il est vrai que Budée, Thomafius, Gundling, Heumann, & d'autres écrivains dont les lumieres font de quelques poids, ne nous peignent pas les *Chinois* en beau; que les autres missionnaires ne font pas d'accord sur la grande sagesse de ces peuples, avec les missionnaires de la compagnie de Jesus, & que ces derniers ne les ont pas même regardé tous d'un œil également favorable.

Au milieu de tant de témoignages opposés, il sembleroit que le seul moyen qu'on eût de découvrir la vérité, ce seroit de juger du mérite des *Chinois* par celui de leurs productions les plus vantées. Nous en avons plusieurs collections; mais malheureusement on est peu d'accord sur l'authenticité des livres qui composent ces collections: on dispute sur l'exactitude des traductions qu'on en a faites, & l'on ne rencontre que des ténèbres encore fort épaisses, du côté même d'où l'on étoit en droit d'attendre quelques traits de lumiere.

La collection publiée à Paris en 1687 par les PP. Intorcetta, Hendrick, Rougemont, & Couplet, nous présente d'abord le *ta-hio* ou le *scientia magna*, ouvrage de Confucius publié par Cengou un de ses disciples. Le philosophe *Chinois* s'y est proposé d'instruire les maîtres de la terre dans l'art de bien gouverner, qu'il renferme dans celui de connoître & d'acquiescer les qualités nécessaires à un souverain, de se commander à soi-même, de savoir former son conseil & sa cour, & d'élever sa famille.

Le second ouvrage de la collection, intitulé *chum-yum*, ou de *medio sempiterno*, ou de *mediocritate in rebus omnibus tenenda*, n'a rien de si fort sur cet objet qu'on ne pût aisément renfermer dans quelques maximes de Sénèque.

Le troisieme est un recueil de dialogues & d'apophtegmes sur les vices, les vertus, les devoirs, & la bonne conduite: il est intitulé *lun-yu*. On trouvera à la fin de cet article, les plus frappans de ces apophtegmes, sur lesquels on pourra apprécier ce troisieme ouvrage de Confucius.

Les savans éditeurs avoient promis les écrits de Mencius, philosophe *Chinois*; & François Noel, missionnaire de la même compagnie, a satisfait en 1711 à cette promesse en publiant six livres classiques *Chinois*, entre lesquels on trouve quelques morceaux de Mencius. Nous n'entrerons point dans les différentes contestations que cette collection & la précédente ont excitées entre les érudits. Si quelques faits hasardés par les éditeurs de ces collections, & démontrés faux par des savans Européens, tel, par exemple, que celui des tables astronomiques données pour authentiquement *Chinoises*, & convaincus d'une correction faite sur celles de Ticho, font capables de jeter des soupçons dans les esprits sans partialité; les moins impartiaux ne peuvent non plus se cacher que les adversaires de ces pénibles collections ont mis bien de l'humeur & de la passion dans leur critique.

La chronologie *Chinoise* ne peut être incertaine, sans que la premiere origine de la philosophie chez les *Chinois* ne le soit aussi. Fohi est le fondateur de l'empire de la Chine, & passe pour son premier philosophe. Il regna en l'an 2954 avant la naissance de Jesus-Christ. Le cycle *Chinois* commence l'an 2647 avant Jesus-Christ, la huitieme année du regne de Hoangti. Hoangti eut pour prédécesseurs Fohi & Xinnung. Celui-ci regna 110, celui-là 140; mais en suivant le système du P. Petau, la naissance de Jesus-Christ tombe l'an du monde 3889, & le déluge l'an du monde 1656: d'où il s'ensuit que Fohi a regné quelques siècles avant le déluge; & qu'il faut ou abandonner la chronologie des livres sacrés, ou celle des *Chinois*. Je ne crois pas qu'il y ait à choisir

ni pour un Chrétien, ni pour un Européen sensé, qui, lisant dans l'histoire de Fohi que sa mere en devint enceinte par l'arc-en-ciel, & une infinité de contes de cette force, ne peut guere regarder son regne comme une époque certaine, malgré le témoignage unanime d'une nation.

En quelque tems que Fohi ait regné, il paroît avoir fait dans la Chine plutôt le rôle d'un Hermès ou d'un Orphée, que celui d'un grand philosophe ou d'un savant théologien. On raconte de lui qu'il inventa l'alphabet & deux instrumens de musique, l'un à vingt-sept cordes & l'autre à trente-six. On a prétendu que le livre *ye-kim* qu'on lui attribue, contenoit les secrets les plus profonds; & que les peuples qu'il avoit rassemblés & civilisés avoient appris de lui qu'il existoit un Dieu, & la maniere dont il vouloit être adoré.

Cet *ye-kim* est le troisieme de l'*u-kim* ou du recueil des livres les plus anciens de la Chine. C'est un composé de lignes entieres & de lignes ponctuées, dont la combinaison donne soixante-quatre figures différentes. Les *Chinois* ont regardé ces figures comme une histoire emblématique de la nature, des causes de ses phénomènes, des secrets de la divination, & de je ne sais combien d'autres belles connoissances, jusqu'à ce que Leibnitz ait déchiffré l'énigme, & montré à toute cette Chine si pénétrante, que les deux lignes de Fohi n'étoient autre chose que les élémens de l'arithmétique binaire. V. BINAIRE. Il n'en faut pas pour cela mépriser davantage les *Chinois*; une nation très-éclairée a pu sans succès & sans deshonneur chercher pendant des siècles entiers, ce qu'il étoit réservé à Leibnitz de découvrir.

L'empereur Fohi transmit à ses successeurs sa maniere de philosopher. Ils s'attachèrent tous à perfectionner ce qu'il passe pour avoir commencé, la science de civiliser les peuples, d'adoucir leurs mœurs, & de les accoutumer aux chaînes utiles de la société. Xin-num fit un pas de plus. On reçut de lui des préceptes d'agriculture, quelques connoissances des plantes, les premiers essais de la medecine. Il est très-incertain si les *Chinois* étoient alors idolâtres, athées, ou déistes. Ceux qui prétendent démontrer qu'ils admettoient l'existence d'un Dieu tel que nous l'adorons, par le sacrifice que fit Ching-tang dans un tems de famine, n'y regardent pas d'assez près.

La philosophie des souverains de la Chine paroît avoir été long-tems toute politique & morale, à en juger par le recueil des plus belles maximes des rois Yao, Xum, & Yu: ce recueil est intitulé *u-kim*; il ne contient pas seulement ces maximes: elles ne forment que la matiere du premier livre qui s'appelle *xu-kim*. Le second livre ou le *xy-kim* est une collection de poèmes & d'odes morales. Le troisieme est l'ouvrage linéaire de Fohi dont nous avons parlé. Le quatrieme ou le *chum-cien*, ou le printemps & l'automne, est un abrégé historique de la vie de plusieurs princes, où leurs vices ne sont pas déguilés. Le cinquieme ou le *li-ki* est une espece de rituel où l'on a joint à l'explication de ce qui doit être observé dans les cérémonies profanes & sacrées, les devoirs des hommes en tout état, au tems des trois familles impériales, *Hia*, *Xam*, & *Cheu*. Confucius se vanroit d'avoir puisé ce qu'il connoissoit de plus sage dans les écrits des anciens rois Yao & Xun.

L'*u-kim* est à la Chine le monument littéraire le plus saint, le plus sacré, le plus authentique, le plus respecté. Cela ne l'a pas mis à l'abri des commentaires; ces hommes dans aucun tems, chez aucune nation, n'ont rien laissé d'intact. Le commentateur de l'*u-kim* a formé la collection *su-xu*. Le *su-xu* est très-estimé des *Chinois*: il contient le *scientia magna*, le *medium sempiternum*, les *rationnantium sermones*, & l'ouvrage de Mencius de *natura*, *moribus*, *ritibus*, & *officiis*.

C H I

On peut regarder la durée des regnes des rois philosophes, comme le premier âge de la philosophie *Chinoise*. La durée du second âge où nous allons entrer, commence à Roofi ou *Li-lao-kiun*, & finit à la mort de Mencius. La Chine eut plusieurs philosophes particuliers long-tems avant Confucius. On fait sur-tout mention de Roofi ou *Li-lao-kiun*, ce qui donne assez mauvaise opinion des autres. Roofi, ou *Li-lao-kiun*, ou *Lao-tan*, naquit 346 ans après Xekia, ou 504 ans avant Jesus-Christ, à Sokoki, dans la province de Soo. Sa mere le porta quatre-vingts-un ans dans son sein ; il passa pour avoir reçu l'ame de Sancti Kasso, un des plus célèbres disciples de Xekia, & pour être profondément versé dans la connoissance des dieux, des esprits, de l'immortalité des ames, &c. Jusqu'alors la philosophie avoit été morale. Voici maintenant de la métaphysique, & à sa suite des sectes, des haines, & des troubles.

Confucius ne paroît pas avoir cultivé beaucoup cette espece de philosophie ; il faisoit trop de cas de celle des premiers souverains de la Chine. Il naquit 451 ans avant Jesus-Christ, dans le village de *Ceu-ye*, au royaume de *Xantung*. Sa famille étoit illustre : sa naissance fut miraculeuse, comme on pense bien. On entendit une musique céleste autour de son berceau. Les premiers services qu'on rend aux nouveaux nés, il les reçut de deux dragons. Il avoit à six ans la hauteur d'un homme fait, & la gravité d'un vieillard. Il se livra à quinze ans à l'étude de la littérature & de la philosophie. Il étoit marié à vingt ans. Sa sagesse l'éleva aux premières dignités : mais inutile, odieux peut-être & déplacé dans une cour voluptueuse & débauchée, il la quitta pour aller dans le royaume de *Sum* instituer une école de philosophie morale. Cette école fut nombreuse ; il en sortit une foule d'hommes habiles & d'honnêtes citoyens. Sa philosophie étoit plus en action qu'en discours. Il fut chéri de ses disciples pendant sa vie, ils le pleurerent long-tems après sa mort. Sa mémoire & ses écrits sont dans une grande vénération. Les honneurs qu'on lui rend encore aujourd'hui, ont excité entre nos missionnaires les contestations les plus vives. Ils ont été regardés par les uns comme une idolatrie incompatible avec l'esprit du Christianisme : d'autres n'en ont pas jugé si sévèrement. Ils convenoient assez les uns & les autres, que si le culte qu'on rend à Confucius étoit religieux, ce culte ne pouvoit être toléré par des Chrétiens : mais les missionnaires de la compagnie de Jesus ont toujours prétendu qu'il n'étoit que civil.

Voici en quoi le culte consistoit. C'est la coutume des *Chinois* de sacrifier aux ames de leurs parens morts : les philosophes rendent ce devoir particulièrement à Confucius. Il y a proche de l'école Confucienne un autel consacré à sa mémoire, & sur cet autel l'image du philosophe, avec cette inscription : *C'est ici le throne de l'ame de notre très-saint & très-excellent premier maître Confucius*. Là s'assemblent les lettrés, tous les équinoxes, pour honorer par une offrande solennelle le philosophe de la nation. Le principal mandarin du lieu fait la fonction de prêtre ; d'autres lui servent d'acolytes : on choisit le jour du sacrifice avec des cérémonies particulières ; on se prépare à ce grand jour par des jeûnes. Le jour venu, on examine l'hostie, on allume des cierges, on se met à genoux, on prie ; on a deux coupes, l'une pleine de sang, l'autre de vin ; on les répand sur l'image de Confucius ; on benit les assistans, & chacun se retire.

Il est très-difficile de décider si Confucius a été le Socrate ou l'Anaxagoras de la Chine : cette question tient à une connoissance profonde de la langue ; mais on doit s'appercevoir par l'analyse que nous avons

C H I

343

faite plus haut de quelques-uns de ses ouvrages, qu'il s'appliqua davantage à l'étude de l'homme & des mœurs, qu'à celle de la nature & de ses causes.

Mencius parut dans le siecle suivant. Nous passons tout de suite à ce philosophe, parce que le Roofi des Japonois est le même que le *Li-lao-kiun* des *Chinois*, dont nous avons parlé plus haut. Mencius a la réputation de l'avoir emporté en subtilité & en éloquence sur Confucius, mais de lui avoir beaucoup cédé par l'innocence des mœurs, la droiture du cœur, & la modestie des discours. Toute littérature & toute philosophie furent presque étouffées par *Xi-hoam-ti* qui régna trois siecles ou environ après celui de Confucius. Ce prince jaloux de ses prédécesseurs, ennemi des savans, oppresseur de ses sujets, fit brûler tous les écrits qu'il put recueillir, à l'exception des livres d'agriculture, de medecine, & de magie. Quatre cents soixante savans qui s'étoient réfugiés dans des montagnes avec ce qu'ils avoient pu emporter de leurs bibliothèques, furent pris & expirerent au milieu des flammes. D'autres, à-peu-près en même nombre, qui craignirent le même sort, aimerent mieux se précipiter dans les eaux du haut des rochers d'une île où ils s'étoient renfermés. L'étude des lettres fut proscrite sous les peines les plus séveres ; ce qui restoit de livres fut négligé ; & lorsque les princes de la famille de *Han* s'occupèrent du renouvellement de la littérature, à peine put-on recouvrer quelques ouvrages de Confucius & de Mencius. On tira des crevasses d'un mur un exemplaire de Confucius à demi-pourri ; & c'est sur cet exemplaire défectueux qu'il paroît qu'on a fait les copies qui l'ont multiplié.

Le renouvellement des lettres peut servir de date au troisieme période de l'ancienne philosophie *Chinoise*.

La secte de *Foe* se répandit alors dans la Chine, & avec elle l'idolatrie, l'athéisme, & toutes sortes de superstitions ; enforte qu'il est incertain si l'ignorance dans laquelle la barbarie de *Xi-hoam-ti* avoit plongé ces peuples, n'étoit pas préférable aux fausses doctrines dont ils furent infectés. Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES JAPONOIS, l'histoire de la philosophie de Xekia, de la secte de Roofi, & de l'idolatrie de *Foe*. Cette secte fut suivie de celle des *Quiétistes* ou *Uu-guei-kiao*, *nihil agentium*. Trois siecles après la naissance de J. C. l'empire fut plein d'une espece d'hommes qui s'imaginèrent être d'autant plus parfaits, c'est-à-dire, selon eux, plus voisins du principe aérien, qu'ils étoient plus oisifs. Ils s'interdisoient, autant qu'il étoit en eux, l'usage le plus naturel des sens. Ils se rendoient statues pour devenir air : cette dissolution étoit le terme de leur espérance, & la dernière récompense de leur inertie philosophique. Ces *Quiétistes* furent négligés pour les *Fan-chin* ; ces Epicuriens parurent dans le cinquieme siecle. Le vice, la vertu, la providence, l'immortalité, &c. étoient pour ceux-ci des noms vuides de sens. Cette philosophie est malheureusement trop commode pour cesser promptement : il est d'autant plus dangereux que tout un peuple soit imbu de ses principes.

On fait commencer la philosophie *Chinoise* du moyen âge aux dixieme & onzieme siecles, sous les deux philosophes *Cheu-cu* & *Chim-ci*. Ce furent deux polytheistes, selon les uns ; deux athées selon les autres ; deux déistes selon quelques-uns, qui prétendent que ces auteurs défigurés par les commentateurs, leur ont l'obligation entiere de toutes les absurdités qui ont passé sous leurs noms. La secte des lettrés est venue immédiatement après celles de *Cheu-cu* & de *Chim-ci*. Elle a divisé l'empire sous le nom de *Ju-kiao*, avec les sectes *Foe-kiao* & *Lao-kiao*, qui ne sont vraisemblablement que trois com-

344 C H I

binaisons différentes de superstitions, d'idolatrie, & de polythéisme ou d'athéisme. C'est ce dont on jugera plus sagement par l'exposition de leurs principes que nous allons placer ici. Ces principes, selon les auteurs qui paroissent les mieux instruits, ont été ceux des philosophes du moyen âge, & sont encore aujourd'hui ceux des lettrés, avec quelques différences qu'y aura apparemment introduit le commerce avec nos savans.

Principes des philosophes Chinois du moyen âge & des lettrés de celui-ci. 1. Le devoir du philosophe est de chercher quel est le premier principe de l'univers : comment les causes générales & particulières en sont émanées ; quelles sont les actions de ces causes, quels sont leurs effets ; qu'est-ce que l'homme relativement à son corps & à son âme ; comment il conçoit, comment il agit ; ce que c'est que le vice, ce que c'est que la vertu ; en quoi l'habitude en consiste ; quelle est la destinée de chaque homme ; quels sont les moyens de la connoître : & toute cette doctrine doit être exposée par symboles, énigmes, nombres, figures, & hiéroglyphes.

2. La science est ou antécédente, *shen tien hio*, & s'occupe de l'être & de la subsistance du premier principe, du lieu, du mode, de l'opération des causes premières considérées en puissance ; ou elle est subséquente, & elle traite de l'influence des principes immatériels dans les cas particuliers ; de l'application des forces actives pour augmenter, diminuer, altérer, des ouvrages ; des choses de la vie civile ; de l'administration de l'empire ; des conjonctures convenables ou non ; des tems propres ou non, &c.

Science antécédente. 1. La puissance qui domine sur les causes générales, s'appelle *ti-chu-chu-zai-kuin-wang-huang* : ces termes sont l'énumération de ses qualités.

2. Il ne se fait rien de rien. Il n'y a donc ni principe ni cause qui ait tiré tout du néant.

3. Tout n'étant pas de toute éternité, il y a donc eu de toute éternité un principe des choses, antérieur aux choses : *li* est ce principe ; *li* est la raison première, & le fondement de la nature.

4. Cette cause est l'Être infini, incorruptible, sans commencement ni fin ; sans quoi elle ne seroit pas cause première & dernière.

5. Cette grande cause universelle n'a ni vie, ni intelligence, ni volonté ; elle est pure, tranquille, subtile, transparente, sans corporéité, sans figure. ne s'atteint que par la pensée comme les choses spirituelles ; & quoiqu'elle ne soit point spirituelle, elle n'a ni les qualités actives, ni les qualités passives des élémens.

6. *Li*, qu'on peut regarder comme la matière première, a produit l'air à cinq émanations, & cet air est devenu par cinq vicissitudes sensible & palpable.

7. *Li* devenu par lui-même un globe infini, s'appelle *tai-hien*, perfection souveraine.

8. L'air qu'il a produit a cinq émanations, & rendu palpable par cinq vicissitudes, est incorruptible comme lui ; mais il est plus matériel, & plus soumis à la condensation, au mouvement, au repos, à la chaleur, & au froid.

9. *Li* est la matière première. *Tai-kie* est la seconde.

10. Le froid & le chaud sont les causes de toute génération & de toute destruction. Le chaud naît du mouvement. Le froid naît du repos.

11. L'air contenu dans la matière seconde ou le chaos, a produit la chaleur en s'agitant de lui-même. Une portion de cet air est restée en repos & froide. L'air est donc froid ou chaud. L'air chaud est pur, clair, transparent, & léger. L'air froid est impur, obscur, épais, & pesant.

12. Il y a donc quatre causes physiques, le mou-

C H I

vement & le repos, la chaleur & le froid. On les appelle *tung-cing-in-iang*.

13. Le froid & le chaud sont étroitement unis : c'est la femelle & le mâle. Ils ont engendré l'eau la première, & le feu après l'eau. L'eau appartient à l'*in*, le feu à l'*iang*.

14. Telle est l'origine des cinq élémens, qui constituent *tai-kie*, ou *in-iang*, ou l'air revêtu de qualités.

15. Ces élémens sont l'eau, élément septentrional ; le feu, élément austral ; le bois, élément oriental ; le métal, élément occidental ; & la terre, qui tient le milieu.

16. *Ling-yang* & les cinq élémens ont produit le ciel, la terre, le soleil, la lune, & les planètes. L'air pur & léger porté en-haut, a fait le ciel ; l'air épais & lourd précipité en-bas, a fait la terre.

17. Le ciel & la terre unissant leurs vertus, ont engendré mâle & femelle. Le ciel & la terre ont engendré *iang*, la terre & la femme ont engendré *in*. C'est pourquoi l'empereur de la Chine est appelé *roi du ciel* ; & l'empire sacrifié au ciel & à la terre ses premiers parens.

18. Le ciel, la terre, & l'homme sont une source féconde qui comprend tout.

19. Et voici comment le monde fut fait. Sa machine est composée de trois parties primitives, principes de toutes les autres.

20. Le ciel est la première ; elle comprend le soleil, la lune, les étoiles, les planètes, & la région de l'air où sont épars les cinq élémens dont les choses inférieures sont engendrées.

21. Cette région est divisée en huit *kuas* ou portions, où les élémens se modifient diversément, & conspirent avec les causes universelles efficientes.

22. La terre est la seconde cause primitive ; elle comprend les montagnes, les fleuves, les lacs, & les mers, qui ont aussi des causes universelles efficientes, qui ne sont pas sans énergie.

23. C'est aux parties de la terre qu'appartiennent le *kang* & l'*ieu*, le fort & le foible, le dur & le mou, l'âpre & le doux.

24. L'homme est la troisième cause primitive. Il a des actions & des générations qui lui sont propres.

25. Ce monde s'est fait par hasard, sans destin, sans intelligence, sans prédestination, par une conspiration fortuite des premières causes efficientes.

26. Le ciel est rond, son mouvement est circulaire, ses influences suivent la même direction.

27. La terre est carrée ; c'est pourquoi elle tient le milieu comme le point du repos. Les quatre autres élémens sont à ses côtés.

28. Outre le ciel il y a encore une matière première infinie ; elle s'appelle *li* ; le *tai-kie* en est l'émanation : elle ne se meut point ; elle est transparente, subtile, sans action, sans connoissance ; c'est une puissance pure.

29. L'air qui est entre le ciel & la terre est divisé en huit cantons : quatre sont méridionaux, où regne *iang* ou la chaleur : quatre sont septentrionaux, où dure l'*in* ou le froid. Chaque canton a son *kua* ou sa portion d'air ; c'est-là le sujet de l'énigme de Fohi. Fohi a donné les premiers linéamens de l'histoire du monde. Confucius les a développés dans le livre *lie-kien*.

Voilà le système des lettrés sur l'origine des choses. La métaphysique de la secte de *Taoou* est la même. Selon cette secte, *tao* ou *cahos*, a produit *un* ; c'est *tai-kie* ou la matière seconde ; *tai-kie* a produit *deux*, *in* & *iang* ; deux ont produit *trois*, *tien*, *ty*, *gin*, *fan*, *zay*, le ciel, la terre, & l'homme ; trois ont produit tout ce qui existe.

Science subséquente. *Vuem-Vuam*, & *Cheu-Kung* son fils, en ont été les inventeurs : elle s'occupe des influences

C H I

influences célestes sur les tems, les mois, les jours, les signes du zodiaque, & de la futurition des évènements, selon laquelle les actions de la vie doivent être dirigées. Voici ses principes.

1. La chaleur est le principe de toute action & de toute conservation; elle naît d'un mouvement produit par le soleil voisin, & par la lumière éclatante: le froid est cause de tout repos & de toute destruction; c'est une fuite de la grande distance du soleil, de l'éloignement de la lumière, & de la présence des ténèbres.

2. La chaleur regne sur le printemps & sur l'été; l'automne & l'hiver sont soumis au froid.

3. Le zodiaque est divisé en huit parties; quatre appartiennent à la chaleur, & quatre au froid.

4. L'influence des causes efficientes universelles se calcule en commençant au point cardinal ou *kua*, appelé *chin*; il est oriental; c'est le premier jour du printemps, ou le cinq ou six de Février.

5. Toutes choses ne sont qu'une seule & même substance.

6. Il y a deux matières principales; le chaos infini ou *li*; l'air ou *tai-kié*, émanation première de *li*: cette émanation contient en soi l'essence de la matière première, qui entre conséquemment dans toutes ses productions.

7. Après la formation du ciel & de la terre, entre l'un & l'autre se trouva l'émanation première ou l'air, matière la plus voisine de toutes les choses corruptibles.

8. Ainsi tout est sorti d'une seule & même essence, substance, nature, par la condensation, principe des figures corporelles, par les modifications variées selon les qualités du ciel, du soleil, de la lune, des étoiles, des planètes, des éléments, de la terre, de l'infant, du lieu, & par le concours de toutes ces qualités.

9. Ces qualités sont donc la forme & le principe des opérations intérieures & extérieures des corps composés.

10. La génération est un écoulement de l'air primitif ou du chaos modifié sous des figures, & doué de qualités plus ou moins pures; qualités & figures combinées selon le concours du soleil, & des autres causes universelles & particulières.

11. La corruption est la destruction de la figure extérieure, & la séparation des qualités, des humeurs, & des esprits unis dans l'air: les parties d'air desunies, les plus légères, les plus chaudes, & les plus pures, montent; les plus pesantes, les plus froides, & les plus grossières, descendent: les premières s'appellent *xin* & *hoen*, esprits purs, âmes séparées; les secondes s'appellent *kuei*, esprits impurs, ou les cadavres.

12. Les choses diffèrent & par la forme extérieure, & par les qualités internes.

13. Il y a quatre qualités: le *ching*, droit, pur, & constant; le *pien*, courbe, impur & variable; le *tung*, pénétrant, & subtil; le *se*, épais, obscur, & impénétrable. Les deux premières sont bonnes & admises dans l'homme; les deux autres sont mauvaises, & reléguées dans la brute & les inanimés.

14. Des bonnes qualités naît la distinction du parfait & de l'imparfait, du pur & de l'impur dans les choses: celui qui a reçu les premiers de ces modes, est un héros ou un lettré; la raison le commande; il laisse loin de lui la multitude: celui qui a reçu les secondes, est obscur & cruel; sa vie est mauvaise; c'est une bête sous une figure humaine: celui qui participe des unes & des autres, tient le milieu; c'est un bon homme, sage & prudent; il est du nombre des *hien-lin*.

15. *Tai-kié*, ou la substance universelle, se divise en *lieu* & *vu*; *vu* est la substance figurée, corpo-

Tome III.

C H I 345

relle, matérielle, étendue, solide, & résistante; *lieu* est la substance moins corporelle, mais sans figure déterminée, comme l'air; on l'appelle *vu*, *kung-hieu*, *vu-kung*, néant, vuide.

16. Le néant ou vuide, ou la substance sans qualité & sans accident, *tai vu*, *tai kung*, est la plus pure, la plus subtile, & la plus simple.

17. Cependant elle ne peut subsister par elle-même, mais seulement par l'air primitif; elle entre dans tout composé; elle est très-aérienne; on l'appelle *ki*: il ne faut pas la confondre avec la nature immatérielle & intellectuelle.

18. De *li* pur, ou du chaos ou féminaire universel des choses, sortent cinq vertus; la piété, la justice, la religion, la prudence, & la fidélité avec tous ses attributs: de *li* revêtu de qualités, & combiné avec l'air primitif, naissent cinq éléments physiques & moraux, dont la source est commune.

19. *Li* est donc l'essence de tout, ou, selon l'expression de Confucius, la raison première ou la substance universelle.

20. *Li* produit tout par *ki* ou son air primitif; cet air est son instrument & son régulateur général.

21. Après un certain nombre d'ans & de révolutions, le monde finira; tout retournera à sa source première, à son principe; il ne restera que *li* & *ki*; & *li* reproduira un nouveau monde; & ainsi de suite à l'infini.

22. Il y a des esprits; c'est une vérité démontrée par l'ordre constant de la terre & des cieux, & la continuation réglée & non interrompue de leurs opérations.

23. Les choses ont donc un auteur, un principe invisible qui les conduit; c'est *chu*, le maître; *xin-kuei*, l'esprit qui va & revient; *ti-kium*, le prince ou le souverain.

24. Autre preuve des esprits; ce sont les bienfaits répandus sur les hommes, amenés par cette voie au culte & aux sacrifices.

25. Nos pères ont offert quatre sortes de sacrifices; *lui*, au ciel & à *xanghi* son esprit; *in*, aux esprits des six causes universelles, dans les quatre tems de l'année, savoir, le froid, le chaud, le soleil, la lune, les étoiles, les pluies, & la sécheresse; *vuang*, aux esprits des montagnes & des fleuves; *pien*, aux esprits inférieurs, & aux hommes qui ont bien mérité de la république.

D'où il suit 1° que les esprits des Chinois ne sont qu'une seule & même substance avec la chose à laquelle ils sont unis: 2° qu'ils n'ont tous qu'un principe, le chaos primitif; ce qu'il faut entendre du *tien-Chu*, notre Dieu, & du *xanghi*, le ciel ou l'esprit céleste: 3° que les esprits finiront avec le monde, & retourneront à la source commune de toutes choses: 4° que relativement à leur substance primitive, les esprits sont tous également parfaits, & qu'ils ne sont distingués que par les parties plus grandes ou plus petites de leur résidence: 5° qu'ils sont tous sans vie, sans intelligence, sans liberté: 6° qu'ils reçoivent des sacrifices seulement selon la condition de leurs opérations & des lieux qu'ils habitent: 7° que ce sont des portions de la substance universelle, qui ne peuvent être séparées des êtres où on les suppose, sans la destruction de ces êtres.

26. Il y a des esprits de génération & de corruption qu'on peut appeler *esprits physiques*, parce qu'ils sont causes des effets physiques; & il y a des esprits de sacrifices qui sont ou bien ou malfaisants à l'homme, & qu'on peut appeler *politiques*.

27. La vie de l'homme consiste dans l'union convenable des parties de l'homme, qu'on peut appeler l'entité du ciel & de la terre: l'entité du ciel est un air très-pur, très-léger, de nature ignée, qui constitue l'*hoen*, l'âme ou l'esprit des animaux: l'entité

X x

346

C H I

de la terre est un air épais, pesant, grossier, qui forme le corps & les humeurs, & s'appelle *pe*, corps ou cadavre.

28. La mort n'est autre chose que la séparation de *hoen* & de *pe*; chacune de ces entités retourne à sa source; *hoen* au ciel, *pe* à la terre.

29. Il ne reste après la mort que l'entité du ciel & l'entité de la terre: l'homme n'a point d'autre immortalité; il n'y a proprement d'immortel que *li*.

On convient assez de l'exactitude de cette exposition; mais chacun y voit ou l'athéisme, ou le déisme, ou le polythéisme, ou l'idolatrie, selon le sens qu'il attache aux mots. Ceux qui veulent que le *li* des *Chinois* ne soit autre chose que notre Dieu, sont bien embarrassés quand on leur objecte que ce *li* est rond: mais de quoi ne se tire-t-on pas avec des distinctions? Pour disculper les lettrés de la Chine du reproche d'athéisme & d'idolatrie, l'obscurité de la langue prètoit assez; il n'étoit pas nécessaire de perdre à cela tout l'esprit que Leibnitz y a mis.

Si ce système est aussi ancien qu'on le prétend, on ne peut être trop étonné de la multitude surprenante d'expressions abstraites & générales dans lesquelles il est conçu. Il faut convenir que ces expressions qui ont rendu l'ouvrage de Spinoza si long-tems intelligible parmi nous, n'auroient guere arrêté les *Chinois* il y a six ou sept cents ans: la langue effrayante de notre athée moderne est précisément celle qu'ils parloient dans leurs écoles.

Voilà les progrès qu'ils avoient faits dans le monde intellectuel, lorsque nous leur portâmes nos connoissances. Cet événement est l'époque de la philosophie moderne des *Chinois*. L'estime singulière dont ils honorerent les premiers Européens qui débarquerent dans leurs contrées, ne nous donne pas une haute idée des connoissances qu'ils avoient en Mécanique, en Astronomie, & dans les autres parties des Mathématiques. Ces Européens n'étoient, même dans leur corps, que des hommes ordinaires: s'ils avoient quelques qualités qui les rendissent particulièrement recommandables, c'étoit le zèle avec lequel ils couroient annoncer la vérité dans des régions inconnues, au hazard de les arroser de leur propre sang, comme cela est si souvent arrivé depuis à leurs successeurs. Cependant ils furent accueillis; la superstition si communément ombrageuse s'affoupi devant eux; ils se firent écouter; ils ouvrirent des écoles; on y accourut; on admira leur faveur. L'empereur *Cham-hy*, sur la fin du dernier siècle, les admit à sa cour, s'instruisit de nos sciences, apprit d'eux notre Philosophie, étudia les Mathématiques, l'Anatomie, l'Astronomie, les Mécaniques, &c. Son fils *Yong-Tching* ne lui ressembla pas; il relégua à Canton & à Macao les virtuoses Européens, excepté ceux qui résidoient à Pékin, qui y restèrent. *Kien-Long* fils de *Yong-Tching* fut un peu plus indulgent pour eux: il défendit cependant la religion Chrétienne, & persécuta même ceux de ses soldats qui l'avoient embrassée; mais il souffrit les Jésuites, qui continuèrent d'enseigner à Pékin.

Il nous reste maintenant à faire connoître la Philosophie pratique des *Chinois*: pour cet effet nous allons donner quelques-unes des sentences morales de ce Confucius, dont un homme qui aspire à la réputation de lettré & de philosophe doit favoriser au moins quelques ouvrages entiers par cœur.

1. L'éthique politique a deux objets principaux; la culture de la nature intelligente, l'institution du peuple.

2. L'un de ces objets demande que l'entendement soit orné de la science des choses, afin qu'il discerne le bien & le mal, le vrai & le faux; que les passions soient modérées; que l'amour de la vérité & de la vertu se fortifient dans le cœur; & que la con-

C H I

duite envers les autres soit décente & honnête.

3. L'autre objet, que le citoyen sache se conduire lui-même, gouverner sa famille, remplir sa charge, commander une partie de la nation, posséder l'empire.

4. Le philosophe est celui qui a une connoissance profonde des choses & des livres, qui pèse tout, qui se soumet à la raison, & qui marche d'un pas assuré dans les voies de la vérité & de la justice.

5. Quand on aura consommé la force intellectuelle à approfondir les choses, l'intention & la volonté s'épuront, les mauvaises affections s'éloigneront de l'ame, le corps se conservera sain, le domestique sera bien ordonné, la charge bien remplie, le gouvernement particulier bien administré, l'empire bien régi; il jouira de la paix.

6. Qu'est-ce que l'homme tient du ciel? la nature intelligente: la conformité à cette nature constitue la règle; l'attention à vérifier la règle & à s'y assujettir est l'exercice du sage.

7. Il est une certaine raison ou droiture céleste donnée à tous: il y a un supplément humain à ce don quand on l'a perdu. La raison céleste est du faint; le supplément est du sage.

8. Il n'y a qu'un seul principe de conduite; c'est de porter en tout de la sincérité, & de se conformer de toute son ame & de toutes ses forces à la mesure universelle: ne fais point à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse.

9. On connoit l'homme en examinant ses actions, leur fin, les passions dans lesquelles il se complait, les choses en quoi il se repose.

10. Il faut divulguer sur le champ les choses bonnes à tous: s'en réserver un usage exclusif, une application individuelle, c'est mépriser la vertu, c'est la forcer à un divorce.

11. Que le disciple apprenne les raisons des choses, qu'il les examine, qu'il raisonne, qu'il médite, qu'il pèse, qu'il consulte le sage, qu'il s'éclaire, qu'il bannisse la confusion de ses pensées, & l'instabilité de sa conduite.

12. La vertu n'est pas seulement constante dans les choses extérieures.

13. Elle n'a aucun besoin de ce dont elle ne pourroit faire part à toute la terre, & elle ne pense rien qu'elle ne puisse s'avoier à elle-même à la face du ciel.

14. Il ne faut s'appliquer à la vertu que pour être vertueux.

15. L'homme parfait ne se perd jamais de vue.

16. Il y a trois degrés de sagesse; favoriser ce que c'est que la vertu, l'aimer, la posséder.

17. La droiture de cœur est le fondement de la vertu.

18. L'univers a cinq règles; il faut de la justice entre le prince & le sujet; de la tendresse entre le père & le fils; de la fidélité entre la femme & le mari; de la subordination entre les frères; de la concorde entre les amis. Il y a trois vertus cardinales; la prudence qui discerne, l'amour universel qui embrasse, le courage qui soutient; la droiture de cœur les suppose.

19. Les mouvemens de l'ame sont ignorés des autres: si tu es sage, veille donc à ce qu'il n'y a que toi qui voyes.

20. La vertu est entre les extrêmes; celui qui a passé le milieu n'a pas mieux fait que celui qui ne l'a pas atteint.

21. Il n'y a qu'une chose précieuse; c'est la vertu.

22. Une nation peut plus par la vertu que par l'eau & par le feu; je n'ai jamais vu périr le peuple qui l'a prise pour appui.

23. Il faut plus d'exemples au peuple que de pré-

C H I

ceptes ; il ne faut se charger de lui transmettre que ce dont on fera rempli.

24. Le sage est son censeur le plus sévère ; il est son témoin, son accusateur, & son juge.

25. C'est avoir atteint l'innocence & la perfection, que de s'être surmonté, & que d'avoir recouvré cet ancien & primitif état de droiture céleste.

26. La paresse engourdie, l'ardeur inconsidérée, sont deux obstacles égaux au bien.

27. L'homme parfait ne prend point une voie détournée ; il suit le chemin ordinaire, & s'y tient ferme.

28. L'honnête homme est un homme universel.

29. La charité est cette affection constante & raisonnée qui nous immole au genre humain, comme s'il ne faisoit avec nous qu'un individu, & qui nous associe à ses malheurs & à ses prospérités.

30. Il n'y a que l'honnête homme qui ait le droit de haïr & d'aimer.

31. Compenfe l'injure par l'averfion, & le bienfait par la reconnoiffance, car c'est la justice.

32. Tomber & ne fe point relever, voilà proprement ce que c'est que faillir.

33. C'est une efpece de trouble d'efprit que de fouhaiter aux autres, ou ce qui n'est pas en notre puiffance, ou des chofes contradictoires.

34. L'homme parfait agit felon fon état, & ne veut rien qui lui foit étranger

35. Celui qui étudie la fageffe a neuf qualités en vie ; la perfpicacité de l'œil, la fineffe de l'oreille, la sérénité du front, la gravité du corps, la véracité du propos, l'exaftitude dans l'action, le confeil dans les cas douteux, l'examen des fuites dans la vengeance & dans la colere.

La morale de Confucius est, comme l'on voit, bien fupérieure à fa métaphyfique & à fa phyfique. On peut confulter Bulfinger fur les maximes qu'il a laiffées du gouvernement de la famille, des fondtions de la magiftrature, & de l'adminiftration de l'empire.

Comme les mandarins & les lettrés ne font pas le gros de la nation, & que l'étude des lettres ne doit pas être une occupation bien commune, la difficulté en étant là beaucoup plus grande qu'ailleurs, il femble qu'il refteroit encore bien des chofes importantes à dire fur les *Chinois*, & cela est vrai ; mais nous ne nous fommes pas propofé de faire l'abrégé de leur hiftoire, mais celui feulement de leur philofophie. Nous observerons cependant, 1^o que, quoiqu'on ne puiffe accorder aux *Chinois* toute l'antiquité dont ils fe vantent, & qui ne leur est guere difputée par leurs panégyriftes, on ne peut nier toutefois que la date de leur empire ne foit très-voifine du déluge. 2^o. Que plus on leur accordera d'ancienneté, plus on aura de reproches à leur faire fur l'imperfection de leur langue & de leur écriture : il est inconcevable que des peuples à qui l'on donne tant d'esprit & de fagacité, ayent multiplié à l'infini les accens au lieu de multiplier les mots, & multiplié à l'infini les caractères, au lieu d'en combiner un petit nombre. 3^o. Que l'éloquence & la poëfie tenant de fort près à la perfection de la langue, ils ne font felon toute apparence ni grands orateurs ni grands poëtes. 4^o. Que leurs drames font bien imparfaits, s'il est vrai qu'on y prenne un homme au berceau, qu'on y représente la fuite de toute fa vie, & que l'action théâtrale dure plusieurs mois de fuite. 5^o. Que dans ces contrées le peuple est très-enclin à l'idolatrie, & que fon idolatrie est fort groffiere, fi l'hiftoire fuivante qu'on lit dans le P. le Comte est bien vraie. Ce miffionnaire de la Chine raconte que les medecins ayant abandonné la fille d'un Nankinois, cet homme qui aimoit éperduement fon enfant, ne fachant plus à qui s'adrefler, s'avisâ de

Tome III,

C H I

347

demander fa guérifon à une de fes idoles. Il n'épargna ni les facrifices, ni les mets, ni les parfums, ni l'argent. Il prodigua à l'idole tout ce qu'il crut lui être agréable ; cependant fa fille mourut. Son zele alors & fa piété dégénérerent en fureur ; il réfolut de fe venger d'une idole qui l'avoit abusé. Il porta fa plainte devant le juge, & pourfuivit cette affaire comme un procès en regle qu'il gagna, malgré toute la follicitation des bonzes, qui craignoient avec juftte raifon que la punition d'une idole qui n'exauçoit pas, n'eût des fuites fâcheufes pour les autres idoles & pour eux. Ces idolatres ne font pas toujours auffi modérés, lorsqu'ils font mécontents de leurs idoles ; ils les haranguent à-peu-près dans ces termes : *Crois-tu que nous ayons tort dans notre indignation ? Sois juge entre nous & toi ; depuis long-tems nous te foignons ; tu es logée dans un temple, tu es dorée de la tête aux piés ; nous t'avons toujours fervi les chofes les plus délicieufes ; fi tu n'as pas mangé, c'est ta faute. Tu ne ferois dire que tu ayes manqué d'encens ; nous avons tout fait de notre part, & tu n'as rien fait de la tienne : plus nous te donnons, plus nous devenons pauvres ; conviens que fi nous te devons, tu nous dois auffi. Or dis-nous de quels biens tu nous as comblés.* La fin de cette harangue est ordinairement d'abattre l'idole & de la traîner dans les boues. Les bonzes débauchés, hypocrites, & avarés, encouragent le plus qu'ils peuvent à la fuperftition. Ils en font fur-tout pour les pélerinages, & les femmes auffi qui donnent beaucoup dans cette dévotion, qui n'est pas fort du goût de maris jaloux au point que nos miffionnaires ont été obligés de bâtir aux nouveaux convertis des églifes séparées pour les deux sexes. Voyez le P. le Comte. 5^o. Qu'il paroît que parmi les religions étrangères tolérées, la religion Chrétienne tient le haut rang : que les Mahométans n'y font pas nombreux, quoiqu'ils y ayent des mosquées fuperbes : que les Jéfuites ont beaucoup mieux réuffi dans ce pays que ceux qui y ont exercé en même tems ou depuis les fondtions apoftoliques : que les femmes *Chinoifes* femblent fort pieufes, s'il est vrai, comme dit le P. le Comte, qu'elles voudroient fe confefser tous les jours, foit goût pour le facrement, foit tendrefse de piété, foit quelqu'autre raifon qui leur est particulière : qu'à en juger par les objections de l'empereur aux premiers miffionnaires, les *Chinois* ne l'ont pas embrassée en aveugles. Si la connoiffance de *Jéfus-Christ* est néceffaire au falut, difoit cet empereur aux miffionnaires, & que d'ailleurs Dieu nous ait voulu fincèrement fauver, comment nous a-t-il laiffés fi long-tems dans l'erreur ? Il y a plus de feize fiecles que votre religion est établie dans le monde, & nous n'en avons rien fû. La Chine est-elle fi peu de chofe qu'elle ne mérite pas qu'on penfe à elle, tandis que tant de barbares font éclairés ? C'est une difficulté qu'on propofe tous les jours fur les bancs en Sorbonne. Les miffionnaires, ajoute le P. le Comte, qui rapporte cette difficulté, y répondirent, & le prince fut content ; ce qui devoit être : des miffionnaires feroient ou bien ignorans ou bien mal-adroits s'ils s'embarquoient pour la conversion d'un peuple un peu policé, fans avoir la réponfe à cette objection commune. V. les art. FOI, GRACE, PRÉDESTINATION. 7^o. Que les *Chinois* ont d'affez bonnes manufactures en étoffes & en porcelaines ; mais que s'ils excellent par la matiere, ils pechent abfolument par le goût & la forme ; qu'ils en feront encore long-tems aux magots ; qu'ils ont de belles couleurs & de mauvaises peintures ; en un mot, qu'ils n'ont pas le génie d'invention & de découvertes qui brille aujourd'hui dans l'Europe : que s'ils avoient eu des hommes fupérieurs, leurs lumieres auroient forcé les obftacles par la feule impoffibilité de refter captives ; qu'en général l'esprit d'orient est plus tranquille, plus pareffeux, plus renfermé dans les befoins effentiels, plus borné à ce qu'il trouve établi, moins

X x ij

avide de nouveautés que l'esprit d'occident. Ce qui doit rendre particulièrement à la Chine les usages plus constants, le gouvernement plus uniforme, les lois plus durables ; mais que les sciences & les arts demandant une activité plus inquiète, une curiosité qui ne se lasse point de chercher, une sorte d'incapacité de se fatiguer, nous y sommes plus propres, & qu'il n'est pas étonnant que, quoique les Chinois soient les plus anciens, nous les ayons devancés de si loin. *V. les mém. de l'acad. ann. 1727. L'hist. de la Philos. & des Philosoph. de Bruck. Bulfing. Leibnitz. Le P. le Comte. Les mém. des miss. étrang. &c. Et les mém. de l'acad. des inscript.*

CHINON, (*Géog.*) ville de France dans la Touraine, dans un pays appelé *le Vaisjon*. *Long. 17. 47. lat. 47. 12.*

CHINT, *f. m.* (*Commerce.*) toiles des Indes propres à être peintes. Il y en a de plusieurs espèces, qui se distinguent par les noms des lieux où elles se fabriquent. Il paroît qu'elles sont blanches pour la plupart, & toutes de coton. *Voyez le dict. du Comm.*

CHINTAL, *f. m.* (*Comm.*) sorte de poids dont les Portugais se servent à Goa. Il est de cent cinq livres de Paris, à huit onces six gros la livre, poids de marc. *Voyez les dict. du Comm. & de Trév.*

CHINTING, (*Géog.*) ville considérable de la Chine, de la province de Pekin. *Lat. 38. 40.*

CHINI, (*Géog.*) petite ville & comté des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, sur la rivière de Semoi. *Long. 23. 8. lat. 49. 38.*

CHIOHADAR, ou TCHOHADAR-AGA, (*Hist. mod.*) Ce nom désigne un officier de la cour du grand seigneur, dont l'unique fonction est de porter dans un sac le manteau du sultan, lorsqu'il vient à monter pour prendre l'air.

CHIONS DE MARTICLES, (*Marine.*) voyez MARTICLES.

CHIORME, ou CHIOURME, *f. f.* (*Marine.*) C'est la troupe des forçats & des bonavogliés ou volontaires qui tirent la rame dans une galère. (*Z*)

CHIOZZA, ou CHIOGGIA, (*Géog.*) ville d'Italie dans l'état de Venise, dans une île près de Lanugues. *Long. 29. 58. lat. 45. 17.*

CHIOURLIC, (*Géog.*) ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, sur la rivière de même nom. *Long. 45. 22. lat. 41. 18.*

CHIPPAGE, *f. m.* terme de Tanneur, c'est un apprêt que les Tanneurs donnent à de certaines peaux. *Voyez CHIPPER.*

CHIPPE, *basanne chippée*, c'est celle à laquelle le Tanneur a donné un apprêt particulier appelé le *chippage*, qui la distingue des autres sortes de basannes. *Voyez BASANNE.*

CHIPPER les peaux, terme de Tanneur, qui signifie leur donner l'apprêt, le *chippage*.

Manière de chipper les peaux. Après que les peaux de bœlier, de mouton, ou de brebis, ont resté environ six semaines dans le plain, & qu'on en a fait tomber la laine avec la chaux, le Tanneur les met dans une cuve remplie d'eau chaude, mêlée de tan, qui est une espèce de coudrement ; & quand elles y ont resté quelque tems, on les en retire, on les coud tout-autour avec de la petite ficelle, & on en forme une manière de sac, le côté de la chair en-dedans. On remplit ce sac de tan, & de l'eau de la cuve encore chaude, qu'on y fait entrer avec un entonnoir ; ensuite on en bouche l'entrée. On les prend par les deux bouts, que l'on remue fortement pour y faire pénétrer le tan. Cette opération s'appelle *chipper les peaux*, & c'est de-là qu'est venu à ces basannes le nom de *basannes chippées*. Cela fait, on les rejette dans la cuve, d'où on les retire ensuite pour les découdre, & les faire fecher à l'air. De cette manière, une basanne peut être parfaitement apprêtée en

moins de deux mois. *Voyez le dictionnaire du Comm.*

CHIPPE, *f. f.* terme de Pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Saint-Malo ; c'est une sorte de petit bateau en usage dans la rivière de Rancé.

CHIPPENHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Wiltshire, sur l'Avon. *Long. 15. 38. lat. 51. 25.*

CHIPPING-NORTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Oxford.

CHIPPING-SODBURI, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la Province de Gloucester.

CHIPPING-WITCOMB, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Bucks.

CHIPROVAS, (*Géog.*) ville de la Turquie en Europe, dans la Bulgarie, sur la rivière d'Ogeft, qui se jette dans le Danube.

CHIQUE, *f. f.* (*Hist. nat.*) insecte des pays chauds de l'Amérique, fautant comme la puce, dont il a à peu-près la figure & la couleur, mais beaucoup plus petit.

Cet insecte se rencontre ordinairement dans les lieux secs & poudreux ; il est fort incommode, s'insinuant dans les piés, & quelquefois sous les ongles, entre cuir & chair, où il occasionne une cuisson demangeaison.

Si on néglige de le tirer de l'endroit où il s'est fixé, il croît, s'étend, & produit bientôt une prodigieuse quantité d'œufs gros comme des lentes, s'insinuant en fort peu de tems une multitude de petites chiques, qui se répandent aux environs, & font tomber en pourriture les parties qui en sont infectées.

Ceux qui ont soin de se laver souvent, & de se maintenir proprement, ne craignent point cette fâcheuse incommodité.

On a expérimenté que l'eau dans laquelle on a fait infuser des feuilles seches de tabac, étoit un bon préservatif contre les chiques, & même que les feuilles de tabac humectées & appliquées sur les parties attaquées par l'insecte, l'en chassoient & le faisoient mourir très-promptement. *Cet article est de M. DE SAINT-ROMAIN.*

* CHIQUE, *f. m.* (*Manufactur. en soie.*) en Italien *cochetto*, mauvais cocon de soie, dans lequel le ver est mort ou fondu, & qu'il est ordonné par les réglemens de Piémont, lors du tirage, de séparer des bons cocons. *Voyez l'article SOIE.*

CHIQUETER, *v. a.* terme de Cardeur, c'est déchirer la laine, & la démêler en l'allongeant, & en la rompant à plusieurs fois différentes.

CHIQUETER, c'est, chez les Pâtisiers, faire une sorte d'ornement autour d'un gâteau, ou autre pièce de pâtisserie, en y traçant des rayons avec un couteau.

CHQUITOS, (*Géog.*) peuple de l'Amérique méridionale, dans le gouvernement de Santa-Cruz de la Sierra. Il regne parmi eux des maladies contagieuses très-fréquentes. Pour y remédier, ils font mourir une femme, parce qu'ils sont persuadés que les femmes sont la cause de tous nos maux. Une partie de ces peuples est soumise aux Espagnols.

CHIRA, (*Géog.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la mer du sud.

CHIRAGRE, *f. f.* (*Medecine.*) goutte aux mains. *Voyez GOUTTE.* Ce mot vient de *χίρ*, main, & de *αγίω*, je prens.

La *chiragre* a son siège dans le carpe ou le poignet, dans les articulations des doigts, & dans leurs différentes phalanges.

Ce terme n'est guere d'usage qu'en Fauconnerie ; la *chiragre* est une maladie qui cause des petits nodus aux jointures des mains des oiseaux, qui en empêchent le libre mouvement, de sorte que les oiseaux ne peuvent avillonner le gibier. On connoit qu'ils sont attaqués de ce mal quand ils s'appuient tantôt

ECRITURE CHINOISE

360

E C R

tinua de les employer ; peut-être même les prêtres égyptiens voyoient-ils avec plaisir que peu-à-peu ils se trouvoient seuls avoir la clé d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion. Voilà ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui se sont imaginés que les hiéroglyphes renfermoient les plus grands mystères. Voyez l'article HIÉROGLYPHE.

On voit par ces détails comment il est arrivé que ce qui devoit son origine à la nécessité, a été dans la suite du tems employé au secret, & enfin cultivé pour l'ornement. Mais par un effet de la vicissitude continuelle des choses, ces mêmes figures qui avoient d'abord été inventées pour la clarté, & puis converties en mystères, ont repris à la longue leur premier usage. Dans les siècles florissans de la Grece & de Rome, elles étoient employées sur les monumens & sur les médailles, comme le moyen le plus propre à faire connoître la pensée ; de sorte que le même symbole qui cachoit en Egypte une sagesse profonde, étoit entendu par le simple peuple en Grece & à Rome.

Tandis que ces deux nations savantes déchiffoient ces symboles à merveille, le peuple d'Egypte en oubloit la signification ; & les trouvant consacrés dans les monumens publics, dans les lieux des assemblées de religion, & dans le cérémonial des fêtes qui ne changeoient point, il s'arrêta stupidement aux figures qu'il avoit sous les yeux. N'allant pas plus loin que la figure symbolique, il en manqua le sens & la signification. Il prit cet homme habillé en roi, pour un homme qui gouvernoit le ciel, ou regnoit dans le Soleil ; & les animaux figuratifs, pour des animaux réels. Voilà en partie l'origine de l'idolatrie, des erreurs, & des superstitions des Egyptiens, qui se transmirent à tous les peuples de la terre.

Au reste le langage a suivi les mêmes révolutions & le même sort que l'écriture. Le premier expédient qui a été imaginé pour communiquer les pensées dans la conversation, cet effort grossier dû à la nécessité, est venu de même que les premiers hiéroglyphes, à se changer en mystères par des figures & des métaphores, qui servirent ensuite à l'ornement du discours, & qui ont fini par l'élever jusqu'à l'art de l'éloquence & de la persuasion. Voyez LANGAGE, FIGURE, APOLOGUE, PARABOLE, ENIGME, MÉTAPHORE. Voy. le parallèle ingénieux que fait Warburton entre les figures & les métaphores d'un côté, & les différentes espèces d'écritures de l'autre : ces diverses choses qui paroissent si éloignées d'aucun rapport, ont pourtant ensemble un véritable enchaînement. Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.

ECRITURE CHINOISE. Les hiéroglyphes d'Egypte étoient un simple raffinement d'une écriture plus ancienne, qui ressembloit à l'écriture grossière en peinture des Mexiquains, en ajoutant seulement des marques caractéristiques aux images. L'écriture chinoise a fait un pas de plus : elle a rejeté les images, & n'a conservé que les marques abrégées, qu'elle a multiplié jusqu'à un nombre prodigieux. Chaque idée a sa marque distincte dans cette écriture ; ce qui fait que semblable au caractère universel de l'écriture en peinture, elle continue aujourd'hui d'être commune à différentes nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes.

En effet, les caractères de la Cochinchine, du Tongking, & du Japon, de l'aveu du P. du Halde, sont les mêmes que ceux de la Chine, & signifient les mêmes choses, sans toutefois que ces peuples en parlant s'expriment de la même sorte. Ainsi quoique les langues de ces pays-là soient très-différentes, & que les habitans ne puissent pas s'entendre les uns les autres en parlant, ils s'entendent fort bien en écrivant, & tous leurs livres sont communs,

E C R

comme sont nos chiffres d'arithmétique ; plusieurs nations s'en servent, & leur donnent différens noms : mais ils signifient par-tout la même chose. L'on compte jusqu'à quatre-vingts mille de ces caractères.

Quelque déguisés que soient aujourd'hui ces caractères, M. Warburton croit qu'ils conservent encore des traits qui montrent qu'ils tirent leur origine de la peinture & des images, c'est-à-dire de la représentation naturelle des choses pour celles qui ont une forme ; & qu'à l'égard des choses qui n'en ont point, les marques destinées à les faire connoître ont été plus ou moins symboliques, & plus ou moins arbitraires.

M. Freret au contraire soutient que cette origine est impossible à justifier, & que les caractères chinois n'ont jamais eu qu'un rapport d'institution avec les choses qu'ils signifient. Voyez son idée sur cette matière, *mém. académiq. des Belles-Lett. tome VI.*

Sans entrer dans cette discussion, nous dirons seulement que par le témoignage des PP. Martini, Magaillans, Gaubil, Semedo, auxquels nous devons joindre M. Fourmont, il paroît prouvé que les Chinois se sont servis des images pour les choses que la peinture peut mettre sous les yeux, & des symboles, pour représenter par allégorie ou par allusion, les choses qui ne le peuvent être par elles-mêmes. Suivant les auteurs que nous venons de nommer, les Chinois ont eu des caractères représentatifs des choses, pour celles qui ont une forme & des signes arbitraires, pour celles qui n'en ont point. Cette idée ne seroit-elle qu'une conjecture ?

On pourroit peut-être, en distinguant les tems, concilier les deux opinions différentes au sujet des caractères chinois. Celle qui veut qu'ils aient été originairement des représentations grossières des choses, se renfermeroit dans les caractères inventés par Tsang-kié, & dans ceux qui peuvent avoir de l'analogie avec les choses qui ont une forme ; & la tradition des critiques chinois, citée par M. Freret, qui regarde les caractères comme des signes arbitraires dans leur origine, remonteroit jusqu'aux caractères inventés sous Chun.

Quoi qu'il en soit : s'il est vrai que les caractères chinois aient essayé mille variations, comme on n'en peut douter, il n'est plus possible de reconnoître comment ils proviennent d'une écriture qui n'a été qu'une simple peinture ; mais il n'en est pas moins vraisemblable que l'écriture des Chinois a dû commencer comme celle des Egyptiens. Article de M. le Chevalier DE JAU-COURT.

ECRITURE DES EGYPTIENS, (*Histoire anc.*) Les Egyptiens ont eu différens genres & différentes espèces d'écritures, suivant l'ordre du tems dans lequel chacune a été inventée ou perfectionnée. Comme toutes ces différentes sortes d'écritures ont été confondues par les anciens auteurs & par la plupart des modernes, il est important de les bien distinguer, d'après M. Warburton, qui le premier a répandu la lumière sur cette partie de l'ancienne littérature. On peut rapporter toutes les écritures des Egyptiens à quatre sortes : indiquons-les par ordre.

1°. L'hiéroglyphique, qui se subdivisoit en curiologique, dont l'écriture étoit plus grossière ; & en tropique, où il paroissoit plus d'art.

2°. La symbolique, qui étoit double aussi ; l'une plus simple, & tropique ; l'autre plus mystérieuse, & allégorique.

Ces deux écritures, l'hiéroglyphique & la symbolique, qui ont été connues sous le terme générique d'hiéroglyphes, que l'on distinguoit en hiéroglyphes propres & en hiéroglyphes symboliques, n'étoient pas formées avec les lettres d'un alphabet ; mais elles l'étoient par des marques ou caractères qui tenoient lieu des choses, & non des mots.

3°

E C R

3°. L'*épistolique*, ainsi appelée parce qu'on ne s'en servoit que dans les affaires civiles.

4°. L'*hiérogammatique*, qui n'étoit d'usage que dans les choses relatives à la religion.

Ces deux dernières écritures, l'*épistolique* & l'*hiérogammatique*, tenoient lieu de mots, & étoient formées avec les lettres d'un alphabet.

Le premier degré de l'écriture hiéroglyphique, fut d'être employé de deux manières; l'une plus simple, en mettant la partie principale pour le tout; & l'autre plus recherchée, en substituant une chose qui avoit des qualités ressemblantes, à la place d'une autre. La première espèce forma l'*hiéroglyphe curiologique*; & la seconde, l'*hiéroglyphe tropique*. Ce dernier vint par gradation du premier, comme la nature de la chose & les monumens de l'antiquité nous l'apprennent; ainsi la Lune étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, quelquefois par un cynocéphale. Dans cet exemple le premier hiéroglyphe est *curiologique*; & le second, *tropique*. Les caractères dont on se sert ordinairement pour marquer les signes du zodiaque, découvrent encore des traces d'origine égyptienne; ce sont en effet des vestiges d'hiéroglyphes curiologiques réduits à un caractère d'écriture courante, semblable à celle des Chinois: cela se distingue plus particulièrement dans les marques astronomiques du *Bélier*, du *Taureau*, des *Gémeaux*, de la *Balance*, & du *Versau*.

Toutes les écritures où la forme des choses étoit employée, ont eu leur état progressif, depuis le plus petit degré de perfection jusqu'au plus grand, & ont facilement passé d'un état à l'autre; en sorte qu'il y a eu peu de différence entre l'*hiéroglyphe propre* dans son dernier état, & le *symbolique* dans son premier état. En effet, la méthode d'exprimer l'*hiéroglyphe tropique* par des propriétés similaires, a dû naturellement produire du raffinement au sujet des qualités plus cachées des choses: c'est aussi ce qui est arrivé. Un pareil examen fait par les savans d'Egypte, occasionna une nouvelle espèce d'écriture zoographique, appelée par les anciens *symbolique*.

Cependant les auteurs ont confondu l'origine de l'écriture hiéroglyphique & symbolique des Egyptiens, & n'ont point exactement distingué leurs natures & leurs usages différens. Ils ont présumé que l'*hiéroglyphe*, aussi bien que le symbole, étoient une figure mystérieuse; & par une méprise encore plus grande, que c'étoit une représentation de notions spéculatives de Philosophie & de Théologie: au lieu que l'*hiéroglyphe* n'étoit employé par les Egyptiens que dans les écrits publics & connus de tout le monde, qui renfermoient leurs réglemens civils & leur histoire.

Comme on distinguoit les hiéroglyphes propres en *curiologiques* & en *tropiques*, on a distingué de même en deux espèces les hiéroglyphes symboliques; savoir en *tropiques*, qui approchoient plus de la nature de la chose; & en *énigmatiques*, où l'on appercevoit plus d'art. Par exemple, pour signifier le *Soleil*, quelquefois les Egyptiens peignoient un faucon; c'étoit-là un *symbole tropique*: d'autres fois ils peignoient un scarabée avec une boule ronde dans ses pattes; c'étoit-là un *symbole énigmatique*. Ainsi les caractères proprement appelés *symboles énigmatiques*, devinrent à la longue prodigieusement différens de ceux appelés *hiéroglyphes curiologiques*.

Mais lorsque l'étude de la Philosophie, qui avoit occasionné l'écriture symbolique, eut porté les savans d'Egypte à écrire beaucoup, ils se servirent, pour abrégé, d'un caractère courant, que les anciens ont appelé *hiéroglyphique*, ou *hiéroglyphique abrégé*, qui conduisit à la méthode des lettres par le moyen d'un alphabet, d'après laquelle méthode l'écriture *épistolique* a été formée.

Tome V.

E C R 361

Cependant cet alphabet *épistolique* occasionna bientôt l'invention d'un alphabet *sacré*, que les prêtres égyptiens réservèrent pour eux-mêmes, afin de servir à leurs spéculations particulières. Cette écriture fut nommée *hiérogammatique*, à cause de l'usage auquel ils l'ont approprié.

Que les prêtres égyptiens aient eu pour leurs rites & leurs mystères une pareille écriture, c'est ce que nous assure expressément Hérodote, liv. II, ch. xxxvj. & il ne nous a pas toujours rapporté des faits aussi croyables. Celui-ci doit d'autant moins nous surprendre, qu'une écriture sacrée, destinée aux secrets de la religion, & conséquemment différente de l'écriture ordinaire, a été mise en pratique par les prêtres de presque toutes les nations: telles étoient les lettres *ammonéennes*, non entendues du vulgaire, & dont les prêtres seuls se servoient dans les choses sacrées: telles étoient encore les lettres *sacrées* des Babyloniens, & celles de la ville de Méroé. Théodoret parlant des temples des Grecs en général, rapporte qu'on s'y servoit de lettres qui avoient une forme particulière, & qu'on les appelloit *sacerdotales*. Enfin M. Fourmont & d'autres savans sont persuadés que cette coutume générale des prêtres de la plupart des nations orientales, d'avoir des caractères *sacrés*, destinés pour eux uniquement, & des caractères *prophanes* ou d'un usage plus vulgaire, destinés pour le public, regnoit aussi chez les Hébreux. Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ECRITURE HIÉROGLYPHIQUE, voyez ci-dessus ECRITURE DES EGYPTIENS. Voyez aussi HIÉROGLYPHE.

ECRITURE-SAINTE, (Théol.) nom que les Chrétiens donnent aux livres canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, inspirés par le S. Esprit. On l'appelle aussi l'Écriture simplement, & par excellence, comme on dit la Bible, *Biblia*, les Livres par excellence.

On a déjà traité fort au long dans les volumes précédens, un grand nombre de questions concernant l'Écriture-sainte, aux articles BIBLE, CANON, CANONIQUES, CHRONOLOGIE SACRÉE, DEUTÉRO-CANONIQUES, &c. auxquels nous renvoyons les lecteurs, pour ne pas tomber dans des redites. Nous nous bornerons uniquement ici à quelques notions générales communes à tous les livres dont la collection forme l'Écriture-sainte, ou le canon des Écritures; savoir, I. à l'authenticité des Livres saints, II. à la divinité de leur origine, III. à la distinction des divers sens qui s'y rencontrent, IV. à l'autorité de l'Écriture-sainte en matière de doctrine.

I. L'authenticité des Livres saints n'a besoin d'autres preuves pour les Chrétiens, que le jugement & la décision de l'Église, qui, en insérant ces Livres dans le canon ou catalogue des Écritures, a déclaré avec une autorité suffisante pour les fideles, & sur des motifs bien fondés, que ces Livres avoient été inspirés, écrits par les auteurs dont ils portent le nom; & qu'ils n'avoient été ni supposés dans leur origine, ni interpolés ou corrompus dans la suite des siècles. Mais cette assertion ne suffit pas contre l'incrédule, & il faut lui démontrer par les règles ordinaires de la critique, que ces Livres que nous nommons *divins*, n'ont été ni supposés ni altérés, & qu'ils ne sont point le pur ouvrage des hommes: sans cela, quelle force tous les argumens tirés des Livres saints, auront-ils aux yeux de l'homme disposé & même intéressé à tout contester? La grande difficulté, c'est que ces Livres cités à tout propos, dit-il, par les Chrétiens & par les Juifs, en preuve du dogme ou de la morale reçue chez les uns & chez les autres, ou chez ces deux peuples ensemble, n'ont jamais été connus ni conservés que chez eux; qu'ils avoient trop d'intérêt à ne les pas diviniser, pour

Planche XXV

Pl. XXV.

CLEFS CHINOISES.													
箭	馬	隸	赤	色	网	皮	片	欠	山	口	丫	一	
tschi	má	tái	tché	sé	vàng	pí	pién	kién	chán	yòu	píng	d'un trait	
204	187	171	165	139	222	107	92	76	40	31	15		
205	188	172	156	140	153	108	92	77	47	32	16		
黽	骨	隹	走	艸	羊	皿	牙	止	心	王	几	一	
mù	kô	tchou	tçou	tçao	yáng	mùn	yá	tchi	sín	thou	kì	yé	
206	189	173	157	141	124	109	93	78	61	33	17		
207	190	174	158	142	125	110	94	79	62	34	18		
鼎	高	雨	足	走	羽	目	牛	万	小	工	士	口	丨
tíng	cāo	yù	tçò	hou	yòu	mò	niéou	yá	sín	kōng	sé	khan	kouen
208	191	175	159	143	126	110	95	80	63	49	35	19	
209	192	176	160	144	127	111	96	81	64	50	36	20	
鼓	彭	青	身	虫	老	四	犬	夂	戈	己	夕	力	ノ
kou	piéou	tsing	chín	tchóng	lao	nó	khuén	tchou	kô	kì	tchi	lié	tchou
210	193	177	161	145	128	112	97	82	65	51	37	21	
211	194	178	162	146	129	113	98	83	66	52	38	22	
鼠	鬥	非	車	血	而	矛	母	戸	巾	夕	夕	夕	乙
tchi	teou	fi	tché	hié	cúh	méou	mou	hou	kin	sou	lié	pié	yé
212	195	179	163	147	130	114	99	84	67	53	39	23	
213	196	180	164	148	131	115	100	85	68	54	40	24	
鼻	鬯	面	辛	行	来	矢	玉	比	手	干	夕	夕	乙
pié	tchiang	mién	sín	háng	loú	chi	yóu	pì	chou	kán	sié	pao	yé
214	197	181	165	149	132	116	101	86	69	55	41	25	
215	198	182	166	150	133	117	102	87	70	56	42	26	
齊	鬲	革	辰	衣	耳	石	玄	毛	支	么	大	匕	丨
tçi	lié	ké	chún	yí	cúh	ché	yuén	mao	tchi	yáo	tá	pì	kioué
216	199	183	167	151	134	118	103	88	71	57	43	27	
217	200	184	168	152	135	119	104	89	72	58	44	28	
齒	鬼	韋	彳	西	聿	示	瓜	气	支	六	女	匕	丨
tchi	kuéi	goei	tchó	sé	yóu	chi	coú	khi	pou	yén	niou	fán	Clefs de deux traits
218	201	185	169	153	136	120	105	90	73	59	45	29	
219	202	186	170	154	137	121	106	91	74	60	46	30	
龍	魚	非	邑	見	臣	禾	甘	水	斗	井	六	十	丨
lóng	yú	kiéou	yé	kién	tchin	hó	cán	chou	teou	kóng	mién	ché	théou
220	203	187	171	158	142	126	110	94	78	62	34	18	
221	204	188	172	159	143	127	111	95	79	63	35	19	
龜	鳥	音	酉	見	臣	禾	甘	水	斗	井	六	十	丨
kuéi	niao	in	yeou	kién	tchin	hó	cán	chou	teou	kóng	mién	ché	théou
222	205	189	173	160	144	128	112	97	82	65	52	37	
223	206	190	174	161	145	129	113	98	83	66	53	38	
倫	齒	頁	采	角	自	穴	生	火	斤	匕	寸	卜	人
yó	loú	yé	pién	kuó	tçé	hié	seng	hó	kin	yí	tçün	pou	gin
224	207	191	175	159	143	127	111	95	79	63	35	19	
225	208	192	176	160	144	128	112	97	82	65	52	37	
鹿	風	里	言	至	立	用	爪	无	方	弓	小	卩	丨
lô	foŋg	li	yén	tchi	lié	yong	ho	vou	fang	kong	siao	tié	gin
226	209	193	177	161	145	129	113	98	83	66	53	38	
227	210	194	178	162	146	130	114	99	84	67	54	39	
麥	飛	谷	白	田	爪	无	日	子	无	丑	无	厂	儿
mé	fi	kou	kiéou	tchao	pié	vou	jié	ki	ki	vang	han	gin	gin
228	211	195	179	163	147	131	115	100	85	68	55	40	
229	212	196	180	164	148	132	116	101	86	69	56	41	
麻	食	金	豆	舌	竹	疋	爪	日	子	无	无	厶	入
má	ché	kin	teou	ché	tchou	pié	tchao	jié	ki	vang	han	gin	gin
230	213	197	181	165	149	133	117	102	87	70	57	42	
231	214	198	182	166	150	134	118	103	88	71	58	43	
黃	首	長	豕	舛	米	疋	爪	日	子	无	无	厶	入
hoang	chou	tchang	chi	tchouen	mi	tçie	jié	yüé	ki	vang	han	gin	gin
232	215	199	183	167	151	135	119	104	89	72	59	44	
233	216	200	184	168	152	136	120	105	90	73	60	45	
黍	香	門	象	舟	系	爻	爻	月	多	尸	尸	尸	尸
chou	hang	moüen	tchi	tchou	mié	pó	yáo	yüé	chan	chi	chi	chi	chi
234	217	195	179	163	147	131	115	100	85	68	55	40	
235	218	196	180	164	148	132	116	101	86	69	56	41	
黑	阜	貝	艮	缶	白	斗	木	彳	巾	巾	巾	巾	巾
hié	feou	póei	kin	feou	pé	pán	miou	tchi	tçao	kheou	mié	mié	mié
236	219	197	181	165	149	133	117	102	87	70	57	42	
237	220	198	182	166	150	134	118	103	88	71	58	43	

Die Hautorange del.

Niedot Sculp.

Alphabets, Anciens et Modernes.

17

ALPHABETS ANCIENS.

Les Tartares mantcheoux ont conservé leurs lignes dans le sens qu'ils les traçoient, à cause de l'obligation où ils se font vus de traduire le chinois interlinéairement, ou d'en mettre la lecture dans leurs caractères. Au reste ils peuvent également s'écrire & se lire de la droite à la gauche, comme le syriaque. Cet alphabet que les Mantcheoux appellent en leur langue *tchouan-tchou-outchou*, c'est-à-dire, les douze rêtes, est partagé en 12 classes, dont chacune contient 12 lettres; c'est leur syllabaire qu'ils font apprendre aux enfans. Pour éviter la dépense inutile de plusieurs planches de gravures qu'un pareil syllabaire auroit demandé; nous nous sommes contentés de tracer simplement les élémens de cet alphabet, selon les différentes configurations qu'ils prennent, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots, par rapport à leurs liaisons. Quoique les Tartares Mantcheoux ne présentent point leur alphabet, suivant cette méthode, nous osons assurer cependant que c'est la plus simple, la plus facile & la plus courte.

Les points qui sont à côté des mots, de part ou d'autre, s'appellent *thongkhi*, les caractères grands & petits s'appellent *fouka*, les virgules ou points s'appellent *tsic*; quand il n'y a qu'un *tsic*, le sens de la phrase n'est pas achevé; quand il y a deux *tsic*, il est achevé. Les traits s'appellent *tsichoun*.

PLANCHE XXIV.

Alphabets Japonnois.

Cette planche contient trois alphabets différens de la langue japonnoise. Le premier, appelé *Firocanna*, & le second *catta canna*, sont communs aux Japonnois en général & en usage parmi le peuple. L'alphabet *imatto canna* ou plutôt *jamatto canna*, n'est en usage qu'à la cour du Dairi, ou de l'empereur ecclésiastique héréditaire; il est ainsi appelé de la province de *Jammafiro* où est situé Miaco, résidence de ce prince.

Il n'est pas difficile d'apercevoir que les élémens de ces trois alphabets sont empruntés des caractères chinois. Ce sont en effet tous caractères chinois écrits très-librement, mais dont la prononciation est changée. Comme ces caractères marquent des syllabes entières, on en sent toute l'imperfection par rapport à nos langues dont les alphabets composés de simples voyelles & consonnes, peuvent exprimer toute sorte de sons. J'ignore si ces alphabets sont antérieurs à l'entrée des Européens au Japon, & si ces peuples les ont inventés d'eux-mêmes. Les savans du Japon lisent les livres chinois comme les Chinois mêmes; mais la manière dont ils prononcent les mêmes caractères est fort différente. Les Japonnois composent aussi en chinois; & souvent, pour en faciliter la lecture, ils font graver à côté du chinois & interlinéairement, la prononciation dans leurs caractères alphabétiques, de même que font les Tartares-Mantcheoux. J'oublois de dire qu'ils écrivent comme les Chinois, perpendiculairement, ou de haut en bas & de la droite à la gauche.

PLANCHE XXV.

Clés Chinoises.

Les Chinois n'ont point d'alphabet: & même leur langue n'en est point susceptible, n'étant composée que d'un nombre de sons très-borné. Il seroit impossible de pouvoir entendre du chinois rendu dans nos caractères ou dans tel autre qu'on pourroit choisir. Ils n'ont que 328 vocables & tous mono-

syllabiques, applicables à environ 80000 caractères dont leur langue est composée, ce qui donne pour chaque monosyllabe, en les supposant partagés également, 243 à 244 caractères. Or si dans notre langue françoise nous sommes quelquefois arrêtés pour quelques mots *homophones*, dont la quantité au reste est fort bornée, qu'on juge de l'embarras & de la gêne continuelle où doivent être les Chinois de parler une langue dont chaque mot est susceptible d'environ 244 significations différentes. Cette barbarie de langage, car c'en est une, fournit des réflexions sur l'antiquité du chinois; mais je ne m'y arrête point ici, & je me contente de renvoyer à l'Encyclopedie, au mot *Langue*. Cependant 328 vocables n'étant point suffisans pour exprimer tous les êtres & leurs différentes modifications, les Chinois ont multiplié ces sons par cinq tons différens, que nous marquons par les signes suivans, lorsque nous écrivons du chinois dans nos caractères:

—, ^, \, /, u.

Le premier ton, —, appelé *ping ching*, c'est-à-dire, *son égal & plein*, se prononce également sans hausser ni baisser la voix.

Le second ton, ^, appelé *tcho ping*, c'est-à-dire, *son trouble & confus*, se prononce en baissant un peu la voix sur la seconde syllabe lorsque le mot est composé de deux syllabes, ou s'il n'en a qu'une, en prolongeant un peu la voix.

Le troisième ton, \, appelé *chang ching*, c'est-à-dire, *son élevé*, est très-aigu.

Le quatrième ton, /, appelé *kiu ching*, *son qui court*, se prononce d'abord d'un ton aigu & descend tout d'un coup au ton grave.

Le cinquième ton, u, appelé *je ching*, se prononce encore d'une manière plus grave que le précédent.

Au moyen de ces cinq tons, les 328 vocables se trouvent déjà monter à 1640 mots dont la prononciation est variée, il y a encore les aspirations de chacun de ces tons qui se marquent par un petit c, & doublent ce nombre de 1640; en sorte qu'au moyen de ces prononciations aspirées, nous trouvons déjà 3280 vocables assez bien distingués pour des oreilles chinoises accoutumées à cette délicatesse de prononciation, & l'on conviendra que cette somme de mots est presque suffisante pour fournir à une conversation même assez variée. Mais ce qui leve presque toutes les difficultés qui pourroient résulter de ces homophonies, c'est que les Chinois joignent deux ou trois monosyllabes ensemble pour former des substantifs, des adjectifs & des verbes, comme :

Pan Kieou, *une Tourterelle*.

Chan Ki, *Phaisan*, mot à mot, *Poule de montagne*.

Siao Ki, *Poulet*, mot à mot, *Petite Poule*.

Ky Mou, *Belle mere*, mot à mot, *succéder mere*.

Ju Mou, *Nourrice*, mot à mot, *Mere de lait*.

Ky Mou, *Poule*, mot à mot, *Poule mere*.

Ting Hiang Houa, *Giroflée*, mot à mot, *Fleur de clou aromatique*.

Nonobstant cela, on doit sentir quelle présence de mémoire & quelle délicatesse d'oreille il faut avoir pour combiner sur le champ ces cinq tons, & les rappeler en parlant couramment, ou les distinguer dans un autre qui parle avec précipitation, & qui marque à peine l'accent & le ton particulier de chaque mot.

Venons maintenant à l'écriture chinoise qui doit faire notre objet principal. Si la langue parlée des Chinois est pauvre, en récompense leur écriture est fort riche & fort abondante. Nous avons dit qu'ils avoient aux environs de 80000 caractères,

car

ALPHABETS ANCIENS.

13

car le nombre n'en peut être borné ; & il eût aisé, & même quelquefois nécessaire d'en composer de nouveaux, lorsque l'occasion l'exige & que l'esprit humain étendant ses bornes, parvient à de nouvelles connoissances.

Je pense que dans les commencemens, le nombre des caractères chinois n'excédoit pas celui des monosyllabes dont nous avons parlé ci-dessus ; c'est-à-dire, qu'il n'alloit qu'à environ 328 ; mais ce que je ne conçois point, c'est que ces caractères se soient multipliés à l'infini, & qu'on n'ait point imaginé de nouveaux sons pour les faire entendre à l'oreille. Il y a dans cette conduite des Chinois quelque chose d'extraordinaire & de difficile à comprendre, car si la comparaison des caractères chinois avec nos caractères numériques est juste, on conviendra qu'il seroit impossible de faire entendre la valeur de ces chiffres, si l'on n'avoit point imaginé autant de mots qui les présentassent à l'oreille, comme l'écriture les distingue aux yeux.

Dans l'origine, les caractères chinois étoient, comme ceux des Egyptiens, autant d'images qui représentoient les objets mêmes qu'on vouloit exprimer ; & c'est ce qui a porté plusieurs savans hommes à soupçonner que les Chinois tiroient leur origine des Egyptiens, ou que ces derniers venoient des premiers, & que leur écriture ne devoit point être différente. On a prétendu plus encore il y a quelques années, on a voulu insinuer qu'une partie des caractères chinois étoit formée de l'assemblage de deux ou trois lettres radicales empruntées de l'alphabet des Egyptiens ou de celui des Phéniciens ; & que ces lettres déchiffrées & liées suivant leur valeur, soit égyptienne, soit phénicienne, signifioient précisément ce que ces mêmes caractères étoient destinés à exprimer chez les Chinois. On voulut appuyer ce système par l'histoire des Egyptiens & des Chinois, & on prétendit prouver que les noms des empereurs chinois des deux premières dynasties Hià & Chang, écrits en caractères chinois, mais lus à l'égyptienne ou à la phénicienne, selon le système dont on vient de parler, offroient les noms de Menès, de Thot & des autres rois d'Égypte, suivant le rang qu'ils occupent dans le canon d'Eratosthenes. Ce système sembloit promettre de grands changemens dans l'histoire, & ouvrir une nouvelle carrière aux chronologistes ; mais malheureusement il est demeuré système, & j'ose desespérer que jamais on ne pourra alleguer la moindre autorité qui puisse le rendre plausible. Ce n'est point là non plus l'idée que l'on doit se former des caractères chinois.

A l'exception d'un certain nombre de ces caractères qui n'ont qu'un rapport d'institution avec les choses signifiées, tous les autres sont représentatifs des objets mêmes. Les choses incorporelles, telles que les rapports & les actions des êtres, nos idées, nos passions, nos sentimens, sont exprimées dans cette écriture d'une manière symbolique mais également figurée, à cause des rapports sensibles que l'on remarque entre ces représentations & les qualités, les sentimens & les passions des êtres vivans. Les Chinois, les Egyptiens, les Mexicains & quelques peuples encore ont imaginé ces sortes de caractères, sans pour cela qu'on puisse soupçonner qu'ils se soient copiés les uns les autres. L'embaras qui résulteroit de cette écriture, & la difficulté de tracer avec exactitude des caractères composés d'un grand nombre de traits irréguliers, engagea avec le tems les Chinois à affujettir tous leurs caractères à une forme fixe & carrée. En effet, tous les caractères chinois sont composés des six traits primordiaux qu'on remarque à la tête des clés chinoises, & qui sont la ligne droite, la ligne

perpendiculaire, la houppe ou le point, les deux lignes courbes, & une autre ligne perpendiculaire qui est terminée en bas en forme de crochet. Ces six traits différemment combinés entr'eux & répétés plus ou moins de fois, forment les 214 clés ou caractères radicaux auxquels se rapportent les 80000 caractères dont la langue chinoise est composée ; car ces 214 caractères radicaux sont les véritables élémens de cette écriture, & il résulte de leur combinaison entr'eux, le nombre prodigieux de caractères dont je viens de parler. On remarquera que ces clés sont rangées selon le nombre de leurs traits. Elles commencent par les caractères d'un seul trait, & finissent par ceux qui en ont le plus. Les Chinois observent ce même ordre dans leurs dictionnaires par clés. Les caractères qui appartiennent à chacune de ces lettres radicales, se rangent à leur suite & dans l'ordre que la quantité de leurs traits leur donne.

Mais il est bon d'avertir qu'on ne trouveroit pas aisément le nombre des traits si l'on ne faisoit point attention au coup de pinceau qui les trace ; car, par exemple, tous les carrés, comme le 30, 31 & 44 que l'on voit dans la planche, ne sont composés que de trois traits, quoiqu'ils semblent en avoir quatre, parce que la ligne supérieure & celle qui lui est attachée & descend sur la droite, se fait d'un seul coup de pinceau. Au reste, comme nous avons observé de marquer le nombre des traits, il sera plus aisé de chercher le nombre donné, & on s'accoutumera ainsi en peu d'heures à les compter à la manière des Chinois.

Voici maintenant l'explication des 214 clés chinoises.

1. Ye, ou Y, unité, perfection, droiture.
2. * Kuen, germe qui pousse.
3. Tien tchu, point, rondeur, houppe.
4. Pie, courbure en dedans ou à droite.
5. Ye, courbure en dehors ou à gauche, trouble.
6. Kiue, croc, arrêté.
7. Eul, deux, les choses doublées, la répétition.
8. Theou, tête élevée, opposition.
9. Gin, l'homme, & tout ce qui en dépend.
10. Gin, le soutien, l'élevation en l'air.
11. Ge, l'entrée, l'intérieur, l'union avec.
12. Pa, huit, l'égalité, la simultanéité.
13. * Kiong, la couverture entière, comme d'un voile, d'un casque, d'un bonnet.
14. ** Mie, la couverture partielle, le sommet, le comble.
15. ** Ping, l'eau qui gele, la glace, l'hiver.
16. Ky, table, banc, appui, fermeté, totalité.
17. Khan & Kien, enfoncement, abyme, chute, branches élevées.
18. Tao, couteau, couper, fendre.
19. Lie, force, la jonction de deux choses.
20. Pao, l'action d'embrasser, d'envelopper ; de-là, canon.
21. Pi, culier, spatule, fonte d'eau, de métal.
22. Fang, tout carré qui renferme, coffre, armoire.
23. Hi, toute boîte dont le couvercle se leve, apertis, aqueduc, petit coffre à charnière.
24. Che, dix, la perfection, l'extrémité.
25. Pou, jeter les sorts, percer un rocher, une mine.
26. Tçie, l'action de tailler, graver, sceller.
27. Han, les lieux escarpés, les rochers, les antres.
28. Tçu, les choses angulaires, traversées à 3, &c.
29. * Yeou, l'action d'avoir, recevoir, de joindre & croiser l'un sur l'autre.
30. Kheou, la bouche & tout ce qui en dépend, comme parler, mordre, avaler, &c.
31. Yu, les enclos, jardin, royaume, entourer.

D

14

ALPHABETS ANCIENS.

32. Thoï, la terre & ses qualités, ce que l'on en fait, poterie, &c.
33. Ssé, la maîtrise d'un art, les respects dus aux maîtres, &c. ses qualités, docteur, gouverneur, mandarin.
34. Tchi, marche lente, l'action de suivre.
35. Soui, la succession, venir après.
36. Sie, le soir, la nuit, l'obscurité, songe, inconnu, étranger.
37. Ta, grand, grandeur, hauteur.
38. Niit, femme, femelle, beauté, laideur, baiser, aimer.
39. Tçè, fils, filiation, piété envers les parens, &c.
40. * * Mien, comble, toit, couverture de maison.
41. Tçun, la dixième partie de la condée ou du pié chinois.
42. Siào, petit.
43. Vang, ce qui est tortu, bossu, défectueux.
44. Chi, celui qui tenoit la place de l'esprit, lorsqu'on lui sacrifioit, &c de-là, cadavre, indolent.
45. Tçào, les herbages.
46. Chan, montagnes, collines.
47. Tchouen, fleuves, ruisseaux, courans.
48. Kong, artisan, métiers, ouvrages.
49. Ki, soi-même, autrefois, passé, &c.
50. Kin, bonnets, mouchoirs, étendards, &c de-là, empereur, général d'armée, &c.
51. Kan, bouclier, les rivages, &c de-là, année, déterminer tout, &c.
52. Yao, mince, délié, fin, subtiliser, tromper, vain, caché.
53. Yèn, boutiques, magasins, greniers, sales, &c.
54. In, aller de long & de large, conduire une affaire avec prudence.
55. Kong, joindre les mains, jeu d'échecs, retrécir par-enhaut, vaincre.
56. Ye, tendre un arc, lancer une flèche, prendre, recevoir.
57. Kong, arc.
58. Ki, pores, sangliers.
59. Chan, plumes.
60. Tchi, aller de compagnie.
61. Sin, cœur. Les caractères rangés sous cette clé sont en grand nombre, ils expriment les différentes affections du cœur.
62. Co, lance.
63. Hou, porte à deux battans.
64. Cheou, la main. Les caractères qui portent cette clé sont en très-grand nombre.
65. Tchi, branche, rameau.
66. Pou, affaires, gouvernement.
67. Ven, composition, éloquence.
68. Teou, boisseau.
69. Kin, livre, poids de 16 onces.
70. Fang, carré, les parties d'un tout.
71. Vou, ce qui ne se voit ni ne s'entend, néant, non.
72. Ge, soleil.
73. Yue, dire, parler.
74. Yue, lune, mois.
75. Mo, bois, arbres.
76. Kien, manquer, devoir, débiteur.
77. Tchi, s'arrêter.
78. Ya, le mal, de-là les dérivés : mourir, ensevelir, &c.
79. Tchû, bâton.
80. Moit, mere, la femelle parmi les animaux. Lorsqu'on le prononce Vou, il signifie, non, sans.
81. Pi, ensemble, joindre, comparé, règle, mesure, parvenir, obéir.
82. Maoü, poil, laine, plumes, vieux.
83. Chi, surnom que prend celui qui illustre sa famille.
84. Khi, l'air, le principe matériel de toutes choses
- dans la religion des Jü ou Lectrés. Il s'unit avec le Ly qui est leur principe immatériel.
85. Choui, l'eau.
86. Hò, le feu.
87. Tchad, les ongles des animaux & des volatiles. Il se prend quelquefois aussi pour les ongles de la main.
88. Fou, pere, vieillard.
89. Yaò & Hiaò, imiter.
90. Pan, soutien, appui au dehors.
91. Pien, soutien, appui au dedans, diviser. C'est aussi le caractère numéral des pages d'un livre, des morceaux de bois, des feuilles & des fleurs.
92. Yâ-nhyâ, les dents.
93. Nièou, bœuf.
94. Khivèn, chien.
95. You, pierres précieuses, précieux.
96. Yüen, noir, profond.
97. Koua, citrouille, melon, concombre, &c.
98. Vâ, tuiles, vases de terre cuite.
99. Can, saveur, goût, doux, agréable.
100. Seng, naître, vivre, produire, engendrer, croître.
101. Yong, se servir, usage, dépenses.
102. Thièn, les champs, terre labourée, labourer.
103. Pie, caractère numéral des toiles, étoffes.
104. Tçie, maladies.
105. Po, monter.
106. Pe, blanc.
107. Pi, peau, cuir.
108. Ming, vases, ustensiles pour le boire & le manger.
109. Mo, les yeux.
110. Mèou, lance.
111. Chi, flèche, droit, vrai, manifester.
112. Che, pierres.
113. Chi, les génies, les esprits, avertir, signifier, ordonner.
114. Gedü, légèreté, diligence.
115. Hò, légumes, grains (& métaph.) la vie.
116. Hive, antre, grotte, trous des fourmis & des souris.
117. Lie, ériger, élever, instituer, perfectionner, établir.
118. Tcho, les roseaux.
119. Mi, riz vanné.
120. * Hi, lier, succéder, continuer, postérité, de-là, soie, &c.
121. Feï, vases de terre propres à mettre du vin ou de l'eau.
122. Vang, frein, filets.
123. Yâng, brebis.
124. Yu, plumes, ailes des oiseaux.
125. Laò, vieillard, titre d'honneur. Laò yè, Moniteur.
126. Eülh, (particule conjonctive) &.
127. Loüi, bêche, hoyau, manche de charrue.
128. Eülh, les oreilles, entendre, anses des vases.
129. Yu, caractère auxiliaire. Ses dérivés signifient tracer des lignes, peindre, &c.
130. Jo, chair, les animaux tués ou morts.
131. Tchün, ministre, courtisan, serviteur.
132. Tçè, soi, soi-même, &c.
133. Tchi, parvenir, atteindre à.
134. Kiéou, mortier pour piler.
135. Che, la langue.
136. Tchouèn, errer, contredire, troubler.
137. Tchou, vaisseau.
138. Ken, terme, s'arrêter.
139. Se, couleur, l'amour, veneræ voluptates, figure, mode.
140. Tçad, les herbages.
141. Hou, tigre.

ALPHABETS ANCIENS.

15

142. Tchong & hoèi, *insectes, poissons, huîtres.*
 143. Hive, *le sang.*
 144. Hing, *aller, faire, operer, les élémens, les actions des hommes.* Il se prononce aussi Hang, & signifie *chemin, ligne, hospice des marchands.*
 145. Y, *habit, surtout, s'habiller.*
 146. Si, *Occident.*
 147. Kién, *voir, percevoir.*
 148. Kio, *corne.*
 149. Yen, *parole, discours.*
 150. Kou, *vallée, ruisseau entre deux montagnes.*
 151. Téou, *legumes, pois.*
 152. Chi, *porcs.*
 153. Tchi, *les animaux velus, & les reptiles.*
 154. Poéi, *précieux, coquillages de mer.*
 155. Tche, *couleur de chair.*
 156. Tçèou, *aller.*
 157. Tço, *les piés, riche, suffire.* Prononcé Tçui, il signifie *penser à ce qui manque, y suppléer.*
 158. Chin, *moi, moi-même, le corps, la personne.*
 159. Tche & Kiu, *char, charriot.*
 160. Sin, *goût fort & mordant.*
 161. Chin, *les étoiles les plus voisines du pôle arctique, qui paroissent immobiles à cause qu'elles parcourent un fort petit cercle.* C'est aussi une lettre horaire. C'est depuis 7 h. jusqu'à 9 h. du matin.
 162. Tcho, cette clé qui n'est en usage que dans ses dérivés, exprime *la marche & tout ce qui en dépend.*
 163. Ye, *lieu entouré de murailles, ville, camp.*
 164. Yeou, *lettre horaire.* C'est depuis 5 h. jusqu'à 7 h. de nuit. Ses dérivés expriment *les liqueurs, le vin, &c.*
 165. Pien & Tçai, *cueillir, affaire, couleurs.*
 166. Li, *village, bourgade, stade chinois de 360 pas.* Anciennement six piés faisoient un pas, & 300 pas un li.
 167. Kin, *metal, & de-là, or, argent, cuivre, &c.*
 168. Tchang, *grand, long, éloigné, toujours, âgé.*
 169. Moïen, *portes, portique, académie.*
 170. Feou, *montagne de terre, fossés.*
 171. Tai, *parvenir, ce qui reste.*
 172. Tchoui, *ailes.*
 173. Yü, *pluie, pleuvoir.*
 174. Tçing, *couleur bleue, naître.*
 175. Fi, *negation, non, pas, accuser de faux.*
 176. Mién, *visage, face, superficie, rebeller.*
 177. Ke, *peaux, cuir qui n'est point corroyé, armes défensives, casque, cuirasse, changer.*
 178. Goci, *peaux, cuirs apprêtés & corroyés, assiéger.*
 179. Kieou, *oignon, ail, raves.*
 180. In, *son, voix, accent, ton, sons d'instrumens.*
 181. * Ye, *la tête.* Ce caractère n'est usité que dans ses composés.
 182. Fong, *les vents, mœurs, royaume, doctrine.*
 183. Fi, *voler, (se dit des oiseaux.)*
 184. Che, *boire, manger, prononcé Sù, il signifie nourrir, fournir des alimens.*
 185. Cheou, *la tête, l'origine, principe, accuser ses fautes.*
 186. Hiang, *odeurs, odoriferant, réputation, odeur de vertu.*
 187. Mà, *cheval.*
 188. Ko, *les os, les ossemens, toute chose dure enfermée dans une chose molle, l'attache entre les freres.*
 189. Kao, *haut, éminent, sublime, hauteur.*
 190. Pieou, *les cheveux.*
 191. Teou, *bruit de guerre, combat.*
 192. Tchang, *étui dans lequel on renferme l'arc, sorte de vin en usage dans les sacrifices, herbes odoriferantes.*
 193. Lie, *espece de trépié, vase pour les senteurs.*

- Prononcé Ke, il signifie *boucher, interrompre.*
 194. Kotei, *les ames des défunts, cadavre.*
 195. Yü, *les poissons, pêcher.*
 196. Niaò, *les oiseaux.*
 197. Lou, *terre stérile & qui ne produit rien.*
 198. Lou, *cerf.*
 199. Me, *froment, orge, &c.*
 200. Mà, *chanvre, sésame.*
 201. Hoàng, *jaune, roux.*
 202. Chou, *sorte de millet.*
 203. He, *noir.*
 204. Tchi, *broder à l'aiguille.*
 205. Min, *petites grenouilles noires.*
 206. Ting, *marmite, renouveler.*
 207. Cou, *tambour, en battre, jouer des instrumens.*
 208. Choü, *souris.*
 209. Pi, *le nez, les narines, un chef de famille.*
 210. Thsi, *ornier, disposer, regler, gouverner, &c.*
 211. Tchi, *les dents.*
 212. Long, *dragons, serpens.*
 213. Kuei, *tortues.*
 214. Yo, *instrumens de musique à vent.*

Telles sont les 214 clés chinoises, sous lesquelles on range toutes les autres lettres ou caractères, & tel est exactement l'ordre observé dans les dictionnaires chinois rangés par clés. Les Chinois divisent ces lettres en lettres simples, qu'ils appellent *ven*, traits; *mou*, meres; *tou-ti*, lettres d'un seul corps; & en lettres composées qu'ils appellent *çé*, fils; *to-ti* & *ho-ti*, c'est-à-dire lettres composées de plusieurs corps, corps réunis. Les lettres composées se foudivisent en *tong-ti* & *pou-tong-ti*, consubstantielles, & non consubstantielles: on entend par lettres consubstantielles des caractères composés d'un même membre répété plusieurs fois. Ainsi, par exemple, la clé *mou*, bois, répétée deux fois, forme un nouveau caractère qui se prononce *lin*, & signifie *forêt*. La même clé, répétée trois fois, forme encore un autre caractère qui se prononce *sen*, & se dit d'une multitude d'arbres, & métaphoriquement de la rigueur des lois.

La clé *keou*, la bouche, répétée trois fois, forme un nouveau caractère qui se prononce *pin*, & signifie *ordre, degré, loi, règle, &c.* On entend par lettres non consubstantielles ou hétérogenes les caractères composés de plusieurs membres différens. Tels sont les caractères *ming*, clarté, composé des clés *ge*, soleil, & *yue*, lune. *Lán*, ignorant, composé de *lin*, forêt, & de *gin*, homme.

Feu M. Fourmont l'aîné, dans les réflexions sur la langue chinoise, qu'il publia en 1737 sous le titre de *Meditationes Sinicae*, cherche des sens suivis dans les 214 clés chinoises. Il les envisage comme une image de la nature dans les êtres sensibles ou la matière; mais j'ose croire qu'à cet égard il a cédé un peu trop à son imagination: toutes les divisions & foudivisions que j'ai rapportées, regardent moins les anciennes lettres chinoises que les modernes; ce font en effet les nouveaux dictionnaristes qui ont borné le nombre des clés ou lettres radicales à 214, & qui les ont rangées dans cet ordre. Les anciens en admettoient d'avantage.

Hiu tching, auteur célèbre qui fleurissoit sous la dynastie impériale des *Han*, est l'auteur d'un dictionnaire fort estimé, intitulé *Choue-ven*, dans lequel il fait monter le nombre de ces lettres radicales à 540, & beaucoup de Chinois font même d'opinion que ces 540 radicales sont de l'invention de *Thsang-hie*, officier de l'empereur Hoangti, ce qui en feroit remonter l'origine dans la plus haute antiquité. Ces observations détruisent, ce me semble, celles de M. Fourmont, puisque l'on ne peut admettre une progression d'idées dans 214 caractères détachés, qui n'ont été assujettis à l'ordre qu'ils gar-

D ij

dent ici, qu'en égard au nombre de traits dont ils sont composés, & qui étoient anciennement en plus grand nombre & dans un ordre tout différent. On jugera d'ailleurs qu'il étoit impossible d'observer en même tems & la progression des traits & celle des idées ou des êtres, si l'on se rappelle que la plupart des caractères chinois, dans leur origine, représentoient les objets mêmes qu'ils étoient destinés à signifier.

Les anciens caractères chinois étoient appelés *niao-tsi-ouene*, c'est-à-dire, caractères imitant les traces des oiseaux; ils avoient été figurés, disent les historiens chinois, d'après les étoiles & les traces que des oiseaux & des animaux de différentes espèces avoient imprimé sur un sable ferme & uni. Le nombre de ces caractères s'est accru de siècle en siècle, mais ils ne conserverent pas toujours la même forme. Sous la dynastie impériale des *Tcheou*, la Chine divisée en 72 petits états tributaires, vit son écriture prendre autant de formes différentes, parce que chacun de ses rois tributaires crut qu'il y alloit de sa gloire d'avoir une écriture particulière. Confucius se plaignoit de cet abus, & de l'altération faite aux anciens caractères: mais enfin *Chi hoang ti*, fondateur de la dynastie impériale de Thine, ayant détruit ceux de ces rois vassaux qui subsistoient encore de son tems, & réuni tout ce vaste empire sous sa puissance, introduisit un caractère qui fut commun à tout l'empire; il est probable même que le desir d'établir cette écriture générale, avoit occasionné en bonne partie l'incendie des livres, ordonnée avec tant de sévérité par cet empereur. *Ly-sé*, son ministre qui fut chargé du soin de cette écriture, supprima les bâtons trempés dans le vernis, avec lesquels on écrivoit alors & introduisit l'usage du pinceau, plus propre à former les pleins & les déliés. Enfin *Tsin-miao*, qui travailloit à ces innovations sous les ordres de *Ly-sé*, imagina de donner à ces caractères une figure quarrée, sans pour cela détruire ni le nombre de leurs traits, ni leur disposition respective, & ils furent nommés *ly-chu*. L'écriture *kia-chu* en usage aujourd'hui pour l'impression des livres, diffère peu de l'écriture *ly-chu*.

Les anciens Philo sophes chinois, qui donnerent leurs soins à l'invention des caractères de l'écriture, méditerent beaucoup sur la nature & les propriétés des choses dont ils vouloient donner le nom propre, & ils assujettirent autant qu'ils le purent leur travail à six ordres ou classes différentes.

La première de ces classes appelée *siang-hing*, ou conforme à la figure, comprend les caractères représentatifs des êtres ou choses que l'on veut exprimer.

La seconde, appelée *tchi-sé*, représentation, contient les caractères empruntés de la nature même de la chose. Exemple, *kien*, voir, est composé du caractère *gin*, homme, & du caractère *mou*, œil, parce que la nature de l'œil de l'homme est de voir.

La troisième, appelée *hoi-y*, connexion de caractères, contient les caractères qui ont quelque affinité entr'eux par rapport à leurs propriétés: par exemple, pour exprimer l'idée d'empoigner, ils se servent du caractère *ho*, joindre, & du caractère *cheou*, main, parce qu'un des offices de la main est d'empoigner, ce qu'elle ne fait que lorsqu'elle est jointe à la chose qu'elle tient.

La quatrième s'appelle *hiá-ching*, & contient les caractères auxquels on a joint d'autres pour lever les équivoques qui en résulteroient lorsque leur prononciation est la même: par exemple, le mot *câne*, qui signifie indifféremment *remercier*, *toucher*, *tenter*, *exciter*, accompagné du mot générique *yú*, poisson, signifie alors tout simplement un *brochet*.

La cinquième classe se nomme *tchuen-tchiu*, interprétation flexible ou inflexion de voix; elle com-

prend les caractères susceptibles de différens tons, & qui expriment conséquemment différentes choses.

Ex. *hing* au second ton signifie *marcher*, *faire*; au quatrième ton, *adion*, *mœurs*. Il arrive assez souvent que les Chinois désignent le ton de ces caractères ambigus par un petit *o*, qu'ils placent à un de leurs angles.

La sixième & dernière se nomme *kia-tse*, emprunter; les caractères de cette classe ont deux sortes d'emprunts; l'emprunt du ton, & l'emprunt du sens. L'emprunt du ton se fait d'une chose qui a bien à la vérité un nom, mais qui n'a point de caractère qui lui soit particulier. Alors on donne à cette chose pour caractère, celui qui manque de caractère propre. Exemple: le caractère *zeng* qui, au sens propre, marque un animal qui est extrêmement fort & puissant, signifie au sens figuré, *pouvoir*, *puissant*. L'emprunt du sens se fait en se servant de la propre signification d'un caractère ou mot pour en signifier un autre; ainsi *nui*, intérieur, dedans, se prend aussi pour *entrer*, parce qu'on ne dit pas *entrer dehors*, mais *entrer dedans*.

La prononciation de la langue chinoise est différente dans les divers pays où on la parle, & où l'écriture chinoise est en usage; ainsi, quoique les Japonois & divers autres peuples entendent les livres chinois & écrivent en chinois, ils n'entendroient pas cependant un Chinois qui leur parleroit.

Cette prononciation même varie dans les différentes provinces, dont la Chine est composée; les peuples du Fokien, Tchekiang, Hou-couang, Setchou en, Honan, Kiangi, prononcent plus lentement, comme font les Espagnols; ceux des provinces de Couang tong, Couang-si, Yunnane, parlent bref, comme les Anglois; dans la province de Nanking, si on excepte les villes de Songkiang, Tchingkiang & Fongyang, la prononciation est douce & agréable, comme celle des Italiens; enfin les habitans des provinces de Peking, Chantong, Chanfi & Chenfi aspirent beaucoup, comme les Allemands; mais sur-tout ceux de Peking, qui inferent fréquemment dans leurs discours la particule conjonctive *ehl*.

Outre cette variété de prononciation qui ne garde que la langue kouon-hoa, c'est-à-dire la langue commune à toute la Chine; il existe dans cet empire, & sur-tout dans les provinces du midi, un grand nombre de dialectes. Chaque province, & même chaque ville du premier ordre ont la leur, qui n'est presque pas entendue dans les autres villes du même ordre. Et quoique dans les villes du second & du troisième ordre on parle assez souvent la dialecte qui est en usage dans la ville du premier ordre dont elles relevent, il y a toujours cependant un accent différent, qui l'est tellement, dans certaines provinces, que cette dialecte pourroit passer pour une langue particulière.

Les histoires de la Chine nous apprennent qu'avant l'invention de ces caractères, les Chinois avoient imaginé de transmettre leurs pensées par le moyen de cordelettes nouées qui leur tenoient lieu d'écriture. Tels étoient les quipos dont se servoient les Péruviens, avant que les Espagnols eussent fait la conquête de leur pays. L'usage du papier s'introduisit à la Chine environ 160 ans avant Jesus-Christ: avant cette époque, on écrivoit avec un stylet de fer sur l'écorce, ou sur de petites planches de bambou, comme font encore à présent la plupart des Indiens.

L'imprimerie a commencé à la Chine l'an 927 de Jesus-Christ, sous le regne de Ming-toung, second empereur de la dynastie des *Heou-Thang*, ou seconds Thang.

ALPHABETS ANCIENS.

17

La langue chinoise, nonobstant plusieurs défec-
tuosités qu'on peut y remarquer, est belle & très-
expressive; sa beauté consiste principalement dans
un laconisme, qui à la vérité n'est pas peu embar-
rassant pour un étranger, mais elle mérite d'être
apprise, & son étude même est amusante pour un
philosophe qui cherche à approfondir la maniere
dont les choses ont été perçues par des hommes sé-
parés de nous, de tout l'hémisphère. Elle le mé-
rite encore davantage par le nombre d'excellens
ouvrages en tout genre qu'elle peut nous procurer,
& dont nous avons déjà un assez grand nombre
à la bibliothèque du roi. Cette langue, par la
maniere dont elle est construite, pourroit être adop-
tée pour une langue universelle, & sans doute que
M. Leibnitz n'en eût pas cherché d'autre, s'il l'eût
connue.

Un Chinois, nommé *Hoang-ge*, par ordre de
Louis XIV. avoit commencé une grammaire & un
dictionnaire de cette langue; mais ces travaux
demeurerent imparfaits par sa mort arrivée en 1716.
Feu M. Fourmont l'aîné chargé de les continuer,
publia en 1737 les *Meditationes Sinicae*, dont nous
avons parlé, & en 1742 une grammaire chinoise

fort ample. Reste le dictionnaire qui est plus essen-
tiel encore pour l'intelligence de cette langue; il y
a lieu d'espérer que la paix dont nous jouissons,
nous en procurera la publication; la magnificence
du roi a déjà levé tous les obstacles; la gravure
de plus de 200000 caractères, exécutée sous les
yeux de M. Fourmont, y est plus que suffisante
pour y parvenir.

C'est à M. des Hauterayes que nous sommes rede-
vables de ces explications, & de la plus grande par-
tie des alphabets contenus dans nos Planches. La
moindre reconnaissance que nous puissions lui don-
ner, c'est d'avouer toutes les obligations que nous
lui avons. Il a veillé même à la gravure des Plan-
ches; & ceux qui ont quelque idée de ce travail,
savent combien il est pénible. Si on compare notre
collection, ou plutôt la sienne, avec ce qu'on a pu-
blié jusqu'à présent, soit en France, soit en Angle-
terre, & qu'on ait quelque égard à la difficulté de
se procurer des matériaux certains, & de s'assurer
qu'ils le sont, & à la loi que M. des Hauterayes s'est
imposée, de n'enfler ce recueil d'aucun alphabet
particulier, fictif ou hasardé, j'espère qu'on le trou-
vera plus riche qu'on ne pouvoit l'espérer.

Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle

CHINE, CHINOIS, et CHINOISERIE

Voir à partir de la page suivante.

126

CHIN

CHINCILLA, ville d'Espagne, province et à 13 milions. S.-E. d'Albacete, sur le penchant d'une ramification de la sierra Mayor, et sur le chemin de fer de Madrid à Alicante. Chef-lieu de juridiction civile; 9,500 hab. Fabrication de lainages, poterie et creusets; commerce de laine, safran, vin.

CHINCON (Bernard-Perez de), théologien et littérateur espagnol du XVI^e siècle. Il avait originairement de Gandia, et fut chanoine à Valence. Ses principaux ouvrages sont: *Historia y guerras de Milan* (1536, in-fol.), traduite du latin de Capela, et le *Miroir de la vie humaine* (1587, in-80).

CHINGOU s. m. (chain-kou). Ornith. Espèce de vautour, appelé aussi vautour moine.

CHINDOU s. m. (chain-dou). Linguist. Dialecte yuma parlé dans l'Aracan, et appartenant à la famille du baracan.

CHINE, nom du plus vaste empire de l'Asie et du monde. L'histoire et les traditions de ce pays remontent à l'antiquité la plus reculée; son organisation sociale, sa civilisation et son langage paraissent antérieurs à la constitution des sociétés les plus anciennes et des nations les plus policées; cependant, il y a trois siècles, l'Europe ne savait à peu près rien de la Chine. Aujourd'hui, les relations commerciales, la prédication religieuse, la guerre et les négociations diplomatiques établies dans ces dernières années ont permis enfin à nous de porter quelques lumières sur cette partie du monde aussi mystérieuse qu'originale. Autant que le comportent les limites étroites qui nous sont assignées, nous résumerons dans cet article les récits des missionnaires, des voyageurs, et les travaux des savants qui se sont occupés de ce pays ainsi que de qu'étendu. Parmi ces hommes, dont l'histoire et la science conservent le nom, nous citerons, dans le passé, les Gaubils, les Prémère, les Amiot, les Dicalde, et, de nos jours, M. Abel Rémusat, M. Stanislas Julien, M. le comte d'Écuyrac de Lauture et M. de Bourbouillon.

L'empire chinois est borné au N. par la Sibirie, depuis l'embranchure de l'Amour jusqu'au lac Balchach, le long d'une ligne franchissant les crêtes de la Daourie, du Sayan et de l'Altai; à l'O., à travers les systèmes de l'Ala-tau et du Bolor, par les déserts de l'Asie centrale, qui occupent les Kirghis et les tribus du Turkestan; au S.-O., par nos possessions plus ou moins directes de l'Angleterre, le Népal, le Boutan et l'Assam; au S., par la Birmanie, le royaume de Siam et la Cochinchine; à l'E., par l'Océan Pacifique. Il s'étend, du N. au S., entre les 19^e et 51^e degrés de latitude N., et, de l'E. à l'O., entre les 70^e et 131^e degrés de longitude O. Dans cet immense espace, qui ne mesure pas moins de 137,500 myriamètres carrés, sont comprises des régions sur lesquelles le gouvernement de Pékin n'exerce qu'une autorité nominale; tels sont une partie de la Mandchourie, la Mongolie, le Thibet. Plusieurs des contrées limitrophes, et qui sont au S. et au Siam, la haute Cochinchine, sont rattachées à la Chine par des liens de vasselage qui se sont plus ou moins relâchés avec le temps. Ainsi, il est d'usage que les souverains de Siam et de Cochinchine, à l'époque de leur avènement, envoient à Pékin une ambassade chargée de présents, et qui permet aux rois et aux géographes chinois de classer ces contrées au nombre des Etats tributaires. La population de ce vaste empire est portée, dans l'annuaire officiel chinois de 1813, à 374 millions d'habitants; de nos jours, elle paraît dépasser 500 millions. Comme chacun des pays que nous venons d'énumérer, son article particulier dans le Dictionnaire, nous nous bornerons, dans cet aperçu, à traiter de la Chine proprement dite.

Configuration géographique. La Chine proprement dite est un grand pays continental, borné par des limites naturelles qui sont, au S. et à l'E., un océan vaste et orageux, formant la mer de Chine, la mer de Corée ou orientale et la mer Jaune; au N., des déserts immenses que parcourent les rapides coursiers des Tartares, contre les irrupsions desquels les Chinois civilisés a cru devoir élever cette fameuse barrière connue sous le nom de *Grande muraille de la Chine*; à l'O., de grandes chaînes de montagnes qui séparent le Céleste-Empire de la petite Boukharie, du Khoukhou-Noor, du Thibet et de l'empire des Birmans. Elle s'étend entre 21^e et 41^e de latitude N., et entre 105^e et 120^e de longitude E. Sa longueur, du N. au S., est évaluée à 2,335 kilom., sa largeur à 2,168 kilom., et son périmètre à 10,400 kilom., dont plus de 4,000 kilom. de côtes. Sa superficie est de 3,375,000 kilom. carrés. Elle a 178,000,000 d'habitants. Les îles Formose, Haï-nan, l'archipel de Corée et le groupe Lieou-Kieou en dépendent. Les côtes, très-découpees, forment le grand golfe de Pé-Tchéli ou Liao-Toung au N. de la mer Jaune, les baies de Hang-tcheou, d'Emouy et de Canton, le golfe de Tonkin, et projettent les presqu'îles de Corée, de Liao-Toung, de Tchan-Toung et de Loui-Tcheou.

Le territoire de la Chine occupe, dans ses limites anciennes, le grand versant situé à l'E. du Thibet, et qui descend par degrés insensibles jusqu'au grand Océan oriental. Ce vaste territoire peut être divisé en trois régions physiques: le pays alpin, le pays bas et la

région méridionale, qui participe de ces deux natures de constitution.

A l'est du haut plateau de la Mongolie et de la région élevée que les Chinois nomment *Si-fou*, s'étend un vaste pays de montagnes; comprennent les provinces de Chen-Si, Chan-Si et Yun-Nan, que le Hoang-Ho et le Tse-Kiang traversent avec rapidité dans leur cours moyen, et dont le niveau s'abaisse d'autant plus qu'il part d'un point plus élevé. Les monts de la province Yun-Nan se prolongent jusqu'à l'Océan, sous la forme d'une haute terrasse qui sépare le Tonkin de la Chine, et qui n'a qu'un seul passage fermé par une muraille épaisse, percée de deux portes, dont l'une est gardée, du côté de la Chine, par des Chinois, et l'autre, du côté du Tonkin, par des Tonkinois. C'est cette région alpine que les Chinois civilisateurs atteignirent la première, à l'origine de leur histoire.

La région du pays bas comprend le cours inférieur des deux grands fleuves Hoang-Ho et Kiang; c'est, pour ainsi dire, la Mésopotamie chinoise, bassin d'abord peu fertile, elle confue, en s'abaissant par une pente presque insensible, à la mer Jaune et au golfe Pé-Tchéli, grands bassins peu profonds, que le limon charrié par le fleuve Jaune a exhausés insensiblement, et exhausse encore dans la partie méridionale. Les côtes de cette région sont dangereuses à cause de bas-fonds, qui s'élevaient encore rapidement.

La région méridionale participe, en quelque sorte, de la nature des deux précédentes. Elle comprend la partie méridionale des provinces Ngan-Hoéi et Tché-Kiang; le Kiang-Si, le Fou-Kiang, le Kouang-Toung, le Kouang-Si et le Kouei-Tcheou. Dans l'origine, elle ne faisait qu'une partie de l'empire chinois. Rentrés dans les hautes montagnes et de profondes vallées, elle était habitée par une population indépendante, moins blanche que celle du nord, et qui ne fut soumise, 200 ans avant notre ère, que par des armées très-nombreuses, dont plus de la moitié périrent. C'est exclusivement sur certaines côtes de cette région, dans la province de Kouang-Toung et de Fou-Kiang, que s'est fait jusqu'ici le commerce de l'Europe avec la Chine.

Orographie et hydrographie. D'après les grandes divisions géodésiques que nous venons d'indiquer, les deux tiers du grand empire chinois proprement dit sont hérissés de hautes montagnes, dont un grand nombre de pics et de sommets sont couverts de neiges perpétuelles. Toutefois, ces montagnes ne peuvent être comparées à celles du Thibet et de l'Inde, dont elles ne sont que de lointaines ramifications. Les plus hautes, celles qui enveloppent les provinces méridionales, ne sont que des prolongements du gigantesque Himalaya, qui, après avoir déterminé les limites septentrionales de l'Indoustan et marqué celles qui séparent le royaume d'Assam de l'empire birman, pénètrent dans la province chinoise de Yun-Nan, et donnent à cette région un caractère tout à fait alpin. S'étendant vers l'est, ces chaînes forment les limites des provinces de Kouang-Si et de Kouei-Tcheou; et s'en vont, sur les limites septentrionales de la province de Kouang-Toung, élever une barrière qui interrompt le grand système de navigation intérieure. Quoique cultivées jusqu'à leurs sommets par l'audacieuse activité des Chinois, ces montagnes ont, en fait, servi de franchir, et le passage le plus élevé a été évalué par Staunton à 2,800 m. Cette même chaîne de montagnes, après avoir traversé la province de Kouang-Toung, se prolonge dans une direction nord-est, et détermine les limites des provinces de Fou-Kiang et de Tché-Kiang, où elle se termine par une pente insensible, qui fait place aux plaines du Kiang-Si, formées d'immenses alluvions, et dans lesquelles se réunissent les deux grands fleuves de la Chine, après un cours de plus de 2,400 kilom. D'autres ramifications des grandes et hautes chaînes de l'Himalaya se dirigent aussi dans les provinces occidentales de l'empire.

Malgré le caractère alpin que présentent plusieurs provinces de la Chine, on rencontre dans cet empire des plaines d'une étendue immense. Dans la partie centrale s'étend cette vaste plaine qui, mesurant 1,200 kilom. de longueur sur 400 de largeur, n'a pas de rival sur la surface du globe. Elle est arrosée par deux grands et magnifiques fleuves, et couverte d'une extrême fertilité, et de la plus riche végétation, de grandes, riches et industrieuses cités. Sa population est la plus active et la plus nombreuse de la terre. C'est là que se déroule ce grand système de navigation intérieure, dont l'esprit industrieux des Chinois ne doit rien qu'à lui-même, puisqu'il existe depuis près de deux mille ans, qu'il est, par conséquent, antérieur, comme il est supérieur, à tous les systèmes de canalisation européens. D'autres belles plaines, moins connues et à peine visitées par les Occidentaux, existent aussi dans l'étendue de l'empire. La seconde est la grande et si importante et se développe parallèlement à la précédente, et n'en est séparée que par une chaîne de montagnes, les monts Pé-Ling. Plus loin, à l'ouest, le Su-

Tchouen semble aussi former une plaine d'une vaste étendue. Les régions maritimes du Fou-Kiang et du Tché-Kiang renferment aussi de belles plaines, situées sur les bords de l'Océan.

Parmi les fleuves de la Chine, on doit placer au premier rang le Kiang et le Hoang-Ho, que l'on peut comparer aux plus grands courants de l'Asie et de l'Amérique. Partis de deux points assez rapprochés, le Kiang prend son cours au midi, continue la direction de la grande chaîne des monts Yun-Ling, et tourne ensuite vers l'est, tandis que le Hoang-Ho, ou fleuve Jaune, se dirigeant au nord, va faire une longue excursion dans le désert de Chamo, et revient traverser la grande muraille pour aller se déverser dans la mer orientale, non loin de l'embranchure du Kiang. Deux fortes rivières qui prennent leur source dans la Tartarie, le Ya-Loung et le Kin-Cha, traversent le Thibet du nord au sud, pour aller se réunir au Kiang, ou fleuve des fleuves, appelé fleuve Bleu par les Européens. Nous devons encore mentionner le Si-Kiang, appelé rivière de Canton ou Tigre chinois par les Européens, et le Po-Kiang, affluent du Si-Kiang. Beaucoup d'autres petits fleuves et de rivières, dont une grande partie ne sont que des affluents des deux grands fleuves que nous avons décrits, fertilisent le sol varié de la Chine, et facilitent les communications d'une province ou d'une ville à l'autre. Les Chinois comptent cinq lacs, qui sont les plus remarquables par leur grande étendue. Le premier, nommé Thoug-Ting, situé sur les confins des provinces du Hou-Nan et du Hou-Pé, a plus de 300 kilom. de circonférence; le second, Po-Yang, se trouve dans la province de Kiang-Si; le troisième, nommé Hoang-Tse, est situé dans le Kiang-Nan, au nord de Nankin; le quatrième, Si-Hou, est dans le Tché-Kiang; enfin, le cinquième, nommé Taï-Hou (le grand lac), au sud de Nankin, est couronné, comme le précédent, de collines d'un aspect très-pittoresque.

Climat; nature du sol. Dans un empire aussi vaste que la Chine, on doit rencontrer une température extrêmement variée. La situation géographique de cette portion du globe fait que le climat y est en général du caractère que l'on nomme excessif: les hivers y sont très-froids et les étés très-chauds. Le climat de la Chine présente donc toutes les variations de la zone tempérée, et il participe aussi des caractères de la zone torride et de la zone glaciale. Les provinces du nord ont des hivers semblables à ceux de la Sibirie, et celles du midi des étés semblables à ceux de la péninsule de l'Inde, quoiqu'à Canton même le thermomètre descende quelquefois jusqu'à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Mais, au rapport des Européens, dans cette dernière contrée, les grands froids comme les grands chaleurs ne durent guère, et la température y est délicieuse le reste de l'année. Un fait pris dans le règne animal rend plus frappant encore ce contraste entre les deux parties de l'empire: il y a des rennes dans le nord et des éléphants dans le midi de l'empire. L'air est généralement très-sain, et on ne voit pas régner ces maladies pestilentielles qui dévorent les populations dans beaucoup de contrées de l'Orient; cette salubrité est due peut-être à l'action que l'industrie et l'activité humaines ont exercée sur cette immense surface de terrains variés, et peut-être aussi à la conformation des montagnes et des bassins qui donne chaleur aux vents d'est et de nord-est. Les exemples de longévité ne sont pas rares en Chine. La température moyenne de Canton est de 24^e; les parties septentrionales et occidentales de la Chine ont un climat beaucoup plus froid que les contrées de l'Europe situées sous les mêmes latitudes. Les écarts de la température sont très-grands à Pékin. Selon le P. Amiot, il y gèle tous les jours en décembre, janvier et février, et très-souvent encore en mars et en novembre; et ce froid est promptement suivi d'une chaleur excessive. Le thermomètre y descend souvent à 14 et 15 degrés au-dessous de zéro, et il se fixe des mois entiers entre 7^e et 10^e. On est surpris qu'une ville presque sous la même latitude que Naples et Madrid éprouve d'aussi grands froids. Les chaleurs n'y sont pas moins élevées: selon le même missionnaire, le terme moyen des plus grands chaleurs est de 38^e, et le terme moyen des plus grands froids de — 15^e. La violence des vents est souvent très-grande; ils transportent généralement une poussière jaune, qui ressemble à une pluie de soufre, et qui couvre les voyageurs. Les pluies sont fort rares en hiver, et la neige tombe en petite quantité. Les mois d'été sont généralement pluvieux; le nombre moyen des jours de pluie est de cinquante-huit par an.

Si la configuration géographique de l'empire chinois ne nous est pas encore complètement connue, on comprend aisément que sa constitution géologique le soit moins encore; cependant, on doit croire qu'un empire qui forme à lui seul près d'un dixième du sol habitable de la terre renferme une grande variété de terrains. La province de Pékin et la côte du sud-est du côté de Formose, dit M. Rémusat, paraissent de formation secondaire. Le terrain primitif, qui, vraisemblablement, forme la base des montagnes situées à l'occident, s'étend dans le Chan-Si, le Kiang-Sou et le Ngan-Hoéi; les provinces du nord contiennent d'immenses amas de houille et de sel gemme, et l'on trouve en différents endroits des ossements fossiles. On ne connaît aucun volcan

actuellement en ignition en Chine, mais on est assuré que les terrains volcaniques occupent un espace considérable. Il y a un grand nombre de solfatares dans la province de Chan-Si, où les habitants les emploient même à des usages économiques, et il est question, dans les annales, d'une montagne qui jetait des flammes dans le Yun-Nan. La Chine est sujette aux tremblements de terre, surtout dans les provinces septentrionales, et l'on a tenu très-exactement note des phénomènes de ce genre, ainsi que de tout ce qui concerne la météorologie et l'astronomie. Il paraît qu'au IX^e siècle un volcan était encore en ignition dans ce pays. Il existe en Chine des *puits de feu*, qui descendent à des profondeurs considérables. Ce phénomène, qu'Aristote dit avoir existé en Perse dans des souterrains où les anciens souverains de ce pays faisaient cuire leurs aliments, est très-commun dans certaines provinces de la Chine; les habitants en tirent parti pour des usages économiques bien productifs; on est même étonné de l'usage que les Chinois ont su faire de ces immenses réservoirs de chaleur. Il y a près de deux cents ans, le P. Sémédo en a fait mention dans son *Histoire universelle de la Chine*. « Comme nous avons des puits d'eau en Europe, dit-il, ils en ont feu en Chine pour les services de la maison; pour ce qu'il y a au-dessous des mines de soufre, qui déjà sont allumées, ils n'ont qu'à faire une petite ouverture, d'où il sort assez de chaleur pour faire cuire tout ce qu'ils veulent. » Par la variété de son sol, la Chine doit posséder tous les minéraux connus de la science; mais elle n'a pas encore explorée sous ce rapport par les Européens. L'or et l'argent se trouvent dans les provinces du sud et de l'ouest; quelques fleuves, comme le Kin-Cha (fleuve d'or), roulent des parcelles de ce dernier métal. Le fer, le plomb et le cuivre sont très-communs dans presque toutes les provinces de l'empire. On y trouve aussi beaucoup de pierres précieuses. Le jade, si célèbre sous le nom de pierre de Yu, se rencontre aussi dans la province de Chan-Si.

Règne végétal; règne animal. Une remarquable richesse de formes et un grand luxe de teintes variées, répandues avec une grande profusion, distinguent le règne végétal de cette partie de l'Asie. Les Chinois sont passionnés pour la culture des fleurs, et leurs poètes, qui écrivirent sous l'influence d'une nature si prodigieuse, leur doivent souvent leurs plus belles inspirations. Nulle part peut-être l'art n'a été poussé si loin pour multiplier les créations de l'horticulture; les Chinois ont su mettre à profit tous les accidents d'un sol riche et fécond, toutes les expositions solaires favorables à l'éclosion des fleurs qu'ils aiment presque jusqu'à l'adoration. Deguisés en jardins, les plus élevés de leurs montagnes, taillés et cultivés en terrasses; depuis les bords de l'Océan jusqu'aux cavernes les plus reculées où les fleuves prennent leur source, ce n'est qu'un vaste et immense jardin, où l'industrie semble s'être posé le problème de lutter d'art et d'activité avec la nature, pour faire les délices et forcer l'admiration de l'homme. La vaste étendue de cet empire, la diversité des conditions climatiques y favorisent une production des plus riches et des plus diverses. Ainsi, dans les provinces septentrionales, on trouve les arbres forestiers, les céréales et les légumes particuliers à l'Europe, de magnifiques prairies et de riches vignobles. Au centre, les premiers contre-forts des montagnes commencent déjà à se couvrir d'arbres et d'arbustes toujours verts. On y trouve des palmiers, des pins, des ifs, des cyprès, des cèdres de Virginie, des thuyas, des châtaignes, diverses espèces de lauriers, des oliviers, des oliviers odoriférants, des néliers, des saphors des Indes, diverses espèces d'érables et de platanes, des bois de mûriers importants pour la sériciculture; dans la région plus élevée, on rencontre des forêts où croissent toutes les essences d'arbres particulières à l'Europe, et sur les cimes entièrement dénudées, la rhu-barbe palmée. L'agriculture, portée à un haut degré de perfection, a pour produits principaux le riz, qui forme la base de la nourriture des populations; le froment, l'orge, l'avoine, le maïs, le sarrasin, le sagou; beaucoup de plantes aquatiques, notamment le lotus; de belles espèces de cerisiers, de pruniers, de cognassiers, d'abricotiers, de pêchers, des melons, des concombres, des courges excellentes; un grand nombre de légumes; du chanvre, de l'olive, une graine de laquelle on extrait une huile dont la suie sert à fabriquer l'encre de Chine; des cotonniers, dont le coton rouge sert à fabriquer du nankin; la plante dont la pulpe sert à fabriquer le papier de riz; un grand nombre de plantes tinctoriales, surtout l'indigo; l'arbre à thé, dont les produits donnent lieu à un commerce si important. Dans les provinces méridionales de l'empire, on trouve toutes les formes de végétaux particuliers aux tropiques: un grand nombre d'espèces de bambous, du bois de rose, du bois de sandal, des ébéniers, des arbres à vernis, des arbres à suif, des banniers, des palmiers, des dragonniers, des cannelliers sauvages, des cannes à sucre, des poivriers noirs, etc.

La faune de la Chine, que nous ne connaissons encore qu'imcomplètement, présente une richesse non moins surprenante. Elle comprend tous les animaux domestiques de l'Europe; les chevaux cependant y sont moins

128

CHIN

doublèrent les bannières et portèrent cette armée à près de 250,500 hommes. Ces troupes sont divisées en compagnies de 10 hommes chacune sous les ordres d'un *so-ling*. C'est dans les troupes de bannières qu'est choisi le *Tsing-kiun-yung*, véritable garde impériale, chargée exclusivement de veiller sur la personne du souverain; la garde journalière du palais est déterminée par des dispositions spéciales et obéit à une consigne fort rigoureuse. Le *lo-yung*, ou troupe du drapeau vert, est considéré par M. Dabry comme une immense armée de sergents de ville ou de constables, chargée de maintenir l'ordre et la tranquillité, tant à l'intérieur qu'aux frontières de l'empire. Elle a pour mission de découvrir et de prévenir les vols, les fraudes, les contrebandes, etc.; d'escorter les munitions ou l'argent sortant de la mine, ou les criminels transférés d'une juridiction à l'autre, ou les courriers chargés du transport des dépêches. Les soldats du *lo-yung* se divisent en *ma-ping*, cavaliers, *pou-ping*, fantassins, et *cheou-ping*, soldats servant dans les garnisons. L'organisation hiérarchique des grades répond assez exactement à celle de nos armées européennes; nous ferons grâce à nos lecteurs de la nomenclature chinoise, et nous nous bornerons à leur mettre sous les yeux les grades équivalents : général en chef ou amiral, général de division ou vice-amiral, général de brigade ou contre-amiral, colonel ou capitaine de vaisseau, lieutenant-colonel ou capitaine de frégate, major ou commandant, capitaine ou lieutenant de vaisseau, lieutenant ou enseigne, sous-lieutenant, sergent et caporal.

Les officiers reçoivent des soldes en proportion de leur grade; le simple soldat a par mois 2 taels dans la cavalerie, 1 tael et demi dans l'infanterie, et 1 taël dans le corps comme auxiliaire (*cheou-ping*). Les soldats de marine reçoivent 1 tael par mois. Le tael vaut 7 fr. 50 de notre monnaie. La dépense annuelle et totale de l'armée chinoise est évaluée approximativement à 30,874,540 taels.

Outre cette armée officielle, dont nous venons d'indiquer à grands traits l'organisation, il existe encore en Chine une véritable garde municipale, nommé *hou-wei-kiun*, instituée pour veiller à la sûreté générale, maintenir l'obéissance, conserver l'ordre et la paix. Le service du *hou-wei-kiun* n'est pas très-exigeant, et laisse encore au garde municipal, ou *hou-ping*, le temps de vaquer à ses propres affaires. Enfin, on trouve encore il y a dans les districts des *y-yung* ou volontaires.

En Chine, le service des postes est fait par des détachements de cavalerie placés dans les relais et administrés par un bureau spécial dépendant d'une des quatre directions du ministère de la guerre. Le code militaire des Chinois est excessivement simple, et les peines les plus fréquemment appliquées consistent à priver d'une flèche l'oreille du coupable, à lui donner la bastonnade et à le décapiter. Les délinquants sont, comme chez nous, justiciables de l'autorité militaire. Le code militaire actuellement en vigueur a été promulgué en 1793, et contient quarante articles. Les soldats sont généralement enrôlés à un âge avancé sont mis à la retraite, avec une pension; s'ils sont tués, le gouvernement pourvoit aux besoins de leur famille.

— *Institutions de charité.* En Chine, la charité publique est pratiquée sur une grande échelle. Les empereurs, qui sont surnommés *père et ami du peuple*, ont à cœur de justifier cet éloge tout chinois, et d'ailleurs, comme tous les despotes, ils ont intérêt à conserver, quand ils ont su se l'acquérir, l'affection du peuple, de peur qu'il ne leur retire son appui. « Perds l'affection du peuple, a dit Confucius, et tu perdras l'empire. » La charité publique est donc fort répandue à la Chine. Dans un ouvrage fort remarquable du R. P. Milne, intitulé *la Vie réelle en Chine*, et traduit en français avec des annotations de M. Pauthier, on trouve sur cet objet une certaine quantité de documents fort curieux.

Dans les temps de disette, les gouvernements locaux, pour secourir les pauvres, lèvent sur les riches et les gens de classe moyenne des contributions, minimes le plus souvent, mais qui, accumulées, arrivent à produire des résultats assez remarquables. On fait aussi circuler de main de main des listes de souscription. Le taux de chaque souscription ne peut dépasser un *cash* de cuivre, ce qui fait à peu près 9 fr. 40.

À Shang-Hai, le R. P. Milne a vu, en dehors de la porte sud de la ville, un établissement de charité qui s'appellait l'asile des enfants abandonnés, où les enfants des familles sans ressources étaient gratuitement accueillis. Cet asile offrait cette étrange et de n'être que temporaire, ouvert pour quelques mois, et destiné à soulager les besoins d'un moment difficile. Quand M. Milne visita cette institution, le nombre des enfants qui s'y étaient réfugiés s'élevait à deux mille, dont un tiers de filles. La nourriture et l'habillement étaient convenables. Chacun portait un numéro qui, inscrit sur le registre, indiquait très-exactement l'origine de l'enfant, et toutes les particularités qui le concernaient. Les enfants étaient distribués en vingt divisions, dont chacune était surveillée par une femme âgée, chargée de la nourriture, des médicaments et des habits. Les enfants au-dessous de trois ans n'y étaient point admis, avant qu'ils n'aient dans la même ville qui leur était spécialement

destiné. On n'y recevait pas non plus ceux qui avaient plus de dix ans.

Il y a aussi, en Chine, des hospices pour les veuves pauvres; l'un d'eux est intitulé *la Maison de pureté*; il a été élevé à Ning-Po, par le gouvernement, avec de l'argent produit par des contributions particulières. On n'y admet pas seulement les veuves, mais aussi les jeunes filles qui, ayant perdu leurs fiancés, font vœu de virginité perpétuelle. Dans d'autres villes, il y a un fondé de secours publics pour les veuves qui sont privées de tout moyen de subsistance. L'administration en est confiée au gouvernement. Le secours offert à chaque veuve est évalué par M. Milne à la somme fort minime de 141 fr. 25. Sitôt qu'une veuve se remarie, elle perd ses droits à ce secours; mais, comme il faut bien que l'industrie se mêle à tout, ces femmes qui se remarient vendent leurs billets au lieu de les rendre.

Il y a également en Chine des asiles de prévoyance et de secours pour les infirmes. « Dès qu'un des indigents inscrits sur la liste vient à mourir ou à disparaître, dit M. Milne, sa place est immédiatement remplie par un des candidats affaiblis. Il parait y avoir un fonctionnaire chargé par les autorités locales de surveiller les habitudes de cette retraite. S'il arrive que l'un d'eux soit surpris mendiant dans les rues, la main de l'autorité ne manque pas de s'appesantir sur lui. »

D'ailleurs, une des plaies de la Chine est le nombre prodigieux des mendians, qui ne cessent de parcourir les rues des villes, demandant à chaque boutique un peu de riz, du riz ou du thé. Les mendians usent de toutes sortes de moyens pour attirer l'attention et provoquer la charité publique; la musique est un des plus fréquents, et il parait que cette affreuse musique n'est pas de nos moindres suppléments qui sont à subir les Européens dans le Céleste-Empire.

Dans les grandes disettes, le gouvernement vient au secours du peuple, et la *Gazette de Pékin* enregistre et publie solennellement les sommes accordées par la libéralité du souverain. En 1842 et en 1843, l'empereur, pour réparer les calamités qu'eût à supporter Ning-Po dans la disette, avec l'Angleterre, fit distribuer de l'argent aux pauvres de cette ville. Cette distribution dura trois mois consécutifs, mais on connaît la manière dont les mandataires de l'empereur distribuent en pareil cas les aumônes du prince.

Les dispensaires médicaux sont connus en Chine depuis plusieurs siècles; il y en a un à Shang-Hai, mais qui ne remonte qu'à 1845. Si l'on en croit un rapport imprimé à cette époque, ce dispensaire, dans les trois premiers mois, ne secourut pas moins de treize mille personnes. Voici les règles de l'établissement, minutieusement écrites sur des tablettes en caractères noirs et blancs : « Comme la société est purement de bienfaisance, la plus rigide économie et une extrême prudence doivent accompagner ses opérations. Les médecins employés par elle ne doivent point accepter de salaire; chaque malade doit être visité à tour de rôle, et il lui est interdit de solliciter un passe-droit. Les médecins, même en temps de peste, ne peuvent s'absenter de leur poste, sous aucun prétexte, etc. »

Les aveugles ont aussi des asiles; il y en avait un de cette espèce à Canton dès 1832; il fait vivre environ 2,394 personnes des deux sexes. La même ville entretient aussi une léproserie fondée en 1832, et un établissement pour la vaccination, qui remonte à 1805. A propos de ce dernier établissement, il n'est pas inutile de remarquer que la vaccine fut introduite en Chine par un médecin de la compagnie des Indes orientales, nommé Alexandre Pearson. Un autre Anglais, Staunton, a traduit en chinois un traité qui avait écrit sur les infirmes et les malheureux.

Il serait difficile de mentionner une institution quelconque de charité qui n'existe pas en Chine. Ainsi le sauvetage des noyés existe à Chang-Hai. On entretient dans cette ville des bateaux toujours prêts pour secourir les personnes qui tombent à l'eau; divers moyens assez ingénieux sont alors usités pour ramener le noyé à la vie.

Nos maisons de retraite pour les vieillards existent aussi en Chine. Il y avait, en 1843, un établissement de ce genre dans la ville de Hang-Tchéou; il contenait 500 vieillards. Mais une des institutions de charité les plus importantes parmi celles qu'a rencontrées le P. Milne, c'est une société établie à Ning-Po, sous le titre de Société de bienfaisance pratique. Le but que se proposaient les fondateurs est indiqué dans un rapport de 1836. Les principaux objets de l'institution étaient de prendre soin des enfants abandonnés, de fournir des vêtements aux pauvres pendant la saison rigoureuse, de procurer des cercueils aux pauvres, de procurer aux indigents une place au cimetière, de réunir les ossements des morts épars dans les cimetières, de distribuer des médicaments aux malades pauvres, de distribuer du thé pendant la saison chaude, du bois pour le préparer, etc. Ce que nous avons vu établi en Chine pour les infirmes et les malheureux existe aussi pour l'éducation des enfants. Il y a, en effet, des établissements charitables d'éducation. Celui de Ning-Po remonte à deux siècles; il s'appellait le *Collège du champ de charité*. Son objet fut, dans le principe, de faire l'éducation des enfants pauvres; mais il était en ruine lorsque le missionnaire que

nous citons le visita; les Anglais l'avaient détruit. Dans toutes les villes de l'empire, il se trouve des écoles de charité soutenues au moyen de souscriptions particulières. Mais les institutions de ce genre les plus nombreuses en Chine sont les hospices des enfants trouvés. La multitude de ces institutions semble donner un démenti à cette opinion européenne, qui veut que l'infanticide soit très-commun, et même toléré dans ce pays. Que dans ce grand empire il y ait eu des moments où, par suite de la famine qui y sévit souvent, les familles, réduites à la dernière misère, aient abandonné leurs enfants, cela est très-probable; mais c'est une injustice criante et scandaleuse que d'attribuer à une habitude invétérée les crimes dus au malheur des circonstances. Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à ce qui nous occupe, M. Milne a constaté la multitude des institutions de charité pour les enfants. Il en vit une à Ning-Po, en 1842, qui avait pour titre : *Nourriture et protection des enfants*. « Un vestibule bien pavé, dit-il, s'ouvre d'abord à gauche, et à droite s'ouvraient des portes surmontées de tablettes portant ces mots : *Chambre de lait ou Salle des nourrices*. Je distinguai, à travers les treillis, un nombre considérable de femmes du commun, ayant des enfants au sein et tenant par la main des jeunes garçons et des jeunes filles. Les enfants furent formés bien la réunion de petites êtres, la plus sale et la plus déguenillée qu'il ait jamais été donné de voir. Chaque nourrice paraissait en avoir deux ou trois à sa charge. L'objet de l'institution est de donner nourriture et protection aux enfants abandonnés; et à ceux des parents sans ressource. Les garçons y restent jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, époque où ils sont loués pour travailler, ou adoptés par quelques personnes sans enfants. Les filles restent jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, et sont ensuite placées comme servantes, quelquefois comme concubines; mais souvent elles trouvent des mariages avantageux, et sont mariées de cent ans. Elle fut fondée dans la première année du règne de Kheou-Loung. Ses revenus actuels consistent en argent placé, en dotations particulières, en loyers de maisons, en contributions levées dans les six districts du gouvernement de Ning-Po.

Nous allons maintenant analyser brièvement le règlement des maisons, et nous croyons qu'après cela, le lecteur aura une idée plus saine de la charité chinoise. Ce règlement se compose de quatorze articles, dans lesquels il est dit : que les protecteurs de la maison doivent se réunir tous les quinze jours et s'informer de l'état de l'établissement et des enfants, après lesquels les présidents faits à l'indigence patronnesse; que les officiers de l'établissement chercheront à découvrir le nom, l'année et le jour de la naissance des enfants; qu'on aura soin d'examiner les signes que ceux-ci pourront avoir aux doigts ou sur quelque autre partie du corps. Il faudra que les officiers apprennent les noms des enfants, et que les femmes n'aient aucune femme ne pourra être acceptée si elle n'a un mari ou quelque parent qui puisse répondre d'elle. Les enfants seront, dès le troisième mois, habillés d'une chemise de calicot et d'un caleçon, tous marqués au chiffre de l'établissement, lesquels vêtements seront renouvelés tous les ans. Lorsque l'enfant aura été adopté par quelque personne que ce soit, nul n'aura le droit de venir le réclamer comme son fils ou sa fille. Les garçons peuvent être adoptés selon toutes les règles de la légitimité. Si les parents qui les adoptent n'ont point d'enfants à eux, ils ne peuvent plus d'être sujets à la surveillance de l'établissement. L'adoption des filles est rendue plus difficile, dans la crainte qu'on ne les adopte que dans des intentions déshonnées. Il faudra, avant de livrer une jeune fille, prendre de longues informations sur ceux qui veulent l'adopter, et ne la livrer qu'à bon escient. Il faut bien reconnaître que tous ces règlements sont inspirés par un véritable esprit de charité, et avouer que si d'énormes abus se glissent facilement dans les administrations qui ont deux défauts capitaux, la faiblesse et la corruption, un esprit outre de prosélytisme a fait tomber plus d'une fois les missionnaires catholiques dans des exagérations que l'on pourrait trouver de calomnie, si l'on ne savait les étranges illusions dans lesquelles l'exces du zèle peut faire tomber les personnes les plus éloignées d'un mensonge volontaire.

— *Industrie et commerce.* L'industrie des Chinois est devenue proverbiale; elle est ancienne comme le monde, et merveilleuse en tout ce qui concerne les agréments de la vie. L'origine de plusieurs arts, qui ont pris en Europe un grand développement depuis peu de temps, se perd chez les Chinois dans la nuit des temps. C'est ainsi que des la plus haute antiquité les Chinois ont su élever des vers à soie et fabriquer des soieries qui ont attiré chez eux des marchands de toutes les parties de l'Asie. La fabrication de la porcelaine a été portée par eux à un si haut degré de perfection, qu'il n'a pas été dépassé, pas égalé peut-être en Europe. La vivacité et la solidité de certaines de leurs couleurs font encore le désespoir de nos fabricants, et l'encre de Chine ne se fabrique bien que dans le Céleste-Empire. Tout le monde connaît la beauté des vernis et des laques de la Chine et du Japon, que l'on ne peut égaler en Europe. La connaissance du blanc de plomb ou céruse

nous est arrivée de Chine par l'intermédiaire des Hollandais; le papier de Chine, les toiles de coton dites *nankin* s'exportent dans le monde entier. La poudre à canon, la gravure sur bois, l'imprimerie, plusieurs branches de la chimie industrielle étaient connues des Chinois depuis des siècles, lorsque ces belles inventions ont excité l'admiration des Européens, et ont pris chez eux, il faut le dire, un développement que la routine a toujours entravé dans le Céleste-Empire.

Le commerce intérieur de la Chine est très-considérable; il se fait principalement par les rivières et les canaux, qui présentent le plus grand développement de navigation intérieure qui existe dans le monde : 10,000 bateaux, montés par 200,000 rameurs, sont employés, dit-on, pour le seul approvisionnement de la capitale et de ses environs. Le commerce extérieur consiste principalement en thé, en porcelaines, en étoffes de soie et de coton. Depuis quelques années, les progrès de ce commerce ont pris des proportions croissantes vraiment surprenantes; il s'est élevé, en 1862, de 1,525 millions de francs. La contrebande doit ajouter beaucoup au chiffre. D'après M. Layard, sous-secrétaire des affaires étrangères du gouvernement britannique, le commerce de Shang-Hai atteignait, en 1862, une valeur de près de 1 milliard de francs. Il est sorti de ce port 84,000 balles de soie. En 1863, le commerce de la Chine s'est élevé à 2 milliards, dont 1 milliard pour Shang-Hai seul, qui, en dehors de ses exportations ordinaires, a vendu à l'Europe pour plus de 100 millions de francs de coton. Les tableaux de la douane chinoise donnent à l'importation, en 1863, le nombre de tonnes suivantes : par navires anglais, 1,058,046; américains, 678,922; français, 5,852. Cet immense mouvement commercial, qui est encore bien loin de ce qu'il sera sans doute dans quelques années, est favorisé par un certain nombre d'établissements de crédit ayant tous des comptoirs à Shang-Hai. Parmi ces établissements, nous citerons : la Banque orientale, établie la première à Londres, et qui a fusionné avec celle de Ceylan; le Chartered Bank of India, Australia and China, fondé en 1858; le Chartered mercantile Bank of London and China, qui existe depuis douze ans; la banque de Hindostan, China and Japan; l'Asiatic banking corporation et l'Imperial Bank.

— *Histoire.* Le nom de *Chine*, que les Européens appliquent, avec quelques variantes de prononciation, au Céleste-Empire, a été apporté par les Portugais, qui le tenaient eux-mêmes des Malais (*China*, du nom de l'empereur conquérant *Tchin-shi-houng-ti*). Les Indiens l'appellent également *Tchina*, où les Arabes, qui n'avaient pas l'articulation *ch*, firent *djyn* et *sin*. On désigne encore la Chine, dans les ouvrages orientaux, par les appellations de *Mathin* (*Matha-Tchina*) et de *Kuthai* (*Khitai*, peuple mongol-tongoue). Le radical de *Tchina* se trouve dans le mot grec *Sinaï*, *Sina*, sous lequel Ptolémée désigne les habitants du Tonquin. Les Latins nommaient ordinairement les Chinois les *Seres*, c'est-à-dire les peuples qui produisaient la soie. Les auteurs grecs prétendent que *Ser* signifie *ver à soie*; il est évident que ce mot est d'origine étrangère. En arménien, le ver à soie s'appelle *sheram*; chez les Mongols, la soie se nomme *sirkak*, et chez les Mandchoux *sirghé*; tous ces termes dérivent probablement du mot *ser* ou *seru*, signifiant soie. Les Chinois se nomment eux-mêmes *Tchin*, leur pays *Tchin*, habitants de l'empire du Milieu; les Mandchoux appellent la Chine *Douimbat Gouroun*; les Mongols, *Doumdain outous*; les Tonquiens, *Djoua-Kwok*; les Japonais, *Tsiou Kokou*; les Birmans, *Alai-prai-dai*, etc. Toutes ces expressions signifient empire du Milieu. Les Chinois appellent encore leur pays *Quatre mers* (*Sze-hai*); ce qui est sous le ciel (*Tchian-ki*); l'Aurore orientale (*Chirantan*); la Fleur du Milieu (*Tchoung-houa*); le Royaume Céleste (*Tchian-tchoa*), etc. Les mahométans chinois donnent le nom de *Tchoung-kou* ou empire du Milieu à l'Arabie. Les Mongols appellent les Chinois *Kitai*; les Mandchoux, *Nikan*; les Cochinchinois, *Ngo*; les Thibétains, *Djanag* (les *tja* blancs, par opposition aux *djagar*, ou *dja* noirs, Hindous).

La connaissance des temps anciens de ce pays repose aujourd'hui sur deux autorités principales : le *Chou-king* de Confucius, écrit en l'an 484 av. J.-C., et le *Sse-ki* de Tse-ma-Thsien, rédigé au commencement du premier siècle avant notre ère. Confucius, en composant le *Chou-king*, ne crut pas pouvoir remonter à plus de dix-sept siècles avant l'époque où il écrivait, c'est-à-dire à l'an 2200 environ avant notre ère. C'est à cette époque qu'il place le règne de Yao, le premier souverain qu'il croit pouvoir inscrire dans son tableau de l'histoire de la Chine, regardant comme trop incertains et enveloppés de trop de fables les règnes mentionnés avant celui-ci. Dans le *Sse-ki*, Tse-ma-Thsien a le premier rédigé en un corps d'Annales les fastes de l'empire, qui n'avait eu jusqu'alors, à part le *Chou-king* de Confucius, que des chroniques partielles et des mémoires particuliers. Le Père Gaubil, et de nos jours, M. Stanislas Julien, ont traduit les livres du Tite-Live et de l'Hérodote de la Chine. En parcourant ces textes vénérables, nous voyons que dès le siècle de Yao la vie sociale en Chine n'est plus celle de la tribu pastorale;

CHIN

c'est l'organisation régulière d'un peuple agricole, obéissant à l'autorité monarchique. La plupart des arts utiles sont inventés, l'écriture est connue, les premières notions astronomiques sur lesquelles se fonde le calendrier agricole sont acquises. L'empire, originairement réparti en cinq grandes divisions, fut partagé en douze provinces sous Chun, successeur de Yao. Yu, qui régna après Chun, fut le chef de la première dynastie impériale, celle des Hia, commençant en 2205 et finissant en 1767 av. J.-C. L'époque réellement historique de la Chine commence à la dynastie des Hia; mais l'histoire de ce pays est si vaste et tellement chargée d'événements, que nous ne pouvons songer à l'aborder ici. Nous nous bornerons, pour donner une idée du soin avec lequel sont rédigés les tables chronologiques de ce pays, à donner le tableau général des dynasties, à partir de celle des Hia. Toutefois, comme dans les temps modernes les nations occidentales ont essayé de renverser les barrières qui les séparaient du monde chinois, nous esquisserons rapidement le tableau des guerres, négociations et traités de paix qui ont eu lieu dans ces derniers temps avec le Céleste-Empire.

2205 av. J.-C.	Dynastie des Hia.
1767	Dynastie des Chang. Première année du règne de Tchén-tang.
1134	Dynastie des Tchou. Première année du règne de Wou-wang.
255	Dynastie des Tchin.
202	Dynastie des Han.
205 ap. J.-C.	Dynastie des Ts'in.
420	Dynastie des Soung.
502	Dynastie des Liang. Première année du règne de Wou-ti.
581	Dynastie des Souf. Première année du règne de Wen-ti.
618	Dynastie des Tang. Première année du règne de Kao-tou.
907	Les cinq petites dynasties Oulai.
960	Dynastie des Soung. Première année du règne de Tai-tou.
1123	Dynastie des Kin, régnant simultanément avec celle des Soung.
1260	Commencement de la dynastie Youan ou mongole.
1295	Règne exclusif de la dynastie mongole.
1368	Dynastie des Ming.
1616	Commencement de la dynastie Tai-tching (très-pure), aujourd'hui régnante. Première année du règne du prince Tai-tou.

Cette dynastie des Tai-tching, qui gouverne aujourd'hui la Chine, est de la race des Mandchoux, et a été imposée à la Chine par la conquête. Les empereurs qu'elle a donnés au pays sont, après Tai-tou : Chou-tchi (1644-1662); King-hi (1662-1722); Young-tching (1722-1735); Kien-long (1735-1796); Kia-king (1796-1820); Tao-kwang ou Mian-king (1820-1850); et Ki-tsiang, l'empereur actuel.

Si l'on en croit les récits de Plin, les empereurs de la Chine eurent quelques rares relations avec les empereurs romains; mais ensuite, jusqu'au moyen âge, ce pays resta complètement inconnu aux Européens, qui en soupçonnèrent l'existence en l'an 1274, Marco-Polo visita le Cathay (nom de la Chine au moyen âge), et donna de son voyage une relation qui était bien faite pour tenter l'esprit aventureux et commerçant des Vénitiens, ses compatriotes; mais cet empire, dont le voyageur traçait une description si séduisante, était très-éloigné de la Chine, dans le xv^e siècle, les Portugais d'abord, puis les Espagnols, firent leur première apparition dans les mers de Chine. Les premiers s'établirent à Macao pour y faire le commerce.

Si l'on en croit nos missionnaires, l'introduction du christianisme en Chine remontait à une haute antiquité. À l'appui de cette opinion, nous citerons les détails suivants, donnés par un missionnaire catholique, M. Laribe, auquel nous en laisserons d'ailleurs toute la responsabilité : « Notre pilote, dit-il, voulut demeurer une semaine dans cet endroit, pour y célébrer avec les siens une fête en l'honneur d'une divinité chinoise, qu'on appelle vulgairement *Ching-Mou*, la sainte Mère, et même quelquefois *Thien-Héou*, la Reine du ciel. On en distingue ordinairement deux, l'une indigène de la province de Lou-kien, et l'autre étrangère, qui aurait été apportée des îles de l'Océanie. J'ai été bien plus surpris encore en voyant, dans un temple de notre capitaine sur la création du monde, une estampe représentant un vieillard à une seule tête, mais à trois visages, avec cette inscription au bas : *Y-tchi-san, Sa-my-tchi*, une substance-trois, trois-une substance. Que pouvait donc signifier une semblable idole, si l'idée d'un Dieu créateur en trois personnes n'en est pas la base : *trinus et unus*? C'est sans doute un emprunt fait à nos livres saints; car il parait hors de doute que les Chinois les ont connus à diverses époques. D'abord, on croit généralement que saint Thomas lui-même les a évangélisés; les patens adorent cet apôtre sous le nom de *Tha-mé*, et, parmi les deux compagnons qu'ils lui donnent, se

CHIN

trouve toujours un nègre, qui l'avait probablement suivi de l'Inde. Ils disent formellement que c'est un *si-koue-jin*, un homme de l'Occident, par rapport à eux. En second lieu, il est constant que, dans la province du Hô-Nan, il existe, au milieu d'un temple d'idoles, une pierre sculptée, d'une époque très-ancienne, contenant des traits caractéristiques de l'histoire sainte, tels que ceux de la création et de la rédemption. Des recherches faites dans un but religieux, il y a, je pense, un peu plus de deux cent cinquante ans, ont encore amené bien d'autres découvertes touchant les monuments nationaux, qui prouvent que, plusieurs siècles auparavant, la foi chrétienne était connue et suivie par une partie de la population, dans ces nombreux royaumes ou États dont la réunion a constitué depuis l'immense empire de la Chine. Dans le Kiang-Si, par exemple, nos devanciers n'ont-ils pas détéré une grande croix en fer qui portait la date la plus ancienne? Et moi-même, il y a peu d'années, n'ai-je pas vu de mes yeux une grande statue de femme dont les pieds s'appuyaient sur la tête d'un gros serpent, tandis qu'elle tenait un tout petit enfant entre ses bras? Derrière cette statue s'en trouvait une autre d'égal grandeur, figurant un vénérable vieillard dans l'admiration, et tout autour une dizaine de statuettes ayant l'air de simples bergers, qui, le genou en terre, présentent à la femme et à l'enfant divers offrandes. N'est-ce pas là une véritable Nativité? Les Chinois disent que la déesse *Kouan-yin* ou *Ching-Mou* est vierge, quoiqu'il plaçant presque toujours un enfant dans ses bras et un oiseau blanc au-dessus de sa statue, avec l'inscription suivante, que j'ai lue *Kian-ché-tché-mou*, mère libératrice du monde. N'est-ce pas la sainte Vierge avec le Saint-Esprit? Le missionnaire ajoute la réflexion suivante : « Le malheur est qu'au lieu de se rattacher à nous par ces traditions éparées, qui attestent le passage de l'Évangile dans ces contrées lointaines, les Chinois en ont fait des emprunts faits à la vérité, par des interprétations ridicules ou monstrueuses. »

Le jésuite Mathieu Ricci, à la suite des Portugais, tenta, en 1583, des missions qui eurent quelques succès. Mais les Hollandais, qui arrivèrent en 1604, furent mal accueillis. À la fin du xvii^e siècle, Kang-Hi, qui avait envoyé une ambassade à Pierre le Grand, apprit qu'il y avait en Occident des puissances redoutées, et la défaite de son armée fut suivie de l'établissement de la mission russe à Pékin. Vers le même temps, les Anglais et les Français créèrent des comptoirs permanents à Canton; mais les Européens étaient l'objet de mauvais traitements de la part des autorités chinoises. L'Angleterre s'émut la première de la situation faite à ses nationaux dans les mers de Chine. Les ambassades de lord Macartney (1792), et de lord Amherst (1802), n'eurent point d'effet. En 1815 eut lieu, en Chine, l'expédition absolue des catholiques; les missionnaires de Pékin, d'abord épargnés, furent aussi chassés en 1828. La compagnie anglaise des Indes orientales, qui avait le monopole du commerce avec la Chine, vit son privilège expirer en 1834, et ne put le renouveler. Le commerce avec la Chine se trouvant livré à la libre concurrence, le gouvernement anglais dut veiller directement à la sécurité personnelle et à la surveillance des intérêts de ses nationaux, en butte à la mauvaise foi des hanistes chinois, aux insultes des mandarins et du peuple.

Pendant quelques années, les nations européennes supportèrent une longue série d'avaries et d'affronts; enfin, en 1839, le vice-roi de Canton ayant fait saisir et brûler 23,000 caisses d'opium, d'une valeur de plus de 50 millions de fr., et ayant répondu avec mépris aux représentations du capitaine Elliot, la guerre fut déclarée. Les Chinois éprouvèrent une défaite sur défaite, et, le 29 août 1842, ils durent subir, sous les murs de Nankin, les conditions de paix que leur imposa le plénipotentiaire anglais, sir Henry Pottinger. Par ce traité, quatre ports nouveaux, Shang-Hai, Ning-Po, Fou-tchéou et Amoy, étaient ouverts au commerce; l'île de Hong-Kong devenait possession britannique, et l'intervention diplomatique européenne était inaugurée dans les affaires de l'extrême Orient. Après l'Angleterre, les États-Unis et la France voulurent avoir leur traité spécial. Indépendamment des clauses commerciales, M. de Lagrenée, le négociateur français, obtint la publication d'un édit qui autorisait en Chine les pratiques de la religion catholique, et conféra ainsi aux puissances chrétiennes un droit réel de réclamation contre toute persécution nouvelle.

À la suite de ces traités, le commerce reprit une nouvelle et plus grande activité, mais la guerre étrangère et les avantages accordés aux puissances européennes eurent pour résultat d'affaiblir la confiance des Chinois dans la dynastie régnante, et amenèrent dans l'intérieur de l'empire des désordres et des révoltes, qui aboutirent bientôt à la grande révolte, connue sous le nom de *révolte des Taïpings*. Les insurgés, après avoir battu en différentes rencontres les troupes impériales, s'emparèrent de Nankin le 19 février 1853. Malgré l'appel fait par l'empereur au patriotisme de la nation, les progrès des rebelles prirent des proportions rapides, et ils étaient maîtres de grande partie de l'empire lorsque éclata une nouvelle guerre avec les Européens.

CHIN

Le jeune empereur Iushou, dominé par le vieux parti chinois, semblait ne plus tenir compte des traités conclus avec l'Angleterre, la France et les États-Unis, et revenait à l'ancien système d'oppression des étrangers. Le meurtre d'un missionnaire catholique au mois de juin 1856 et l'arrestation par les autorités chinoises de Canton, au mois d'octobre suivant, de plusieurs matelots chinois embarqués sur un bâtiment indigène qui portait le pavillon anglais, furent l'occasion d'une nouvelle guerre. La France, qui avait à se plaindre des traitements infligés aux missionnaires catholiques, se joignit à la Grande-Bretagne. Une campagne de plusieurs mois, les Franco-Anglais, maîtres de Canton, se dirigèrent vers le Nord, remontèrent le Pei-ho et menacèrent Pékin. Les fils du ciel, effrayés des succès des *Darbares*, se décidèrent à signer la paix (juin 1858), en donnant satisfaction pour le passé et en accordant de nouveaux avantages au commerce européen, par l'ouverture d'un plus grand nombre de ports et du fleuve Yang-tsé-kiang.

Les traités stipulèrent, en outre, que les puissances alliées pourraient accréditer des légations à Pékin; mais lorsque, l'année suivante (juin 1859), les ministres de France et d'Angleterre se présentèrent à l'embouchure du Pei-ho pour échanger à Tien-tsin les ratifications du traité, ils trouvèrent le fleuve barré, les forts de Takou armés et les Chinois préparés à une énergique résistance. Les alliés essayèrent de forcer le passage, mais ils éprouvèrent une grave échec, et il fallut recommencer la guerre. Les hostilités furent alors poussées avec activité, et, en octobre 1860, après plusieurs combats livrés aux approches de Pékin, les troupes anglo-françaises flottaient pour la première fois sur les murs de la capitale de la Chine. L'empereur, vaincu pour la troisième fois, dut enfin consentir à un traité, qui fut signé le 24 et 25 octobre 1860; mais ce souverain survécut à peine un an à l'humiliation qui lui avait infligée ceux qu'il appelait les barbares occidentaux. Il mourut le 21 août 1861, après avoir désigné pour son successeur son fils mineur Ki-tsiang (né en 1855), sous la tutelle de huit mandarins de la classe suprême. Mais dès que le jeune empereur arriva à Pékin, ce conseil de régence fut dissous, cinq de ses membres furent exilés et les trois autres mis à mort. Les deux impératrices, la première femme du monarque défunt et la mère du nouvel empereur, prirent en main la régence; le prince Kong, oncle de Ki-tsiang et chef de la famille royale, fut placé à la tête du ministère et devint ainsi le chef réel du gouvernement. Ce prince, qui avait eu la plus grande part à la conclusion du dernier traité, montra qu'en dépit de son origine tartaro-chinoise il était partisan du progrès et qu'il désirait initier la Chine à la civilisation des nations occidentales. Depuis son arrivée au pouvoir, il a conclu des traités de commerce et ouvert des négociations diplomatiques avec toutes les puissances maritimes européennes. Nous mentionnerons entre autres les traités avec la Prusse (2 septembre 1861), avec l'Espagne, avec la Belgique (8 août 1862), avec le Portugal (13 août 1862), et avec le Danemark (10 juillet 1863). Outre les ambassadeurs de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique du Nord, ceux de la Russie et de l'Espagne arrivèrent à Pékin en 1863, tandis que des chargés d'affaires du Portugal et de la Prusse s'installaient, le premier à Macao, et le second à Shang-Hai.

Mais si des relations avantageuses commencent à s'établir entre les Chinois et les Européens, il restait encore au gouvernement à accomplir une tâche difficile dans l'intérieur de l'empire; l'insurrection des Taïpings, loin de s'affaiblir, prenait au contraire des forces nouvelles. Il venait de s'emparer de Ning-Po (9 décembre 1861), et avait, en janvier 1862, commencé le siège de Shang-Hai, l'entrepôt du commerce des Européens et des Chinois. Menacés immédiatement dans leurs intérêts, les Anglais et les Français cessèrent d'observer la neutralité qu'ils avaient gardée jusqu'à ce jour, entre les impériaux et les révoltés, et un corps de troupes anglo-françaises fut envoyé en Chine, pour empêcher la destruction, une campagne qui eut pour résultat de reprendre successivement possession des différentes forteresses occupées par les Taïpings. Enfin la dernière et la plus formidable, Nankin, fut prise en mai 1864 par les troupes impériales. Le véritable foyer de la rébellion n'existe donc plus, mais la rébellion n'est pas détruite, et les révoltes isolées dont les provinces ont été le théâtre depuis cette époque semblent annoncer que le gouvernement impérial aura à vaincre de sérieuses difficultés avant d'être maître de l'insurrection. Pour des renseignements plus étendus sur les événements dont la Chine a été le théâtre dans ces dernières années, et particulièrement sur la guerre entre les Anglo-Français et les Chinois, on peut consulter avec fruit les ouvrages de M. de Bazancourt (Paris, 1861-1864, 2 vol.); de M. de Montcey (Paris, 1861, 2 vol.); de Wolsley (Londres, 1862), et de Pallu (Paris, 1863).

— Linguist. La langue chinoise, sur laquelle on a écrit tant de choses absurdes et repandues, est une langue qui a été écrite et parlée avec fruit. Malgré les travaux entrepris en Angleterre et en Russie, la gloire d'avoir étu-

CHIN

129

dié la langue et la littérature chinoises appartient presque exclusivement à la France. Après les travaux des Fourmont, des Deshaurterayes et des missionnaires, ce sont à Pékin que sont venus ceux de Deuguignes, des Abel Rémusat, des Stanislas Julien, des Pauthier, des Bazin, des Rochet, etc., qui ont largement contribué à l'avancement des études sinologiques modernes. On a dit avec beaucoup de justesse que la langue chinoise était une langue d'enfant; en effet, sa structure, sa nature, ses allures, les tons qu'elle affectionne et ceux qu'elle rejette, tout porte en elle le cachet d'une création primitive et d'une organisation relativement élémentaire, comme la race même qui la parle. On connaît les fables singulières que l'on a débitées sur l'empire du Milieu; la langue elle-même n'a pas été à l'abri de ces ridicules préjugés, et ce n'est guère que depuis une centaine d'années que l'on s'est mis à étudier cette langue si curieuse à tant de titres.

Dans la langue chinoise on distingue : 1^o le *kou-wen* ou langue ancienne; 2^o le *kouan-hou* ou langue mandarine; 3^o le *ou-tchéou* ou langue intermédiaire; 4^o les dialectes, et particulièrement ceux de Canton et du Fô-Kian. Le *mandchou*, langue des conquérants, est en usage à la cour et parmi les membres de la famille impériale, mais il n'est pas employé dans les rapports officiels.

Le *kou-wen* c'est la langue des *ling* ou livres canoniques de la Chine; on la nomme aussi *wen-tze*, langue savante. Cette langue a été parlée jadis dans une grande partie de l'empire du Milieu; mais depuis fort longtemps elle a cessé de l'être. Le *kou-wen* est la langue la plus monosyllabique du globe, et celle qui contient le plus grand nombre de mots homophones, c'est-à-dire de mots exprimés par le même son. Le monosyllabisme de la langue chinoise, suivant certains auteurs, prouverait sa haute antiquité, car si admettent que le langage des hommes a passé par trois grandes évolutions successives : le monosyllabisme, l'agglutination, la flexion. Cette théorie n'est cependant pas à l'abri de toute critique. D'ailleurs, le prétendu monosyllabisme chinois est plus apparent que réel, et tient surtout au système graphique usité en Chine. Ce monosyllabisme, qui paraît pourtant bien être le débris d'un système polysyllabique antérieur. Nous voyons, en effet, dans d'autres groupes linguistiques, que souvent le monosyllabisme est le caractère des idiomes dérivés, des idiomes modernes, le résultat d'une fragmentation du son correspondant à la localisation de l'idée, que produit la méthode analytique. C'est ce fait que nous constatons dans les langues romanes comparées au latin. Les procédés de contraction qui ont présidé à la formation de ces langues ont fait subir aux mots des mutilations qui, très-souvent, n'ont laissé intacte que la syllabe radicale. Ce phénomène est une chose sensible en français, où l'accent tonique détermine si fréquemment la chute des syllabes qui le précèdent et qui le suivent. Il en est de même en chinois. Par exemple, si nous comparons le chinois *chi*, dix, au mot équivalent prononcé par un habitant de Canton ou du Fô-Kian, *chep* et *gyp*, il est évident que, sous ces deux dernières formes, il est plus aisé d'y soupçonner un mot composé, et par conséquent plus facilement décomposable que celui où l'on a laissé tomber le *p* final. On comprend sans peine qu'une langue parlée qui n'aurait pour tout fond de roulement, comme le chinois littéraire, que douze cents sons distincts d'une manière plus ou moins appréciable, serait impraticable, si elle était exclusivement monosyllabique. Aussi le chinois, tel que nous l'entendons parler de nos jours, associe-t-il parfaitement deux, trois ou quatre syllabes ensemble pour en faire un seul mot, correspondant à une seule idée. De même, les particules monosyllabiques réservées à suppléer à l'absence des flexions finissent par faire complètement corps avec le mot qu'elles déterminent. De sorte que pour quelqu'un qui ne saurait pas le chinois et qui l'apprendrait immédiatement d'un homme du peuple, en demandant le nom des objets ou en apprenant directement des phrases, la langue chinoise ne serait nullement taxée de monosyllabisme. Mais là où ce monosyllabisme se révèle d'une façon irréductible, c'est dans le système graphique qui est exclusivement basé sur l'équivalence d'un caractère idéographique à une syllabe. La langue savante, qui peut seule, comme nous le verrons, être appelée monosyllabique, est devenue un idiome artificiel et de convention, qui s'écrit et ne se parle plus; c'est pourquoi on l'appelle également la *langue écrite*, ou la *langue des livres*, par opposition à la langue vulgaire ou langue parlée. Le *kou-wen* est impénétrable pour le peuple; il renferme le secret de la politique des Chinois et de la langue durcie de leurs institutions. A cet idiome appartiennent les antiquités, les inscriptions, la vieille mythologie, la chronologie, l'historiographie, la géographie, la médecine, la jurisprudence, tous les documents émanés de l'administration, les mémoires, les préfaces des livres et la critique littéraire. Cette langue s'écrit en caractères idéographiques, dont le nombre est tellement considérable, qu'il a rebuté les premiers Européens qui ont voulu aborder l'étude du chinois. On a donc compilé un dictionnaire intitulé *Y-pien*, qui en contenait plus de 260,000. D'après le calcul de M. Guziatoff, il y a 43,496 caractères dans le

130 CHIN

grand dictionnaire de Kiang-hi, qui a paru pour la première fois en 1716; mais sur ce nombre on n'en compte que 31,214 qui soient encore usités dans la langue savante, et environ 15,000 dans la langue mandarine. Tous les caractères chinois se réduisant à un petit nombre de radicaux ou clefs, qui varient suivant le système adopté par chaque voyageur. On le trouve fixé, selon les auteurs, à 60, à 214, à 312, à 328, à 350, à 411, à 450, à 487, à 494 et à 629. Malgré cette grande variété que présentent les grands dictionnaires chinois, l'ordre des 214 clefs est bien connu en Europe depuis Fourmont, et comme il est suivi par trois des meilleurs dictionnaires nationaux, le Tseu-tout, le Tching-tseu-toung et le Tseu-tien, il mérite la préférence des sinologues. Ces 214 caractères élémentaires sont formés chacun d'un nombre de traits qui varie de 1 à 17. Combinés ensemble, ces caractères prennent autant de significations différentes de leur signification primitive qu'il entre d'éléments en composition. Puisque nous sommes sur le chapitre des caractères, disons un mot de l'écriture.

Selon la tradition, l'usage de l'écriture en Chine date de 2500 ans avant notre ère. Les premiers signes du langage écrit représentèrent isolément les objets qu'ils devaient offrir à la pensée. Dans la suite des siècles, ces premiers signes furent multipliés, combinés entre eux et modifiés à tel point, que, dans certains caractères composés, on compte jusqu'à soixante-dix traits. Au 19^e siècle avant Jésus-Christ, l'empereur Si-an-Wang fit réduire le nombre et fixer la forme des caractères. Au 11^e siècle de notre ère, sous Tch'ing-chi-houang-ti, une nouvelle réforme fut introduite. Depuis cette époque, l'écriture chinoise fut encore retouchée plusieurs fois, avant de prendre la forme qu'elle affecte dans les livres. Enfin, il y eut une dernière transformation qui produisit une écriture cursive, que l'on appelle écriture tseu, et qui sert communément dans le commerce.

Pour écrire, les Chinois se servent d'un pinceau, et ils tracent perpendiculairement des lignes de caractères, en allant de haut en bas, et en juxtaposant ces lignes de droite à gauche. On donne quelquefois aux anciens caractères chinois le nom de *tsao-tseu* ou caractères de vestiges d'oiseaux, d'après une légende qui attribue l'invention à Tsang-Kie, qui les aurait dessinés sur les empreintes des pieds des oiseaux laissés sur une plage de sable.

Les caractères idéographiques de la langue chinoise ne méritent pas le surnom qu'ils ont inspiré à quelques esprits superficiels. Ils présentent à l'œil, au lieu de signes stériles, les objets eux-mêmes exprimés et figurés par tout ce qu'ils ont d'essentiel, tellement qu'il faudrait souvent plusieurs phrases pour rendre la signification d'un monosyllabe. Pour donner une idée de l'embarras qu'on se trouve quand il s'agit de traduire des caractères chinois dans quelque une de nos langues d'Europe, il suffira d'en analyser deux ou trois. La clef des terrains cultivés ou des champs (*thian*) est formée de quatre carrés qui rappellent l'usage de diviser les cultures en carrés réguliers, emblème heureux de l'égalité des partages dans les temps anciens. Si l'on place au-dessus de cette clef l'abrégi de celle des plantes (*thiao*), on aura le caractère *mido* qui veut dire : précieuses des herbes et des moissons, blés commençant à germer, herbes qui poussent, rejets, etc. Si l'on enferme ce caractère sous la clef des édifices (*yan*), on formera le caractère *mido*, temple, qui, au premier coup d'œil, exprime laconiquement cette idée complexe : édifice où l'on va offrir les précieuses ou les premières herbes des champs. Si l'on joint à la clef des eaux (*chou*) celle de la maternité (*mo*), on en formera le caractère *hai*, mer, parce que les Chinois regardent la mer comme l'origine ou la mère de toutes les eaux, qui sont répandues sur le globe. Le mot *chi*, temps, est formé de la clef du soleil (*ji*), jointe à celle des mesures (*thun*), et à celle de la terre (*hou*). De sorte que le temps, suivant l'expression chinoise, n'est autre chose que la mesure de la terre prise par le soleil, ou, pour nous exprimer plus intelligemment, l'intervalle que le soleil met à parcourir la terre. Si l'on joint à ces exemples ceux de *thny*, lumière, formé du soleil et de la lune, d'où vient toute lumière; *tao*, raison ou Dieu, composé de la clef du mouvement et de celle de la tête, c'est-à-dire premier moteur; *thong*, hiver, composé des clefs de la glace et de l'obscurité; *chou*, livre, formé de la clef des pincesaux et de celle de la parole; *nou*, colère, de celles du cœur et du caractère esclave, pour dire passion digne du cœur d'un esclave ou que subjugué le cœur, et essayé le reproche des exemples ci-dessus, à essayé le reproche de n'avoir pas assez tenu compte de l'élément phonographique qui existerait dans presque tous les caractères chinois, car presque tous les caractères chinois seraient, selon quelques savants, des caractères composés de deux parties distinctes, la première, qui exprime le son, la phonétique, et la seconde, qui exprime la chose ou la pensée, c'est-à-dire l'élément idéographique. Ce reproche est-il bien

mérité en ce qui regarde le kou-wen? Cela est peu probable; car les savants japonais et cochinchinois, qui lisent et comprennent la langue des *king*, la prononcent tout autrement que les Chinois. Cette langue, dont l'écriture est surtout idéographique, peut également être lue et écrite par un Européen ou un Américain, pourvu qu'il en connaisse les clefs et qu'il sache les distinguer dans les caractères composés.

2^o Kouan-hoa. Question importante : Le kouan-hoa est-il une langue monosyllabique? M. Bazin a très-habilement montré que le monosyllabisme, dont on avait fait jusqu'ici le caractère exclusif du chinois, appartient seulement à la langue de convention, tandis que le kouan-hoa peut parfaitement être considéré comme une langue polysyllabique. Ainsi, par exemple, dans la langue écrite, le monosyllabe *kin* signifie à la fois *bonnet*, *hache*, *or*, *maintenant*; dans la langue usuelle, il y a pour ces différentes significations des mots parfaitement distincts, véritables polysyllabes que l'on décompose graphiquement en monosyllabes, mais qui pourraient être à la rigueur envisagés comme des mots compacts : *maot-seu*, bonnet; *foutzeu*, hache; *hoangkin*, *or*; *oukin*, maintenant.

Le kouan-hoa ou langue mandarine est la langue vivante du pays; la langue commune à l'universelle, que tout le monde parle, et qui est restée originale et pure de tout contact étranger. Ce n'est pas, dit M. Bazin dans sa Grammaire mandarine, un jargon factice, confus et sans règles; c'est une belle et noble langue, à laquelle on ne saurait contester l'égalité des formes, la netteté, la flexibilité, des termes énergiques et une syntaxe assez régulière; c'est une langue qui n'a rien perdu de son importance comme langue politique et commerciale, et qui n'est pas non plus sans intérêt sous le rapport de la littérature.

Voici d'ailleurs l'opinion d'un Chinois sur le kouan-hoa : « Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, dit Ou-tan-jin, un *sien-seng* ou savant chinois fort habile, amené en Angleterre par le R. P. Milne, et que M. Bazin a rencontré à Liverpool, la langue parlée a toujours été la même. La langue des anciens ne différait pas de la langue des modernes. Les variations et les modifications que l'on aperçoit dans la langue des livres n'ont jamais existé dans la langue parlée. Les hommes de la haute antiquité parlaient comme nous la langue vulgaire; mais les livres qui la renfermaient n'ont pu être transmis à la postérité tels qu'ils avaient été primitivement écrits. On a remarqué que les écrits en langue vulgaire disparaissaient au bout de quelques centaines d'années. Quand un ouvrage de ce genre méritait d'être conservé, on substituait le littéral au vulgaire, c'est-à-dire on substituait l'idiome savant, tel qu'il est dans les auteurs, à l'idiome vulgaire qui se trouve dans l'ouvrage. » Les lettrés de la dynastie des Han, ajoutent le même *sien-seng*, connaissaient les caractères; ils ne connaissaient pas le système des sons radicaux; mais, après l'introduction de l'alphabet indien dans l'empire chinois, on distingua les sons *initiaux* (les consonnes), et les sons *finaux* (les voyelles et les diphthongues); on trouva le moyen d'indiquer la prononciation des mots dans les dictionnaires. Sous la dynastie des Tang, on publia pour la première fois le *Kouang-yuin*, dictionnaire dans lequel les caractères sont arrangés suivant l'ordre des tons; sous la dynastie des Song, on imprima le *Tch'ieh-yuin*, autre dictionnaire tonique; sous les Kin et les Youen, on marqua les cinq tons; enfin sous le règne de Talssou des Ming, durant la période *hong-wou* (1368 à 1384 de l'ère chrétienne), parut le célèbre dictionnaire tonique intitulé *Hong-wou-tching-yuin*. Avant l'introduction de l'alphabet indien, et tant que l'art de distinguer les sons et les tons, inconnus des lettrés, la langue n'avait pas une prononciation universellement arrêtée.

C'est donc seulement dans le kouan-hoa, et dans le kouan-hoa relativement moderne, que les caractères chinois sont à la fois composés d'un élément phonographique et d'un élément idéographique. Prenons par exemple la phonétique *pa* : si on la met en composition avec la clef du cœur et des affections, on aura le mot *pa*, qui veut dire craindre. La même phonétique, avec la clef des maladies et blessures, donnera *pa*, cicatrice; avec la clef qui signifie la main, on aura *pa*, prendre; avec celle des bois et des arbres, on obtiendra le son *pha*, qui veut dire râteau; avec celle qui représente une femme, on aura également *pha*, qui signifie boucle de cheveux que portent les jeunes filles, etc. Lorsqu'on parle, la modification de la valeur du monosyllabe est exprimée par l'accent tonique, l'inflexion, l'aspiration et d'autres changements de la voix. Quelques auteurs n'admettent que quatre tons : un ton élevé, un ton bas, un ton ascendant et un ton descendant. Dans le système suivi par les anciens missionnaires pour la transcription du chinois en lettres latines, le ton élevé ou aigu est représenté par le signe particulier usité dans les livres de prosodie pour indiquer les syllabes brèves, etc. ; le ton bas ou grave par le signe qui indique les syllabes longues, ou par notre accent circonflexe, tandis que notre accent aigu indique le ton descendant, et notre accent grave le ton ascendant. D'autres auteurs ajoutent un cinquième ton; d'autres encore en reconnaissent huit, en divisant chacun de ceux du premier système en deux, l'un plus haut et l'autre plus bas; mais quelques-uns,

allant beaucoup plus loin, admettent onze et même treize tons, de prononcer une même syllabe, parce que cela existe pour quelques dialectes. Cette variété de prononciation est une occasion fréquente d'équivoque, non-seulement pour ceux qui ne sont pas bien versés dans la langue, mais pour les Chinois eux-mêmes, et souvent celui qui parle est obligé, pour se faire comprendre, d'indiquer du doigt le caractère qu'il a voulu exprimer.

D'après le système prosodique d'Abel Rémusat, qui n'admet que quatre tons, le nombre total des monosyllabes est porté, par la variété des accents, de 450, que lui donne l'orthographe française, à 1,203. Le P. Prémare en trouve 1,445, et M. Gutzlaff 1,774, l'un en suivant l'orthographe portugaise et l'autre en suivant l'orthographe anglaise. Malgré l'accent tonique, dont la vertu est de multiplier les éléments phonétiques, on voit combien le chinois doit compter de caractères homophones parmi les 43,496 qui se trouvent dans le dictionnaire de Kiang-Hi. Si nous adoptons la prononciation anglaise, qui permet de faire les plus larges concessions, nous trouvons que chaque monosyllabe exprimé avec le même ton aura une moyenne de vingt-quatre significations différentes. Pour déterminer le sens qu'il veut donner à chaque terme, le Chinois est obligé de le faire suivre d'un autre qui est synonyme, ou qui a au moins une signification analogue. C'est ce qui fait que la langue mandarine présente des agglomérations de deux, de trois, de quatre et même de cinq monosyllabes. Par exemple : *fang-tze*, maison; *kouan-fou*, mandarin; *chang-jen*, marchand; *hao-hao-ti*, bon; *yeou-th'ien-ti*, riche; *hiang-pa-liao*, campagne; *mao-chou-ti-jen*, libraire; *tou-chou-ti-jen*, lettré; *ts'ou-ccai-ti*, possible; *hao-foung-tch'heng-ti-jen*, flatteur, etc.

Tous les monosyllabes chinois sont composés d'un son initial (consonne), et d'un son final (voyelle ou diphthongue). Voici le tableau des consonnes divisées en neuf classes organiques, tel que nous le trouvons dans la Table des principales phonétiques chinoises, par M. Léon de Rosny.

	Fortes.	Aspirées.	Faibles.	Nasales.
1. Dentales.	K.	Kh.	K.	Ng.
2. Linguales.	T.	Th.	T.	N.
3. Palatines.	Tch.	Tchh.	Tch.	N.
4. Labiales fortes.	P.	Ph (Pc).	P.	M.
5. Labiales faibles.	F.	Fh.	F.	W.
6. Dentales sifflantes.	S.	Ss (Ts).	S.	Ss (m).
7. Chuintantes.	Ts.	Tsh (Ts').	Ts.	Ss (m).
8. Gutturales.	Y.	Yh.	Y.	Hh.
9. Linguo-dentales.	L.	J.	Y.	

On remarquera dans ce tableau l'absence des consonnes *b*, *d*, *r*, *v*, *z*, que les Chinois remplacent par *ph*, *t*, *l*, *f*, *et s*. Les consonnes que nous sommes obligés de rendre par plusieurs lettres en caractères romains, sont *ts*, *ts'ch*, *ng*, sont exprimées par les Chinois comme une simple articulation. On dit d'ailleurs qu'ils ne peuvent pas faire entendre deux consonnes qui se suivent. Conséquemment, si dans un idiome étranger ils rencontrent plusieurs consonnes de suite, ils altèrent le mot et le rendent méconnaissable en séparant chaque consonne de la suivante par une voyelle. Ils n'ont que ce moyen pour faire entendre nos groupes de consonnes. Ainsi le mot *cruc*, pour un Chinois, deviendra *cou-lou-sou*; *Christus*, *Chi-ti-si-tou-sou*; *gratia*, *que-la-tsi-ta*; *spiritus*, *sou-pi-lou-lou-sou*, etc.

La liste des sons finaux, qui comprennent les voyelles et les diphthongues avec ou sans terminaison nasale :

- A, ai, ao, an, ang.
- E, ei, ou, en, eng.
- I, ia, ie, io, iou, ia, iou, ief, iou, iouei; ian, iang, ien, ioung, iun.
- O, oa, oe, oai, oei; ong, oan, oang, oen, oeng.
- Ou, oua, oue, oui, ouo, ouai, ouei; oung, ouan, ouang, ouen, oueng.
- U, un.

C'est en partie à l'imperfection de notre système de transcription que tient le petit nombre de valeurs phonétiques que l'on assigne au chinois. Le dictionnaire de Kiang-Hi présente une liste de 36 consonnes et de 108 voyelles ou diphthongues, que notre alphabet ne nous fournit pas le moyen de distinguer toutes par l'écriture.

Chaque monosyllabe chinois peut changer de valeur grammaticale en changeant de position dans la phrase, et devenir, selon les exigences de la pensée, substantif, adjectif ou verbe. Il y a cependant un certain nombre de mots dont l'usage a fixé la valeur. Les lexiques chinois partagent ces mots en deux catégories : dans l'une, qu'ils appellent la classe des *mots pleins*, ils mettent les noms et les verbes; ils mettent dans l'autre ceux qu'ils appellent les *mots vides*, c'est-à-dire les particules ou termes de rapport. Ils donnent encore au verbe le signe du mouvement, la désignation de *mot vivant*. Le chinois ne connaît ni la déclinaison ni la conjugaison; pour remplacer les flexions qui lui manquent, il cherche, comme nous le verrons, des équivalents dans des particules ou dans l'arrangement des parties du discours. Les substantifs chinois

sont formés de la réunion de deux ou de plusieurs monosyllabes qui s'agrégent; il y a sept combinaisons possibles; on donne des polysyllabes formés généralement par l'union de deux monosyllabes, qui peuvent être ainsi unis : un substantif radical avec une terminaison générique commune; un substantif avec une terminaison spéciale; un nom de nombre avec un radical; deux substantifs radicaux; deux substantifs radicaux à l'état construit; un adjectif et un substantif; une aggrégation de trois ou quatre syllabes. La première combinaison approche complètement le chinois de nos langues indo-européennes. Ainsi toute une série de noms chinois pourra se terminer par la désinence *tseu*, fils, qui perd toute signification individuelle, et joue exactement le même rôle que la terminaison *or* dans les mots latins *arb-or*, *sor-or*, *cal-or*. Par exemple : *pitzeu*, nez; *niutzeu*, femme; *jitzeu*, soleil; *kingtzeu*, miroir, etc. Il y a d'autres terminaisons du même genre, par exemple *thoué*, *jin*, *fou*, *hou*; *mantheou*, pain; *tchoung*, maître; *noung*, labour; *phouhou*, boutique. La terminaison *tsiang* forme les noms de métier; M. Bazin la rapproche de *nan* en anglais; *huntsman*, chasseur; *waterman*, batelier. Les genres ne sont pas distingués en chinois.

Nous avons déjà dit qu'il n'y a pas non plus de cas proprement dits. Voici, d'après M. Stanislas Julien, de quelle manière les Chinois, sans décliner les substantifs, en distinguent les différents cas. Le nominatif ou le sujet est toujours placé au commencement de la proposition. Le génitif peut être marqué, soit par la particule *tchi*, placée entre les deux noms, dont le premier est au génitif et le second au nominatif, soit par la position, en faisant suivre le nom que l'on veut mettre au génitif de celui qui doit rester au nominatif. Le datif peut être exprimé par la préposition *yue*, à, ou par la position, en plaçant d'abord le verbe, puis le mot au datif, et enfin le mot à l'accusatif. L'accusatif reste sans aucune marque distinctive; ou on le fait précéder de certains mots, tels que *pa* et *tsiang*, saisir, prendre, qui servent de signes de l'accusatif. L'ablatif s'exprime au moyen des prépositions *thong*, *yeou*, *tseu*, *hou*, etc., ou par la position, en plaçant avant le verbe le mot qui est à l'ablatif. L'instrumental est exprimé par la préposition *i*, avec, ou par la position, en plaçant le nom qui se trouve au cas de l'instrument avant le verbe, qui, à son tour, est suivi du substantif à l'accusatif. Le locatif peut être exprimé en plaçant simplement le nom avant le verbe, ou par certains mots, tels que *cung*, le milieu, *né*, intérieur.

Le pluriel s'exprime quelquefois par un mot placé devant le nom ou le verbe, et signifiant plusieurs, tous, beaucoup, autre, etc. Exemple : *tou-jin*, plusieurs hommes; *tchoung-jin*, tous hommes; *ngo-poi* ou *ngo-men*, moi beaucoup; et *ngo-teng*, moi autre, c'est-à-dire nous; d'autres fois, on exprime le pluriel par la répétition du nom; exemple : *you-jin*, plusieurs hommes, les hommes; *tou-tou-jin*, une multitude d'hommes.

Les adjectifs ont pour terminaison générique *ti*, *tati*, grand; *staoiti*, petit; *haoiti*, bon, etc. L'adjectif précède toujours le substantif qu'il qualifie. Exemple : *met-jin*, belle femme; *chao-jin*, bon homme. Il est quelquefois substitué par un mot abstrait, tel que *tsi*, de la particule du génitif. Exemple : *pai-cla*, blanc; *tche-chi*, chaud. Le comparatif est exprimé par la particule *keng*, plus. Exemple : *keng-you*, plus doux. Le superlatif s'exprime en répétant le positif, ou au moyen d'une particule qui tantôt le suit et tantôt le précède.

Les pronoms personnels sont *ngo*, moi; *nhi*, toi; *ta*, il; *ngo-teng*, nous; *nhi-teng*, vous; *tsi-poi* ou *ta-men* (lui plusieurs), eux, ou elles. L'usage des pronoms des deux premières personnes du singulier est assez restreint; on y substitue diverses expressions d'humilité et de respect. Les pronoms personnels deviennent possessifs au moyen d'une particule.

Les verbes se partagent, en dehors du verbe substantif *tchi*, être, en trois classes, suivant qu'ils sont formés d'un verbe attributif et d'un verbe auxiliaire, de deux verbes radicaux ou d'un verbe actif auquel est annexé son régime direct représenté par un substantif. On reconnaît méconnaissamment, dit M. Bazin, qu'un verbe est au passif quand il est précédé de la préposition *pi*, par. Le présent est exprimé par le verbe même; les différentes nuances du passé par divers adjectifs déterminés par l'usage, ou par des verbes auxiliaires invariables; le futur également par certains adjectifs désignant l'événement. Il n'y a pas de signes spéciaux pour les modes qui sont exprimés virtuellement.

L'adverbe est généralement indiqué par la particule *jen*, qui produit le même effet que *e* dans *bene*, *ter* dans *celeriter*, *ment* dans *passionément*, etc. Exemple : *Me-jen*, en silence, silencieusement; *nyeou-jen*, par hasard; *kin-jen*, véritablement. Quelquefois un adjectif devient adverbe par position. Exemple : *chen*, bon; *chen-ko*, chanter bien.

La syntaxe est assujétie à des règles de position très-rigoureuses, suppléant par leur sévérité à la présence de flexions plus délicates et plus sensibles. On peut faire rentrer également dans la syntaxe ce qu'on appelle *tsou-mo-ti-tou*, c'est-à-dire le langage de la civilité, qui joue un si grand rôle dans les relations officielles. On y remarque trois choses

CHIN

principales : les titres ou qualifications ; les termes d'humilité ou de respect remplaçant les pronoms possessifs ; certaines façons de parler. Ces habitudes du langage constituent un formulaire très-étendu et assez complexe.

Dans la construction de la phrase chinoise, l'ordre que les grammairiens appellent direct est suivi, en ce sens que le sujet précède le verbe, et qu'après celui-ci vient son régime ; mais le même ordre n'est pas observé lorsqu'il s'agit des rapports qui existent entre le qualifiant et le qualifié, le premier se plaçant invariablement avant le second, c'est-à-dire que l'adjectif précède toujours le substantif, l'adverbe l'adjectif, et la proposition incidente la proposition principale.

Le kouan-hoa se divise en deux branches : le *po-kouan-hoa* ou kouan-hoa du nord, et le *nan-kouan-hoa* ou kouan-hoa du midi. Le premier est le dialecte de Pékin, le second est le dialecte de Nankin. Ces deux dialectes diffèrent par la prononciation et par les idiosyncrasies. Mais, de plus, chaque district a un accent particulier nommé *hian-pin*, accent du district. Dans le dialecte de Pékin, on change souvent le *k*, devant *i*, en *dz*, le *s*, en *ch* ; on prononce le *a* comme un *dz*. Tchong-tcheng a publié en Chine, en 1820, sous le titre de *Nan-po-kouan-hoa-wei-sien*, un excellent vocabulaire de kouan-hoa, tant du nord que du midi.

Leonté, la nouvelle, le roman de mœurs, le roman historique, la chronique populaire, la légende fabuleuse, la comédie, le drame et presque tous les ouvrages d'imagination sont écrits en kouan-hoa. Dans les romans et les pièces de théâtre, on trouve aussi du *hian-thian*, patois. La langue du théâtre diffère un peu de celle que l'on parle dans la société. Aujourd'hui, les personnages appelés *tsing-seng* et *siao-seng*, c'est-à-dire ceux qui remplissent des rôles analogues à ceux des pères nobles et des premiers comiques chez nous, parlent généralement le kouan-hoa, tandis que les *tseng* et les *tchéou*, c'est-à-dire les personnages vulgaires, mêlent au kouan-hoa le dialecte ou le patois du pays dans lequel la pièce est représentée. Les auteurs dramatiques se servent pour écrire du dialecte de Nankin ou de Sou-tchéou-fou. Dans les pays où l'on parle un dialecte particulier, l'auteur ne répète jamais son rôle tel qu'il est écrit dans la pièce.

Une foule de particules dont on fait usage dans la conversation se s'écrivent aussi ; aussi y a-t-il « tel lettré, dit le P. Cibot, qui ne viendrait pas à bout d'écrire passablement un dialogue en kouan-hoa. Il ne saurait même pas les caractères dont il faudrait se servir. » Les monosyllabes les plus communs sont : *i*, *tché, in, ki, si, tchéou, fou, etc.* Moins rude et moins nasal que le dialecte de Pékin, le kouan-hoa est une langue relativement douce et mélodieuse, possédant tous les termes qui s'introduisent dans l'usage de la vie et de la société. C'est la langue de la conversation, avec ce qu'elle a de plus naïf, de plus fin et de plus délicat ; c'est aussi, dans sa partie la plus élevée, la langue littéraire de la nation.

39 *Wen-tchang*. Le wen-tchang est un langage intermédiaire entre le kou-ven et le kouan-hoa. Sans avoir toute la concision du premier, il s'éloigne encore beaucoup de la clarté du second. C'est dans ce style que sont composés de nos jours les livres d'histoire, de géographie, de haute littérature, ainsi que les écrits relatifs à la science et à la religion, tout homme qui écrit écrit le wen-tchang.

40 *Dialectes provinciaux*. Antérieurement à la dynastie des Soung, chaque province avait un dialecte particulier, de telle sorte que les officiers et les magistrats ne comprenaient pas toujours la langue de la province qu'ils administraient. Vers la fin du xviii^e siècle, l'empereur Khang-Hi décréta l'unité de langage dans tout l'empire. Malgré les écoles qu'il fit établir, pour atteindre ce but, dans les provinces de Canton et du Fô-Kien, ces provinces ont conservé jusqu'à ce jour leurs dialectes propres. Quand on examine les dialectes du Kouang-Toung et du Fô-Kien, dit le docteur Caminus, on a quelque peine à comprendre que ces dialectes dérivent d'une langue commune, tant ils diffèrent les uns des autres ; mais, quoiqu'on y reconnaisse un même fond de langage, toujours est-il que le kouan-hoa doit être regardé comme une langue moderne, relativement aux idiomes de ces deux provinces du kouan-hoa, ou la langue chinoise telle qu'on la parle aujourd'hui, est une langue dérivée, travillée, perfectionnée. Les idiomes du Fô-Kien sont des idiomes pauvres et imparfaits, qui ont conservé, avec la forme antique, précisément parce qu'ils ne s'écrivent pas, le caractère principal des langues de la haute Asie, à savoir le monosyllabisme et l'intonation. Les principaux dialectes du Fô-Kien sont le fou-tchéou-fou, le tchéang-tchéou et le dialecte d'Emouy.

Le dialecte de Fou-tchéou-fou, capitale du Fô-Kien, diffère du dialecte d'Emouy, et le dialecte d'Emouy du dialecte de Tchéang-tchéou, comme le kouan-hoa, ou la langue chinoise telle qu'on la parle aujourd'hui, est une langue dérivée, travillée, perfectionnée. Les idiomes du Fô-Kien sont des idiomes pauvres et imparfaits, qui ont conservé, avec la forme antique, précisément parce qu'ils ne s'écrivent pas, le caractère principal des langues de la haute Asie, à savoir le monosyllabisme et l'intonation. Les principaux dialectes du Fô-Kien sont le fou-tchéou-fou, le tchéang-tchéou et le dialecte d'Emouy.

CHIN

valents ni analogues dans la langue des livres, même tels que les lisent les habitants du pays. On y trouve les articulations *b, d, r*, qui manquent au chinois.

Le *kong* est le dialecte principal de la province de Canton ; il se rapproche plus du kouan-hoa que les dialectes du Fô-Kien. Les hommes compétents pour en juger disent que la différence n'est pas plus grande que celle qui existe entre le portugais et l'espagnol. Il est le même du *tyoung-sou* ou dialecte de Macao. Dans ces dialectes, les tons changent véritablement de dix lieues en dix lieues, tout le long de la côte. Quand on dit les tons, on entend parler de la modulation de la voix, car du reste les tons sont les mêmes dans tous les dialectes. L'intonation devient plus forte à mesure qu'on s'éloigne de la capitale et des provinces du Nord, c'est-à-dire du foyer des arts, des sciences et de la civilisation. Ainsi l'accentuation est plus puissante dans le dialecte cochinchinois que dans les dialectes de Canton, plus forte dans les dialectes de Canton que dans ceux du Fô-Kien, plus perceptible dans les dialectes du Fô-Kien que dans celui de Pékin, où elle n'a plus qu'une valeur fugitive et presque insaisissable.

Après les dialectes de Canton et du Fô-Kien, viennent les patois, *hian-thian*, et les idiomes locaux, *thou-in*. Les patois sont très-nombreux dans tout l'empire chinois ; chaque district en a plusieurs, qui varient souvent de village à village ; il s'y trouve quelquefois des mots tout à fait étrangers à la langue commune, et les voisins ne s'entendent pas toujours entre eux. Aussi les jeunes gens qui se destinent aux emplois publics et à la carrière commerciale étudient-ils le kouan-hoa.

On rattache à la langue chinoise un certain nombre d'autres langues monosyllabiques, dont la tendance est plus ou moins marquée vers l'agglutination. Ces langues, appelées ultra-indiennes, sont le cochinchinois ou annamite, le cambodjien ou *kiner*, le *mou*, langue du delta de l'Irouaduy et le birman ; puis quelques autres dialectes de l'Assam, le *sing-pha*, le *naga*, *Yabor*, liés par une certaine affinité au birman. Dans presque toutes ces langues reparaissent les mêmes terminaisons, dont un grand nombre sont nasales.

En dehors des dialectes qui viennent d'être passés en revue, il existe encore en Chine plusieurs autres idiomes, parmi lesquels on cite les suivants :

Le *miao* ou *miao-tsen*, parlé par la nation de ce nom, qui paraît être le peuple primitif des provinces de Yun-Nan, de Kouei-Tchéou, de Hou-Kouang, de Kouang-Si et de Sie-Tchouan, dont ils n'occupent plus que les parties les plus montagneuses et les plus stériles. Selon quelques passages des historiens chinois, le miao semble appartenir à la branche tibétaine.

Le *maou-lao* est parlé par une nation répandue dans huit provinces.

Le *lo-lo* est parlé par une nation nombreuse, qui demeure dans la partie méridionale du Yun-Nan. Cette langue possède un alphabet qui paraît être imité du pali.

Le *mien-ting* est la langue de la nation de ce nom, qui habite dans le haut Yun-Nan, le long du Yang-tse-Kiang. Comme la précédente, elle ressemble au birman.

Le *hai-nan* est parlé dans l'intérieur de l'île d'Hai-Nan, dont les Chinois n'occupent que les côtes. On ne sait rien sur la nature de cette langue.

On peut consulter sur la langue chinoise : l'Essai historique de J. Webbs (Londres, 1609, in-8°) ; Bayer, *Musée chinois* (Saint-Petersbourg, 1730, 2 vol. in-8°) ; Abel Rémusat, *Essai sur la langue et la littérature chinoises* (Paris, 1811, in-8°) ; *Éléments de la grammaire chinoise* (Paris, 1822, in-8° ; 2^e éd., 1858, in-8°) ; J. Marshman, *La Clef chinoise ou Éléments de la grammaire chinoise* (Serampore, 1814, in-4°) ; R. Morrison, *Grammaire du langage chinois* (Serampore, 1815, in-4°) ; G. de Humboldt, *Lettre à M. Abel Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général et sur le génie de la langue chinoise en particulier* (Paris, 1827) ; J.-A. Gonçalves, *L'Art chinois* (Macao, 1829, in-4°) ; Prémare, *Notice de la langue chinoise* (Malacca, 1831, in-4°) ; Medhurst, *Notices sur la grammaire chinoise* (Batavia, 1842, in-8°) ; Stanislas Julien, *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexicographie chinoises* (Paris, 1842, in-8°) ; Steph. Endlicher, *Grammaire chinoise* (Vienne, 1845-1848, in-8°) ; W. Schott, *La Langue chinoise* (Berlin, 1857, in-4°) ; *Mémoires concernant les Chinois, pour les missionnaires de Pékin* (Paris, 1776-1816, 16 vol. in-4°) ; *Magasin chinois* (Canton, 1832-1851, 20 vol. in-8°) ; le *Journal asiatique* ; Fr. Varo, *Art de la langue mandarine* (Canton, 1703, in-fol.) ; E. Fourmont, *Observations sur le chinois* (Paris, 1737, in-fol.) ; S. Wells Williams, *Faciles leçons de chinois* (Macao, 1842, in-8°) ; *Prémiers rudiments de la langue chinoise* ; *Éléments de la langue chinoise* ; *Éléments de la langue chinoise* (Paris, 1844, in-8°) ; Han-tseu-thso-yau, *Exercices sur les phonétiques et sur les clefs de la langue chinoise* (Paris, 1845, in-4°) ; Bazin, *Mémoire sur les principes généraux du chinois vulgaire* (Paris, 1845, in-4°), réédité sous le titre de : *Grammaire mandarine* (Paris, 1856) ; *Traité de la langue chinoise* ; *Manuel pratique de la langue chinoise* (Paris, 1846, in-8°) ; J. Edkins, *Gram-*

CHIN

maire de la langue chinoise parlée (Shang-Hai, 1857, in-8°) ; de Guignes, *Dictionnaire chinois-français-latin*, d'après les matériaux amassés par Basile de Glémona (Paris, 1813, in-fol.) ; Klapproth, *Supplément au dictionnaire chinois-français-latin* (Paris, 1819, in-fol.) ; Morisson, *Dictionnaire de la langue chinoise* (Macao, 1815-1823, 6 vol. in-4°) ; Gonçalves, *Dictionnaire chinois-portugais et portugais-chinois* (Macao, 1833-1838, 3 vol. in-4°) ; J.-M. Callery, *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise* (Macao, 1844, in-4°) ; S. Wells Williams, *Vocabulaire anglais et chinois, dans le dialecte de la cour* (Macao, 1844, in-8°) ; Morrison, *Vocabulaire du dialecte de Canton* (Macao, 1828, in-8°) ; S. W. Williams, *Dictionnaire tonique du dialecte de Canton* (Canton, 1856, in-8°) ; Medhurst, *Dictionnaire du dialecte fookien* (Macao, 1832, in-4°) ; Medhurst, *Dictionnaire chinois-anglais* (Batavia, 1842, 2 vol.) ; et *Dictionnaire anglo-chinois* (Shang-Hai, 1847-1848, 2 vol.) ; de Rosny, *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine* (Paris, 1864 et années suivantes).

— *Littérature, théâtre, musique, etc.* La littérature chinoise est, dans ses différentes branches, l'une des plus originales que l'on connaisse, de même que, sous le triple point de vue de la géographie, de l'ethnographie et de l'histoire, elle tient le premier rang parmi les plus riches littératures de l'Orient. Elle est, du reste, l'une des plus anciennes de caravanes furent ensuite fondus. C'est une façon continue et sans interruption aucune jusqu'à un vie siècle avant Jésus-Christ.

L'imprimerie fut découverte en Chine 860 ans plus tôt qu'en Europe, c'est-à-dire en l'année 593 de notre ère, sous la dynastie des Soui ; elle se répandit sous la dynastie des Thang (618-904), et atteignit un état florissant sous celle des Soung (960-1278). Entre 1041 et 1049, un forgeron inventa les caractères mobiles (*ho-pai*), mais il ne paraît pas que son invention ait été mise en pratique. Le procédé usé habituellement dans l'imprimerie chinoise est celui des planches en bois, procédé importé dans le Japon en 1205, et qui pénétra aussi en Europe vers le milieu du xviii^e siècle, par l'Inde supérieure. Cependant, au commencement du xviii^e siècle, les missionnaires décidèrent l'empereur Kang-Hi à faire fonder des caractères de cuivre, avec lesquels on imprima une immense encyclopédie, qui ne comptait pas moins de 5,000 tomes ; mais ces caractères furent ensuite fondus. C'est avec d'autres types mobiles, exécutés en 1777 par l'ordre de Kien-Long, que l'on a imprimé jusqu'à ce jour à Pékin. Les planches en bois, dont nous venons de parler, sont quadrangulaires, épaisses de 0 m. 012 à 0 m. 014, et portent des caractères gravés sur leurs deux faces, sur les 1/5 de leur épaisseur ; ces caractères sont imprimés au moyen du rouleau et un habile ouvrier peut tirer 2,000 épreuves par jour. Le prix des livres est moins élevé en Chine que dans la plupart des contrées de l'Europe ; seuls, les livres imprimés aux frais de l'État sont rares et chers. Le papier fut inventé en Chine, d'abord en soie, puis avec différentes matières, mais principalement avec le bambou et avec l'écorce intérieure du murier à papier (*Broussonetia papyrifera*), ainsi qu'avec du coton et de la soie ; autrefois, on écrivait sur des planches de bois ou sur des étoffes. Beaucoup de livres se publient en Europe, d'autres sont traduits aux frais des libraires ; il y a de ceux-ci dans toutes les villes importantes. Le marché principal pour l'imprimerie et le commerce des livres était jadis Sou-Tcheou. Partout dans l'empire, mais surtout à Nankin et à Pékin, existent de grandes bibliothèques, qui renferment des livres en chinois, en mandarin et en langues étrangères. Le catalogue imprimé de la bibliothèque de l'empereur Kien-Long se compose de 122 volumes, et ce même souverain avait ordonné de publier un choix des auteurs classiques chinois, qui devait comprendre 103,000 volumes ; il en avait déjà paru 78,731 en 1816.

Les Chinois divisent eux-mêmes en quatre groupes leurs trésors littéraires, savoir : les livres canoniques, les livres historiques, les livres instructifs et les livres purement récréatifs. Les cinq livres canoniques ou classiques, appelés *Kings*, renferment les monuments les plus anciens de la poésie, de l'histoire, de la philosophie et de la législation chinoise, monuments qui, selon toute probabilité, ont été réunis par Confucius au vie siècle avant notre ère, et qui nous ont été transmis presque sans aucune altération. Nous donnons ci-après le titre de chacun des *Kings* : 1° *T-King*, ou le livre des métamorphoses, qui renferme les huit *Koua*, ou signes symboliques des éléments, composés chacun de trois lignes pleines ou interrompues. Ces *Koua*, se multipliant par eux-mêmes, forment une combinaison mystérieuse, qui est demeurée à l'état d'énigme depuis l'époque la plus reculée. A cet ouvrage se rattache le *Commentaire moral et politique* par Medhurst (Shang-Hai, 1849) ; en anglais par Medhurst (Shang-Hai, 1849) ; 2° *Chou-King* ou le livre des annales, recueilli de documents sur l'histoire des quatre premières dynasties ; il a été traduit en français par Gaubil (Paris, 1770), et par Pauthier, dans les *Livres sacrés de l'Orient* (Paris, 1841) ; en anglais par Medhurst (Shang-Hai, 1849) ; 3° *Chi-King*, ou le livre des chants, traduit en latin par le Père Lacharme, dont le travail

CHIN

131

a été publié par Mohl (Stuttgart, 1830) ; 4° *Tchin-Tsien*, ou *Été et automne*, histoire, écrite par Confucius, des différents petits royaumes qui formaient la Chine à son époque ; 5° *Li-King*, ou le livre des cérémonies, qui donne les détails les plus minutieux sur la manière de bien vivre et de se bien conduire. Un autre livre du même genre est le *Tchéou-ki*, que Biot a traduit en français (Paris, 1851, 3 vol.). Les *Livres canoniques* du second ordre sont les *Sse-chou*, qui ont été écrits par Confucius ou par ses disciples. Ils sont au nombre de quatre, savoir : 1° *Ta-ho*, ou la Grande doctrine, édité par Pauthier (Paris, 1837) ; 2° *Tchéou-young*, le *Milieu immuable*, publié par Abel Rémusat, avec le texte chinois, latin et français, dans ses *Notices et extraits* (Xo vol., Paris, 1817) ; 3° *Lun-yu*, les *Dialogues*, publié en chinois et en anglais par Marshman dans ses *Works of Confucius* (Serampore, 1809, t. 1^{er}) ; 4° les ouvrages de Meng-tse ou Mencius, texte latin-chinois par Stanislas Julien (Paris, 1824, 3 vol.), texte anglo-chinois par Legge, dans ses *Chinese classics* (Hong-Kong, 1862, t. II). Les ouvrages de Confucius ont été traduits dans la plupart des langues de l'Europe, notamment en français par Pauthier (Paris, 1841). Pour plus amples détails sur les *Livres canoniques*, ainsi que sur les ouvrages de Lao-tse, philosophe presque contemporain de Confucius, nous renvoyons le lecteur à l'article PHILOSOPHIE CHINOISE, que l'on trouvera plus bas.

Le groupe le plus important des œuvres de la littérature chinoise est incontestablement celui des ouvrages historiques et géographiques. Cependant, tant en histoire qu'en géographie, les Chinois ne se sont jamais élevés à un point de vue large et général. Le plus ancien monument historique est *Chou-King*, l'un des *Livres canoniques* ; mais ces premières traditions sur les antiquités de l'empire manquent de cette grâce poétique, de cet intérêt qui est le charme principal de l'histoire ; l'unique préoccupation de l'historien est de tracer un tableau séchement chronologique des événements. Il faut citer dans cette catégorie les *Sse-ki*, ou *Mémoires historiques*, écrits par Sse-ma-thsien vers le commencement du i^{er} siècle avant notre ère et qui, commençant à l'époque la plus reculée de l'histoire de la Chine, s'étendent jusqu'à 122 ans avant Jésus-Christ. Cet ouvrage est devenu le chef-d'œuvre de la science historique en Chine, car on y a ajouté successivement l'histoire officielle des dynasties jusqu'à la chute de celle des Ming (1644), et la collection complète de ces annales, que l'on désigne sous le titre général de *Nien-sse-sse* (c'est-à-dire les *Vingt-quatre Sse*), comprend un espace de 4,343 années, et compte 3,705 volumes. Nous devons encore mentionner l'*Abbrégé chronologique de l'histoire de la Chine depuis l'époque la plus reculée*, qui a été écrit par le philosophe Tschou-ki au xiii^e siècle de notre ère, et que le P. Mailla a traduit dans son *Histoire générale de la Chine* (Paris, 1777-1783, 12 vol.). Les annales de la dynastie mandchoue actuelle ont également été publiées jusqu'en 1820. L'esprit de critique s'est enfin fait jour dans les travaux historiques des Chinois, ainsi que le prouvent leurs récentes recherches sur les *Kings* canoniques et sur la paléographie.

En géographie, ce n'est que fort tard qu'ils parvinrent à exécuter un plan cartographique de l'empire ; mais il n'y réussirent qu'après les concours d'étrangers, tels que des mathématiciens sous la dynastie mongole, au xiv^e siècle, et les jésuites sous l'empereur Kang-Hi, de 1707 à 1717 ; mais de très-bonne heure ils essayèrent d'écrire des descriptions de la Chine et même des contrées voisines. Vers le commencement de notre ère, sous le règne de Han-Hi, il existait déjà une *Description hydrographique de la Chine* ; au commencement du i^{er} siècle, il parut une *Description de toutes les provinces de l'empire*, accompagnée de cartes ; mais le plus important des ouvrages de ce genre est sans contredit le *Tai-sing-tong-tchi*, en 108 volumes, exécuté vers 1744, et utilisant à cet effet et en condensant tous les matériaux recueillis jusqu'à cette époque. Il existe, en outre, une quantité innombrable de descriptions de provinces et de districts isolés, ainsi que de travaux topographiques sur la plupart des villes et des localités. Comme les noms des villes ont éprouvé des changements sous les différentes dynasties, il en est résulté une synonymie au milieu de laquelle le lecteur parvient difficilement à se reconnaître. Le meilleur guide dans ce labyrinthe est l'ouvrage de Biot, intitulé : *Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes et arrondissements de la Chine* (Paris, 1842). Les pays tributaires de la Chine, tels que le Thibet, Dzoungarie, les Lieou-Kieou, etc., ont été également décrits avec beaucoup de soin et d'exactitude. Aux ouvrages purement géographiques se rattachent certains travaux de statistique, basés en général sur les documents officiels, émanant de l'administration chinoise, tels que le *Recueil de la police*. On peut consulter à ce sujet l'ouvrage de Pauthier : *Documents statistiques officiels sur l'empire de la Chine* (Paris, 1841).

Les relations de voyage forment encore une importante subdivision de la géographie proprement dite ; elles ont presque toutes une origine bouddhique. C'est d'abord le *Journal de la police* que le P. de la Bouë, traducteur français de M. A. Rémusat (Paris, 1836), écrite par Fa-Hian, qui, à dater

132

CHIN

de 999, consacra quarante années à parcourir l'Inde entière, Ceylan et Java. Deux siècles plus tard apparaît l'ouvrage le plus important dans ce genre, le *Si-yu-ki*, c'est-à-dire la *Connaissance des pays occidentaux*, traduction française de Julien (Paris, 1857-1858, 2 vol.), l'auteur, Hiouen-tsang, avait également exploré l'Inde, de 629 à 645. Deux de ses élèves, Hœi-li et Yen-tsong, ont raconté sa vie et ses voyages, et Stanislas Julien nous a également donné une traduction de leur ouvrage (Paris, 1853).

Nous avons fait connaître, en parlant de la langue chinoise, les nombreux ouvrages philologiques que cette langue possède. Il nous reste à parler des œuvres littéraires de pure invention, qui ne laissent pas de être fort nombreuses, bien que la tendance toute scientifique et philosophique de la littérature chinoise semble être un obstacle aux grands efforts de l'imagination. La poésie lyrique nous offre des imaginations de toutes les époques, dont les plus anciens se trouvent dans le *Chi-king*, l'un des cinq livres canoniques. La plus grande partie des poèmes que renferme ce livre appartient à la dynastie des Tchou; quelques-uns cependant remontent jusqu'au commencement de la dynastie des Chang (environ 1766 av. J.-C.), sans que néanmoins aucun caractère ne dénonce en eux une origine aussi antique. Le recueil entier se divise en quatre livres, dont le premier renferme des chants populaires, le second et le troisième des hymnes et des chants de fêtes, et le quatrième des chants de funérailles. La forme de ces poésies est excessivement simple; elles consistent en strophes de plusieurs vers rimés, ayant exactement le même nombre de syllabes. En général, sous le sens réel de chaque pièce se cache un sens allégorique, expliqué soit par une comparaison, soit par une antithèse. La valeur poétique des diverses pièces est fort inégale: comme délicatesse, comme profondeur de sentiment, elles surpassent de beaucoup les œuvres postérieures. Il ne s'en trouve qu'un petit nombre qui soient purement religieuses; beaucoup ont pour sujet l'Empereur et l'Etat, un plus grand nombre encore la piété, quelques-unes enfin respirent une violente amertume politique ou sociale. Rarement de hardis chants de guerre et de joyeux chansons de chasse contrastent avec les tendances pacifiques des poésies d'une époque moins ancienne. La vie de la nature, les mouvements des passions sont traités avec beaucoup de sentiment, et l'amour en particulier est exprimé avec une grande délicatesse. Il existe un abîme immense entre la grâce naïve des poésies du *Chi-king* et l'art forcé, insipide, des œuvres plus modernes. Dans celles-ci, en effet, le simple et le prosaïque du Tang, s'innove les montrent les anciennes poésies, bien autrement populaires, ne suffit plus; on commence à entasser, à croiser de mille manières la rime dans le corps même des vers. Le vers a généralement aujourd'hui une longueur de cinq ou sept syllabes, avec une césure; mais, sous la dynastie des Tang, s'introduisit une nouvelle règle d'harmonie, qui veut que certaines syllabes d'un vers aient des rapports de consonnance invariables avec les syllabes du vers qui précède ou qui suit; le sens ne doit pas non plus sauter d'un vers à l'autre, etc. Les poésies lyriques les plus célèbres appartiennent à l'époque des Tang. En première ligne se placent parmi eux Tou-fou et Li-tai-pé, qui vivaient au VIII^e siècle, et Wang-wei, qui florissait au IX^e siècle. Ils ont eu sur le goût poétique une influence décisive qui subsiste encore aujourd'hui. Consultez l'ouvrage d'Hervey de Saint-Denis: *Poésies de l'époque des Tang*, traduites du chinois (Paris, 1862).

Le roman occupe dans la littérature chinoise une place plus importante que la poésie lyrique, bien qu'on n'y trouve aucune inspiration poétique de quelque élévation; mais il présente une peinture exacte et fidèle des pensées, des sentiments, des mœurs et de la conduite de ce peuple, et nous fait saisir sur le vif le secret de sa vie intime, que n'ont pu pénétrer les voyageurs les plus renommés pour leur talent et leur finesse d'observation. Il y a trois classes de romans: romans historiques, romans fantaisistes et romans de mœurs. Parmi les premiers, on estime surtout *San-kuo-tsch'i*, ou l'*Histoire détaillée des trois royaumes*, histoire romantique de la Chine lorsqu'elle se partagea en trois monarchies vers l'an 200 de notre ère, traduite en français par Favie (Paris, 1845, 2 vol.), et *Chou-hou-tchouan* ou *Histoire des célèbres pirates* qui, sous la dynastie Soung, au X^e siècle, désolèrent les côtes de la province de Kiang-Nan. Ces deux ouvrages appartiennent à l'époque de la domination mongole. Nous en avons dit un mot à l'article CHI-NAI-NAN, romancier chinois, auteur du *Chou-hou-tchouan*. Le roman fantaisiste nous montre un monde imaginaire dans ses rapports intimes et dans son influence sur la destinée des humains. C'est à ce genre qu'appartient, entre autres, le roman intitulé: *Pe-che-tching-hi*, traduit par Stanislas Julien sous ce titre: *Blanche et bleue* ou les *Deux couleurs* de *Chou-hou-tchouan*. Le roman de mœurs nous offre un monde très-fidèle des côtés lumineux et des côtés obscurs du caractère chinois, de la vie publique comme de la vie privée de ce peuple. Parmi les œuvres de ce genre, nous citerons: *Hao-khieou-tchouan* (*Récit de la femme accomplie*), traduit en français par Guillard d'Arcey (Paris, 1842);

CHIN

You-kiaou-li (les *Deux cousines*), traduit par Abel Rémusat (Paris, 1826, 4 vol.), et par Stanislas Julien, avec des éclaircissements (Paris, 1864, 2 vol.), et *Ping-chang-ling-yen* (les *Deux jeunes filles lettrées*), traduit par Stanislas Julien (Paris, 1860, 2 vol.). Un élément poétique plus remarquable et parfois un frère-treuve vraiment étonnant distinguent les récits courts et les nouvelles, dont les Chinois possèdent plusieurs recueils, entre autres ceux intitulés: *Kin-kou-khi-kouen*, c'est-à-dire *Théâtre d'événements remarquables des temps anciens et modernes*, et *Long-tou-kong-yen* ou *Recueil des causes célèbres*. C'est là et à des sources analogues qu'ont puisé les traducteurs européens, entre autres Davis (*Chinoise Novels*, Londres, 1816), Pavie (*Choix de contes et nouvelles*, Paris, 1839), Thoms, Prémare, Stanislas Julien, Kurz, etc. Dans ses *Avantures: Contes et épopées indiens* (Paris, 1859, 3 vol.), Stanislas Julien a recueilli un grand nombre de fables, de légendes et de contes que le bouddhisme avait pour la plupart introduits à sa suite de l'Inde dans la Chine.

La poésie dramatique, considérée par les Chinois comme « la joie de la paix et de la prospérité », est aujourd'hui et depuis longtemps cultivée par eux avec une prédilection marquée. On croit que ce genre de littérature fut apporté de l'Inde en Chine avec le bouddhisme; quoiqu'il en soit, les spectacles font partie des divertissements et des fêtes de la cour du Céleste-Empire depuis un grand nombre de siècles; dans toutes les maisons opulentes, on a le soin de disposer une salle convenable pour y donner des représentations, et chaque particulier qui réunit chez lui des amis loue, pour ce jour-là, tels ou tels acteurs chargés d'égayer durant quelques heures les invités. Aussi, depuis les plus étonnantes tragédies jusqu'aux farces les plus grotesques, les productions théâtrales composent en Chine un répertoire varié à l'infini, et dont on comprendra l'importance si nous ajoutons que la Bibliothèque de la Compagnie des Indes renferme à elle seule plus de 200 volumes de pièces empruntées aux écrivains dramatiques de ce vaste pays que personne en Europe ne peut se vanter encore de bien connaître. Le répertoire dramatique de la dynastie des Youén (1279 à 1378) forme à lui seul plus de 500 volumes pour les *tsa-khi* (opéras).

S'il fallait s'en rapporter aux missionnaires jésuites de Pékin, les représentations théâtrales seraient assez généralement considérées en Chine comme pouvant avoir de funestes effets sur les mœurs publiques, puisque disent-ils, la première fois qu'il est parlé des pièces de théâtre dans l'histoire de ce pays, c'est pour louer un empereur de la dynastie des Tchang, qui n'avait pas le plaisir; il citent encore un autre empereur qui se priva des honneurs funéraires pour avoir donné « trop de temps aux spectacles » et « trop fréquenté les comédiens; » enfin, ils font remarquer que les théâtres publics sont relégués dans les faubourgs avec les maisons de débauche, et ils concluent de tous ces faits que les spectacles sont plutôt tolérés que permis dans l'empire chinois. Faisons observer que la dynastie des Chang, dont il vient d'être question, occupa le trône de 1767 à 1134 avant Jésus-Christ, et que les auteurs modernes les plus autorisés sont d'accord pour ne faire remonter l'origine du théâtre chinois qu'à l'an 720 de notre ère. Avant cette époque, l'empire du Milieu ne connaissait guère que des espèces de ballets-pantomimes, que jouaient des histrions méprisés. De là sans doute l'erreur des missionnaires. Il est vrai que le code pénal défend aux musiciens et aux acteurs de représenter sur la scène les empereurs, les impératrices, les princes, les ministres, les généraux fameux des premiers temps, sous peine de cent coups de bambou; qu'il condamne à la même peine les officiers du gouvernement et les particuliers qui laisseraient transgresser devant eux ce commandement; mais les relations les plus récentes, les études d'habiles sinologues et des faits nombreux permettent de croire que les moralistes des temps modernes se sont relâchés de la sévérité des grands lettrés, leurs prédécesseurs, et que les anciennes prohibitions, dont il vient d'être parlé, sont tombées en désuétude; du moins les voyageurs contemporains les plus accrédités rapportent tous que des représentations théâtrales accompagnent presque toujours les fêtes et les repas que donnent aux étrangers les Chinois haut placés. Lord Macartney, chargé en 1792 par le ministère anglais d'ouvrir des relations commerciales et suivies avec la Chine, raconte que, pendant son séjour à Pékin, le vice-roi fit jouer devant lui une pièce où étaient représentés un empereur chinois et son épouse, contre lesquels un général de cavalerie se révolta et combat, et où, après avoir mis en déroute l'armée de son vainqueur, qu'il tua de sa propre main, ce rebelle victorieux console l'impératrice et parvient, en une demi-heure, à sécher les pleurs de cette princesse, qui consent à lui donner sa main; la pièce se termine par la célébration de ce mariage et par une grande fête. Le même ambassadeur fut admis à un autre représentation donnée dans une circonstance solennelle, et à laquelle l'empereur assista en personne; il est bon d'ajouter qu'après la pièce ce prince fit venir le noble lord et lui dit que ce n'était que dans des occasions particulières qu'il assistait à de tels spectacles,

CHIN

et que le soin de veiller à la sûreté de ses peuples et de faire des lois pour leur bonheur demandait nécessairement tous ses moments. Le goût des exhibitions dramatiques est à présent si général que les acteurs vont dans les maisons particulières, et que, selon l'abbé Grosier, il est peu de festins complets sans cette sorte de spectacle. « Au moment où l'on se met à table, dit ce jésuite, on voit entrer dans la salle quatre ou cinq comédiens richement vêtus; ils s'inclinent tous ensemble, et si profondément que leur front touche quatre fois la terre; ensuite l'un d'eux présente au principal convive un livre dans lequel sont écrits en lettres d'or les noms de cinquante ou soixante comédies qu'ils savent par cœur, et qu'ils sont en état de représenter sur-le-champ... La représentation commence au bruit des tambours de peau de buffle, des flûtes, des fifres, des trompettes et de quelques autres instruments de formes bizarres, et connus des seuls Chinois... Les femmes peuvent y prendre part sans être aperçues; elles voient les acteurs à travers une jalouse qui les dérobera elles-mêmes aux regards. » Ne quittons pas la partie matérielle de l'art sans dire qu'il existe dans le nord de la Chine des édifices particuliers consacrés aux exercices de la musique, du chant et de la danse; ces locaux sont appropriés aux besoins des représentations dramatiques; mais, la plupart du temps, il n'y a point de théâtres permanents. On élève un théâtre dans les rues au moyen de souscriptions recueillies parmi les habitants. Les mandarins fournissent eux-mêmes les fonds nécessaires. On construit, prétend même l'édition anglaise du *Vieillard qui obtient un fils*, un théâtre public dans une couple d'heures. Quelques bambous pour supporter un toit de théâtre, quelques planches posées sur des treteaux et élevés de 6 à 7 pieds au-dessus du sol, quelques pièces de toile de coton tendues pour former trois des côtés de la place destinée à la scène, en laissant entièrement ouverte la partie qui fait face au spectateur, suffisent pour dresser et construire un théâtre chinois. De ce côté-là, le théâtre chinois n'est guère plus avancé que ne l'était le nôtre à l'époque décrite par le *Roman comique* de Scarron. Mais, chose plus singulière encore chez un peuple qui aime passionnément les jeux scéniques, les comédiens sont méprisés, réputés infâmes et inadmissibles aux examens pour être regus mandarins; ils n'en reçoivent pas moins de fortes sommes, et jouissent d'une grande magnificence de costumes, dont ils ont conservé les formes antiques. Ils achètent des petits garçons qu'ils dressent à leur profession, et à qui ils confient les rôles féminins, car les femmes ne paraissent jamais sur la scène, et les rôles de la comédie sont remplis par des acteurs tartares. La mise en scène est tout à fait grossière. Cependant le théâtre et les décorations sont ordinairement peints de couleurs très-brillantes, et les Chinois ont un talent tout particulier pour produire des effets très-heureux par le contraste des couleurs.

Ce fut, dit-on, vers l'an 720 de notre ère que l'art dramatique commença de fleurir en Chine. Les ouvrages qui nous sont parvenus de cette époque témoignent, malgré leur naïveté, d'un sentiment poétique plus développé que celui qui traversait alors les infimes essais de la littérature européenne, envahie par la barbarie. C'est généralement à l'empereur Hiouen-tsong, de la dynastie des Tang, qu'on attribue la gloire d'avoir élevé le premier monument dramatique digne de ce nom, honneur qui a été revendiqué aussi par Wen-ti, fondateur de la dynastie des Soui (l'an 581 après J.-C.). Hiouen-tsong, qui par bonheur jouait de la flûte traversière, conçut le premier l'idée d'une alliance entre la musique et le drame. La tradition dit à son intention: « La connaissance des tons a des rapports intimes avec la science des gouvernements, et celui-là seul qui comprend la musique est capable de gouverner. » Avis à nos gouvernants: qu'ils se fassent bien vite un peu plus chinois; notre bonheur est à ce prix peut-être, et leur renommée aussi. Hiouen-tsong, qui gouvernait ses sujets en jouant de la flûte, fut un beau jour renversé, il est vrai, par une révolte; mais il avait eu le temps du moins de fonder une *Académie impériale de musique*, dont il était devenu lui-même le directeur. Voici la traduction d'un passage des annales de la dynastie des Tang où cet événement est raconté: « Hiouen-tsong, qui connaissait à fond les principes élémentaires de la musique, aimait passionnément les chants appelés *sa-chie*. Il établit une Académie de musique dont les élèves furent au nombre de trois cents. Hiouen-tsong leur donnait des leçons dans le jardin des Poitiers. Si quelques élèves chantaient sans goût et sans mélodie, l'empereur, qui s'en apercevait sur-le-champ, recitait leurs fautes. Les jeunes filles du harem, au nombre de plusieurs centaines, furent attachées comme élèves à l'Académie. Elles habitaient la partie nord du palais. On établit dans la suite une seconde division, composée d'environ trente élèves. Dans ce temps, l'empereur visita le mont Lichan. L'impératrice Yang-Kouen-Ki, le jour anniversaire de la naissance de l'empereur, ordonna à la petite division d'exécuter des morceaux de musique dans le palais de l'immortalité. Alors les élèves se mirent à jouer des airs nouveaux. Comme ces airs n'avaient pas de noms particuliers, et qu'à cette époque les députés des provinces du midi virent offrir du *li-tchi* à

l'empereur, on les appela *parfums du li-tchi*. L'empereur aimait encore les tambours appelés *kic-kou*, et jouait avec talent de la flûte traversière. Il avait, à cause de cela, gagné l'affection des jeunes magistrats et des grands officiers, qui tous prenaient plaisir à disserter avec lui sur la méthode et les principes de la composition. Hiouen-tsong leur démontra qu'une symphonie dans laquelle on faisait concorder le son lugubre du tambour *kic-kou* avec le son des dix-huit instruments était supérieure aux plus belles symphonies de l'antiquité, et que celles-ci ne pouvaient pas soutenir le parallèle. C'était, il faut le dire, un véritable progrès que l'adjonction de ces instruments, dont les sons se rapprochaient pour la qualité de ceux du *kinn*. Les peuples de Kouien-ki, de Kao-Tchang, de Lieou-li et de l'Inde en faisaient usage. C'est pourquoi leur musique paraissait si animée et différait entièrement de la musique chinoise. La vingt-quatrième année *kai-yuen* (730 de notre ère), on présenta à l'empereur une troupe de musiciens des pays barbares. A la première année *thien-pao* (742 de notre ère), ces musiciens représentèrent devant la cour des pièces appelées *Yo-kho*. Tous les airs de ces pièces portaient des noms particuliers de pays. On disait les airs de *Leang-yueu*, de *Y-tcheou*, de *Kan-tcheou*, et, après ces représentations, l'empereur ordonna aux musiciens chinois de composer des pièces régulières, dans la partition desquelles on introduisit la nouvelle musique des peuples barbares.

L'histoire des premiers temps de l'art dramatique chinois se divise, selon M. Bazin, en trois époques distinctes. La première, qui est celle de la dynastie des Tang; commença en 720 et finit en 905. C'est l'époque des pièces dites *Tchouen-khi* ou représentation d'objets merveilleux, à la composition desquelles le mécanicien, nous dirions, nous le machiniste, avait plus de part que l'écrivain. La deuxième, celle des *Hi-kho*, va de 905 à 1123, durée de la dynastie des Soung. La troisième dure de 1123 à 1841, sous les Kin et les Youen. C'est l'époque des pièces dites *Tsa-khi* et *Youen-pen*. Dans les *Hi-kho* et les *Tsa-khi*, on trouve un personnage principal chantant le récit de l'action. On distingue dans les Youen-pen cinq personnages ou rôles différents, et, comme la fable y est peu compliquée, tout est sacrifié à la partie lyrique.

Nos règles dramatiques sont inconnues ou négligées dans le théâtre chinois: la distinction des genres n'y est pas établie; toutes les différences qu'on y aperçoit proviennent du choix des sujets, des situations gaies ou tristes, du caractère et des mœurs des personnages, d'une distinction plus ou moins noble. Le comique y a toujours été employé depuis plusieurs siècles. L'unité de temps et celle de lieu ne sont pas observées, et dans les grandes pièces on voit fréquemment, comme dans nos vieux mystères, un acte se passer dans le ciel, un autre sur la terre. Le lieu de la scène change à tout moment; les tableaux se succèdent, embrassant toute la vie du héros, et l'action est consacrée à durer quelquefois quarante ou cinquante ans. Chaque pièce régulière se compose de quatre coupures ou actes (*tché*), et est souvent précédée d'une ouverture (*sié-tseu*), sorte d'introduction ou de prologue, dans lequel les principaux personnages viennent débiter leurs noms, exposer le sujet ou raconter les événements antérieurs qui peuvent intéresser l'auditeur. Les personnages sont empruntés à toutes les classes de la société; on y rencontre même des divinités, associées dans toute la liberté de l'art avec le commun des martyrs. La poésie chinoise veut que toutes ces pièces aient un but moral: suivant les auteurs chinois, l'objet qu'on se propose dans un drame sérieux est de présenter les plus nobles enseignements de l'histoire aux ignorants qui ne savent pas lire, et d'après le code pénal de la Chine, l'objet des représentations théâtrales est d'offrir sur la scène des peintures vraies ou supposées des hommes justes et bons, des femmes chastes et des enfants affectueux et obéissants, qui peuvent porter les spectateurs à la pratique de la vertu. « Les Chinois considèrent, et avec raison, l'obscurité comme un crime, et un de leurs écrivains assure que ceux qui se sont permis des pièces de ce genre sont punis dans l'autre monde, et que leur expiation durera aussi longtemps que leurs pièces se joueront sur la terre. Aussi le théâtre chinois, malgré le fréquent emploi des courtisanes comme personnages dramatiques, est-il ordinairement très-chaste. L'Anglais Barrow prétend cependant qu'on y applaudit toutes sortes d'indécences. Une curiosité de ce théâtre, c'est le personnage qui chante, personnage en dehors de l'action principale, chargé, toutes les fois que les catastrophes arrivent, d'exciter l'émotion par ses plaintes, que le langage est une symphonie musicale; il remplace le chœur du théâtre grec. Les acteurs chantent aussi par intervalle, et particulièrement quand ils sont censés agités par de grandes passions; alors la musique les accompagne, quelquefois d'autres voix les secondent. Dans les pièces jouées en présence de lord Macartney, le dialogue était un récitatif accompagné par plusieurs instruments; chaque pause était remplie par un grand fracas; les acteurs portaient le costume des temps où avaient vécu les personnages qu'ils représentaient. Les Chinois ont aussi des ballets et des pantomimes; ils font usage de masques, mais dans les

CHIN

CHIN

CHIN

CHIN

ballets seulement, et encore les acteurs chargés des personnages les plus odieux, voleurs, assassins, etc., sont-ils les seuls qui en portent. Le genre que nous appelons *vaudeville* ne leur est pas inconnu, et les bourgeois de Pékin applaudissent volontiers certaines pièces légères émaillées de couplets où abondent les mots à double entente, les coq-à-l'âne et les calembourgs. Ajoutons que l'esprit de ces pièces nous paraît un peu lourd, un peu chargé d'opium. Est-ce parce que nous n'en saisissons pas toujours l'à-propos?

Le plus fécond des écrivains dramatiques chinois est Kouan-han-king, dont il est resté une douzaine de drames et comédies d'intrigues, et la plus célèbre de leurs collections de pièces est la *Yuen-jin-pé-tchong* (les Cent drames de la vie des Mongols), qui appartient à la fin de la troisième époque; c'est de là qu'ont été tirées la plupart de celles que nous connaissons, notamment le *Tchao-tchi-kou-eul* ou le *Petit Orphelin de la famille de Tchao qui se venge d'une manière palatane*, drama historique en prose et en vers de Ki-kiun-tsiang, qui a fourni à Voltaire, sur une traduction fort incomplète du Père Prémare, le sujet de sa tragédie *l'Orphelin de la Chine*; M. Stanislas Julien en a donné une version exacte (Paris, 1834), qui a permis à Hippolyte Lucas de dire que, « quelle que soit la simplicité de certains détails, le drame primitif surpasse la pièce française par l'énergie et par la vérité. » Dans le genre historique, nous citerons : le *Pi-pa-ki* ou *l'Histoire du luté de Kao-tong-king*, représenté à Pékin en 1804, avec les *Changins dans le palais de Han*, par Ma-tchi-youén. On donne le nom de *tao-se* à des drames où sont mises en scène les superstitions chinoises, toutes sortes d'aventures merveilleuses et de situations plaisantes. A cette catégorie de productions appartiennent : la *Transmigration de Yo-tchéou*, satire de la métempsychose, par Yo-pé-tchoué; le *Pavillon de Yo-yang*, le *Sommeil de Tchou-po*, et le *Songe de Lu-thong-yin*, par Ma-tchi-youén; le *Mai d'amour*, et *Tchao-méi-tchiou*, ou la *Soubrette accomplie*, par Tchong-té-hoéi; la *Courisane Liéou*, par Yan-king-hien; *l'Histoire du caractère jin*, par Tchong-ting-yu; *Parlons-nous des comédies de caractère*, telles que : *Khan-tsiang-nou* ou *l'Avare*, traduit en français par M. Stanislas Julien, et dont nous avons rendu compte à son ordre (V. AVARE [R.]); *l'Enfant prodige*, par Thsin-kién-fou; *Jin le fanatique*, par Ma-tchi-youén; le *Libertin*, où l'on voit figurer une sorte de don Juan; *Les comédies d'intrigue*, que défrayaient assez ordinairement les courtisanes, n'offrent pas toujours des plaisanteries d'un goût irréprochable, telles sont : le *Mari qui fait la cour à sa femme*, par Ché-kiun-pao; le *Gage d'amour*, et les *Secondes noces de Wei-kao*, par Kia-meng-fou; le *Mariage forcé*, le *Mérite de jade*, la *Courisane savante*, la *Courisane sauvée*, le *Pavillon de plaisance*, par Kouan-han-king; la *Fleur de poirier rouge*, par Tchong-tchéou-king; le *Mariage d'une religieuse*, par Ché-tseu-tchang; *l'Histoire du peigne de jade* et les *Amours de Siao-tchouan*, par Kin-tchong-ming; *l'Inscription de Tsién-fou*, par Ma-tchi-youén; *l'Académicien amoureux*, par Tai-tchen-fou; *l'Histoire de la pantoufle laissée en gage*, par Tseu-touan-king; le *Pavillon*, par Yang-hien-tchi; les *Amours de Yu-you*, par Wou-han-tchi; *Tchao-méi-tyang* ou les *Intrigues d'une soubrette*, etc. Les drames domestiques roulent sur les événements de la vie ordinaire, et peignent le plus souvent les mœurs du peuple. Il s'y trouve des situations émouvantes, et qui peignent les mœurs intimes de la nation. Nous citerons : le *Vieillard qui obtient un fils*, par Wou-han-tchi; le *Sacrifice de Fan* et de *Tchang*, par Kong-ta-young; le *Déroulement de Tchao-li*, par Thsin-kién-fou; *Yen-tching vendant du poisson*, par Li-wen-wéi; le *Tourbillon noir*, par Kaou-wen-siéou; *l'Enseigne à tête de tigre*, par Li-tchi-fou; les *Amours de Pé-lo-tchi*, par Ma-tchi-youén; les *Amours de Lo-li-tang* et le *Zénique confondu*, par la courisane Tchong-tchéou-king; le *Condamné qui retourne dans sa prison*, par Li-tchi-youén; le *Jugement de Song-kiang*, par Kiang-tsin-tchi; la *Réunion du fils et de la fille*, par Yang-wen-kouéi; *Ho-lang-tan* ou la *Chanteuse*, sans nom d'auteur, dirigé contre les courtisanes qui apportent un grand trouble dans les ménages, et font un tort considérable aux femmes légitimes, etc. Peu de pièces parmi les drames mythologiques, sortes d'opéras-ées, sont restées à la scène chinoise. On en compte cependant quelques-unes : les *Métamorphoses*, de Kou-tseu-king; la *Déesse qui pense au monde*, de Kia-tchong-ning; le *Roi des dragons*, de Chang-tchéou-hien; la *Nymphe amoureuse*, de Li-hao-kou; *Tchang l'anchorette*, de Outchang-king; la *Grotte des pêcheurs*, de Wang-tseu-y. Rappelons enfin certains drames tirés des causes célèbres, et que l'on pourrait, par cela même, appeler judiciaires, tels que le *Songe de Pao-kong*, et *Toung-po* ou le *Ressentiment de Teou-wo*, de Kouan-han-king; *l'Histoire du cercle de craie*, qui rappelle l'histoire du jugement de Salomon, par Li-hing-tao, traduit par Stanislas

Julien (Londres, 1839); le *Maot*, par Mong-han-king; le *Bonnet de Liéou-ping-youén*; Sun-tchong-tchang; la *Fleur de l'arrière-pavillon*, par Tchong-ting-yu; *l'Innocence reconnue*, par Wang-thong-wen; le *Petit pavillon d'or*, par Wou-han-tchin. Certains drames, qui ne sont guère que des romans dialogués, ont été quelquefois classés dans ce dernier ordre de littérature; tel est le *Sy-nan-ki* ou *Pavillon d'Occident*, de Wan-chi-fou, chef-d'œuvre dont le succès dure encore.

Les plagiaires sont très-communs à la Chine. Un savant critique en a fait la remarque : « Les auteurs dramatiques chinois, dit M. Charles Magnin, de l'Institut, ne se font pas un grand scrupule d'emprunter et de copier aux autres non-seulement des situations, mais des parties entières de dialogues, dont ils varient à peine l'expression. » C'est ainsi que Ki-kiun-tsiang, l'auteur du *Tchao-tchi-kou-eul*, dont Voltaire a fait *l'Orphelin de la Chine*, a pris au grand historien chinois Sse-ma-thsien, sans y rien ajouter, son émouvant récit, et qu'il a emprunté à la *Boîte mystérieuse*, drama d'un anonyme, une foule de situations sans en perfectionner aucune.

On peut consulter avec fruit sur le théâtre chinois les savants travaux de de Guignes, *Revue de la littérature chinoise*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. XXIV, XLII, et XLIII); de Abel-Rémusat, *Essai sur la langue et littérature chinoises* (Paris, 1811, in-8°); Bazin, *Théâtre chinois* (Paris, 1838, 1 vol. in-8°); et le *Siècle des Youén* ou *Tableau historique de la littérature chinoise*, dans le *Journal asiatique* de 1850 et 1851. Voyez aussi les préfaces des diverses traductions de pièces chinoises plus haut, de M. Stanislas Julien et Bazin.

Indépendamment de cette colossale littérature morale, philosophique, historique, philologique et poétique, les Chinois possèdent encore une immense quantité d'ouvrages sur la médecine, l'histoire naturelle, l'astronomie, l'uranographie, la géométrie, l'agriculture, l'art militaire, le peinture, etc. et toutes les branches de la technologie et de la mécanique. Ils ont, en particulier sur la culture du mûrier et sur l'élevé des vers à soie, sur la fabrication de la porcelaine, etc., d'excellents traités, que Stanislas Julien et autres ont fait connaître en Europe par des extraits. Comme encyclopédie de botanique et de matière médicale, il faut citer le *Péou-tchou-king-mou*, en 40 vol., avec planches, composé par Li-tchi-tchin, et souvent réimprimé au frais de l'empereur. Le nombre des encyclopédies universelles, la plupart d'une étendue colossale, est aussi fort considérable. Nous citons en mentionnant par titres à celle de Ma-tou-lin (1300 de notre ère), intitulée : *Wen-tien-tong-khao*, c'est-à-dire *Recherche exacte des anciens monuments*, qui offre une source des meilleurs matériaux pour l'étude approfondie de l'empire chinois et des pays voisins, depuis les temps les plus reculés, et sous les rapports les plus divers. Un sinologue enthousiaste a dit de cet ouvrage que, quand même la littérature chinoise ne nous en offrirait pas d'autres, celui-là seul mériterait qu'on apprît le chinois pour le lire.

Les Chinois possèdent sur l'histoire de leur littérature un grand nombre d'ouvrages plus ou moins étendus; ce ne sont cependant que des travaux insuffisants, et qui se bornent le plus souvent à des indications bibliographiques et à des études critiques. On peut dire qu'il n'existe pas encore d'histoire de la littérature chinoise. Le seul essai que l'on puisse citer en ce genre, essai bien insuffisant, et qui du reste ne prend pas à un rang plus relevé, c'est l'ouvrage allemand de Schott intitulé : *Esquisse d'un tableau de la littérature chinoise* (Berlin, 1854).

B.-arts. I. ARCHITECTURE. En Chine, l'architecture a conservé, depuis les temps les plus reculés, des caractères qui la distinguent complètement de celle des autres pays. Les archéologues, qui ont la prétention d'expliquer les origines de toutes choses, assurent que les premiers édifices élevés par les Chinois furent construits sur le modèle des tentes mobiles qu'habitait primitivement ce peuple pasteur. De Paw, Quatrième de Quincy, Hope et beaucoup d'autres savants ont cherché à démontrer les analogies existant entre les constructions chinoises et les demeures mobiles des peuples pasteurs. « Les nombreux piliers de bois, sans bases et sans chapiteaux, qui supportent le plafond des édifices chinois, dit Hope, représentent les pieux primitifs. Les toits qui, de ces piliers, semblent projeter au loin leur dos et leurs côtes, et conservant la forme convexe, sont les peaux et les étoffes pliantes étendues sur les cordes et les bambous. Dans les pointes recourbées qui bordent ces toits, nous voyons les crochets qui retenaient les peaux déployées. Enfin, dans l'étendue, le peu de hauteur et l'agglomération des différentes parties, nous reconnaissons tout le caractère distinctif de ces habitations de ces pasteurs dont les Chinois sont descendus. Les maisons chinoises semblent attachées à des pieux qui, plantés en terre, auraient fini par y prendre racine et par s'immobiliser. Les palais ressemblent à un certain nombre de tentes réunies; les pargodes elles-mêmes, les tours les plus élevées, ne sont rien autre chose que des tentes amoncelées, empilées, pour ainsi dire, l'une sur l'autre, au lieu d'être placées côte à côte.

Toute agglomération de maisons, depuis le plus petit village jusqu'à la résidence impériale, à Pékin, ne présente dans sa distribution que l'image d'un camp, et, quand lord Macartney, après avoir traversé tout l'empire de la Chine dans sa plus grande étendue, de Canton à la grande muraille, fut arrivé aux confins de la Tartarie et regarda par l'empereur dans une véritable tente, à peine put-il apercevoir une différence entre cette dernière et les milliers d'édifices qu'il avait vus. « Quels que soient les modèles dont ils se sont inspirés, il est bien certain que les constructeurs chinois se sont proposé avant tout de donner à leurs bâtiments les proportions les plus sveltes et les plus légères, et qu'ils n'ont pas craint de sacrifier la solidité pour atteindre ce résultat. Ils ont su, d'ailleurs, tirer un excellent parti des matériaux qu'ils avaient sous la main, et ils ont fait preuve, dans la décoration de leurs édifices, d'une fécondité d'imagination vraiment inépuisable. « Les constructions chinoises, dit M. Balthazar, sont plus remarquables par leur aspect gracieux que par le grandiose de leurs dimensions. Elles tendent toujours vers la forme pyramidale, et se composent, pour la plupart, de plusieurs étages de toits, dont les angles sont relevés et ornés de cloches ou de figures fantastiques. Leurs colonnes sont de bois presque toujours et appuyé sur une base de pierre; leur extrémité supérieure, au lieu d'avoir un chapiteau, est traversée par des poutres. Les murs sont revêtus de briques séchées ou cuites et vernissées. Les toiles des toits sont demi-cylindriques. Quant à l'appareil dont les Chinois se servent, c'est à proprement parler l'emplecton des Grecs; ils n'emploient que des matériaux de poids légers. En général, tous les édifices sont peints et produisent un effet charmant. »

Les villes chinoises sont construites d'ordinaire avec une symétrie parfaite. Pékin, la capitale de l'empire, présente quatre villes bien distinctes, établies d'après un plan général : elles ont pour régulateur un immense axe commun allant du midi vers le nord, suivant une ligne méridienne. Toutes les rues et les côtes des places importantes sont dirigées à angle droit, les uns du nord au sud, les autres de l'orient à l'occident. Aucune capitale des deux mondes, d'une étendue comparable, ne présente dans son ensemble une pareille régularité. Des places et des boulevards immenses sillonnent les quatre cités, où l'on rencontre aussi de nombreux canaux et de vastes pièces d'eau. Les enceintes sacrées et les palais impériaux occupent un espace considérable. L'enceinte consacrée à l'adoration du Maître du ciel n'a pas moins de 1,600 m. de longueur sur une largeur à peu près égale. Des ombrages magnifiques entourent une place qui a 1,900 m. de long sur 1,200 m. de large, qui renferme un autel où l'empereur vient offrir, au nom de son peuple, les actions de grâces au Maître du ciel. Cet autel, aussi simple que majestueux, se compose de trois tours pleines, circulaires et superposées : la tour supérieure a 60 m. de circonférence; la tour intermédiaire a 90 m., et la tour inférieure 120 m. Des escaliers tournants extérieurs, composés de longues marches en marbre blanc, conduisent à la plate-forme de chacune des tours. Les plates-formes sont également pavées de marbre blanc et couronnées par de hautes balustrades. A quelque distance de ce superbe monument, on voit un autre autel également circulaire et à trois étages, mais beaucoup plus petit et que surmonte un temple rond entouré de colonnes. La résidence impériale est formée par une vaste agglomération de palais, plus remarquables par le nombre considérable des appartements qu'ils présentent et le luxe excessif de leur décoration intérieure, que par l'élegance de leur construction. Nous ne pouvons mieux faire, pour en donner une idée, que de reproduire la description humoristique adressée au *Moniteur* par M. Fauchery, qui pendant la suite des troupes franco-anglaises, en 1860 : « L'extase n'est guère permise là où l'incurie et le mauvais goût président; vous ne pouvez faire un pas à travers les splendeurs chinoises, sans que le regard ne soit blessé par la façon grossière, maladroite, sans art, dont les objets d'un luxe inouï sont disposés. Vous traversez des successions de salles immenses flanquées à droite et à gauche de petits réduits desquels on ne s'explique pas toujours la destination, de longs couloirs qui devraient être des issues de dégagement et ne sont que des impasses, et dans les salles, les réduits, les couloirs, vous ne vous heurtez qu'à des trésors de l'antiquaille la plus réjouissante; des entassements monstrueux faits de porcelaines du beau temps de Nankin, de vases et de brûle-parfums de hauteur d'homme en argent et en or massif, des derniers émaux cloisonnés du xv^e et du xviii^e siècle, de boîtes, de meubles et de casses de toutes formes, de toutes dimensions, en laque rouge de Pékin, si rare aujourd'hui et si recherché des collectionneurs, de jades verts et blancs façonnés de mille manières, de dentelles, d'ivoires, d'agates et de corail, de festons de bois de santal, de racines de fusaï-fou, de bronzes de Canton, de perles de Ceylan et de Jolo grosses comme des noisettes et semées partout! Et que de morceaux de petits riens encorés, de valeur inappréciable, de nomenclature impossible, échafaudés du sol au pla-

fond dans les superpositions les plus incohérentes et les plus grotesques... Vous gâchez là une telle indigestion de curiosités, que c'en est fait à jamais de la vénération dans laquelle vous les teniez avant... Certes, chacun de ces objets d'art, de ces bibelots, pris isolément et en dehors de la valeur toujours très-précieuse de la matière, devrait encore exciter l'admiration soit par l'élegance de la forme, soit par l'étrangeté du dessin; mais noyé dans un amas sans nom, étouffé, écrasé par ses voisins qui eux-mêmes portent tout un monde, sans air, sans fond, sans cadre, ces conditions si indispensables à l'effet, il perd la meilleure partie de ses avantages artistiques et ne forme plus lui-même, comme tous les autres, que partie intégrante d'une masse compacte et dénuée de tout prestige séducteur... Bref, lorsque vous sortez de Haï-Tien, cette huitième merveille tant chantée par les poètes de l'entourage céleste, vous emportez une violente migraine et le souvenir vague d'une Babel... plantée la tête en bas! Maintenant, à proprement parler, Haï-Tien (lieux élevés) ne désigne pas un palais, mais trente palais au moins, parfaitement distincts et dispersés sur une surface de 10 kilom. carrés. Yuen-Ming-Yuen (jardins splendides) est le nom du parc dans lequel sont distribuées ces résidences affectées à l'empereur et à sa cour. Les architectes et les dessinateurs chargés de l'arrangement de ces lieux ont tiré parti des mouvements naissants du terrain, situé au pied du contre-fort de la magnifique chaîne de montagnes qui borne d'un majestueux hémicycle le nord et l'ouest du Pé-Tchéli, pour isoler chacun des bâtiments et ses dépendances, en l'enfermant dans une enceinte de petites collines boisées de sapins et de hêtres. Abrités par ces hautes futaies, les toits apparaissent à peine, et d'aucun point il n'est permis de bien apprécier l'importance du domaine royal. Les Chinois, au loig, ont horreur des vastes horizons, et ils croient ne pouvoir jamais trop restreindre le cercle qu'ils ont le coutume de tracer autour de chez soi. Ces habitations primitives, perdues sous les sombres feuillages, ne peuvent donc être jugées dans leur ensemble, et, au resto, elles y perdent guère : presque toutes sont des constructions carrées, en briques, dépourvues de toute ornementation sculpturale, et dont le plus grand nombre menacent ruine. Elles sont exhaussées du sol par une base de marbre granitique haute de 2 m. et formant en saillie une galerie qui contourne l'édifice dans lequel elle donne accès par trois marches flanquées aux extrémités de lions en bronze, de phénix, ou, le plus souvent, de dragons à cinq griffes, ces emblèmes de la toute-puissance en Chine. Ces palais communiquent entre eux par des chemins étroits et tortueux qui reviennent bien des fois sur eux-mêmes avant que d'aboutir, ou bien encore par des ruisseaux aux contours sans fin, et dont les rives se relient par des ponts de marbre blanc jetés de distance en distance. Vers le centre, deux lacs, d'environ 3 kilom. de circonférence, reçoivent le trop-plein des cours d'eau qui coulent dans toutes les directions; se divisent à l'infini et font du parc un véritable labyrinthe aquatique. Somme toute, on ne saurait accorder à ces lieux de délices, dont nous n'avons pu apprécier tous les enchantements intimes, mais dans lesquels nous n'avons rencontré ni un brin d'herbe, ni une fleur, que le luxe d'une physionomie plus étrange ne pittoresque et celui d'une dépense d'imagination beaucoup trop féconde dans l'arrangement d'une nature qui, toute rebelle qu'elle était peut-être, eût fait tout aussi bien, laissée à son propre essor. « Parmi les nombreux palais de la résidence impériale, il en est un dont l'architecture n'a absolument rien de chinois : c'est un palais Louis XV, un palais rocaille, Trianon, Lucienne ou Marly, choisissez! Un témoignage d'aussi haute sympathie payé à la France par le peuple le plus excentrique du monde ne pouvait démentement se produire qu'à l'époque où nous-mêmes, par nos mœurs, nos arts, notre morale et notre politique, nous tendions à ressembler beaucoup à des Chinois. L'exécution de cette fantaisie Pompadour a été dirigée, dit-on, par un des pères jésuites de la mission que nous élimes à Pékin vers la fin du xvii^e siècle, et qui sut s'y faire une position si importante auprès de l'empereur qui gouvernait alors. Vous y retrouveriez assez fidèlement reproduit le souvenir de ces ornements dont notre architecture était si prodigue : les guirlandes enroulées aux fûts des colonnes, les festons aux chapiteaux, les chars remplis d'amours bouffis courant autour des corniches, les dieux et les déesses de l'Olympe souriant dans des charnelles... Tout cela est bien un peu rempli d'anachronisme, tronqué, bâtarde; souvent les sourires ne sont que des grimaces, les grâces que des contorsions, et le bel Hercule flétri aux pieds de la sentimentale... « Ce singulier palais est une exception, une étrange parmi les monuments de la Chine. Les palais des mandarins et des autres grands personnages, que l'on voit dans les diverses grandes villes de l'empire, sont à peu près

134

CHIN

taillés sur le même modèle que ceux de Pékin. Ils se distinguent des autres habitations par leur grandeur et les couleurs éclatantes de leurs façades. D'ordinaire, ceux des principaux mandarins sont précédés de mâts vénitiens d'une grande hauteur, auxquels flottent des banderoles à fond jaune, figures de la puissance impériale. Le palais habité par le premier magistrat de Shang-Hai a sa cour d'honneur décorée de figures de lions, de dragons et d'autres êtres symboliques; au fond de cette cour est un premier corps de bâtiment qui occupe toute la largeur et qui contient la grande salle des cérémonies avec des salons latéraux; au delà est une seconde cour avec un second corps de bâtiment où sont logés les visiteurs officiels; plus loin encore, troisième cour et troisième corps de bâtiment affecté à la résidence du premier magistrat et de sa famille. Les maisons des particuliers ont leurs dimensions réglées par les lois, conformément au rang et à la condition du propriétaire; elles ont un ou deux étages; ceux-ci sont séparés par un toit qui n'est qu'une sorte d'avent servant de couverture aux colonnes du péristyle. La façade qui regarde la rue n'a d'autre ouverture que la porte, devant laquelle on met une natte ou un écran pour empêcher les passants de voir ce qui se passe dans l'intérieur. Les appartements sont dallés en marbre de diverses couleurs. La cheminée est une luxueuse qu'on ignore en Chine, dit M. Fauchery. Elle est remplacée par une espèce d'estrade d'environ 2 m. de large sur 4 m. de long, construite en terre et dont la plate-forme, recouverte de nattes ou de couvertures, sert de lit où peut coucher la famille entière. Chez les gens misérables, ce meuble constitue à lui seul la partie la plus claire du mobilier, et, pendant la saison d'hiver, le personnel qui s'y tient constamment groupé y boit, mange, travaille et dort. Dans les habitations un peu confortables, on trouve des lits garnis et des sièges en bambou, des tabourets et des fauteuils en bois qui n'ont pas de capitonnage, mais dont les dossiers et les bras sculptés ne manquent pas d'élegance, des tables larges d'un pied de toutes les hauteurs et de toutes les longueurs, d'immenses armoires dont les panneaux de bois sont recouverts d'un de ces admirables vernis dont les Chinois ont le secret et offrent une multitude de petites figurines dessinées au trait dans les attitudes les plus bizarres.

Les temples chinois n'ont pas en général une bien grande étendue; ils ne comprennent qu'une seule salle, nommée *ting*. Partout la négligence et l'oubli conspirent avec le temps contre les anciennes pagodes, dit M. Fauchery. Bien que ces monuments offrent par l'ensemble la même uniformité d'aspect, dans ces ans de pierres grises disposés en colonnes et coiffés invariablement du toit pointu aux pentes profondément évidées dont les courbes élégantes se projettent en avant d'une façon quasi aérienne et rappellent à peu près la forme que nous donnons en Europe au chaume chinois, on retrouve les traces des détails les plus curieux : des fragments de frises fouillées à un pied de profondeur dans le gruit et où les personnages les plus étranges surgissent de l'épanouissement de fleurs gigantesques; où les animaux fantastiques, les dragons, les chimères, les salamandres, les hippocentres se déroulent en chapelet continu; où des fûts des colonnes et s'élançant en spirale de la base au sommet dans les attitudes et les contorsions les plus impossibles; où, dans des enchevêtrements sans nom, le bois se mêle à la pierre, le bronze court en festons au creux des nervures, et souvent les couleurs les plus crues et les plus disparates viennent encore ajouter au décor d'un sensé d'un cauchemar tout rempli de grimaces. Quant aux idoles qui peuplent ces édifices, le nombre en est si grand que les bonzes eux-mêmes, voués à leur culte, ne sauraient les nommer toutes.

L'île de Fou-Tho, une des îles Chousan, est la propriété d'une congrégation particulière de prêtres du Bouddha qui s'y est établie vers l'an 550 de notre ère pour se vouer exclusivement au culte de Kouan-Ynn, déesse chinoise de la miséricorde. Les pagodes et les couvents y fourmillent. Figurez-vous, dit encore l'écrivain que nous venons de citer, l'assemblage d'une quantité à peine croyable de temples de toutes formes et de toutes dimensions, superposés les uns au-dessus des autres, suivant la configuration des montagnes, et bâtis dans les anfractuosités des rochers, à l'ombre du célèbre figuier de l'Inde, dont la solennelle majesté n'est certainement surpassée par la beauté d'aucun arbre dans le monde. On est conduit d'un sanctuaire à l'autre par des allées étroites et escarpées, mais tenues avec une propreté remarquable et protégées soit contre le soleil, soit contre les violences du vent du large, par des bouquets de bambous... Sur la déclivité d'un précipice, dans une sorte d'immense cavernes ouverte largement d'un côté, vous voyez s'étendre un vaste temple n'ayant dans la direction de l'ouest rien qui puisse ressembler à une cloison ou une porte, mais simulant toutes les proportions d'un grandiose portique et supporté par trente-deux colonnes de gruit, toutes d'une seule pièce et hautes d'un moins 23 pieds. Le toit de cette splendide demeure de la divine Kouan-Ynn, composé de tuiles d'un beau jaune, brille aux rayons du soleil, comme s'il était couvert d'or, relevé qu'il est encore par

CHIN

des arabesques en relief représentant une foule d'animaux fabuleux, et garni de tous côtés d'une véritable dentelle en marbre blanc dont les dessins, aussi gracieux qu'inconnus à tout autre pays que la Chine, sont dignes d'exciter la plus vive admiration de tout véritable artiste. Regardez ensuite les sommets des colonnes découpées en branches d'arbre entrelacées, et qui, rejoignant les uns aux autres par des guirlandes de fruits et de fleurs, également en marbre blanc, soutiennent le toit tout entier, posé dessus avec une légèreté et une délicatesse infinies. Et puis, tout à l'encontre de la façade, vous voyez plusieurs arbres dépassant à peine la hauteur du toit et dont les feuilles, d'un vert sombre, ainsi que de grosses fleurs d'un rouge pourpre très-foncé, rendues transparentes par la lumière, entourent, comme de festons naturels, l'entrée du sanctuaire... Dans le fond du temple, vous apercevez une statue colossale, on dirait toute d'or, assise sur une estrade garnie de fleurs et des plus riches étoffes. Des deux côtés de cette espèce de trône de Kouan-Ynn, il y a deux rangées de dieux représentant toutes les divinités de l'enfer et du royaume des ombres. Ils sont au nombre de quatre-vingt-quatre, tous en argile dorée, de grandeur naturelle, les yeux et les bras tournés vers la déesse.

Les alentours du temple de Kouan-Ynn sont des plus pittoresques : ce ne sont que grottes, kiosques ornés des plus jolies lanternes, ombragés par les plus beaux arbres, couvents et chapelles dont les parvis sont ornés de sentences découpées ou peintes en grands caractères rouges, du genre de celui-ci : « La vie n'est qu'un rêve qui ne se réalise jamais. » — « La vraie sagesse consiste à ne jamais rien espérer. »

Outre les temples proprement dits, la plupart des grandes cités chinoises possèdent des édifices religieux d'une forme particulière, que les indigènes appellent *taas*, et auxquels les étrangers donnent communément le nom de pagodes. Les *taas* sont des tours polygonales très-élancées, divisées en étages dont le nombre mystique est toujours impair et qui vont en diminuant de diamètre; chacun de ces étages est muni d'une galerie extérieure avec balustrade à jour, et d'une corniche sur laquelle s'appuie un toit concave. Le *taa* le plus célèbre est celui de Nankin, si connu sous le nom de *Tour de porcelaine* et qui a été érigé au rang des merveilles du monde. Les historiens chinois font remonter l'érection de cet édifice au III^e siècle de notre ère et assurent qu'il a coûté des sommes d'argent qui reviendraient, pour le poids, à 15 millions de francs. Au X^e siècle, il fut détruit en partie par un incendie, et l'on consacra dix-neuf ans à le réédifier. Les tours de ce genre, il y a quelques années, sont les coups de l'insurrection tai-ping. Cette tour, qui avait neuf étages, nombre correspondant à celui des incarnations de Wischnou, mesurait à sa base près de 30 m. de diamètre et avait 107 m. de hauteur, y compris une espèce d'aiguille de 27 m., qui la dominait. Le plan de l'édifice était hexagonal. Les murailles intérieures étaient revêtues de briques ou tuiles blanches vernies, offrant en relief une effigie du Bouddha richement dorée. On comptait par étage plus de deux cents de ces figures, et l'édifice entier présentait au moins deux mille. Les statues bizarres des divinités bouddhistes étaient placées dans des niches, les unes à la hauteur des balcons préparés pour chaque étage, les autres ménagées dans le contour des escaliers. A mesure qu'on s'élevait, non-seulement chaque étage diminuait de diamètre, mais la hauteur des étages et la saillie des toits concaves diminuaient en suivant la même proportion. Cette harmonie des rapports entre les diverses parties réussissait la régularité à l'élégance. Ce serait une erreur de croire que la tour de Nankin eût ses murs entièrement formés de porcelaine : le corps de l'édifice était composé d'épaisses briques d'argile très-cuites, colorées à l'extérieur en vert, en jaune, et rouge, en blanc; le vernis était la couleur dominante, non-seulement sur la surface extérieure des murs, mais sur les tuiles vernies qui couvrent les toits. Du sommet de la tour descendaient des chaînes de suspension auxquelles étaient fixées soixante-douze cloches; quatre-vingt autres cloches étaient attachées à l'angle des toits des divers étages. Pour peu que le vent agitât l'atmosphère, ces cloches faisaient entendre des sons multiples, dont la bizarre harmonie s'emparait vivement des imaginations, dans le silence des nuits. Lors des solennités de la ville, on illuminait l'édifice avec cent quarante-quatre fanaux suspendus aux ouvertures des balcons de chaque étage, ainsi qu'aux angles des toits. Une autre pagode très-vaste et très-rénomée est celle de Sou-tcheou-fou, construite au X^e siècle; elle mesure à sa base 93 m. de circuit; elle avait originellement onze étages, mais on en a supprimé deux au siècle dernier. Dans la même ville, on voit deux grandes pagodes bâties à 6 m. seulement l'une de l'autre. A Ning-po, une pagode hexagonale, à sept étages, érigée vers le milieu du VIII^e siècle, a subi une déviation très-sensible analogue à celle de la tour penchée de Pise.

Parmi les monuments chinois, il faut citer encore les *portes d'honneur*, espèces d'arcades de triomphe érigées à la mémoire des empereurs, des princes, des lettrés, des mandarins et de tous ceux, hommes ou femmes, qui ont

CHIN

rendu des services au pays. Ces monuments, construits le plus souvent en bois et quelquefois en pierre, sont percés d'une ou de plusieurs baies, et sont coiffés d'un toit concave. Ils sont embellis par des sculptures, et l'on a reçu semble attester, quoique avec un excès d'hyperbole, une très-haute antiquité : on n'a pas craint de les nommer le *Pont des dix mille années*. Sa longueur, dit-on, n'est pas moindre de 600 m. Il présente cinquante piles en maçonnerie, portant d'énormes tables de gruit qui vont d'une pile à l'autre. Le pont de Tsing-tcheou a 1,120 m. de longueur; les piles, éloignées de 15 m. les unes des autres, sont reliées également par des tables monolithes. Il existe aussi des ponts construits sur des arches ou voûtes. Quelques-uns, comme celui de la province de Kiang-Nan, sont ornés de portes d'honneur. D'autres, comme ceux de King-tcheou-fou, dans la province de Ssé-tchouan, sont formés de pièces de bois suspendues au moyen de fortes chaînes en fer et servant à réunir les rives abruptes d'un torrent; le pont de la province de Ssé-tchouan, construit en 1700 au-dessus de la rivière Lou, n'a pas moins de 31 m. d'ouverture; suivant l'usage chinois, il n'est pas destiné aux voitures, et n'a que 3 m. de longueur.

L'art des jardins est très-avancé en Chine : autour des palais et dans les environs des grandes villes sont des jardins peuplés des plantes les plus rares et des arbrisseaux les plus curieux. Les arbres sont taillés fréquemment en formes fantastiques, en imitation de vases, d'animaux même et surtout de cerfs. Les jardins sont formés de pièces de bois suspendues au moyen de fortes chaînes en fer et servant à réunir les rives abruptes d'un torrent; le pont de la province de Ssé-tchouan, construit en 1700 au-dessus de la rivière Lou, n'a pas moins de 31 m. d'ouverture; suivant l'usage chinois, il n'est pas destiné aux voitures, et n'a que 3 m. de longueur.

L'art des jardins est très-avancé en Chine : autour des palais et dans les environs des grandes villes sont des jardins peuplés des plantes les plus rares et des arbrisseaux les plus curieux. Les arbres sont taillés fréquemment en formes fantastiques, en imitation de vases, d'animaux même et surtout de cerfs. Les jardins sont formés de pièces de bois suspendues au moyen de fortes chaînes en fer et servant à réunir les rives abruptes d'un torrent; le pont de la province de Ssé-tchouan, construit en 1700 au-dessus de la rivière Lou, n'a pas moins de 31 m. d'ouverture; suivant l'usage chinois, il n'est pas destiné aux voitures, et n'a que 3 m. de longueur.

— II. SCULPTURE. A proprement parler, le grand art de la statuaire manque aux Chinois; ils n'ont point étudié la plastique et n'ont aucun goût pour ce que nous sommes convenus d'appeler le beau idéal. Leurs représentations de la figure humaine sont des caricatures, des *magots*, et *magots* beaucoup plus variés qu'on ne croit d'attitudes et de physionomies, caricatures parfois très-spirituelles et dénotant une grande finesse d'observation. « La statue vraiment chinoise, dit M. Paul Bouché, c'est le magot; le magot ventre et boutif, aux yeux obliques, au double menton, aux petites jambes cagneuses, véritable charge en porcelaine ou en pierre de l'habitant du Céleste-Empire. La Chine est couverte de magots; c'est le dormeur qui semble abruti par l'opium, le méditatif au regard béat, le grandeur qui fait les gros yeux, le rieur qui se pâme délicieusement, serrant des deux mains ses jambes abdoines, etc. Certes ils ne sont pas beaux; il y en a même de si grotesques qu'ils font honte à l'artiste; mais que de vérité dans l'expression de ces figures; que de finesse d'observation dans les attitudes de ces grotesques personnages! que de vie et de mouvement! que d'art enfin, si l'on peut s'exprimer ainsi. »

— III. PEINTURE. La peinture est cultivée en

Chine depuis la plus haute antiquité; mais, de même que la sculpture, elle n'y a acquis une véritable supériorité que dans la représentation des ornements, des fleurs, des fruits, des oiseaux. Les peintres chinois n'ont aucune idée du clair-obscur et des effets de lumière; ils n'entendent rien au *modelé* des figures et à la dégradation des tons suivant les lois de la perspective; mais ils emploient des couleurs d'une vivacité et d'une pureté vraiment merveilleuses, et ils font preuve d'imagination dans les conceptions plus ou moins grotesques auxquelles semble se complaire le goût national. L'habileté des anciens artistes de la Chine à représenter les animaux, les fleurs et les objets purement décoratifs, est attestée non-seulement par les ouvrages écrits par les Chinois eux-mêmes,—notamment par le *Hoa-kien* de Tang-kou, annales de l'art depuis l'an 221 de notre ère jusqu'en 1341, et le *Ton-hai-pao-kien*, de Hia-wen-yen, où sont recueillis les noms de plus de quinze cents artistes depuis la plus haute antiquité jusqu'à la dynastie mogole, — mais encore par les récits de plusieurs voyageurs étrangers. Ibn-Vahab, voyageur arabe qui pénétra en Chine il y a plus de dix siècles, nous fournit de curieux renseignements sur l'état des beaux-arts dans ce pays, à cette époque. « En Chine, dit-il, quand un artiste a terminé un ouvrage, il le porte au gouverneur, demandant une récompense pour le progrès qu'il a fait faire à l'art; aussitôt le gouverneur fait placer l'objet à la porte de son palais, et l'y tient exposé pendant un an; si, dans l'intervalle, personne ne fait de remarques critiques, le gouverneur récompense l'artiste et l'admet à son service; mais si quelqu'un signale quelque défaut grave, le gouverneur renvoie l'artiste et ne lui accorde rien. Un jour, un homme représenta, sur une étoffe de soie, un épi sur lequel était un moineau; personne, en voyant cette peinture, n'aurait douté que ce ne fût un véritable épi, et qu'un moineau était réellement venu se percher dessus. L'étoffe resta quelque temps exposée; enfin un bœuf était venu à passer critique le travail. Aussitôt on l'admit auprès du gouverneur de la ville; on même temps, on fit venir l'artiste; ensuite on demanda au bœuf ce qu'il avait à dire. Le bœuf dit : C'est un fait admis par tout le monde, sans exception, qu'un moineau ne pourrait pas se poser sur un épi sans le faire ployer; or l'artiste a représenté l'épi droit et sans courbure, et il a figuré un moineau perché dessus; c'est une faute. L'observation fut trouvée juste, et l'artiste ne reçut aucune récompense. » La peinture à fresque, cultivée en Chine plus de cinq siècles avant l'ère chrétienne, devint surtout florissante au ve et au vi^e siècle, époque de luxe et de magnificence. Les écrivains chinois ne tarissent pas d'éloges sur les merites des ouvrages exécutés par les artistes de ce temps-là. Les écrivains que Kao-hiao avait peints sur la muraille extérieure d'une salle impériale étaient si ressemblants, disent-ils, que les petits oiseaux n'osaient s'en approcher et se élever au-dessus; un oiseau d'angaise peignit un cheval qui tout le monde prit pour un animal vivant. Dans un temple, à moins d'être prévenu ou d'y faire grande attention, on risquait de vouloir sortir par une porte peinte sur la muraille par Fan-Hien. Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ces récits; mais on ne peut nier que les artistes chinois n'apportent une exactitude minutieuse dans la représentation de certains objets. Le goût de la peinture se développa particulièrement en Chine sous les empereurs de la dynastie des Tang (618 à 907 de notre ère). Les empereurs, les princes, les hauts fonctionnaires et les riches courtisans de l'empire eurent dans leurs palais d'immenses galeries de tableaux, dit M. P. Bouché; les simples particuliers remplirent d'objets d'art les salles de leurs maisons, et il n'y eut bientôt plus de petit bourgeois qui ne se vantât de posséder quelque curiosité en ce genre. Les amateurs de la Chine se livrèrent alors à toutes les folies qui se renouvellent aujourd'hui parmi nous. On vit des foules vendre leurs terres pour acheter de vieilles peintures; des débiteurs céder à leurs créanciers une partie de leurs biens plutôt qu'un tableau de prix, et des curieux, parcourant tout l'empire à la recherche d'armes inconnues, se ruiner complètement et la pierre et la plus estimée des Chinois est le jade. « Ils laissent avec un goût exquis et une patience inouïe cette pierre, d'une dureté extrême, dont ils fabriquent des magots, des vases, des bracelets, des boucles de ceinture, des bagues, des pipes, une foule d'objets de luxe et de fantaisie. » Grâce à l'expédition franco-anglaise et au pillage du fameux palais des empereurs, les bijoux de ce genre abondent aujourd'hui en Europe, où ils sont achetés à très-haut prix par les collectionneurs de curiosités. Nous pourrions citer également une foule de menus meubles en bois fin, en ivoire, en laque, avec incrustations d'émail et de pierres précieuses, qui attestent le génie inventif des artistes chinois; la fantaisie la plus capricieuse, la plus riche, la plus amusante à inspirer ces créations.

CHIN

amateurs endurcis et quelques seigneurs excentriques, ne trouve-t-on pas guère de Chinois qui s'intéressent aux arts. Les empereurs, cependant, conservent encore de grandes collections. Les peintures qui nous arrivent aujourd'hui de la Chine paraissent bien moins les œuvres d'un art supérieur que les productions d'une industrie particulière, réduite à des procédés d'exécution plus ou moins délicats. Toutefois, parmi les peintres à la gouache que possède Canton, on a distingué, dans ces dernières années, un artiste nommé Lam-qu. Ses dessins conservent l'originalité du genre fantastique. Ils sont embellis par un coloris velouté toujours éclatant et quelquefois plein de vérité. Tantôt il peint les divinités effrayantes du bouddhisme, et tantôt les grâces mièvres des belles Cantonaises; il donne à celles-ci des bouches presque aussi petites et des joues aussi roses que nos meilleurs journaux de modes, quand ceux-ci prodigent l'afféterie de leurs grâces à des formes poussées au delà d'un terme que la belle nature se garderait bien d'atteindre. (Travaux de la commission française sur l'industrie des nations, 1, 3^e partie.)

— IV. PORCELAINE DE LA CHINE. Dans certains tombeaux de l'antique Égypte, on a trouvé de petits vases en porcelaine couverts de caractères idéographiques; quelques archéologues en ont conclu que l'art de fabriquer la porcelaine était connu des Égyptiens au temps des Pharaons; d'autres, reconnaissant à ces vases une origine chinoise, ont prétendu que cette industrie florissait en Chine plus de dix-huit siècles avant l'ère chrétienne. Il a fallu l'érudition de MM. Fauchier et Stanislas Julien pour démontrer que l'une et l'autre opinion étaient erronées. Ces vases étaient bien de fabrication chinoise, mais ils étaient postérieurs au VIII^e siècle de notre ère, comme le prouvaient les vers écrits sur leurs contours. Si nous en croyons les Chinois eux-mêmes, leurs premiers essais d'art céramique datent de vingt-trois siècles avant Jésus-Christ; mais la fabrication délicate et compliquée de la porcelaine ne fut découverte que deux mille ans plus tard, sous la dynastie des Han (187 ans av. J.-C. et 37 ans après). Assez restreinte pendant plusieurs siècles, cette industrie commença à prendre un grand essor dans le VI^e siècle de notre ère. En 583, une ordonnance impériale prescrivait la fabrication d'une porcelaine dite de couleur cachée, spécialement réservée à l'usage du souverain. Vers l'an 629, un nommé Tao-Yu acquit une grande réputation d'habileté qui excita l'émulation des fabricants; plusieurs ateliers s'ouvrirent à Nang-tchang-tchin et devinrent bientôt les plus renommés de l'empire. En 1004, l'empereur Tchih-song ordonna que les porcelaines provenant de ces ateliers et destinées au service de la cour porteraient l'empreinte du caractère *king-te*, qui désignait l'époque de son règne. Cette coutume a fait appeler *king-te-tchin* les porcelaines impériales qui sortaient du bourg, du *tchin* de Nang-tchang-tchin. Dans tout l'empire, les consommateurs opulents voulurent avoir des imitations de si beaux produits, et les demandèrent au lieu même de la production. Dès lors, ce lieu n'eut pas d'autre nom que celui de porcelaines impériales, choisies par le souverain. *King-te-tchin*, le bourg des porcelaines impériales, accru par degrés avec la richesse et la population de l'empire, forme maintenant une ville immense. C'est le Sèvres de la Chine; mais il compte encore de nombreux ateliers d'artisans et possède cent fois plus de population. Dès le XI^e siècle, la manufacture impériale du Céleste-Empire fabriquait des porcelaines dont les plus belles, au dire des auteurs chinois, étaient « brillantes comme un miroir, minces comme du papier, sonores comme une table d'harmonie; elle était d'un poli parfait, et se distinguait autant par la finesse des veines ou de la craquelure que par la beauté des couleurs. » Une couleur délicate, admirée entre toutes, fut obtenue pour satisfaire au goût de l'empereur même: c'était le tendre bleu de ciel qu'on aperçoit quand l'atmosphère se rassérène après la pluie, dans l'intervalle des nuages, bleu suave qui répand un charme si doux sur les plus beaux paysages. Cette nuance, admirablement imitée, orna le fond des porcelaines les plus précieuses (Travaux de la commission française, etc., t. I^{er}, 3^e partie, p. 320). Ces porcelaines bleu de ciel, après la pluie étaient devenues si rares après le XIV^e siècle, que ceux qui n'en possédaient même que des fragments en ornaient leur coiffure de cérémonie ou s'en faisaient des colliers. On cite également, parmi les beaux produits du XI^e siècle, les porcelaines des frères Tchang, les unes dites du frère aîné, qui étaient d'un blanc mince et dont l'émail, d'une teinte admirable, offrait d'élegantes craquelures; les autres, dites du frère cadet, qui n'étaient pas fendillées, mais dont l'émail, d'un bleu pâle très-délicat, semblait comme parsemé de gouttes de rosée. Certains fabricants obtenaient des veines semblables à des œufs de poisson; d'autres imitaient un semis de grains de millet; d'autres donnaient à l'émail l'apparence de la peau rugueuse d'une orange. La fabrique de Kiun avait le secret de l'émail brun; celle de Kien, du noir semé de perles jaunes. Les vases ponctués d'un bleu ou irisés se nomment vases des mandarins. Au XI^e siècle, on commença à fabriquer des porcelaines dé-

CHIN

corées de fleurs, d'oiseaux et d'autres animaux; une jeune fille du nom de Tchou réussit particulièrement en ce genre: ses vases sont connus sous le nom de *vases de l'aimable fille*. La fabrication de la porcelaine prit un développement considérable et reçut les plus grands perfectionnements sous la dynastie des Ming, de 1368 à 1647. On construisit une nouvelle manufacture à Pékin, dans l'hôtel même du directeur des palais de la cour; les porcelaines qu'on y fabriquait prirent le nom de *porcelaines de pékin*. Faites avec une terre extrêmement épurée, elles furent distinguées à la fois par la beauté de la matière, la finesse exquise du travail, la transparence de l'émail et l'éclat de la couleur. Les degrés de perfection qui viennent d'être signalés tenaient sans doute au mérite personnel de quelques artistes, aux applaudissements qui stimulaient leur zèle et récompensaient leurs succès. Dans les beaux temps qu'offre l'histoire de cet art délicat, on excitait, on développait le talent des artistes. L'un d'eux produisit-il quelques chefs-d'œuvre, aussitôt on les offrait à l'admiration publique. La critique et l'éloge étaient libres, afin que l'auteur pût jouir de ses succès, apprendre ses défauts et sentir le besoin de s'en corriger. Ce grand intérêt finit par se refroidir, et la merveilleuse industrie déclina; on ne produisit plus de porcelaines complètement belles, dans les siècles qui suivirent. Nous n'oublions pas, cependant, qu'en dehors des chefs-d'œuvre qui faisaient exception, l'art général des moyennes productions avançait toujours. Par degrés, on moula, on peignit, on cisela avec plus de facilité les fleurs et les ornements sur les vases de porcelaine. D'autres progrès remarquables s'opèrent du XI^e au XVII^e siècle. L'usage de la porcelaine s'accroît: un goût médiocre, mais général, favorise le perfectionnement des procédés; on s'efforce d'obtenir des produits toujours plus nombreux, plus variés, d'un prix accessible, et qui néanmoins réunissent la solidité, la finesse et l'éclat (Travaux de la commission française, t. I^{er}, 3^e partie, p. 321 et suiv.). Au XVI^e siècle, un fabricant nommé Lo excellait à faire des coupes ornées de combats de grillons, amusement favori des Chinois à cette époque. Les deux sœurs Sieou se rendirent célèbres dans le même genre; mais leurs combats de grillons étaient ciselés dans la pâte. Entre les années 1506 et 1521, on employait un bleu de cobalt acheté « chez l'étranger; » il coûtait, dit-on, deux fois plus cher que l'or; l'empereur ordonna de le consacrer à peindre les porcelaines destinées à son usage. De 1567 à 1619, un certain Tchou, porcelainier de King-te-tchin, se rendit célèbre par son habileté à imiter les chefs-d'œuvre des époques précédentes. Un jour, dit-on, qu'il avait tenu par faveur de voir un beau trépidé très-ouvré qui servait aux sacrifices, il en prit à la débouée avec ses mains les mesures principales, et leva l'empreinte des veines au moyen d'un simple papier; puis, étant rentré dans son atelier, il reproduisit ce trépidé avec tant de fidélité pour les dimensions, la couleur et la décoration, que l'on ne put distinguer la copie de l'original. Cette simple copie, vendue 300 francs par l'auteur, fut revendue peu après 7,500 francs. On peut citer aussi comme un artiste de la plus grande habileté, à la même époque, un nommé Ou qui écrivait, comme marque de fabrique, sous le pied de ses vases: « Le religieux Ou, qui vit dans la retraite. » Depuis le commencement du XI^e siècle, on avait suivi la coutume de tracer sous le pied des porcelaines impériales les caractères par lesquels chaque règne est désigné. Cet usage s'établit pour l'histoire même de l'art; la chronologie la plus précise et la plus intéressante; on peut juger, en effet, des règnes ou de la précieuse industrie est restée stationnaire ou a progressé. En 1677, le surintendant des manufactures de King-te-tchin fit interrompre cet usage, et défendit en même temps de décorer les porcelaines des images des grands hommes et des saints personnages. Au XVIII^e siècle, le savant, l'habile Thang dirigeait la manufacture impériale de King-te-tchin; il excellait à la fois dans l'imitation des beaux vases antiques et dans la reproduction des émaux les plus renommés; lui-même inventa de nouveaux émaux d'une grande beauté. L'empereur voulut que ce directeur éminent publiât la description graphique de tous les procédés employés pour fabriquer et décorer la porcelaine. En 1815, un habile administrateur de la fabrique impériale reprit et compléta l'ouvrage de Thang; sa préface se termine par les paroles suivantes, qui révèlent un sentiment du progrès que nous n'avons guère l'habitude de supposer aux peuples de l'Orient: « Les bons artistes de l'antiquité, lorsqu'ils inventaient et fabriquaient des vases, n'avaient en vue que la noble unité et le simple intérêt du peuple. Dans la confection des ustensiles qui servent chaque jour aux communs usages du boire et du manger, ils ne jugeaient pas nécessaire de déployer tous les raffinements de l'art et du talent. Mais, depuis que notre auguste empereur comble les ouvriers de bienfaits et qu'il rétribue libéralement leur travail, sans leur imposer de pénibles fatigues, la classe ouvrière vit en liesse et son bien-être s'accroît toujours; elle travaille avec ardeur, et les vases qui sortent de ses mains ne laissent rien à désirer. La population de King-te-tchin, augmentée à vue d'œil, et les porcelaines qu'elle produit acquièrent chaque jour un nou-

CHIN

veau degré de finesse et de beauté. » On porte à 3,000 le nombre des fourneaux en activité à King-te-tchin, et l'on estime que plus de 18,000 familles sont directement occupées, dans cette ville, à la fabrication de la porcelaine. Cette industrie compte une foule d'autres fabriques dans les diverses provinces de l'empire du Milieu, principalement dans celles de Chen-Si, de Tchou-Kiang et de Kiang-Si. C'est dans cette dernière province que se trouvent King-te-tchin et le célèbre montagnon de Kio-ling, d'où l'on tire le feldspath le plus pur que l'on emploie à la fabrication de la porcelaine.

— *Musique en Chine.* La musique a de tout temps été regardée par les Chinois comme l'expression et l'image de l'union de la terre avec le ciel. Ils en font remonter l'invention à Fou-Hi, dont le règne fixe, d'après le *Tong-kien-kang-nou* (Histoire générale de la Chine), le commencement de l'empire (3,300 ans environ av. J.-C.). Fou-Hi aurait même doté ses sujets de deux instruments à cordes, dont l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours. C'est qu'il en soit, la musique n'a pas cessé d'être en grand honneur en Chine, et les historiens de ce pays conviennent unanimement que le principe fondamental sur lequel s'est élevé leur gouvernement a été celui de la musique; en voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour réjouir tous nos croque-notes, si jamais l'on veut développer dans un superbe dédain tout ce qui n'est pas susceptible de se désier ou bémoliser. Un des plus célèbres annalistes du Céleste-Empire prétend même que la doctrine des *King*, ou livres canoniques, dont le premier, le *Y-king*, ou livre des transformations, est d'ailleurs attribué à Fou-Hi, repose tout entière sur la science de la musique. Ce qu'il y a de certain, c'est que, plus de deux mille deux cents ans avant notre ère, l'empereur Chun instituait un ministre surintendant de la musique, et que déjà l'art musical entrait, comme chez les anciens Grecs, dans la science du gouvernement et de la morale.

Le *Livre des annales*, ou le livre par excellence (*Chou-king*), nous apprend que Ling-lun-kouéi, aussi habile qu'Orphée, faisait bondir de joie, au son d'un instrument, les animaux les plus féroces. Il faut rabattre quelque peu de cette tradition; mais il n'en est pas moins vrai que Ling-lun-kouéi est regardé comme un des plus grands artistes musicaux des Chinois; il aurait inventé le *pin-mou-kia*. L'époque où vécut Ling-lun-kouéi ne saurait être indiquée d'une manière exacte; mais il aurait précédé, dit-on, d'au moins trois mille ans l'illustre Fou-Hi. Nous touchons, on le sent bien, aux temps mythologiques, et il devient à peu près impossible de nous permettre d'achever leur entreprise et replonger toutes choses dans un nouveau désordre; ce ne fut que beaucoup plus tard qu'un prince nommé Tsai, plein d'enthousiasme pour l'étude du chant et des instruments, forma le difficile projet d'une restauration. Il s'entoura, dans ce but, de tout ce que les Chinois possédaient d'écrivains experts en théorie et en pratique, et fouilla parmi les documents nationaux dont l'accès lui était rendu aisé par son rang même. Ses recherches aboutirent à un système complet, formulé avec soin, et considéré comme sacré dès les temps éloignés où il se produisit. On sait aussi que Confucius (551-479 av. J.-C.) avait composé sur la musique un livre qui a été détruit lors de la persécution de l'empereur Ki-hoang-ni contre les lettrés et les livres; ce livre, qui n'était autre que le *Y-king*, plus haut cité, coordonnait les écrits des anciens que Confucius avait pu recueillir dans ses voyages, et notamment au palais impérial du Tchou. Ce célèbre philosophe fut, si l'on en croit la tradition, un artiste en même temps qu'un sage. Vers l'âge de trente ans, ayant appris qu'un musicien du royaume de Kin, nommé Chin-siang, excellait dans l'art d'exciter et de calmer les passions des hommes au son du luth (*kin*), il voulut par lui-même apprécier le talent de ce grand maître, et vint se mettre au rang de ses élèves. Une anecdote racontée à ce sujet vient tout naturellement se placer ici; elle est comme un renseignement de plus ajouté à notre travail, pour établir à quel degré la Chine antique s'était élevée dans un art qui nous semble à nous, gens d'Europe, né d'hier seulement. Un jour Chin-siang donna un morceau composé dans l'antiquité à étudier à son nouvel élève, sans lui en nommer l'auteur. Confucius réussit bientôt à le reproduire avec fidélité; mais, bien que son maître lui en eût témoigné sa satisfaction, il crut n'avoir pas assez fait. Confucius passa donc plusieurs jours à méditer sur ce morceau, et chercha à s'expliquer l'impression profonde qu'il produisait sur son âme. S'étant alors rendu près de Chin-siang, il lui dit que désormais il avait pénétré de tous les sentiments qu'il était éprouvé l'auteur du morceau en le

CHIN

composant, qu'il lui semblait même le voir, l'entendre, qu'il le connaissait, ce qu'il était, à n'en pas douter, le sage et vertueux Wen-wang, Chi-siang ne put, parait-il, retenir les marques de son admiration, et voyant son disciple pénétrer dans le génie même de la musique, et, se jetant aux pieds de Confucius, il le conjura de l'admettre au nombre de ceux à qui il enseignait la sagesse.

En faisant la part de la légende, il reste à dire que la composition musicale avait déjà, il y a vingt-quatre siècles, tout un passé glorieux et des traditions qui depuis longtemps faisaient loi. Malheureusement, rien ne peut nous faire juger de ce qu'était l'art dans ces âges reculés, et l'on ne connaît guère la musique chinoise que par quelques indications sommaires de missionnaires peu éclairés sur ce point, ou de voyageurs anglais, plus pressés de parler des choses du commerce et de la politique. On sait seulement que, lorsque vers l'an 720 de notre ère l'art dramatique commença de fleurir avec la dynastie des Tang, la naissance du drame fut marquée par une révolution dans le système musical de la nation; la révolution due au génie de l'empereur Hiouen-Tsong, qui fonda une Académie impériale de musique, dont il devint le directeur, donnant lui-même des leçons à trois cents élèves et aux jeunes filles du harem. Ce monarque aimait les tambours appelés *kiou-ko* et jouait avec talent de la flûte traversière. Il aimait à s'entretenir avec les jeunes magistrats et les grands officiers, et leur exposait des principes de la composition; le premier, il fit concerter dans une symphonie le son lugubre du *kiou-ko* avec le son des huit instruments dont les sons se rapprochaient pour la qualité de ceux du *kin* ou luth. C'était là un véritable progrès, et les peuples de Kouen-ki, de Kao-Tchang, de Liou-tchéou et de Liou-tchéou, qui avaient l'usage du *kiou-ko*, et c'était à cette circonstance qu'ils devaient d'avoir une musique très-animée et différant entièrement de la musique chinoise. En 736, une troupe de musiciens des pays barbares fut présentée à Hiouen-Tsong; dans les années qui suivirent, devant la cour des pièces appelées *Y-kiou*, dont les airs portaient des noms particuliers de pays. On disait les airs de *Leang-tcheou*, de *Y-tcheou*, de *Kan-tcheou*. Après ces représentations, l'empereur ordonna aux musiciens chinois de composer des pièces régulières, dans la partition desquelles on introduisit les sons de la musique des peuples barbares. Ainsi, dans cette idée d'une alliance entre la musique et le drame. Hiouen-Tsong était, on le voit, dans la bonne tradition, laquelle dit: « La connaissance des tons a des rapports intimes avec la science des gouvernements, et celui-là seul qui comprend la musique est capable de gouverner. » Par malheur, la tradition nous enlève cette affaire comme un opérateur du Pont-Neuf, attendu que l'excellent prince qui n'avait pas de rival sur la flûte traversière fut renversé de son trône par une révolte et forcé de fuir sans *kiou-ko* ni trompettes. Il n'en a pas moins cette gloire d'avoir créé le théâtre lyrique en Chine. V. CUNY (théâtre en).

Nous avons vu tout à l'heure que Ling-lun-kouéi passe pour avoir fondé le système musical des Chinois. Le principe sur lequel il l'a basé, la manière dont il l'a établi, les rapports dans lesquels il en concevait les développements, et sa façon d'en faire découler les sons diatoniques et chromatiques qu'il admettait dans son système, voilà autant de choses curieuses à rappeler. Il est bien entendu que nous ne parlons ici que d'après les traditions.

Le principe appelé *koung* par les Chinois, ou *foyer lumineux*, centre d'où tout aboutit et d'où tout émane, répond pour eux au son que nous appelons *fa*. C'est du *koung* fondamental ou du principe *fa* que tout reçoit chez ce peuple, tant dans le moral que dans le physique, son nombre, sa mesure et son poids. C'est à ce principe unique que tout vient se rapporter, et c'est en étudiant qu'il est permis d'apprécier jusqu'à la position exacte que la Chine donnait à ses chants sur le diapason musical. Ce qui n'est pas moins merveilleux sans doute, et ce qui résulte cependant d'une pareille institution, c'est que, par le secours de ce même principe *fa* admis comme sacré et dont la forme est invariablement fixée, le peuple a eu les mêmes poids, les mêmes mesures, et a usé des mêmes intonations dans les mêmes traits de chant. Ling-lun-kouéi ayant choisi la corde fondamentale *fa* comme le son générateur de tous les autres sons et l'ayant fait vivement retentir, soit sur la pierre sonore du *yu-king*, soit sur le bronze harmonique du *lien-tchoung*, il saisit dans le bruit produit par cette action plusieurs sons analogues au son générateur, parmi lesquels il constata que l'octave ou la musique à l'aigu de ce même son, et sa double quinte ou sa douzième se trouvaient les premiers et les plus permanents; si bien qu'il fut amené à penser que le développement des corps sonores en général avait lieu par une marche combinée, qui lui faisait accomplir à la fois une progression double et triple, double comme de 1 à 2 ou de 4 à 8 pour produire son octave, et triple comme de 1 à 3 et de 4 à 12 pour produire sa douzième. Cette marche combinée, qui renfermait les facultés opposées du pair et de l'impair, lui convint d'autant plus, disent MM. Escudier frères, qu'elle dispensait d'admettre un nouveau principe, et lui permettait en apparence de tout faire découler de l'unité. Nous disons en apparence, car, en supposant possible cette marche hété-

136

CHIN

rogène et simultanée de 1 à 2 et de 1 à 3, le système où elle régnait exclusivement à celle de 3 à 4 manquera toujours de chromatique descendante et d'harmonique. Rameau, qui plus de huit mille ans après Ling-lun a voulu en faire la base de son système musical, en partant de la même expérience, a été forcé d'avoir recours à un fâcheux tempérament qui mutila tous les sons, et qui, vingt fois proposé en Chine, a vingt fois été rejeté; car les savants de la nation, quoique pénétrés depuis longtemps du vide de leur système, ont mieux aimé le conserver pur, quoique incomplet, que de le gâter dans une de ses parties pour suppléer à celle qui lui manque. A l'époque où Ling-lun-kouéi posait son principe unique, poussé par l'esprit de schisme qui dominait sur lui, il ne pouvait pas trouver une théorie meilleure, et il est reconnu que, malgré ses défauts, elle présente encore de grandes beautés, annonçant surtout une étonnante perspicacité d'esprit dans son auteur.

La gamme des Chinois est certainement l'échelle diatonique des Grecs. Ils divisent l'octave en douze demi-tons réguliers, appelés *lu*, et, formant un ton par l'assemblage de deux *lu*, ils obtiennent une gamme de cinq tons et deux demi-tons en tout semblable à la nôtre. Fait curieux, ils n'emploient pour appeler la musique aucune notation, et ils ne l'écrivent pas par des signes; point de caractères non plus pour indiquer le ton, la mesure, le mouvement. S'il faut en croire quelques voyageurs, il existerait une grande analogie entre les chants des Chinois et les chants des Écossais. Si ces morceaux remontent à l'âge d'or des Chinois; ils avaient été soigneusement transcrits dans notre système de notation, et revêtus d'une harmonie qui, bien que simple et même rétroscopique, était conforme, nous devons le dire aussi, aux lois qui régissent les tonalités usuelles. Ces qu'on a pu remarquer surtout, ce sont de petites phrases très-courtes, exclusivement établies d'après la réunion des deux tétracordes anciens, et que les instruments à percussion, tels que tambour et tam-tam, reliaient entre elles d'une façon naïve, à peu près de même qu'un jeu d'enfant s'achève ou se recommence sur le signal d'un battement de mains. Ces phrases ont été trouvées par nos amateurs empreintes d'une mélodie douce, mais en même temps monotone, par suite d'un rythme toujours invariable. Nos oreilles européennes ont trouvé étrange cette musique qui, au rebours de la nôtre, commence *fortissimo* pour finir le plus doucement possible, et que les Chinois associent et ont associée de tout temps aux actes de leur vie publique et privée. Chez eux, en effet, tout est matière à concert et tout fournit l'occasion de construire un théâtre. La musique est employée dans les cérémonies religieuses, les fêtes publiques et les fêtes de famille, aux réceptions de la cour. Aussi, dès qu'un théâtre s'improvise dans la cour d'une bonzerie ou ailleurs, il n'est pas difficile de lui recruter un orchestre au milieu de populations disposées par goût et par décisions officielles à l'étude du chant et des instruments. Avons pourtant que ces orchestres, comme ceux de tous les théâtres, sont détestables; les corps de musique ne valent pas mieux, et la raison en est que l'échelle pour la musique militaire est très-imparfaite. Les Chinois ont néanmoins un grand mépris pour la musique européenne. Sous ce rapport, nous le leur rendons bien.

Les Chinois possèdent une grande variété d'instruments. Dans la musique religieuse, ils se servent principalement de cymbales et de cloches de toutes dimensions. Le sexe faible s'adonne de préférence aux instruments à vent. Le sexe fort aime mieux les instruments à cordes en boyau ou en métal et les instruments de percussion. Ils ont plusieurs sortes de flûtes; la plus répandue est la flûte horizontale, en bambou verni, à douze trous, nommée *yo*. Citons encore divers instruments du genre du luth et de la guitare, dont le corps est fabriqué avec des gourdes et des calabasses, et autres instruments à archet et à cordes de soie filée, des tambours, des timbales, des gongs, des sortes de castagnettes, etc. La Chine a des instruments qui lui sont particuliers, tels que le *bisen*, en forme d'œuf, percé de deux trous en haut et de trois en bas, sans compter l'*ambouchure*, le *kin*, composé de pierres taillées en forme de triangles suspendues par un coin dans un cadre de bois, et que l'on fait résonner en les frappant avec un petit maillet rond, le *ching*, formé de treize à dix-neuf roseaux disposés au-dessus d'une gourde de façon à figurer une colonne d'orgue, et dont on tire, en soufflant et en aspirant, des sons assez faibles, mais d'une grâce douce. Quant à la musique militaire, elle fait usage notamment du *lo*, sorte de gong tambour de basque en cuivre, qu'on frappe avec un marteau de bois et qu'on emploie, soit pour transmettre les ordres du chef dans les

manœuvres et les évolutions, soit pour désigner les veilles de la nuit; le *kin-lo* a la même forme que le *lo* et s'emploie aux mêmes usages, mais il est double de grosseur et de poids. Ajoutons la trompette, dont il y a deux espèces, l'une en forme de gros porte-voix et à peu près montée au ton de nos cors de chasse, l'autre renflée vers l'extrémité et à une octave au-dessous de la première; enfin, n'oublions pas diverses sortes de *conques*, employées pour les appels et le signal de la retraite. Tout cet appareil luterait difficilement, on le voit, avec les nombreux instruments de cuivre de notre musique militaire; mais il suffirait pour exalter le chauvinisme dans les cœurs vraiment chinois, et on ne saurait, en vérité, rien lui demander de plus, même quand il écorcherait nos oreilles.

— *Philosophie chinoise.* Pour beaucoup de personnes, la philosophie chinoise n'existe point; les personnes qui sont habituées à n'entendre parler que de Confucius s'imaginent à tort qu'il n'y a en Chine que des doctrines de morale pratique; c'est là une erreur qui, nous l'espérons, ne subsistera pas pour nos lecteurs, quand ils auront parcouru cette partie de notre travail. On verra que les Chinois, tout comme les autres peuples, possèdent leurs métaphysiciens, et que même plusieurs de ceux-ci ne sont point à dédaigner. Les erreurs et les préventions du public sur cette partie de la science chinoise tiennent à des causes fort naturelles; c'est qu'à vrai dire les sinologues et les orientalistes n'ont pas encore profondément étudié la question. Si l'on excepte M. Guillaume Pauthier, qui à ce point de vue l'un des très-grands savants. Les autres savants français ont négligé la philosophie pour l'histoire et les romans. Il est juste de dire que M. Stanislas Julien a traduit le *Tao-te-king*, traduction dont M. Pauthier lui a d'ailleurs disputé la priorité.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans la philosophie chinoise l'abondance que nous retrouvons dans la philosophie indoue; celle-ci se déploie avec une logique plus imposante, et les spéculations des philosophes indous sont plus profondes, en général, que celles des philosophes chinois. Les Indous ont une science de la logique et une science de la dialectique qui sont comparables aux sciences logiques et dialectiques de la Grèce. On ne saurait supposer qu'Aristote, en écrivant sa *Logique*, avait eu connaissance de la logique des Indous. Remarquons en passant que la métaphysique ne se produit que chez les peuples qui ont excellé dans la poésie. La poésie indienne est immense et abondante, comme ses ouvrages philosophiques qui sont aussi d'admirables poèmes. Tant que les Italiens ont eu une grande tradition poétique, entretenue et confirmée par des hommes de génie, elle a eu de grands penseurs et de grands agitateurs intellectuels. Chez nous, l'école romantique correspond également à un règne très-actif de l'intelligence philosophique. Mais la Chine n'a point de grande poésie; elle n'a que des petits poètes fort gracieux et très-aimables. Ils n'abordent pas de grands sujets, ils ne se préoccupent point de grandes pensées; la fleur de pécher, la lune et le vin, tels sont les sujets habituels de leurs poèmes. Ce sont tous des voluptueux à la façon d'Horace, mais avec moins de lyrisme, de poésie, et moins de philosophie: car Horace donnait des raisons très-philosophiques de son amour pour la volupté. Il n'en est pas ainsi des poètes chinois; ils font, en buvant une tasse de vin, des vers sur le paysage qui s'aperçoivent ou sur un petit sentiment sans profondeur.

Il y eut cependant, sous les Hang, au commencement de notre ère, dit M. Pauthier, un grand mouvement intellectuel. Sse-ma-thsien comptait déjà deux écoles de philosophie. L'auteur chinois de la *Statistique de la littérature et des arts* (*I-tsen-tchi*), publiée sous la même dynastie, en énumère dix. Elles augmentèrent encore beaucoup par la suite. Ma-touan-lin en énumère une quinzaine, au nombre desquelles on compte l'école des lettrés, l'école du Tao, l'école des légistes, l'école mixte ou ecclésiastique, l'école des laborieux, les écoles du Yin et du Yang ou des sujets habituels de leurs poèmes. Ce sont tous cinq éléments, l'école manichéenne, l'école des médecins, l'école des anarchistes, l'école de Po ou du Bouddha. Cette dernière école, l'une des plus célèbres de l'Orient, n'était qu'une importation de l'Inde. M. Pauthier divise en trois époques l'histoire de la philosophie chinoise: la première est l'époque antéhellénique, c'est-à-dire celle qui est antérieure à tous les grands philosophes de la Grèce. La deuxième époque commence au vi^e siècle avant notre ère, avec Confucius. Il faut ensuite traverser une période de mille ans avant d'arriver à la troisième époque, qui commence aux premiers empereurs de la dynastie des Soung (960-1119 de notre ère). Nous allons maintenant étudier avec quelque détail chacune de ces époques.

— *Première époque.* La méthode primitive de la philosophie chinoise, nous dit M. Pauthier, fut la méthode ontologique ou la méthode *a priori*, nommée par les Chinois: *étude de science qui a précédé le ciel*, et que les anciens nommaient la science *anté-hellénique*. Le livre le plus ancien de cette philosophie est le *Y-king*, le plus ancien livre, selon M. Pauthier, que l'antiquité nous ait transmis. Les Chinois l'attribuent à Fou-hi, qui fut aussi l'inventeur de l'écriture. Ce fut donc lui qui

fut le premier rédacteur du *Y-king*, trois mille et quelques années avant notre ère; mais cette première rédaction fut revue et rendue plus intelligible par Wui-wang et Tchou-tchang, qui vivaient douze cents ans avant notre ère. La philosophie de Fou-hi est fondée sur la dualité; il pose au sommet des catégories le Ciel et la Terre. Il représente le premier par une ligne continue (—), et la seconde par une ligne coupée (--). Le Ciel est la représentation du principe mâle, *yang*, et la Terre est celle du principe femelle, *yin*.

« C'est le ciel primordial, dit le *Y-king*, qui a donné l'origine à l'universalité des êtres, lesquels s'appuient sur lui et ont en lui leur racine. » C'est-à-dire que le Ciel est le lien qui embrasse tous les êtres. C'est sur la terre, subordonnée au ciel, que naissent corporellement et s'appuient tous les êtres, c'est-à-dire qu'ils obéissent à la loi qu'ils ont reçue du Ciel. La terre, dans son ampleur, soutient les êtres; par sa vertu, elle les réunit en nombre illimité. « Il y eut le ciel et la terre, et ensuite il y eut les dix mille êtres; il y eut les dix mille mâles et la femelle, et ensuite il y eut le mari et la femme; il y eut le père et la mère, et ensuite il y eut le père et le fils; il y eut le père et le fils, et ensuite il y eut des supérieurs et des inférieurs; il y eut des supérieurs et des inférieurs, et ensuite ce furent les lois de la politesse et de la justice qui les réunirent. »

Le *Y-king* ne connaît qu'un mode de génération et de dissociation, ainsi explique par M. Pauthier: « La génération a lieu du changement du non-être à l'être corporel, et la dissociation a lieu par le retour de l'être au non-être. » On trouve dans le *Y-king*, bien avant Pythagore, le système des nombres; mais il faut bien reconnaître que, si le livre de Pythagore offre beaucoup d'analogie avec celui du *Y-king*, le philosophe grec l'a singulièrement étendu et développé. « L'unité, selon le *Y-king*, représentée par le ligne horizontale, est la base fondamentale. Le système numérique, c'est la représentation du parfait et le symbole figuratif du Ciel; c'est la source pure et primordiale des êtres. L'unité ou le un est le principe et le dernier terme de toutes choses. » Remarquons en passant une singulière conception de ce philosophe chinois: ayant établi que l'unité est le principe des nombres et la base de toutes choses, il en conclut que les nombres impairs ayant pour base l'unité, et les nombres pairs ayant pour base la dualité, ceux-là sont *parfaits* et ceux-ci *imparfaits*. « Le Ciel, dit le *Y-king*, est représenté par le nombre un; la Terre est représentée par le nombre deux; le Ciel l'est encore par le nombre trois; la Terre, par le nombre quatre; le Ciel, par le nombre cinq; la Terre, par le nombre six, etc. » Il faut nous de ne pas, pour en finir avec cette doctrine, nous ne trouvons point dans le *Y-king* de conceptions positives sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Nous adoptons donc l'opinion de M. Pauthier, qui dit à ce propos que « la conception philosophique du *Y-king* est un vaste naturalisme, fondé en partie sur un système mystique ou symbolique des nombres, dont on retrouve les traces dans les écrits fragmentaires des anciens philosophes grecs. Encore la doctrine des nombres parité, dans le *Y-king*, comme une addition postérieure, étrangère à la conception primitive. Toutefois, le Ciel y est considéré comme une puissance supérieure, intelligente et providentielle, dont dépendent les événements humains, et qui rémunère en ce monde les bonnes et les mauvaises actions. »

— *Deuxième époque.* Elle est occupée par trois grands systèmes: celui de Confucius, qui est purement moral et politique, la morale métaphysique de Lao-Tseu, et la religion bouddhique. Celle-ci est amplement étudiée dans un autre article.

Confucius, en professant sa doctrine, avait bien le soin de dire et de répéter à ses élèves qu'elle ne lui était point personnelle, mais qu'il la tenait, par voie de tradition, des sages des plus anciens temps. Il se défendait de rien innover, et se posait plutôt comme restaurateur que comme révélateur. Il nommait lui-même ses prédécesseurs: c'étaient Fou-hi, l'auteur du *Livre des transformations*; Ching-noung ou le divin agriculteur, l'un des premiers fondateurs de la civilisation chinoise; Hoang-hi ou l'empereur pauvre, qui régna 2,637 ans avant notre ère; Hao et Chin, deux grands hommes, qui vivaient 2,389 ans avant notre ère; enfin les sages législateurs des trois dynasties Hia, Chang et Tchou, aux institutions desquels Kouang-tseu (Confucius) aimait à reporter le mérite et l'invention de sa doctrine. Confucius ne naquit point doué de la science, comme il le disait dans ses *Entretiens philosophiques*: « Je suis un homme qui aime les enseignements, et j'ai fait tous mes efforts pour acquérir leurs connaissances. » Le plus célèbre disciple de Confucius est Mencius, dont le livre est classique, ainsi que le *Troisième* qui contiennent la doctrine de son maître. Ces quatre livres forment ce qu'on appelle les *Sse-chou*. La philosophie de Confucius est en Chine la philosophie « Le *Li-tai*, elle contient tous les principes moraux et politiques du gouvernement. Disons, pour commencer par la critique, qu'en transportant toujours dans le passé les modèles de la perfection, et en chargeant la vertu d'une

pratique de rites innombrables, cette doctrine n'a pas peu contribué à immobiliser l'esprit des Chinois, et à entraver la civilisation de ce vaste empire. Les données métaphysiques de Confucius sont, en général, d'une grande pauvreté. Le système vague du *Y-king* ou du *Chou-king* s'est encore ici obscurci et aminci pour ainsi dire. Ou plutôt, comme Confucius a été le dernier et suprême rédacteur de ces livres, il faut peut-être penser qu'il a atténué les doctrines et les traditions métaphysiques que lui avait léguées l'antiquité. M. Pauthier, qui admire beaucoup Confucius, dit lui-même, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité: « La doctrine de Confucius sur l'origine des choses et l'existence d'un premier être est assez difficile à déterminer, parce qu'il ne l'a exposé nulle part d'une manière explicite. Soit qu'il considérât l'enseignement de la morale et de la politique pratique comme d'une efficacité plus immédiate et plus utile au bien-être du genre humain que les spéculations métaphysiques, soit qu'il considérât ces dernières comme un sujet éternel de controverses parmi les hommes, qui ne parviendraient jamais, étant des êtres imparfaits et bornés, à comprendre le parfait et l'infini, Confucius évita toujours d'exprimer son opinion sur l'origine des choses et sur la nature du premier principe. Il comprit sans doute que la raison ne pouvait pas aller au-delà de la connaissance d'un être infiniment puissant, infiniment bon, dont tout ce qui est bon procède, et qui s'autorise jamais le mal; mais qu'il n'était pas donné à cette raison de connaître cet Être suprême. Dès lors, son existence étant une fois admise, la raison devait s'arrêter là, dans l'impuissance où elle est de connaître sa nature, le nombre de ses attributs, et se borner à explorer son unique domaine, qui est le monde ou tout ce qui tombe sous le contrôle de l'homme. Aussi un de ses disciples, Tseu-lou, dit, dans les *Entretiens philosophiques*: « On peut entendre souvent notre maître discuter sur les qualités qui doivent former un homme distingué par ses vertus et ses talents, mais on ne peut obtenir de lui qu'il parle sur la nature de l'homme et sur la raison céleste. » Cependant, bien qu'on n'ait point à chercher dans Confucius une doctrine métaphysique qui n'y est point, de l'aveu même de ses disciples, on pourrait trouver quelques fragments grossiers et épars d'une pareille doctrine. Nous disons grossiers, parce que la religion de Confucius nous paraît avoir de grands rapports avec celle des Peaux-Rouges; il sacrifie aux esprits des ancêtres et des lieux qu'il parcourt, comme ceux-ci sacrifient à leurs grands Manitous. Il faut, du reste, avouer que la croyance de Confucius en un Être suprême est singulièrement vague et incertaine, puisqu'il ne cherche pas même à le définir dans son essence et dans ses attributs. Or, faire découler la morale d'une conception qu'on ne peut pas définir, c'est introduire dans la morale elle-même une incertitude et une confusion qui lui sont singulièrement nuisibles. Il ne faut donc voir dans Confucius qu'un homme sage qui, à la façon d'un La Rochefoucauld ou de quelque autre faiseur de maximes, débitait de bons préceptes et d'excellentes réflexions, un peu au hasard, sous l'inspiration du moment, sans se soucier de les réunir dans un ensemble quelconque. On trouve, en un mot, dans Confucius d'admirables morceaux de morale; il ne possédait certainement pas cet esprit philosophique qui saisit les rapports des choses et les coordonne dans un système logique.

Nous allons donner, d'après M. Pauthier, l'histoire de l'école de Confucius. Ce philosophe a point écrit lui-même sa doctrine, si non excepté le premier chapitre du *Li-tai*; mais on lui attribue plusieurs ouvrages: des *Commentaires sur le Y-king*, sur les explications de Win-wang et de Tchou-koung; un autre commentaire portant le titre de: *Explications appendues au Y-king*: une autre *Explication de Win-wang ou Paroles sur le texte de Win-wang et de Tchou-koung*. On trouve dans ces commentaires, qui sont en général assez courts, les doctrines métaphysiques exposées dans les livres auxquels ils sont joints; mais on n'a point le droit d'en tirer des conclusions quelconques sur les opinions de Confucius, puisqu'il ne fait que commenter et expliquer les doctrines de ces livres. A propos de ces commentaires qu'il analyse savamment, M. Pauthier cite de M. Davis, dans son ouvrage de la *Chine*, quelques lignes que nous lui empruntons. M. Davis reproche à Confucius « d'avoir opéré sur le *King* et les livres de l'antiquité chinoise un travail analogue à celui de Platon, à celui d'Aristote sur les doctrines religieuses des grandes sociétés, auxquelles la Grèce était redevable de sa civilisation, c'est-à-dire que ce philosophe éloigna de ses livres toute la partie religieuse qu'il ne comprenait pas très-bien, tout ce qui appartenait au développement ou à l'application des dogmes traditionnels, en un mot tout ce qui devait lui paraître dépourvu d'intérêt. » Sans être aussi radical que M. Davis, nous avouons que nous penchons beaucoup vers son opinion, que M. Pauthier combat avec éloquence et passion. Quant noté au sujet de quelques préceptes de Confucius, nous aurons donné de ses doctrines une idée suffisante. « La doctrine de notre maître, dit un de ses disciples dans les *Entretiens philosophiques*, consiste à avoir une invariable droiture de cœur, et à

CHIN

agir envers les autres comme nous voudrions qu'ils agissent envers nous-mêmes. » Il y a, dit le disciple Tsun-ssé, un principe certain pour reconnaître l'état de perfection; celui qui ne sait pas distinguer le vrai du faux, le bien du mal, qui ne sait pas reconnaître dans l'homme le mandat du Ciel, n'est pas encore arrivé à la perfection. Mais qu'est-ce que le parfait, selon Confucius? Le parfait est par lui-même parfait, absolu; la raison pure ou la loi du devoir est par elle-même la loi du devoir. Le parfait est le commencement et la fin de tous les êtres; sans le parfait, les êtres ne seraient pas.... Réunir le perfectionnement intérieur au perfectionnement extérieur constitue la grande règle du devoir. C'est pour cela que l'homme souverainement parfait ne cesse jamais de faire le bien pour lui-même, et de travailler au perfectionnement des autres hommes.... Celui qui possède l'empire ne doit pas négliger de veiller attentivement sur lui-même pour éviter le mal et prouver le bien; s'il ne tient compte de ces principes, alors la chute de son empire en sera la conséquence.... Gouverner son pays avec la vertu et la capacité nécessaires, c'est ressembler à l'étoile polaire, qui demeure immobile en sa place, tandis que toutes les autres étoiles circulent autour d'elle et la prennent pour guide. « Voilà, à vrai dire, des maximes qui sont parfaites; mais, philosophiquement, elles offrent cet inconvénient de ne définir aucun des termes qu'elles emploient. Qu'est-ce que le juste, le vrai et le faux? Confucius ne daigne point nous l'apprendre. Il parle beaucoup du perfectionnement de l'individu, mais il ne nous dit rien de ces principes, par la raison qu'il n'admet point celle-ci, puisque, selon lui, la vertu parfaite n'a été connue et pratiquée que par les sages des vieux temps. M. Pauthier et quelques sinologues ont voulu voir dans Confucius un démocrate fervent, parce qu'on trouve, entre autres maximes, qu'il ne tient compte de la voie du ciel, mais il suffit d'un examen même superficiel des opinions de ce philosophe pour voir que sa démocratie est celle qui a plus tard été pratiquée sous les empereurs romains, nous voulons dire la démocratie césarienne. Il conseille au souverain de veiller à ce que le peuple soit satisfait, mais il ne nous dit rien de matériels, et voilà tout. Il ajoute que c'est là le meilleur moyen de conserver l'empire, car, comme l'a dit le *Livre des vies*: « A l'affection du peuple et tu obtiendras l'empire; perds l'affection du peuple, et tu perdras l'empire. » Il est impossible de voir dans Confucius une autre politique que celle-ci.

Nous avons dit que le plus célèbre disciple de Confucius était Mencius. Ses dits les plus mémorables sont conservés dans un livre qui, avec les trois qui sont consacrés aux maximes de Confucius, forme les quatre livres classiques de philosophie morale et politique de la Chine. Mencius n'a rien ajouté aux paroles du maître; il ne fait que répéter ses maximes, seulement avec plus de hardiesse que son maître. Le côté politique est aussi beaucoup plus développé dans Mencius que dans Confucius. Il donne aux princes qu'il visite des conseils fort audacieux, et quelques-uns si sublimés, qu'il serait encore bon de les répéter aujourd'hui. Des sinologues un peu enthousiastes ont comparé ce philosophe à Socrate, parce qu'ils ont remarqué entre ces deux hommes une grande analogie d'argumentation. Cette analogie, qui consiste surtout dans l'emploi de l'ironie, ne nous paraît pas assez frappante pour autoriser un rapprochement aussi glorieux pour le philosophe chinois.

Après Mencius, les plus remarquables des disciples de Confucius sont Tsing-tseu, qui publia le *Tao-hio* ou la *Grande Étude*; Tchoung-yong, qui publia l'*Immutabilité dans le milieu*; Wen-tchoung, qui vivait au sixième siècle avant notre ère; Yang-tseu, qui vivait au septième siècle de notre ère, et Sun-tseu, qui vivait trois siècles avant notre ère. Sun-tseu se séparait de l'école de Confucius en ce qu'il prétendait que la nature de l'homme est essentiellement vicieuse, que les vertus de l'homme sont fausses et mensongères. « Le même Sun-tseu, dit M. Pauthier, distinguait l'existence matérielle de la vie, la vie de la connaissance, la connaissance du sentiment de la justice : « L'eau, disait-il, et la vie possèdent l'élément matériel, mais ils ne vivent pas; les plantes et les arbres ont la vie, mais ils ne possèdent pas la connaissance; les animaux ont la connaissance, mais ils ne possèdent pas le sentiment de la justice; l'homme seul possède à la fois l'élément matériel, la vie, la connaissance, et en outre le sentiment de la justice. C'est pourquoi il est le plus noble de tous les êtres de ce monde. » Il y a là une conception morale et métaphysique qu'on dirait tout à fait contemporaine; on y pourrait voir, on en pourrait extraire, par déductions logiques, toute la doctrine hégélienne du progrès. Selon M. Pauthier, la conception de Lao-tseu serait un rationalisme panthéistique absolu, dans lequel le monde sensible est considéré comme la cause de toutes les imperfections et de toutes les misères, et la personnalité humaine comme un mode inférieur et passager du grand Être, de la grande unité, qui est la grande origine et la fin de tous les êtres. M. Pauthier trouve à cette doctrine une grande analogie avec l'identité absolue de Schelling : « Il y a, ajoute-t-il, une différence cependant;

CHIN

c'est que le système du premier n'est, en quelque sorte, qu'à l'état rudimentaire, comme la civilisation de son époque, tandis que le système du dernier embrasse tous les progrès que la pensée philosophique a faits pendant plus de deux mille ans d'incessants et souvent d'infructueux labeurs. » N'était cette dernière épithète, *infructueux*, que dément d'ailleurs la phrase dans laquelle elle est placée, nous remercierions M. Pauthier d'avoir compris ce, comme toutes choses, la pensée métaphysique se développe et progresse. Nous sommes convaincu, avec M. Pauthier, qu'il y a d'étonnantes analogies entre le système de Schelling et la conception rudimentaire du philosophe chinois. Le livre dans lequel ces doctrines sont contenues s'intitule : *Tao-ting* ou le *Livre de la raison suprême et de la vertu*. Lao-tseu y établit tout d'abord la démarcation profonde et infranchissable qui existe entre le distinct et l'indistinct, le limité et l'illimité, le possible et l'impossible. Le distinct, le limité et le possible sont du ressort de la raison (*tao*). Lao-tseu, dit avec raison M. Pauthier, est le premier philosophe de l'antiquité qui ait positivement et nettement établi qu'il n'était pas au pouvoir de l'homme de donner une idée adéquate de Dieu ou de la première cause, et que tous les efforts de son intelligence pour la définir s'aboutiraient qu'à prouver son impuissance et sa faiblesse. Dans plusieurs endroits de son livre, Lao-tseu dit que, forcé de donner un nom à la première cause pour pouvoir en parler, il la nomme d'un nom qui n'en donne qu'une idée très-imparfaite, il est vrai, mais qui rappelle quelque chose de la réalité. Il est curieux d'entendre, dans la bouche de Lao-tseu, des paroles qui se retrouvent à peu près dans la bouche de M. Renan, qui se plaint, dans un article sur l'école de Feuerbach, de la pesanteur et de la vulgarité du mot *Dieu*, qui n'a point pour le public le même sens qu'il a pour l'esprit du philosophe. C'est le caractère *Tao* qui exprime le principe absolu dans la philosophie de Lao-tseu. Ce caractère figuratif est, selon M. Pauthier, composé du radical de la marche, du mouvement en avant et du groupe additionnel *chou*, tête, principe, commencement; dans sa composition primitive, il signifiait *marche intelligente*, et ensuite *droite*. Nous voyons par là que le Dieu de Lao-tseu, comme le Dieu d'Hegel, admet le progrès, le mouvement (peu importe le nom qu'on donne à son action en avant). Lao-tseu prend ce terme au propre et au figuré : au propre, c'est la grande voie de l'univers, dans laquelle marchent et circulent tous les êtres; au figuré, c'est le premier principe du mouvement universel, la cause, la raison première de tout, du monde idéal et du monde formel, de l'incorporel et du corporel, de la virtualité et du phénomène. M. Pauthier fait à ce propos une observation qui n'est pas sans intérêt dans la philosophie chinoise : c'est qu'il n'y a point en chinois d'expression propre pour désigner un Dieu personnel et abstrait. Voici la définition que Lao-tseu donne lui-même de son premier principe : « La voie droite ou la raison humaine, qui peut être suivie dans les actions de la vie, n'est pas la voie droite ou l'éternelle, l'immuable raison suprême. Le nom qui peut être nommé ne peut être le nom éternel et immuable. Désigné sous le nom de *non-être*, ce principe suprême est la cause efficiente ou primordiale du ciel et de la terre; désigné sous le nom d'être, c'est la mère de tous les êtres. C'est pourquoi l'éternel non-être éprouve le désir de contempler sa nature imperceptible aux sens, sa nature merveilleuse et divine; c'est pourquoi l'éternel être éprouve le désir de contempler sa nature limitée, sa nature corporelle et phénoménale. Ces deux natures, ou modes d'être, sont les deux faces d'une même origine, et se nomment cependant diversement. Ensemble, on les appelle l'indistinct et le profond comme l'azur du ciel. Cet indistinct et ce profond comme l'azur du ciel porté à son dernier degré est la source de toutes les intelligences merveilleuses. Le meilleur moyen de faire comprendre les doctrines de Lao-tseu est de le citer. Voici encore un passage où Lao-tseu explique ce qu'il entend par cette expression de *Tao* ou Raison suprême : « Le *Tao* ou la Raison suprême, dans son état d'immutabilité, est sans nom; il est simple de sa nature, mais, quoique d'une subtilité très-grande, le monde entier ne pourrait le subjuguer... Ce n'est que lorsqu'il est commencé à se diviser et à revêtir des formes corporelles qu'il eut un nom... Pour employer une comparaison, le *Tao* ou raison suprême existe dans tout l'univers et le pénètre de sa substance, comme les rivières et les torrents qui rentrent dans l'unité. Il distingue trois abstractions ou dénominations du premier principe, qui sont : *I*, qui désigne celui que l'on regarde et que l'on ne voit pas; *Hi*, celui que l'on écoute et que l'on n'entend pas; *Wei*, celui qu'on cherche et qu'on ne peut saisir. Ces trois dénominations ou ces trois abstractions du premier principe ne peuvent être senties à fond, ne peuvent être parfaite-

CHIN

ment comprises; c'est pourquoi, dans l'incompréhensibilité distincte, elles ne peuvent former qu'un seul et même tout. La partie supérieure n'a pas plus d'éclat que les autres; la partie inférieure n'est pas plus obscure que les autres; c'est une grande chaîne sans interruption, que l'on ne peut nommer. En remontant à son principe, on arrive à la non-existence formelle des choses; c'est ce que l'on appelle la figure de ce qui n'a pas de figure, l'image de ce qui n'a pas d'image; c'est ce que l'on appelle encore l'indéterminé, l'indistinct, le non-être et l'être tout ensemble. En remontant les anneaux de cette chaîne, on ne lui voit pas de commencement; et les descendants, on ne lui trouve point de fin. Celui qui s'attacherait au *tao* ou à la raison suprême des anciens temps, pour apprécier les existences corporelles de nos jours, pourra connaître l'ancien commencement, l'ancien principe des choses. C'est là ce qu'on appelle la chaîne ou la succession indéfinie de la raison suprême... Cette raison suprême a trois expressions que nous avons déjà données (*I, Hi, Wei*). Séparées, aucune d'elles n'exprime quelque chose de corporel, qui ait un son ou une couleur, et, quand elles sont réunies, elles n'expriment aucune idée de forme corporelle, et elles n'ont point de noms. L'unité n'est que la triade; si elle n'est que la triade qu'elle est unie. De même la triade n'est point par elle-même la triade, c'est par l'unité qu'elle est la triade. La triade est donc l'unité-triade. C'est par la triade que l'unité existe; la triade est donc l'unité-triade ou la trinité-unité. La triade n'est point parfaite comme simple triade; si elle n'est que la triade comme simple triade, alors ce n'est point une triade; si l'unité n'est point parfaite comme unie en tant qu'unité, alors ce n'est pas une unité. Ne dirait-on pas une exposition théologique de la trinité chrétienne?

Mais un autre philosophe chinois donne l'application de la théorie de Lao-tseu, et l'on sera surpris de voir combien cette explication rapproche la doctrine de Lao-tseu de celle de Hegel. Voici ce que dit Tseu-hoa-tseu : « L'unité, c'est ce qui a un principe unique de direction; la dualité, c'est ce qui est pair; la triade ou l'unité, c'est ce qui opère les transformations, c'est l'esprit divin. Ne retrouvons-nous point là le Père, le Fils qui est l'incarnation du Père, et l'Esprit qui manifeste sa volonté? » C'est pourquoi, ajoute Tseu-hoa-tseu, il est dit : « Tous les êtres sortent de l'unité, subsistent dans la dualité et sont parfaits dans la triade ou dans la Trinité. » Lao-tseu reconnaît qu'il n'est pas l'unité, mais il se conforme à la doctrine de Confucius, celui-ci a mêlé les doctrines de l'antiquité qu'il n'a pas comprises; celui-là, supplantant par le génie de l'intuition aux lacunes de la tradition, a réuni de nouveau en corps de doctrine les fragments épars d'une philosophie oubliée. Du reste, si, de la triade, l'âme se voit dans l'immobilité absolue, nous les voyons posséder une conception métaphysique aussi nette et aussi positive, il n'est pas à croire que les efforts de Confucius eussent réussi à la détruire, et de là il faut conclure que la philosophie de Lao-tseu est d'importation étrangère. Mais d'où venait-elle? Grave et difficile problème qu'il appartient aux historiens de résoudre.

Examinons maintenant, au point de vue moral, la doctrine de Lao-tseu. Les formes corporelles ne sont à ses yeux que des apparences éphémères et contingentes, que revêt l'existence, laquelle, après s'en être dépouillée, retourne dans le premier principe. La sagesse consiste à s'affranchir de ces contingences, et à s'identifier par l'esprit au premier principe : « Il faut s'efforcer de parvenir au dernier degré de l'incorporel pour conserver la plus grande immobilité possible ou l'immobilité absolue. Tous les êtres apparaissent à la vie dans un mouvement continu; nous les voyons se succéder les uns aux autres, apparaissant et disparaissant tour à tour. Ces êtres corporels revêtent, dans leurs mouvements, différentes formes extérieures, mais chacun d'eux retourne à sa racine, à son principe. Retourner à sa racine, à son principe, signifie rentrer dans l'immobilité absolue, rentrer dans l'immobilité absolue, cela signifie rendre son mandat; rendre son mandat signifie devenir éternel et immuable; savoir que l'on devient éternel et immuable signifie être éclairé; ne pas savoir que l'on devient éternel et immuable, c'est être livré à l'erreur et à toutes sortes de calamités; si l'on sait que l'on devient éternel et immuable, on contient, on embrasse tous les êtres; embrassant tous les êtres dans une commune affection, on est juste, équitable pour tous; étant juste, équitable pour tous, on possède les attributs de la souveraineté, on participe à la nature divine; participant à la nature divine, on devient identifié avec le *Tao* ou la Raison suprême; étant identifié avec la Raison

suprême, on subsiste éternellement; le corps même se dissout, l'anéantissement n'est pas à craindre. » Nous avons été ce passage assez long, d'abord pour qu'on se fit une idée juste des conséquences morales de la doctrine de Lao-tseu; ensuite pour qu'on se rendit compte de l'analogie de ces doctrines avec celles qui sont professées dans l'Inde par le brahmanisme et le bouddhisme, et en dernier lieu pour qu'on vit à quel point la méthode d'argumentation était naïve et enfantine en Chine, à cette époque. Elle y est restée ce qu'elle était; le peuple ne semble point connaître le syllogisme; il ne connaît que le *so-ti*. C'est avec ce raisonnement dialectique qu'est édictée la doctrine de Confucius. A la même époque, on raisonnait autrement dans l'Inde, d'où nous supposons que Lao-tseu a pu tirer les plus brillantes et les plus profondes parties de son système.

Lao-tseu distingue deux principes dans l'homme : l'un est le principe matériel, corporel ou phénoménal; l'autre, le principe igné et lumineux de l'intelligence. Le principe matériel de l'homme est le véhicule et le support du principe igné de l'intelligence divine; il faut donc s'attacher à ce principe simple de l'unité, afin de ne point en être séparé. Mais cette partie de la doctrine de Lao-tseu a occasionné beaucoup de discussions et de controverses de principe à principe. Le principe matériel de l'homme est la première; le *hoïn* vient ensuite et correspond à notre mot *âme*. Il est dit que l'essence vitale du *hoïn* (ou principe immatériel) va partout; qu'elle ne peut s'éteindre ni périr; qu'elle est le principe divin attaché à la partie matérielle, mais subtile de l'homme. Le *principe matériel* serait aussi le principe sentant, l'âme vitale. Il est confondu quelquefois avec le *hoïn*. Nous devons dire que ces deux termes ont la même étymologie, c'est que le radical des *māns*, des genres subtils, des êtres enfin qui participent à la matière et à l'immatérialité, est l'immutabilité de l'âme, telle que nous l'entendons à peu près; — a été extraite de cette doctrine par quelques-uns des disciples de Lao-tseu, entre autres Sse-hoëi, qui a dit : « Le souffle de la vie se dissipe, mais l'âme, l'esprit, le principe divin de l'intelligence, se conserve. » Selon un autre, l'âme, en s'absorbant dans le *Tao*, conserve cependant son individualité. Nous sommes ici de l'avis de M. Pauthier, et nous ne voyons pas plus que lui comment on a pu trouver des ressemblances entre cette doctrine et celle d'Epicure. C'est plutôt, comme il le remarque fort judicieusement, avec les doctrines de certains qu'elle aura quelques rapports. Il paraît que les meilleurs dans lesquels se produisirent les deux doctrines avaient aussi beaucoup d'analogies. L'empire chinois offrait à cette époque la même dissolution et la même corruption que l'empire romain. « Ce fut, dit l'historien Sse-ma-tchien, pour fuir le spectacle de la décadence de la dynastie des Tchou et celle des mœurs, qu'il quitta sa charge de gardien des archives à la cour des Tchou, pour se retirer dans la retraite loin de son pays. » Il ne voit le bien public, le bien privé que dans la pratique austère de la vertu, de cette vertu souveraine qui est la conformité des actions avec la Raison suprême, principe formel de toutes les existences transcendentes et phénoménales, et par conséquent leur loi et leur raison d'être. Il n'y a d'autre individualité morale que celle de la Raison suprême; il n'y a d'autre loi que sa loi, d'autre science que sa science. Le souverain bien pour l'homme, c'est son identification avec la Raison suprême, c'est son absorption en elle. Cette morale arrive d'ailleurs avec Lao-tseu au même état de monachisme ou des doctrines à peu près semblables émanées parvenues dans l'Inde. Le sage doit s'efforcer de réduire ses sens jusqu'à l'impuissance et l'inertie; le sage ne doit pas agir, il ne doit que contempler dans l'immobilité de l'intelligence. Cette morale a enfanté des sectes ascétiques qui se sont livrées aux pratiques les plus absurdes. Comme le christianisme, Lao-tseu déclare que le principe spirituel nous conduit au bien, tandis que le principe matériel nous conduit au mal; le sage doit donc s'efforcer de s'affranchir de celui-ci, et de vivre uniquement par celui-là; il doit faire abnégation de lui-même, pour ne songer qu'au salut des hommes et de toutes les créatures.

« Le saint pratique le non-agir; il fait son occupation de la non-occupation, et trouve de la sagesse dans ce qui n'a pas de sagesse; il considère les petites choses comme les grandes, la pénurie comme l'abondance; il récompense les injures par des bienfaits. La raison du ciel est comme le fabricant d'arcs : elle abaisse ce qui est élevé et élève ce qui est abaissé, elle ôte le superflu à ceux qui ont de trop, et vient en aide à ceux qui manquent du nécessaire. Quel est celui qui est capable de donner son superflu à ceux qui éprouvent des besoins dans le monde? Celui-là seul qui possède en soi le *Tao* ou la Raison suprême. » On voit que cette morale, non-seulement dans l'esprit, mais dans les expressions mêmes, abouit à la morale de l'Evangile. Mais si sa morale est si bella par certains côtés, ses doctrines politiques sont

138

CHIN

déplorables; Lao-tseu veut que le peuple soit maintenu dans l'ignorance; car, selon lui, l'instruction développe les désirs et enfante les troubles, en semant les idées fausses. Si, dit-il à ce sujet, je gouvernais un pays, j'aurais un petit peuple, je ferais en sorte que mon peuple n'eût des instruments de guerre que pour une compagnie de dix ou de cent hommes, et encore qu'il n'en fit pas usage. Je ferais en sorte que ce peuple craignît la mort, pour qu'il n'émigrât point. Quand même j'aurais des bateaux et des chars, il n'y monterait pas; quand même il aurait des cuirasses et des lances, il ne les sortirait pas. Le saint homme fait en sorte que le peuple soit sans instruction, sans savoir, et par conséquent sans désirs; que celui qui a de l'instruction n'ose pas en faire un mauvais usage. Dans l'antiquité, ceux qui pratiquaient la doctrine du Tao ou de la Raison suprême ne s'occupaient point d'éclairer les peuples, ils s'occupaient de les rendre ignorants. Le peuple est difficile à gouverner parce qu'il sait trop. »

Telle est la doctrine politique de Lao-tseu. Il paraît, d'après M. Faou, que ce philosophe, persécuté par le prince de Tchéou, contemporairement à l'appliquer. Le succès n'y a pas répondu, et les époques de ces tentatives sont précisément les plus déplorables de l'histoire chinoise.

Nous allons encore emprunter à M. Pauthier les noms des plus célèbres disciples de Lao-tseu. Le premier est Kouan-tseu, qui fut ministre du roi de Tchéou, contemporain de Lao-tseu, et qui passe pour avoir reçu de lui le Tao-té-king, d'après lequel il aurait composé son ouvrage en neuf livres, intitulé : *Chi-chin-king*. Le philosophe s'exprime ainsi sur le Tao ou le principe suprême : « N'existant pas à la manière des êtres corporels, le Tao est le principe suprême, qui peut être exprimé par des paroles; ne pouvant être exprimé par des paroles, il est par conséquent le Tao; n'existant pas à la manière des êtres matériels, le Tao ne peut être conçu par la pensée; ne pouvant être conçu par la pensée, il est par conséquent le Tao. » Voici un autre passage encore plus curieux : « Ce qui suit le courant de l'eau, c'est le navire; ce par quoi la navigation a lieu, c'est l'eau et non le navire. Ce qui roule, c'est le char; ce par quoi le mouvement de rotation des roues a lieu, c'est le bœuf qui traîne le char et non le char lui-même. Ce qui réfléchit, c'est le cœur; ce par quoi la réflexion a lieu, c'est la pensée, ce n'est pas le cœur. On ignore pourquoi et comment il en est ainsi, mais il en est ainsi. » C'était bien la peine d'amasser des subtilités pour conclure à ceci : qu'on ne peut pas conclure !

Après Kouan-tseu, nous trouvons Yun-tseu, auteur nous empruntons une doctrine qui éclaircit, si faire se peut, la doctrine de l'unité de Lao-tseu : « Le ciel et la terre sont emportés dans l'espace et se pénètrent mutuellement. Tous les êtres qui existent forment une totalité, une généralité et ne font qu'un. Si l'on connaît cette unité, il n'y a rien dans cette unité qui ne connaisse ni ne ne connaît pas l'unité, il n'est rien dans l'unité que l'on connaisse. Nous occupons un lieu dans le monde, nous formons même un être un, et les êtres sont également des êtres. Ces êtres, combinés ensemble, peuvent constituer mutuellement de nouveaux êtres. » Il y a, selon le même philosophe, trois manières de connaître : on connaît par l'esprit, par le cœur et par les oreilles.

Lie-tseu, qui vivait 590 ans avant notre ère, est encore un disciple de Lao-tseu. Il passa quarante ans inconnu dans un jardin de l'état de Tsin. C'est dans un ouvrage intitulé *Le Livre du vide et de l'incorporel* que Lie-tseu a exposé sa doctrine, qui ne diffère guère de la doctrine de Lao-tseu que par l'emploi de termes différents. Mais une chose curieuse, c'est que Lie-tseu insère dans son ouvrage un chapitre tout entier qu'on trouve dans Lao-tseu, et qu'il attribue à l'empereur Houn-tsi, qui régnait 640 ans avant Jésus-Christ. N'y a-t-il point là quelque indice qui pourrait servir à reconnaître cette origine si obscure du système de Lao-tseu, et ses rapports avec l'antiquité? C'est aux sinologues qu'il appartient d'étudier la question et de la résoudre.

Citons encore, parmi les disciples de cette école, Tchouan-tseu, qui composa deux ouvrages : le *Père pêcheur (Y-fou)* et le *Voileur (Tao-chi)*, contre les sectateurs de Confucius; le *Livre de la fleur méridionale*, qui est un commentaire de Lao-tseu assez intéressant, car l'auteur introduit dans son ouvrage une foule de personnages historiques, princes et philosophes, qui discutent les questions les plus variées et les plus hautes.

Kia-tseu et Hai-Fei-tseu ont dû leur réputation à des commentaires sur les lois pénales, qui leur ont fait contester le titre de disciples de Lao-tseu, à cause des mesures violentes qu'ils y prescrivaient. Houn-tseu fut en même temps prince et philosophe. Ho-kouan-tseu et Yang-tseu ou Yang-tchou étaient contemporains de Mencius (400 ans av. J.-C.).

Nous avons déjà exposé la doctrine de Confucius et son histoire sommaire.

— *Troisième époque.* Tchou-lien-ki fonda, en 966, une nouvelle école philosophique qui avait pour but avoué de développer les principes de l'ancienne doctrine contenue dans le *Y-king* ou *Livre des transformations*. Voici

CHIN

comment Tchou-hi, traduit par M. Pauthier, et l'un des chefs de cette école, s'exprime sur elle : « La doctrine véritable a toujours existé dans le monde; seulement cette doctrine était confiée aux hommes; les uns jouissent avec elle, les autres la continuent scrupuleusement. C'est pourquoi sa destinée dans le monde est d'être tantôt éclatante, tantôt obscure. C'est toujours l'ordre du ciel qui en décide, ce n'est ni la force ni la sagesse de l'homme qui peuvent en disposer. » Le but de cette école est, tout en conservant la partie morale de Confucius, de la compléter par des théories empruntées aux anciens, sur la cause première et les questions métaphysiques qui avaient été négligées ou non comprises par lui. Cette école fut appelée *École des lettres postérieures*. Ici nous nous trouvons encore forcé d'emprunter une page à M. Pauthier, qui a seul assez approfondi ces questions pour nous fournir des renseignements suffisants : « Le commentaire traditionnel ou l'appendice au *Livre des transformations*, intitulé *Hsi-tseu-tchouan*, attribué à Khoung-tseu par les uns, à Wang-tseu par les autres, contient de nombreux passages sur l'origine et la transformation des choses, sur les lois qui président aux événements et aux phénomènes du monde, sur les causes et les effets. » Ce fut une jeune fille qui trouva ce commentaire traditionnel dans une ancienne maison de Lao-tseu. Tchou-hi s'empara de la conception de la cause première ou du grand fait placé pour la première fois dans ce traité. Il pose aussi au sommet de sa construction métaphysique deux êtres coéternels, ou plutôt les deux termes d'une même équation ontologique, qu'il nomme le sans-faite ou l'illimité, l'indéfini, l'indistinct (*wou-ki*), et le grand fait ou le point culminant de la création sensible. Le sans-limite, le grand fait est représenté par un cercle; quand ce cercle est au repos, il constitue le *yin*, principe femelle; il constitue le *yang*, principe mâle, quand il est en mouvement; toutefois il n'a pas d'existence séparément du *yang* et du *yin*, qui ne font que désigner deux modes d'être de la même substance fondamentale. Il y a cinq éléments : le feu, l'eau, la terre, le bois et le métal, qui sont produits par les manifestations du principe *yang* uni au principe *yin*. L'eau est le substratum du principe *yang*; le bois est le produit élémentaire du *yang*; la terre est le produit élémentaire du *yin*; la terre est l'élement matériel planant dans l'espace. On trouve encore dans ce système la doctrine de l'identité, car le *yin*, est-il dit, est l'origine du *yang*, comme le *yang* est l'origine du *yin*. « Le *yin* et le *yang*, dit Tchou-tseu-ki, étant réunis, sont ce qu'on appelle le *yi* et le *chi*, le matériel et de contingent dans le *Tai-ki* ou grand fait, sans distinction de ceci ni de cela. Le *Tai-ki* est le mâle céleste et la femelle terrestre, quand on en parle sous le rapport de la génération élémentaire ou de la production substantielle pure. Chacun d'eux a sa nature propre et individuelle; mais le mâle est la femelle, ne faisant qu'un, sous le *Tai-ki* ou fait suprême. Le *Tai-ki* donne naissance à tous les êtres de l'univers, quand on en parle sous le rapport de la génération formelle ou de la production de la forme corporelle. Chacun de ces êtres a sa nature propre et individuelle; mais le mâle et la femelle, ne faisant qu'un, sont le *Tai-ki*. »

On voit que, sous des termes différents, ce système est le même que celui de Lao-tseu. La morale qui en ressort a aussi beaucoup d'analogie avec la morale de Lao-tseu. Elle recommande la modération, la droiture, l'humanité, la justice, pour arriver à l'état de repos complet et d'absolute tranquillité. Le sage doit mettre ses vertus en harmonie avec le ciel et la terre. Grande et belle parole, qui atteste les grandes lois de l'harmonie universelle et commande de les suivre. Si c'en était ici le lieu, nous ferions remarquer comment, dans ce qu'ils ont de vraiment beau et éternel, ces systèmes se retrouvent tout entiers dans les systèmes modernes; mais il a fallu borner notre tâche à l'exposition des systèmes philosophiques de la Chine. Cette tâche est terminée. On remarquera cependant que les systèmes philosophiques chinois ne sont réellement qu'un nombre de trois; que de ces trois, un est exclusivement moral, et que les deux autres offrent entre eux de telles analogies qu'on pourrait presque les réduire à un seul. Ceci confirme ce que nous disions en commençant, que la Chine a été peu féconde en créations métaphysiques, aussi bien qu'en créations poétiques. Mais n'oublions point cependant que quelques progrès qu'aient fait les sciences, nous en sommes encore réduits à formuler ici nos jugements sur quelques passages des philosophes chinois. Espérons qu'un jour viendra où des savants, comprenant l'utilité et la grandeur d'une pareille œuvre, nous donneront des traductions complètes de ces philosophes si peu connus.

Chine et Japon, étude publiée à Londres en 1859, par M. Laurence Oliphant, traduite en 1860 par M. Guizot. L'auteur était secrétaire de lord Elgin, qui fut chargé de signer avec la Chine et le Japon les traités de Tien-tsin et de Yedo, en 1858, et dont la correspondance, publiée à Londres, renfermait les détails relatifs à cette négociation. Mais une correspondance officielle, à supposer même qu'elle soit toujours véridique, ne peut pas tout dire ;

CHIN

aussi la publication de lord Elgin présente-t-elle de nombreuses lacunes. Ce qu'il a laissé de côté, M. Oliphant l'a raconté dans une narration détaillée, que a obtenu en Angleterre un légitime succès, et n'a pas été moins appréciée en France, où elle s'est produite sous les auspices et avec une introduction de M. Guizot. L'ouvrage de M. Oliphant fournit un complément d'informations aux détails renfermés dans le *Livre bleu* de lord Elgin, complément que l'on devra mettre à profit pour l'étude des relations européennes avec le Céleste-Empire. Il contient, sur la conduite même de la guerre, des renseignements qui, écrits avec l'approbation et peut-être sous la dictée de lord Elgin, seront très-précieux à consulter. Ainsi l'ambassadeur anglais croyait avoir à se plaindre de la lenteur et du mauvais vouloir de l'amiral Seymour, qui, disait-on, n'avait pas envoyé au Pei-ho en temps utile les canonnières nécessaires pour attaquer immédiatement les forts de Takou, et pour ouvrir aux alliés la route de Pékin, accusation très-grave que lord Elgin n'avait pas formulée nettement dans ses dépêches officielles. M. Oliphant a pris moins de précautions, et a déterminé la conduite de l'amiral, et ses critiques ont eu pour résultat, non-seulement de provoquer au sein du parlement une discussion très-vive dans laquelle l'amiral Seymour a dû se défendre contre les allégations du secrétaire de lord Elgin, mais encore de déterminer le gouvernement à continuer, par la dernière guerre, tous les pouvoirs diplomatiques nécessaires entre les mains de l'ambassadeur, afin d'assurer l'unité de direction et d'exécution qui est indispensable au succès des expéditions lointaines. C'est encore par la plume de M. Oliphant que lord Elgin a cherché à justifier aux yeux du public la clause du traité relative à l'installation d'un ministre anglais à la cour de Pékin, puis les concessions qu'il crut devoir faire à la susceptibilité chinoise, quant à l'exécution de cet article, que l'on peut considérer comme le germe de la seconde guerre. Au point de vue politique, la narration de M. Oliphant est le commentaire des comptes rendus officiels, et cela seul suffit pour la recommander à l'attention.

On sait qu'après avoir terminé à Shang-Haï les négociations diplomatiques, lord Elgin a remonté le fleuve Yang-tse-kiang jusqu'à la ville de Han-tcheou, l'une des cités les plus importantes de la Chine, éloignée à peu près de 200 lieues de la mer. Cette campagne aventureuse à l'intérieur du Céleste-Empire est racontée jour par jour dans le récit de M. Oliphant. C'est là, sans contredit, la partie la plus intéressante du livre, surtout parce qu'elle contient des descriptions tout à fait précieuses sur une région qui est restée si longtemps fermée à tous les regards étrangers.

Le séjour de lord Elgin au Japon et la conclusion du traité de Yedo remplissent la moitié du second volume. Le talent et la verve de description de M. Oliphant rencontrent dans la population japonaise de nombreux points d'attraction et d'étude. D'après lui, le Japon est de beaucoup supérieur à la Chine; le gouvernement y est plus éclairé, et le peuple plus intelligent. Le sol paraît fertile et bien cultivé, et l'industrie japonaise a atteint un degré de perfection qui mérite l'admiration des Européens. « La description de Yedo, dit M. Charles Lavollée, les entrevues avec les dignitaires chinois de négocier le traité, les scènes intimes, officielles ou populaires auxquelles assista le secrétaire de lord Elgin, tous ces incidents forment autant de chapitres qu'on lira avec plaisir dans la traduction de M. Guizot. »

Si l'on ne s'attache qu'au point de vue pittoresque, le livre de M. Oliphant offre des moins d'intérêt. C'est une description rapide et spirituelle de ce panorama si complet que présentent aux yeux de l'Européen les horizons du Céleste-Empire; c'est un portrait animé de ces mandarins et de ces Chinois de tout rang, que tant de caricatures esquissées par des touristes nous ont si souvent défigurés. Les opinions de M. Oliphant s'accordent sur beaucoup de points avec celles de M. R. Fortune, qui, le premier après les jésuites du XVIII^e siècle, a osé dire quelque bien de la Chine et des Chinois. La nation vaut mieux que son gouvernement; elle est intelligente, industrieuse, d'un caractère doux et inoffensif, moins hostile aux étrangers, qu'on ne le suppose généralement, et assez disposée à nous accueillir, quand nous nous présentons à elle avec des marchandises et non plus avec du canon. L'empereur de Chine est notre ennemi; les Chinois sont tout prêts à devenir nos amis.

Nous constatons avec plaisir cette impartialité de M. Oliphant envers les Chinois; mais ce qui nous semble moins équitable, c'est que l'auteur se montre ordinairement plus favorable aux Chinois, ses ennemis, qu'aux Français, ses alliés. Quand il est question de nous, M. Oliphant laisse volontiers percer un sentiment de fâcheuse humeur et d'ironie, ou l'esprit manque d'ailleurs assez généralement. Il décrit par exemple la prise d'un fort de Canton; nos matelots, plus alertes, sont arrivés les premiers sur les remparts, où l'un d'eux a planté un drapeau; les Anglais auront leur tour, et nous aurons le bon goût d'applaudir. L'orgueil britannique, blessé dans la personne de M. Oliphant, imagine cette puérile explication : « Comme les matelots français portent souvent de petits drapeaux tricolores dans les

CHIN

poches de leurs larges pantalons, ils peuvent proclamer promptement leur triomphe. Dans cette occasion, le matelot qui était arrivé le premier ayant eu la précaution de se prémunir d'un pavillon national, s'élança sur les murs, le drapeau à la main, en criant à pleine poitrine : « Vive l'amiral l'empereur ! la France ! l'Angleterre ! » Rien que ce dernier cri, qui associait généreusement l'Angleterre au succès de notre drapeau, aurait dû servir d'enseignement à M. Oliphant, et lui éviter cette boutade d'entouche ingratitude. Nos braves matelots n'auraient bien s'ils liaient ce burlesque épisode de fabrique anglaise.

CHINÉ, ÈE (chi-né) part. passé du verbe CHINER. Dont la chaîne est composée de fils de diverses couleurs : *Etoffe chinée*. **CHINÉS**. Les tissus chinés peuvent être obtenus pour toutes les matières susceptibles de recevoir la teinture. (Bezon.)

— s. m. Techn. Manière de former des dessins sur un tissu, au moyen de fils peints ou teints d'une certaine façon : *Quand les dessins doivent être obtenus par le procédé du tissage, on produit le chiné à l'aide des fils de chaîne que l'on teint aussitôt après l'ourdissage*. (W. Maigre.) || On dit aussi CHINAGE. || Dessin formé par le procédé ci-dessus : *Faire arrêter un chiné*. Ce chiné est manqué, est d'un bel effet. || Tissu orné de dessins chinés : *Bas en chiné de soie*. **Manufacture de chinés**. Les chinés ne sont plus à la mode.

CHINER v. a. ou intr. (chi-né — rad. *Chine*). Techn. Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne d'un tissu, en sorte que l'étoffe fabriquée présente certains dessins : *L'art de chinier les étoffes nous a été apporté de la Chine*. (Bouillet.)

CHINER v. n. ou intr. (chi-né — rad. *chien*, car *chiner*, c'est proprement remplir le rôle du chien de chasse dans la découverte des curiosités de toute nature). Brocanteur, acheter pour revendre aussitôt les multiples objets qui sont du ressort du bric-à-brac : *Passer son temps à chinier*.

— Argot. Commettre le genre d'escroquerie appelé CHINAGE.

CHINETTE s. f. (chi-né — rad. *Chine*). Hortie. Variété de bigarade, dont l'écovore sert à faire différents confitures.

CHINEUR s. m. (chi-neur — rad. *chiner*). Techn. Celui qui se livre à la fabrication de la chaîne des étoffes chinées : *Quand le chineur veut exécuter un dessin, il place la chaîne sur un moulin dont les ailes s'allongent ou se raccourcissent à volonté*. (Bezon.)

— Pop. Brocanteur, celui qui achète et revend diverses sortes d'objets d'occasion, surtout pour le compte d'autrui : *Les domestiques, surtout à la campagne et dans les provinces, pour trente francs d'argent ou de marchandises, font conclure des marchés où le chineur réalise des bénéfices de mille à deux mille francs*. (Balz.)

— Argot. Chiffonnier. || Voleur qui trompe les passants en leur vendant hors de prix certaines marchandises, ou à bas prix de certaines reconnaissances du mont-de-piété.

— Encycl. Le chineur est un vrai commis-voyageur en curiosités. Il a donné à ce nom aux Auvergnats qui suivaient les ventes, et qui achetaient pour le compte des marchands les objets, les lots sur lesquels il y avait de grands bénéfices à faire. Le dépeçage des châteaux et des abbayes a donné naissance à cette industrie. Le goût des antiquités, la manie des collections, l'engouement pour les faïences, les émaux, les meubles sculptés ont pris peu à peu un tel empire, que le chineur est devenu un être important, classé, et qui se recruta partout. Le tact, la finesse, le flair, le mépris de la fatigue, l'art de dissimuler sa pensée et de voiler son regard sous un signe de dédain quand il aperçoit un objet rare ou tentant, ne sont qu'une partie des qualités essentielles du chineur. Le chineur n'est pas seulement l'agent, l'intermédiaire utile entre le vendeur et l'acheteur, c'est surtout le fureteur qui découvre les trésors cachés, dispersés, dénutrés, et les amène à la lumière. Les chineurs, par leur incessante activité, ont mis en lumière des objets enfouis depuis des siècles. Ce qu'ils ont fait sortir de terre, poteries, marbres, fers forgés, médailles, bronzes, est chose incroyablement. Chaque jour encore est marqué par des trouvailles; on ne sait où s'arrêteront ces exhumations.

Maintenant surtoit que la fraude a envahi le commerce du bric-à-brac et de la curiosité, et qu'on fabrique de faux émaux de Limoges, de faux verres vénitiens, de faux Palissy, de fausses médailles romaines, de faux Rembrandt, et jusqu'à de faux Raphaël, le chineur voit s'agrandir son rôle. Il doit non-seulement découvrir les objets rares et précieux, mais savoir discerner les faux des véritables.

Le chineur, tout en restant un type essentiellement moderne, pourrait cependant faire remonter bien loin son origine. Verrés, dont la passion pour les objets d'art allait jusqu'au vol inclusivement, se faisait aider dans ses recherches par deux artistes, dont Cicéron a donné l'amusant portrait : « On dirait deux limiers flairant partout, toujours sur la piste; menaces, promesses, esclaves, enfants, amis, ennemis, tout moyen leur est bon pour arriver à dénicher quelque chose. Ils furetent partout; s'ils découvrent un objet de prix, ils

CHIN

le rapportent pleins de joie. La chasse est-elle moins heureuse, ils ne laisseront pas de revenir avec quelque menu pièce de gibier, telle que plats, patères, brûlé-parfums. * Ne reconnaît-on pas là notre chineur ?

CHINFRENEAU s. m. (chain-fre-no — rad. chanfrein). Pop. Coup à la tête : Recevoir un chinfreneau. || Ornement de la tête ou du cou.

CHING s. m. (ching). Mus. Instrument chinois formé d'une gourdine dans laquelle sont implantés de treize à dix-neuf roseaux.

— **Encycl.** Le ching est formé de treize à dix-neuf roseaux disposés au-dessus d'une gourdine, de manière à figurer une colonne d'orgue, et dont on obtient, en soufflant et en aspirant, une série de sons assez faibles, mais d'une douceur véritablement remarquable.

Chingagook, personnage créé par Cooper. Les ouvrages de ce romancier, si connus, si émouvants, seront en quelque sorte les archives poétiques de ces races indiennes refoulées de plus en plus dans leurs grandes prairies, et qui de la civilisation va faire disparaître. Ces tribus sauvages ont fourni au romancier des types très-remarquables, parmi lesquels celui de Chingagook, le dernier des Mohicans, se distingue par sa ligne pure et hardie. Ce caractère est parfaitement défini par les paroles placées sur son tombeau : Ses qualités étaient celles d'un homme et ses défauts ceux d'un indien. * On sait la sympathie de Cooper pour ce chef intrépide, dont il a reproduit la figure dans plusieurs de ses romans, à divers âges et jusque dans la vieillesse. On le retrouve dans le *Dernier des Mohicans*, le *Lac Ontario*, les *Pionniers*, etc.

Enfant des solitudes, Chingagook en connaît tous les secrets, tous les langages, tous les secrets. Son œil ne se laisse tromper par aucun artifice. Son oreille perçoit les sons les plus éloignés et les plus subtils. D'un dévouement et d'un courage à toute épreuve, c'est l'homme héroïque des temps primitifs ; tandis que, par d'autres côtés, c'est le sauvage rusé, féroce même quelquefois, sans peur, mais aussi sans remords. Belle et grande nature, tendre même à ses heures, et que les vieilles habitudes d'une race ont parfois inclinée dans un autre sens que celui de ses instincts généreux. Chef, père, ami, libérateur, il remplit toujours toute sa tâche et ne recule devant rien pour l'accomplir.

Resté seul représentant d'une tribu ancienne et puissante, celle des Delaware, il avait vu mourir son fils Uncas, après tous les soins. Dès lors sa vie, liée par une étroite amitié à celle d'un vieux blanc, n'a plus d'autre but que de sauver des dangers du désert les voyageurs perdus dans ces vastes territoires et poursuivis par des embuscades de farouches tribus ennemies. Il finit cependant par se rapprocher, avec son compagnon, des habitations de l'Ouest, et se laisse baptiser sous le nom de John Mohican ; mais lors du déclin s'approche et rien ne peut le décider à fuir l'incendie d'une forêt immense. A sa dernière heure, la nature indienne reprend le dessus, il revient dans son aguerri des vastes territoires de chasse promis aux Indiens après leur mort, et se réjouit d'en approcher.

Hélas ! faut-il ajouter que, d'après les recherches critiques des historiens modernes, les Indiens, cette race qui s'en va, n'étaient, même dans leur beau temps, rien moins que romantiques ? (Voir, à ce sujet, *France and England in South America*, par Francis Parkman ; Boston, 1867.)

CHINGALAIS s. m. (chain-go-lé). Linguist. Sny. de CHINGALIS. (V. CUYLAN). Linguist. || On dit aussi CHINGULAIS.

CHING-KING, ou **LEAO-TON**, ou **TARTARIE**, ou **PROVINCE DE MOUKDEN**, province de la Chine, une des trois grandes divisions de la Tartarie chinoise, comprise entre la province de Pé-Tchéli à l'O., la Corée à l'E., le golfe de Pé-Tchéli et le mer Jaune au S., et la Mandchourie au N. Elle a à peu près 500 kilom. du N.-E. au S.-O., et 300 kilom. de l'O. à l'E. Sa population s'élève à environ 700 000 hab., qui, même en général, la vie nomade. Capitale : Moukden ; villes principales, King-tchéou et Sin-tien-tse. Le Ching-king est en partie couvert de montagnes élevées, dont la plus fertile est le Kôlin-chonien-ain (longue montagne blanche), berceau de la dynastie qui occupe actuellement le trône du Céleste-Empire. La légende relative à l'origine de cette dynastie est ainsi racontée par l'empereur Kien-Loung : « C'est sur cette montagne fortunée qu'une vierge céleste, sœur cadette du ciel, ayant goûté d'un fruit que la plus éclatante des couleurs faisait remarquer entre tous les autres, conçut, après l'avoir avalé, et devint mère d'un fils céleste comme elle. * Le pays est arrosé par plusieurs fleuves et rivières assez considérables. La plupart des fruits de l'Europe y croissent en abondance, et on y élève de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons ; le froment, le millet et le coton sont les principales productions agricoles ; le fer et le jaspé tiennent le premier rang parmi les produits minéralogiques.

CHINGLEPUT, ville de l'Indoustan anglais, résidence de Madras, ch.-l. du district de son nom, dans l'ancienne province de Karnatic ; 7 500 hab. Place de guerre défendue par une bonne citadelle, prise par les Français en 1761, et reprise par les Anglais l'année suivante.

CHIN

CHINGOLO s. m. (chain-go-lo). Ornith. Nom d'une espèce d'emberiza.

CHINIAC DE LA BASTIDE (Mathieu), érudit français, né à Allassac (Limousin), en 1739, mort en 1802. On a de lui : *Histoire littéraire française* (Paris, 1772, 2 vol.), en collaboration avec Dussieux, abrégé du grand travail des bénédictins, mais qui est resté inachevé et qui s'arrête à l'année 426 ; *Dissertation sur les Basques* (Paris, 1786), écrit rare et curieux.

CHINIAC DE LA-BASTIDE (Pierre), historien et érudit, frère du précédent, né à Allassac, en 1741, mort vers 1804. Il suivit la carrière du barreau, et devint président du tribunal criminel de la Seine en 1796. Son principal titre littéraire est la nouvelle édition de *l'Histoire des Celtes* de Pelloutier (1770, 8 vol. in-12). On cite encore de lui : *Discours sur la nature et les dogmes de la religion gauloise* (1769, in-12) ; *Histoire des capitulaires des rois de la première et de la deuxième race* (1779, in-8), traduite de Baluze ; *Essai de philosophie morale* (1802, 5 vol. in-8), ainsi que de savantes dissertations.

CHINIAN (SAINT-), ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Saint-Pons, sur le ruisseau de Darnassores, affluent de l'Orb ; pop. aggl., 3 319 hab.—Pop. tot., 4 384 hab. Fabriques de draps, cardes, filatures, mégisseries, tanneries, drogueries. Commerce de bestiaux, fruits, grains, volailles, légumes et étoffes. Aux environs de Saint-Chinian, on admire une montagne couronnée de rochers calcaires, renfermant des grottes remplies de stalactites, et embellie par des cascades magnifiques.

CHIN-KOUNG ou **NOUNG**, empereur de la Chine, qui succéda à Fou-Hi vers l'an 3218 av. J.-C. Les *Annales* lui attribuent l'invention de la charrue et l'art d'extraire le sel de l'eau de la mer. Ce fut lui encore qui apprit aux hommes à cultiver le blé. Il inventa également la médecine, distingua toutes les plantes et en détermina les diverses propriétés, toujours selon les *Annales*.

CHINNOCK s. m. (chin-no-ck). Dialecte de la langue colombienne inférieure, parlé par la tribu de ce nom, qui habite la rive droite de la Colombia, dans l'Amérique du Nord.

CHINOIS, OISE adj. (chi-noi, oi-ze). Géogr. Qui appartient, qui a rapport à la Chine ou à ses habitants : *L'empire chinois. La nation chinoise. L'armée chinoise. Les moeurs, les coutumes chinoises. Tapissier, étoffe chinoise. La beauté, le goût exquis, le parfum suave de la pêche, ont exalté les cerveaux chinois jusqu'à l'enthousiasme.* (Roches.) *La civilisation chinoise nous offre le spectacle d'un développement à part.*

Lanterne chinoise, Lanterne de couleur, comme celles dont on se sert en Chine, servant aux illuminations : Des lanternes chinoises d'une soie transparente, à demi cachées par le feuillage, éclairaient ce jardin. (E. Sue.)

— *Pavillon chinois, Sorte de kiosque à toit aigu, décoré dans le genre de ceux des Chinois. De cet élégant massif d'arbres exotiques s'élevait un pavillon chinois avec ses clochettes muettes et ses aûs dorés immobiles.* (Balz.)

— *Mus. Pavillon ou chapeau chinois, Instrument de musique en cuivre, garni de clochettes, et ayant la forme conique évasée des chapeaux que l'on porte en Chine.*

— *Ombres chinoises, Spectacle ; jeu d'enfants qui consiste à promener des figures découpées derrière un transparent sur lequel se dessine leur silhouette.*

— *Substantif. Habitant de la Chine : Un Chinois. Une Chinoise. Les Chinois se font des pieds si petits qu'elles ne peuvent marcher. Les Chinois laissent croître l'ongle du petit doigt de leur main gauche.*

— *s. m. Par dénigr. Original, homme bizarre : Là-dessus, voilà mon chinois qui se fâche.* (Monselet.)

— *Chinois de paravent, Figure grotesque, par allusion aux dessins dont les Chinois ornent leurs paravents.*

— *Bot. Nom donné à une variété de bigarradier, et surtout à ses fruits, que l'on cueille verts pour les confire ou les préparer à l'eau-de-vie : Les connaisseurs se gardent bien de confire les fruits du chinois à feuilles de myrte.* (H. Laure.)

— *Linguist. Langue parlée par les Chinois : Coupés derrière un transparent qu'il est, a servi d'organe à une civilisation très-avancée.* (Renan.) || V. l'encycl. dr mot CHINE.

— *Loc. adv. À la chinoise, À la façon, à la mode des Chinois : Des yeux obliques à la chinoise. Un chapeau à la chinoise.* || Se dit particulièrement d'une manière de se coiffer en relevant les cheveux sur le front et sur les tempes, et les tressant ensemble vers la nuque : *Etre coiffé à la chinoise. Porter les cheveux à la chinoise.*

— *Encycl. Ombres chinoises. Ce genre d'amusement a été de tout temps fort recherché des Orientaux. Dans certaines contrées de l'Inde, dans l'île de Java, par exemple, des drames appelés wayangs sont représentés par des ombres et par des marionnettes. Là, comme en Chine et au Japon, des comédiens ambulants transportent leurs tréteaux de ville*

CHIN

en ville, de palais en palais, de maison en maison. Les Allemands imitèrent les premiers, sous le nom de *schattenspiel*, cet innocent badinage ; on l'introduisit en France en l'année 1767 ; mais il ne fut réellement à la mode qu'à partir de 1784, c'est-à-dire à l'époque où Séraphin installa dans les nouvelles galeries du Palais-Royal, à Paris. Les ombres chinoises et les marionnettes du théâtre de Séraphin eurent dès lors le privilège d'amuser les grands et les petits enfants. La galerie de Valois, où il est resté établi jusque dans ces dernières années, lui doit d'être restée chère à plusieurs générations. C'est là que le lycéen en colerette et en veste, que le pensionnaire en jupe courte et en pantalon allaient admirer le *Magicien d'Altonago*, applaudir la pièce classique du *Pont cassé*. Ces petits chefs-d'œuvre du genre étaient composés par Guillemin, auteur de *l'Enrôlement supposé*, pièce où Brunet, Tiercelin et Flore ont obtenu de grands succès. Guillemin, mort en 1799, âgé de quarante-neuf ans seulement, faisait le nom pour le théâtre de Séraphin, de petites pièces dans lesquelles il y avait toujours une idée comique, qu'on lui payait 12 fr., qu'on jouait cinq cents fois, et dont plusieurs composent un véritable répertoire du genre. Le soir, il en composait pour les Jeunes-Artistes, pour le Vaudeville et pour les Variétés-Amusantes, qui étaient alors dans la salle occupée maintenant par le Théâtre-Français. Les secondes étaient assurément plus littéraires que les premières, et cependant, lisons-nous dans les *Mémoires de Mlle Flore*, « elles ne l'ont pas immortalisé comme sa *Chasse aux canards*. » Un petit bonhomme rabougré abandonna le spectacle d'une voix chevrotante à la porte du théâtre de Séraphin. Nous avons vu en lui le dernier crieur ou aboyeur. Pleine licence était accordée à ce personnage, dont l'improvisation ne péchait point d'ordinaire par l'absence de fantaisie et d'originalité. Les ombres chinoises, marionnettes, voltigeurs et autres, étaient alors dans la salle occupée par le Théâtre-Français, pour aller s'établir au Bazar européen, boulevard Montmartre. Tous les soirs, il y avait représentation à sept heures et demie ; les dimanches, jeudis et jours de fête, le spectacle est ouvert à deux heures. Le sceptre de la direction n'a point quitté la famille du fondateur, une célébrité que des milliers de livres roses ont pépé dans leurs rêves, en murmurant : *Les canards l'ont bien passé, tire, tire, tire...* Quelques spectacles d'ombres chinoises courent encore les foires ; mais c'est là, il faut bien l'avouer, un plaisir qui s'en va comme tant d'autres. Enrichissant certains artistes ambulants et arrouant les rues de Paris et de crier d'une voix qui fut au temps jadis bon dir nos cœurs de collègues : *Lanterne magique, pièce curieuse à voir ! on a porté aux ombres chinoises un coup dont elles ne se relèveront pas. Hélas ! hélas ! hélas ! nos enfants ne sauront point tout ce qu'il y avait d'irrésistible séduction pour nous autres bambins barbonilles de confitures, de joie innocente pour nos papas et nos mamans dans ces simples mots criés au son de l'orgue de Barbarie sous nos fenêtres, vers huit heures du soir, alors que la bièche jetait dans l'âtre ses vives clartés et que la vieille servante était pe couchée ; je ne connais pas de gloire plus enviable que celle de monsieur Séraphin. Qu'est-ce en comparaison, que celle du chaonoine Schmidt, que celle de Berquin ?*

Chinois (LES), comédie en quatre actes et en prose, de Regnard, représentée le 13 décembre 1692. Deux acteurs, l'un français, l'autre italien, se disputent la main d'Isabelle, et font parade de leur talent et de leurs avantages respectifs. L'auteur, d'accord avec le public, se prononce en faveur du comédien italien ; mais quels sont les puissants motifs qui ont dicté cette sentence, et de quelle nature est l'objet en litige ? Le parterre vote pour les acteurs italiens parce qu'ils font payer quinze sous de moins que les acteurs français, et qu'ils lui ont donné un spectacle gratuit à la prise de Namur. Le vainqueur ne peut guère se vanter du prix de sa victoire ; Isabelle s'annonce comme une fille passablement licencieuse dans ses propos et qui promet de ne pas s'arrêter en chemin. Reste à savoir si son mari aura la tête assez solide pour résister, et à sa place nous aurions préféré la défaite.

Cette pièce se recommande surtout par les situations comiques, la gaieté soutenue, un fonds inépuisable de saillies, des traits singulièrement plaisants, vifs, souvent inattendus et toujours naïfs, sinon naturels. Ce de poètes ont pu s'écrier, comme Regnard :

... On n'engraisse guère à mâcher du laurier.

La vérité n'est-elle pas originalement exprimée dans cette boutade contre les officiers : « Il faut un mari pour toute l'année, et les officiers ne font que par quartier... encore n'est-ce pas auprès de leurs femmes. » Regnard est de l'avis de Nadaud :

Le cœur aime à changer de garnison.

Quelle femme oserait épouser un Nemrod, après avoir entendu cette piquante raillerie : « Diab ! voilà de beaux titres de noblesse ! cent bois de cerf dans une famille, sans compter ceux qu'on y a introduits et dont on n'a pas tenu compte ! »

Mais, objectera-t-on, tout ceci est très-français, et nous ne voyons pas les Chinois

CHIN

de l'affiche. C'est qu'en effet les habitants de l'empire du Milieu ne jouent dans la pièce qu'un rôle très-secondaire. Isabelle, en sa qualité de coquette émérite, traîne de nombreux soupireux attachés à son char, et, parmi ces esclaves de l'amour, se trouve un docteur chinois avec sa suite, qui égayé fort l'assistance par ses idées saugrenues, sans lui rappeler jamais le souvenir de l'opium ; car il engendre plutôt l'enivrement de rire que celle de dormir.

La pièce est fort amusante, et Regnard n'avait nullement besoin d'ajouter au parterre cette parodie du discours d'Auguste à Cinna :

Prends un siège, public, prends, et sur toute chose, N'écoute pas la brigade en jugeant notre cause ; Prête sans nous troubler l'oreille à nos discours, D'accou sans coup de sifflet n'en interromps le cours.

CHINOISÉ, EE (chi-noi-zé) part. passé du v. Chinoiser : *Européen chinoisé. D'jenguis-Khan n'est autre que Gengis-Kan barbarisé et chinoisé à l'imitation de M. Augustin Thierry.* (Th. Gaut.)

CHINOISER v. a. ou tr. (chi-noi-zé — rad. chinois). Fam. Vendre chinois, faire adopter les mœurs chinoises à : *Les Chinois ont fini par chinoiser les Tartares, et chinoiseront les Anglais, il faut l'espérer.* (Balz.)

CHINOISERIE s. f. (chi-noi-zer — rad. chinois). Petits objets de luxe et de fantaisie venus de Chine ou exécutés dans le goût chinois : *Ma femme m'a ruiné en potiches, en chinoiseries.* (Balz.)

— **Par ext.** Construction mesquine et surchargée de détails de mauvais goût : *Rien de plus singulier que cette petite chinoiserie dans cette grande nature.* (V. Hugo.)

— **Fam.** Action ou parole de Chinois, bizarrerie, extravagance : *Faire des chinoiseries. Dire des chinoiseries.*

— **Encycl.** Dans notre définition, nous avons, avec la plupart des autres dictionnaires, limité le sens du mot *chinoiserie* aux petits objets venus de Chine ou fabriqués dans le goût chinois. Rigoureusement, cette définition est inexacte. Sans doute les potiches et les fantaisies, les lanternes, les boîtes de laque, les menus meubles à dessins réticulés, tous ces objets qu'on voit chez certains marchands de curiosités sont des *chinoiseries*. Mais pourquoi limiter ce terme à ce qui est petit ? C'est le même art, le même goût, la même bizarrerie qu'on rencontre dans les ouvrages de grande dimension. Il n'y a de différence que dans le poids. Autrefois, il est vrai, on ne transportait guère en Europe que les menus produits de la Chine. Mais nous avons pu voir à Paris, après la guerre de 1860, toute une collection de statues, d'armes, de meubles, rapportées par le général Cour-Montau, et qui ont été achetées par l'empereur au nom du corps expéditionnaire, à laquelle l'expression de « petits objets » ne saurait être appliquée.

Est-ce que la fameuse tour de porcelaine de Nanking, récemment détruite par les Tai-pings, avec ses neuf étages de porcelaine blanche, ses ouvertures émailées de jaune et de vert, ses figures de porcelaine son globe doré et ses 152 clochettes d'airain, n'était pas une *chinoiserie* dans le vrai sens du mot ? Seulement c'était une *chinoiserie* de 80 mètres de haut. Il n'eût pas été facile, nous en convenons, de la transporter à Paris, du moins sans en casser des morceaux. Mais on eût pu la démonter et la réédifier sur une place quelconque, où elle n'eût pas fait une plus étrange figure que l'obélisque de la place de la Concorde.

Le Louvre possède un musée chinois assez peu fréquenté, car il est d'un difficile accès, et l'on n'y arrive qu'après avoir gravi un escalier étroit et obscur. En outre, il traîne au-dessous des salles du Musée de marine qui y conduisent. Du moins est-on bien payé de sa peine par la vue de la superbe collection de *chinoiseries* qu'il renferme.

L'œil est émerveillé devant ces porcelaines de formes rares et de splendides couleurs, craquelées, truitées, chair de poule ; devant ces vases en émail violet, en bleu turquoise, à couverture flambée ; devant les pièces, remarquables par les qualités de la pâte et du décor, qui remontent à la période *Tsing-Hoa* (1465-1487), apogée de l'art céramique en Chine ; devant les dragons, les *Khi-Lin*, les chiens de Fo, les chevaux sacrés, les *Fong-Hoang* et toutes les formes de la symbolique chinoise ; devant les figurations sacrées de Fo, de Cheou-Lao, de Fou-Tai, de Lao-Tsé, de Koung-Tseu, de Kouan-in, etc. ; et aussi devant cesivoires sculptés, chefs-d'œuvre d'élegance et de patience, ces armes plus artistiques que redoutables, ces étoffes de soie aux délicates broderies, ces bijoux et ces tapis si amusante fantaisie, ces laques aux fonds éclatants et aux dessins dorés.

Ceux que leur curiosité n'a pas conduits au musée chinois ne se sont-ils pas arrêtés cent fois devant les grandes potiches que certains marchands placent à la devanture de leurs boutiques ? N'ont-ils pas admiré ces personnages ventripotents, vêtus de robes éclatantes, et posés sur des nuages ou chevauchant des animaux chimériques ; ces femmes frêles, aux yeux bridés, qui écheuillent des fleurs invraisemblables ? Ils ont admiré ces couleurs si douces et si brillantes à la fois, et ce dessin naïf qui fait fi des plans et de la

140 CHIN

perspective, et semble s'épuiser en imaginations saugrenues. Mais ils n'ont pas soupçonné que la forme des vases, le sujet représenté, les attributs choisis, les couleurs employées, tout a un sens dans la symbolique chinoise, et que cette fantaisie apparente cache un sens très-précis. Des magots, c'est bientôt dit. Voici un vieillard dont le crâne chauve s'élève démesurément en pain de sucre. Il sourit paisiblement dans sa longue barbe blanche; il est monté sur le cerf blanc aux axes, et sa main gauche tient le fruit de l'arbre fabuleux de *Fan-Tao* qui fleurit tous les trois mille ans et ne fournit ses pêches que trois mille ans après. Il est vêtu d'une robe jaune, et il est entouré de champignons *ling-tchy*. Poussah! direz-vous. Apprenez que ce personnage vénérable est l'auteur du *Libre de la raison suprême et de la vertu*, livre qui est devenu la base d'une religion. Ce sage a été divinisé et est devenu le dieu de la longévité, *Cheou-Lao*. Le cerf blanc représente en effet la longévité, les champignons sont des attributs d'immortalité, et la robe jaune indique que celui qui la porte régle les choses de la terre.

Ces beaux vases où le vert de cuivre domine et qui, pour ce motif, sont dits la *famille verte*, se rapportent à la dynastie des Ming. Leur couleur, le genre des plantes, les attributs particuliers qu'on y voit ont un caractère hiératique et historique. Il en est de même pour la *famille rose* et la *famille bleue*. Amusés d'abord, l'étude des *chinoiseries* ne tarde pas à devenir sérieuse et instructive; il appartient à notre siècle critique de déchiffrer tous les symboles.

Les récits de l'Arabe Ibn-Wahab au IX^e siècle, de Marco-Polo au XIII^e siècle, de Matthieu de Ricci, d'Andrade et de Mendoza, au XVII^e siècle, avaient fait connaître en Europe quelque chose des institutions et des arts de la Chine; mais ce fut au XVIII^e siècle, et vraisemblablement après la publication du *Voyage des Pères jésuites en Chine*, du P. Trigault (1617), que la curiosité s'éveilla tout à fait et que le goût pour les produits de l'art chinois prit peu à peu le caractère de l'engouement. Nous avons visité le château de la Favorite, auprès de Bade, construit vers cette époque par la margravine Sibylle; ce n'est pas autre chose qu'un temple élevé à la *chinoiserie*. Les cheminées en faïence ont la forme de pagodes, et portent sur chaque assise d'innombrables magots. Des sujets chinois décorent les murs. Des bonnettes en porcelaine siègent à tous les angles; il y en a qui tirent la langue et dodent de la tête. Au plafond, des verres de couleur, des arabesques moulées et dorées, des peintures d'un goût bizarre; partout des glaces à biseaux avec des encadrements singuliers. Jamais la folie du bijou n'a été poussée à ce point; on ne des bijoux n'ont pris de telles proportions. Ce luxe baroque, cette profusion de cristaux, de faïences, de petits miroirs, de statuettes, ces peintures sur verre, tout cet étrange mobilier semble avoir appartenu à une personne frappée d'aliénation mentale.

La passion des *chinoiseries* fit bien d'autres victimes que la margravine Sibylle. Tout le XVIII^e siècle prit feu pour les étoffes, les paravents, les tentures, les éventails, les peintures dans le goût chinois. Dans le beau portrait de Mme de Pompadour, par La Tour, on aperçoit entre les pieds d'une console un vase en porcelaine de Chine ou du Japon, et M. Sainte-Beuve se demande à ce sujet: « Pourquoi pas de Sévres? » Mais parce que la marquise adorait les *chinoiseries*, tout simplement. On trouve dans le *Catalogue des différents objets de curiosité* qui lui appartenaient, et qui passèrent, après sa mort, au marquis de Marnes, un grand nombre d'articles dans ce genre.

• Deux grandes urnes d'ancien Japon, en forme de lisets, fond bleu lapis, à dessins tracés en or; cartouches fond blanc, à sujets de pagodes et châteaux, ornés de gorges à console et guirlande; montées sur de riches pieds à avant-corps en bronze doré.

• Quatre vases en porcelaine de la Chine, fond brun.

• Deux cigognes en porcelaine de la Chine colorée.

• Quatre grands rouleaux de porcelaine de la Chine, couleur de lapis; cartouches à modèles et éventails à dessin fond bleu, garnis de bords et pieds, etc., etc.

Ce que Boucher, le peintre à la mode, a peint de *chinoiseries* est inimaginable. Nous avons vu au musée de Besançon une suite de petits tableaux de dimensions uniformes, où la fantaisie de Boucher, servie par une facilité de main extraordinaire, a tracé des scènes chinoises pleines de mouvement et d'intérêt. Tout cela est plus chinois d'intention que de fait, à peu près comme le roman de *Salammbô*, de M. Gustave Flaubert, est cartaginien, mais le public n'en demandait pas davantage. Dans toutes les habitations élégantes, une place était réservée à la *chinoiserie*, et l'école de Boucher peut suffire à toutes les exigences.

Le goût de notre époque pour les *chinoiseries* est moins vif. Néanmoins les amateurs de curiosités recherchent avidement tous les objets rares, précieux, ou remarquables par le fini du travail, qu'on ne cesse de tirer de l'extrême Orient. Les salles de vente de l'hôtel Drouot ne désemplissent pas, et les *chi-*

CHIN

noiseries vraies ou fausses trouvent toujours des acquéreurs.

Nous avons élargi le sens du mot *chinoiserie*, et nous ne voyons pas d'inconvénient à l'élargir encore. M. Théophile Gautier, qui de tout temps fut épris de la Chine, a pensé comme nous lorsqu'il a intitulé *Chinoiserie* une de ses plus jolies fantaisies.

• Celle que j'aime, à présent, est en Chine; Elle demeure avec ses vieux parents, Dans une tour de porcelaine fine, Au fleuve Jaune, où sont les comorans. Elle a des yeux retroussés vers les temples, Un pied petit à tenir dans la main, Le tint plus clair que le cuivre des lampes, Les ongles longs et rougis de carmin...

Un autre ami de la Chine, M. Philippe Dauriac, a déploré la prise de Pékin et le sac du Palais d'été. Ce coup de pied, ce coup de main plutôt, pratiqué en pleine *chinoiserie*, lui a inspiré les lamentations suivantes:

• Le charmant pays des potiches, Où vit le burlesque poussah, A vu renverser ses fétiches Et les idoles du Bouddah.

Tours de jade et de porcelaine, Pagodes aux toits étages, Longues épioires aux mâts d'ébène, Qui fendent les flots orangeés; Oiseaux d'azur, poissons de flamme, Insectes d'émeraude et d'or, Monde prestigieux où l'âme, Libre du réel, prend l'essor:

Toutes ces fantasmagories Croulent sous les canons rayés. C'en est fait des *chinoiseries* Qui nous avaient tant égayés!

Et si l'on veut des *chinoiseries* plus authentiques, on n'a qu'à feuilleter les *Poésies de l'époque des Thang*, dans la remarquable traduction de M. d'Hervey de Saint-Denis, ou le recueil publié par Mme Judith Walter, sous le titre de *Libre de jade*: on y trouvera le caprice, la fantaisie et la couleur propres à l'art chinois. En voici deux courts chantillons, empruntés aux deux poètes les plus célèbres du Céleste-Empire: Li-Tai-Pé et Thou-Fou.

• Selon Li-Tai-Pé:

LE PAVILLON DE PORCELAINE.

• Au milieu du petit lac artificiel s'élève un pavillon de porcelaine verte et blanche; on y arrive par un pont de jade qui se voit comme le dos d'un tigre.

• Dans ce pavillon quelques amis vêtus de robes claires boivent ensemble des tasses de vin tiède.

• Et, dans le lac où le petit pont renversé semble un croissant de jade, quelques amis vêtus de robes claires boivent à tête en bas, dans un pavillon de porcelaine.

• Selon Thou-Fou:

• Mon bateau glisse rapidement sur le fleuve, et je regarde dans l'eau.

• Au-dessus est le grand ciel, où se promènent les nuages.

• Le ciel est aussi dans le fleuve; quand un nuage passe sur la lune, je le vois passer dans l'eau;

• Et je crois que mon bateau glisse sur le ciel.

• Alors je songe que ma bien-aimée se reflète ainsi dans mon cœur.

Enfin on peut employer le mot *chinoiserie*, et M. Philareté Chasles l'a employé en effet, dans un sens satirique. « Que je plains, dit-il, les peuples parvenus à cet état que je nommerai volontiers la *chinoiserie*! On est spirituel, on est lettré; on a des inventions exquises et des systèmes sérieux; on croit à la météorologie comme les druides; ou, comme des contemporains hellènes de Chrysothème, l'on a des sorites, des dilemmes et des arguments pour toutes les causes. On sait cuire et fondre le sable pour en fabriquer, comme les Chinois, des vases d'un grain merveilleux et d'une transparence ravissante. On crée des jouissances inédites; on multiplie certains moyens de bien-être et de richesse. On va plus loin; on est quelquefois habile, intelligent, organisateur, ami de l'ordre extérieur, voué à la forme régulière... Conclusions: il y a de la *chinoiserie* dans notre fait. Mais M. Philareté Chasles n'est-il pas trop sévère? »

CHINON, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 46 kilom. S.-O. de Tours, à 229 kilom. S.-O. de Paris, sur la Vienne; pop. aggl. 4,817 hab. — pop. tot. 6,925 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 87 communes et 89,149 hab. Tribunaux de 1^{re} instance et de justice de paix; collège communal; bibliothèque publique. Récolte de vins et céréales; commerce de blé, vins, eaux-de-vie, pruniaux dits de *Tours*, miel et ciré. Adossée contre une colline toute couverte de prairies et de pruniers, regardant de là la triple vallée de la Loire, de l'Indre et de la Vienne, la petite ville de Chinon est bâtie dans un site on ne peut plus pittoresque. La Vienne serpente à ses pieds, tandis que

CHIN

les hauteurs qui la couronnent, toutes bordées de vieux murs épais, festonnés de créneaux, de tourelles et de ruines, ajoutent à la beauté du paysage le contraste sévère d'un manoir immense, ou plutôt de trois châteaux, ceux d'un Thibaud le Tricheur, bien nommé, d'un Anglais défiant, Henri II, et d'un roi de France qui se voyait à l'agonie de sa puissance, Charles VII. Les tours se greffent sur les tours, les donjons s'élèvent sur les donjons, et une seule enceinte bien solide enclôt tout ce système de défense. Le château de Chinon a été laissé à la destruction rapide du temps, lorsque la France n'a plus eu à craindre d'être livrée à des guerres intestines suscitées pour la cause d'un prince ou d'un nom. Au milieu de ces ruines, on montre encore le donjon, la tour où fut enfermé Jacques de Molay et la salle où Jeanne d'Arc eut sa première entrevue avec Charles VII. L'ensemble de ces débris présente un caractère de grandeur féodale, qui frappe tout d'abord et explique les travaux de consolidation qu'on y fait actuellement. Chinon possède en outre quelques églises dignes d'attention: la plus ancienne est l'église Saint-Mexme, dont la voûte est flanquée de deux tours carrées. L'église Saint-Etienne est un monument fort remarquable du XII^e siècle, construit en partie aux frais de Jean de Bernard, archevêque de Tours, et de Philippe de Comines, gouverneur du château de Chinon, dont les armoiries se voient encore aux clefs de la voûte et au portail d'entrée. On montre dans cette église une pierre tombale du XII^e siècle, qui recouvrait autrefois le tombeau de saint Mexme, et une chape en étoffe orientale, sans doute rapportée de la terre sainte par quelque croisé, et connue sous le nom de *chape de saint Mexme*. Elle est en soie, d'un tissu très-fin, de couleurs éclatantes, et offre, sur la bordure, une inscription en caractères arabes.

L'époque de la fondation de Chinon est fort incertaine. On sait seulement, d'après les chroniqueurs du moyen âge, que c'était déjà au VI^e siècle une ville assez considérable. Les Anglois la possédèrent jusqu'à la défaite d'Azuric; elle tomba alors entre les mains de Clovis; ses successeurs la possédèrent jusqu'à Charles le Simple. Thibaud le Tricheur en devint maître à cette époque, et les accroissements qu'il fit ajouter au château l'ont fait regarder comme le fondateur de Chinon. De 964 à 1044, les comtes de Blois possédèrent le château de Chinon qui passa alors dans la famille des comtes d'Anjou, et par suite dans celle des rois d'Angleterre, jusqu'en 1205. Henri II d'Angleterre mourut dans cette forteresse féodale, dont s'empara Philippe-Auguste au commencement du XIII^e siècle. A la mort de Charles VII, qui avait habité le château d'Azuric, on le fit construire auprès d'une maison pour Agnès Sorel, Louis XI donna Chinon en apanage à sa mère. Plus tard, cette ville fut engagée à Henri de Lorraine, duc de Guise, pour 13,333 livres; Richelieu l'acheta moyennant 119,320 livres, et cette partie du domaine royal fut érigée en duché en faveur du premier ministre de Louis XIII.

CHINON-LA-MONTAGNE. V. CHÂTEAU-CHINON.

CHINORRHODON s. m. (chi-no-ro-don). Bot. Fausse orthographe du mot *CYNORRHODON*.

CHINOISIS s. m. (chain-késs). Bot. Arbre qui croît en Chine, et qui paraît être identique au chi-tse de la Chine.

CHINOQUE V. n. ou intr. (chain-ké— allem. *schenken*, verser à boire). Faire une débauche de boisson. le Vieux mot.

CHINOQUIS s. m. (chain-ki). Ornith. Autre nom de l'éperonnier.

— Encycl. Le *chinguis* ou *paon du Thibet* est un oiseau gallinacé, du volume d'une pintade; le fond de son plumage est d'un gris cendré, varié de lignes noires et de points blancs; mais ce qui fait son plus bel ornement, ce sont de grandes et belles taches rondes, d'un bleu éclatant, changeant en violet et en or, éparpillées sur les plumes du dos et les couvertures des ailes, réunies par paires sur les penes des ailes et disposées quatre à quatre sur les longues couvertures de la queue. Cette livrée n'existe que chez le mâle adulte; celle de la femelle ou des jeunes est bien moins brillante. Le *chinguis*, qui habite l'Asie méridionale, est aujourd'hui classé dans le genre éperonnier.

CHINSURAH, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, district et à 32 kilom. N. de Calcutta, sur la rive droite de l'Hougly, à 3 kilom. N.-E. de Chandernagor; 14,000 hab. C'était d'abord un comptoir hollandais fondé en 1636. Les Anglais s'en emparèrent au commencement de leurs guerres avec la Hollande.

CHINT s. m. (chainiti). Comm. Toile de coton des Indes pouvant recevoir l'impression. 1 On dit aussi CHINTS s. f.

CHINTRE s. m. (chain-tre). Syn. de CHAIN-TRE.

CHINTREUIL (Antoine), paysagiste français contemporain, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1816. Il vint à Paris à l'âge de dix-huit ans et se plaça en qualité de commis dans la maison de librairie de M. E. Legrand, sur le qual des Grands-Augustins. Parmi les em-

ployés de cette maison se trouvait Fleury, qui devait bientôt se révéler comme un des nos écrivains les plus originaux sous le nom de Champfleury. Une commune aversion pour leur métier rapprocha les deux commis libraires, qui ne tardèrent pas à se confier leurs secrètes ambitions. Champfleury abandonna le premier la boutique et louta, rue des Beaux-Arts, une chambre où se forma promptement un des cenacles de la bohème. Chintreuil en fut naturellement l'un des plus fidèles habitués; dès qu'il parvenait à tromper la vigilance de son patron, il accourait dans la chambre de son ami, et s'y livrait avec ardeur à l'étude de la peinture. Sa passion pour l'art le poussa enfin à quitter le comptoir et il se mit courageusement à peindre. Ses premiers essais, toutefois, furent loin d'être satisfaisants. Mais laissons parler M. Champfleury qui, dans un passage de ses *Mémoires* publié par le *Figaro* (28 août 1866), a raconté avec beaucoup de charme les tâtonnements de l'artiste: « Que d'efforts Chintreuil ne dut-il pas dépenser pour rendre, même maladroitement, son sentiment intérieur de la nature! Ceux qui le connaissent désespèrent de son avenir, en voyant la sécheresse de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pinceau à la main... Qui sait où peut conduire le sécherisme de ses esquisses accrochées aux murs, la forme grêle des arbres, la pauvreté de ton; je regrettais, sans en rien laisser paraître, que Chintreuil n'eût pas continué son métier de commis libraire. Tous, nous déplorions le fâcheux entêtement qui lui mettait le pince

Listes des entrées***Dictionnaire universel (Antoine Furetière, 1690)***

ACCOUCHER/ACCOUCHÉE	LAVIS
AMBRE	MANDARIN
ANSE/ANSE	MANDRAGORE
BOIS/BOIS DE LA CHINE	MATELAS
BONZE	METEMPSYCOSE
BOUSSOLE	MISSION/MISSION
CAMPHRE	MONDE/MONDE
CASSETTE	MURAILLE
CHAUVE-SOURIS	MUSC
CIGOGNE	NAVAL
CLOCHE	NOIR
CLOUVA	OBSERVATOIRE
COFFRE	OISEAU
DELÀ	ORENGE
DESSEIN	ORIENTAL
DEUIL	OURAGAN
DISNER	OUVRAGE/OUVRAGE
ENCRE	PAGODE
ENTREPOST	PALANQUIN
ESCHECS	PAPIER
FONTEINE	POLICIER
FOUET	POLITESSE
FOURMI	PORCELAINES
GERMER	POULE
HUISTRE	PRESTRE/PRESTRE JEAN
IMPRIMERIE	PRISME
JONC/JONC	PROVIGNER/PROVIGNER
LAQUE/LAQUE	PUITS/PUITS

QUALITÉ/QUALITÉ

RHUBARBE

ROSE

SAUGE

SAUTERELLE

SELENITE

SINA, CHINA

SOYE

STADE

SUD

THÉ

TITRE/TITRE

TOUR

VACHE/VACHE

VERS/VERS À SOYE

VERNIS/VERNIS

BOIRE

BOISSON

CALEMBA

CARACTERE

CHEVEU/CHEVEU

ÉLÉMENTS/ÉLÉMENT

ENSEIGNE/ENSEIGNE

FIGURE/FIGURE

HORLOGE

LEGISLATEUR

LETTRES/LETTRE

MAGISTRATURE

MERVEILLE

OCCIDENT

PESON

PHŒNIX

QUEUE DE CHEVAL/QUEUE

RIS

SYMBOLE

VOILE

USAGE/USAGE

Dictionnaire universel (Henri Basnage de Beauval, 1701)

À	CARACTERE
ACCOUCHÉE/ACCOUCHER	CHEVEU/CHEVEU
AMBRE	CURCUMA
ANSE/ANSE	ENTREPOS
ATTENTIF	ESCHECS, OU ÉCHECS
BISTRE	FOFE
BONZE	FONTEINE
BOUSSOLE	FOUET
CAMPHRE	FOURMI
CASSETTE	GALANGA
CHAMEAU	GERMER
CHASTETÉ	HEURE
CHAUVE-SOURIS	HUISTRE, OU HUÎTRE
CHINE	IMPRIMERIE
CIGOGNE	JONC/JONC
CINNAMOME	LACUI
CLOCHE	LETTRE/LETTRES
CLOUVA	MANDARIN
COFFRE	MANDRAGORE
COMPAGNIE/COMPAGNIE	MATELAS
CONCUBINE	MAUSOLÉE
COQUILLE	METEMPSYCOSE
COTON	MISSION/MISSION
DELÀ/AU DELÀ	MURAILLE
DESSEIN/DESSEIN	NÉOPHYTE
DEUIL/DEUIL	NOIR
DISNER, OU DÎNER	NOPCE, OU NOCE/NOPCES
BOIRE	ÉLÉMENT/ÉLÉMENS
BOISSON	ENSEIGNE/ENSEIGNE

FIGURE/FIGURE	TITRE/TITRE
GAYAVE	TOUR
HORLOGE	VACHE/VACHE
OBSERVATOIRE	VER/VER À SOYE
OISEAU	VERNIS
ORENGE	OCCIDENT
ORIENTAL	PAGODE
OURAGAN	PESON
OUVRAGE/OUVRAGE	PHOENIX
PAGODE	QUEUE/QUEUE DE CHEVAL
PALANQUIN	RIMER/RIMÉ, ÉE
PAPIER	RIS
POLICER	ROY/ROY
PORCELAINÉ	SYMBOLE
POULE	VOILE
PRESTRE, OU PRÊTRE/PRESTRE JEAN	USAGE/USAGE
PRISME	ZINGI
PROVIGNER/PROVIGNER	
PUITS/PUITS	
QUALITÉ/QUALITÉ	
RHUBARBE	
ROSE	
SANTAL	
SAUGE	
SAUTERELLE	
SELENITE	
SINA	
SOYE	
STADE	
SUD	
THÉ	

Dictionnaire universel (Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, 1727)

À

ACCOUCHER/ACCOUCHÉE

ALOES, OU ALOES/ALOË

AMBRE/AMBRE JAUNE

ANIS/ANIS DE LA CHINE

ANSE/ANSE

ATHEISME

ATTENTIF

BISTRE

BITUME/BITUME DE JUDÉE

BOIS DE LA CHINE

BONZE

BOUSSOLE

CABARET/CABARET

CASSETTE

CHAMEAU

CHAUVE-SOURIS

CHINE

CINNAMOME

CLOUVA

COFFRE

COMPAGNIE/COMPAGNIE

COQUILLE

COTON

DELÀ/AU DELÀ

DESSEIN/DESSEIN

DEUIL/DEUIL

DISNER, OU DÎNER

CARACTERE

CHEVEU

ENCRE/ENCRE DE LA CHINE

ENTERRER

ENTREPOS, OU ENTREPOST

ESCHECS, OU ÉCHECS

ESMAIL/ESMAIL

ÉVENTAIL

FAIRE

FEFÉ

FERMER/FERMÉ, ÉE

FLOTTE/FLOTTE DE LA CHINE

FOFE

FONTAINE

FOUET

FOURMI

GLANGA

GELER/GELER

GERMER

GINSENG

GOBER/GOBER

GOMME/GOMME-GUETTE

HEURE

HUISTRE, OU HUÎTRE

IMPRIMERIE

INCREDULE

JONC/JONC, OU JONCO

JONQUE, JONC, OU JONKOS

KIEN-TCHOU

KINSU

ESCRIRE	MANGOUSE, OU MANGOUSTE
ESTROPIER/ESTROPIÉ, ÉE	MATHÉMATIQUES
EXCREMENT	MAUSOLÉE
EXPLORATION	MÉDECINE
FIGURE/FIGURE	MILLIAIRE
FORTIFICATION	MISSION/MISSION
FOUETTER	MONNAYE
FOURCHETTE	MOXA
GAYAVE	MUDE
GUERRIER, IÈRE	MURAILLE
HERBIER/HERBIER	NAVAL
HORLOGE	NÉOPHYTE
JETTON	NEUF/NEUF
IMMORTEL/IMMORTEL	NIPPE
JOÛER	NOIR
LABOURER	NOPCE, OU NOCE/NOPCES
LACUI	NUNNA
LAMA	OBSERVATOIRE
LAMENTIN	OIGNON
LAVER/LAVER	OISEAU
LAVIS	ORDRE
LET-CHI	ORENGE
LETTRE, ÉE/LETTRE	ORIENT/ORIENT
LIMOTROPHE	ORIENTAL
LINKIO	OURAGAN
LIPOU	OUTOMCHU
LUSTRE	OUVRAGE/OUVRAGE
LY	PAGODE
MANDARIN	PALAIS
MANDARINAT	PANSY
MANDRAGORE	PAON, OU PAN

PAPIER	ORTIE
PARADIS	PESON
PARAVENT/PARAVENT	PLAT/PLAT
PECI	POESIE
PELAINS	POUDRE/POUDRE À CANON
PESTE	PRISME
POIVRE/POIVRE DE LA CHINE	QUALITÉ/QUALITÉ
POLICER	RHUBARBE
PONT/PONT, OU PUNT	RHINOCEROT
PORCELAINE	ROSE
POTAGE	SANGLARGAN
POULE	SANTAL
POUS	SAUGE
PRESTRE, OU PRÊTRE/PRÊTRE JEAN	SAUTERELLE
PROVIGNER/PROVIGNER	SAYA
PU	SELENITE
PUITS	SEZÉ
LANTE	SINA
LETTRE/LETTRES	SONTO
LOM	SOUCHA
LONG/LONG	SOYE
MAISON	STABILITÉ
MERVEILLE	STADE
MONOSYLLABE	SUD
MOT	TABLE/TABLE
MOURIR	TAEL
MUSC	TAFFETAS
NAVIGATION	TAMLING
NISI	TCHOUTZE
NOMBRE	THÉ
ONGLE	TICAL

TINTENAQUE

TITRE/TITRE

TOUR

VER/VER À SOYE

VERNIS

VILEILLARD

VILLE

VIN

YTCHITZÉE

YEN

QUANTITÉ

QUEUE/QUEUE DE CHEVAL

R

RÉPUBLIQUE

RIMER/RIMÉ, ÉE

RIS/RIS

ROY

SAIGNER

SOMME/SOMME

SOUFFLET

SUIF

SYLLABE

SYMBOLE

TAFFOUSSA, OU TAFFOUI

TOUPE

VITRE

VOILE

USAGE/USAGE

ZINGI

Dictionnaire de Trévoux (1771)**Tome 1**

ACCOUCHÉE	BAAT
ACHBAATS/ACHBALUC-MANGI	BADIANE
AGRA	BAHAIRE
AIMANT	BALANCER
ALGOUEY	BALEINE
ALOË	BANDÈGE
ALPHABET	BARSE
AMACAO	BASTE/BASTE
AMÉRICAIN	BEAU
AMUY	BETEL
ANNÉE	BISTRE
ANANAS/ANANAS	BOGDOÏ
ANÇAN	BOIRE
ANHING	BOIS/BOIS D'ALOÈS
ANIS/ANIS DE LA CHINE	BOIS/BOIS DE LA CHINE
ANKING	BOISSON
ANTIPODE	BONNET
APPELER/APPELÉ	BOTTE
ARBRE	BOTTÉ
ARCALU	BONZE
ARCASSOUL	BORAMETS
ARMOISE	
ARROSIER	
ARSCHIN	
ASPIRER/ASPIRER	
ASSARA BACCARA	
AVANT-QUART	
AZEBOUCQ	

Tome 2

BOUSSOLE	CHAMBAY
BREBIS	CHAMEAU
CABARET/CABARET	CHANGCÉ
CACHE/CACHE	CHANGCHEU-1
CAFIER	CHANGCHEU-2
CAIFUNG	CHANGCHEU-3
CALIN	CHANGCING
CALMOUCKS	CHANGCO
CAMBALU	CHANGGAN
CAMPION	CHANGHING
CANARD	CHANGHOA
CANASSE	CHANGKIEU
CANDIL/CANDIL	CHANGLY
CANQUE	CHANGNING
CANTCHEOU	CHANGTÉ-1
CANTON	CHANGTÉ-2
CAOTANG	CHANGUN
CARACATAY	CHANGXA
CARACTÈRE/CARACTÈRE	CHANGXAN
CARAMANGUE	CHANGXO
CAS/CAS	CHANGYANG
CASSETTE	CHANGYE
CATAY	CHANGYUEN
CAYELAC	CHANNSI
CATI/CATI	CHANNTON
CEILAN	CHAO-1
CERCUEIL/CERCUEIL DE LA CHINE	CHAO-2
CEU	CHAOCHEU
CHA	CHAOCHING

CHAOGAN	CIGOGNE
CHAOHOA	CIEME
CHAOKING	CINAN
CHAOYANG	CHINGCHEU
CHAOYUEN	CINGCHEU OU CINCHEU
CHASTÉ	CINNAMOME
CHAUVE-SOURIS	CINTIEN
CHEKAO	CIOKING
CHEKIANG	CIRCULATION
CHEVEU	CIUENCHEN
CHICHEU	CLOCHE
CHIEN-FOU	CLOUVA
CHINEG	CO
CHIN	COBRE
CHINCHEN	COFFRE
CHINCHIAN OU CHINKIANG	COLAO
CHINE	COLI
CHINGAN	COLIFICHET/COLIFICHET
CHINGTIEN	COLOMBE/COLOMBE
CHINGTU	COMMERCE
CHINOIS	COMPAGNIE
CHISTIRA	CONCUBINE
CHIT-SE	CODORIN
CHOXAN	CONSONNE
CHRÉTIENS DE SAINT THOMAS	CONTOURNER/CONTOURNER
CHRONOLOGIE	COPOU
CHUANGO	LIMAÇON
CHUCHEU	CORÉE
CHUNGKING	CORMORAN
CIALIS	COSTUME
CIANGLO	COTON/COTON

COTONNÉ

COURANT

CRASSE/CRASSE

Tome 3**CUHIUNG****CUIVRE****CUNGCHANG****CURCUMA****DAMASIEN****DÉGROSSIR/DÉGROSSIR****DELÀ/AU-DELÀ****DÉPOPULATION****DESSEIN/DESSEIN****DEUIL****DIEU****DISCULPER****DIVAN/DIVAN****DORURES FAUSSES****DORURES FINES****EAU****ÉCHECS****ÉCLIPSE****ÉCRIRE****EMAIL****EMBALLAGE****ÉMOUI****EMMORTAISER****EMPEREUR/EMPEREUR****EN/EN****ENCRE****ENSEIGNE****ENTROPÔT/ENTROPÔT****ÉSTRÉMADURE****ESTROPIER/ESTROPIÉ****ÉTAMBOT****ÉTUVE****ÉZÉCHIEL**

Tome 4

FAYENCE	GANCHING
FÈ, OU FO, OU FOÉ	GANFO
FÉFÉ	GANGIN
FÈVE	GANHAY
FIGIE-CAQUE	GANKI
FIGUIER/FIGUIER D'INDE	GANKING
FOCHAN	GANXUN
FOCHEU	GANY
FØHEEN	GAUS
FOFE	GAYAVE
FOKIEN	GÉNITIF
FOLIO-CHIROSE	GERMER
FORMOSE	GHILAMS
FOTOQUE	GIN-SENG
FOUET	GIROFLE
FOURMIS	GIROFLE/GIROFLIER
FU	GLACIAL
FUENCHEU	GOLTSCHUT
FUEN	GOMME/GOMME-GUETTE
FUM-CHIM	GONDOLE
FUMIN	GORAO
FUNG	GOTO
FUNGCIAN, OU FUNG-GIANG	GUCHEU
FUNGMA	GUEI
FUNGYAN	GUEIOHÖEU
FURIE/FURIE	HAÏATELAH
GALANGA	HAINAN
GALGAN	HAJUL
GALLO	HANCHUNG

HANCHEU, OU HAM-TCHEOU	HONAN-1
HANYANG	HONAN-2
HENGCHOU	HORLOGE
HENGXAN	HOSI
HERBE/HERBE DU PARAGUAY	HOUCOUAN
HERBE/TAFFERAS D'HERBE	HUPOU
HEU	HOUPPON
HEUPING	HUCHEU
HEURE	HUÎTRE
HIAMUEN	HUKEU
HIAOY	HUQUANG
HIBOU	
HINPOU	
HIN	
HINGGAN	
HINGHOA	
HO	
HOA	
HOAICHING	
HOAIGNAN	
HOANCHEU	
HOANGNIEN	
HOANGCPI	
HOANGCI	
HOAKO	
HOANG	
HOANGCIO	
HOCHIEN	
HOEICHEU	
HOKIEN	
HOLOTHURIE	

Tome 5**JANCAM****JAPON****JAPONAIS****JAPONAIS****IATANG****IDOLOTHYTE****JENGAN****JENPING****JEU****IKINDI****ILE****IM AUS****IMPRIMERIE****INAPPRENABLE****INDE****INDIEN****INGTE****INOCULATION****INOCULER/INOCULÉ****JOESVOÉ****JONCO****JONQUE****IRIS/IRIS DE LA CHINE****JU****JUEKIANG****JUENCHEU****JUNGCHANG****JUNGCHEU****JUNGLI****JUNING****JUNNAN****JUNNAN****KAALING****KACHEMIRE****KAI****KAJUTSIU****KAM-CHEU-FU****KANCHEU****KAOLIN****KAOICHEU****KARAIBE****KEN****KETIEN****KEU****KEU****KHANKOU****KHATAI****KI****KIA****KIAHING****KIAIHIEU****KIACIANG****KIAM, OU LE JAMCE****KIAMCHEU****KIANG****KIANGCHUEN****KIANGHOA****KIANGNAN**

KIANGNING	KINGFU
KIANGPU	KINGLING
KIANGSI, OU QUIANSI	KINGMUEN
KIANGSI	KING
KIANGXAM	KINGTU
KIANGYEU	KINGTUNG
KIANGYEU	KINGXAN
KIANGYN	KINGYANG-1
KIAO	KINGYANG-2
KIAOCHING	KINGYUAN
KIAOHO	KINGYUN
KICE	KINHOA, OU CHINHOA
KIE	KINSAL, OU KIMSAI
KIÉCHI	KIOCHEU
KIÉGAN	KINKI
KIELUNG	KINSU
KIENCHANG	KIOCING
KIENCHUENNE	KIOXAN
KIENGHUEI	KIOYAO
KIENHOA	KIU
KIENNING	KIUCHEU
KIENPING	KIUCIN
KIEN-TCHEU	KIUHIANG
KIENTE	KIUIUING
KIENXI	KIULO
KIEUKIANG	KIUN
KIEYANG	KIUNCHEU
KIM-TE-TCHIM	KIUNGMING
KIMUEN	KITAI
KIN	KIUYANG
KINCHEU, OU KINGCHEU	KIUYE

KIXAN	ANTIONE
KIXUI	LAO
KIYANG	LAQUE
KOKOTAN	LAVER/LAVER
KOKUTAN	LAVEMENT/LAVEMENT
KOKOS	LAVIS
KOLAOS	LÉAO
KONG-PU	LÉAOTUNG, LIAUTUM
KOUJA	LETCHI
KOUAN-IN	LETTRE-1
KUANGSI	LETTRE-2
KUANGTUNG	LETTRE/LETTRÉ
KUCHING	LEVANT/LEVANT
KUICHEN	LEVANTIN
KUGAN	LI
KUNCHANG	LICHIN
KUIL-KIASTI	LICIN
KUON-IN-PU-SA	LIE
KUYVEN	LIEN
KYAKYA, OU HIAKYA	LIENCHEU
L	LIENKIANG
LABASSIN	LIENHAN
LACUI	LIEUCHEU
LAICHEU	LIEUCHING
LAMA	LIEUYANG
LAMENTIN	LIÉXUI
LAMPAS	LIKIANG
LANÇU	LILING
LANGÇAN	LIMITROPHE
LANGUE	LIN
LANTERNE	LINCHANG

LINCHI	LITCHI
LINCHIANG	LITIÈRE
LINCHING	LIUCHEU
LINCHUEN	LIUXUN
LINCIN	LIUYANG
LINÉE	LO
LING	LOCHING
LINGAN	LOCHUEN
LINGKIANG	LOFUNG
LINGKIEU	LOGAN
LINGHUNG	LOHO
LINGPAO	LOKIANG
LINGPI	LOLING
LINGTAI	LOM
LINGXE	LON-YEN
LINGXEU	LOP
LINGXUI	LOPING
LINIU	LOTIEN
LINKIU	LOTING
LINKIO	LOTUNG
LINSI	LOUNG
LINSIANG	LOXAN
LINUU	LOYANG
LINXUI	LOYE
LINYAO	LUCHEU
LINYE	LUCHING
LINYEU	LUFAN
LINTHÉES	LUGAN
LIOYANG	LUICHEU
LIPING	LUKI
LI-POU	LIKIANG

LUNGGAN**LUNGLI****LUNGMUEN****LUNGNAN****LUNGPING****LUNGTE****LUNGYNG****LUXAN****LY****LY****LYPO****MACAO****MACHING****MAGOT****MAHU****MAIED****MAISON/GARDER LA MAISON****MALACA****MALAIS****MAMMUT****MAN/MAN****MANCHON****MANDARIN****MANDRAGORE****MANGI****MANGH-CHUN****MANILLE****MAS****MATELAS****MAUSOLÉE****MAUVE D'INDE****MAYON****MÉKIANG****MENG****MENGEIN****MENGTING****MER/LA MER DE LA CHINE****MER/LE MER ORIENTALE****MERVEILLE****METEMPSYCOSE****MEUTANG****MICHE****MIE****MIEN****MIENCHI****MIENCHO****MIEYUN****MINCING****MINGXAN****MIROIR****MISSION/MISSION**

Tome 6

MONNAIE

MOPANG

MOXA

MOYANG

MUDE

MUI

MUICHEU

MUNGCHING

MUNGÇU

MENGHOA

MUNGYN

MUR

MURAILLE

MUSC

NAKI

NANCHANG-1

NANCHANG-2

NANCHAO

NANCHUEN

NANCIAN

NANCING

NANCUNG

NANFUNG

NANGAN

NAGASAKI

NANGHIUNG

NANHIUNG

NANHO

NANKANG

NANKI

NANKIANG

NANLING

NANLO

NANING

NANPI

NANPU

NANQUIN, NANKING, NANKIN

NANYANG

NAVAL

NESTORIEN

NEZ

NIANCHEU

NIDS-D'OISEAU

NIENCHEU

NIMPO

NINGEN

NINGHAI

NINGHIANG

NINGHOA

NINGHING

NINGPO, OU LIAMPO

NINGQUE

NINGTE

NINGYANG

NINGYVEN-1

NINGYVEN-2

NIPPE

NISAN

NISI	PANGXUI
NIUCHE	PANGFILS
NOCE	PANSY
NOIR	PAO
NUIKIANG	PAOCHING
NUIKIEU	PAOCING
NUIOHANG	PAOFUNG
NUNNA	PAOGAN
OANSON	PAOKANG
OBSERVATOIRE	PAOKI
OCCIDENT	PAOKING
OCÉAN/OCÉAN SEPTENTRIONAL	PAO CHINA
OCÉAN/OCÉAN ORIENTAL	PAON DE LA CHINE
ÆILLET	PAONING
ÆUF/ÆUF D'ORPHÉE	PAOTE
OIGNON	PAOTI
OMI	PAOTING
OMITO	PAOXAN
ONGLE	PAOYNG
OR	PAPIER
ORANGE	PAPING
ORCHIS	PARAGUAY/HERBE DU PARAGUAY
ORIENT	PARAVENT
ORIENTAL	PAS D'ADAM
ORTIE	PATIN
PA	PATISSOIE
PACHEN	PÉ
PAGODE	ÎLE/L'ÎLE DES PÊCHEURS
PALANQUIN	PECI
PAMPLEMOUSE	PEHIAN
PANGTI	PEHO

PEGU	PINGKO
PÉKING	PINGLEANG
PÉLAINS	PINGLI
PÉLING	PINGLO
PENG	PINGLU
PENGXAN	PINGAN
PENGXUI	PINGTING
PEQUEY	PINGTU
PESON	PINGXAN
PETCI	PINGXUN
PE-TONG	PINGYANG
PETZORA	PINGYN
PEXING	PINGYE
PEXUI	PINGYVEN
PHÉNIX	PITIS
PHO	PLATEAU
PI	POHING
PIAOLO	POI
PIC/PIC	POIVRE/POIVRE DE LA CHINE
PICOL	POLICER
PIERRE/PIERRE MILITAIRE	POLUNG
PIEXAN	PONT
PIEYANG	POPÉ
PIMPOU	POPING
PIN	PORCELAINE
PINGHIANG	POUCHOC
PINGHUEN	POULE
PINGHO	POUTUN
PINGHU	POYE
PINGJAO	PRÊTRE/PRÊTRE-JEAN
PINGKIANG	PRISME

Tome 7

PROPAGANDE	QUEILIN
PROSTERNATION	QUEIYANG
PROSTRATION	QUE/QUE DE CHEVAL
PROVIGNER	QUINSAY
PU	QUON
PU	QUONIN
PUCHING	RAISON/RAISON
PUGAN	RAPPORTER
PUHO	RÈGNE
PUITS	RÉGULO
PUNING	RELATION
PUSSA	RELIURE
PUTÂI	RHUBARBE
PUTING	RIS/RIS
QUALITÉ/QUALITÉ	RIT/TRIBUNAL DES RITES
QUANCHEU	ROI
QUANGCHING	ROSE/LA ROSE DE LA CHINE
QUANGCHANG	RUPIEDSIE
QUANGPING	SAIGNER
QUANGSI	SALANGAN
QUANGTE	SANCIAN
QUANGTUNG, CANTON	SANGLARGAN
QUANPING	SANGLAYE
QUANSING, OU QUANGSIN	SANGLO
QUANGTUNG	SANIVIN
QUEI	SANTAL
QUEI	SATIN/SATIN LINÉ
QUEICHEU-1	SAUEL
QUEICHEU-2	SAUGE

SAUTERELLE	SIGAN
SAYA	SIGNANFOU
SCHAN	SIHIANG
SEKIZINGI	SIHO
SELENITE	SIHOA
SELING	SIKE
SENGKI	SIN
SÉRIQUE	SINA-1
SEZE	SINA-2
SHOANGKIANG	SIN
SIAM	SINÇAI
SIAMPAN	SINCHANG
SIANG	SINCHING
SIANGCHING	SINCIN
SIANGHENG	SINFAN
SIANGHIANG	SINFUNG
SIANGLING	SINGAN
SIANGTAN	SINÉEN
SIANGXAN	SINHIANG
SIANGYANG	SINHING
SIANGYN	SINHO
SIAO	SINHOA
SIAO-HAN	SINHOEI
SIAO-MUON	SINING-1
SIAO-SHU	SINING-2
SIAOXAN	SINIVEN
SIAO-SIVE	SINKIN
SIE	SINKOCIEN, OU HINGEI
SIÉGO	SINLO
SIENKIN	SINNING
SIENLIEU	SINPING

SINTAI	SU
SINTIEN	SUCHEU
SINTU	SUCHING
SINXUI	SUCUNG
SINY	SUCHUEN
SINYANG	SUGEN
SINYU	SUHOEI
SIOR	SUI
SIPING-1	SUICHANG
SIPING-2	SUIF
SIEUCHEU	SUIGAN
SIVEN	SUIKI
SIUENPING	SUINING
SIUKEN	SUIPING
SIUL	SUITE
SIUN	SULIN
SO	SUKOTYRO
SOCHEU	SUMING
SOCIVEN	SUNAM
SOIE	SUNGEN
SOMME	SUNGKIANG
SOMMONOKHODOM	SUNGKI
SOMUI	SUNGYANG
SONING	SURTOUT
SONTO	SUNTUNG
SUSUNG	SU'XU'I
SOUCHA	SYMBOLE
SOUN	TA-1
SPITZBERG	TA-2
SQUINE	TABIN
STADE	TACHING

TACHO	TANLENG
TACHU	TANING
TACHUNG	TANYANG
TACHU	TAPROBANE
TACO	TANSUN
TAËL	TARTAR
TAHEU	TARTARE
TAI	TARTARIE
TAIÇANG	TATIEN
TAICHEU	TAV
TAIGAN	TAUR
TAIHING	TAYAO
TAIHO	TAYE
TAIHU	TAOYOAN, TAYWAN
TAIKANG	TCIENIEN
TAINING	TE
TAIPING-1	TCHOUSE
TAIPING-2	TECING
TA'IPING	TEGAN
TAIXUN	TEHING
TAIYVEN	TEHOA
TALI	TÉKING
TAMING	TENG
TAMLING	TENG-CHIEU
TAN	TENGCH'UEN
TANG	TENGFUNG
TANGING	TENG-CHIOU
TANGKI	TEYANG
TANGXAN	TEYTONG
TANGYANG	
TANGYE	

Tome 8

THANXAN

THÉ

THÉIÈRE

THÉTIÈRE

THIBET

THOMÉEN

THRÔNE

THUBAL

TIBETH

THIENCHANG

TIENCHEU

TIENHO

TIENKIANG

TIENPE

TIENTAI

TING

TINGCHEU

TINGGAN

TINGHAI

TINGHING

TINGNAN

TINGPIEN

TINGT'AO

TINGYVEN

TINGYUEN

TINTENAQUE

TITRE/TITRE

TOBOL

TOISON

TOLING

TONQUIN

TOQUE

TOUANSE

TOUFAN

TOUR

TOXAN

TRANSOXANE

TSIN

TSIN-SE

TSISANG

TSONG-TU

TUCHANG

TUCHO

TUKIE

TUNGCHANG

TUNG

TUNGCHING

TUNGCHUEN

TUNGGAN

TUNGGIN

GUNGHAI

TUNGHIAN

TUNGHIU

TUNGKIAN

TUNGLAN

TUNGLEANG

TUNGLIEU

TUNGLING

TUNGLIU	VENHI
TUNGMING	VENKIANG
TUNGO	VENTENG
TUNGPE	VER/VER À SOIE
TUNGQHUANG	VERNIS
TUNGQHUON	UHO
TUNGTAO	VI
TUNGUON	VIMAS
TUNGXAN	UKIANG
TUNGYANG	UKIAO
TUNQUIN	UMUNG
TURCHESTAN	UNGYVEN
TUXUM	VOILE
TZAR	UPAO
VALU	USA
VAN	USAGE
VAN	UTIAI
VANÇAI	UTU
VANCHIN	VUCH'ANG
VANCIVEN	VUCHE
VANG	VUCHEU
VANGAN	VUCING
VANKIANG	VUCIEN
VANNIEN	VUCUNG
VANNUNGAN	VUGAN
UVIENJEN	VUGUEI
UCIN, OU UCHING	VUHIANG
VEN	VUKANG
VENCHEU	VUHU
VENEN	VUKIANG
VENGAN	VUKIE

VULUNG	YANCHEU
VUNING	YAN-CHUIN-YEN
VUPING	YANG-KIANG
VUSIE	YANG-SO
VUTING	YAOGAN
VUYANG	YCHITZÉE
VUYE	YEN
VUYVEN	YENCHEU
VU'YNEN	YENCHING
WEYGATS	YOCHOU
XACA	ZÉLANDIA
XANSI	ZEMBLE
XANTSUI, OU SANXUI	ZINGI
XANTUNG	
XAOCHOU	
XAOCHING	
XAO'U	
XÉCHING	
XÉCIEN	
XEHOA	
XE	
XENSI	
XINCHEU	
XINKI	
XINGOVIN	
XOPU	
XUICHEU	
XUNGCKING	
XUNNING	
XUNTE	
XUNGTIEN	

Dictionnaire de la langue française de Littré

À	CASSE-TÊTE
ABAQUE	CÉLEST
ABSORBER	CHAMEAU
AILANTE	CHAMPANA
AIMANT	CHAPEAU
ALYCON	CHEVAL
ANHÉLATION	CHINA
ANTIQUITÉ	CHINA-GRASS
ARBRE	CHINÉ
ARGUMENTANT	CHINER
ARTISTE	CHINOIS
BADAUD	CHINOISERIE
BADIANE	CHOPÉE
BARSE	CHOU
BIBELOTS	CHRÉTIENNETÉ
BLEU	CIEL
BOHÉ	COCHON
BOIS	COIFFÉ, ÉE
BONNET	COLAO
BOTTINE BOU	COLIR
BOUDDHISME	COMPATRIOTE
BRÛLE-PARFUM ¹	CONFUCIANISME
BUIS	CONG
CABARET	CONTENIR
CAMOCAN	CONTRASTE
CAMPHRIER	CONVERSION
CANNELLE	COOLIS
CANQUE	CORMORAN
CARAVANE	COURIR

CRÊPE**CRU****CRUCIFIÉ****CULTE****CYCLE****DARIQUE****DATIF****DAURAT****DÉBOUILLI****DEGRÉ****DÉGUISE, ÉE****DÉLUGE****DÉPECER****DESSIN****DIALOSE****DIALOSE****DIASTATOMME****DOCUMENTAIRE****DORADE****DUNKERQUE****DUPER****ÉCRITURE****ÉCRU****EMBORDURER****EMPÂTÉ****EMPEREUR****ENCRE****ENTRE1****ENTREPÔT****ÉPERONNIER****ÉPI****ÉPINARD****ESSUYÉ, ÉE****ÉTONNÉ****EUNUQUE****EXAMINATEUR****EXPOSITION****FABULEUX****FAÇONNER****FACTORERIE****FAIRE****FANTAISIE****FASTE****FASTES****FERMER****FÊTE****FEU****FIN, FINE****FLAMMÉ, ÉE****FLASQUE****FO****FOIS****FOÏSME****FONDRE****FORMAT****FORTIFICATION****FROMAGE****FUMERIE****GAGEURE****GALIBI****GALION****GAMBIER**

GÉLATINÉ, ÉE	HOSTILITÉ
GÉOGRAPHIQUE	IDÉE
GINGKO	IDEM
GINSENG	IGNÉ, ÉE
GLACE	IMPOSER
GNOMON	IMPRIMERIE
GONG	INCENDIE
GONG	INCOMPATIBLE
GOIJAT	INCONJUGABLE
GOUMIER	INCONNU, UE
GOURAMI	INCRÉÉ, ÉE
GOUTTE	INOCULATION
GOVERNEUR	INQUIÉTUDE
GRAIN	INSECTE
GRAPHISME	INSTRUMENT
GRIFFONNIER	INTONATION
GUÉRIR	IRRITANT, ANTE
HACHER	JADE
HARDI, IE	JADE
HAWAÏEN, IENNE	JADE
HELLÉNIE	JAUNE
HELLIOT	JONQUE
HERBIER	KAMPONG
HIBISCUS	KAOLIN
HIRONDELLE	KING
HISTOIRE	LAC
HOCKIAC	LAKAÉTINE
HONG	LAMA
HONGRER	LAMPAS
HONTEUSEMENT	LANGIT
HORDE	LAQUE

LARDIZABALÉES**LAVER****LAVIS****LAZULITE****LE, LA, LES****LETTRE, ÉE****LEVANT****LÉVIRATION****LI****LIGNE****LILAS****LINGUISTIQUE****LITTÉRÉ, ÉE****MÂCHELIER****MADARIN****MAGNOLIER****MAIN****MANDARIN****MANDARINAL, ALE****MANDARINISME****MANIÈRE****MARGOUSIER****MARGUERITE****MAUSSADE****MER****MÉRIDIEN****MÉTAPHORIQUE****MIGNONNETTE****MILIEU****MINARET****MISSION****MŒURS****MOITIÉ****MONOSYLLABISME****MOT****MOU, MOLLE****MOUSSON****MOUTAN****MOXA****MURAILLE****MÛRIER****NANKIN****NAUCLÉE****NAUFRAGÉ, ÉE****NAVIGATION****NÉOSSINE****NEZ****NID****NISANNE, OU NINSIN****NOTER****NOUVEAU****NUANCE****NYMPHANTE****OBSTINER****ORAL****ORANGE****ORDONNANCE****ORIENT****ORPHELIN, LINE****OUVRIR****PACKFUNG****PAGODE**

PAKFONG	POLIR
PANTINE	PONTIFE
PAPIER	PORCELAINÉ¹
PARASO	PORTE
PARAVENT	POSSÉDER
PARC	POTICHE
PARVENIR	POTICHOMANIE
PASIGRAPHIE	POUDRE
PATCHOULI	POUR
PÂTE	POUSSAH
PAVILLON	PRÉCAIRE
PÉDANTOCRATIE	PRENDRE
PEINE	PRONONCER
PÉKIN	PRUNIER
PÉLARGONIUM	PSYLLE
PÉNÉTRER	PUANT, ANTE
PÉQUIN	PUISSANT, ANTE
PERPENDICULAIRE	PUNIR
PÉTUNSE	PYRAMIDE
PEUPLER	QUADRIGAMMÉ, ÉE
PHRASÉOLOGIE	QUARANTE
PIED	QUIÉTISTE
PIERRE	QUINTAL
PILLER	RAILLERIE
PITIÉ	RAISON
PLIER	RAMIE
POINÇONNEMENT	RAMSSE-MIETTES
POINT	RANÇONNER
POINTE	RAPPROCHER
POISSON	RÉALGAR
POLARITÉ	RECEVOIR

RECOUPE	SIUM
REFUSER	SOCIABLE
RELIGION	SOIE
REMONTER	SON
RENDRE	SONDAGE
REPRODUIRE	SORGHO
RESPECT	SOUPÇONNABLE
RESSEMBLER	SOUS
RETOUR	STÉATITE
REVENIR	SUBORNEUR, EUSE
RHUBARBE	SUCCÉDER
RICHESSSE	SUEUR
RIT	SUIVI, IE
RIZ	SYMÉTRISÉ, ÉE
ROCAILLE	TAEL
RUBIS	TAFFETAS
SAGINATION	TAÏCOUN
SALEPÊTRE	TAM-TAM
SALUER	TAROTS
SALVE-D'HONNEUR	TEL, ELLE
SAMPANG	TÉLÉSCOPE
SANG	TERRE
SANTAL	THÉ
SAPÈQUE	THÉISTE
SAVANT	THRISSE
SAVOIR	THUIA, OU THUYA
SEC, SÈCHE	TIGRE
SECRET	TIRER
SERRE	TISSURE
SINOLOGUE	TOIT
SIPHON	TOMBER

TON

TORNADO

TOUR

TRAITER

TRANQUILLITÉ

TREMBLEMENT

TRICHOSANTHE

TRUBLE

TUNG

TURBINELLE

TYPOGRAPHIE

UNIQUE

UNIVERSEL, ELLE

VERMILLON

VERNI, IE

VERNIS

VERNISSÉ, ÉE

VERT

VIGOUREUSEMENT

VIN

VIOLENCE

VITRE

WAMPOUM

XYLOGRAPHIQUE

YOUYOU

INDEX

Index des schémas

Schéma 1 : Le circuit pratiques langagières, langue de Louis Guespin	73
Schéma 2 : Le circuit langue, représentation, pratiques langagières de François Gaudin.....	75
Schéma 3 : Le circuit doxa, langue, représentation, pratiques langagières de François Gaudin.....	77
Schéma 4 : Relation structurée entre les dictionnaires et les sources utilisées concernant la Chine	92

Index des tableaux

Tableau 1 : Statistique des articles concernant la Chine dans les éditions 1674 et 1683 du <i>Grand dictionnaire historique</i>	197
Tableau 2 : Auteurs et ouvrages cités dans les articles concernant la Chine dans les éditions 1674 et 1683 du <i>Grand dictionnaire historique</i>	204
Tableau 3 : Emprunts français au chinois et expressions concernant la Chine dans l'édition 1727 du <i>Dictionnaire universel</i> revu, corrigé et augmenté par Jean-Baptiste Brutel de la Rivière	226
Tableau 4 : Emprunts français au chinois dans la nomenclature de l'édition 1771 du <i>Dictionnaire de Trévoux</i>	250
Tableau 5 : Fréquences des mots-clés « Chine » dans les articles de l' <i>Encyclopédie</i>	272
Tableau 6 : Fréquences des mots-clés « chinois » dans les articles de l' <i>Encyclopédie</i>	272
Tableau 7 : Longueur en ligne des rubriques de l'article Chine du <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i>	305
Tableau 8 : Longueur en ligne des sous-rubriques des rubriques « B.arts. » et « Philosophie chinoise. » de l'article Chine du <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i>	306
Tableau 9 : Emprunts français au chinois dont l'étymologie est indiquée dans la nomenclature du <i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré.....	331
Tableau 10 : Emprunts français au chinois dont l'étymologie est vérifiée dans la nomenclature du <i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré.....	333
Tableau 11 : Champs notionnels des emprunts français au chinois dans le <i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré.....	334
Tableau 12 : Expressions concernant la Chine dans le <i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré.....	335
Tableau 13 : Champs notionnels des expressions concernant la Chine dans le <i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré.....	337

Index des figures

Figure 1 : Carte de l'Asie dans la <i>Géographie</i> de Ptolémée.....	119
Figure 2 : Couverture de l'édition 1627 du Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique	183
Figure 3 : Portrait de Louis Moréri.....	193
Figure 4 : Couverture de l'édition 1674 du <i>Grand dictionnaire historique</i>	195
Figure 5 : La fusion des articles dans le <i>Grand dictionnaire historique</i>	196
Figure 6 : Portrait de Pierre Bayle	209
Figure 7 : Couverture du tome premier de l'édition 1697 du <i>Dictionnaire historique et critique</i>	211
Figure 8 : Portrait d'Antoine Furetière	220
Figure 9 : Couverture de l'édition 1690 du <i>Dictionnaire universel</i>	223
Figure 10 : Couverture du tome premier de l'édition 1771 du <i>Dictionnaire de Trévoux</i>	242
Figure 11 : Couverture du tome premier de l' <i>Encyclopédie</i>	266
Figures 12 et 13 : Portraits de Denis Diderot et de Jean le Rond d'Alembert.....	270
Figure 14 : Interface de la base de données de The ARTFL Encyclopédie Project	271
Figure 15 : Interface de la base de données ENCCRE	274
Figure 16 : Couverture de l'édition 1833 du <i>Dictionnaire universel de la langue française</i>	295
Figure 17 : Portrait de Pierre Larousse	302
Figure 18 : Couverture du tome de supplément du <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i>	303
Figure 19 : Photo d'Émile Littré.....	328
Figure 20 : Couverture du tome premier du <i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré	330

TABLES

Table des matières

REMERCIEMENTS	I
SOMMAIRE	III
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE	9
Introduction de la première partie	11
Chapitre 1 Dictionnaire et métalexigraphie	13
1.1 Aperçu de la métalexigraphie	14
1.1.1 Étymologie et définition de <i>métalexigraphie</i>	14
1.1.2 <i>Métalexigraphie, lexicographie et dictionnairique</i>	16
1.1.3 Histoire de la métalexigraphie	17
1.2 Concept de <i>dictionnaire</i> : étymologie, définition et propriété	20
1.2.1 Étymologie de <i>dictionnaire</i>	20
1.2.2 Historique du concept de <i>dictionnaire</i> représenté par les dictionnaires	22
1.2.3 <i>Dictionnaire</i> défini par des linguistes	30
1.3 Typologie des dictionnaires	33
1.3.1 Principales typologies des dictionnaires en U.R.S.S. et aux États-Unis	33
1.3.2 Typologie en France	35
1.4 Dictionnaires et encyclopédies	37
1.4.1 Étymologie du mot <i>encyclopédie</i>	38
1.4.2 Distinction entre <i>dictionnaire</i> et <i>encyclopédie</i> : histoire et théorie	39
1.4.3 Dictionnaire encyclopédique	43
1.4.4 Dictionnaire de noms propres	45
Chapitre 2 Histoire culturelle	47
2.1 Aperçu de l'histoire culturelle	47
2.1.1 <i>Culture</i> dans l'histoire culturelle	48
2.1.2 <i>Représentation</i> dans l'histoire culturelle	50
2.2 <i>Altérité</i>	52
2.2.1 <i>Altérité</i> et <i>identité</i>	52
2.2.2 <i>Altérité</i> comme l'objet de recherche de l'histoire culturelle	54
2.2.3 <i>Altérité</i> chinoise à l'égard des Français	57
2.3 <i>Stéréotype</i>	59
2.3.1 Définition de <i>stéréotype</i>	60
2.3.2 <i>Stéréotypage</i> et fonctions du stéréotype	62

2.3.3 <i>Stéréotype et représentation</i>	63
2.4 Histoire culturelle des dictionnaires	64
2.4.1 Rencontres entre les études historiques et les études des dictionnaires	64
2.4.2 Naissance de l'histoire culturelle des dictionnaires	66
2.4.3 Caractéristiques linguistiques, culturelles, sociales et historiques du dictionnaire	68
2.4.4 Circuit proposé par Louis Guespin	72
2.4.5 Circuits proposés par François Gaudin	75
2.5 État de l'art	79
Chapitre 3 Méthodologie et corpus	83
3.1 Approche métalexigraphique	84
3.1.1 <i>Macrostructure et nomenclature</i>	85
3.1.2 <i>Microstructure</i>	86
3.2 Méthode historique	87
3.2.1 Périodisation	87
3.2.2 Documentation	90
3.2.3 Quelques principes de l'usage des documents	92
3.2.4 Bibliographie	94
3.3 Emprunt littéraire : imagologie et paratexte	97
3.3.1 Aperçu de l'imagologie	98
3.3.2 Emprunt de l'imagologie à l'histoire culturelle	100
3.3.3 <i>Paratexte</i>	103
3.4 Constitution du corpus	105
3.4.1 Bibliographie des dictionnaires	105
3.4.2 Critère de sélection	106
3.4.3 Dictionnaires à étudier	108
Conclusion de la première partie	111
DEUXIÈME PARTIE	113
Introduction de la deuxième partie	115
Chapitre 4 Échanges entre la France et la Chine	117
4.1 Autour du toponyme <i>Chine</i>	118
4.1.1 Noms de la Chine donnés par l'étranger	118
4.1.2 Étymologie de <i>Chine</i>	120
4.2 Premiers contacts entre l'Europe et la Chine dans l'Antiquité	122
4.3 Interactions entre l'Europe et l'Extrême-Orient au Moyen-Âge	124
4.3.1 Missionnaires religieux européens dans l'Empire mongol	124
4.3.2 Voyageurs en Chine et récits de voyage sur la Chine au Moyen-Âge	128

4.4 De l'arrivée des jésuites à la querelle des rites	130
4.4.1 Relations sino-européennes avant l'arrivée des Jésuites	130
4.4.2 Jésuites en Chine	132
4.4.3 Querelle des rites en Chine	134
4.5 Relations franco-chinoises dans l'histoire pré-moderne de Chine	136
4.5.1 Quatre guerres et cinq traités	138
4.5.2 Concessions françaises en Chine	142
4.5.3 « Affaires religieuses » en Chine concernant la France	144
4.6 Échanges franco-chinois du XX ^e siècle à aujourd'hui	145
4.6.1 Aperçu général des relations diplomatiques franco-chinoises du XX ^e siècle	145
4.6.2 Immigration chinoise en France	147
Chapitre 5 Histoire du savoir livresque sur la Chine	149
5.1 Descriptions sur la Chine au Moyen Âge	149
5.1.1 Descriptions des missionnaires sur l'Extrême-Orient sous l'Empire mongol	150
5.1.2 Récits de voyage des voyageurs du Moyen-Âge sur la Chine	151
5.1.3 Entre imagination et réalité : la Chine chez Jean de Mandeville	152
5.2 Écrits des Européens sur la Chine des XVI ^e et XVII ^e siècles	153
5.2.1 Publications des Ibériques sur la Chine avant l'arrivée des jésuites	153
5.2.2 Premiers écrits sur la Chine des jésuites	154
5.3 La perception de la Chine au siècle des Lumières	157
5.3.1 Publications des jésuites sur la Chine après la querelle des rites	157
5.3.2 La Chine aux yeux des philosophes des Lumières	159
5.3.3 Chine dans la littérature française du siècle des Lumières	166
5.3.4 Chinoiserie du XVIII ^e siècle et déclin de l'exotisme chinois en Europe	167
5.4 Montée de la sinologie et son développement au XIX ^e siècle	169
5.4.1 Contexte et processus de la naissance de la sinologie	170
5.4.2 Aperçu de la sinologie et des sinologues en France au XIX ^e siècle	172
Conclusion de la deuxième partie	177
TROISIÈME PARTIE	179
Chapitre 6 La Chine dans les dictionnaires avant les Lumières	181
6.1 Dictionnaire de Daniel de Juigné-Broissinière	181
6.1.1 Biographie de Juigné-Broissinière et présentation de son dictionnaire	181
6.1.2 Articles SERES et SINÂRUM REGIO	184
6.1.3 Articles CHINE , CHINOIS , CATHAY et SERES	185
6.1.4 Liste des articles évoquant la Chine	189
6.1.5 Bilan	191

6.2 Louis Moréri et <i>Grand dictionnaire historique</i>	192
6.2.1 Biographie de Louis Moréri.....	192
6.2.2 Présentation du <i>Grand dictionnaire historique</i>	193
6.2.3 Liste des articles évoquant la Chine.....	196
6.2.4 Article CHINE	198
6.2.5 Article CONFUTIUS	202
6.2.6 Sources des informations sur la Chine.....	203
6.2.7 Bilan.....	207
6.3 Pierre Bayle et <i>Dictionnaire historique et critique</i>	208
6.3.1 Biographie de Pierre Bayle.....	208
6.3.2 <i>Dictionnaire historique et critique</i>	210
6.3.3 Articles et d'autres informations concernant la Chine.....	211
6.3.4 Confucius et athéisme des Chinois.....	213
6.3.5 Bilan.....	218
6.4 <i>Dictionnaire universel</i> de Furetière et ses rééditions.....	219
6.4.1 Biographies des auteurs.....	219
6.4.2 Présentation du <i>Dictionnaire universel</i>	222
6.4.3 Présentation et analyse des listes des mots et des locutions.....	224
6.4.4 Portrait synthétique de la Chine établi.....	227
6.4.5 Ressources de représentations de la Chine dans le <i>Dictionnaire universel</i>	231
6.4.6 Bilan.....	237
Conclusion du chapitre 6.....	238
Chapitre 7 La Chine dans les dictionnaires des Lumières.....	241
7.1 <i>Dictionnaire de Trévoux</i>	241
7.1.1 Présentation du <i>Dictionnaire de Trévoux</i>	241
7.1.2 Liste des articles concernant la Chine.....	243
7.1.3 Articles CHINE , CHINOIS et CHINOIS	244
7.1.4 La langue chinoise.....	246
7.1.5 Contacts franco-chinois.....	250
7.1.6 Religion en Chine.....	252
7.1.7 Les perceptions mutuelles.....	257
7.1.8 Sources des représentations de la Chine.....	260
7.1.9 Bilan.....	262
7.2 <i>Encyclopédie de Diderot et d'Alembert</i>	264
7.2.1 Présentation de l' <i>Encyclopédie de Diderot et d'Alembert</i>	264
7.2.2 Biographies des directeurs.....	267
7.2.3 Liste des articles évoquant la Chine.....	270

7.2.4 État de l'art des études concernant la Chine et l' <i>Encyclopédie</i>	274
7.2.5 La langue chinoise	278
7.2.6 Principaux auteurs des articles évoquant la Chine	282
7.2.7 Sources des articles concernant la Chine	285
7.2.8 Bilan	287
Conclusion du chapitre 7	289
Chapitre 8 La Chine dans les dictionnaires après la Révolution	293
8.1 Dictionnaire de Victor Verger et Charles Nodier	293
8.1.1 Présentation du dictionnaire	293
8.1.2 Présentation et analyse de la liste des mots	296
8.1.3 Le mot « japponer » et le déclin de la porcelaine chinoise en Europe	297
8.1.4 Bilan	300
8.2 <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i> de Pierre Larousse	301
8.2.1 Biographie de Pierre Larousse	301
8.2.2 Présentation du <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i>	302
8.2.3 Article CHINE	304
8.2.4 Forme des indications bibliographiques de l'article CHINE	307
8.2.5 Analyse des auteurs cités ou mentionnés dans l'article CHINE	309
8.2.6 La langue chinoise représentée par l'article CHINE	314
8.2.7 Représentations des Chinois dans l'article CHINE	317
8.2.8 Article CHINOISERIE et chute de l'exotisme chinois en France	319
8.2.9 Bilan	323
8.3 Le <i>Dictionnaire de la langue française</i> d'Émile Littré	325
8.3.1 Biographie d'Émile Littré	325
8.3.2 Présentation du <i>Dictionnaire de la langue française</i>	328
8.3.3 Emprunts au chinois	331
8.3.4 Expressions concernant la Chine	334
8.3.5 Analyses des sources des citations	338
8.3.6 La langue chinoise	341
8.3.7 La culture chinoise	345
8.3.8 Bilan	349
Conclusion du chapitre 8	351
Conclusion de la troisième partie	355
CONCLUSION GÉNÉRALE	361
Les images générales de la Chine	363
La langue chinoise	364

Perspectives	368
RÉFÉRENCES	371
Bibliographie	373
Linguistique, sémiotique	373
Histoire, biographie	383
Sinologie, Histoire de la Chine	385
Littérature	387
Sociologie, psychologie	388
Ouvrages lexicographiques	389
Ouvrages étudiés	389
Ouvrages consultés	389
Sitographie	390
Annexe	393
Articles	395
<i>Dictionarium historicum, geographicum ac poeticum</i> (1561)	395
SERES	395
SINARUM REGIO	396
<i>Dictionaire théologique, historique, poétique, ...</i> (1627)	397
CATHAY	397
CHINE et CHINOIS	398
SERES	401
<i>Grand dictionnaire historique</i> (1674)	403
CHINE	403
CONFUTIUS	405
<i>Grand dictionnaire historique</i> (1683)	407
CHINE	407
<i>Dictionnaire de Trévoux</i> (1771)	410
CHINE, et CHINOIS OU CHINOIS	410
<i>Encyclopédie de Diderot et d'Alembert</i>	413
CHINE, et CHINOIS, PHILOSOPHIES DES	413
ECRITURE CHINOISE	422
Planche XXV	424
<i>Grand dictionnaire universel du XIXe siècle</i>	431
CHINE, CHINOIS, et CHINOISERIE	431
Listes des entrées	447

<i>Dictionnaire universel</i> (Antoine Furetière, 1690)	447
<i>Dictionnaire universel</i> (Henri Basnage de Beauval, 1701)	449
<i>Dictionnaire universel</i> (Jean-Baptiste Brutel de la Rivière, 1727)	451
<i>Dictionnaire de Trévoux</i> (1771)	455
Tome 1	455
Tome 2	456
Tome 3	459
Tome 4	460
Tome 5	462
Tome 6	467
Tome 7	470
Tome 8	474
<i>Dictionnaire de la langue française</i> de Littré	477
INDEX	485
Index des schémas	487
Index des tableaux	488
Index des figures	489
TABLES	491
Table des matières	493

Résumé

L'histoire culturelle des dictionnaires a frayé un nouveau terrain de recherche des études des représentations. La rétroaction du sens figuré du mot *chinois* nous a dirigé vers ce présent travail visant aux représentations de la Chine dans les dictionnaires français. Avec l'histoire culturelle des dictionnaires comme cadre théorique principal, nos études se sont appliqués aux neuf dictionnaires dont les dates de publication couvrent une période de 250 ans. À travers les observations et les analyses sur la formation, le changement et la transmission des représentations de la Chine, nous avons découvert des influences complexes des multiples facteurs concernant les dictionnaires sur les représentations, et l'effet non négligeable au fil du temps des dictionnaires sur la formation des stéréotypes concernant la Chine dans la langue française.

Mots-clés : histoire culturelle, dictionnaire, représentation, lexicographie, Chine

Abstract

The cultural history study of dictionaries has opened a new field for the research of representations. A retrospection of the extended meaning of the french word "*chinois*" led us to the present work about representations of China in french dictionaries. With the cultural history of dictionaries as the main theoretical framework, we have studied nine dictionaries whose publication dates cover 250 years. Through observations and analyzes on the formation, the change and the transmission of representations of China, we have uncovered complex influences of multiple factors about the dictionaries on representations, and the significant effect over time of dictionaries on the formation of stereotypes concerning China in the french language.

Keywords: cultural history, dictionary, representation, lexicography, China